Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 26/06/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Rapport de présentation

Annexe atlas des STECAL

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

JUSTIFICATION DES CHOIX RELATIFS AUX STECAL RETENUS.....4

Zones Ay : Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales implantées en campagne.....5
Zones Nt : Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (secteur Ntc et Nth).....25
Zones Ae/Ne : Zone dédiée aux équipements collectifs.....40
Zones Ajf : Zone agricole liée aux jardins familiaux.....47
Zones Agv : Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage.....72
Zones Nlo : Zones dédiées aux activités sportives et de loisirs.....77

JUSTIFICATION DES SECTEURS SPÉCIFIQUES DES COMMUNES SOUMISES À LA LOI LITTORAL.....80

Zones Ayl : Secteur lié aux activités économiques industrielles et/ou artisanales.....80
Zones Ntl : Secteur lié à une activité d'hébergement touristique.....89
Zones Nel : Secteur dédié aux équipements collectifs.....106
Zones Agvl : Secteur lié à une aire d'accueil des gens du voyage.....110
Zones Nlol : Secteur dédié aux activités sportives et de loisirs.....113

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

INTRODUCTION

Le présent document vise à énoncer les choix de constructibilité octroyés au sein des différentes zones A et N du territoire. Au sein de ces zones, le code de l'urbanisme ouvre les possibilités suivantes :

- Possibilités de constructions nouvelles pour des bâtiments en lien avec l'agriculture ;
- Possibilités d'extensions et créations d'annexes pour les habitations de tiers (conformément aux dispositions règlementaires) ;
- Possibilités de changement de destination pour les bâtiments repérés.

Toutefois, pour les autres destinations que celles citées ci-dessus il n'est pas admis de possibilités d'évolution. Ainsi, et conformément aux possibilités ouvertes par le code de l'urbanisme, le règlement du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération définit des zones spécifiques au sein desquels, des droits à bâtir spécifiques en lien avec les activités présentes sur le site sont admises, appelés Secteurs de Taille et de Capacités d'Accueil Limités (STECAL).

Ces zones se divisent en deux catégories :

- Les zones instituant des droits à bâtir pour de nouveaux bâtiments (sur les communes non littorales ou activités nécessitant la proximité immédiate de l'eau) ;
- Les zones instituant des possibilités d'extensions limitées de bâtis existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

JUSTIFICATION DES CHOIX RELATIFS AUX STECAL RETENUS

Extrait du code de l'urbanisme – Article L151-13 :

Le règlement peut, à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés :

1° Des constructions ;

2° Des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage au sens de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

3° Des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs.

Il précise les conditions de hauteur, d'implantation et de densité des constructions, permettant d'assurer leur insertion dans l'environnement et leur compatibilité avec le maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone.

Il fixe les conditions relatives aux raccordements aux réseaux publics, ainsi que les conditions relatives à l'hygiène et à la sécurité auxquelles les constructions, les résidences démontables ou les résidences mobiles doivent satisfaire.

[…]

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération comprend des entreprises et des activités isolées en campagne. **L'intercommunalité entend protéger et accompagner le développement de ces activités, au travers des différentes orientations données par le PADD sur la multiplicité des approches territoriales et le nécessaire développement équilibré de chaque partie du territoire et notamment concernant l'activité économique, dont l'enjeu réside principalement dans l'accompagnement des parcours de vie des entreprises.**

Le code de l'urbanisme, permet en zones Agricoles (A) et Naturelles (N) des possibilités d'évolution pour les bâtiments existants à vocation habitat mais cette possibilité n'est pas transposable aux activités économiques. **La mise en place de STECAL à vocation économique (Ay ou Nt) vise ainsi à répondre aux besoins locaux en admettant l'évolution des bâtiments nécessaires à l'exercice / fonctionnement des activités économiques.** Ainsi, et en conformité avec les normes de rang supérieur, le PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération admet les éléments suivants : les nouvelles constructions, les extensions ainsi que les annexes.

Conformément au code de l'urbanisme, le règlement des STECAL doit définir des dispositions spécifiques en matière de hauteur, d'implantation et d'emprise au sol permettant de garantir le caractère limité de l'urbanisation de ces parcelles. Ces éléments sont indiqués au règlement de la zone (justification de ces dispositions en partie règlementaire du document).

Au même titre, les activités isolées spécifiques liées aux loisirs, à l'hébergement touristique, à la présence de centres équestres... font l'objet d'un repérage au plan de zonage afin de leur permettre d'évoluer dans les limites définies au règlement. L'ensemble de ces activités localisées en campagne sont autant d'éléments participants à l'image et à la dynamique du territoire. La partie « analyse réglementaire » de la justification des choix du rapport de présentation détaille l'ensemble des dispositions mise en œuvre pour maîtriser les droits à bâtir introduits dans ce cadre.

L'objectif est d'expliciter la vocation des zones en question ainsi que les dispositions règlementaires encadrant le développement de chaque activité.

Les projets présentés ci-après n'ont pas de valeur règlementaire spécifique, ils sont des informations et aident à la justification des choix nécessaires à l'appréciation de ces projets. Le règlement de chaque zone reste le seul outil réglementaire d'instruction des projets.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AY : ZONE AGRICOLE LIÉE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES ET/OU ARTISANALES IMPLANTÉES EN CAMPAGNE

Les STECAL repérées au plan de zonage sous la dénomination Ay ont fait l'objet d'un repérage spécifique en lien avec les élus. Il s'agit d'un inventaire précis de l'ensemble des artisans ou activités économiques susceptibles de porter un projet de développement de leur activité qui nécessitera des extensions ou la création de nouveaux bâtiments d'activités au cours des dix prochaines années.

Au regard de l'article L151-13 du code de l'urbanisme, le PLUi définit **19 STECAL** à vocation d'activités économique, dont le règlement est décrit ci-dessous.

Extrait du règlement de la zone Ay :

Article 1 - 1 - A : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les constructions, les extensions des constructions existantes et les aménagements en relation avec les activités économiques industrielles et/ou artisanales comprises au sein de la zone Ay, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être liés aux activités économiques industrielles et/ou artisanales comprises au sein de la zone Ay.

Les constructions et extension des constructions existantes à destination de bureau sous condition d'être liées et nécessaires à des constructions et installations existantes et autorisées dans la zone.

Article 2 - 1 – A : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 12 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

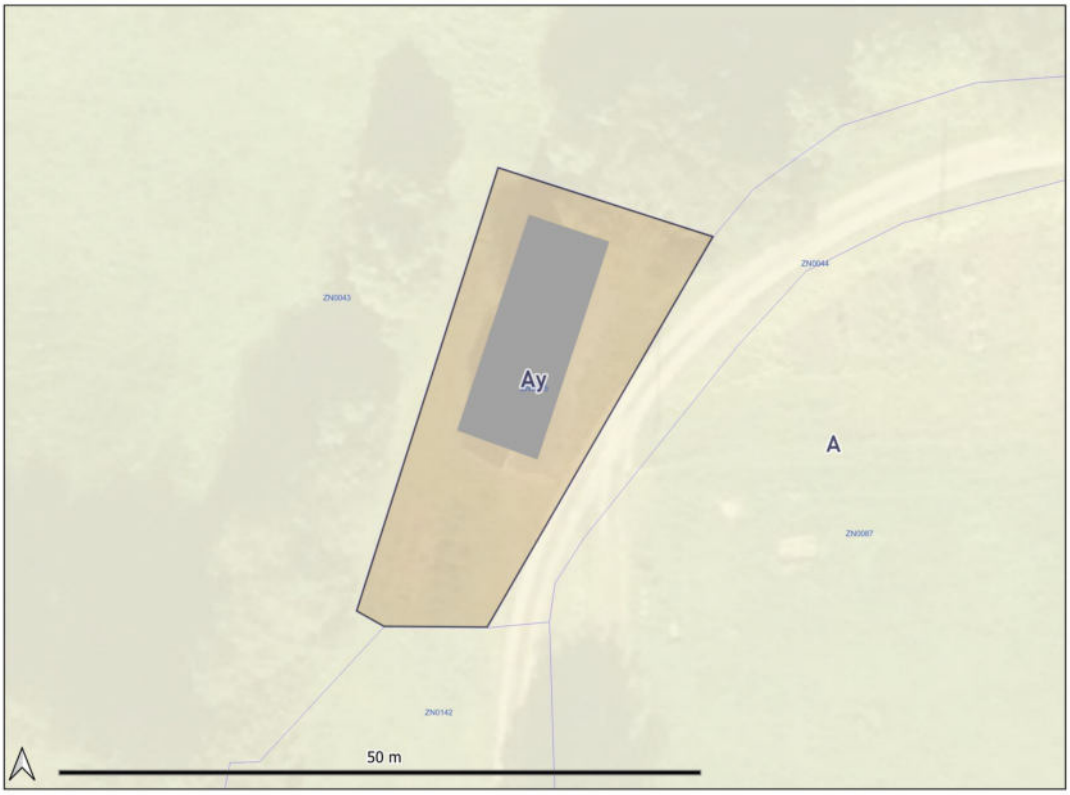
L'emprise au sol des bâtiments est limitée à 70% de l'emprise du terrain dans la zone.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LA HARMOYE - STECAL Ay - Le Bas Kermaux





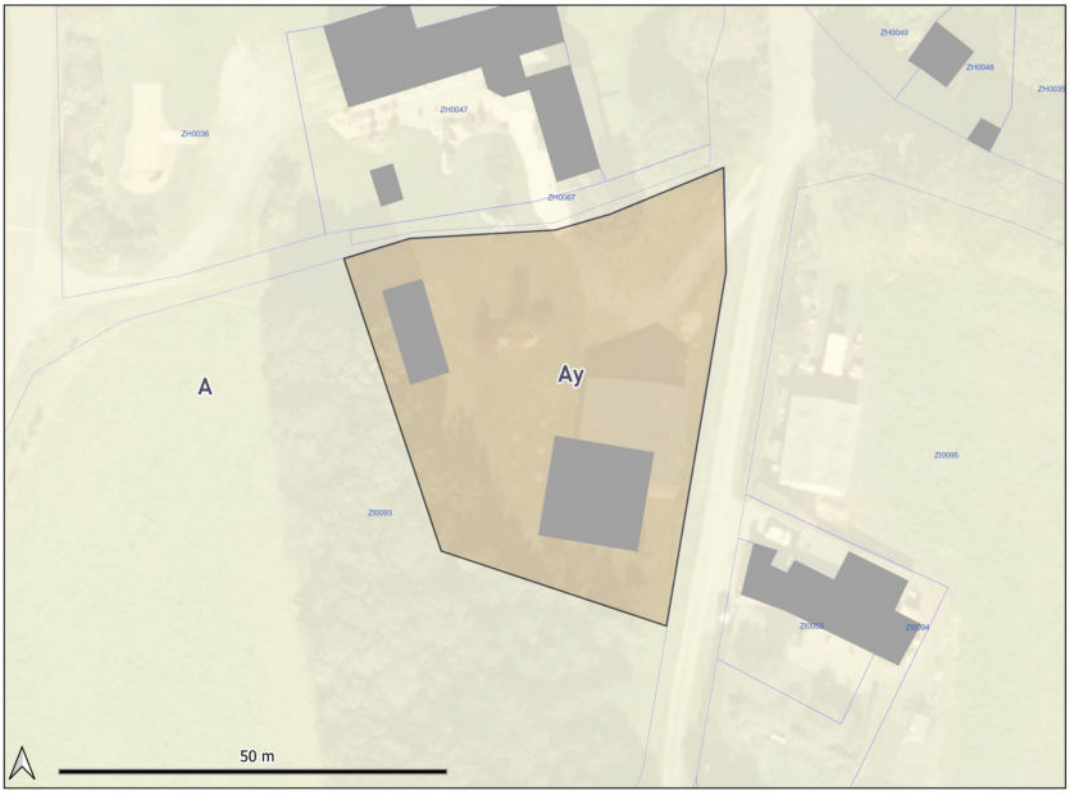
Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.05 ha

<u>Description du projet :</u>

Le bâtiment, aujourd'hui communal, est un ancien four à chaux construits en 1855. La commune a pour projet d'y développer un musé communal sur l'histoire des fours à chaux.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.19 ha

Description du projet :

Une activité artisanale de maçonnerie est déjà présente sur le site. Le projet porte sur l'extension du bâti pour répondre à un besoin de stockage de matériel.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
1.23 ha

Description du projet :

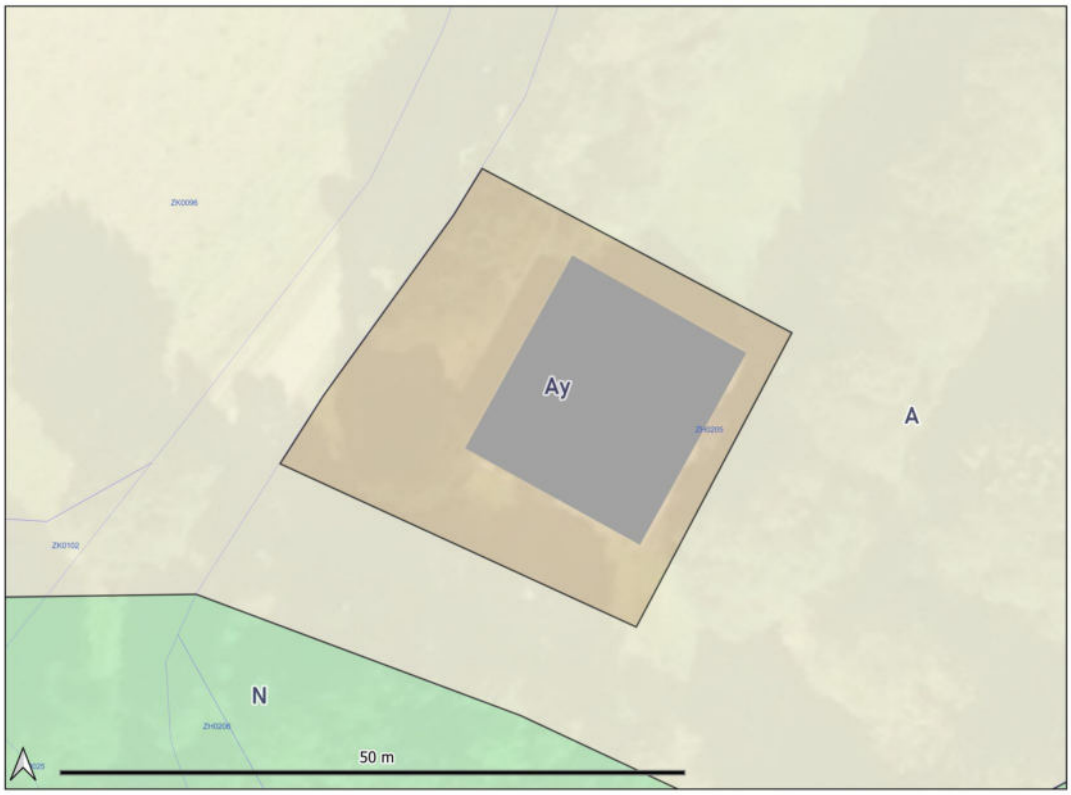
Le projet prévoit l'extension de bâtiments pour l'activité de scierie déjà existante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LANTIC - STECAL Ay - Les Fontaines Bouche





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.08 ha

Description du projet :

Le hangar actuel permet le stockage de matériel de spectacle. Le projet prévoit l'agrandissement du bâtiment existant pour augmenter la surface de stockage et prévoir notamment le stationnement d'un camion nécessaire aux tournées du porteur de projet.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE BODEO - STECAL Ay - Le Mottay





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.19 ha

Description du projet :

Activité sur site de vente de matériel agricole. Projet d'extension du site aujourd'hui contraint. Le projet prévoit la construction d'un nouveau hangar (auvent) dans l'alignement des constructions existantes.



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE FOEIL - STECAL Ay - Conellieu





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
1.05 ha

Description du projet :

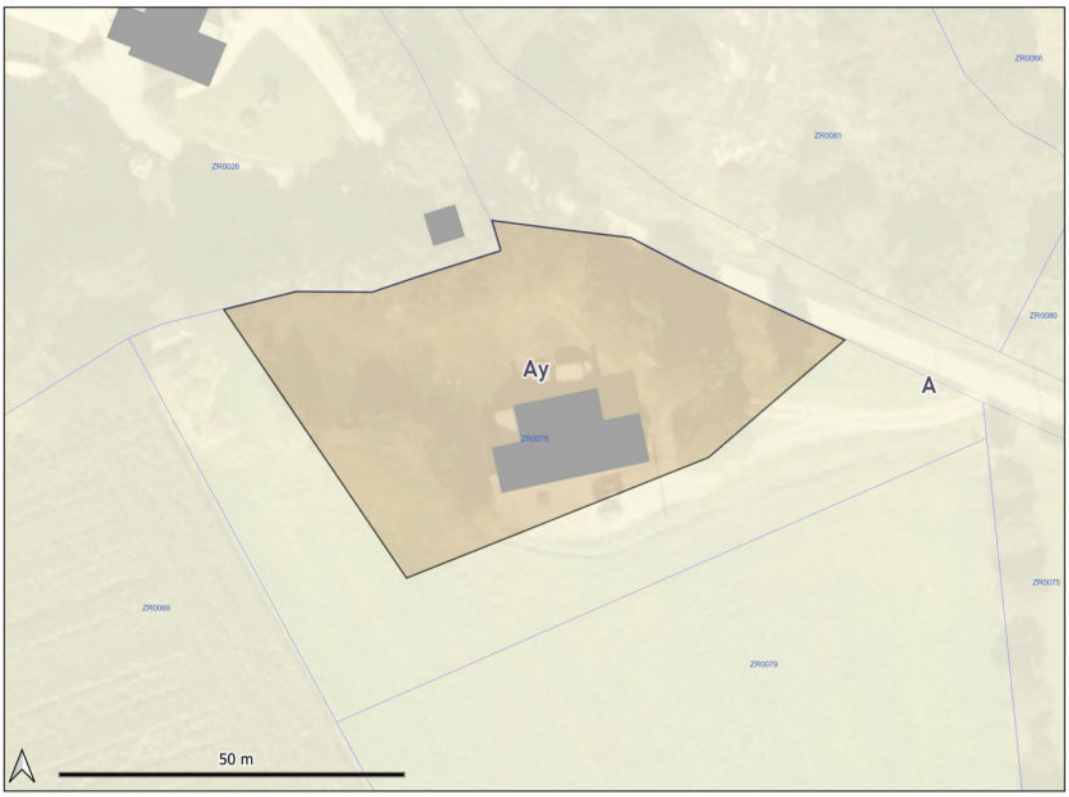
STECAL correspondant à un espace économique existant sur la commune du Foeil comprenant notamment un garage automobile. L'espace libre sur la partie nord-est doit permettre l'implantation d'une activité complémentaire à très court terme (espace constructible au PLU approuvé en 2020).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE VIEUX BOURG – STECAL Ay – Bel-air





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.26 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à un espace économique existant sur la commune du Vieux-Bourg pouvant nécessiter l'extension limitée des bâtiments des existants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE VIEUX BOURG – STECAL Ay – Guerlido





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.06 ha

Description du projet :

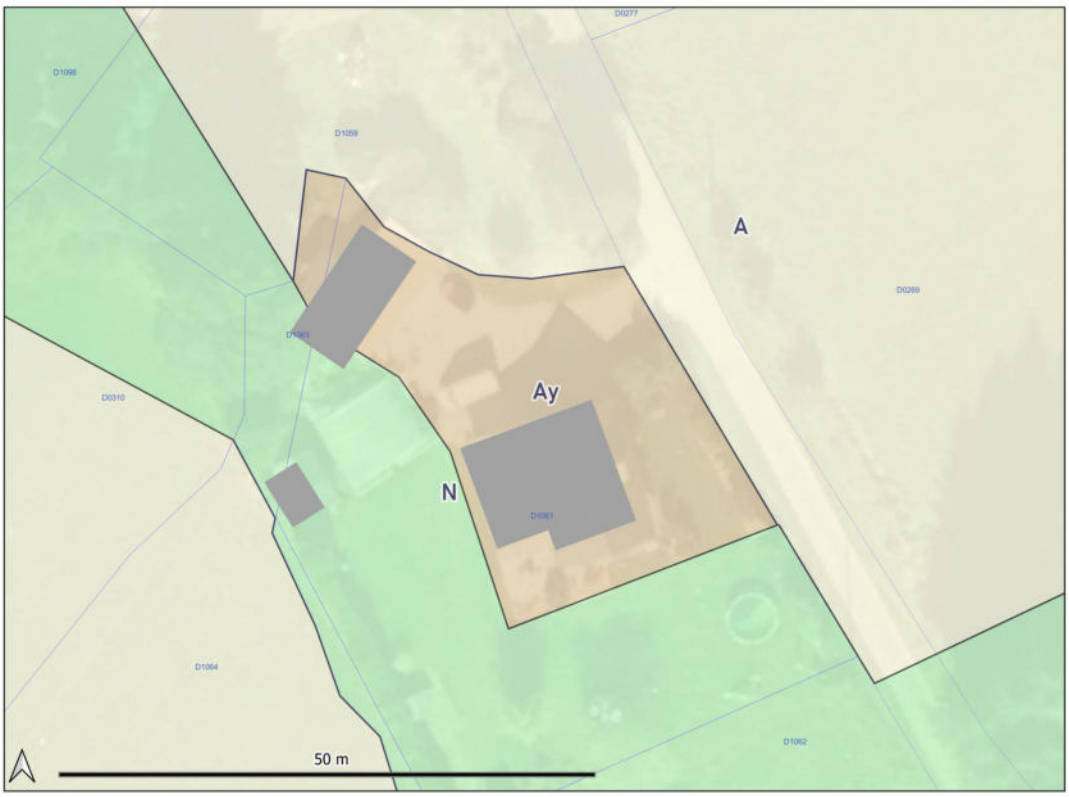
STECAL correspondant au site de la micro-brasserie artisanale « La Vieille Bourgeoise » qui souhaite créer un nouveau bâtiment de stockage, en complément des bâtiments déjà utilisés pour son activité.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE VIEUX BOURG – STECAL Ay – Kerhamon





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.09 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à un espace économique existant sur la commune du Vieux-Bourg pouvant nécessiter l'extension limitée des bâtiments des existants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE VIEUX BOURG – STECAL Ay - Le Bas Caderet





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.22 ha

Description du projet :

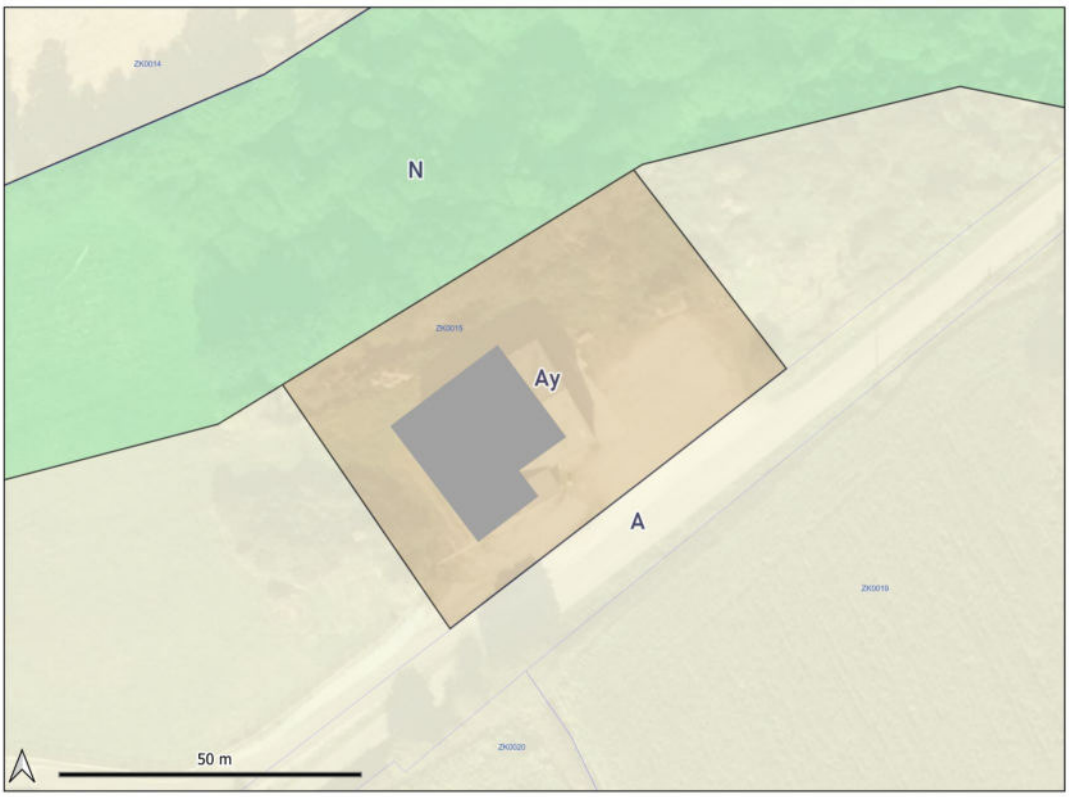
STECAL correspondant au site d'activité d'un artisan maçon qui souhaite pouvoir créer un bâtiment annexe à court terme.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LE V[illegible]EUX BOURG – STECAL Ay – Le Pontyr





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.31 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à un hangar de stockage avec projet d'extension à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLAINE-HAUTE – STECAL Ay – Le Chêne





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.21 ha

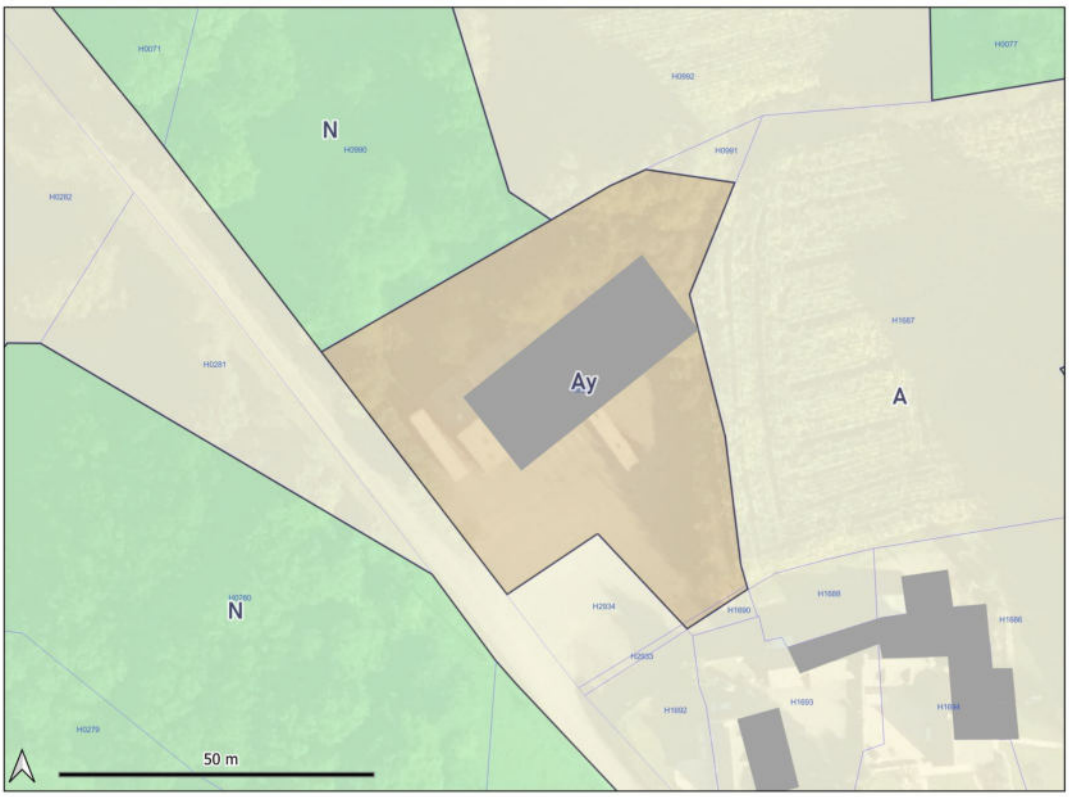
Description du projet :

STECAL correspondant à un garage automobile Eurorepar ayant un besoin d'extension à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





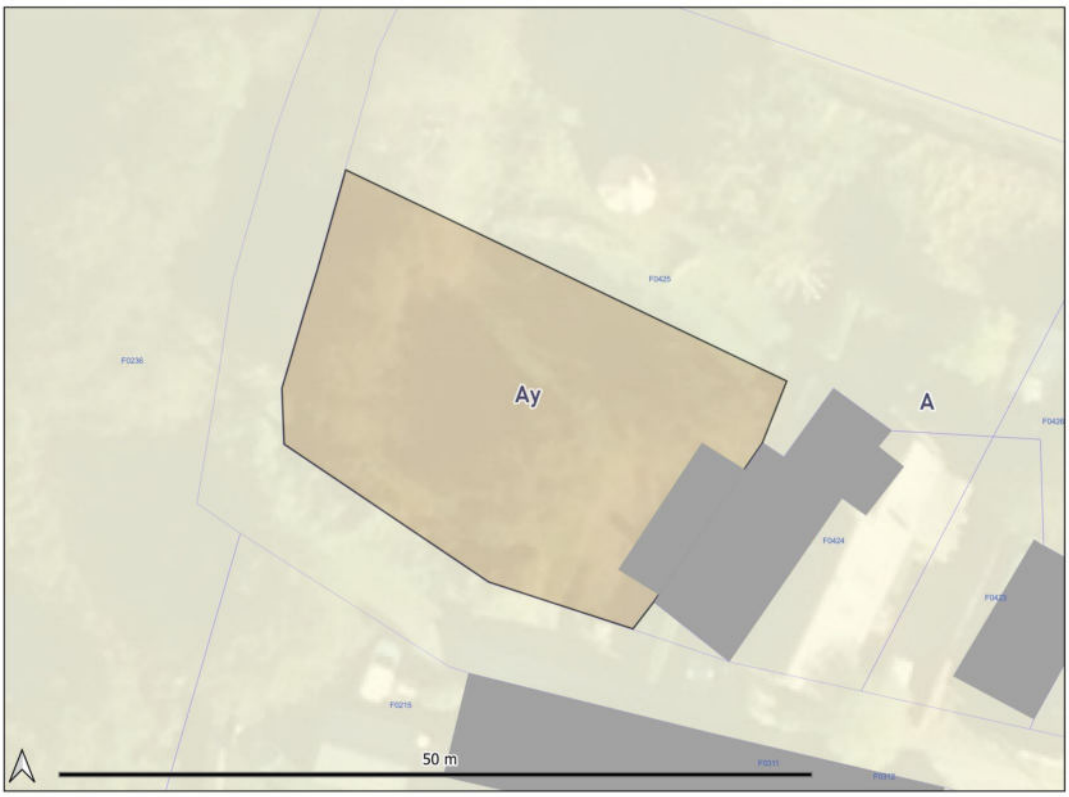
Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.29 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à un projet de restructuration du dépôt de bus existant (cars Rouillard) et installation de locaux techniques (pour stockage de fluides de consommation courante notamment) et à destination du personnel (vestiaires, espaces de repos).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

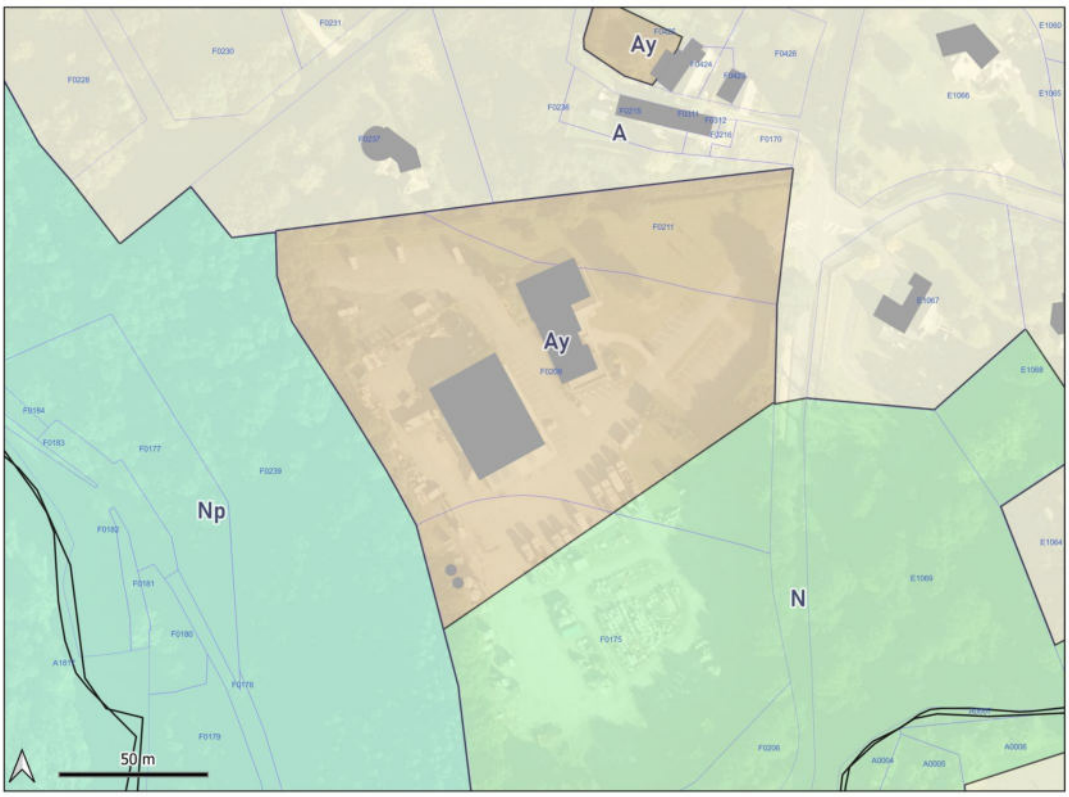
Superficie :
0.06 ha

Description du projet :

Le projet prévoit l'installation d'une yourte, jouxtant l'habitation principale, dans le cadre d'un projet culturel d'organisation de stages de musique et de danse.

La surface du projet sera inférieure à 40m², ne sera pas raccordée aux réseaux, sera installée sur pilotis entièrement démontables et sans chape béton.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





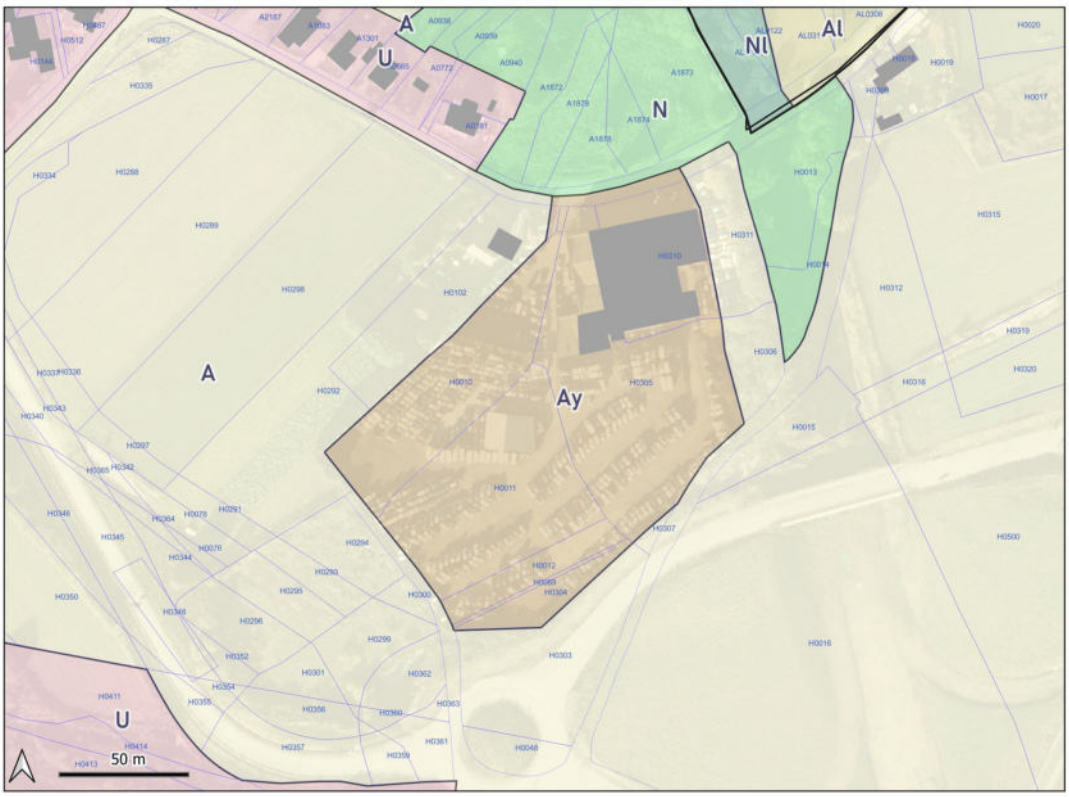
Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
1.63 ha

Description du projet :

Le projet prévoit l'extension de l'activité de la société Eurovia, entreprise de travaux publics déjà implantée sur ce site.
Le perimètre est adapté pour tenir compte du périmètre de protection de captage à proximité.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
1.63 ha

Description du projet :

Le STECAL concerne une casse automobile (démantèlement d'épaves).

La société "AUTO RECYCLAGE" est un établissement de tri, dépollution, recyclage des véhicules hors d'usage (VHU) et et stockage de pièces, classé en ICPE.

Cet établissement est soumis à des évolutions règlementaires récentes, visant en particulier les nouveaux besoins générés par les véhicules électriques. Cette nouvelle filière va nécessiter des adaptations du site : construction de nouveaux bâtiments de stockage éloignés des bâtiments existants afin de garantir la sécurité (stockage sensible de batteries au lithium notamment nécessitant la mise à l'abri des intempéries).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.14 ha

Description du projet :

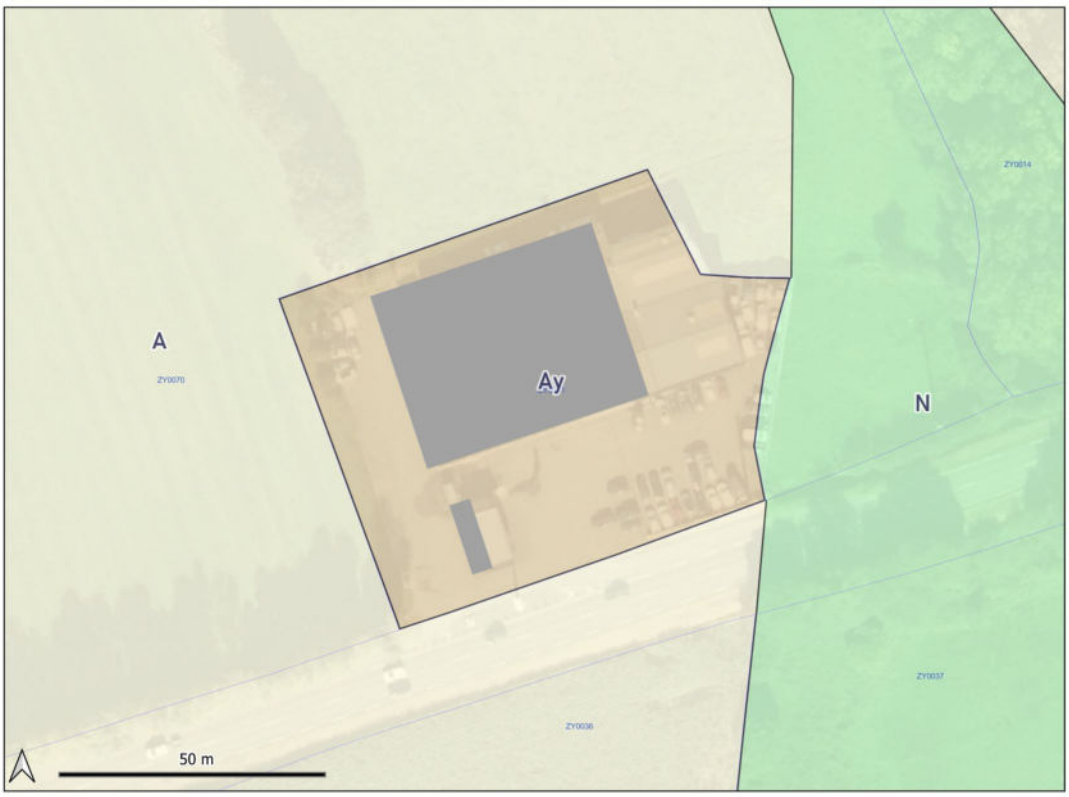
La société ATM communication a un projet de développement de son activité nécessitant l'extension du bâtiment existant. Cette extension permettra de créer des bureaux pour de nouveaux salariés, un espaces pour accueillir de nouvelles machines d'impressions et une salle de studio vidéo fond vert.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-BRANDAN – STECAL Ay – Launay





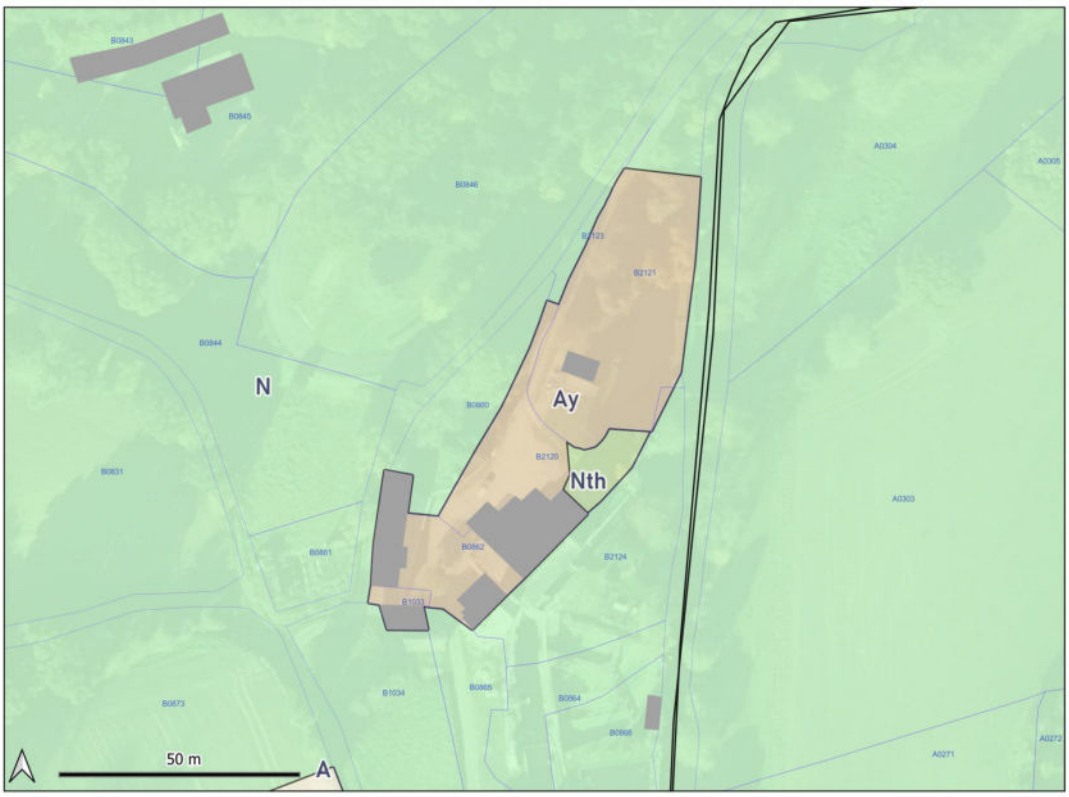
Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.52 ha

Description du projet :

Le site est occupé par une concession automobile qui souhaite pouvoir étendre légèrement ses bâtiments et créer un espace de parking.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ay :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne

Superficie :
0.26 ha

Description du projet :

STECAL coresspondant à une activité de pisciculture existante. Le propriétaire souhaite pouvoir créer un local de salaison de poissons sur place avec vente directe ainsi que des gites (objet du STECAL Nth voisin).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES NT : ZONE NATURELLE LIÉE À UNE ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (SECTEUR NTC ET NTH)

Le PADD vise également à encourager le renforcement des sites touristiques existants. La volonté affichée de développer le tourisme au regard du potentiel naturel et patrimonial du territoire se traduit par la mobilisation de secteurs de taille et de capacité d'accueil limité. Ainsi, les différents lieux d'accueil touristique du territoire se voient attribuer des droits à bâtir spécifiques visant au rayonnement de leurs activités.

Le PLUi comptabilise 13 STECAL Nt (14 Nth et 1 Ntc) à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Nt :

Article 1 - 1 - N : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

En zone Nth :

Les constructions, les extensions des constructions existantes, les extensions et les aménagements strictement nécessaires à l'hébergement touristique ;

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone ;

Les constructions et installations et leurs extensions à destination d'équipements d'intérêts collectifs et services publics nécessaire au développement des activités touristiques ;

Les résidences mobiles de loisirs et les habitations légères de loisirs liées à l'hébergement touristique.

En zone Ntc :

L'ouverture et l'extension des aires naturelles et des terrains aménagés liées à l'hébergement touristique et le caravanage sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et de leur bonne insertion dans leur environnement ;

Les constructions, les extensions des constructions existantes et les aménagements sont également autorisés sous réserve d'être strictement liés aux ouvertures et extensions des aires naturelles et des terrains aménagés liées à l'hébergement touristique et le caravanage autorisées ci-avant ;

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone ;

Les constructions et installations et leurs extensions à destination d'équipements d'intérêts collectifs et services publics nécessaire au développement des activités touristiques.

Article 2 - 1 – N : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol des bâtiments est limitée à 40% de l'emprise du terrain dans la zone.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LA HARMOYE – STECAL Nth – Cartravers





Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.38 ha

Description du projet :

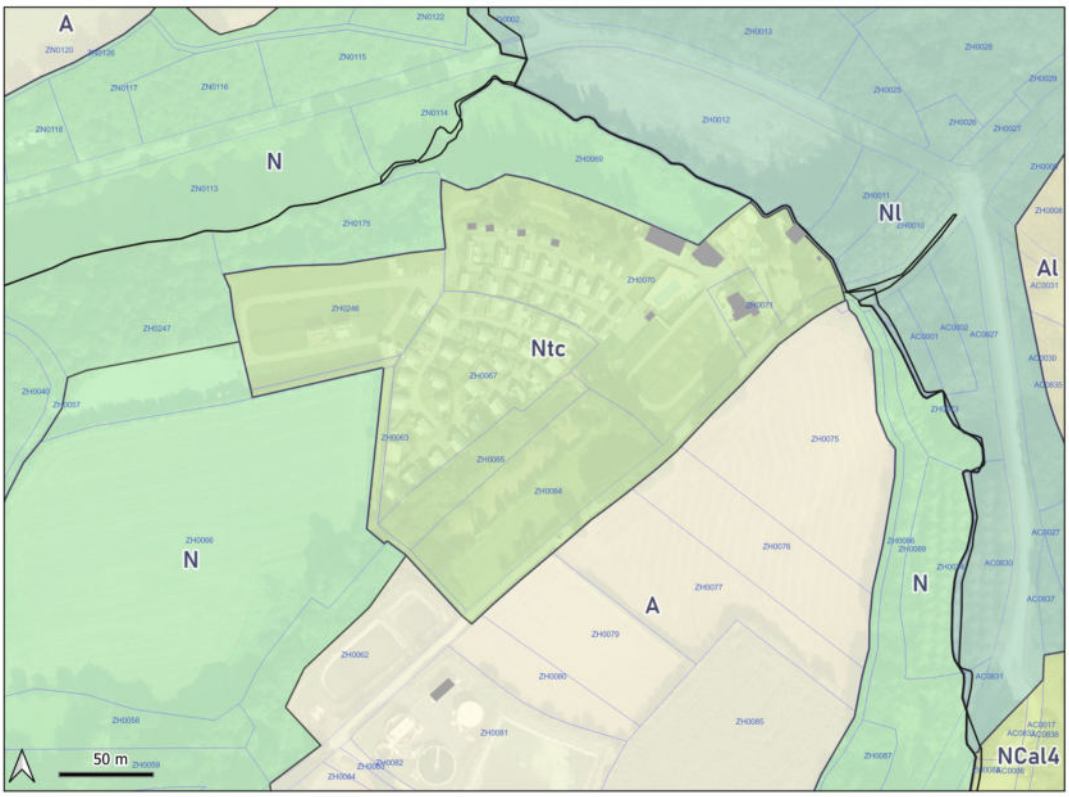
STECAL coresspondant à un gite existant. Le projet prévoit le développement d'une activité d'accueil d'hébergement touristique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LANTIC – STECAL Ntc – La Ville Gouric





Ntc :
Zone naturelle liée à une activité de camping

Superficie :
3.99 ha

Secteur Ntc. Camping existant ayant un projet d'extension à court terme pour augmenter le nombre d'emplacements sur sa partie sud-est.



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.76 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Le projet prévoit le développement d'une activité touristique d'hébergement, de loisirs et de réception.

En rénovation de bâtiments existants à court terme :

- aménagement de 6 chambres touristiques dans la maison principale

- transformation d'une dépendance pour 2 chambres touristiques et transformation de la seconde dépendance comme hébergement privé (accueil de famille)

- création d'une salle de réception accueil de 50- 100 personnes

En extension de l'existant à moyen terme :

- une piscine/ un pool house/ espace de détente extérieur

- un terrain de tennis

- un espace de gym en extérieur

- un garage fermé (environ 3 places)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





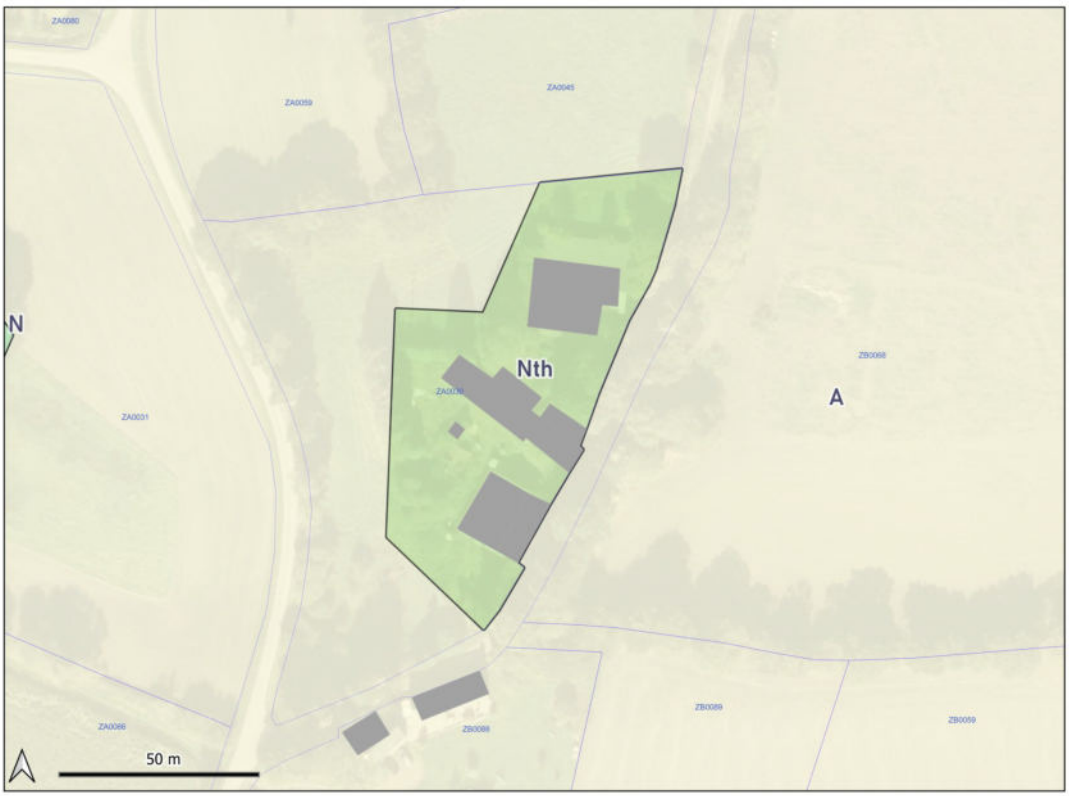
Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.44 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Le projet prévoit le développement d'hébergement touristique type cabane dans les arbres dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des bâtiments existants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

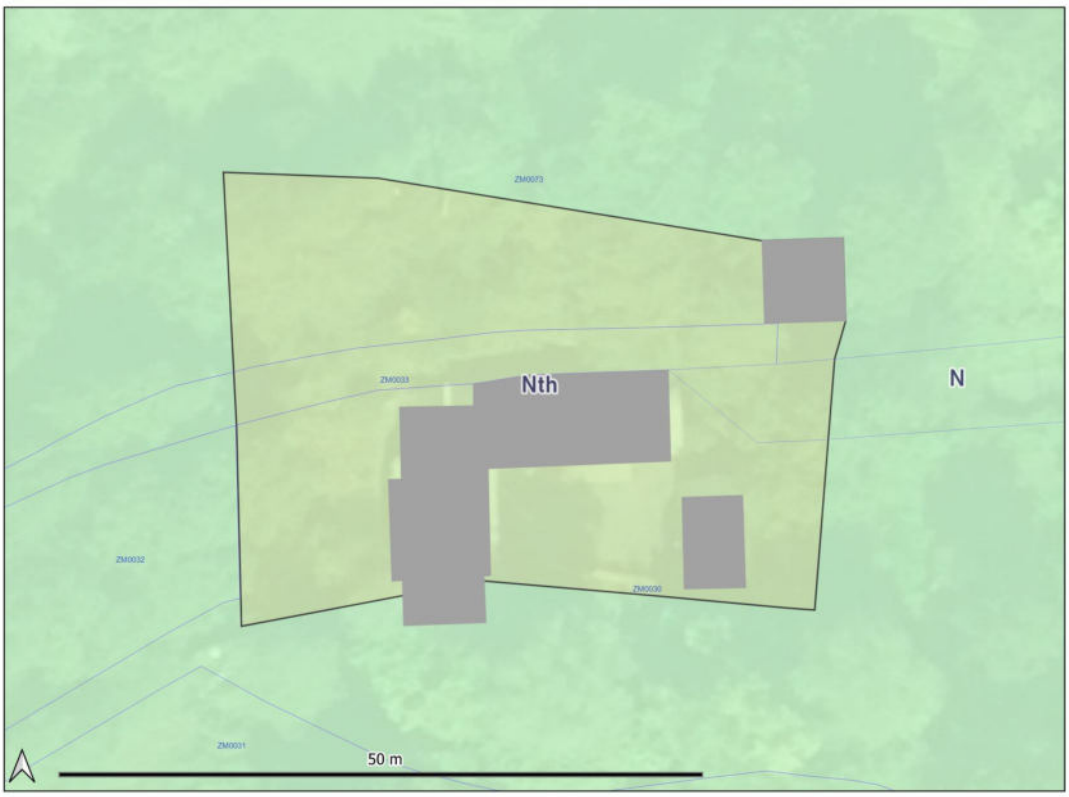
Superficie :
0.44 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Le projet prévoit le développement d'une activité de gîtes touristique avec création d'hébergement dans le bâtiment existant de l'ancienne grange.

Le projet prévoit également des aménagements en rapport avec l'activité d'hébergement touristique : aire de stationnement, hébergements pour animaux, piscine.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.14 ha

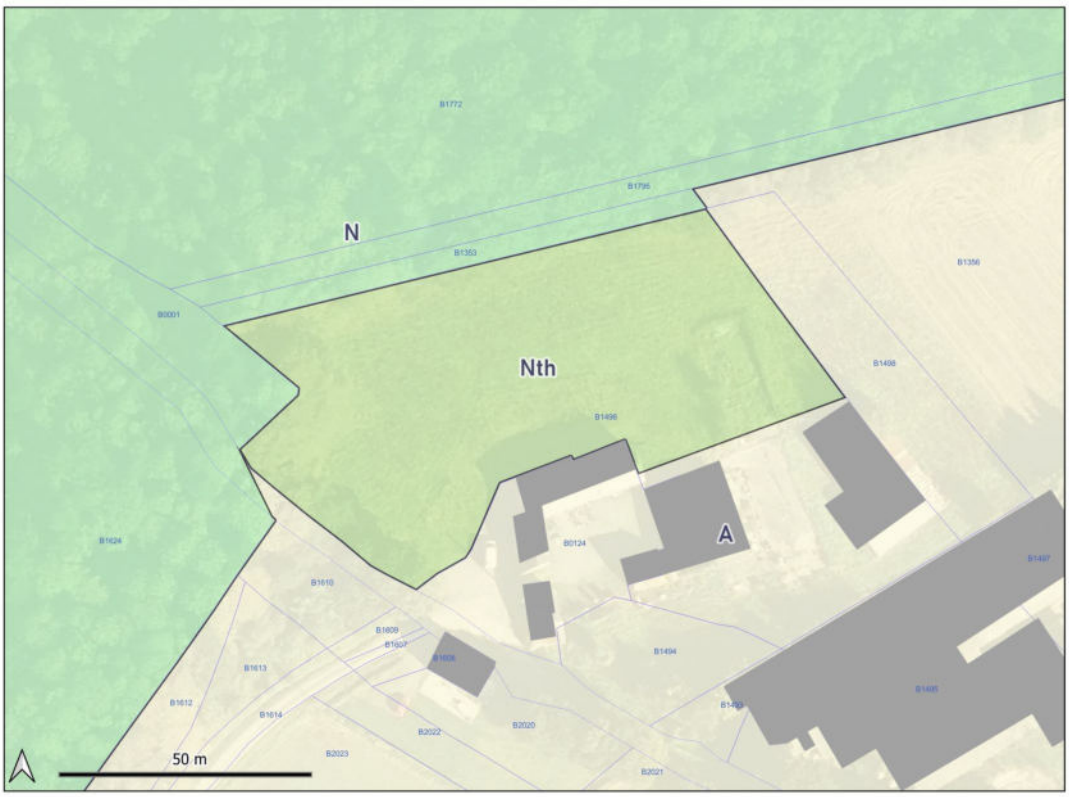
Description du projet :

Secteur Nth. STECAL correspondant à :

- un projet d'hébergement touristique : 2 chalets en bois destinés à la location touristique

- la mise en place d'un élevage d'escargot à vocation pédagogique (héliciculture), qui constituera une activité secondaire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





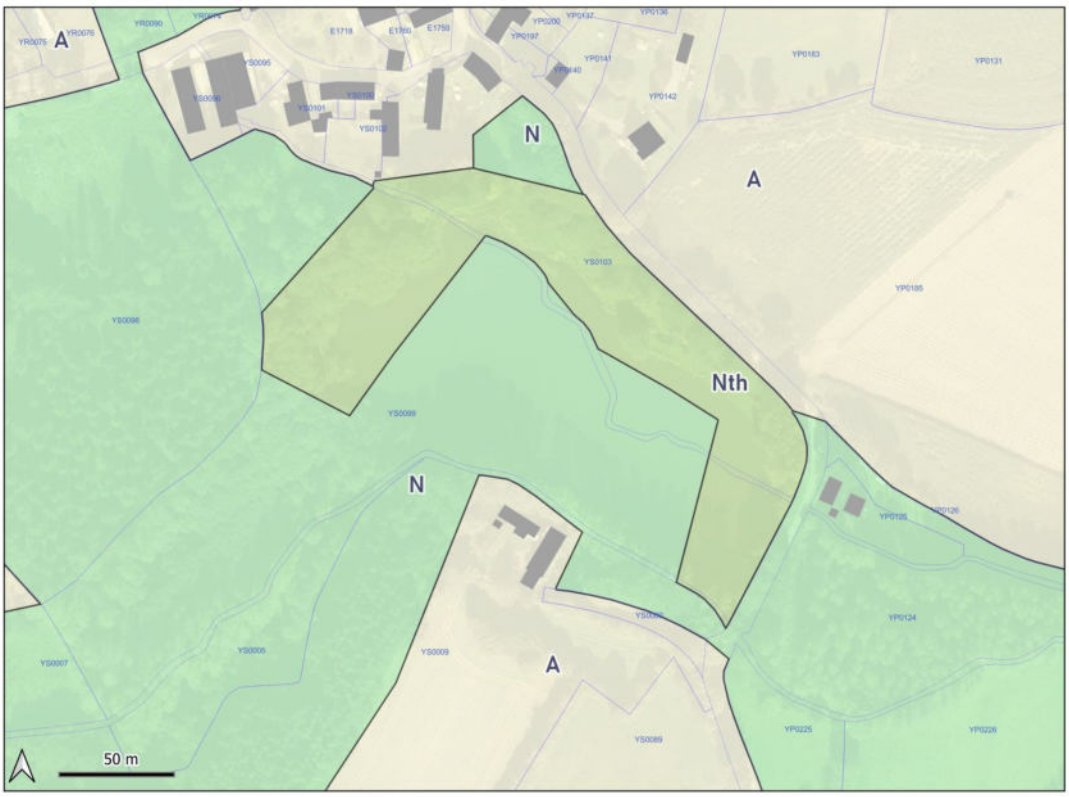
Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.49 ha

Description du projet :

Secteur Nth. STECAL correspondant à un projet d'hébergement touristique prévoyant l'implantation de 5 tiny houses ainsi qu'une aire pour cinq camping-cars (5 emplacements).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

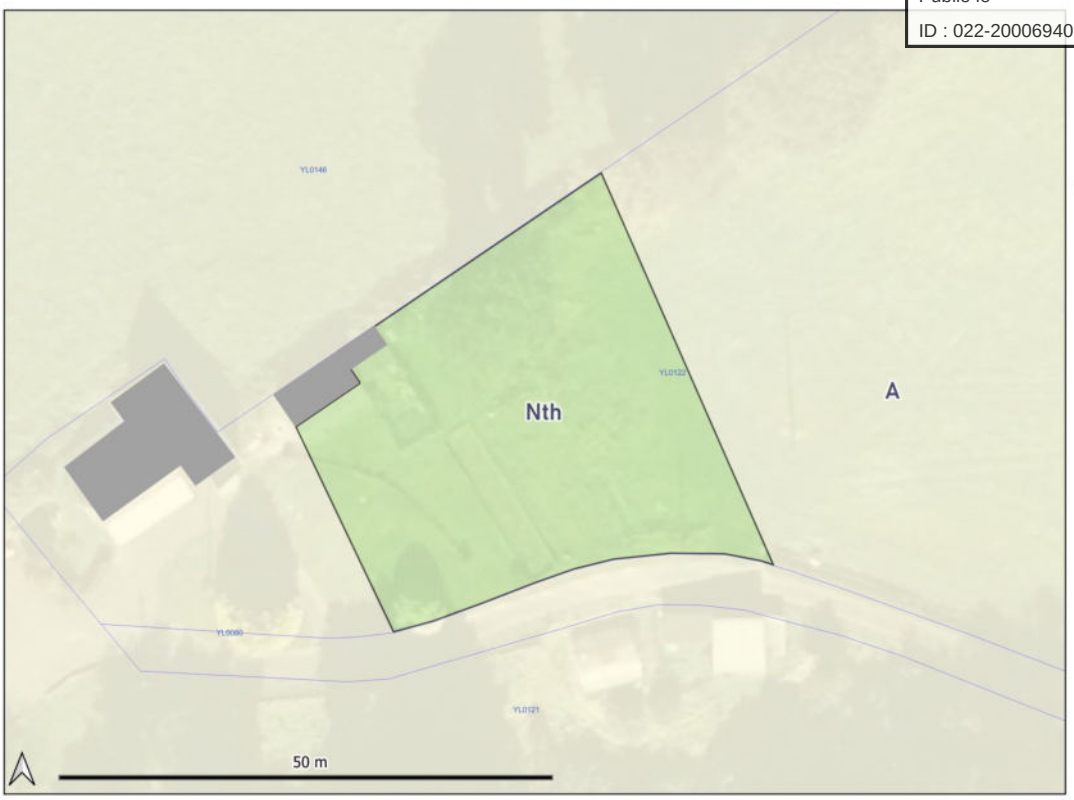
Superficie :
1.39 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Le projet prévoit l'installation de deux hébergements insolites (cabanes flottantes sur l'étang).



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



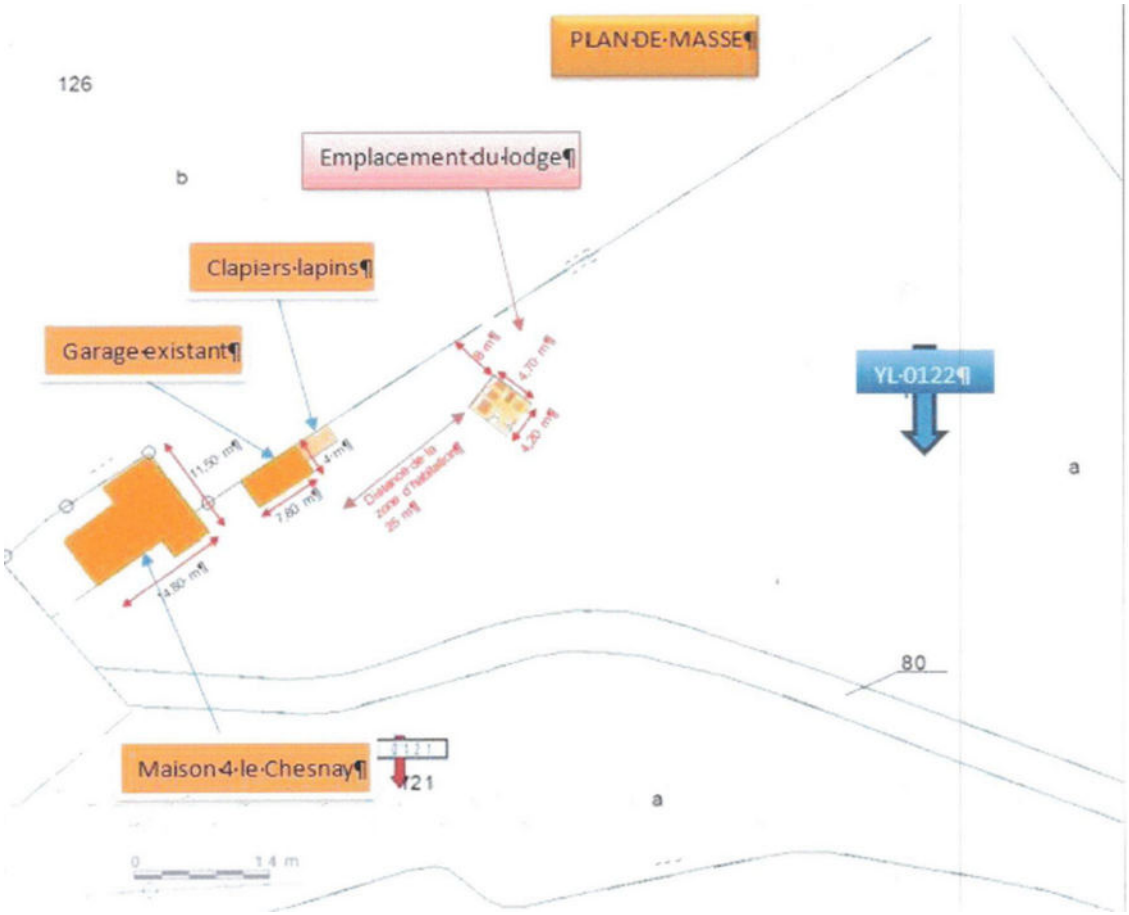


Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

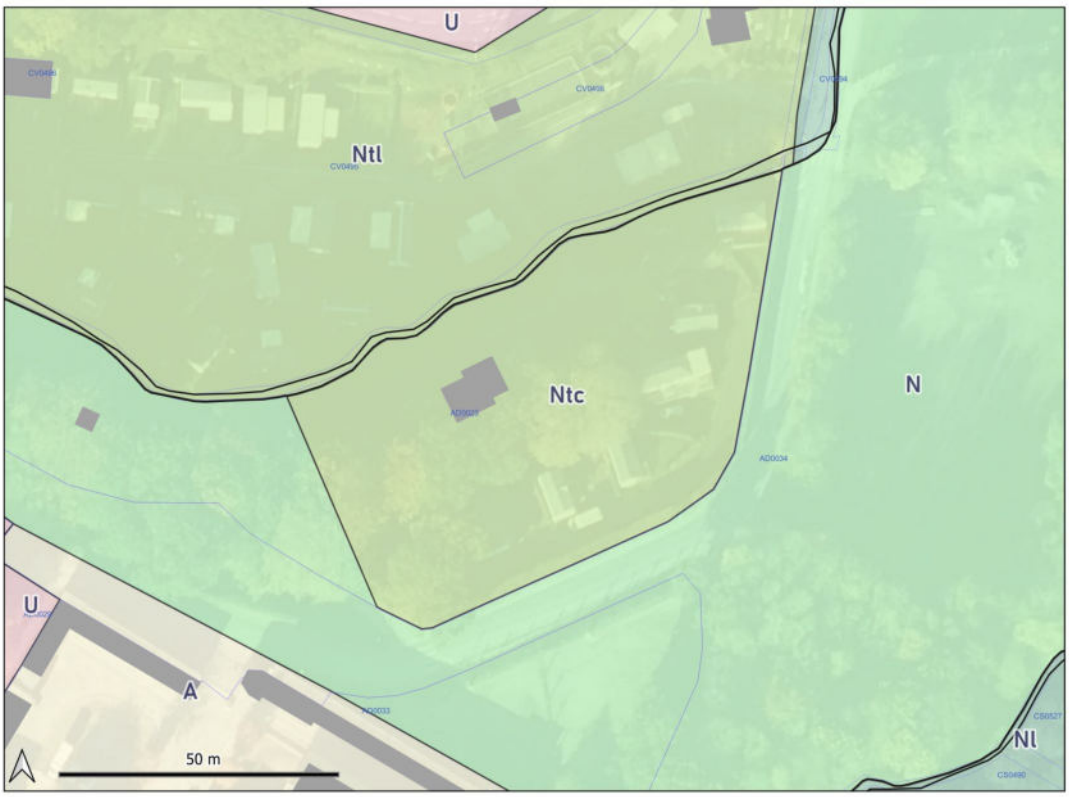
Superficie :
0.13 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Le projet prévoit l'implantation d'un hébergement touristique type lodge.



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





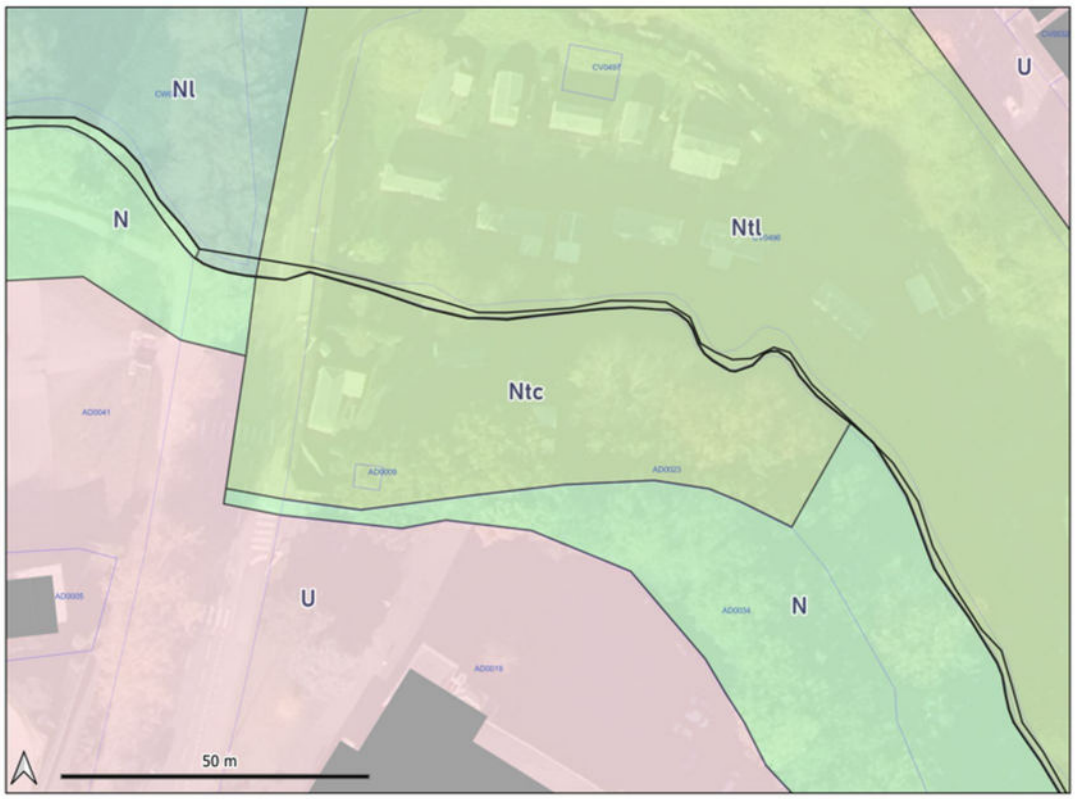
Ntc :
Zone naturelle liée à une activité de camping

Superficie :
0.41 ha

Description du projet :

Secteur Ntc. Camping existant pouvant nécessiter des extensions limitées des constructions existantes et des aménagements en lien avec la vocation du site.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ntc :
Zone naturelle liée à une activité de camping

Superficie :
0.28 ha

Description du projet :

Secteur Ntc. Camping existant pouvant nécessiter des extensions limitées des constructions existantes et des aménagements en lien avec la vocation du site.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





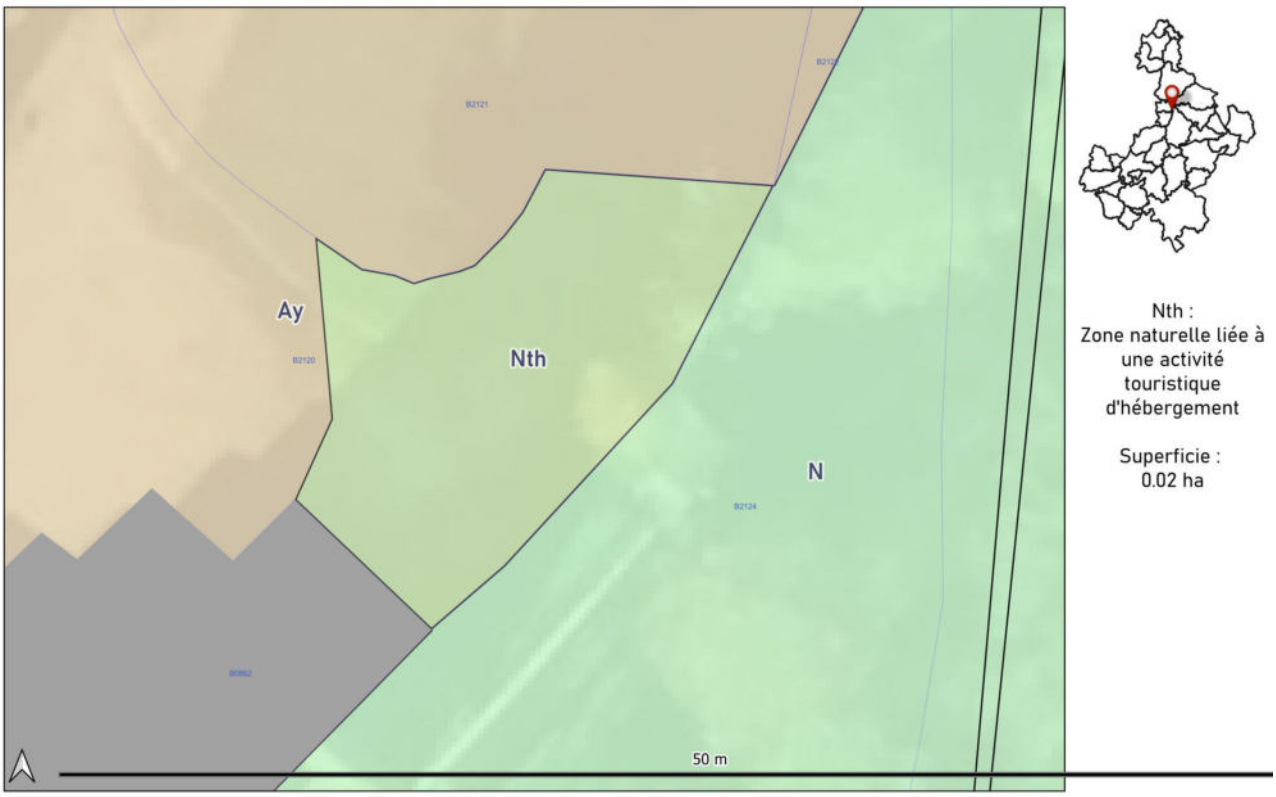
Nth :
Zone naturelle liée à une activité touristique d'hébergement

Superficie :
0.07 ha

Description du projet :

Secteur Nth. Gîte de groupe de la Riaudais. Les propriétaires souhaitent installer quelques tiny-house pour développer la capacité d'hébergement sur place.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Description du projet :

Secteur Nth. Projet de gîtes touristiques en continuité de l'activité de pisiculture existant sur ce site.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AE/NE : ZONE DÉDIÉE AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les zones Ae et Ne sont liées à la présence d'équipements collectifs. Au sein de ces zones, l'objectif est de permettre le renforcement des équipements implantés. Ainsi, les aménagements et constructions en lien avec ces équipements sont admis.

Le PLUi comptabilise 6 STECAL Ae et Ne à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Ae (similaire pour la zone Ne) :

Article 1 - 1 - A : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les constructions, les extensions des constructions existantes, et les aménagements en relation avec les équipements d'intérêt collectif et services publics compris au sein de la zone Ae, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes. Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – A : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

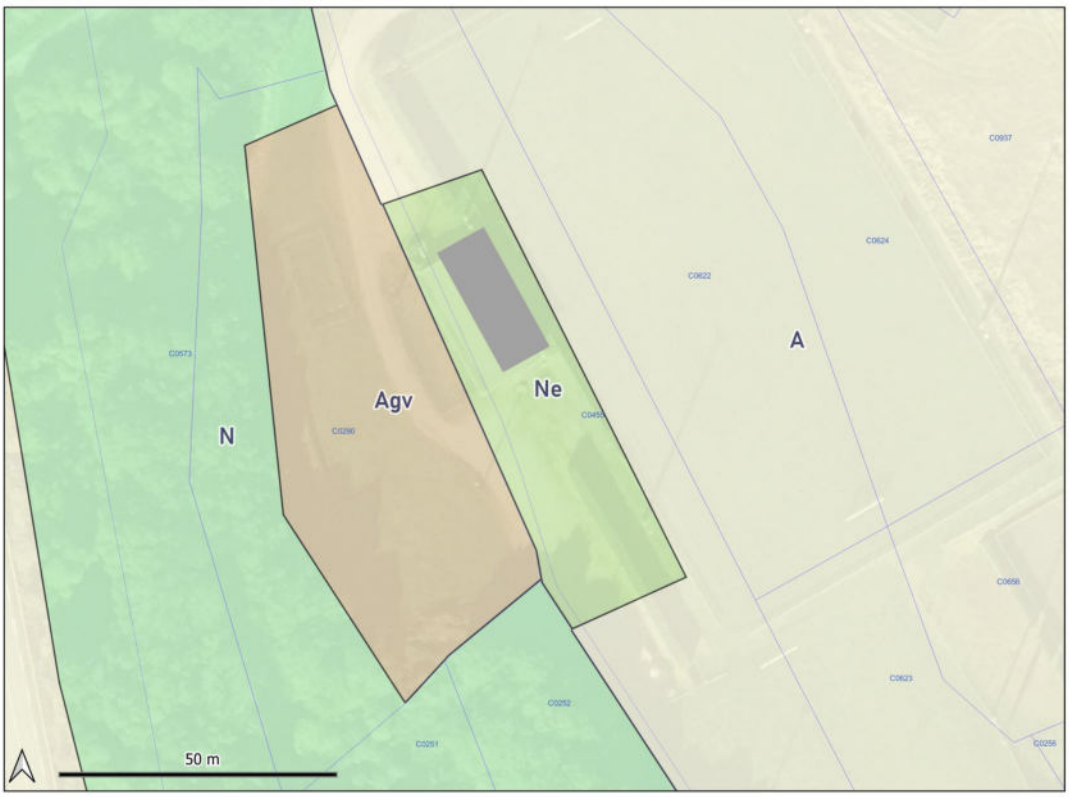
La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 12 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol des bâtiments est limitée à 50% de l'emprise du terrain dans la zone.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





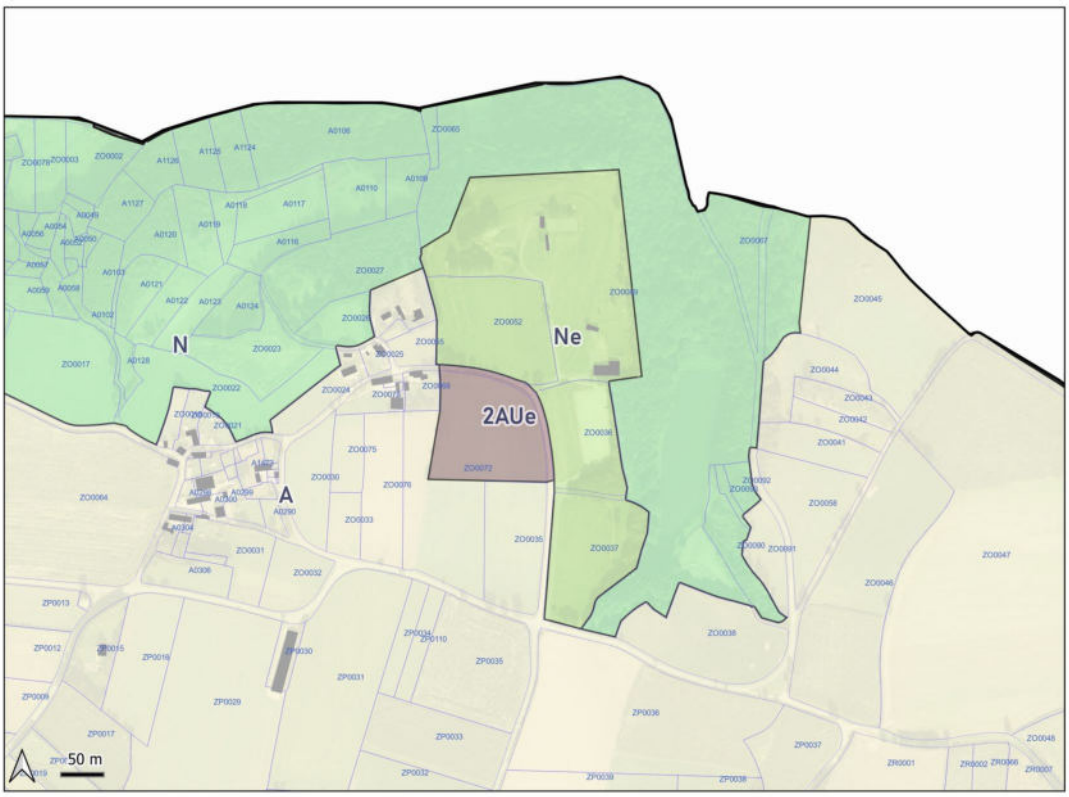
Ne :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements

Superficie :
0.18 ha

Description du projet :

STECAL correspondant aux équipements sportifs de la commune (terrain de foot, vestiaires) pouvant nécessiter la création de nouveaux bâtiments annexes ou des extensions limitées des constructions existantes. La commune souhaite notamment réaménager le parking en y installation des ombrières photovoltaïques.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ne :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements

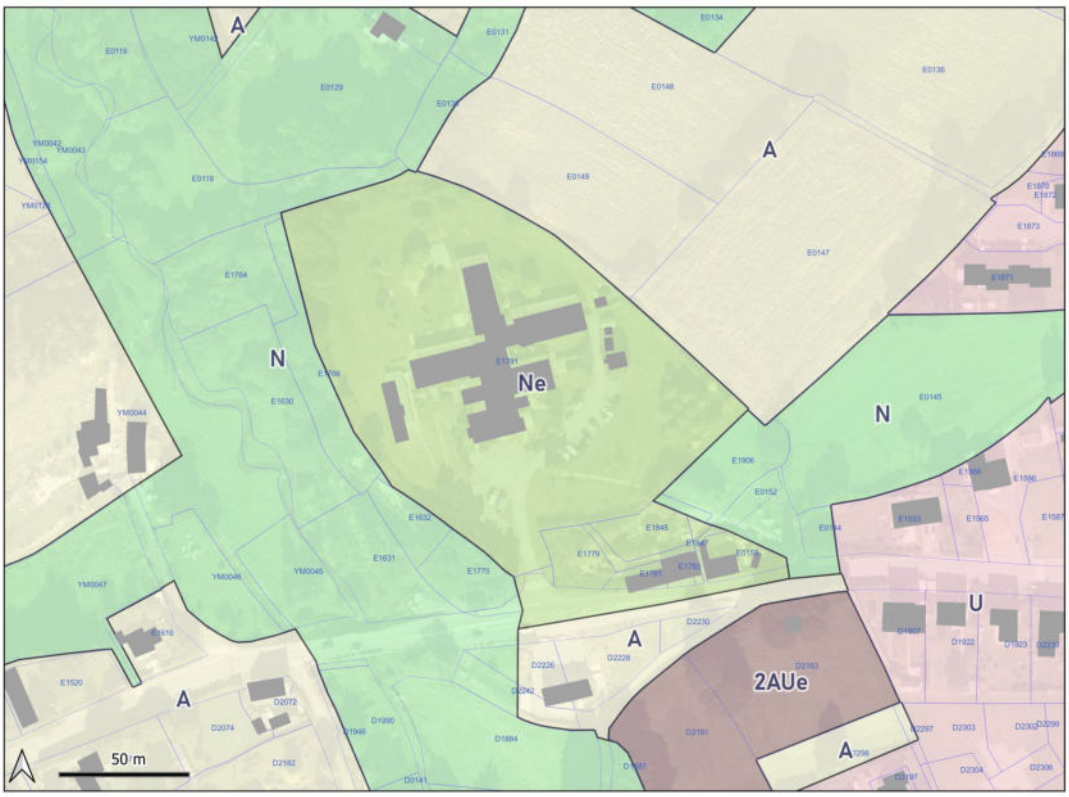
Superficie :
7.63 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à l'espace HENRI BOZEC dit La Côte des Halles, station VTT aménagée sur un ancien hippodrome.

Un projet d'extension du site sur sa partie sud-ouest est prévu pour réaménager et étendre les hébergements existants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ne :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements

Superficie :
1.9 ha

Description du projet :

Maison d'accueil spécialisée (MAS) pouvant nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ae :
Zone agricole liée à la présence d'équipements

Superficie :
0.88 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à l'unité de soin de suite ayant des projets d'extension pour étendre le plateau technique et restructurer les espaces de rééducation et de l'hopital de jour.



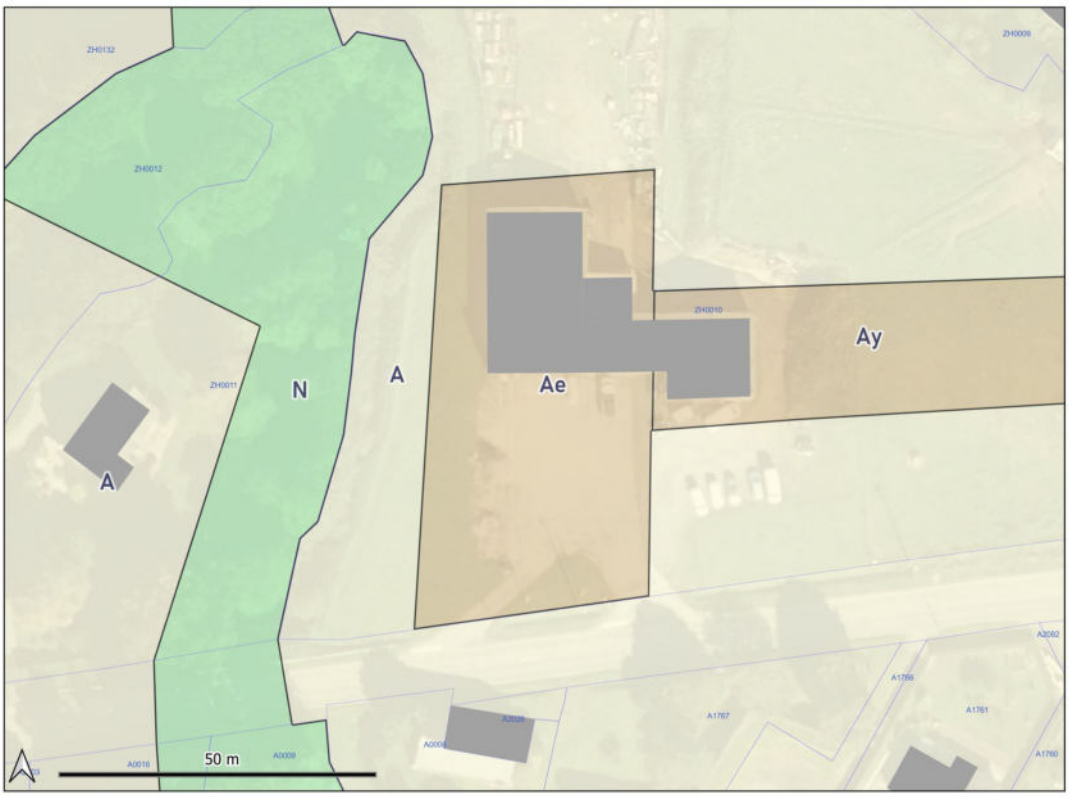


Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLU URBAIN – STECAL Ae – Saint-barnabé





Ae :
Zone agricole liée à la présence d'équipements

Superficie :
0.24 ha

Description du projet :

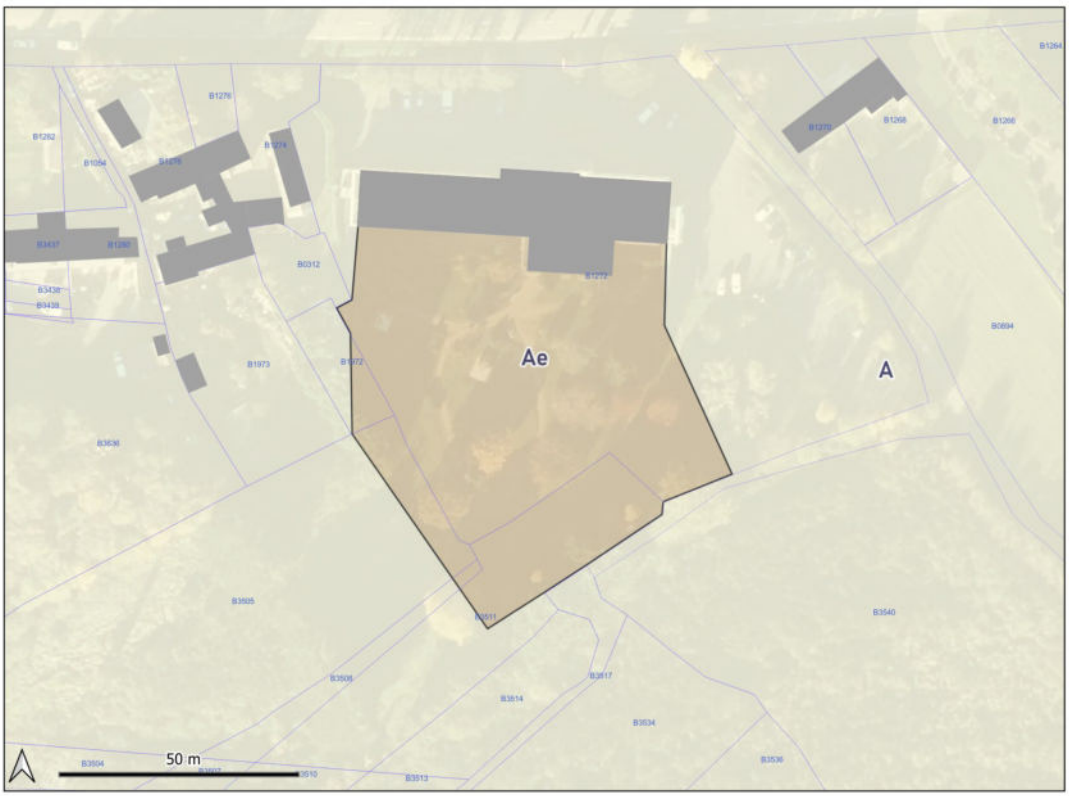
STECAL correspondant au terrain et bâtiments des services techniques de la commune, pouvant nécessiter des besoins d'extensions limitées ou de constructions annexes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

TRÉGUEUX – STECAL Ae – La Ville Pelle





Ae :
Zone agricole liée à la présence d'équipements

Superficie :
0.54 ha

Description du projet :

Le STECAL correspond à des activités hospitalières (clinique) pouvant nécessiter des besoins d'extensions limitées ou de constructions annexes. La structure prévoit notamment de construire des appartements thérapeutiques en bordure du jardin paysager.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AJF : ZONE AGRICOLE LIÉE AUX JARDINS FAMILIAUX

Les zones Ajf sont liées à la présence de jardins familiaux. Au sein de ces zones, l'objectif est de permettre les constructions de faibles emprises et les aménagements en lien avec la vocation de ces zones.

Le PLUi comptabilise 24 STECAL Ajf à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Ajf :

Article 1 - 1 - A : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les aménagements légers, les occupations du sol, les travaux et installations envisagés ne doivent pas porter atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les constructions en relation avec la présence de jardins familiaux (cabanes de jardin, espaces de stockage du matériel, serre …) sont autorisées dans la limite d'une superficie totale et cumulée de 15 m² d'emprise au sol maximum par lot (hors serre).

Article 2 - 1 – A : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 3 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol totale des constructions est limitée à 15 m² par unité foncière.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LA MEAUGON – STECAL Ajf – Le Vau Lorgan





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.19 ha

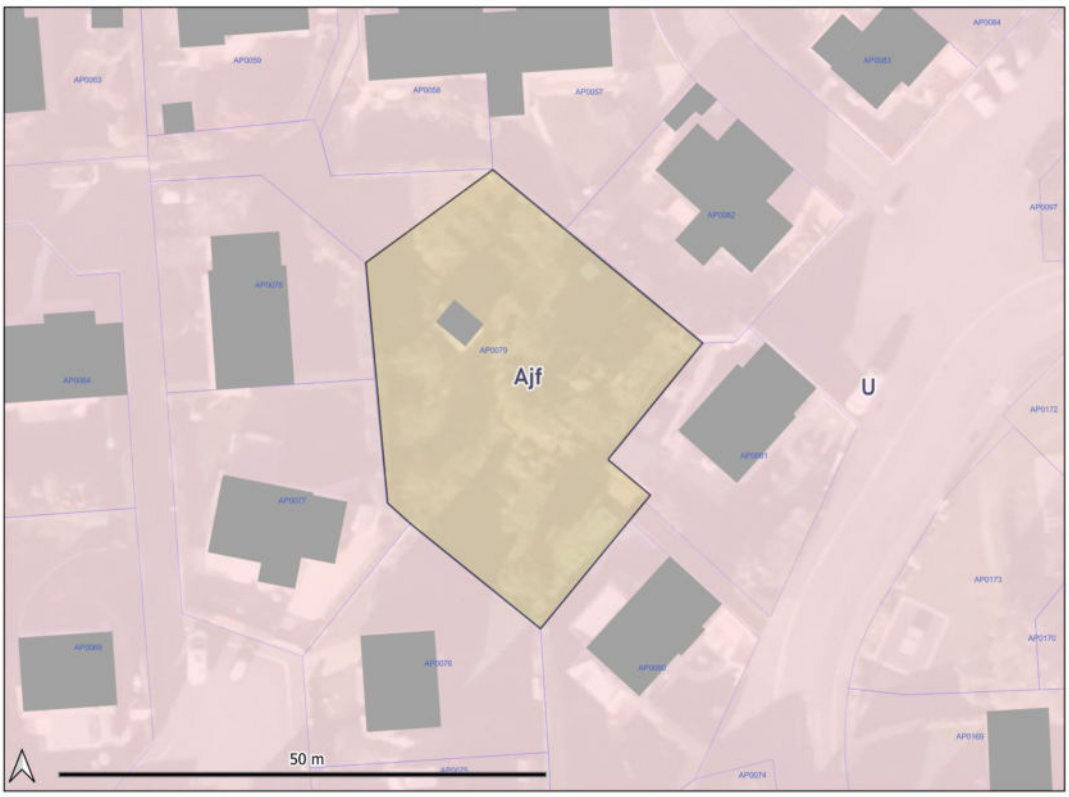
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LANGUEUX – STECAL Ajf – Bellevue





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.1 ha

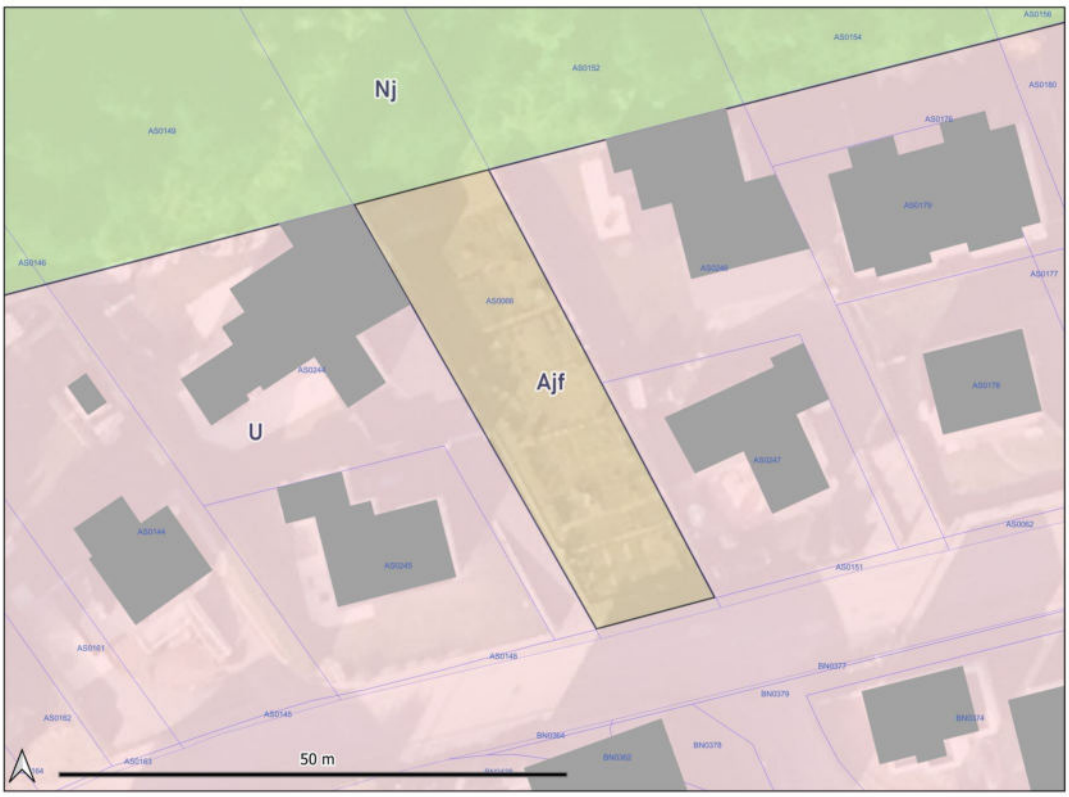
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LANGUEUX – STECAL Ajf – La Roche Durand





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.06 ha

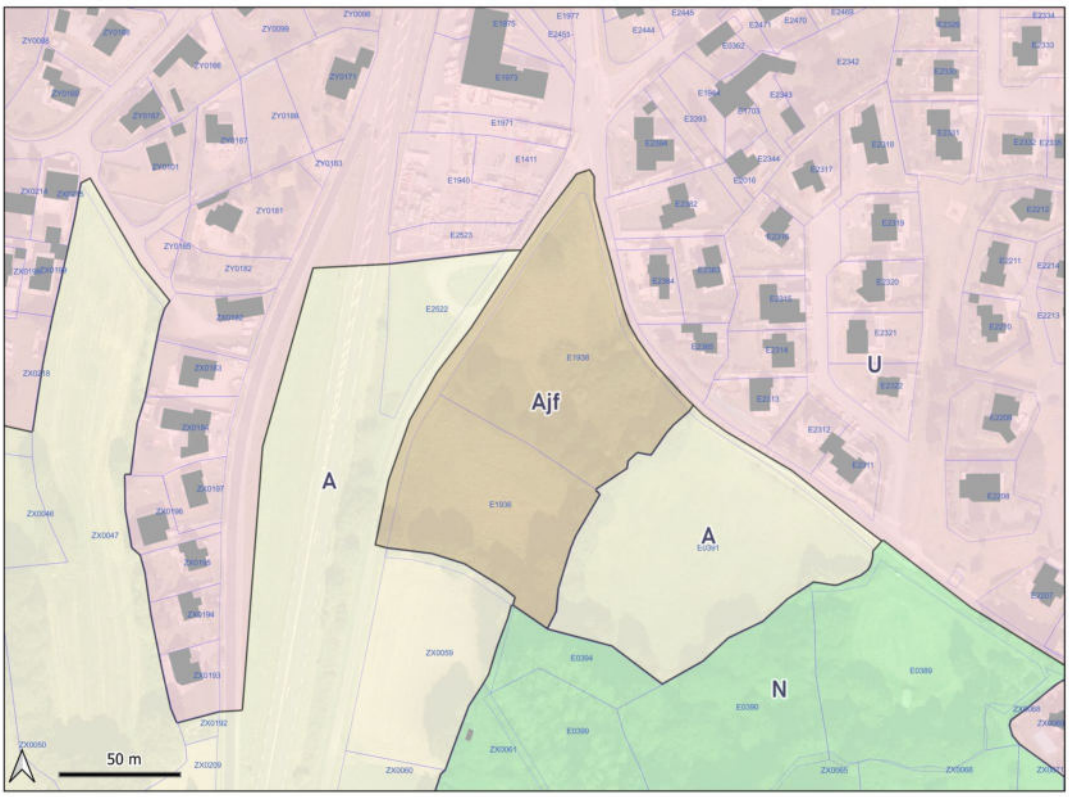
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLAINTEL – STECAL Ajf - Sébastopol





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

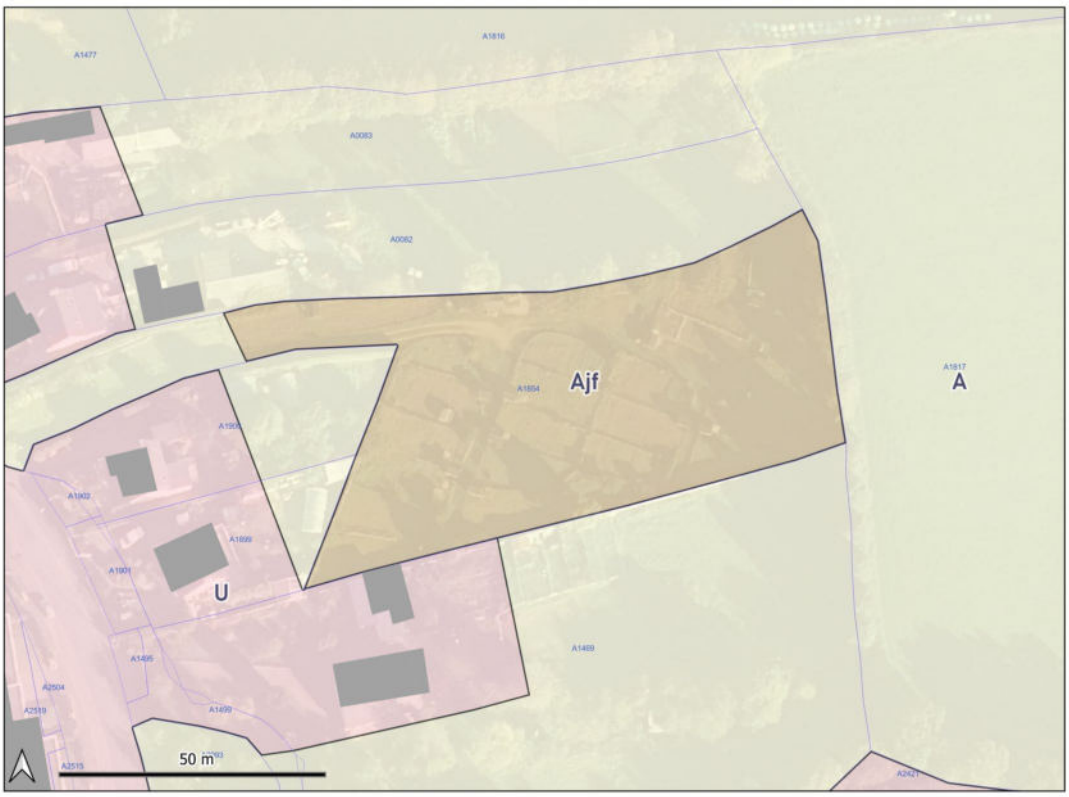
Superficie :
1.17 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.43 ha

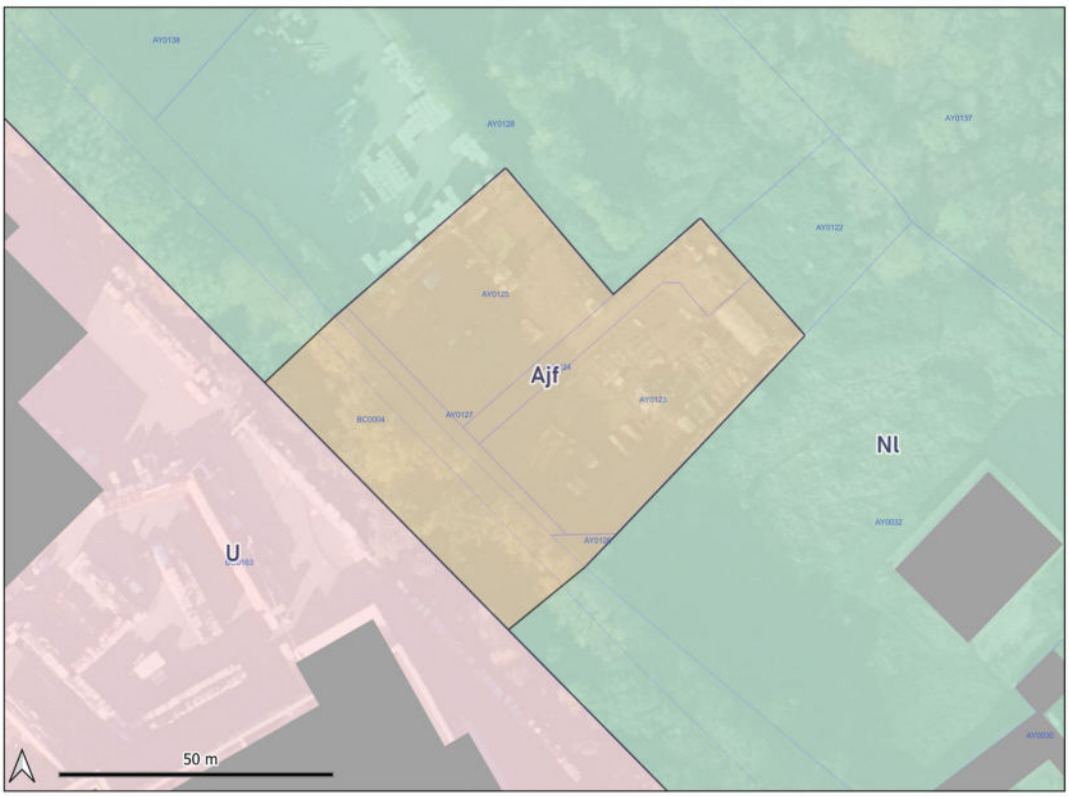
STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLERIN – STECAL Ajf – Le Chêne Vert



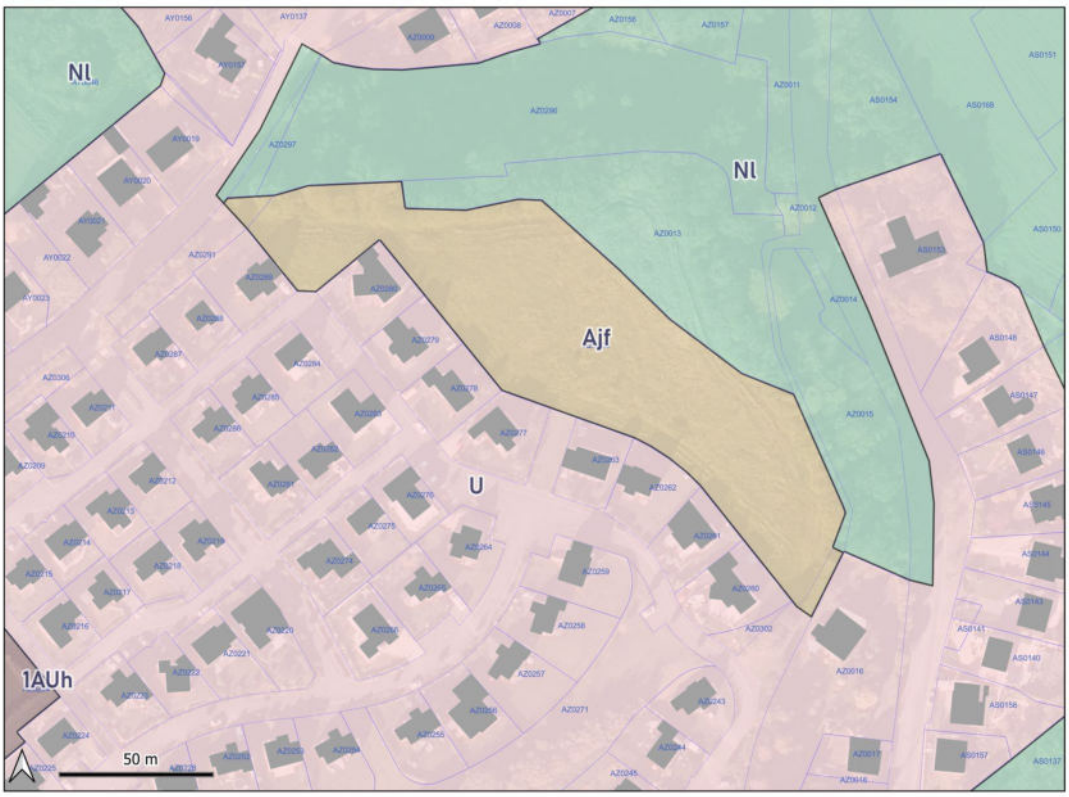


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.42 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



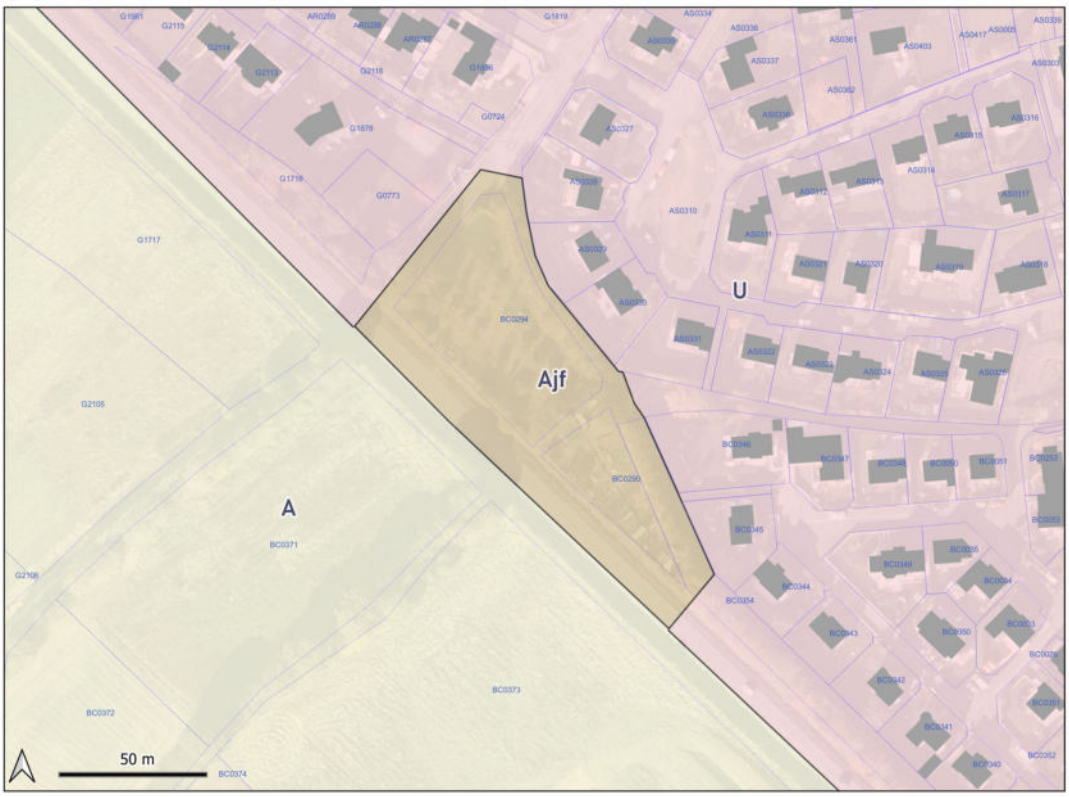


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.87 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.75 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération



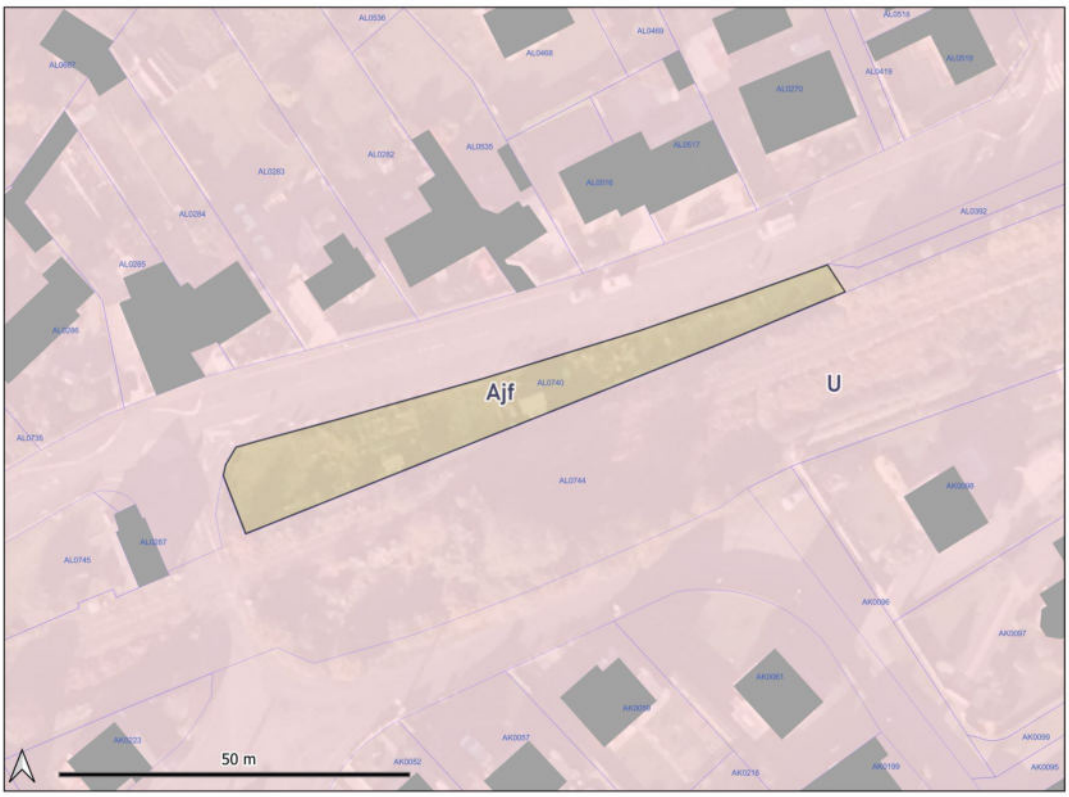


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.56 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.07 ha

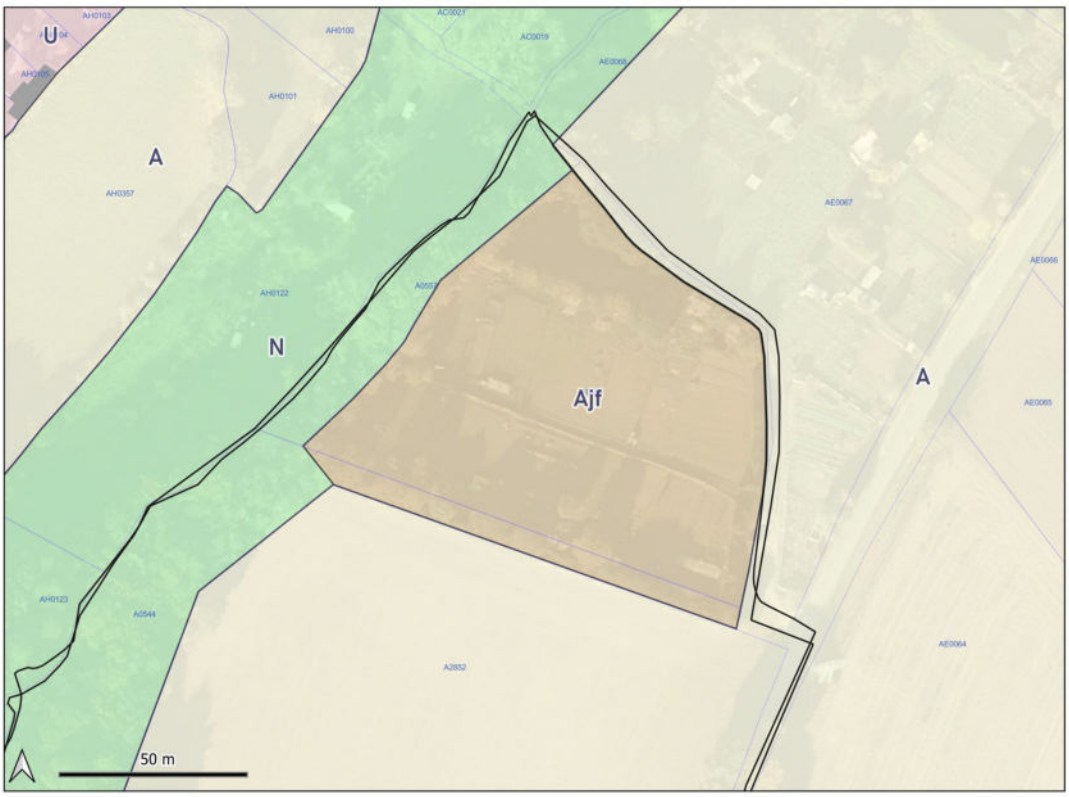
STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLOUFRAGAN TREGUEUX – STECAL Ajf – Brézillet





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

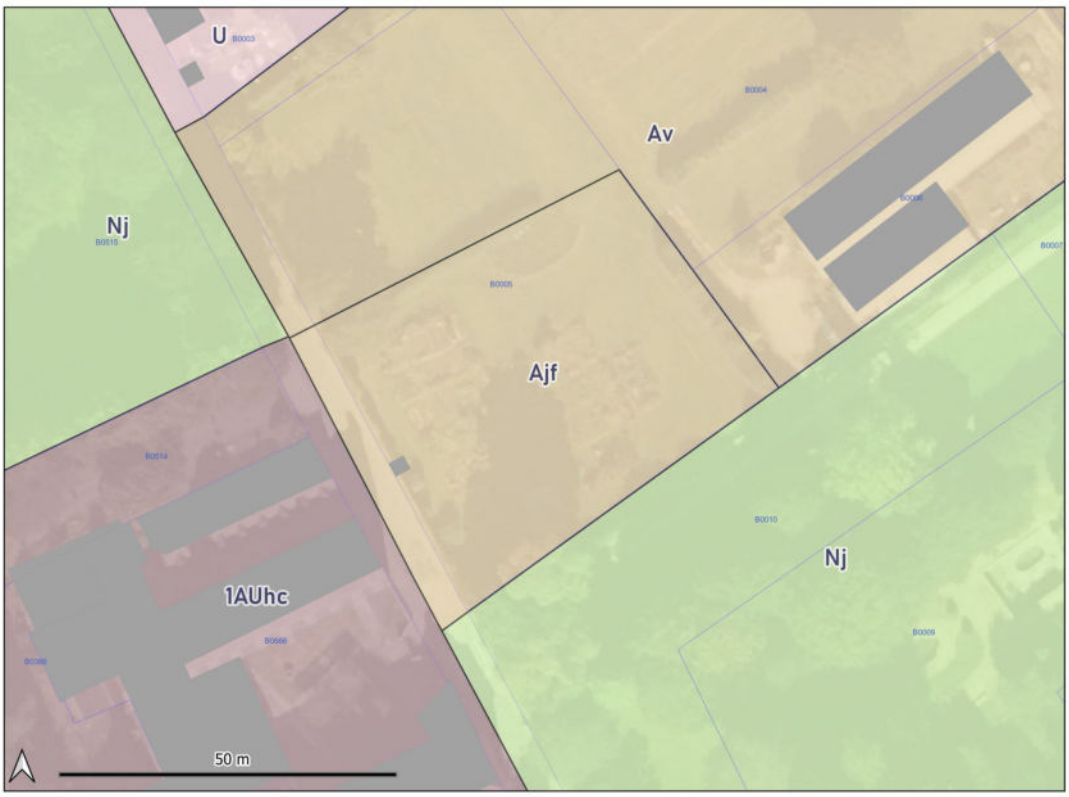
Superficie :
0.87 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.26 ha

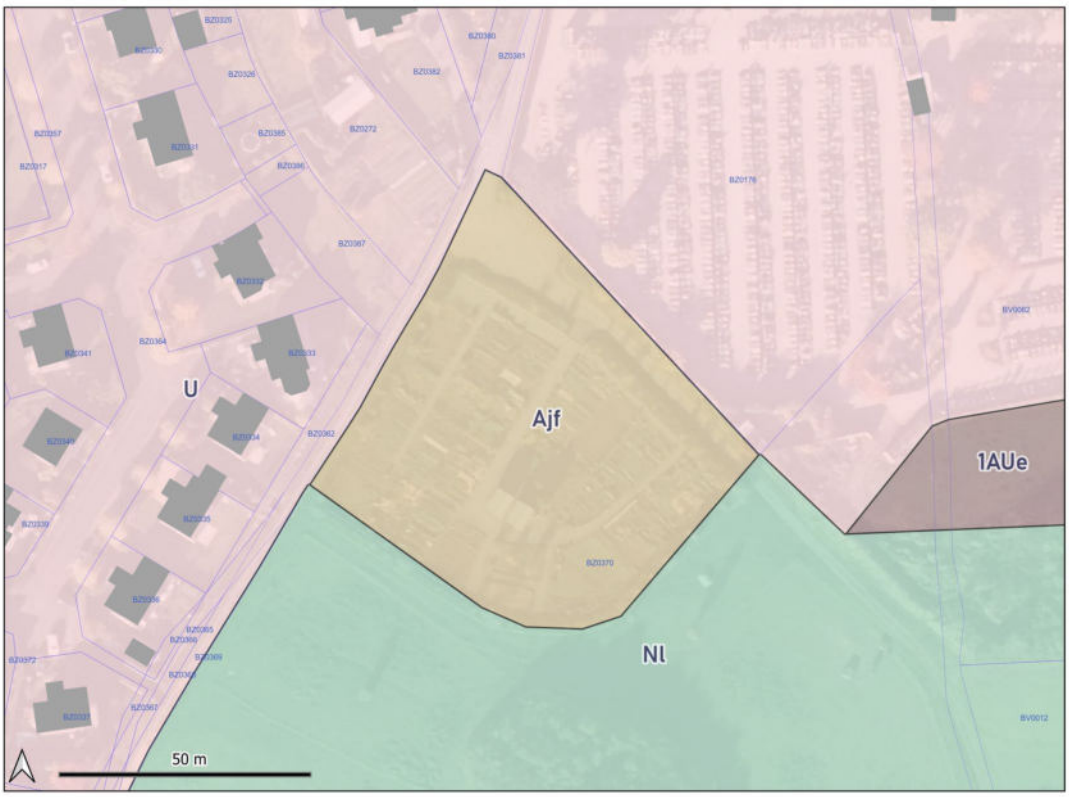
STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-BRIEUC – STECAL Ajf – Ginglin



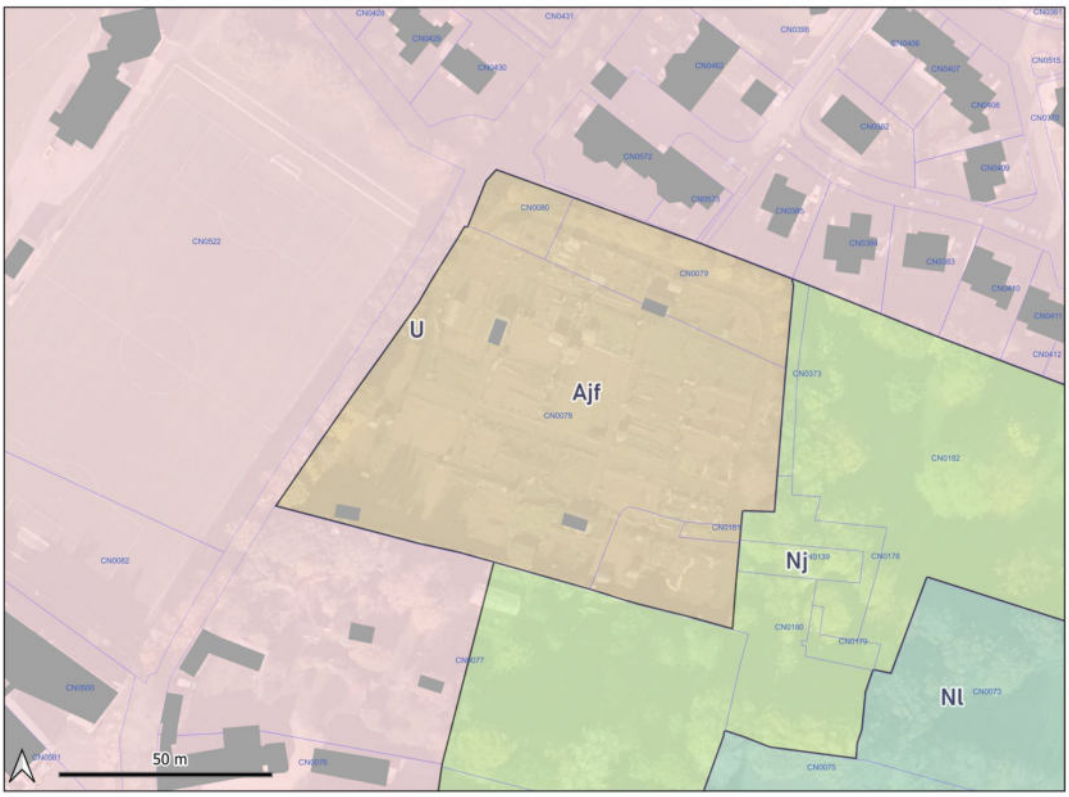


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.44 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.81 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



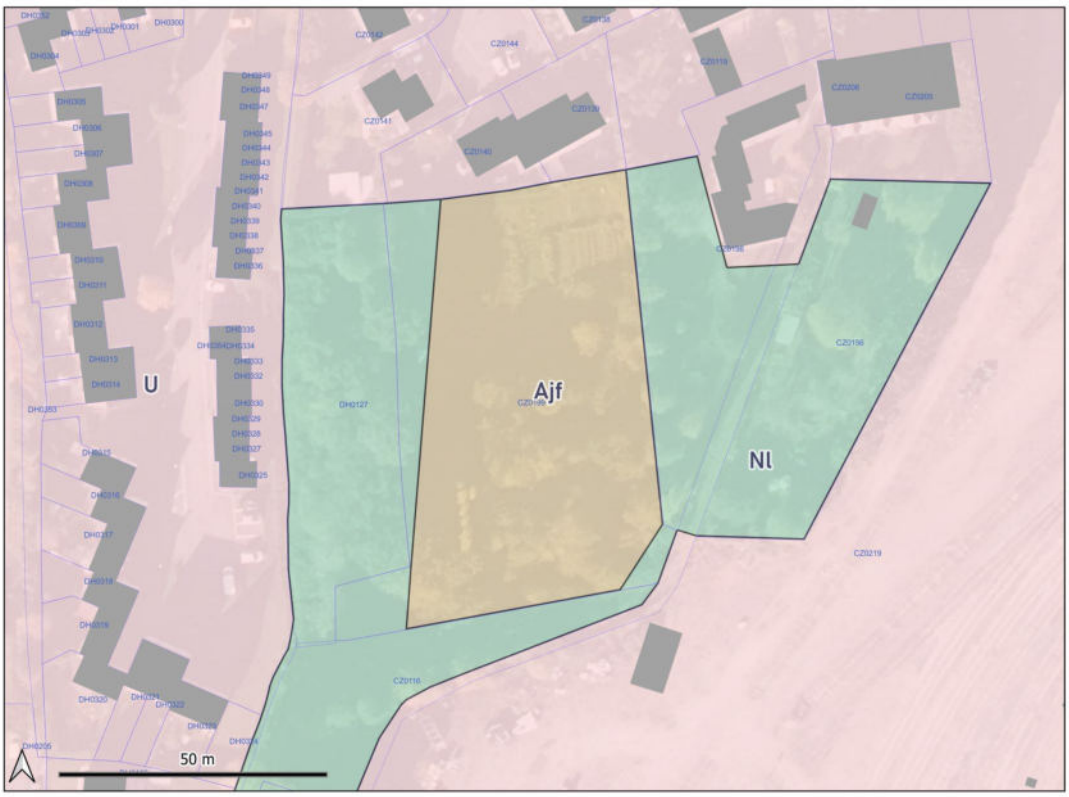


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.48 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.32 ha

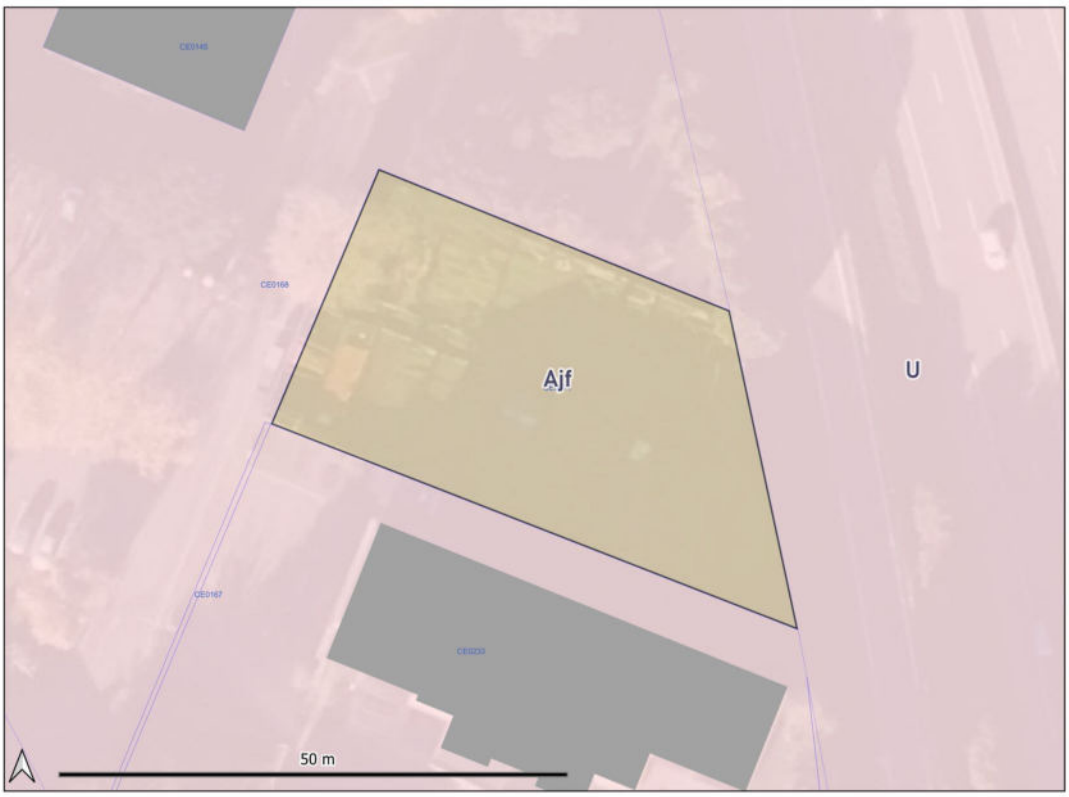
STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-BRIEUC – STECAL Ajf – Le Plateau





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.13 ha

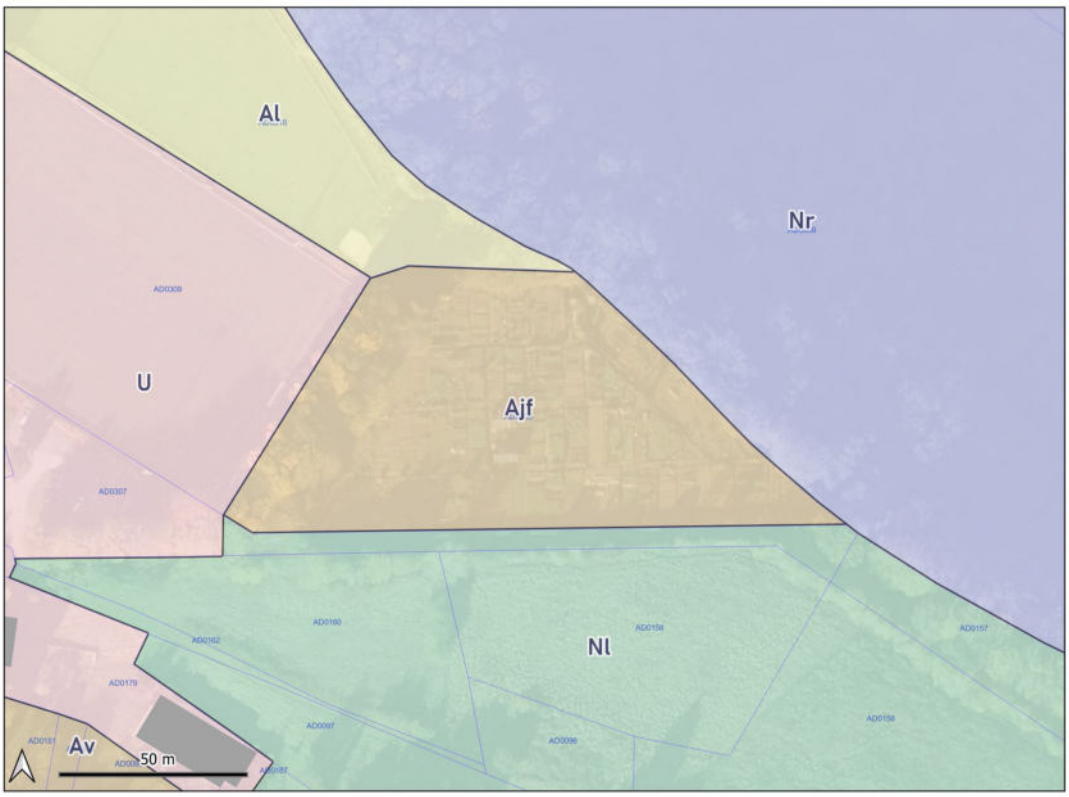
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-BRIEUC – STECAL Ajf – Le Vau Mano





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.75 ha

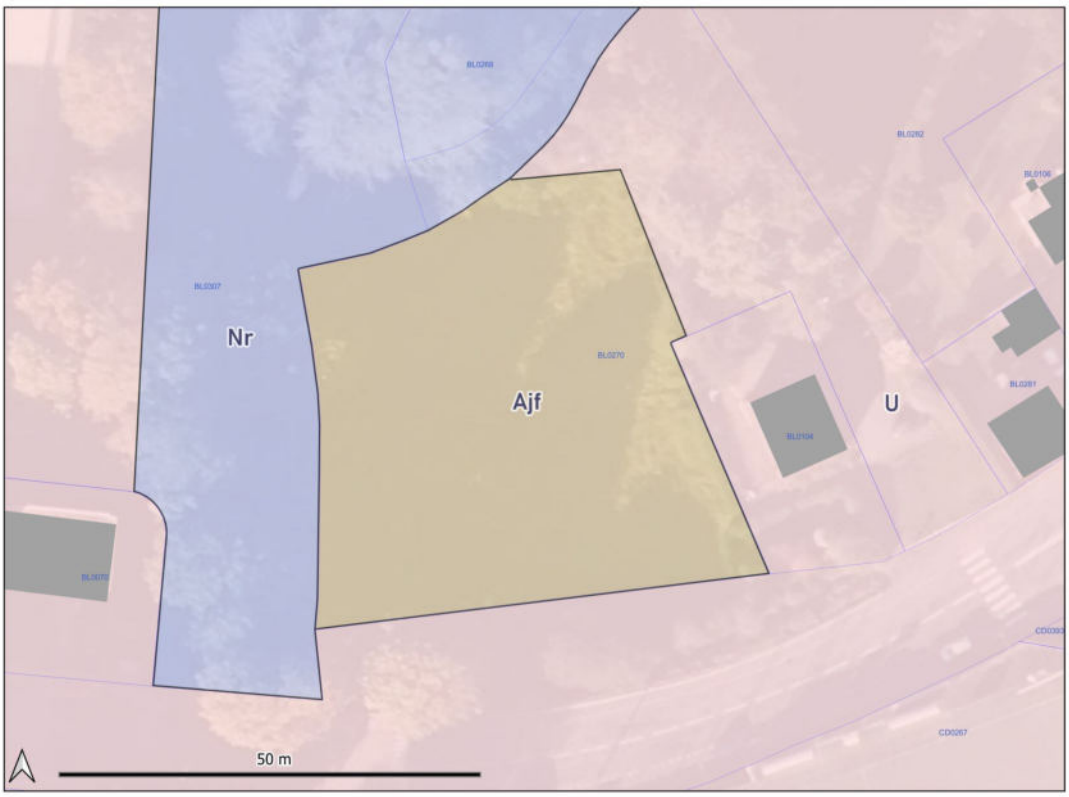
STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-BRIEUC – STECAL Ajf – Ville Bastard



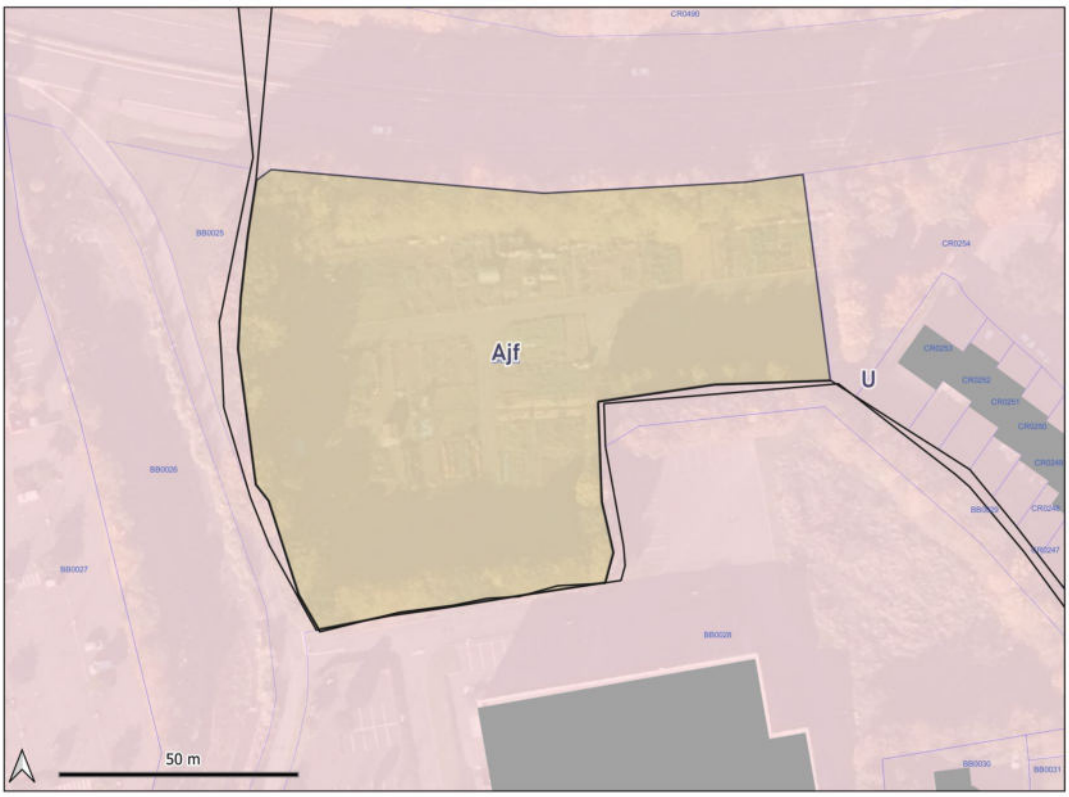


Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.21 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.83 ha

STECAL coresspondant à des jardins familliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

TRÉGUEUX – STECAL Ajf – La Hamonais





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.24 ha

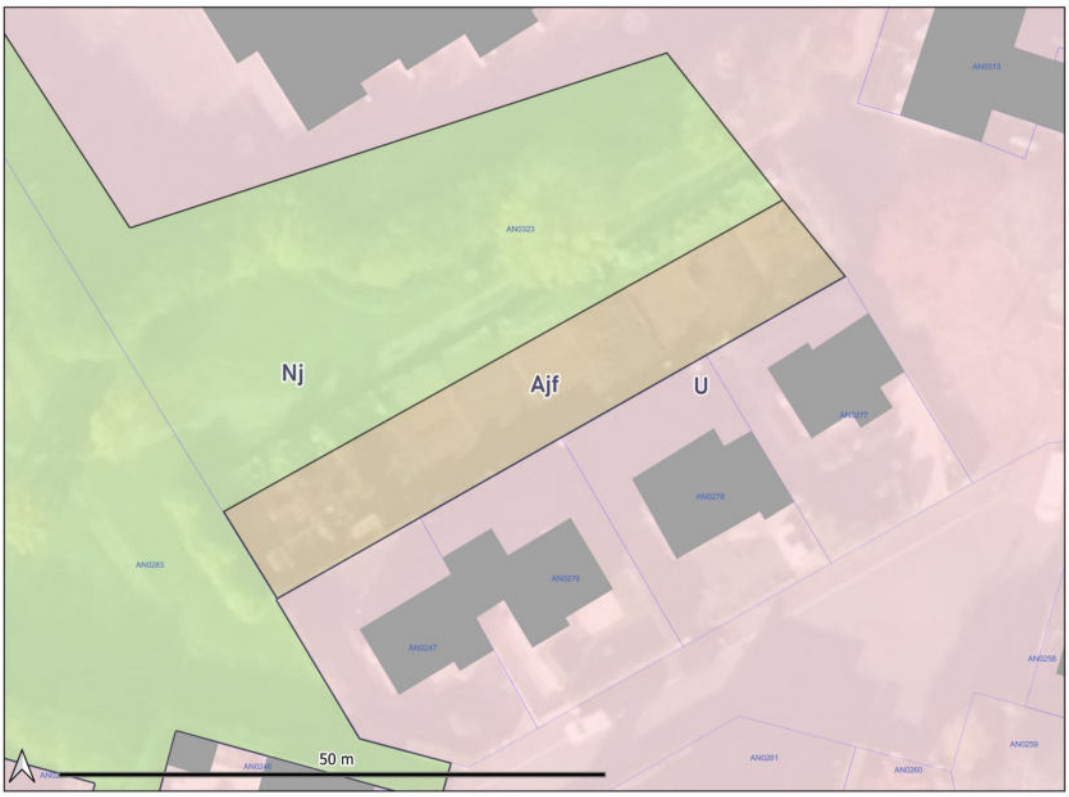
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

TREGUEUX – STECAL Ajf – Le Buchon





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.05 ha

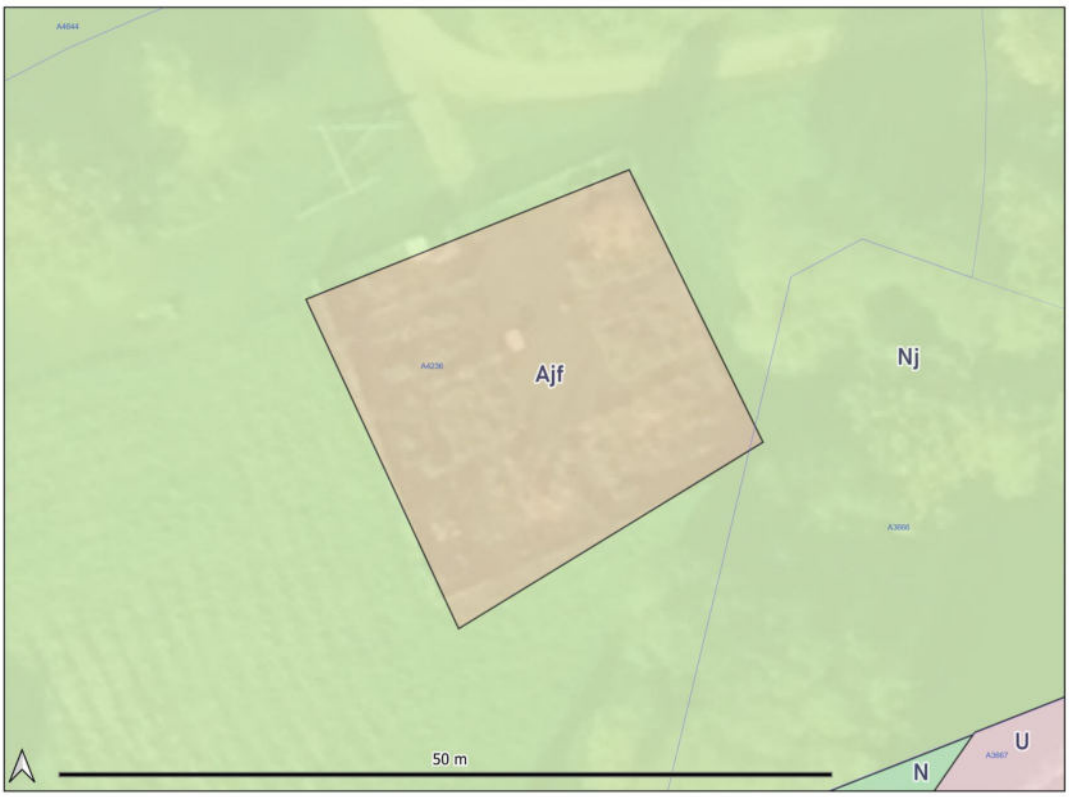
STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

TRÉGUEUX – STECAL Ajf – Les Korrigans





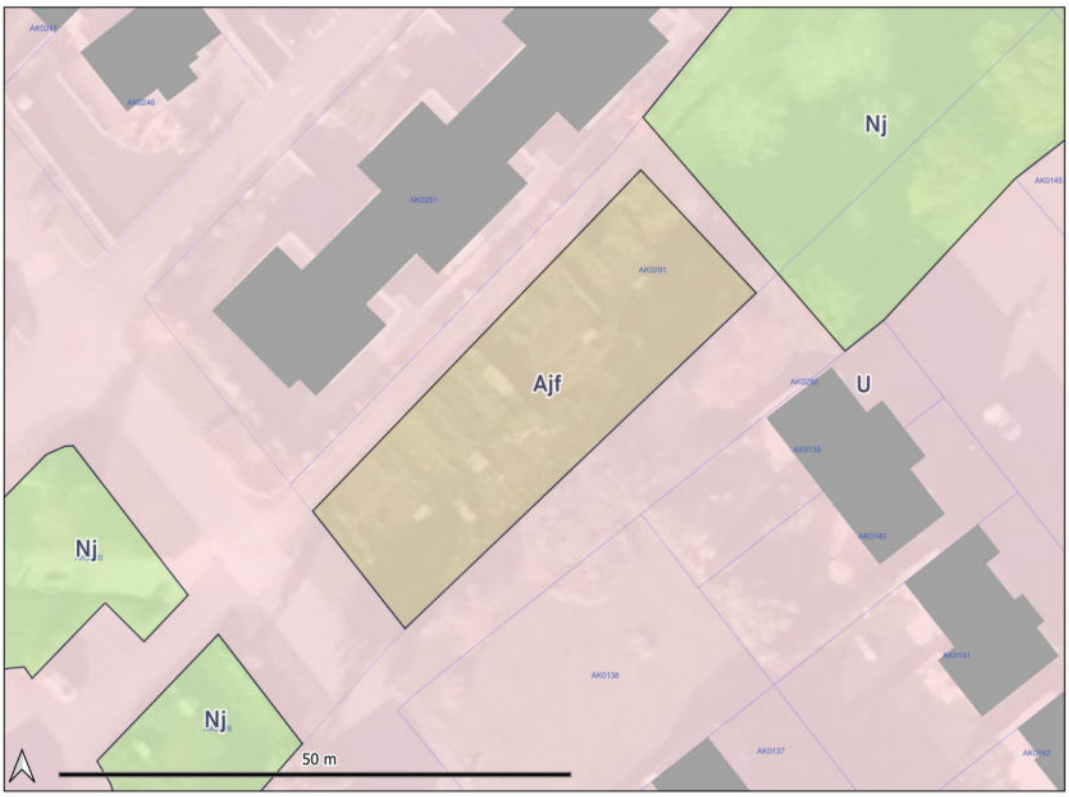
Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.05 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillliaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TREGUEUX – STECAL Ajf – Sous La Croix





Ajf :
Zone agricole liée aux jardins familiaux

Superficie :
0.07 ha

STECAL coresspondant à des jardins famillaux pouvant nécessiter des constructions neuves, des extensions de constructions existantes ou des aménagements légers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AGV : ZONE AGRICOLE LIÉE À UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La zone Agv est en lien avec la présence d'aires d'accueil des gens du voyage déjà aménagées ou à créer. Elle vise à permettre le renforcement des équipements relatifs au bon fonctionnement de l'aire.

Le PLUi comptabilise 4 STECAL Agv à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Agv :

Article 1 - 1 - A : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les constructions, les extensions des constructions existantes, les changements de destination et les aménagements liés à la présence d'aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes. Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – A : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

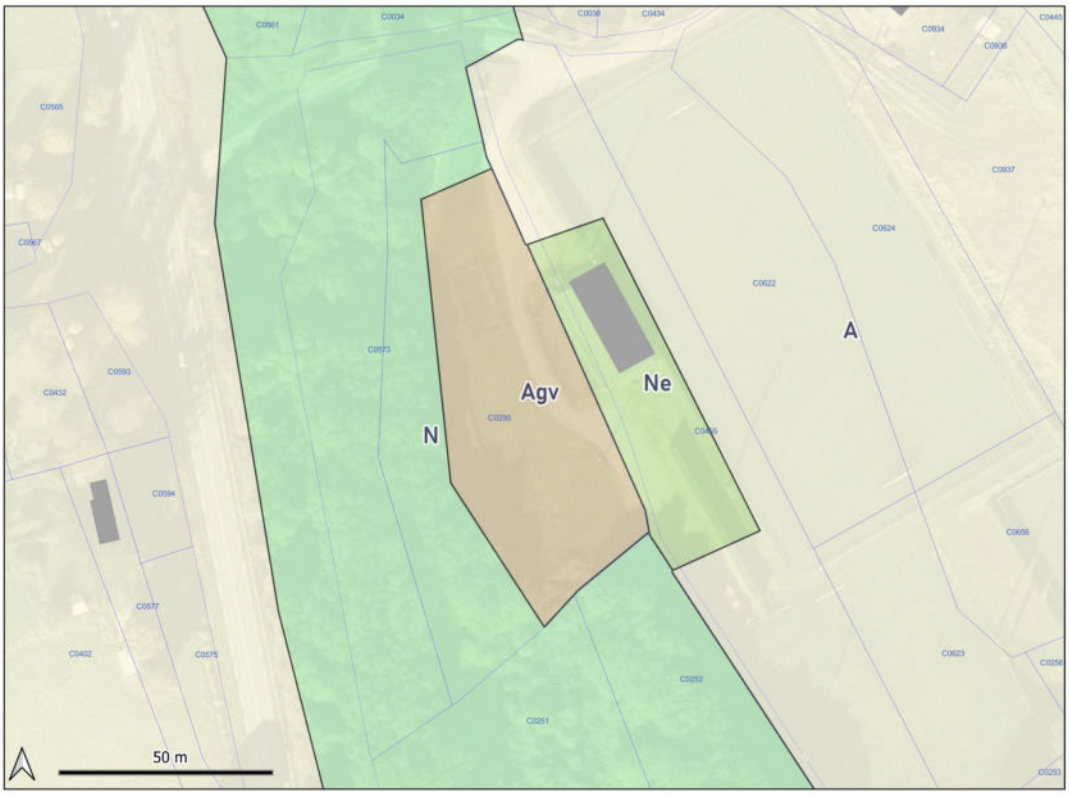
L'emprise au sol est limitée à 50% de l'emprise du terrain dans la zone.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

LA MÉAUGON





Agv :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage

Superficie :
0.31 ha

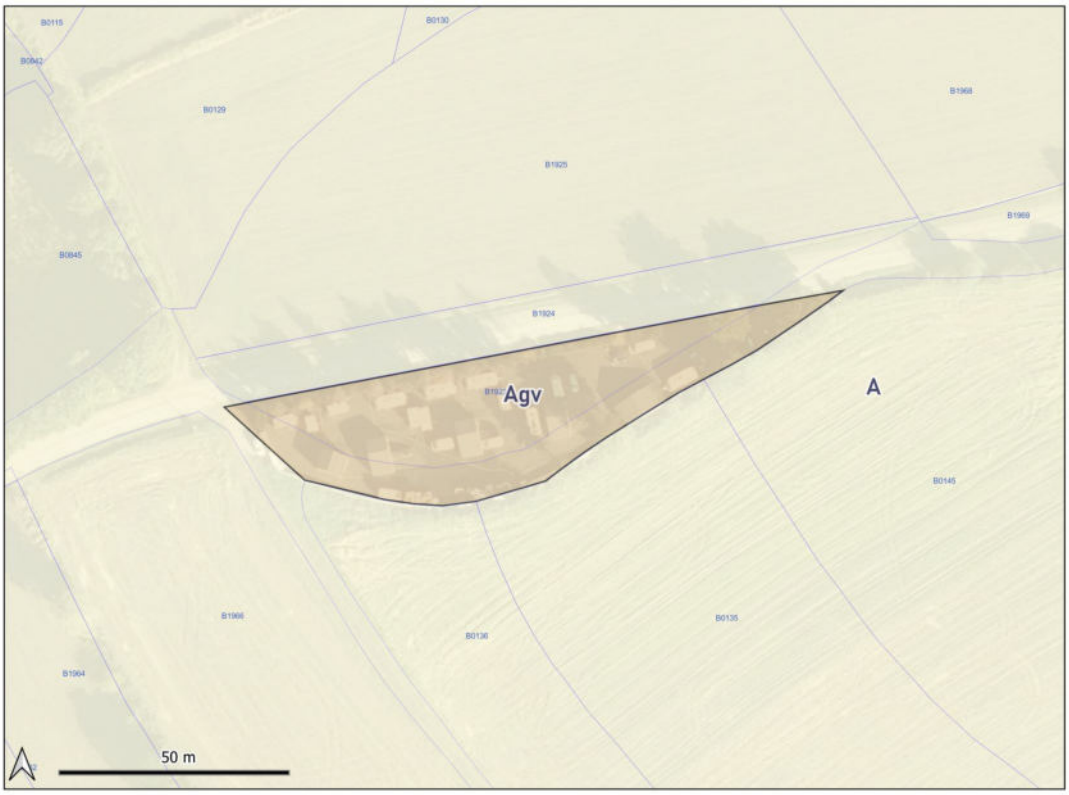
Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de La Méaugon, pouvant nécessiter des constructions limitées ou aménagements spécifiques en lien avec la vocation du STECAL.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Agv :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage

Superficie :
0.26 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Plédran, pouvant nécessiter des constructions limitées ou aménagements spécifiques en lien avec la vocation du STECAL.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Agv :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage

Superficie :
0.36 ha

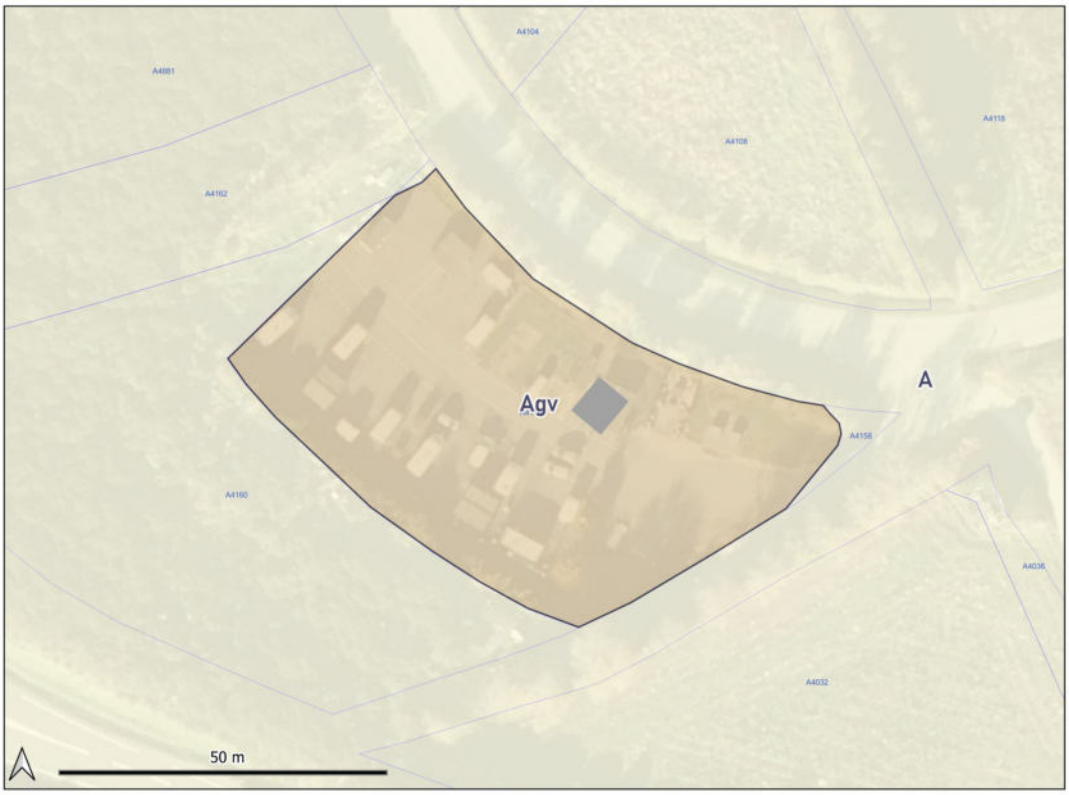
Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Ploufragan, pouvant nécessiter des constructions limitées ou aménagements spécifiques en lien avec la vocation du STECAL.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Agv :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage

Superficie :
0.33 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Trégueux, pouvant nécessiter des constructions limitées ou aménagements spécifiques en lien avec la vocation du STECAL.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES NLO : ZONES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

La zone Nlo est dédié au confortement d'activités de loisirs existantes ou à créer. Elle vise à permettre le renforcement de ces activités de loisirs avec des droits à construire strictement limités et encadrés.

Le PLUi comptabilise 2 STECAL Nlo à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Nlo :

Article 1 - 1 - N : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les constructions et les extensions des constructions existantes, les aménagements légers et les occupations du sol, en relation avec les activités de loisirs, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les constructions autorisées et leurs extensions ne doivent pas dépasser une superficie totale et cumulée de 50 m² d'emprise au sol maximum par unité foncière.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – N : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

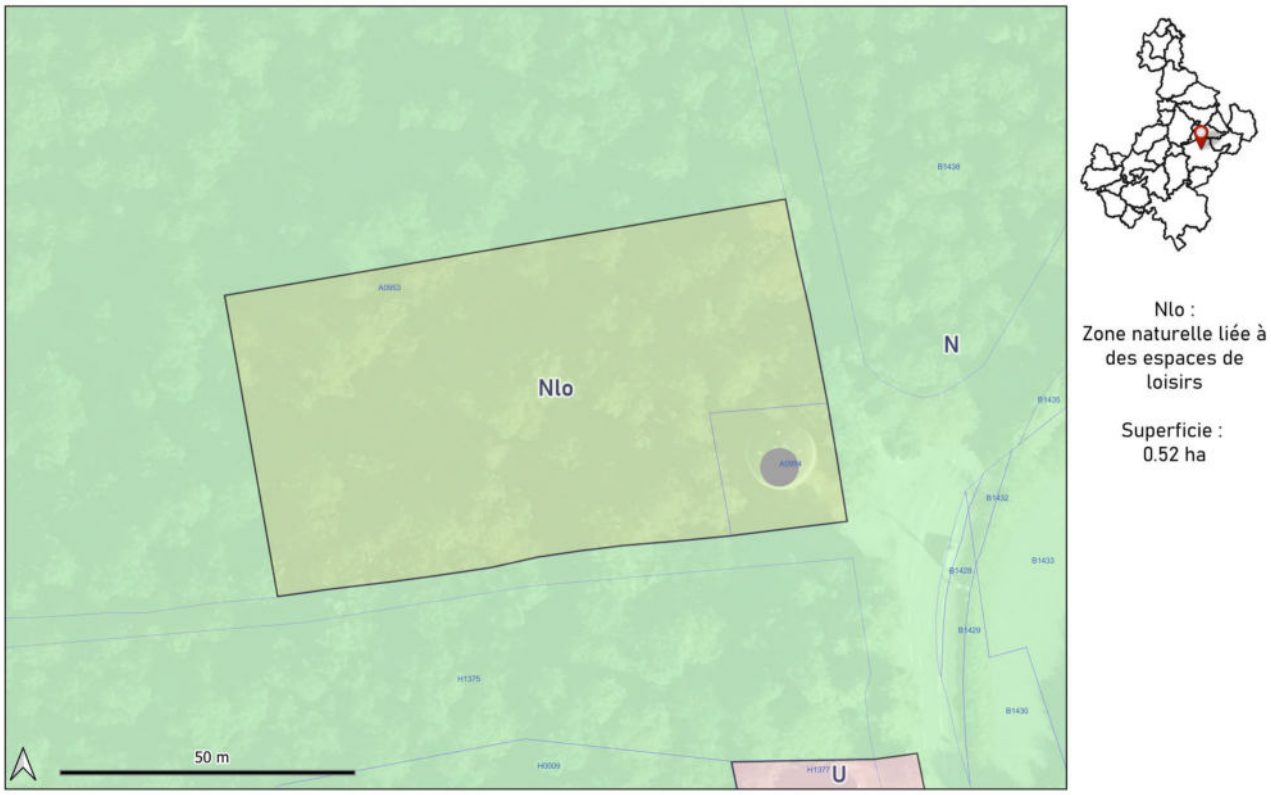
Emprise au sol des constructions

L'emprise au sol totale des constructions est limitée à 50 m² par unité foncière.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

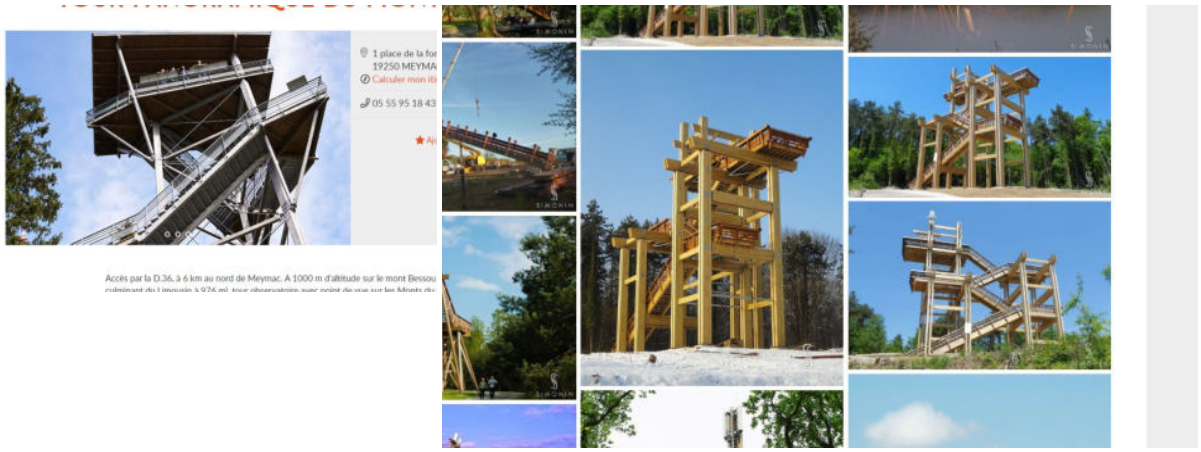
PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération



Nlo :
Zone naturelle liée à des espaces de loisirs

Superficie :
0.52 ha

STECAL correspondant au projet d'implantation d'un belvédère, porté par la commune de Plédran, en déclinaison de son plan paysage communal réalisé en 2021-22. Ce belvédère sera de dimension limitée. Ci-dessous quelques photos d'intention :

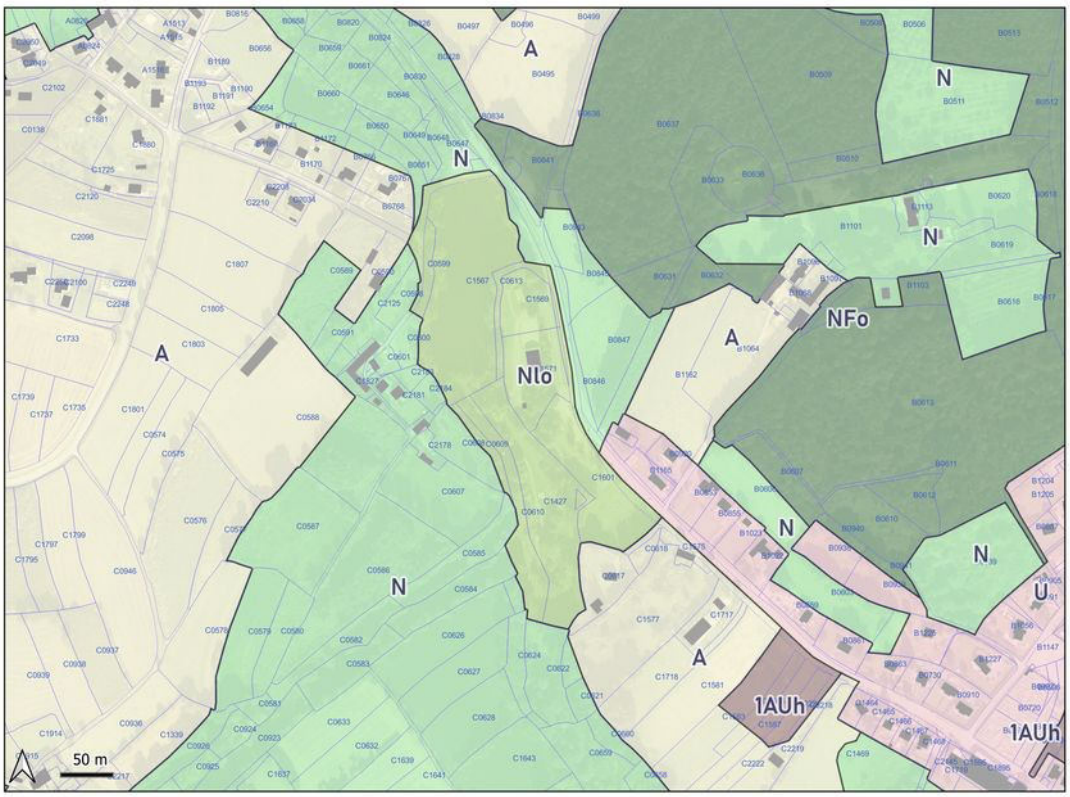


Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

SAINT-CARREUC – STECAL Nlo – Le Vaulaudy





Nlo :
Zone naturelle liée à des espaces de loisirs

Superficie :
4.57 ha

STECAL correspondant à un espace de loisirs sur la commune de St Carreuc, sur lequel la commune souhaite mettre en place des aménagements à vocation de loisirs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AYL : SECTEUR LIÉ AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES INDUSTRIELLES ET/OU ARTISANALES

Les secteurs spécifiques repérés au plan de zonage sous la dénomination Ayl ont fait l'objet d'un repérage spécifique en lien avec les élus de l'ensemble des communes littorales. Il s'agit d'un inventaire précis de l'ensemble des artisans et autres activités économiques isolées en campagne susceptibles de porter un projet de développement de leur activité qui nécessitera une ou des extensions des bâtiments d'activités existants au cours des dix prochaines années.

Le PLUi comptabilise 7 secteurs Ayl, à l'échelle de l'ensemble des communes littorales. La Loi Littoral s'imposant au règlement du PLUi, seules les extensions limitées des bâtis existants sont admises en zone Ayl.

Extrait du règlement de la zone Ayl :

Article 1 - 1 - Al : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi, occupations du sol, travaux et installations nécessaires aux activités économiques industrielles et/ou artisanales comprises au sein de la zone Ayl, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être liés aux activités économiques industrielles et/ou artisanales comprises au sein de la zone Ayl.

Article 2 - 1 – Al : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 9 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les extensions sont limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL
PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

BINIC-ETABLES-SUR-MER - STECAL Ayl - Le Petit Quartier





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.16 ha

STECAL correspondant à un garage et station de lavage automobile pouvant nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





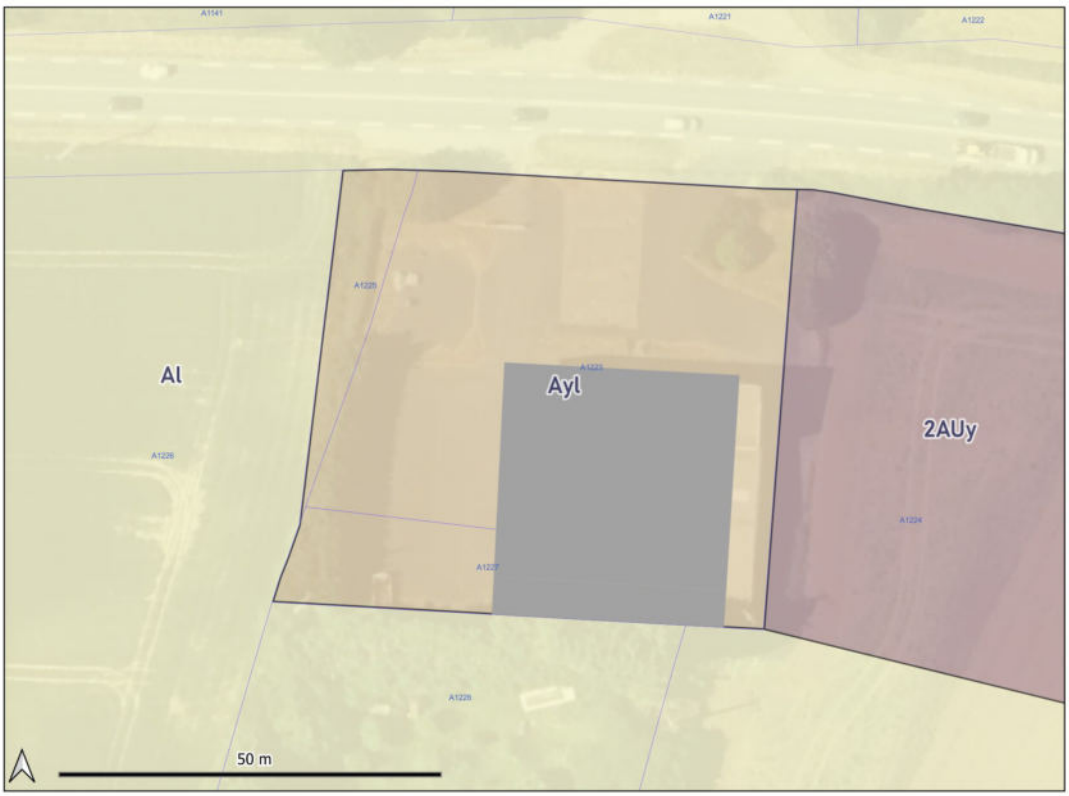
Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
2.55 ha

STECAL correspondant à un site artisanal multiactivités pouvant nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TRÉVENEUC – STECAL Ayl – Les Dalliats





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.35 ha

STECAL coresspondant à un bâtiment en friche avec un projet d'intérêt général.

Description du projet :

Le projet consiste à :

- créer un site économique, harmonisé et cohérent (liaison entre le parc d'activité de Kertugal et les ateliers relais)

- réaliser une extension limitée des bâtiments existants des ateliers relais et ainsi faciliter l'accueil et le développement d'entreprises dans un secteur attractif de l'agglomération

- sécuriser l'accès aux ateliers relais par l'aménagement d'une voirie interne

- raccorder au réseau EU des ateliers relais

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

YFFINIAC – STECAL Ayl – Les Blossiers





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.05 ha

Description du projet :

STECAL en lien avec l'activité de brocante située sur la parcelle AZ0120. Le projet consiste en l'aménagement d'un parking pour l'accueil de la clientèle de la brocante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

YFFINIAC – STECAL Ayl – Les Blossiers





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.08 ha

Description du projet :

STECAL en lien avec l'activité de brocante située sur la parcelle AZ0120. Le projet consiste en l'aménagement d'un parking pour l'accueil de la clientèle de la brocante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

YFFINIAC – STECAL Ayl – Les Blossiers





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.1 ha

Description du projet :

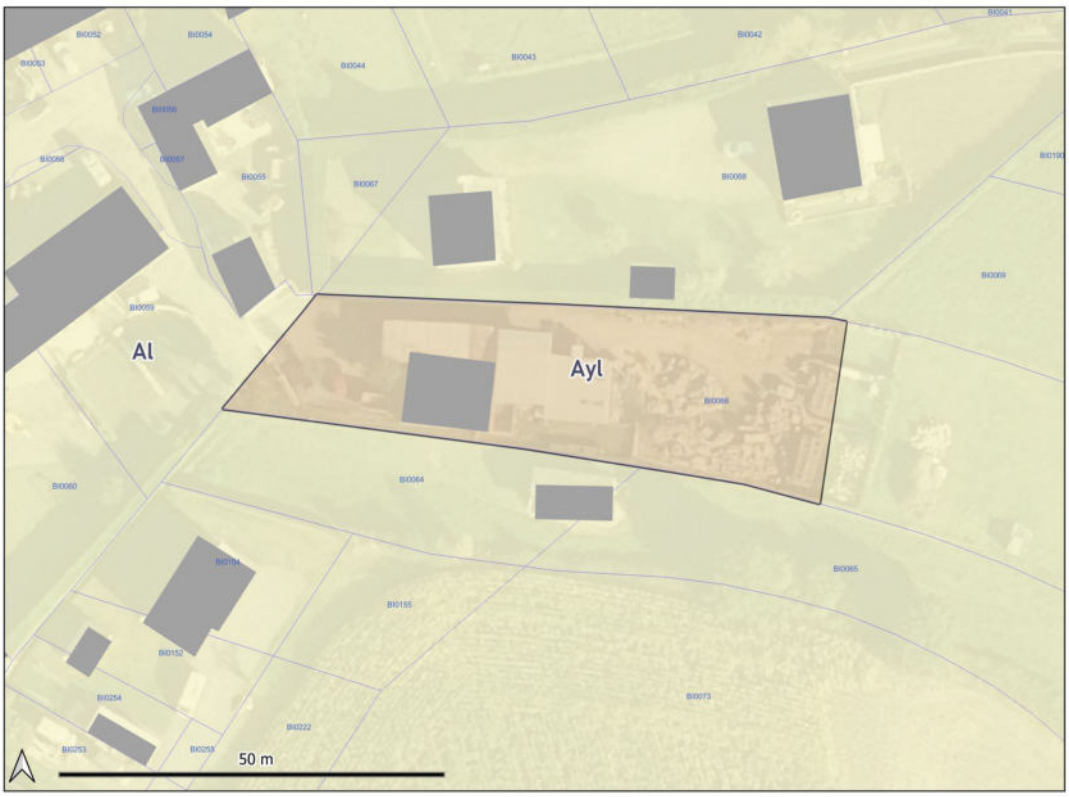
STECAL correspondant à une activité de brocante et stockage nécessitant à court terme des besoins d'extension limitée des bâtiments existants.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

YFFINIAC – STECAL Ayl – Les Villes Tanets





Ayl :
Zone agricole liée aux activités économiques industrielles et/ou artisanales en campagne (loi Littoral)

Superficie :
0.14 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à une activité de maçonnerie pouvant avoir besoin de réaliser des aménagements ou extensions limitées en lien avec l'activité. Il s'agit de créer un entrepot de stockage en extension de la construction existante (50-60m²).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES NTL : SECTEUR LIÉ À UNE ACTIVITÉ D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

Le PADD vise à encourager le renforcement des sites touristiques existants et notamment sur les communes littorales. La volonté affichée de développer le tourisme au regard du potentiel balnéaire du territoire se traduit par la délimitation de secteurs spécifiques au plan de zonage. Les différents lieux d'accueil touristique existants sur les communes littorales du territoire se voient attribuer des possibilités d'extension limitée spécifiques visant au rayonnement de leurs activités.

Le PLUi comptabilise 15 secteurs Ntl à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Ntl :

Article 1 - 1 - Nl : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Sont admis :

- *Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi et les aménagements strictement nécessaires à l'hébergement touristique. Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.*
- *Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi et les installations à destination d'équipements d'intérêts collectifs et services publics nécessaire au développement des activités touristiques ;*
- *Les résidences mobiles de loisirs et les habitations légères de loisirs ;*
- *Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi, l'extension des aires naturelles et des terrains aménagés liés à l'hébergement touristique et le caravanage, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur et de leur bonne insertion dans leur environnement.*

Article 2 - 1 – Nl : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Emprise au sol des constructions

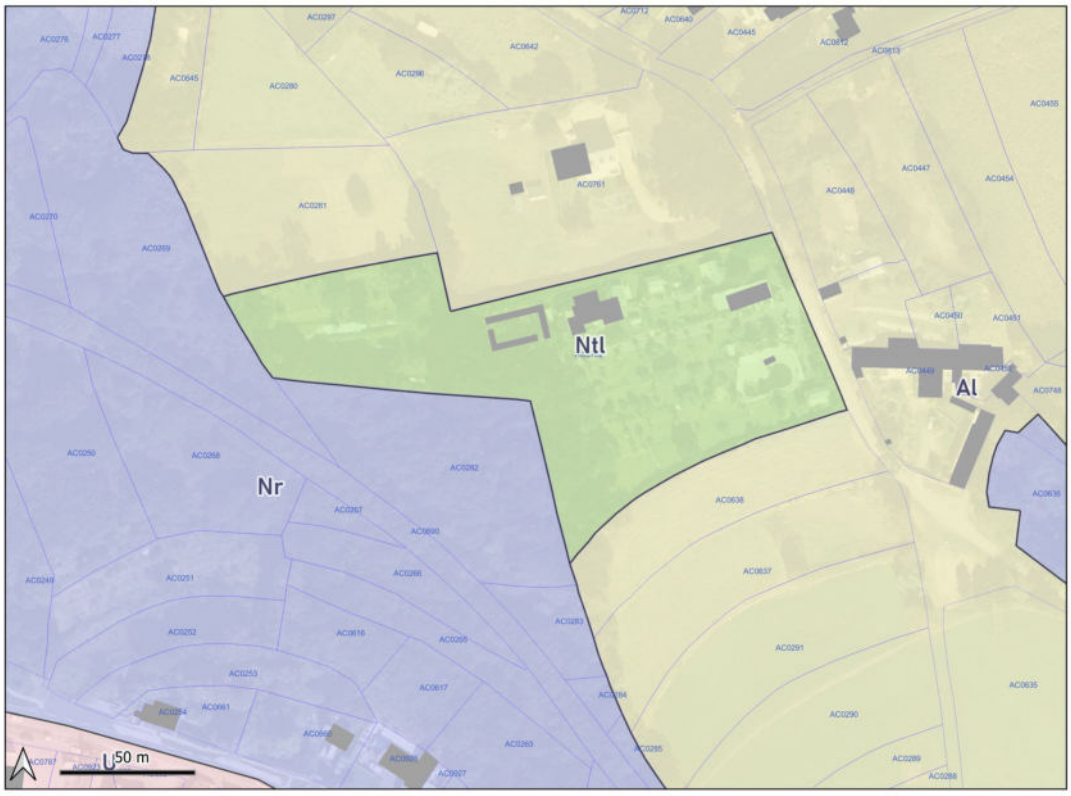
Les extensions sont limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

BINIC-ETABLES-SUR-MER - STECAL Ntl - La Ville Biard





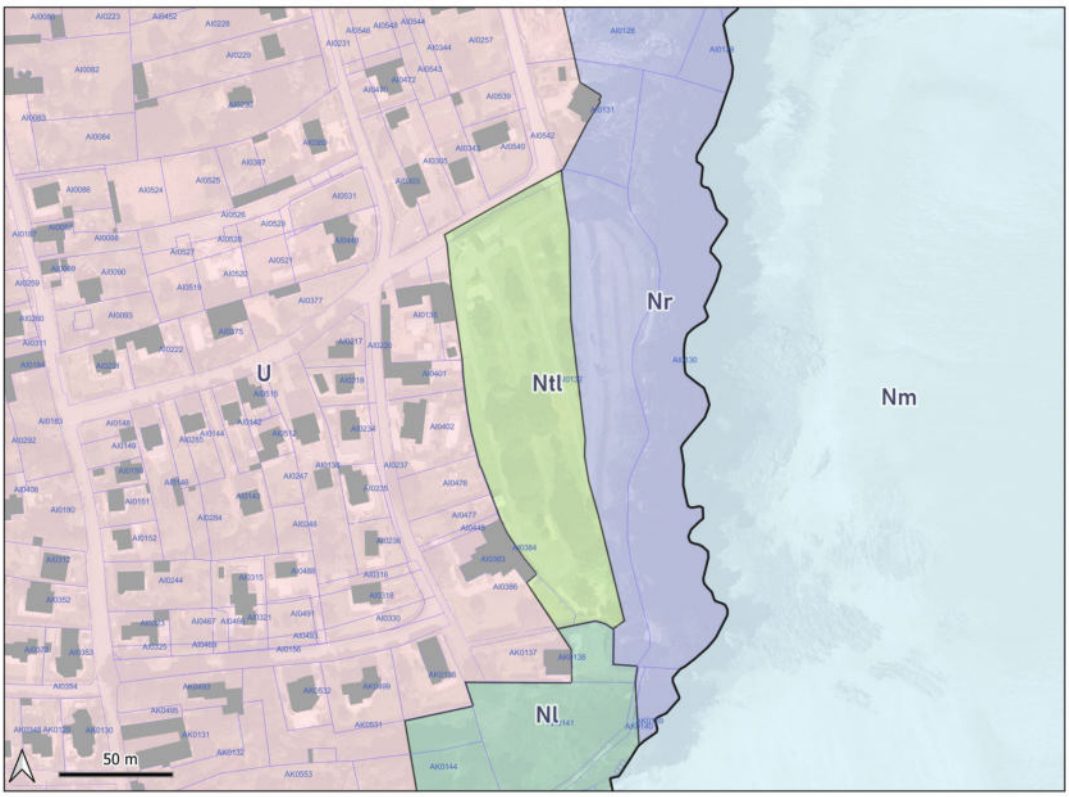
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
1.27 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping Les Palmiers à Binic-Etables sur mer dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





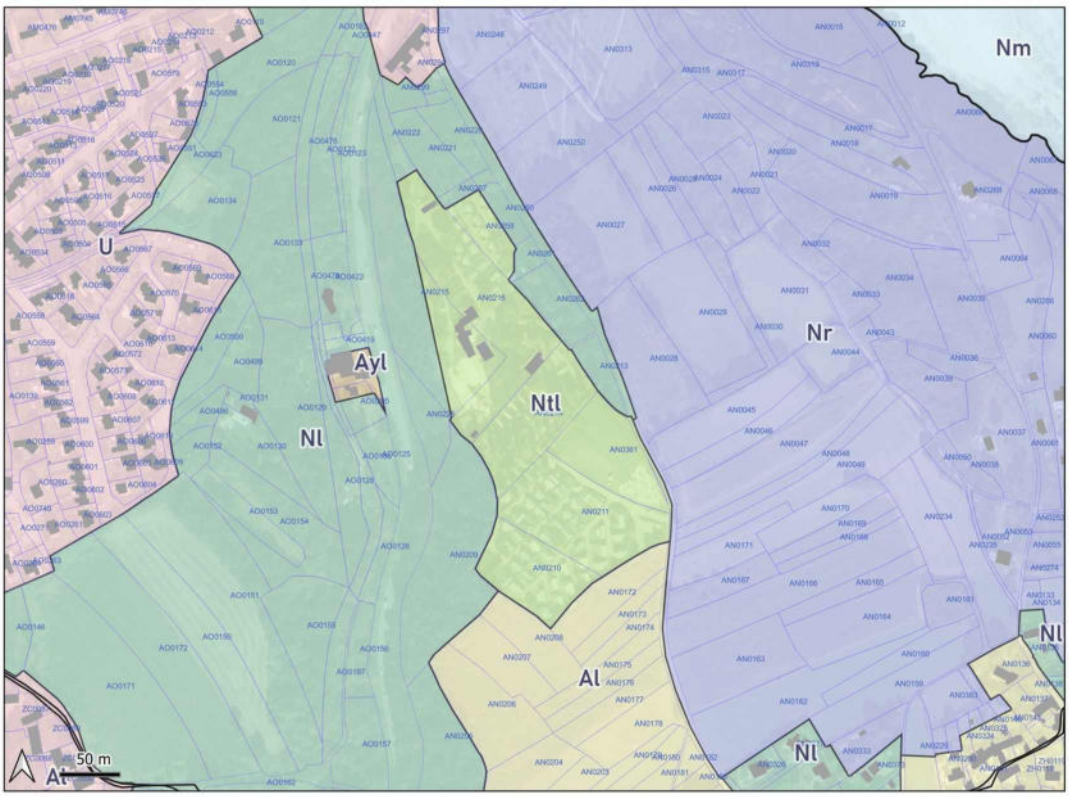
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
0.88 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping Les Fauvettes à Binic-Etables sur mer dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
3.87 ha

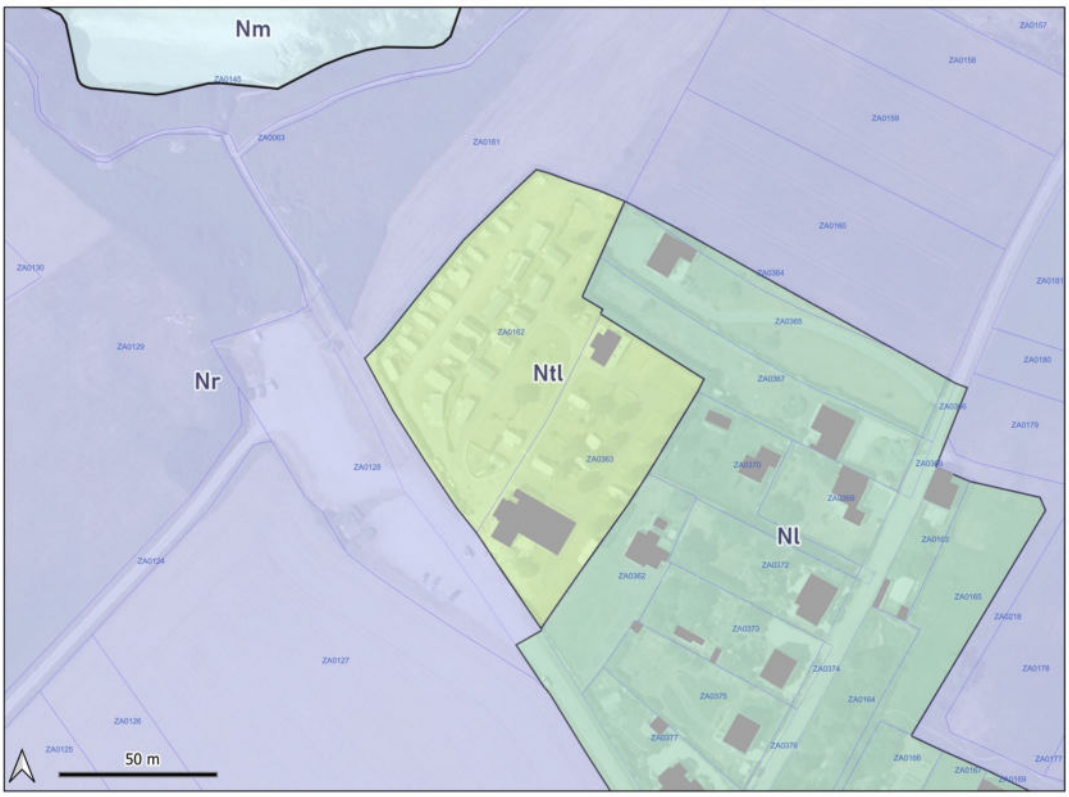
Description du projet :

STECAL correspondant au camping Le Panoramic à Binic-Etables sur mer dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
0.8 ha

Description du projet :

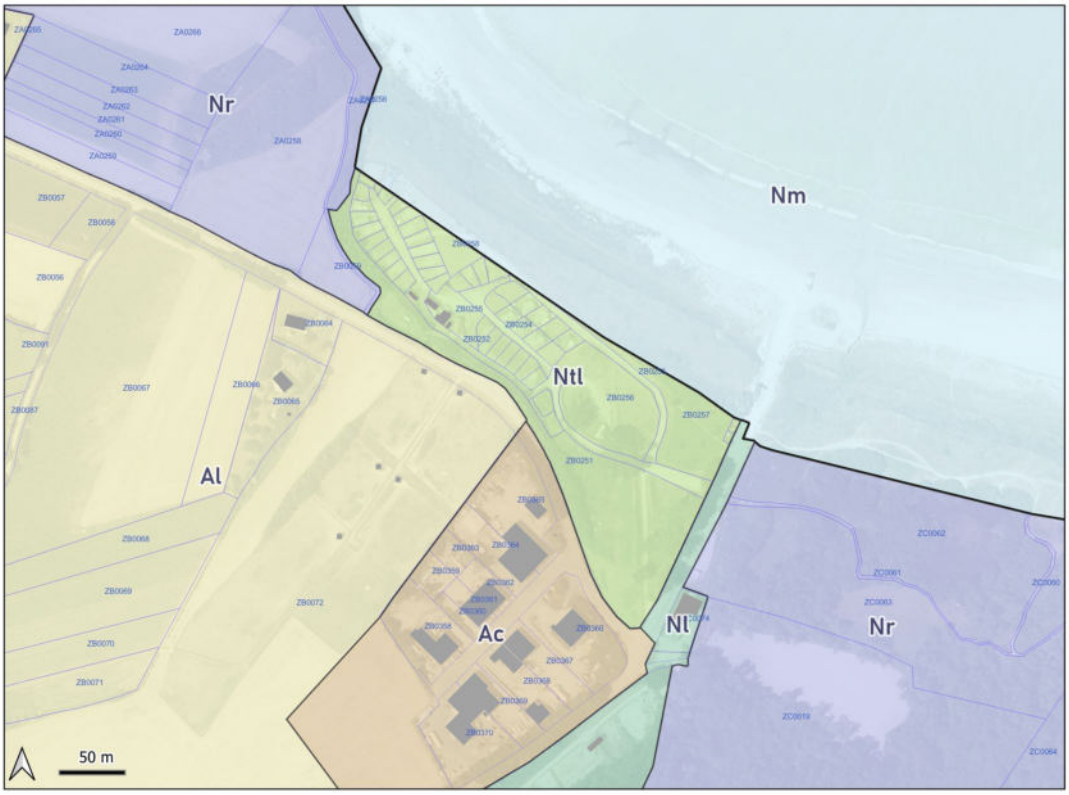
STECAL correspondant au camping Le Bellevue Mer à Hillion dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

HILLION – STECAL Ntl – Le Champ Du Tertre





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
3.56 ha

Description du projet :

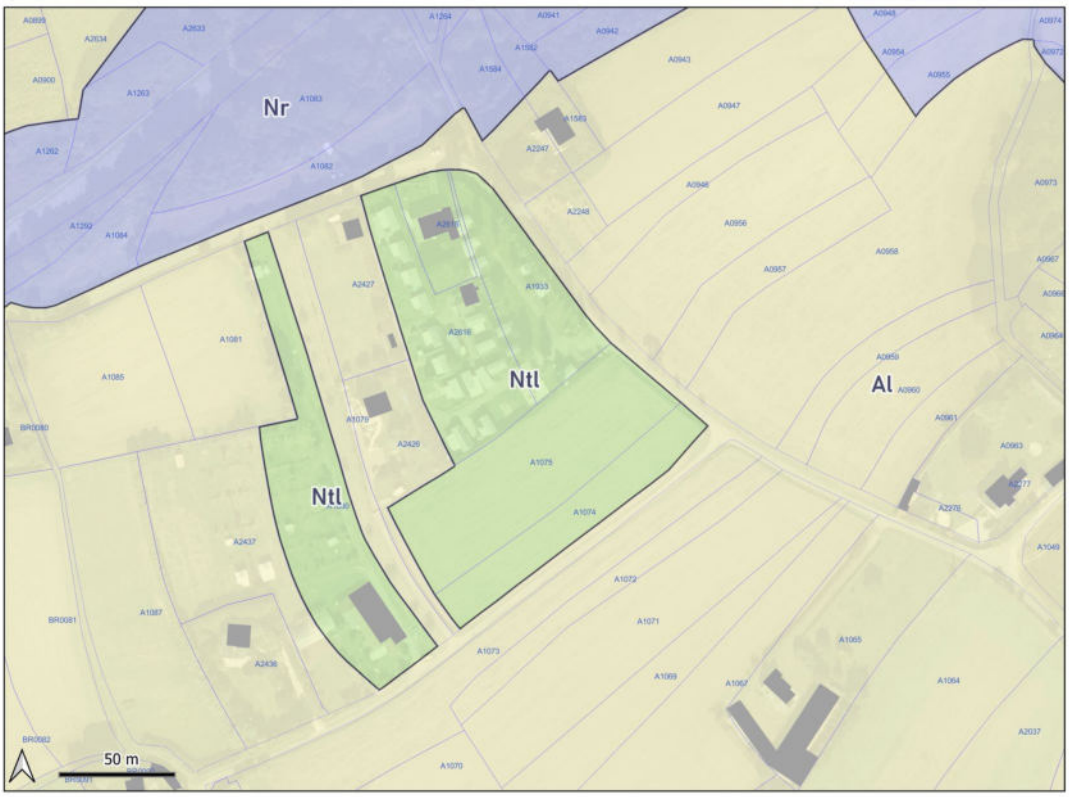
STECAL correspondant au camping Bon Abri à Hillion dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLÉRIN – STECAL Ntl – La Ville Ernault





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
1.52 ha

Description du projet :

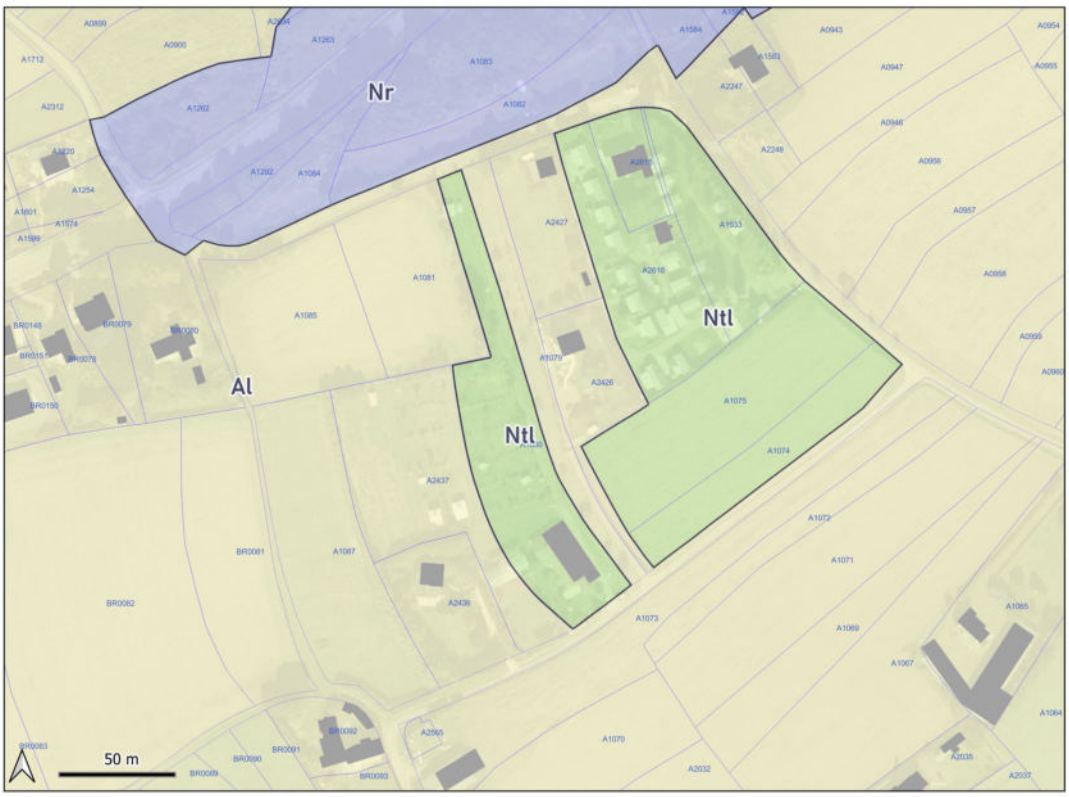
STECAL correspondant au camping Les Rosaires à Plérin dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLERIN – STECAL Ntl – Cadoret





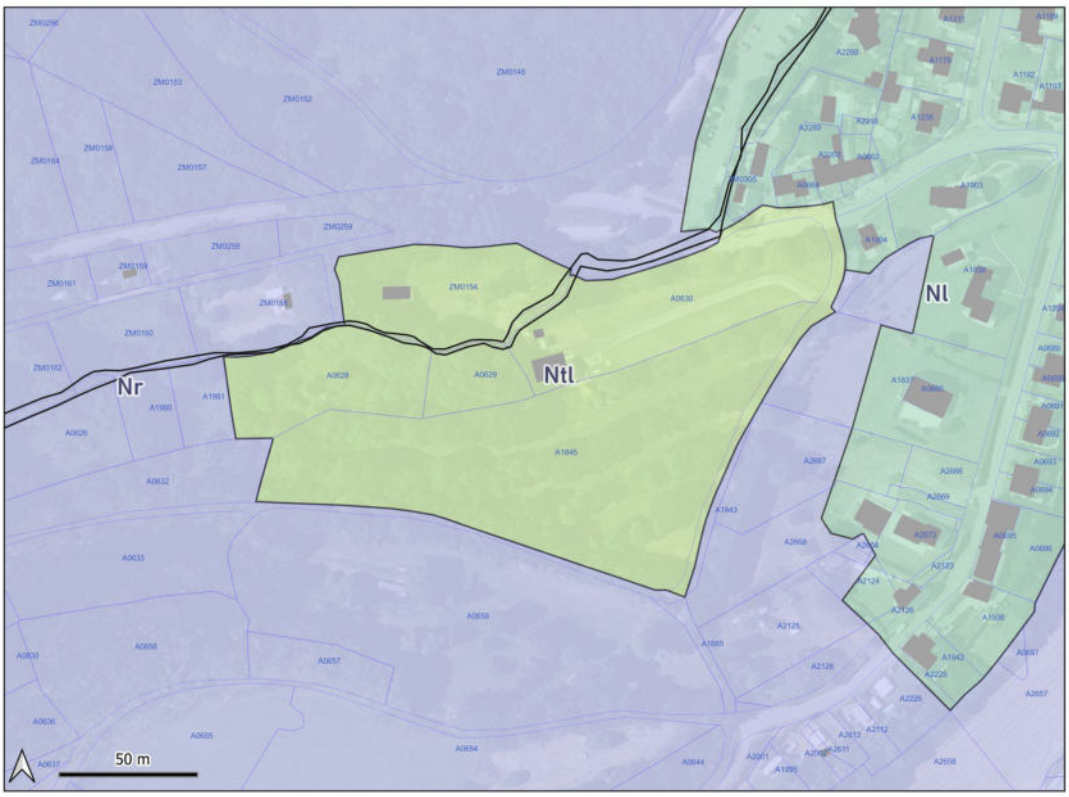
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
0.51 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping Les Mouettes à Plérin dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





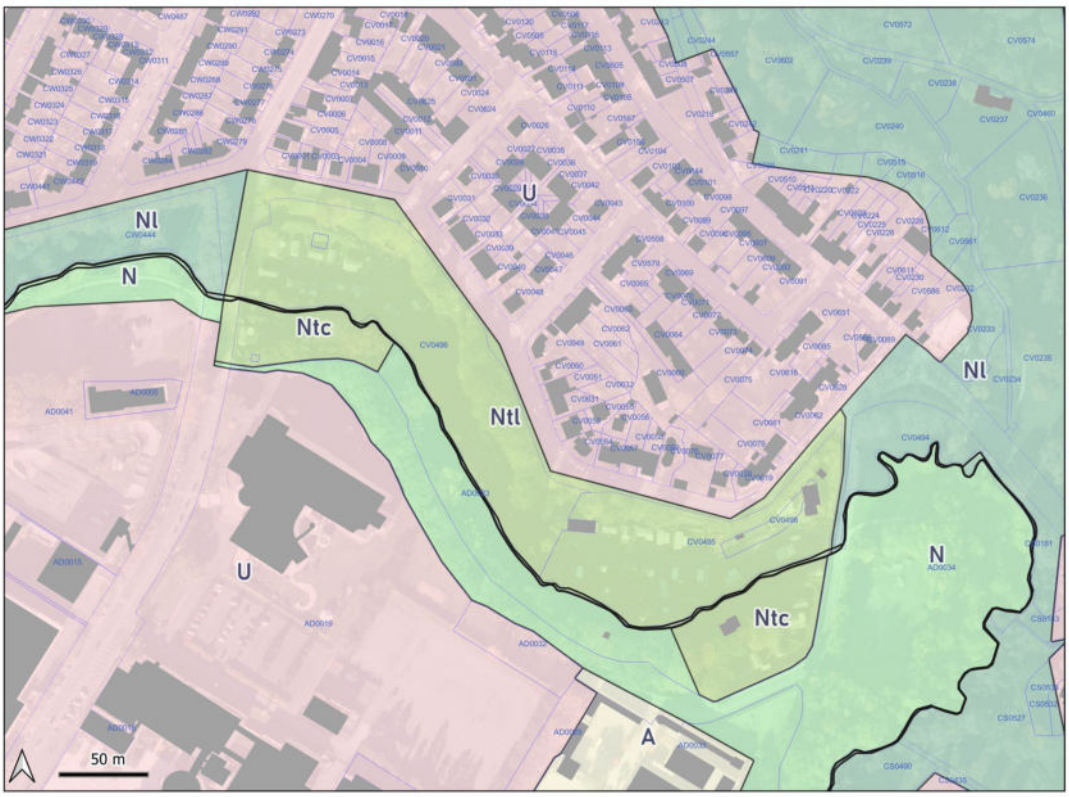
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
1.89 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping CGU tournemine à Plérin et Pordic, dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
2.47 ha

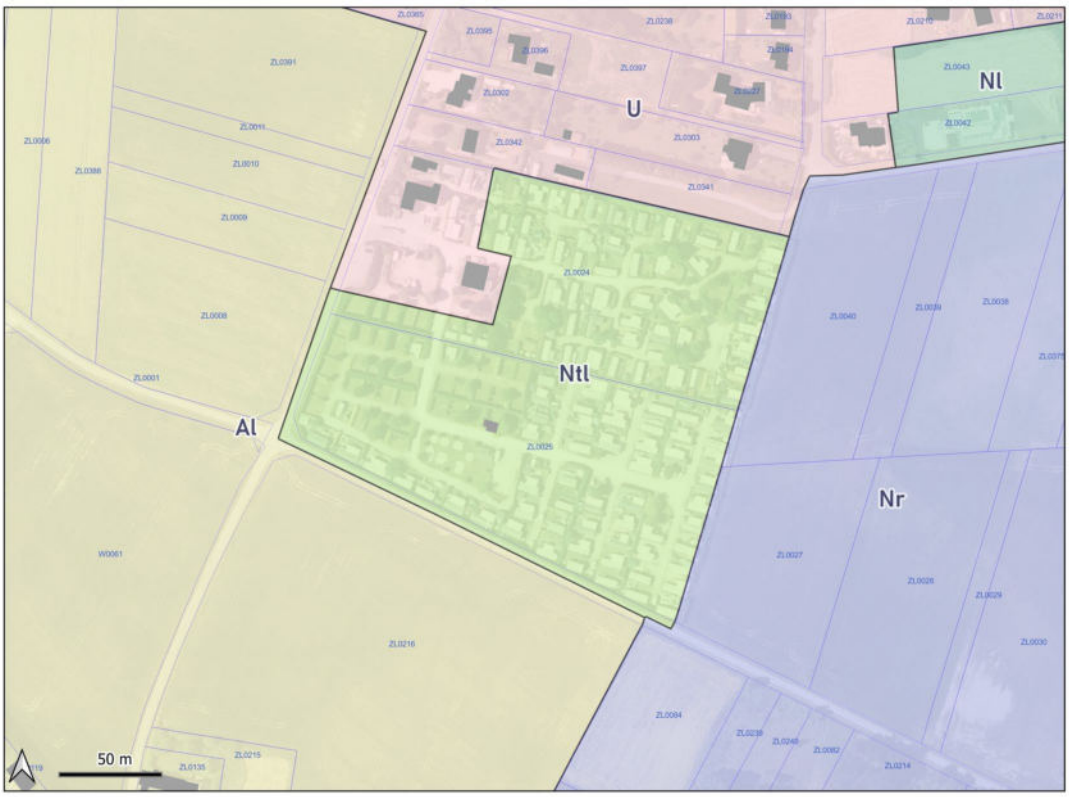
Description du projet :

STECAL correspondant au camping La Vallée à St Brieuc dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
3.11 ha

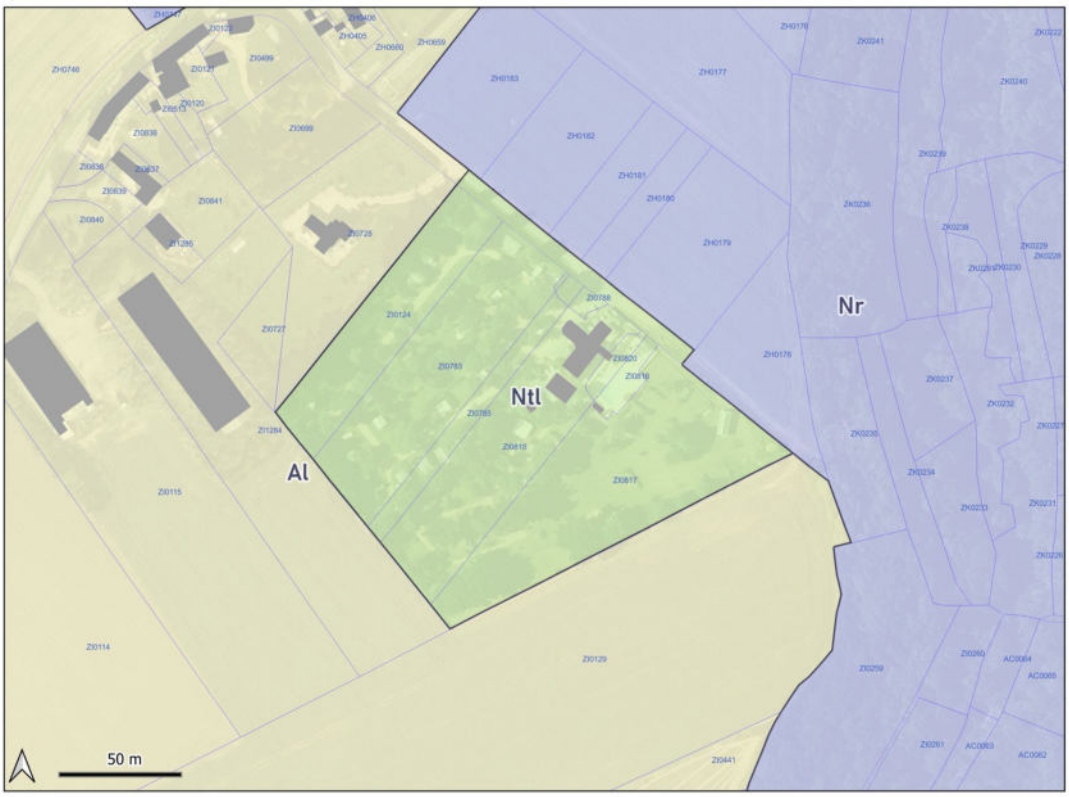
Description du projet :

STECAL correspondant au camping Roc de l'Hervieu à Pordic dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





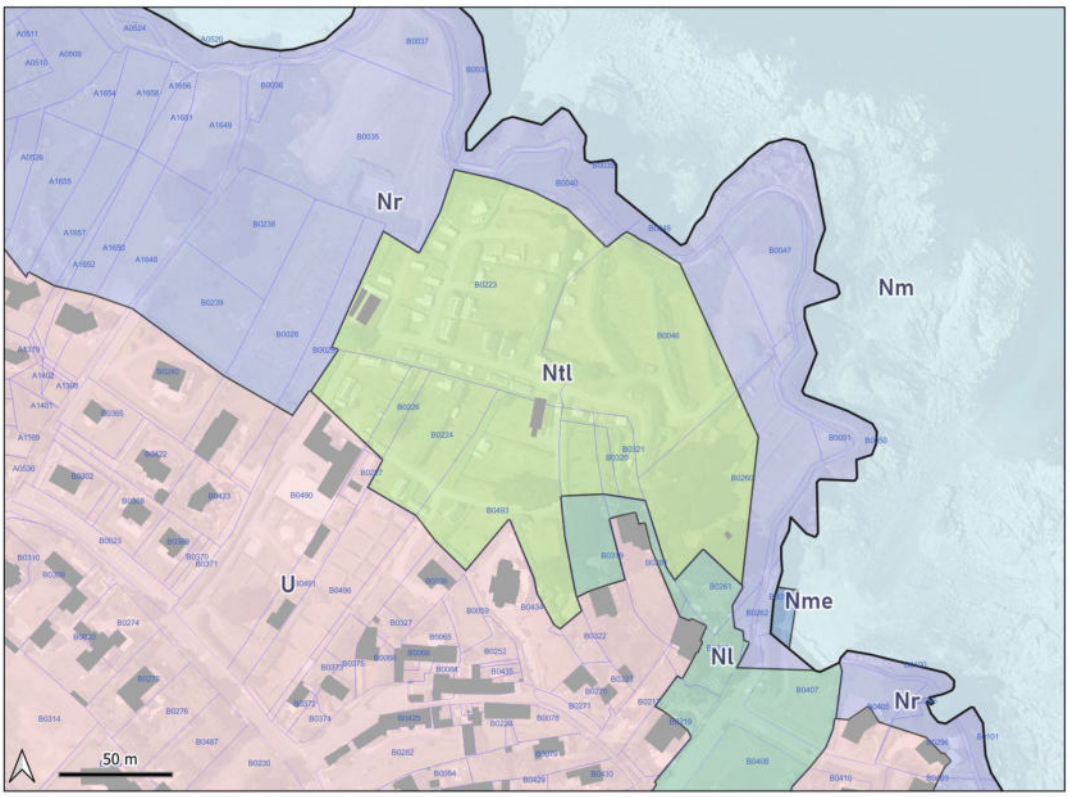
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
2.02 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping Les Madières à Pordic, dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





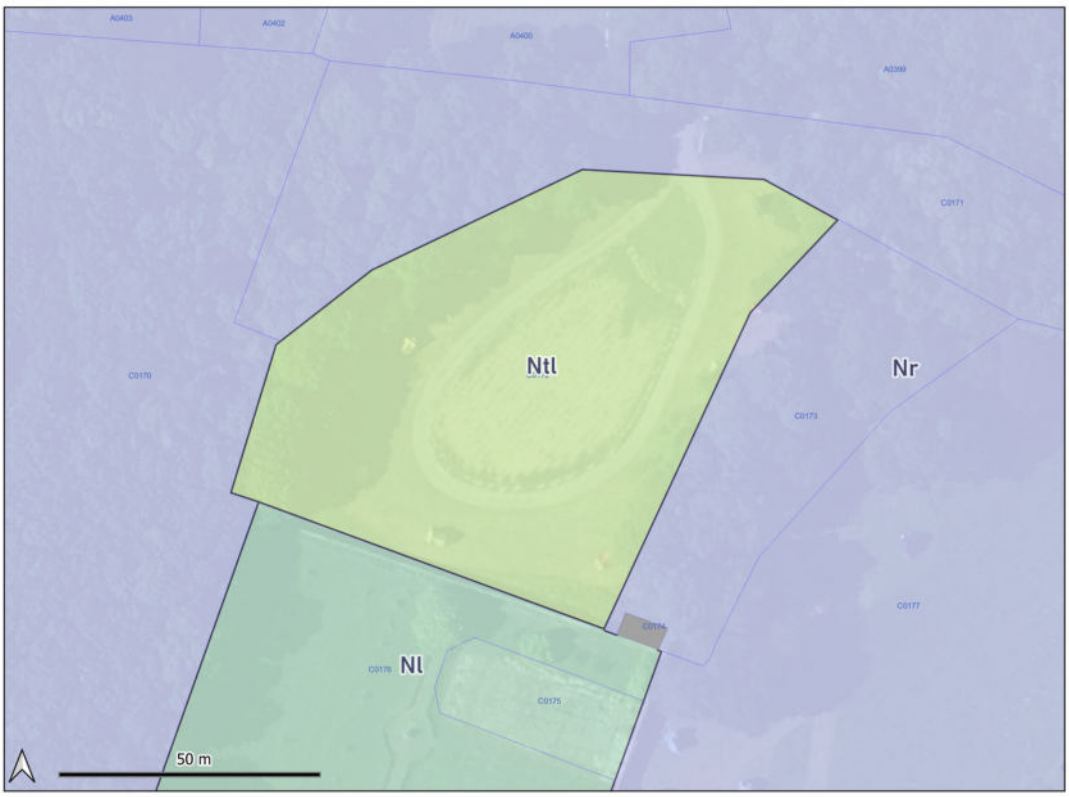
Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
2.34 ha

Description du projet :

STECAL correspondant au camping Le Bellevue Mer à Saint-Quay Portrieux dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
0.59 ha

Description du projet :

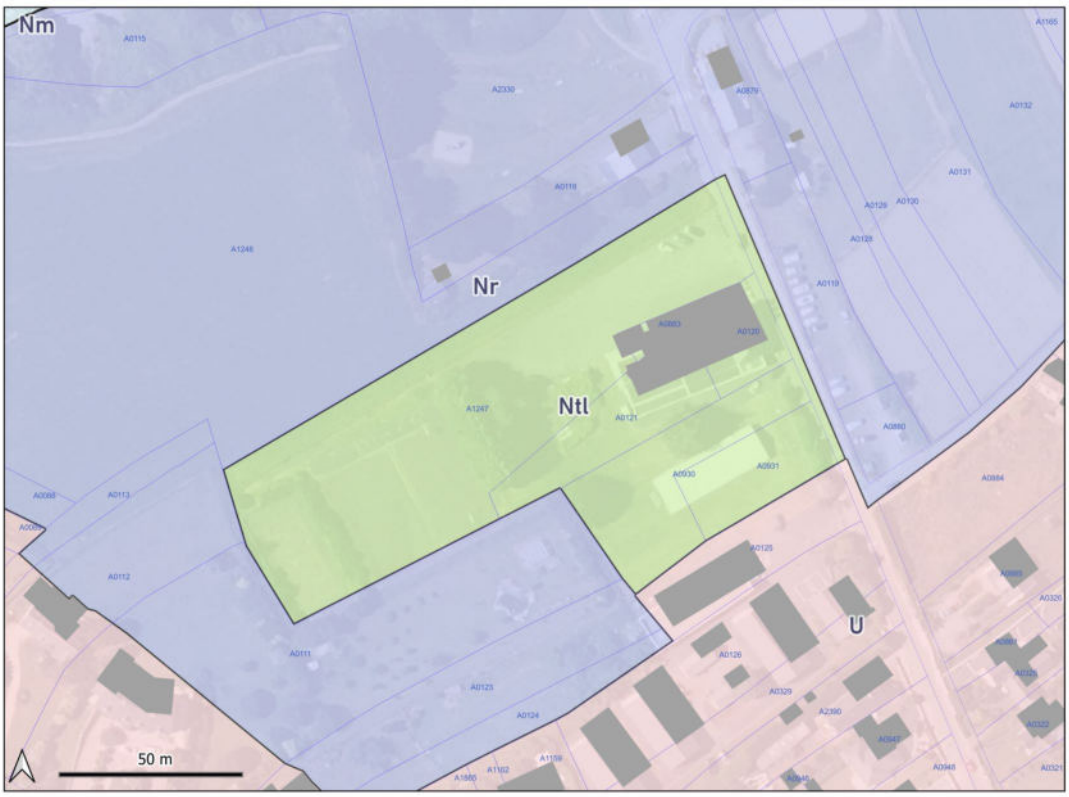
STECAL correspondant aux abords du château de Pommorio, à Treveneuc. Ce site est occupé par des Tiny-houses. Cette activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

TREVENEUC – STECAL Ntl – Le Port Garel





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
1.03 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à un centre de vacances à Treveneuc, dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Ntl :
Zone naturelle liée à une activité d'hébergement touristique (loi Littoral)

Superficie :
2.35 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à la maison d'Hôte du Domaine du Grenier à Yffiniac, dont l'activité peut nécessiter des extensions limitées des constructions existantes, dans le respect de la Loi Littoral.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES NEL : SECTEUR DÉDIÉ AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les zones Nel sont liées à la présence d'équipements collectifs. Au sein de ces zones, l'objectif est de permettre le renforcement des équipements implantés avec uniquement des possibilités d'extension des constructions existantes conformes aux dispositions de la loi Littoral.

Le PLUi comptabilise 3 secteurs Nel à l'échelle des communes littorales de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Nel :

Article 1 - 1 - Nl : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi, occupations du sol, travaux et installations nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et services publics compris au sein de la zone Nel à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – Nl : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

Non règlementé

Emprise au sol des constructions

Les extensions sont limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

HILLION - STECAL Nel - Le Clos De L'épine





Nel :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)

Superficie :
2.81 ha

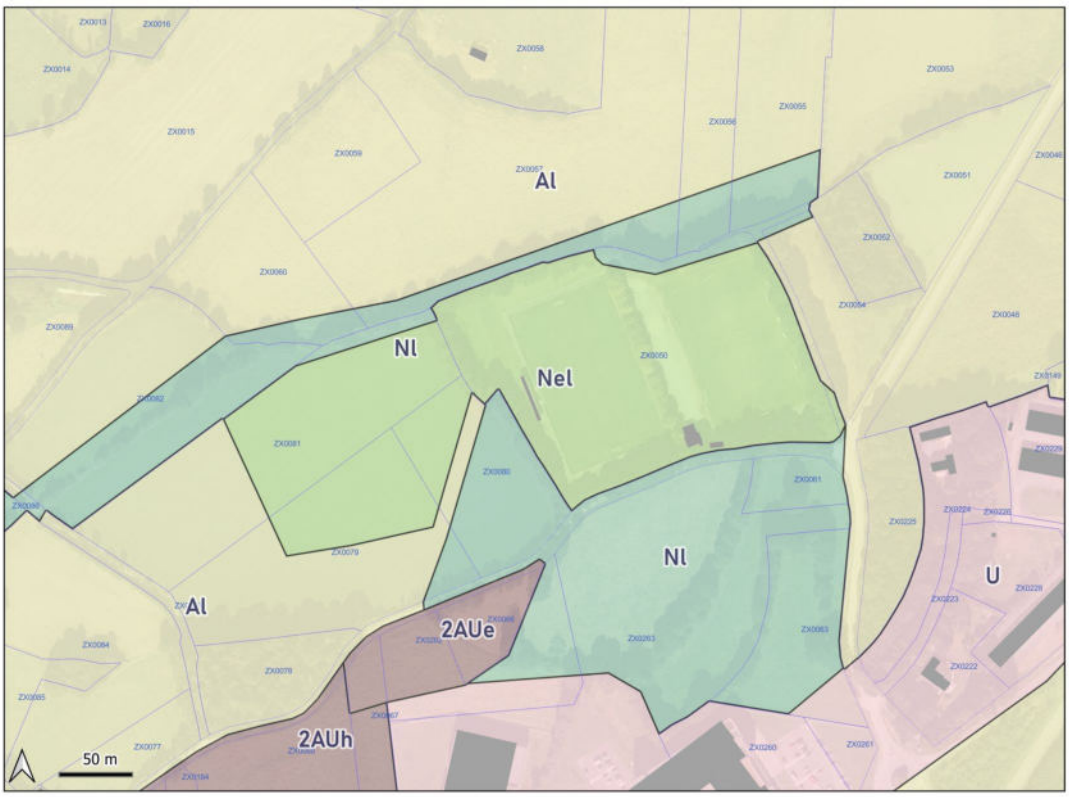
Description du projet :

STECAL coresspondant à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) des Sorbiers. Le site va faire l'objet d'extensions et d'adaptations du bâti existant.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Nel :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)

Superficie :
4.96 ha

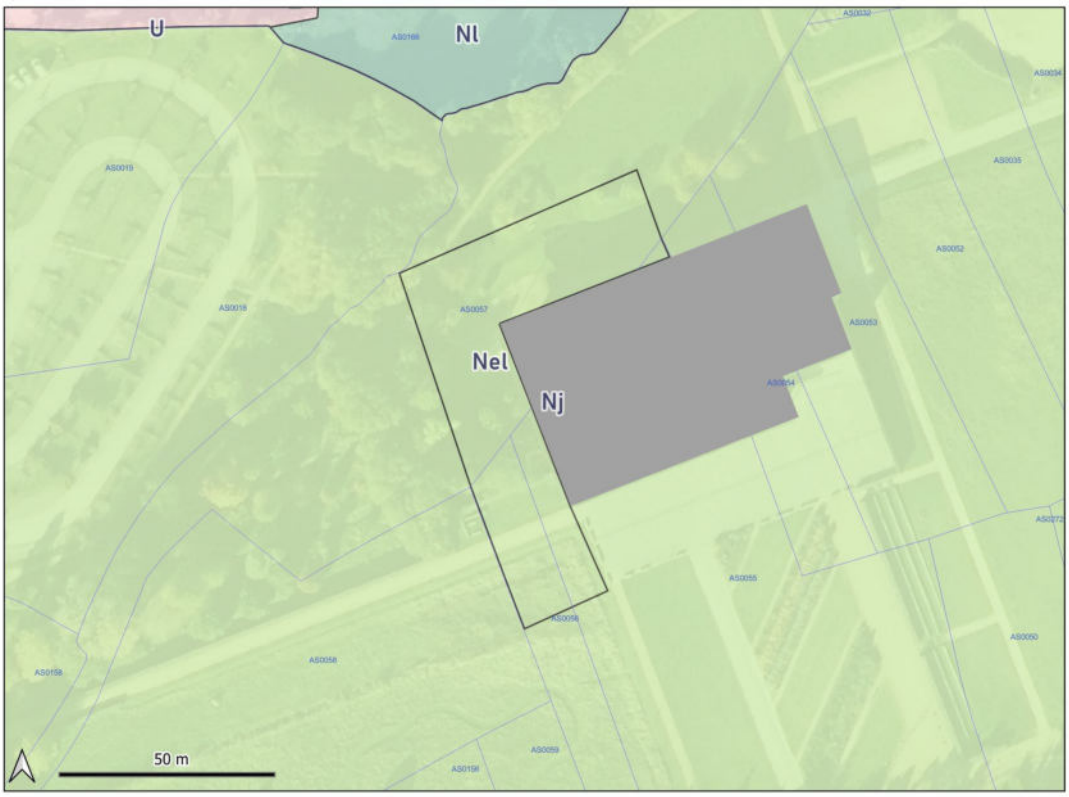
Description du projet :

STECAL coresspondant à des terrains de football. Le projet prévoit l'extension de terrains de sports existants sur le site.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Nel :
Zone naturelle liée à la présence d'équipements (loi Littoral)

Superficie :
0.26 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à l'équipement culturel Le Grand Pré à Langueux, dont l'activité peut nécessiter l'extension limitée de la construction existante, vers le nord-ouest.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES AGVL : SECTEUR LIÉ À UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La zone Agvl est en lien avec la présence d'aires d'accueil des gens du voyage déjà aménagées. Elle vise à permettre le renforcement des équipements relatifs au bon fonctionnement de l'aire.

Le PLUi comptabilise 2 secteurs Agvl à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Agvl :

Article 1 - 1 - Al : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi, occupations du sol, travaux et installations liées à la présence d'aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – Al : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des extensions et constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

Emprise au sol des constructions

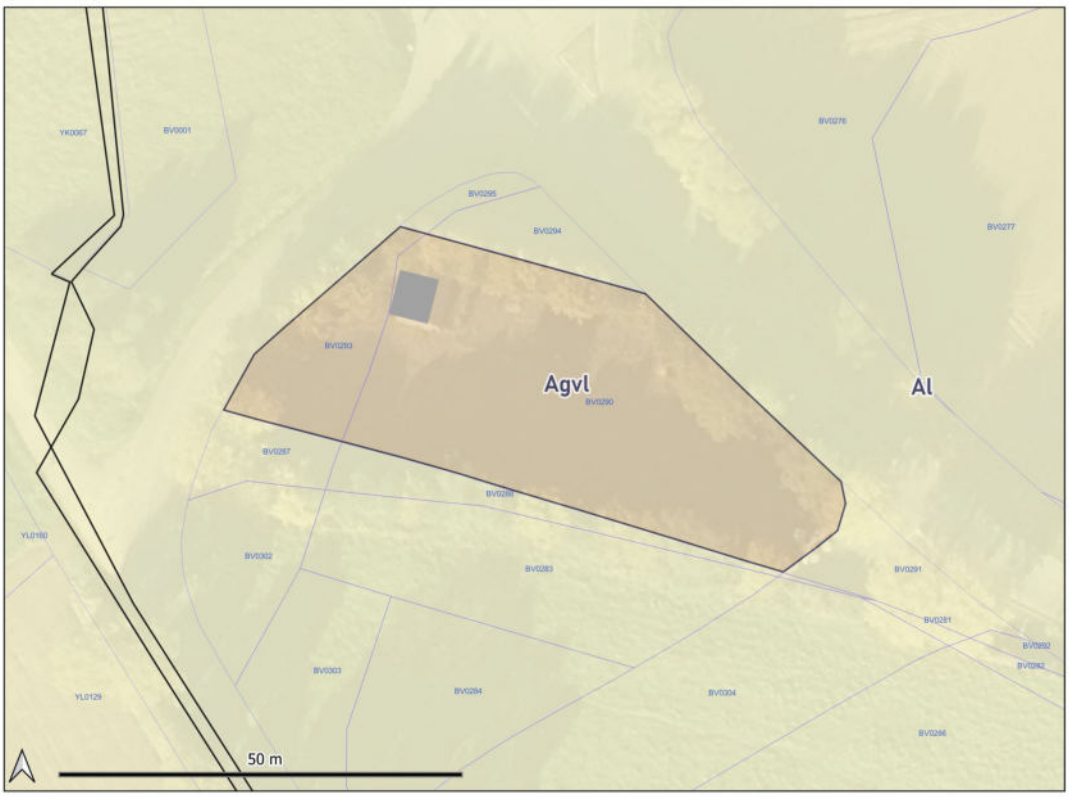
Les extensions sont limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLERIN - STECAL Agvl - La Haute Rue





Agvl :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage (loi Littoral)

Superficie :
0.17 ha

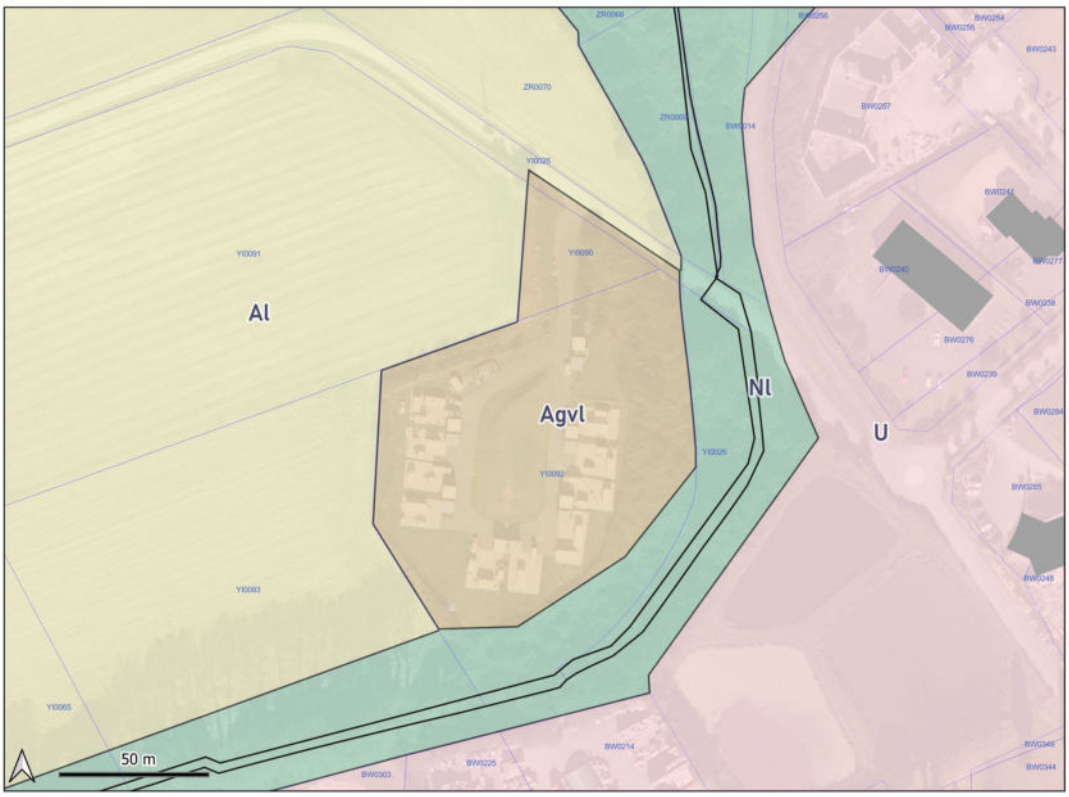
Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage située à Plérin, pouvant nécessiter l'extension limitée des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Agvl :
Zone agricole liée à une aire d'accueil des gens du voyage (loi Littoral)

Superficie :
1.06 ha

Description du projet :

STECAL correspondant à une aire d'accueil des gens du voyage située à Pordic, pouvant nécessiter l'extension limitée des constructions existantes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONES NLOL : SECTEUR DÉDIÉ AUX ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

La zone Nlol est dédiée au confortement d'activités de loisirs existantes. Elle vise à permettre le renforcement de ces activités de loisirs avec des droits à construire strictement limités aux extensions des constructions existantes dans le respect des dispositions de la loi Littoral.

Le PLUi comptabilise 1 Secteur Nlol à l'échelle de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Extrait du règlement de la zone Nlol :

Article 1 - 1 - Nl : Occupations et utilisations du sol interdites ou admises sous conditions

Les extensions limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi, les occupations du sol, en relation avec les activités de loisirs, à condition que les travaux et installations envisagés ne portent pas atteinte à la qualité du paysage et aux activités agricoles avoisinantes.

Les changements de destination sont autorisés, sous réserve d'être vers une destination autorisée dans la zone.

Article 2 - 1 – Nl : Volumétrie et implantation des constructions

Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies

Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLUi, les constructions nouvelles doivent être implantées à une distance minimale, des voies publiques ou privées, qu'elles soient existantes, à élargir ou à créer, d'au moins 5 mètres.

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Non règlementé

Hauteur des constructions

La hauteur maximale autorisée des constructions liées aux activités visées dans la vocation de la zone en question est fixée à 6 mètres.

Pour les constructions existantes qui auraient une hauteur supérieure, les hauteurs maximales autorisées pour les extensions sont celles du bâtiment existant.

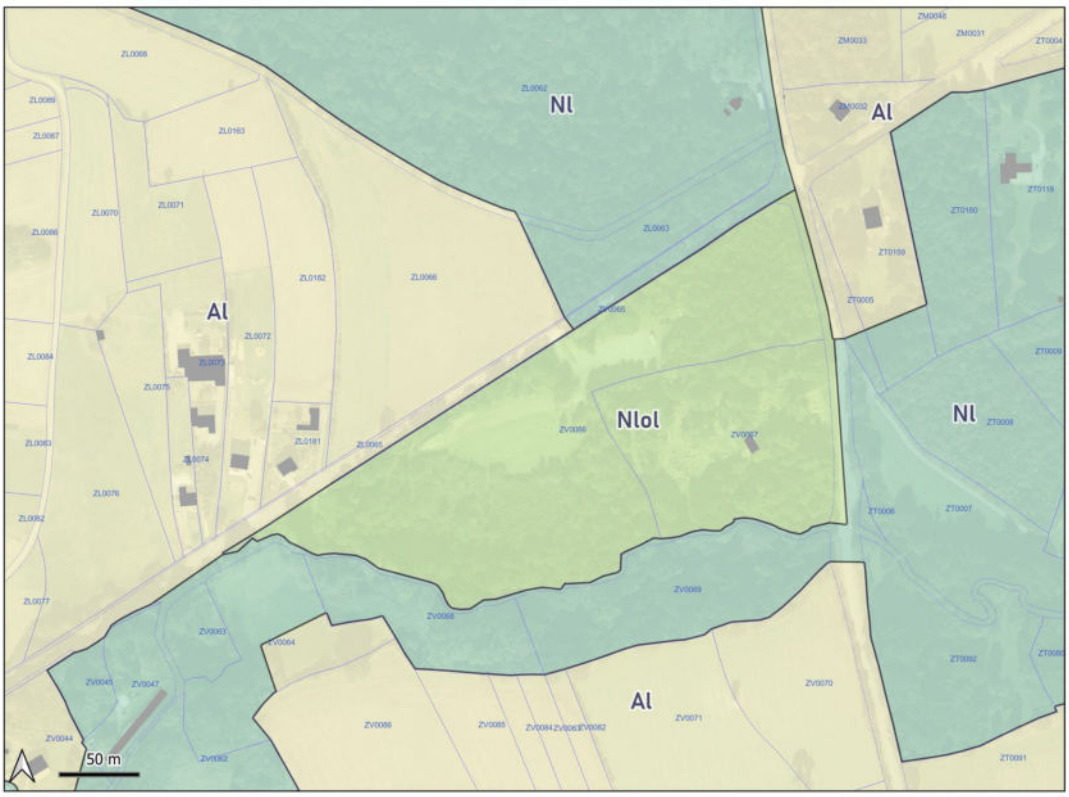
Emprise au sol des constructions

Les extensions sont limitées à hauteur de 30% de l'emprise au sol des bâtiments existants à la date d'approbation du PLUi.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ATLAS DES STECAL

PLUi Saint-Brieuc Armor Agglomération





Nlol :
Zone naturelle liée à des espaces de loisirs (loi Littoral)

Superficie :
4.58 ha

Description du projet :

STECAL coresspondant au site du Créé, avec un projet de développement d'un aménagement d'une piste pour VTT.



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 26/06/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Rapport de Présentation

Annexe : Atlas cartographique des zones à urbaniser avec les enjeux environnementaux majeurs

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Préambule

Le présent atlas cartographique a été réalisé dans le cadre de la démarche d'Evaluation Environnementale du PLUi. Un croisement cartographique des zones 1AU et 2AU avec les enjeux environnementaux majeurs géographiquement localisés (21 enjeux considérés) a été mené de façon à mettre en exergue les enjeux environnementaux à prendre en compte dans l'aménagement de ces secteurs.

Cet atlas cartographique par zone 1AU/2AU identifie le périmètre de la zone et les secteurs d'enjeux environnementaux qui concerne chaque zone.

L'analyse porte sur une sélection des zones regroupant d'importants enjeux environnementaux. Selon l'article R.151-3 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation « Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement […] ».

Les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement diffèrent d'un territoire à l'autre selon les sensibilités environnementales de chacun. Sur la base des enjeux mis en évidence dans le diagnostic réalisé sur le territoire, les richesses écologiques ainsi que la présence de certains risques ou nuisances ont été pris en compte. Ainsi, les données retenues pour définir les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement sur le territoire d'étude sont les suivantes :

Trame Verte et Bleue et milieux naturels

- Réservoirs de la Sous-trame Boisée
- Corridors de la Sous-trame Boisée
- Réservoirs de la Sous-trame bocage
- Corridors de la Sous-trame bocage

Précision concernant les informations relatives aux réservoirs et corridors des sous-trames boisée et bocage :

Il est rappelé que la définition de la Trame Verte et Bleue ne s'est pas effectuée à l'échelle parcellaire. Ainsi les grandes entités composant la TVB (et notamment les réservoirs et corridors écologiques des sous-trames boisée et bocagère) sous la forme de larges trames peuvent concerner des sites de projet, sans pour autant présenter une occupation du sol à intérêt écologique). Cette occupation réelle du sol et de surcroît le caractère de « réservoir » ou « corridor » écologique est à vérifier au cas par cas.

- Réservoirs de milieux littoraux
- Réservoirs des milieux ouverts
- Sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)
- ZNIEFF types 1 et 2
- Espaces Naturels Sensibles
- Cours d'eau
- Zones humides

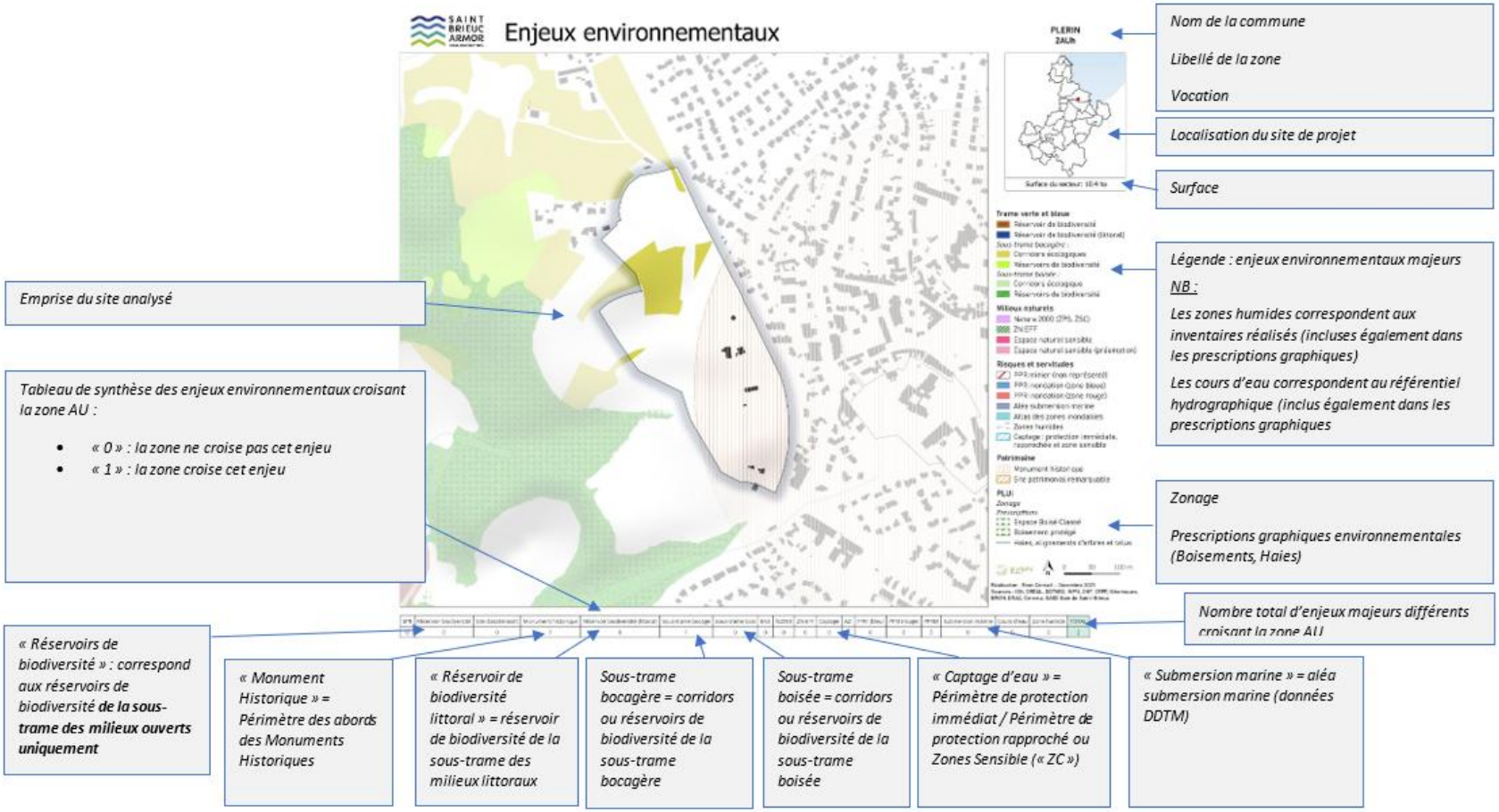
Paysages et patrimoine

- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Périmètres des abords des Monuments Historiques
- Site classé ou inscrit

Risques et santé humaine

- PPRi zone rouge

- PPRi zone bleue
- Atlas des Zones Inondables
- Aléa submersion marine
- Plan de Prévention des risques miniers (PPRM)
- Captages d'eau potable - Périmètre de protection immédiat /
- Périmètre de protection rapproché ou Zones Sensible (« ZC »)



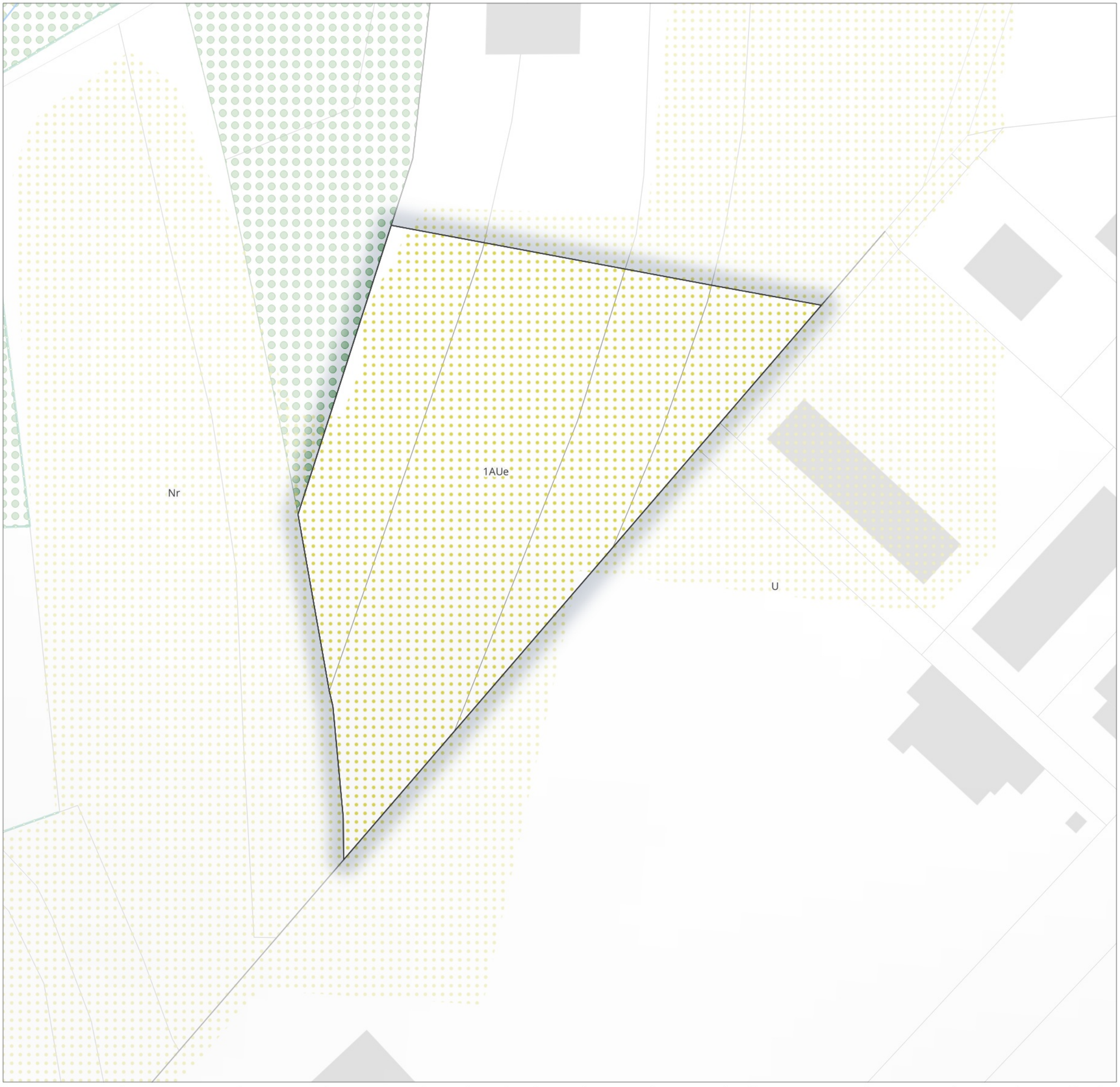
Légende de l'atlas cartographique

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
1AUe



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

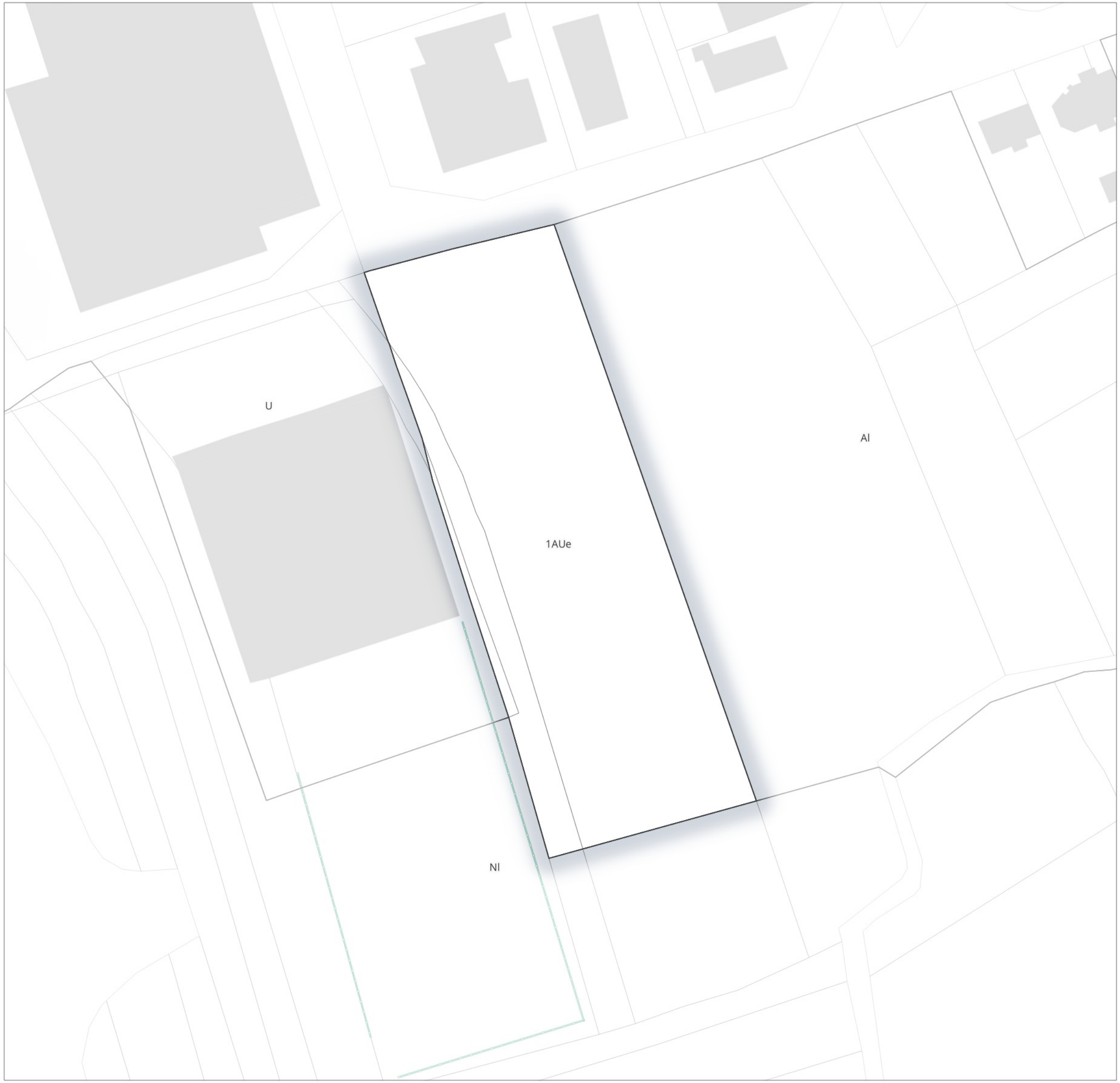
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
1AUe



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

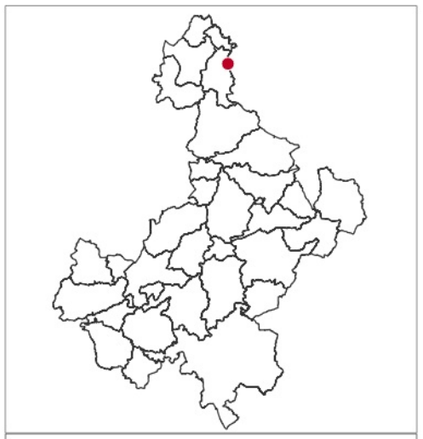
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

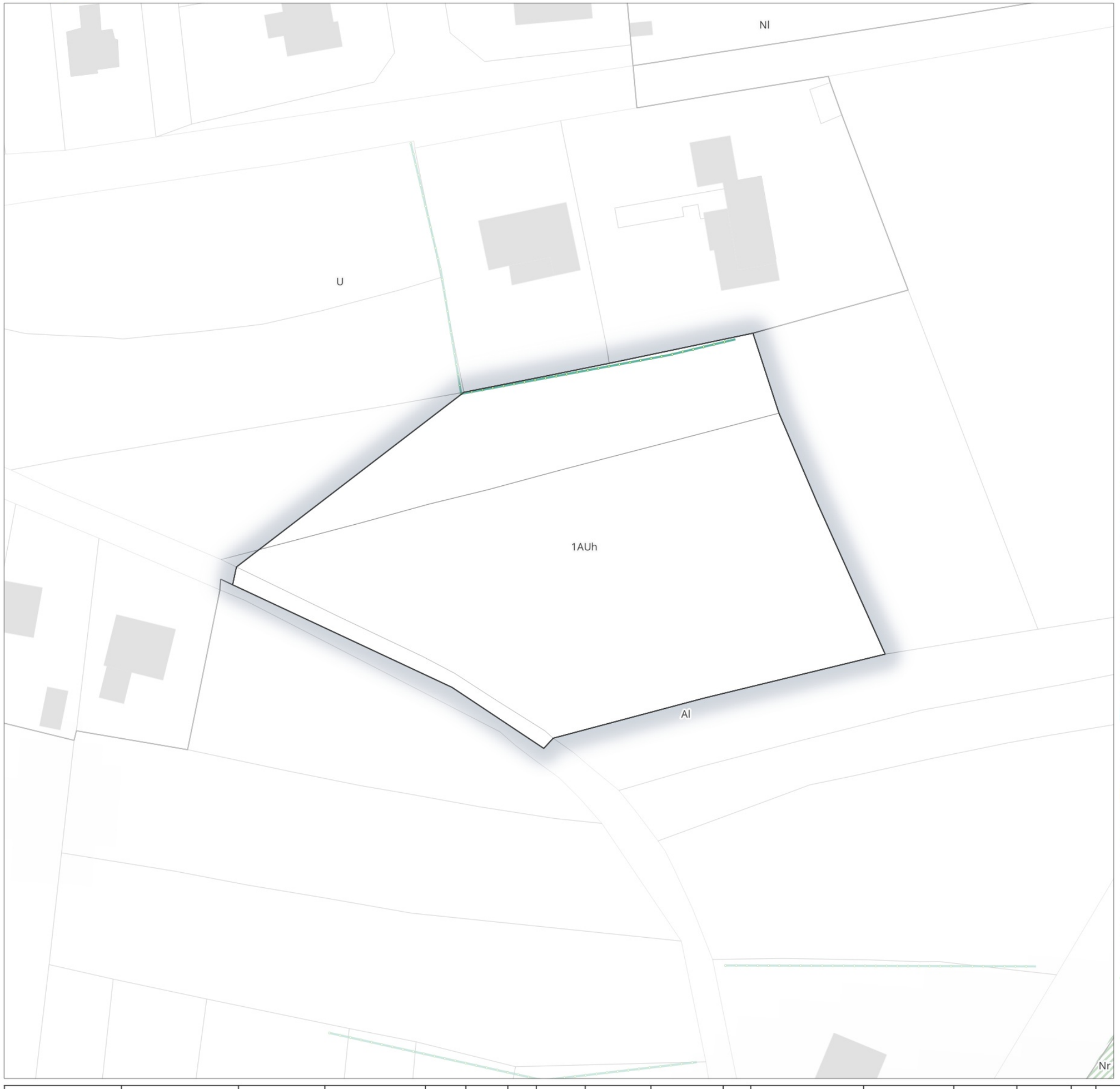
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

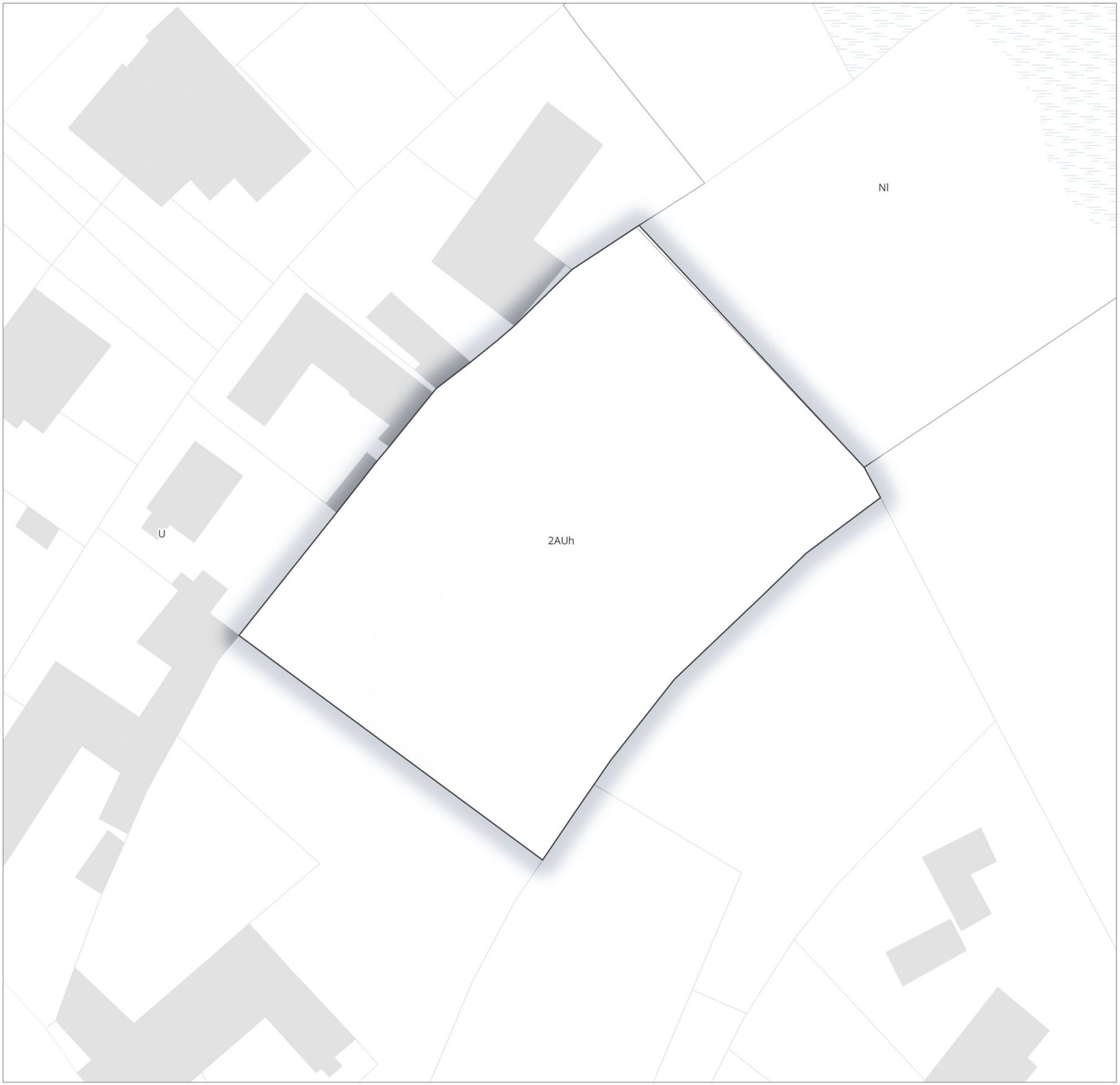
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 5 10 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

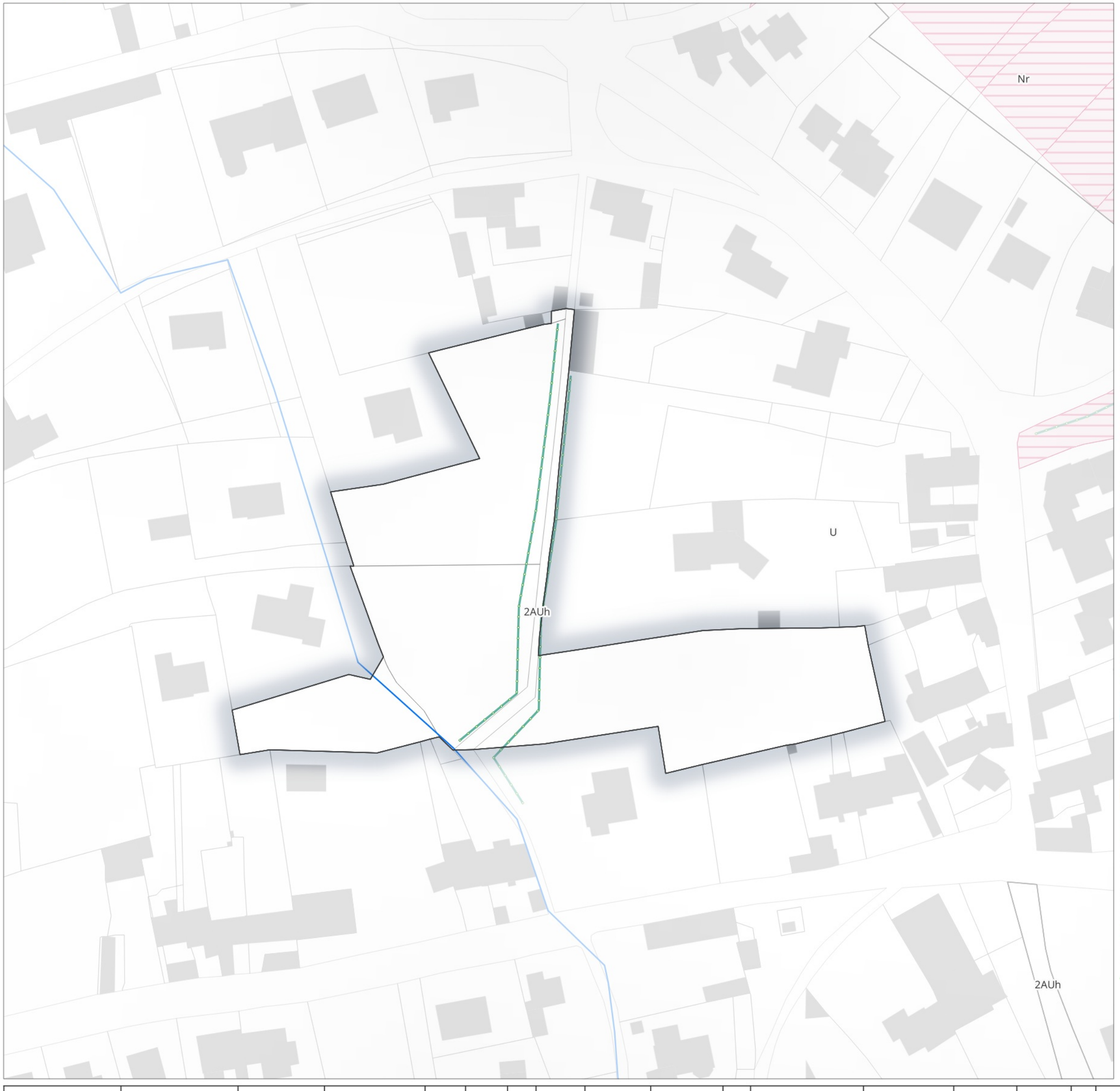
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

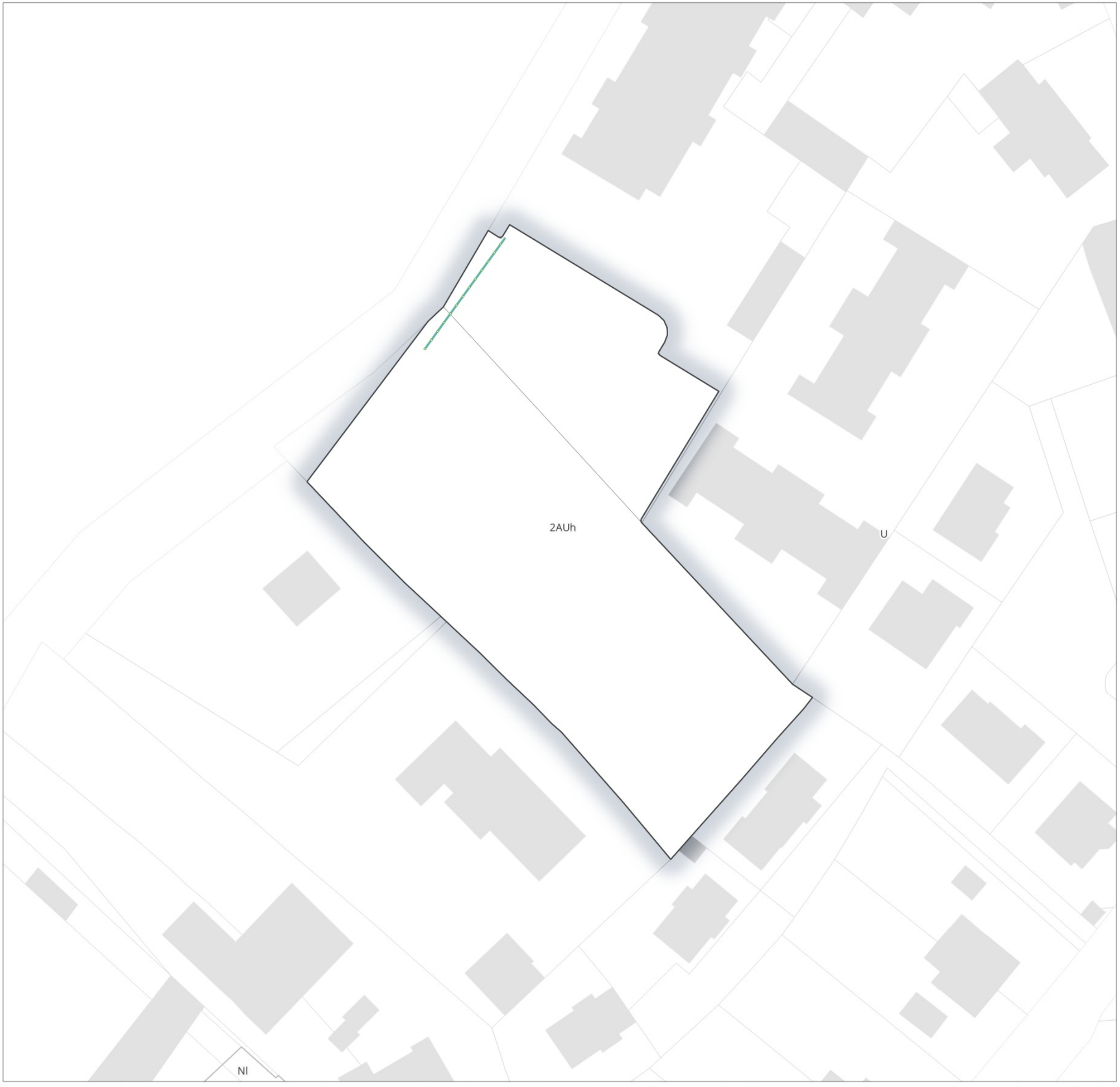
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

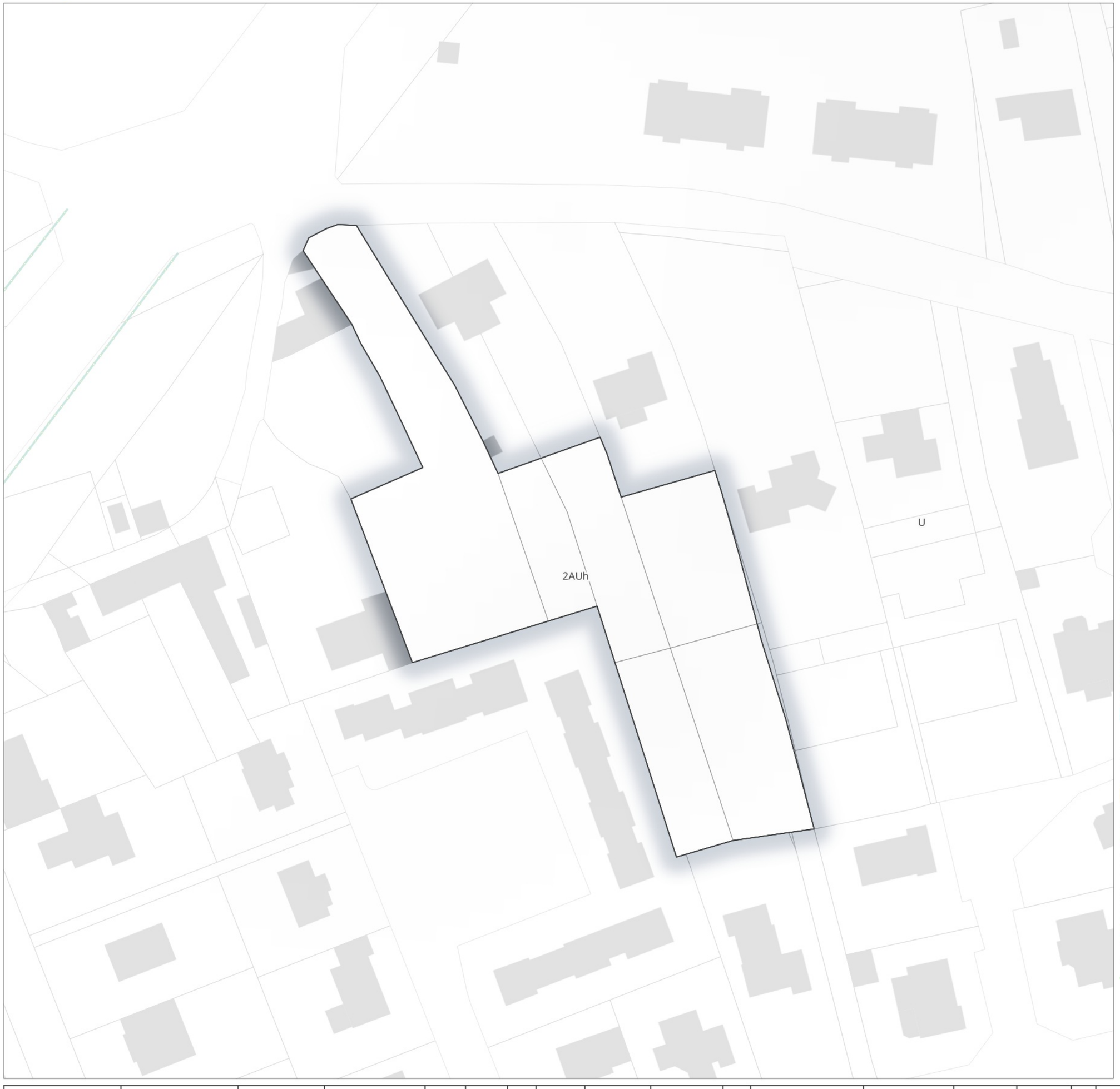
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh





Surface du secteur: 0.4 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

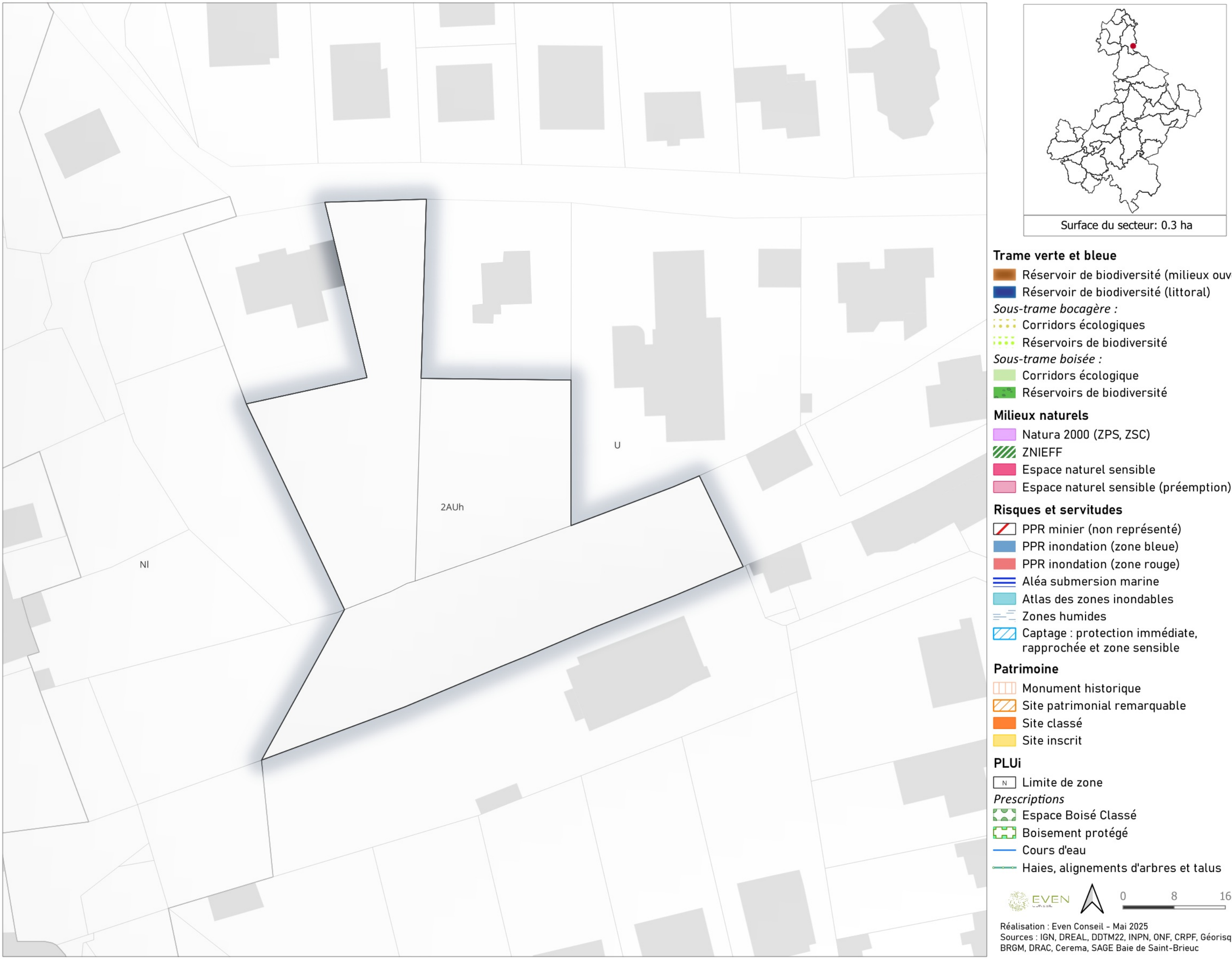
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

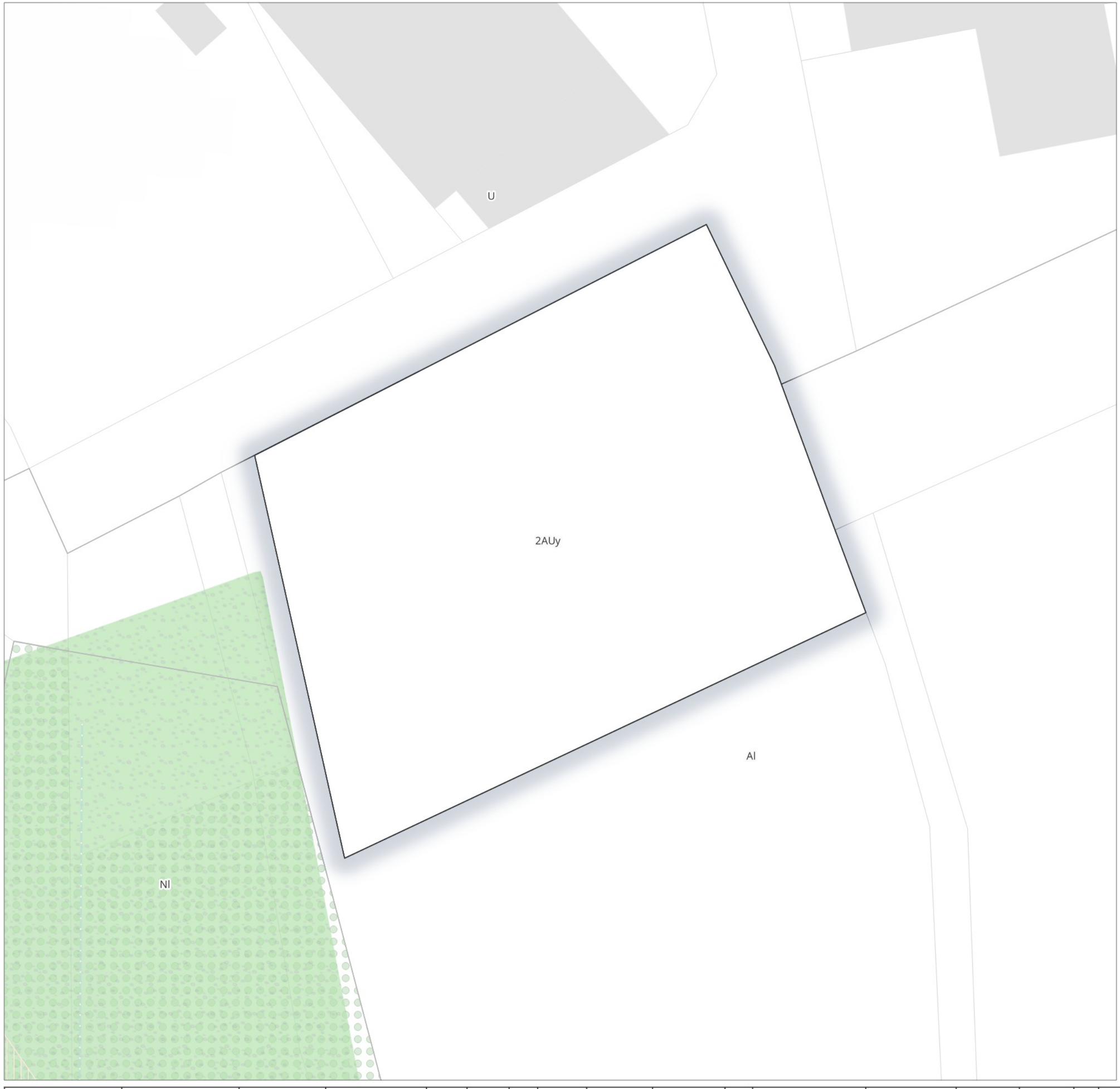
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

BINIC-ETABLES-SUR-MER
2AUy



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

HILLION
1AUyps



Surface du secteur: 1.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

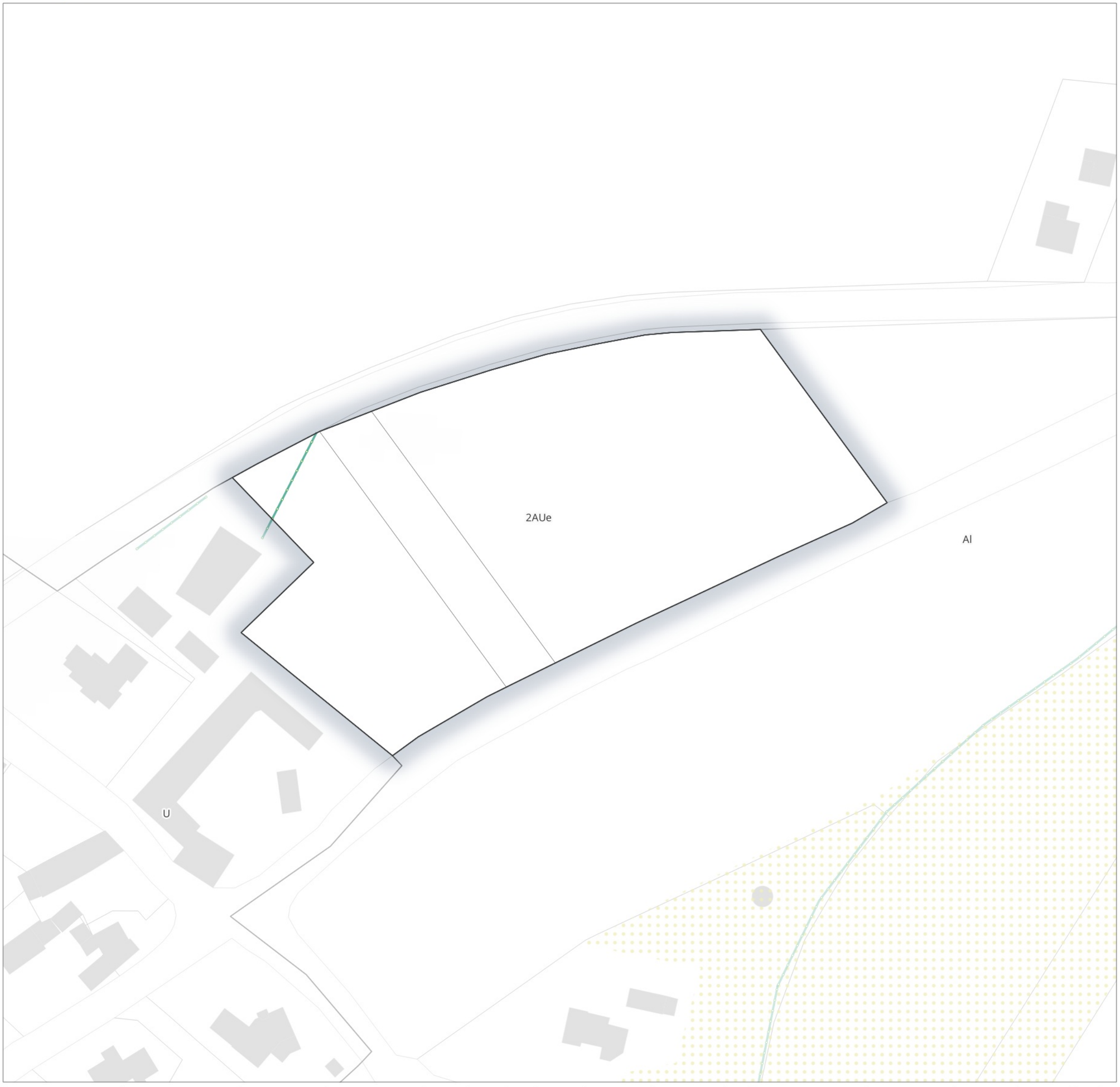
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

HILLION
2AUe



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

HILLION
2AUe



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

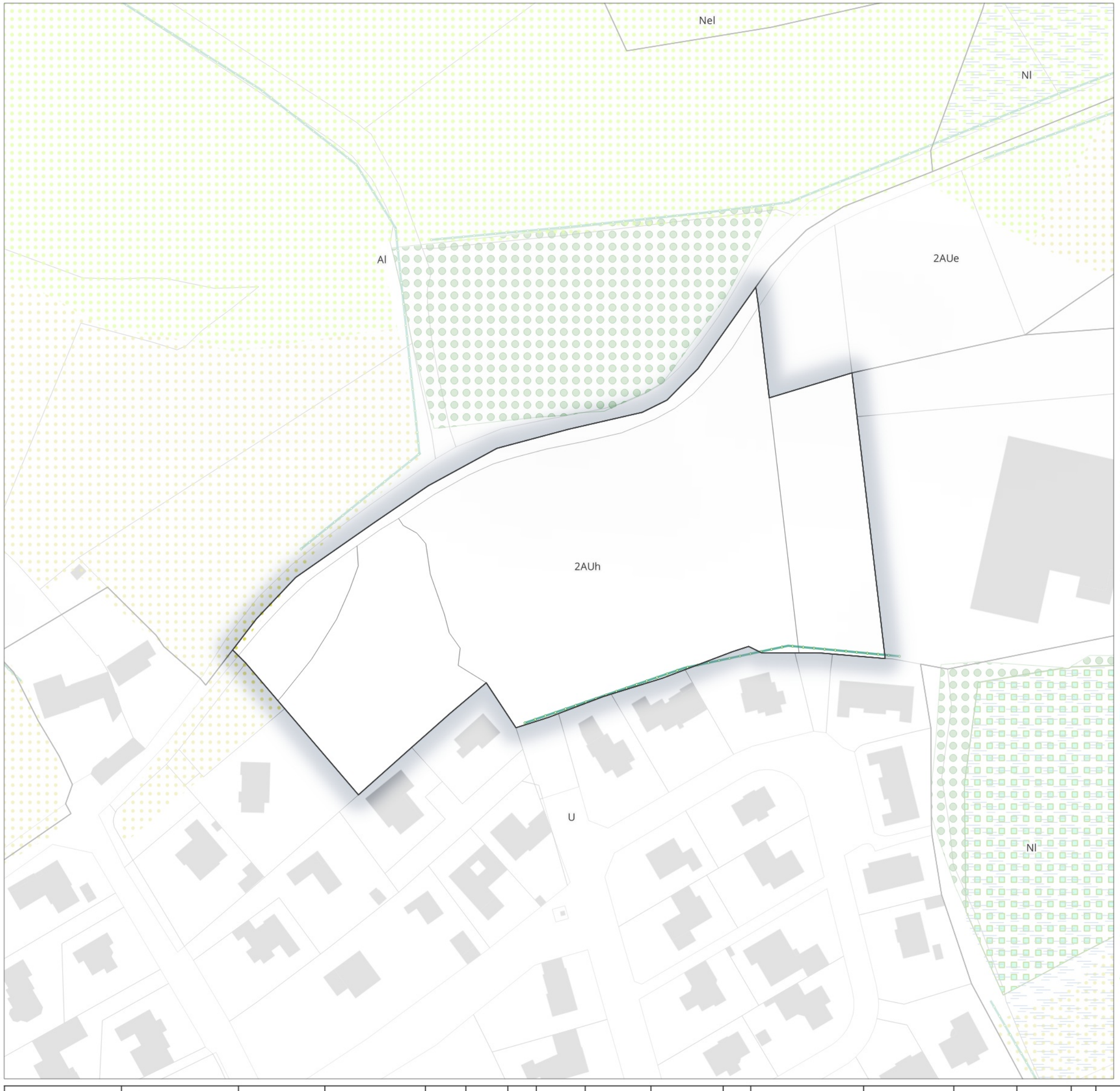
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

HILLION
2AUh



Surface du secteur: 1.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

HILLION
2AUh



Surface du secteur: 2.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

HILLION
2AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

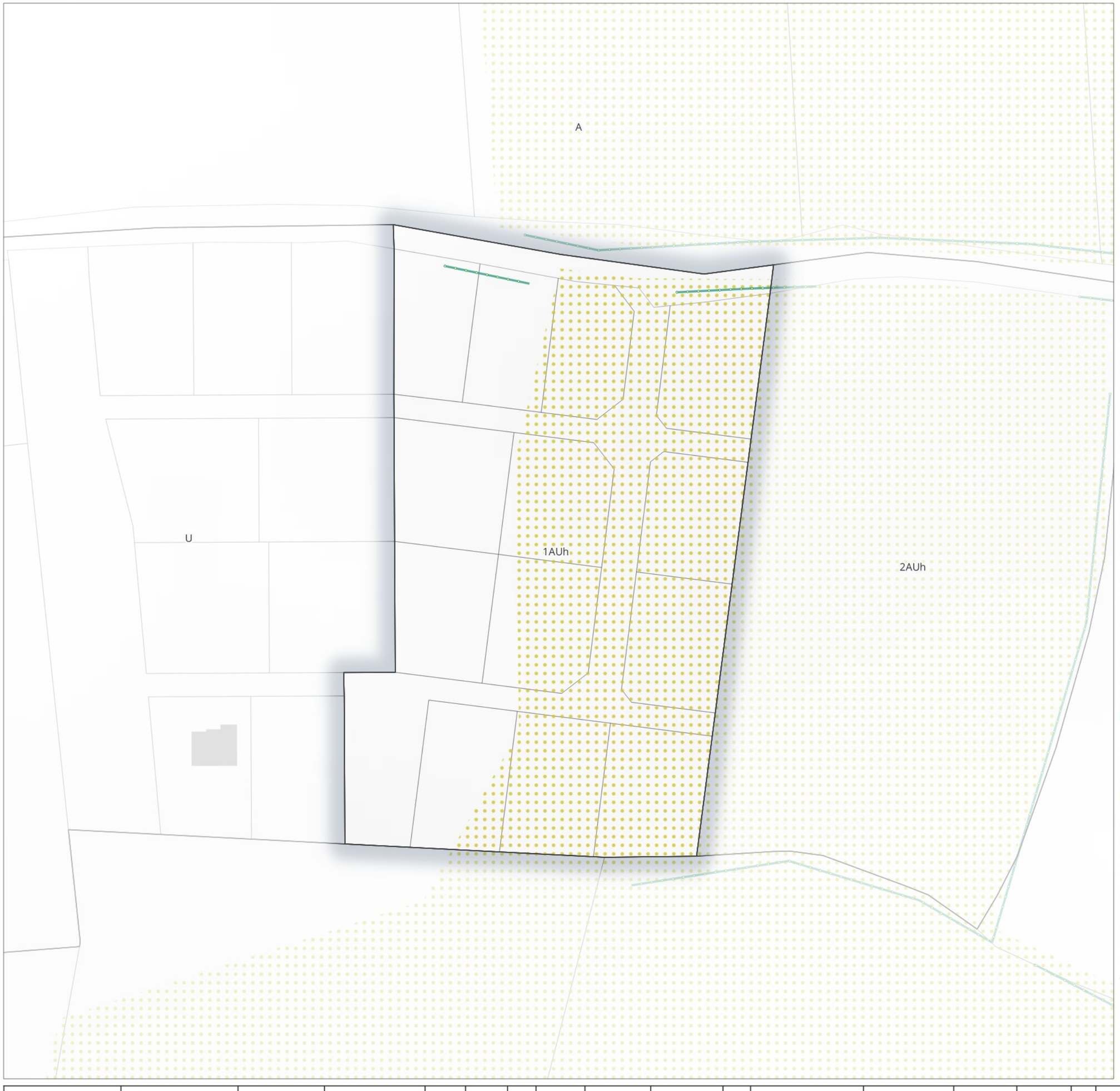
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LA HARMOYE
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

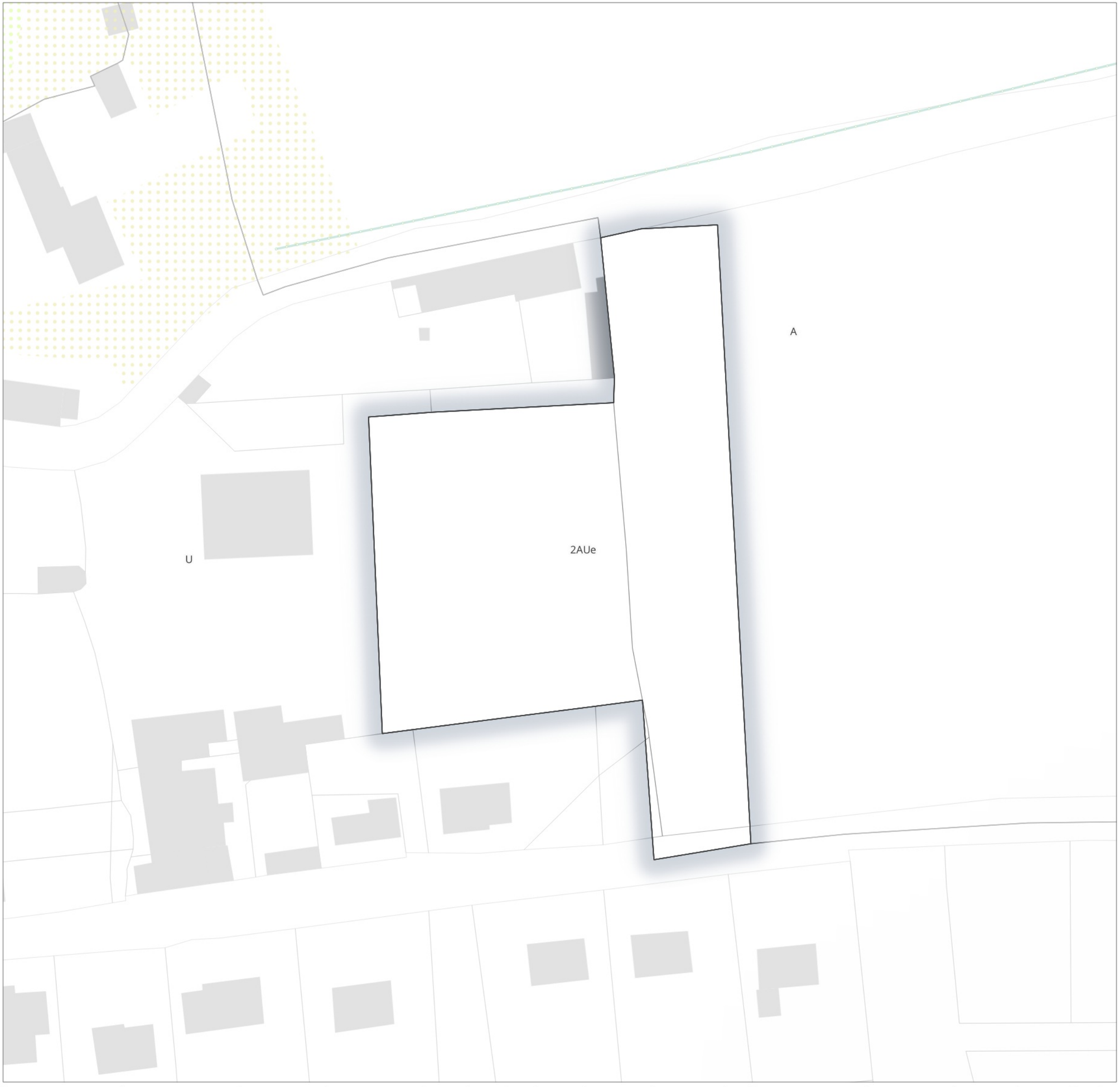
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LA HARMOYE
2AUe



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

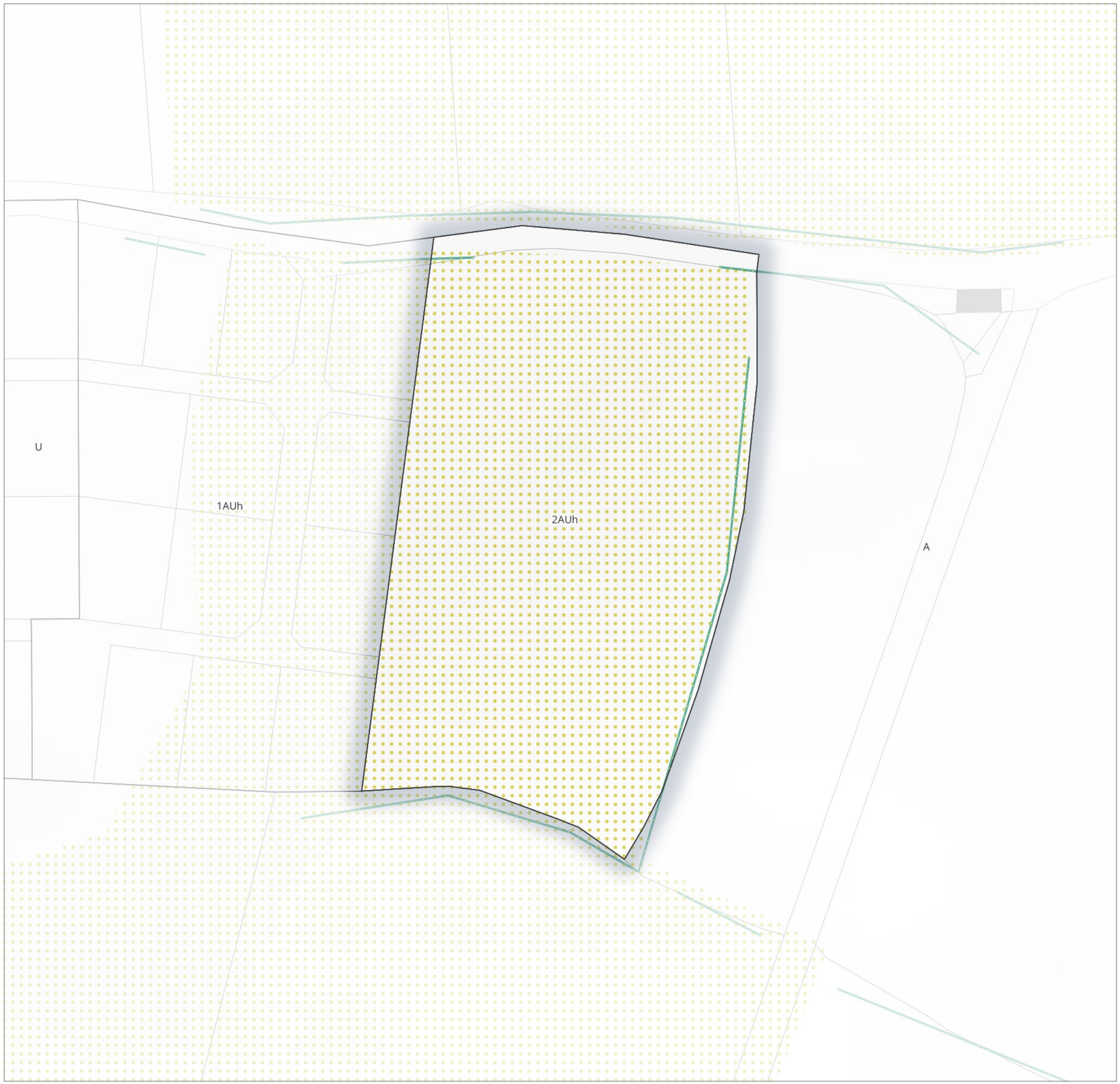
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LA HARMOYE
2AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

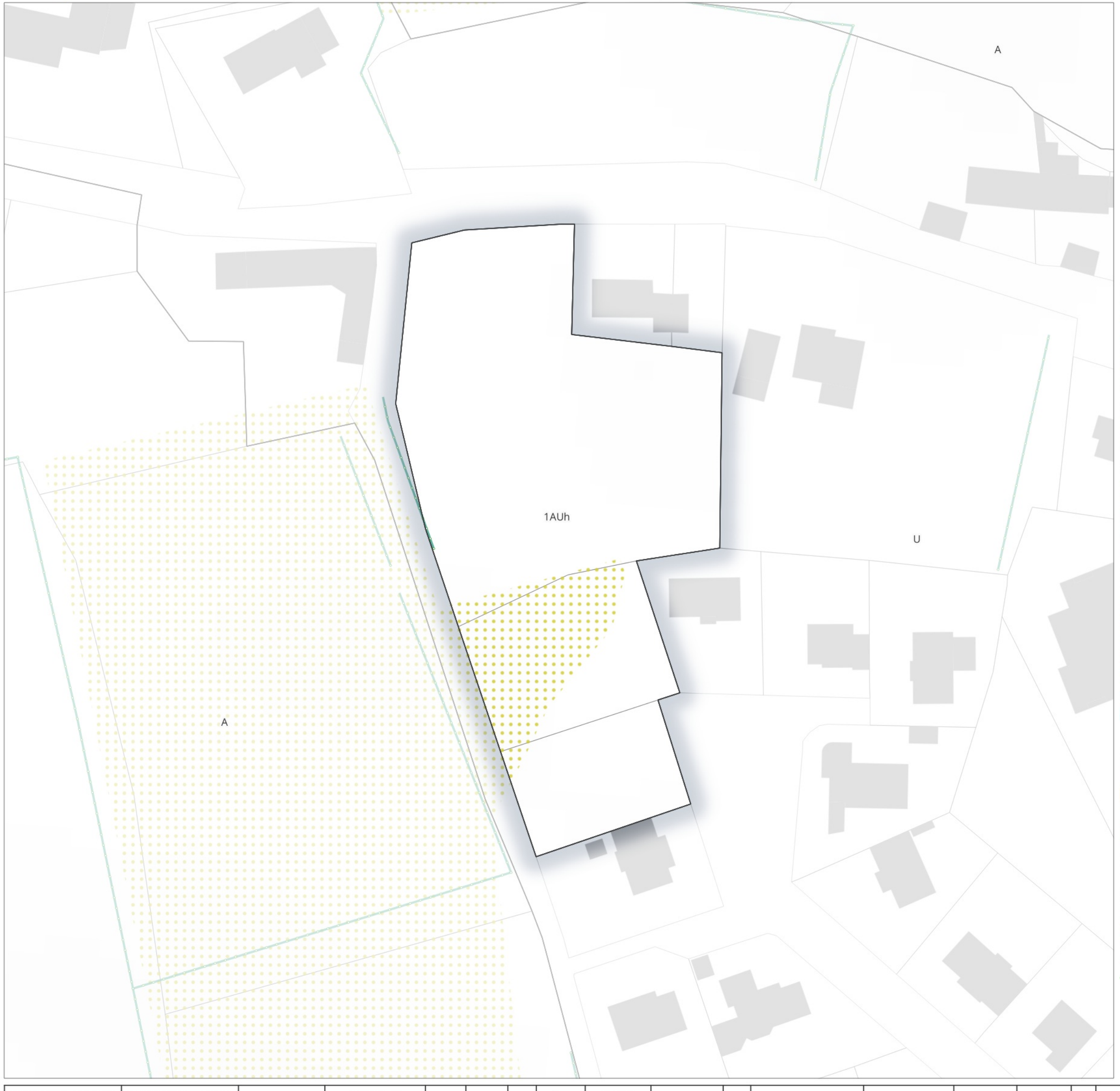
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LA MEAUGON
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

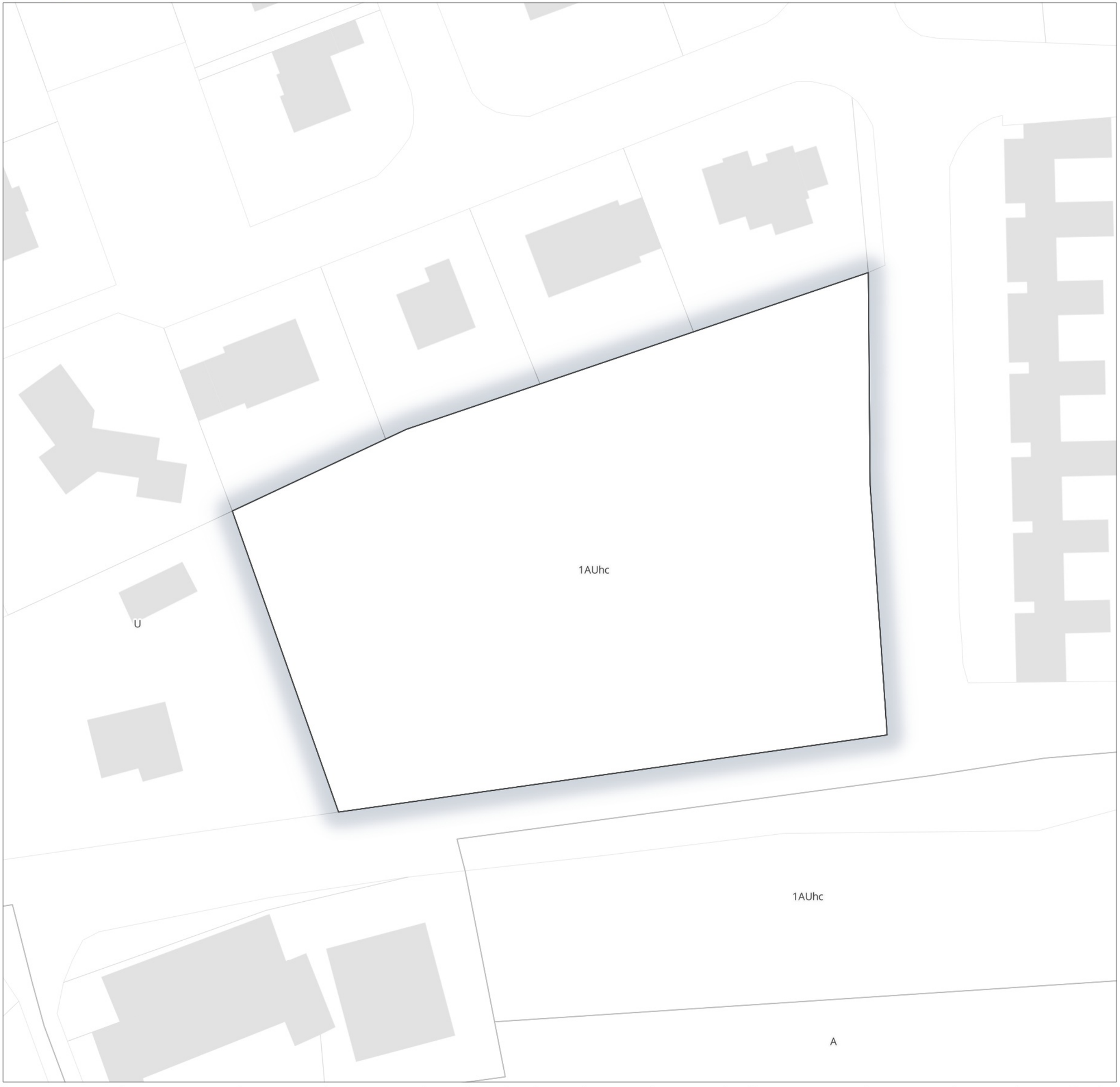
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LA MEAUGON
1AUhc



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

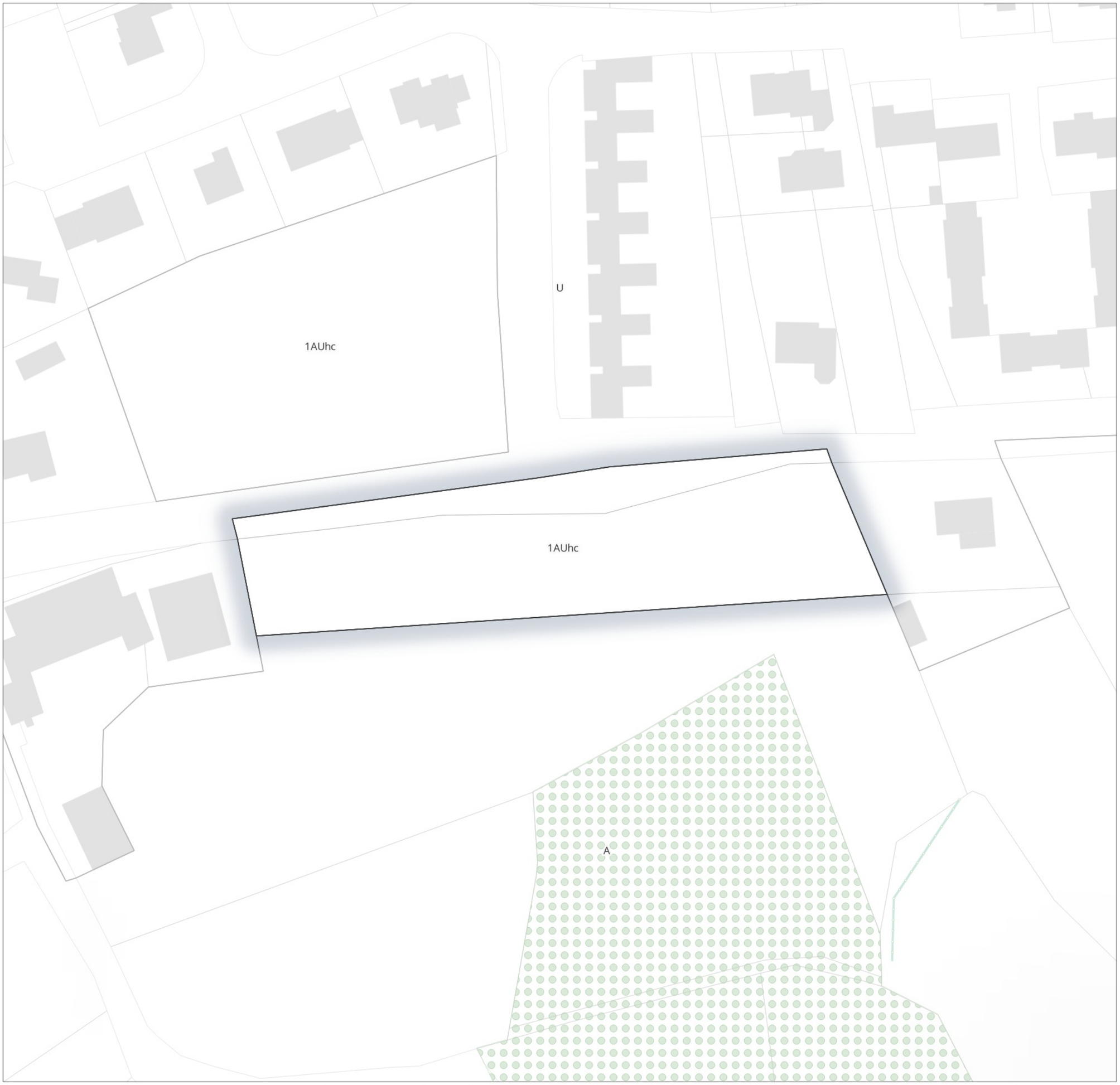
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LA MEAUGON
1AUhc



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

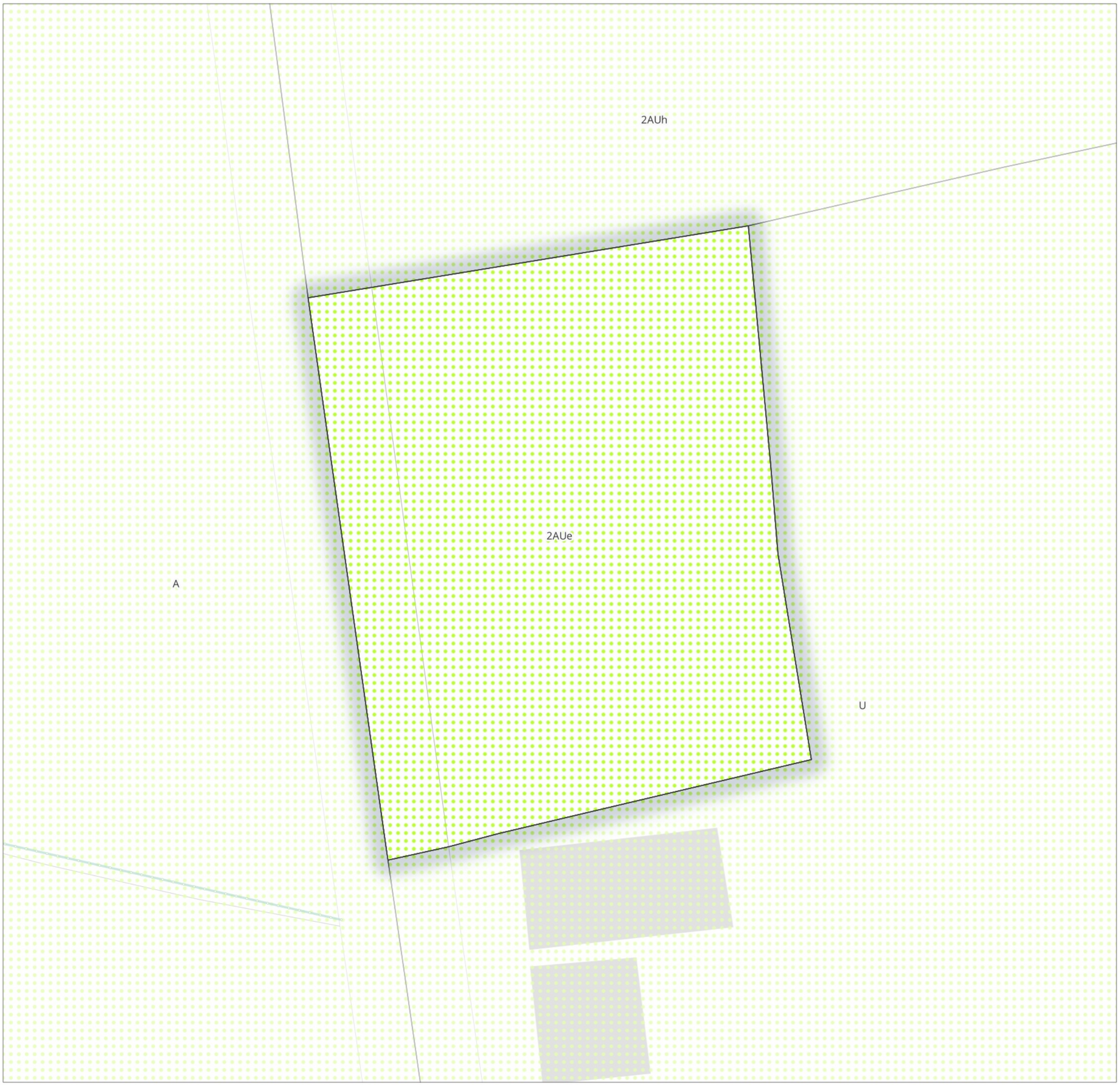
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUe



Surface du secteur: 0.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 4 8 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

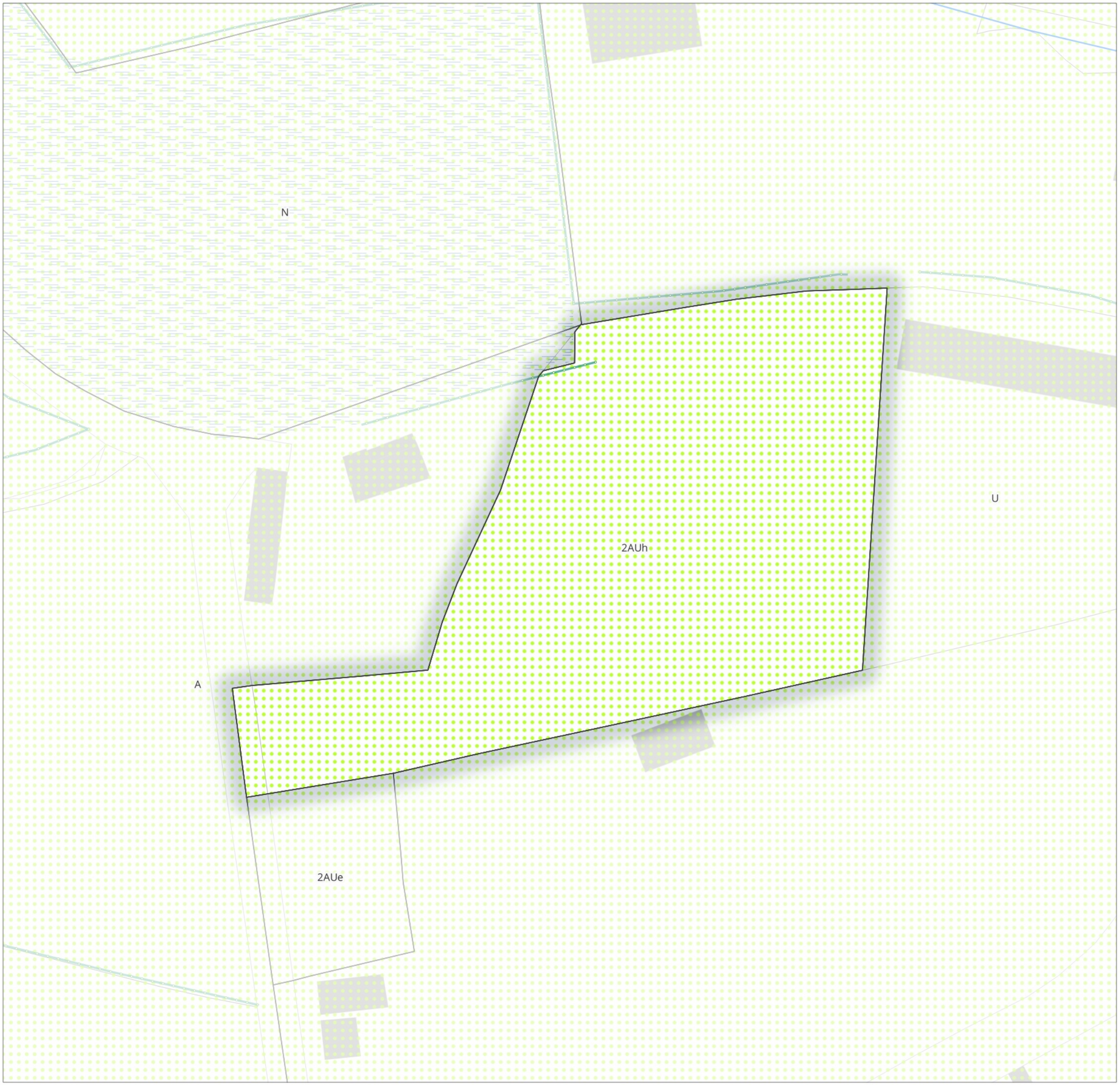
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

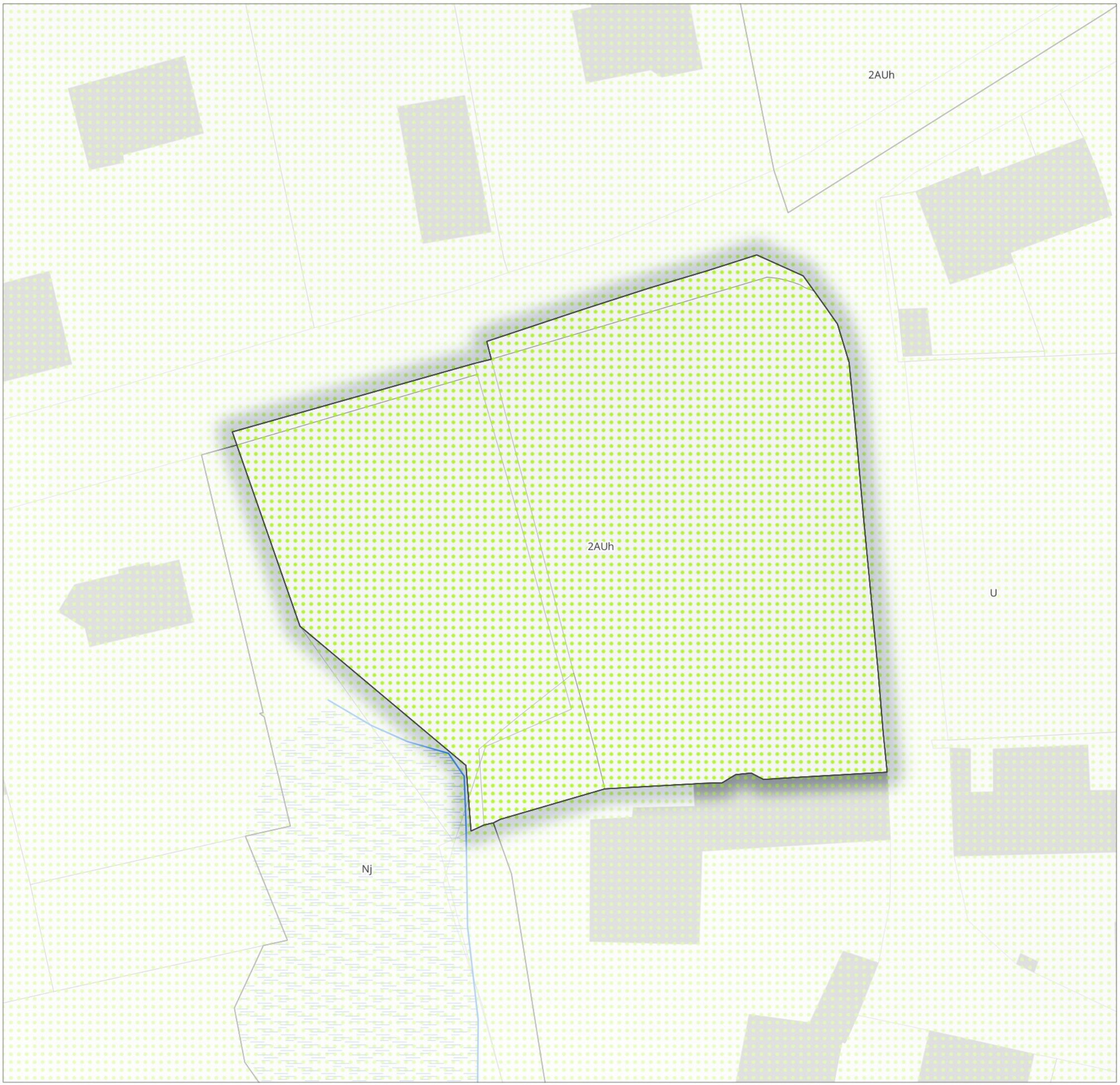
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 6 12 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

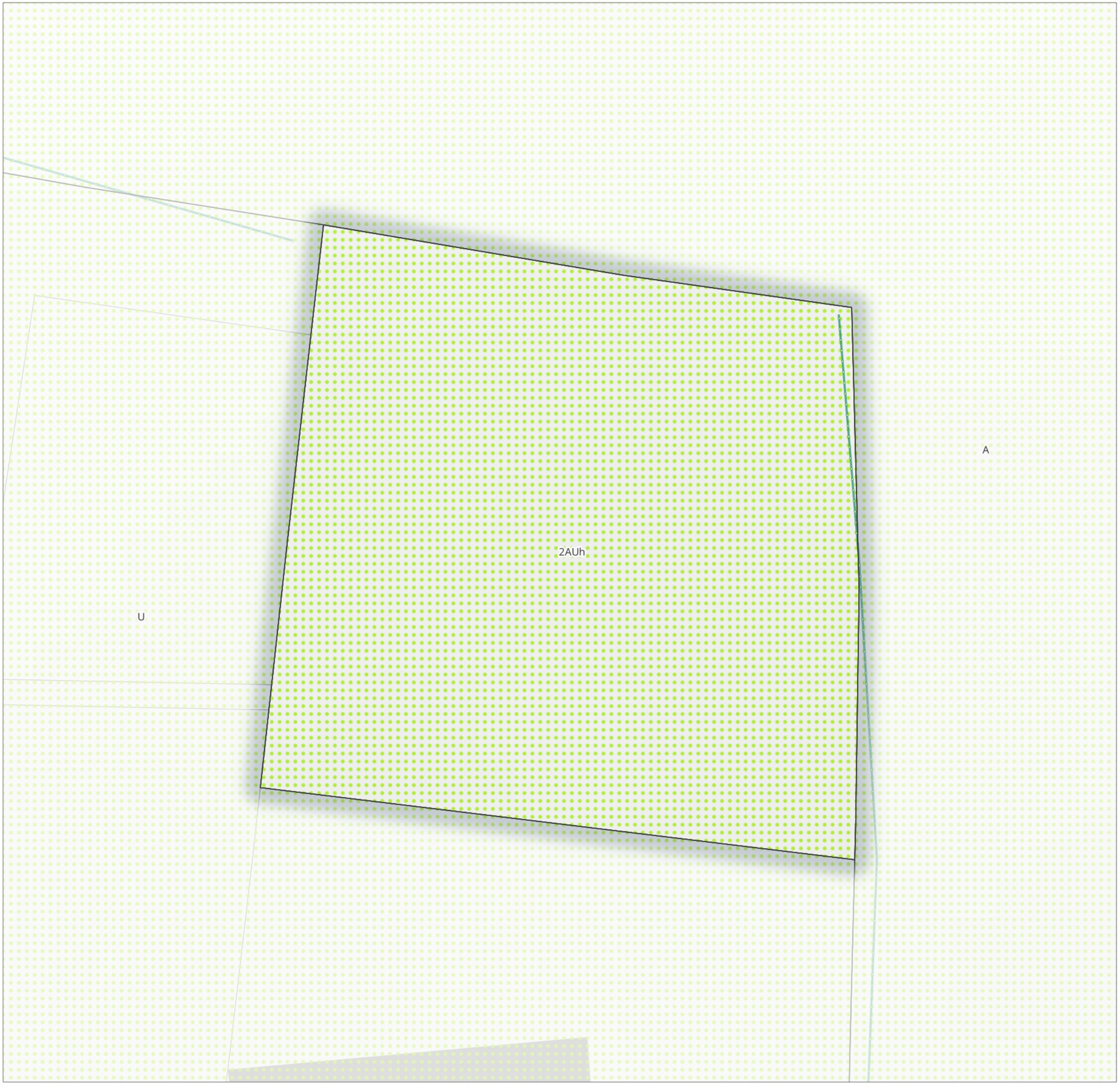
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUh



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 4 8 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

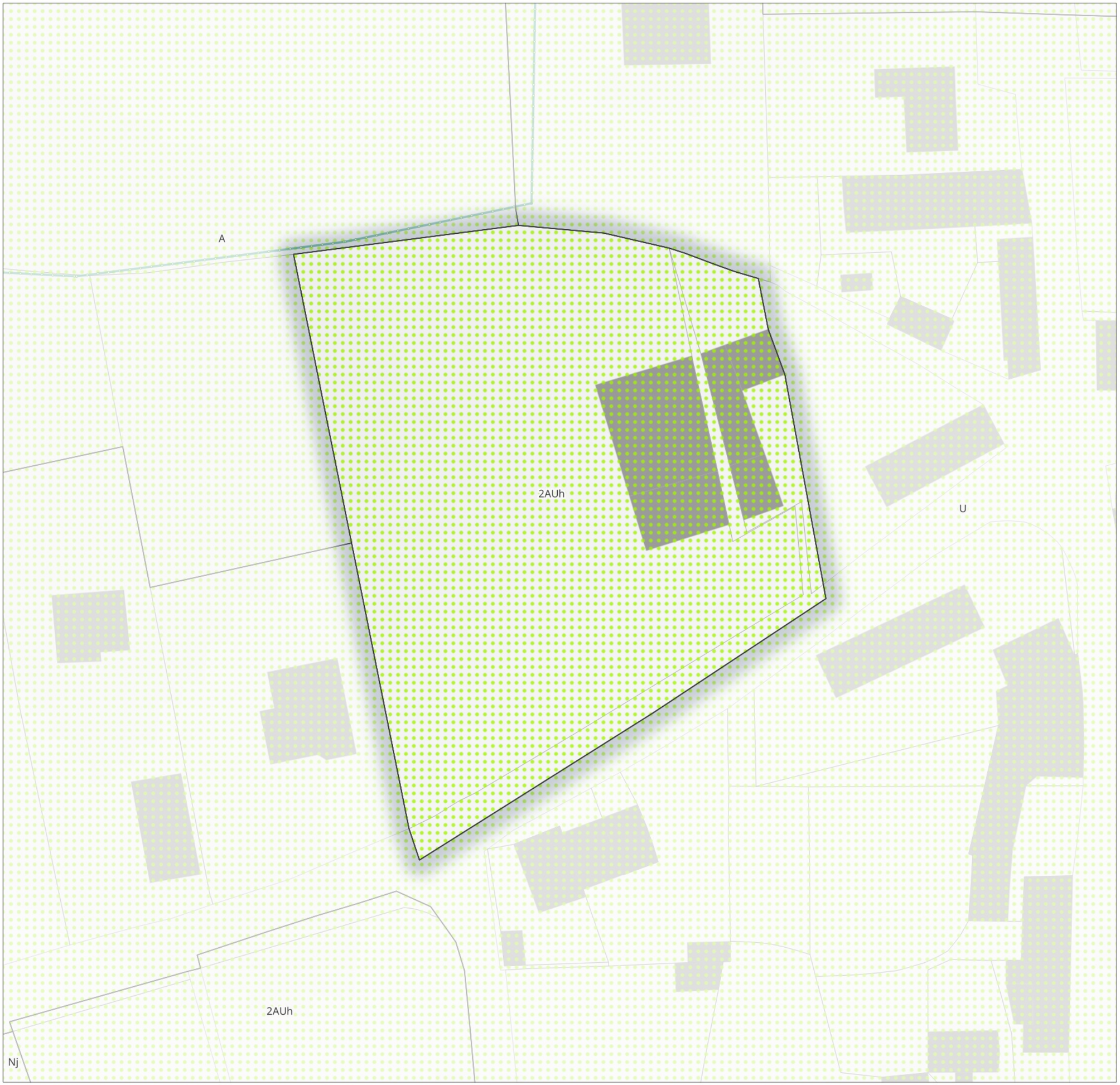
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANFAINS
2AUy



Surface du secteur: 3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

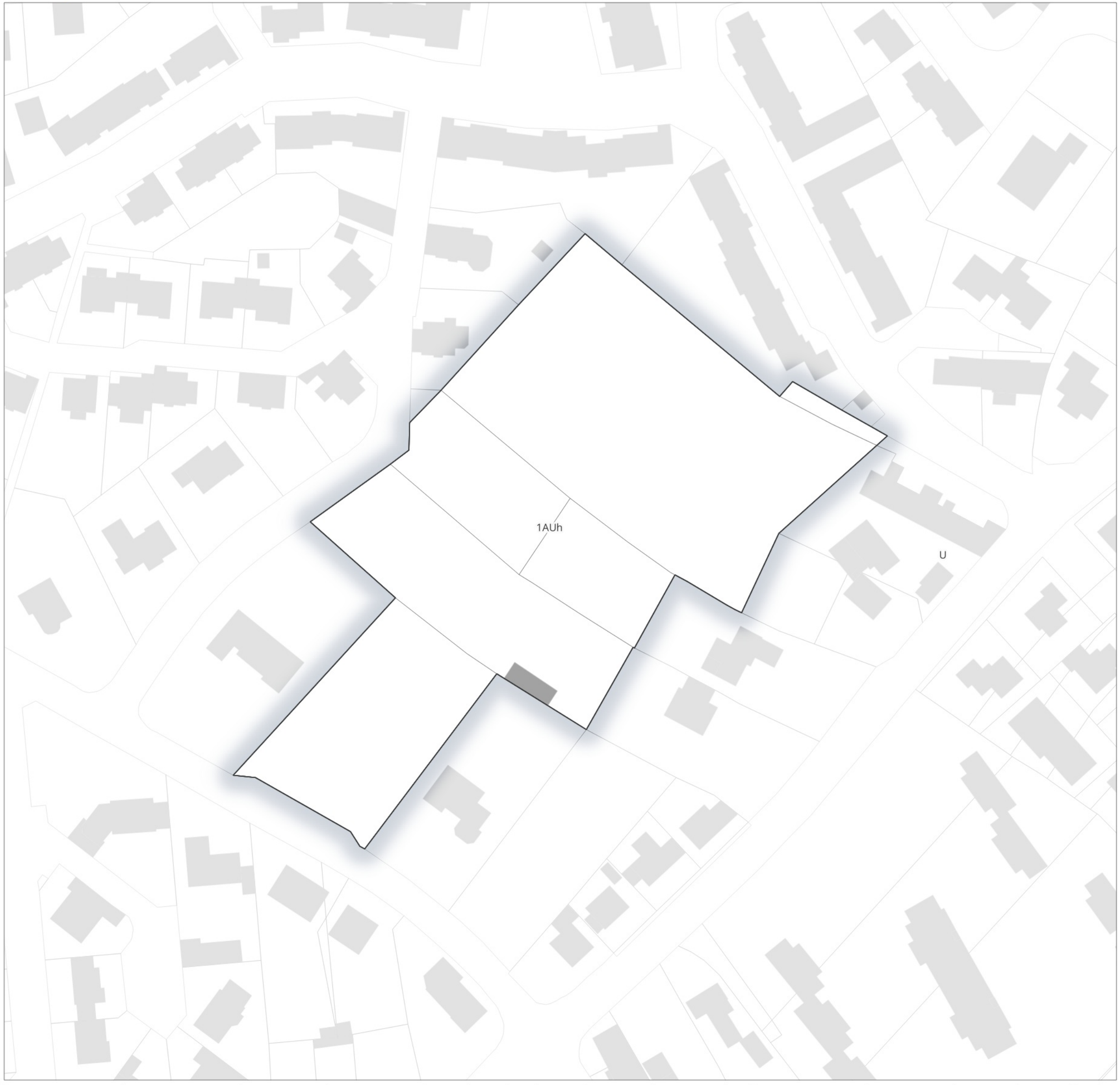
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 1.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

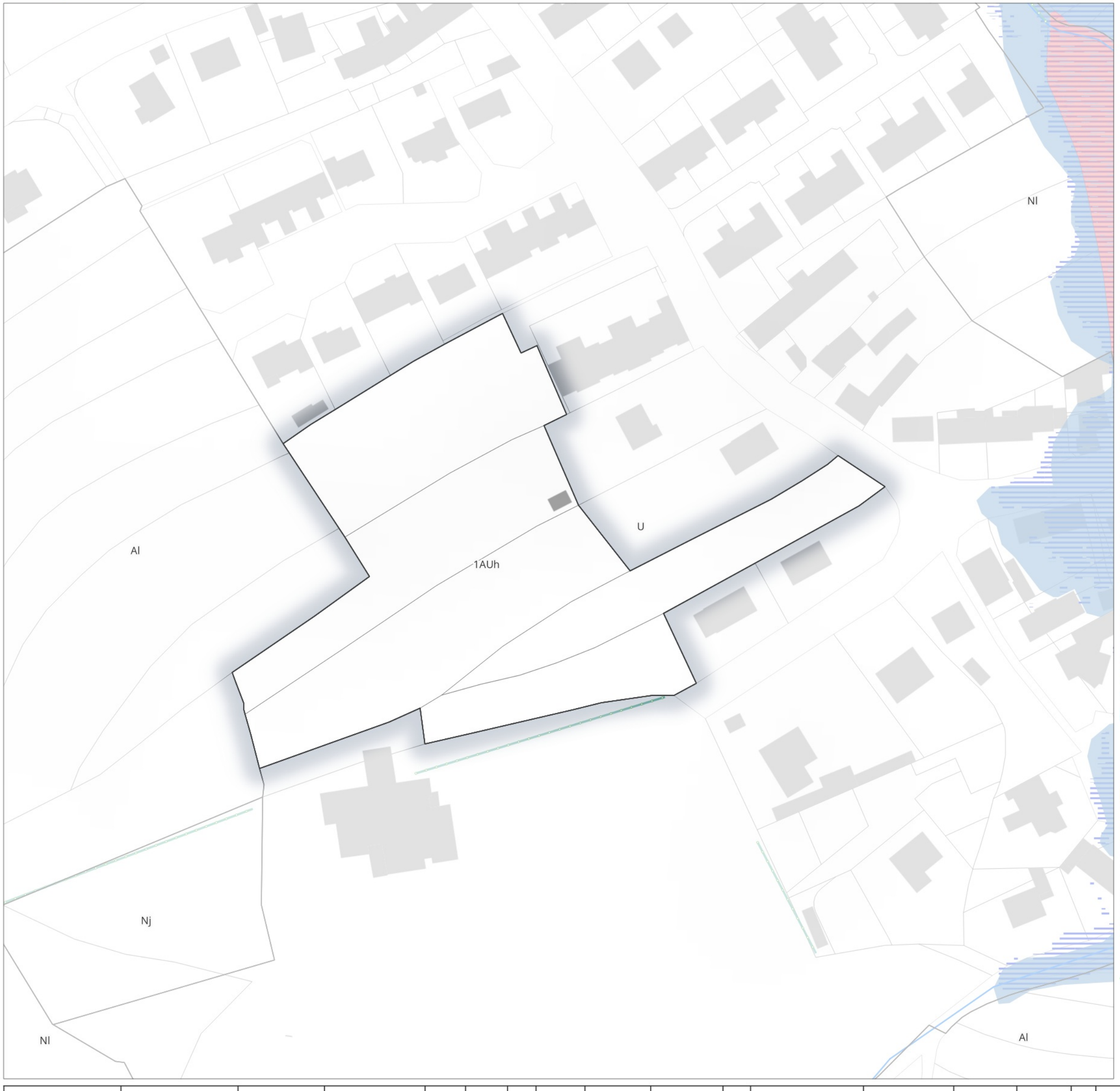
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

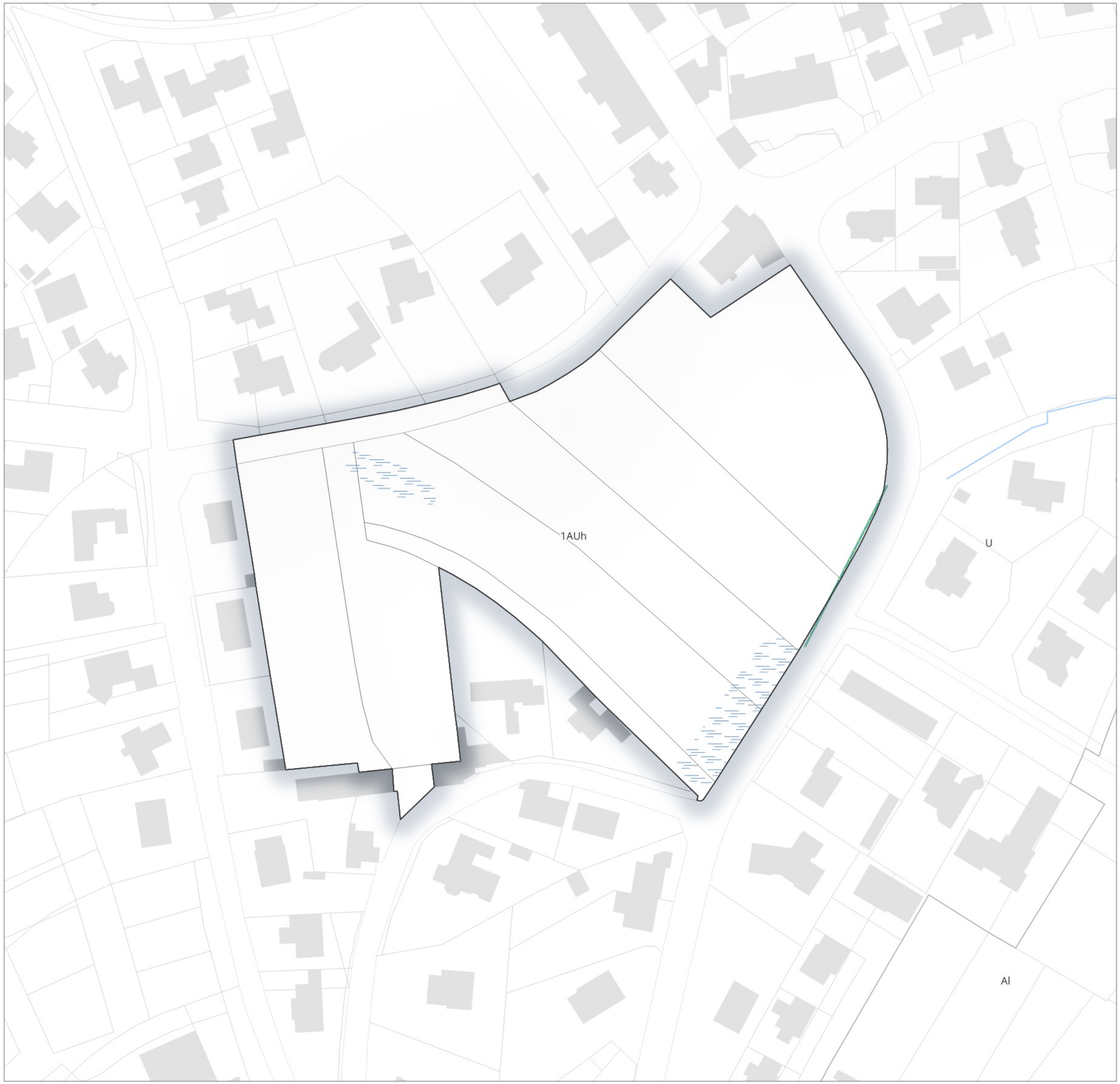
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 1.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

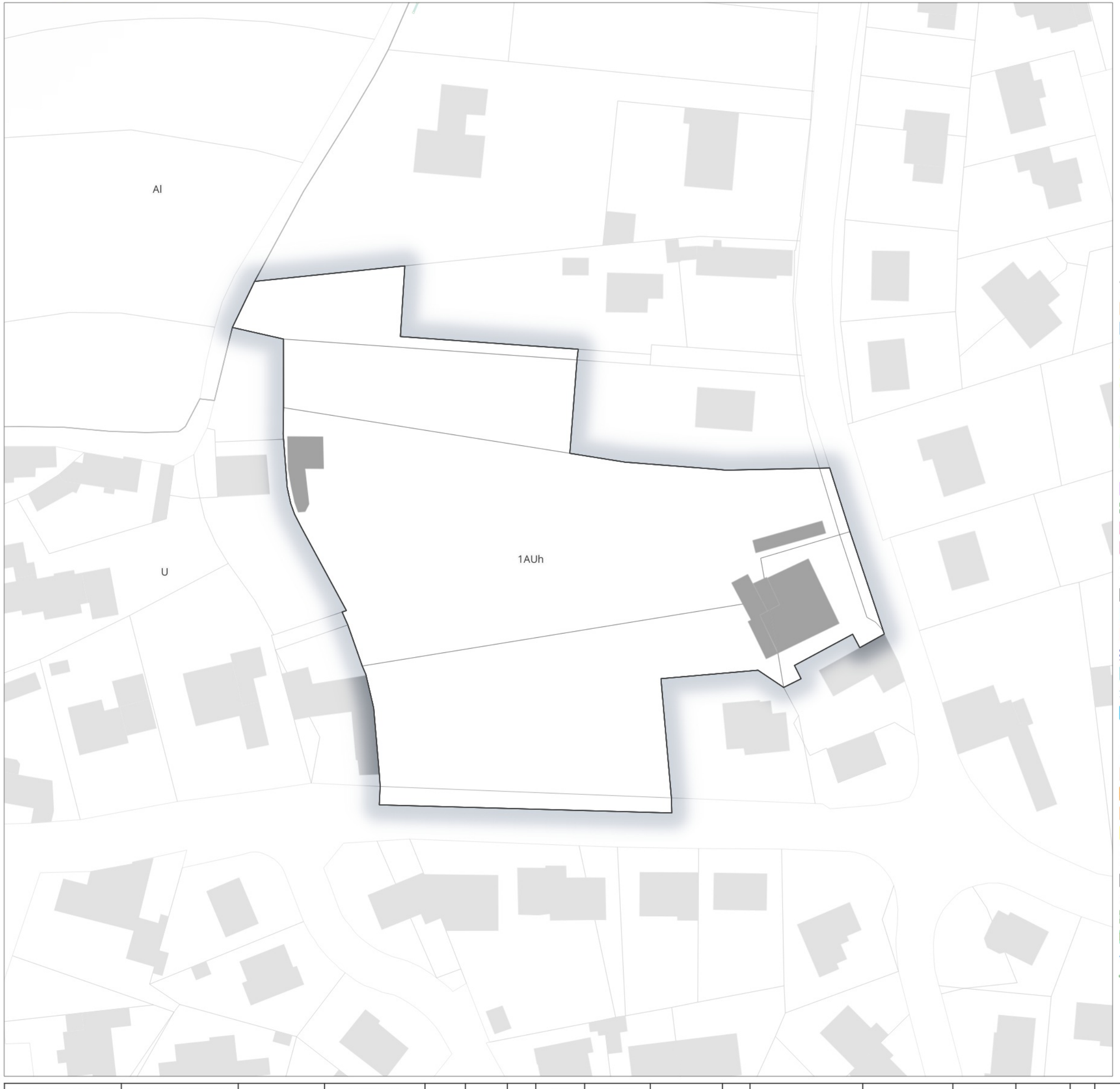
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

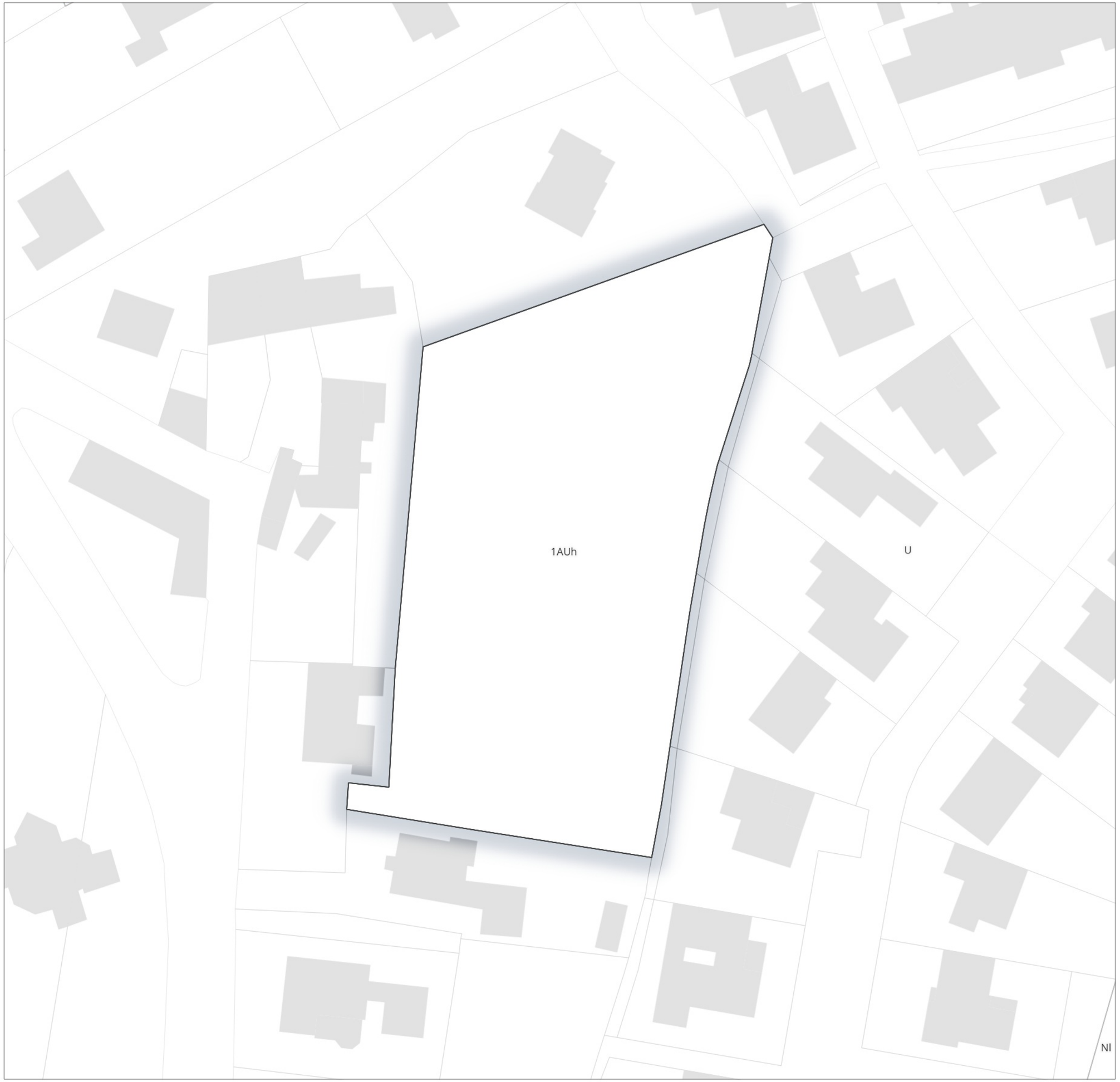
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

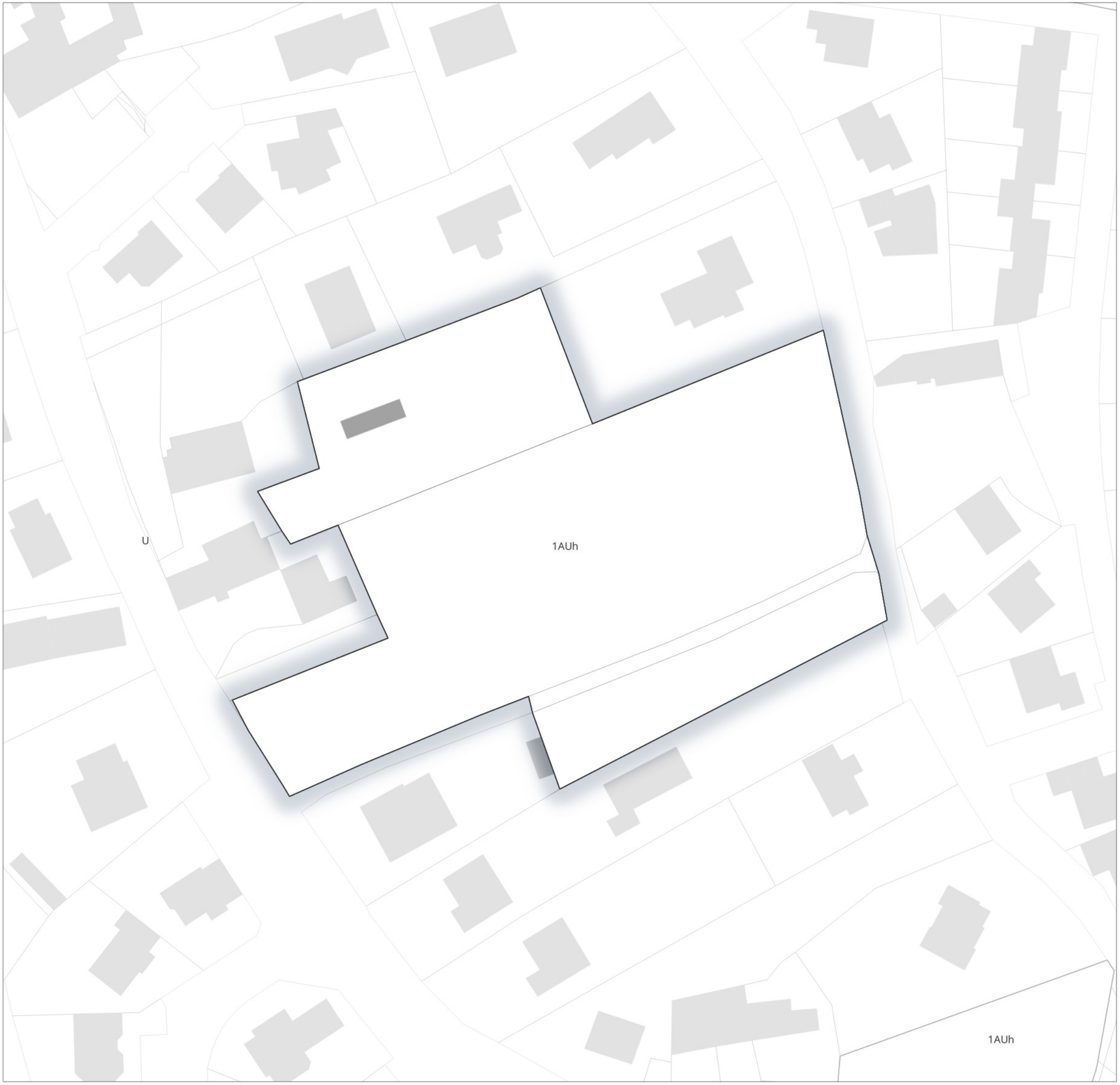
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

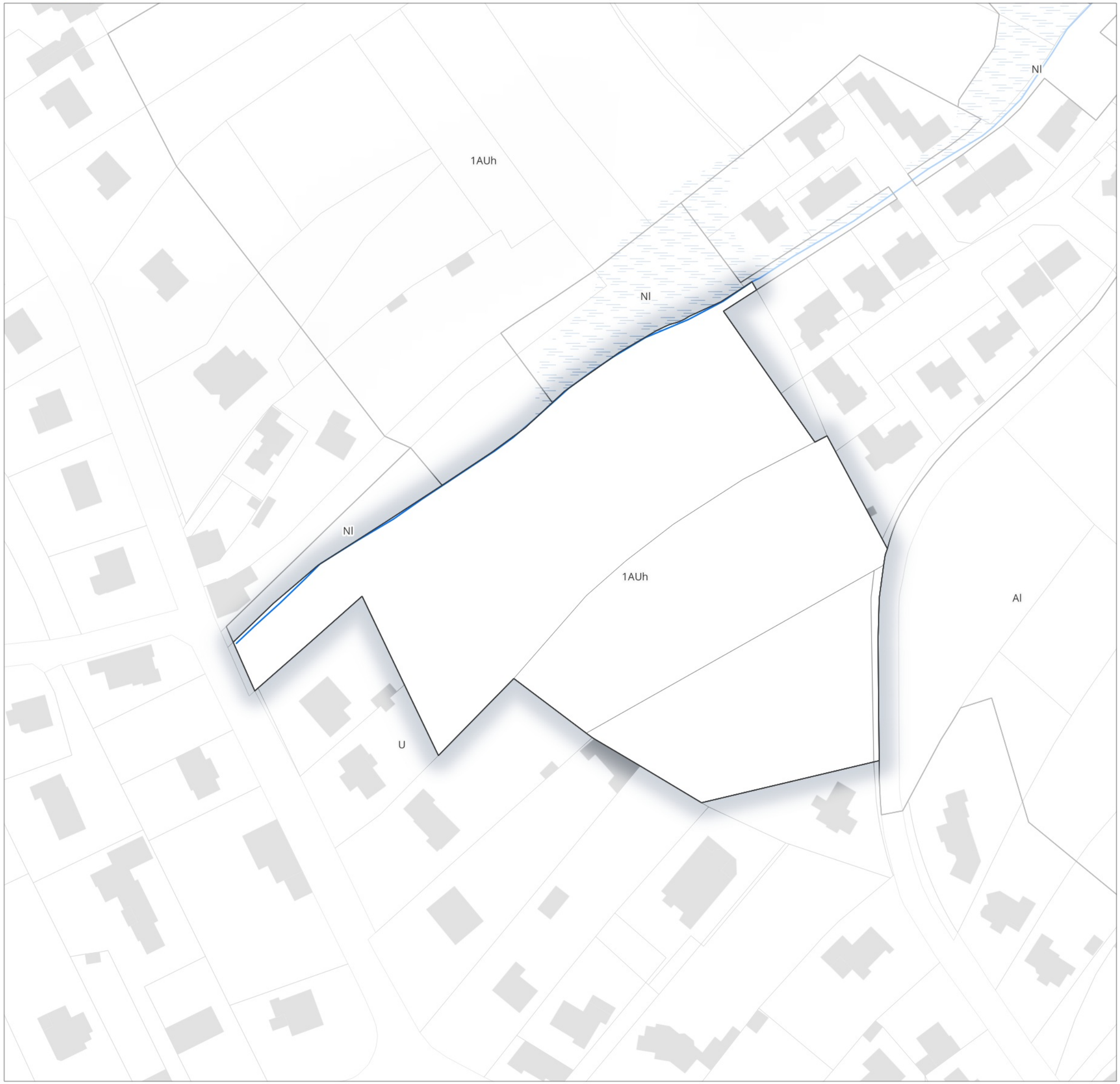
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 1.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

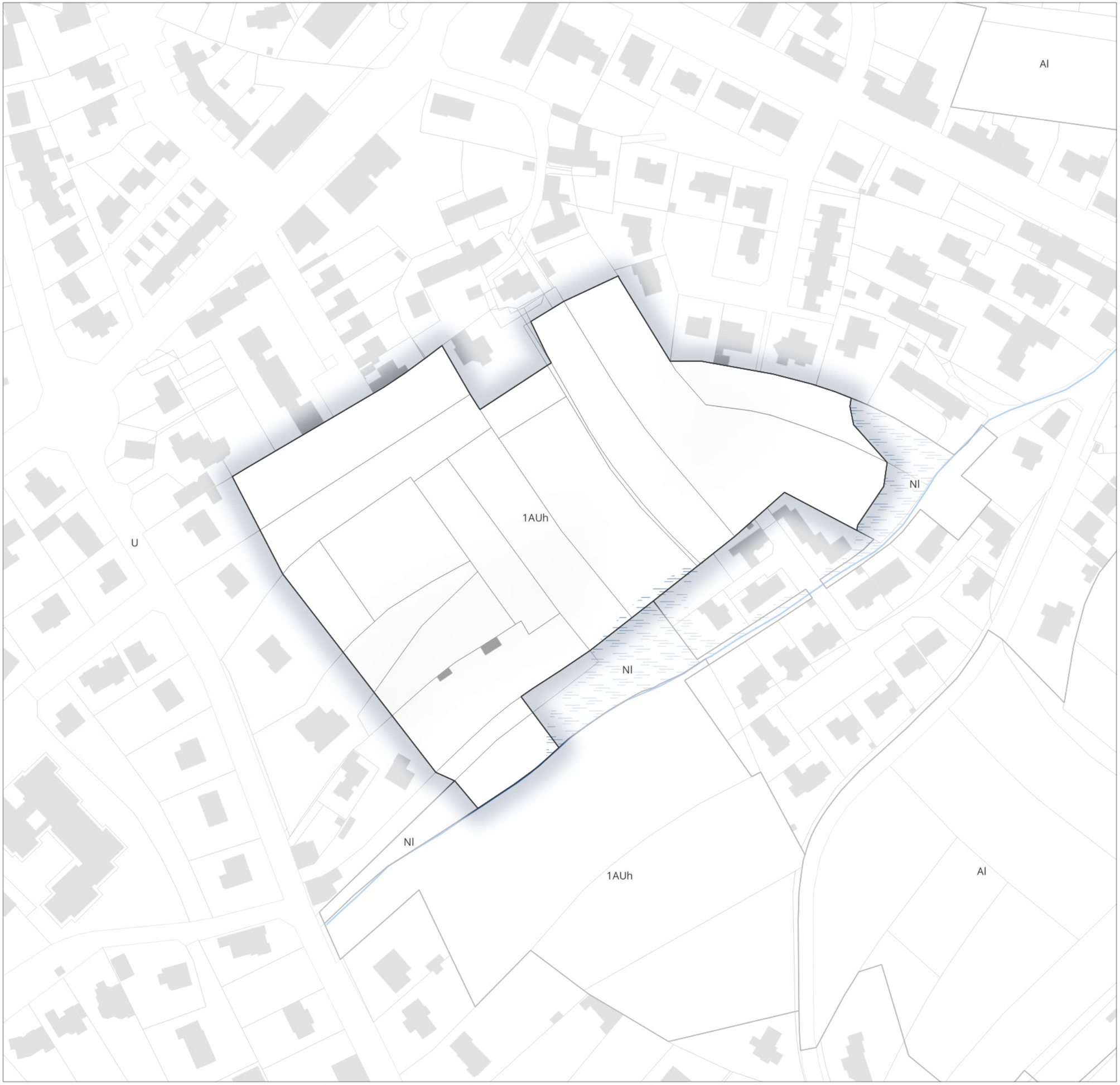
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 2.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

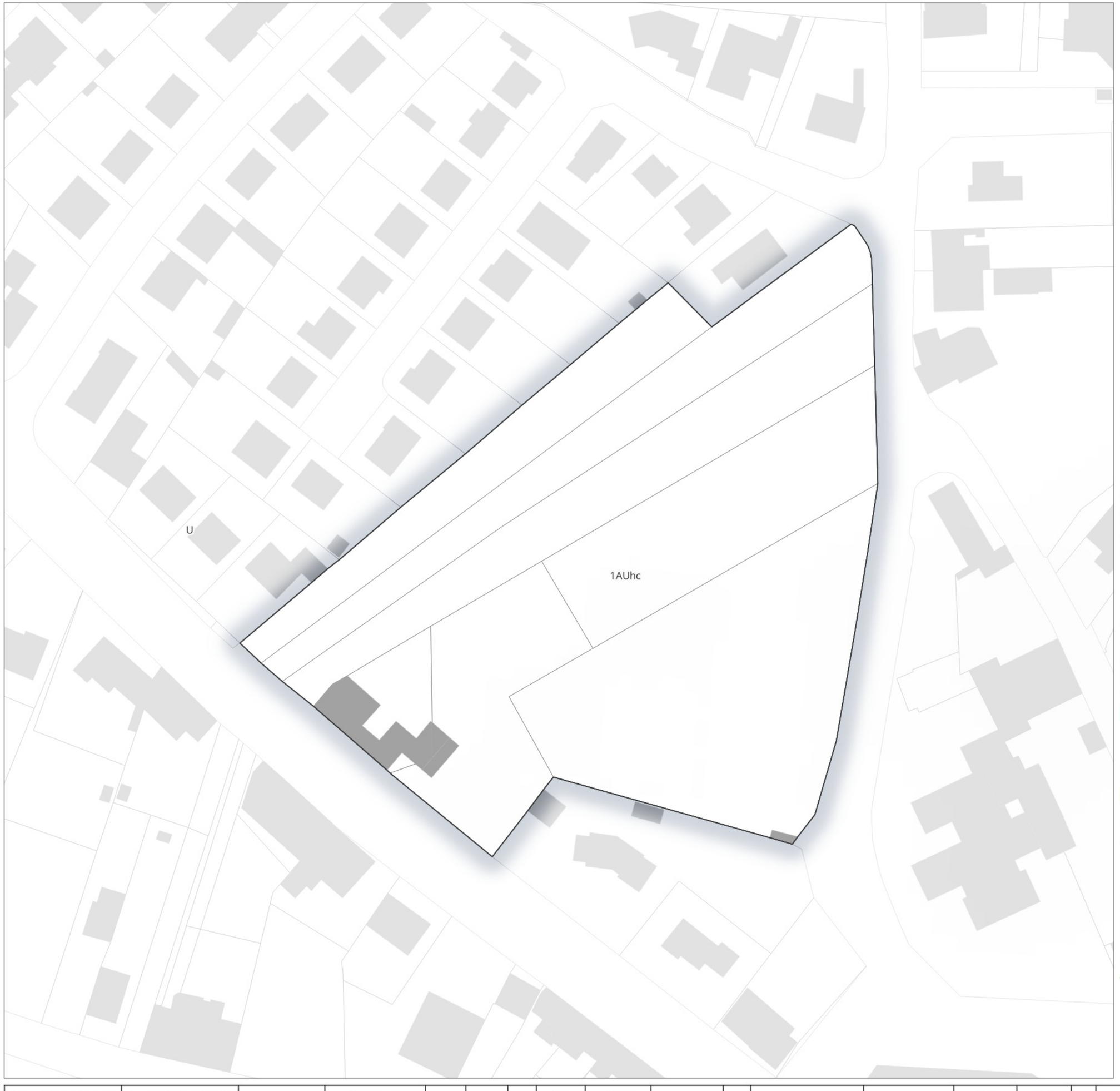
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUhc



Surface du secteur: 1.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANGUEUX
1AUy



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

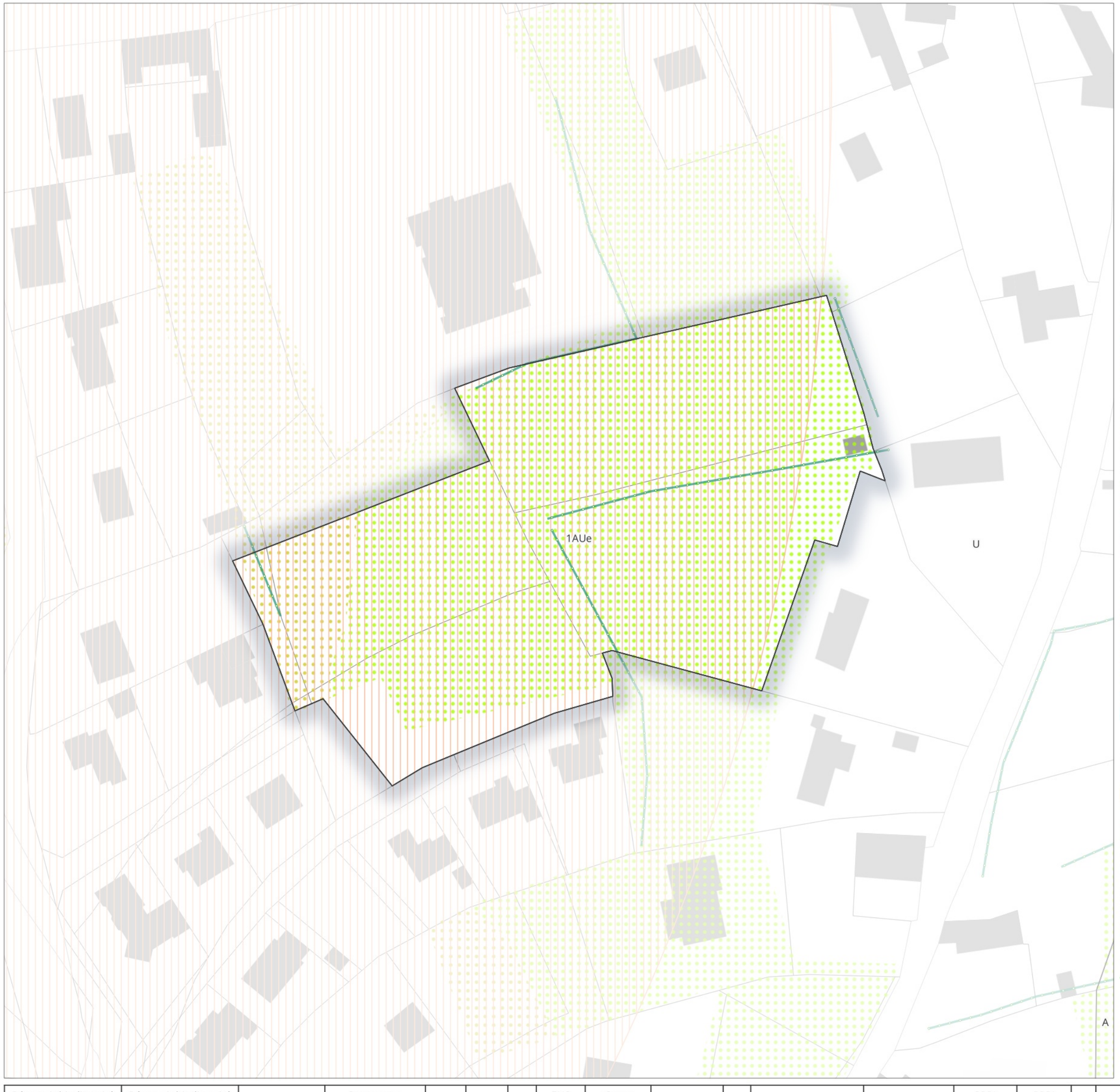
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANTIC
1AUe



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

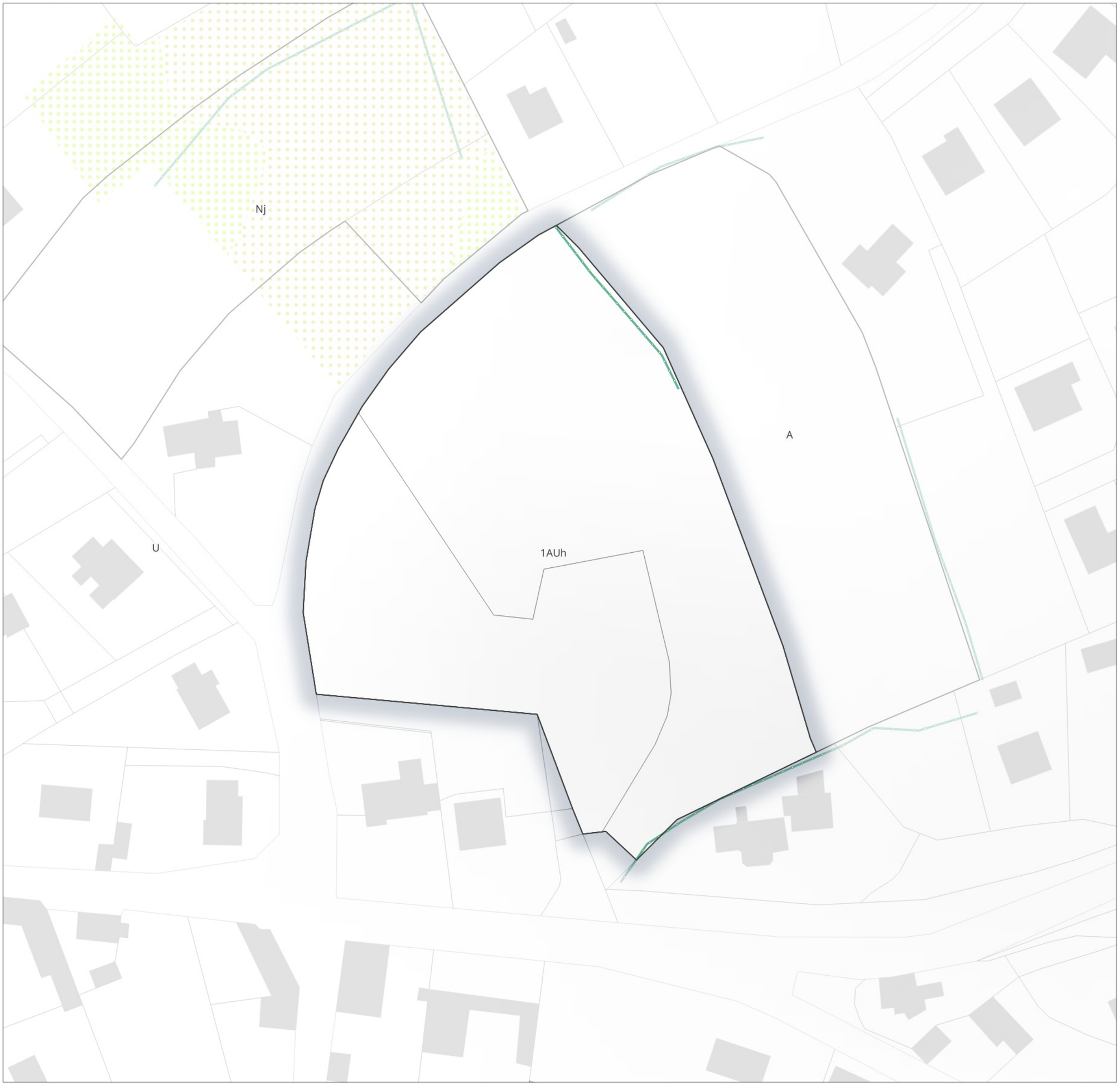
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

LANTIC
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LANTIC
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

LANTIC
2AUe



Surface du secteur: 2.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

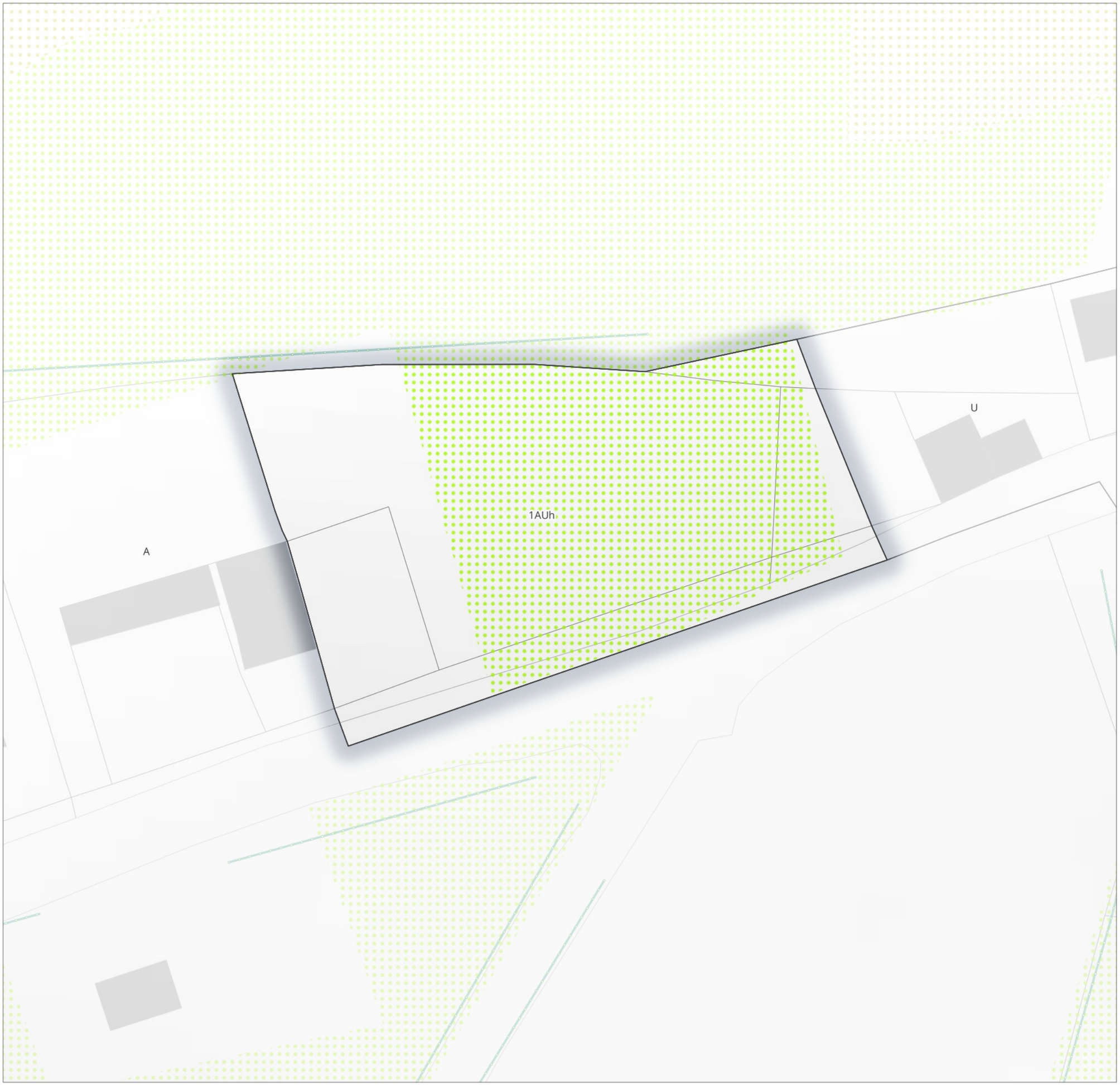
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

LE BODEO
1AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LE BODEO
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
1AUe



Surface du secteur: 1.4 ha

U

1AUe

A

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

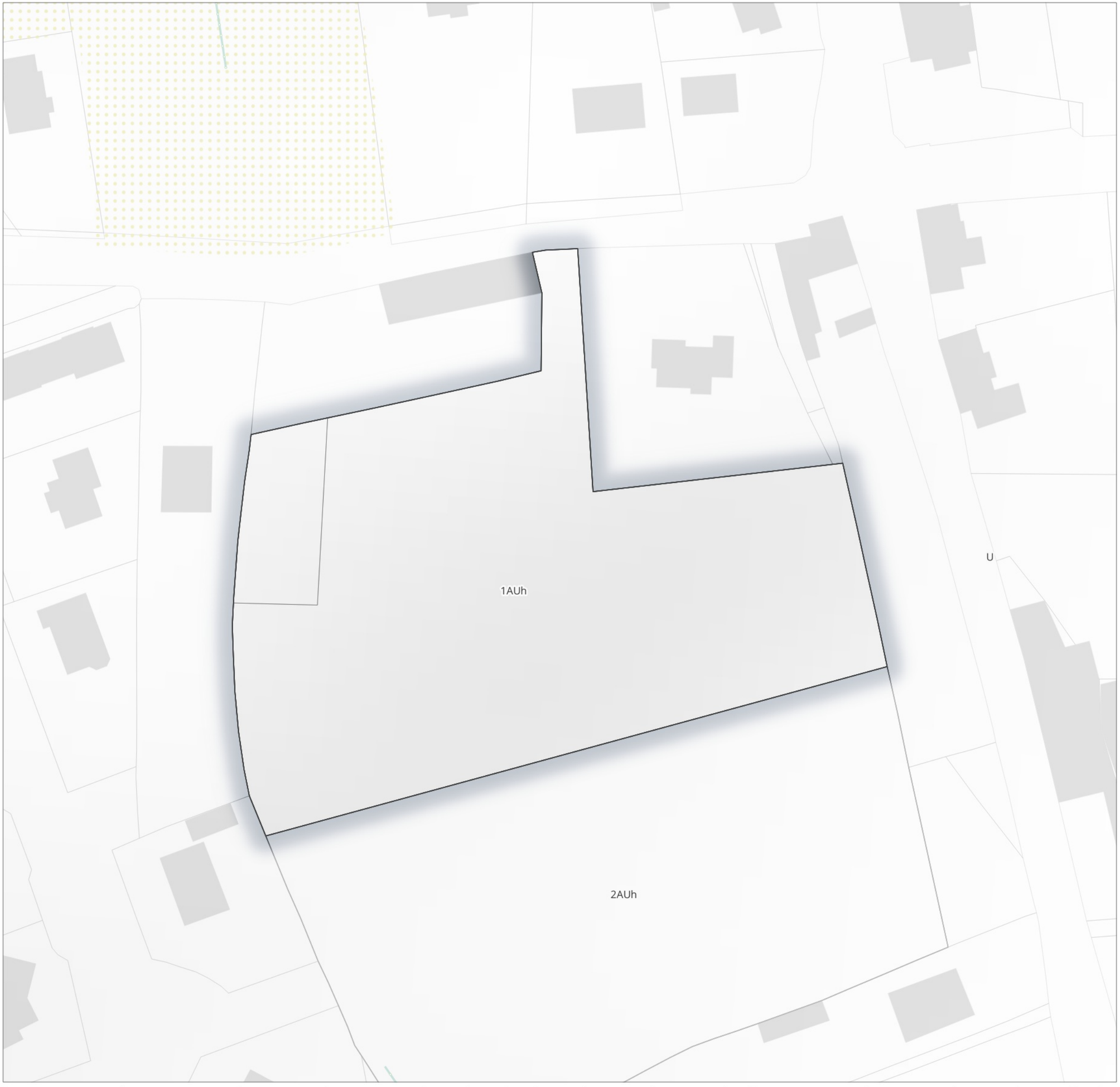
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUh



Surface du secteur: 0.6 ha

1AUh

2AUh

U

2AUh

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

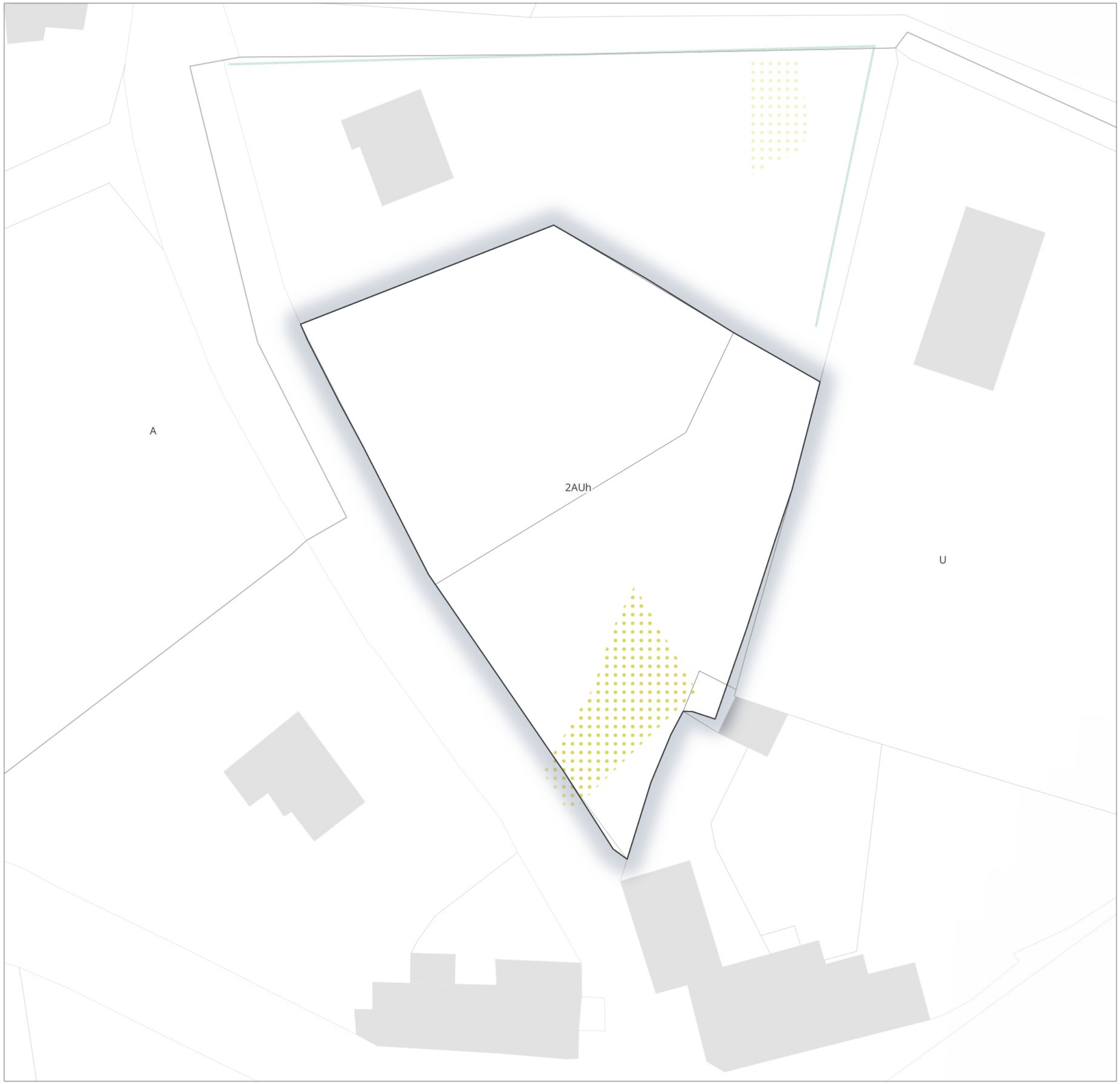
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

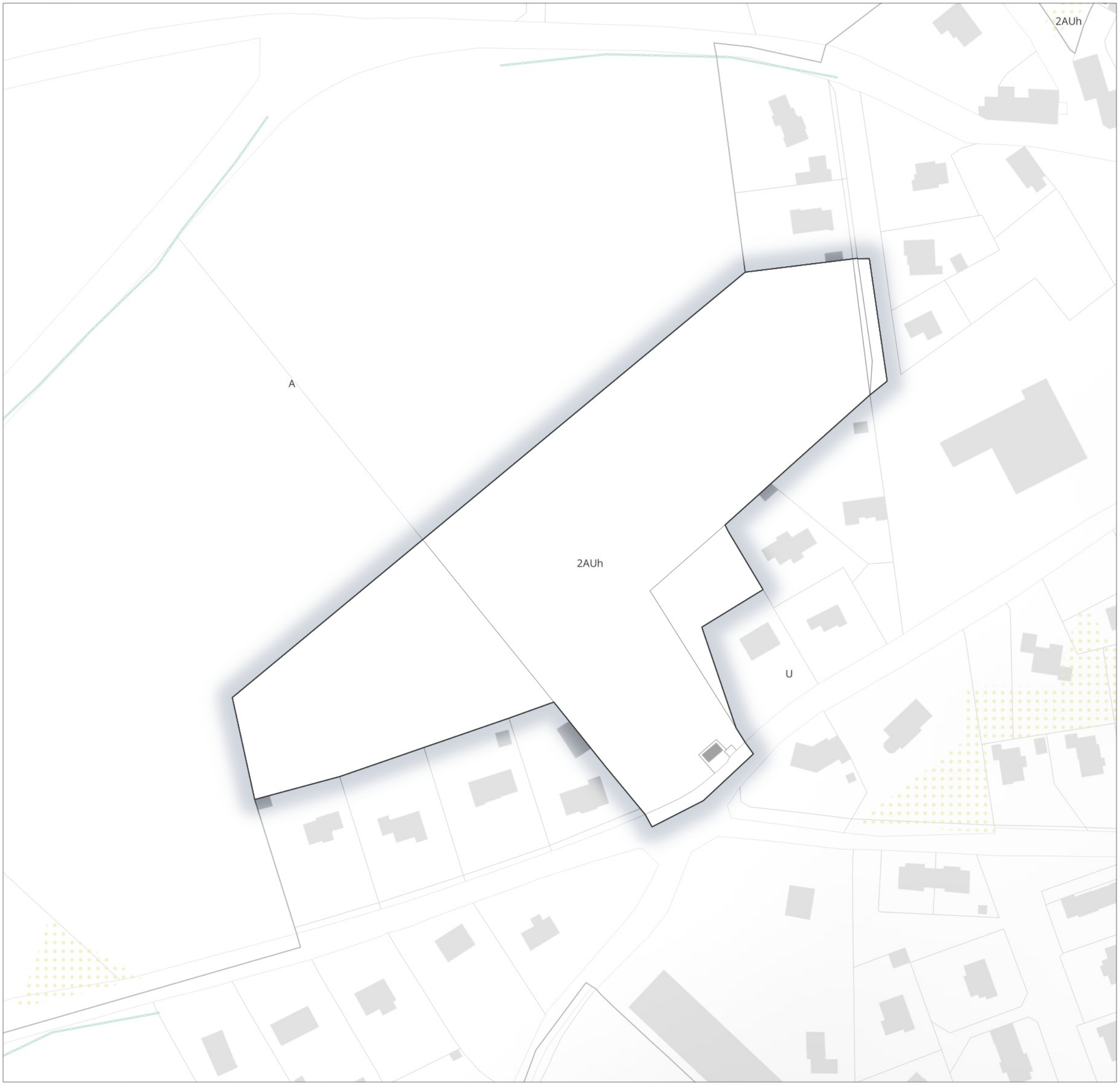
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUh



Surface du secteur: 1.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

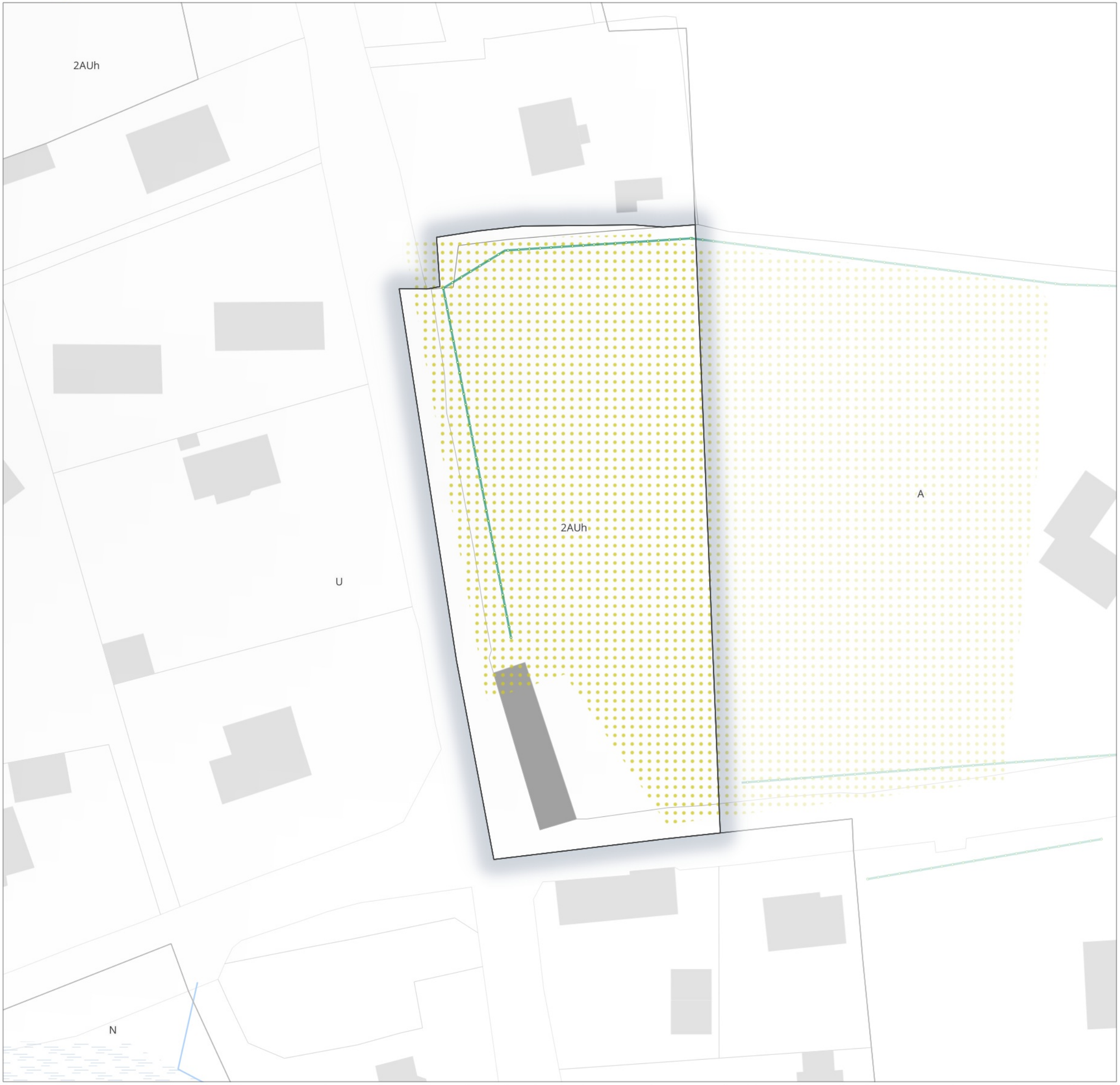
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

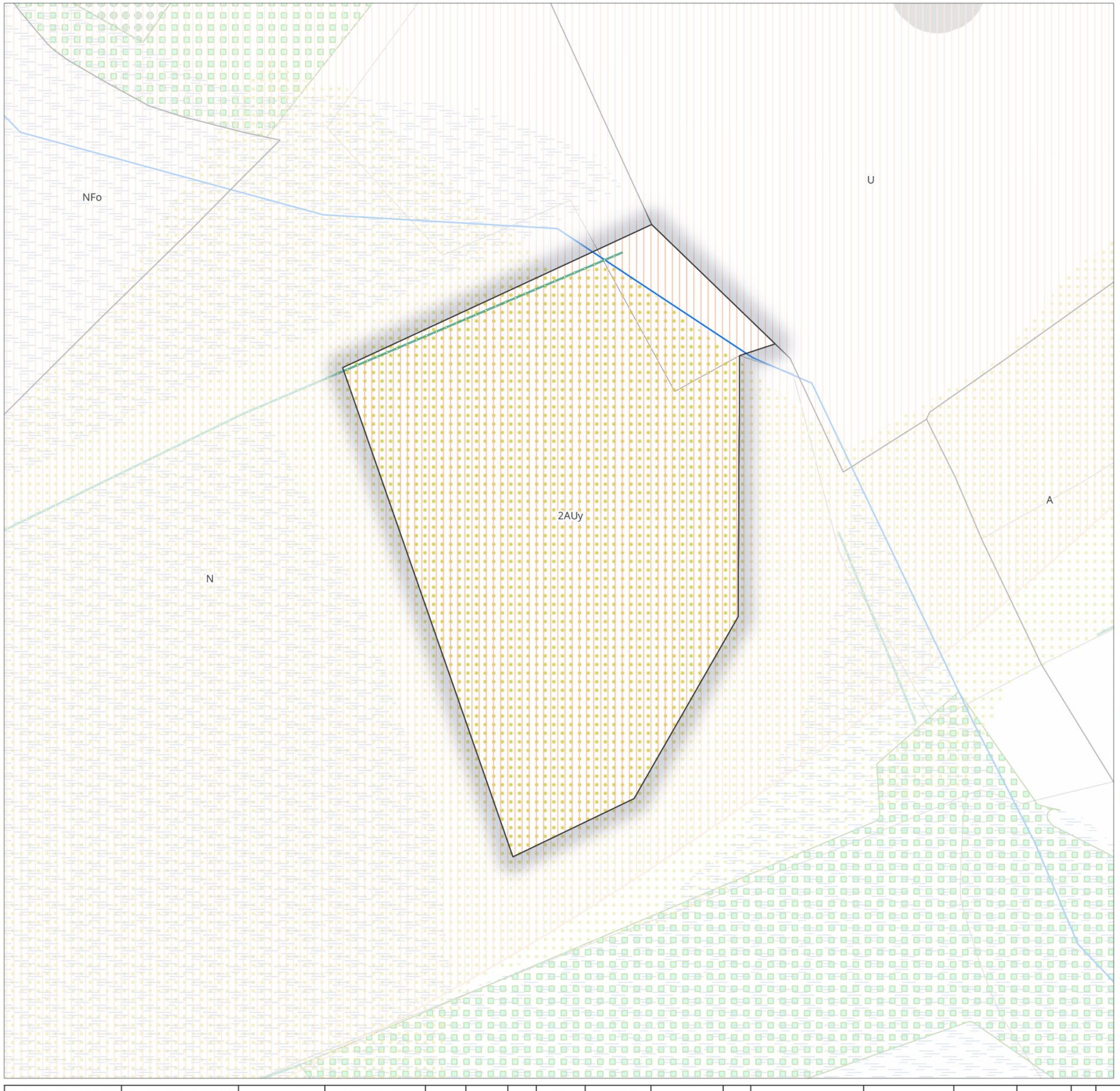
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUy



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

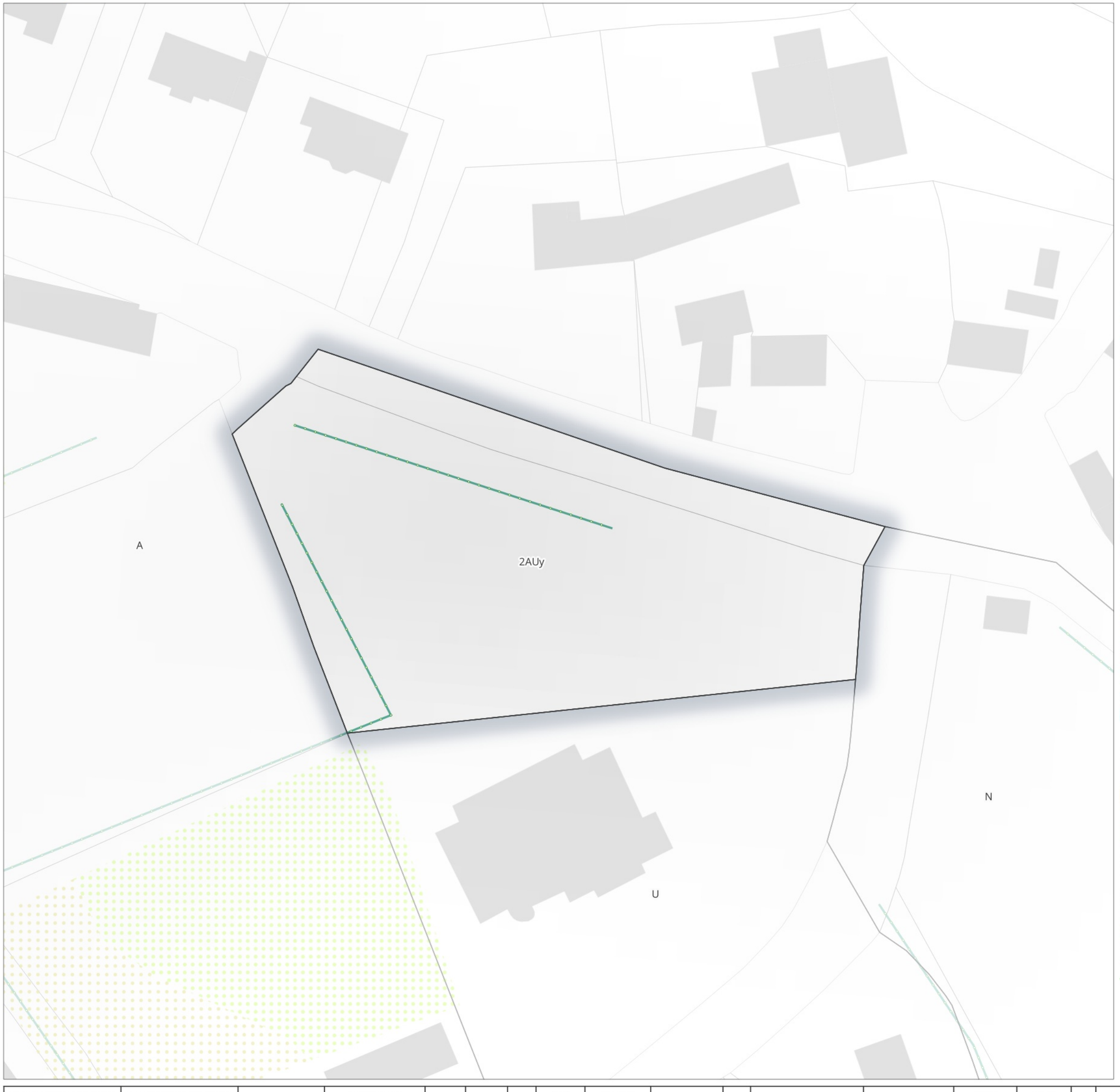
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3

Enjeux environnementaux

LE FOEIL
2AUy



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

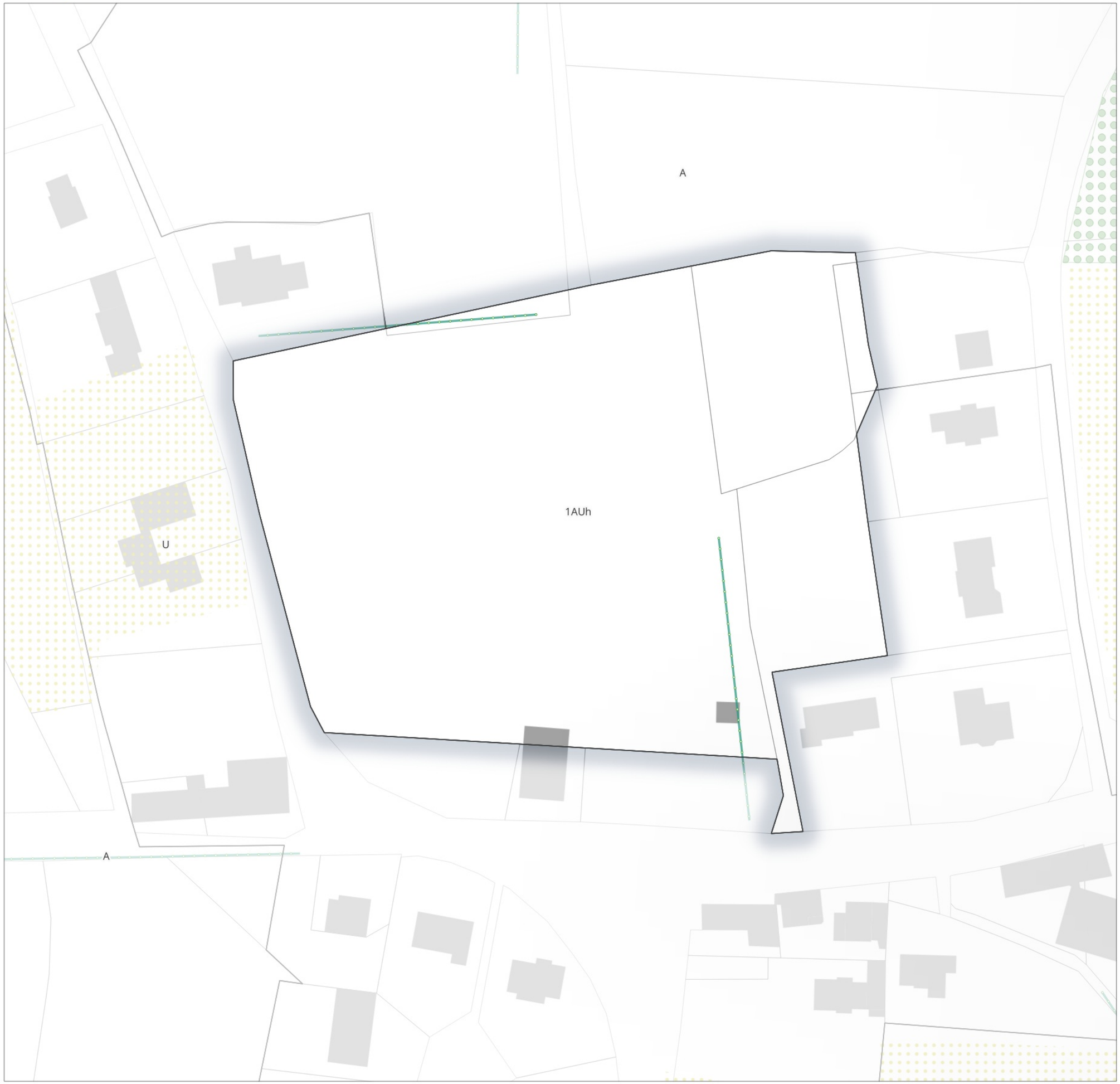
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

LE VIEUX BOURG
1AUh



Surface du secteur: 1.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

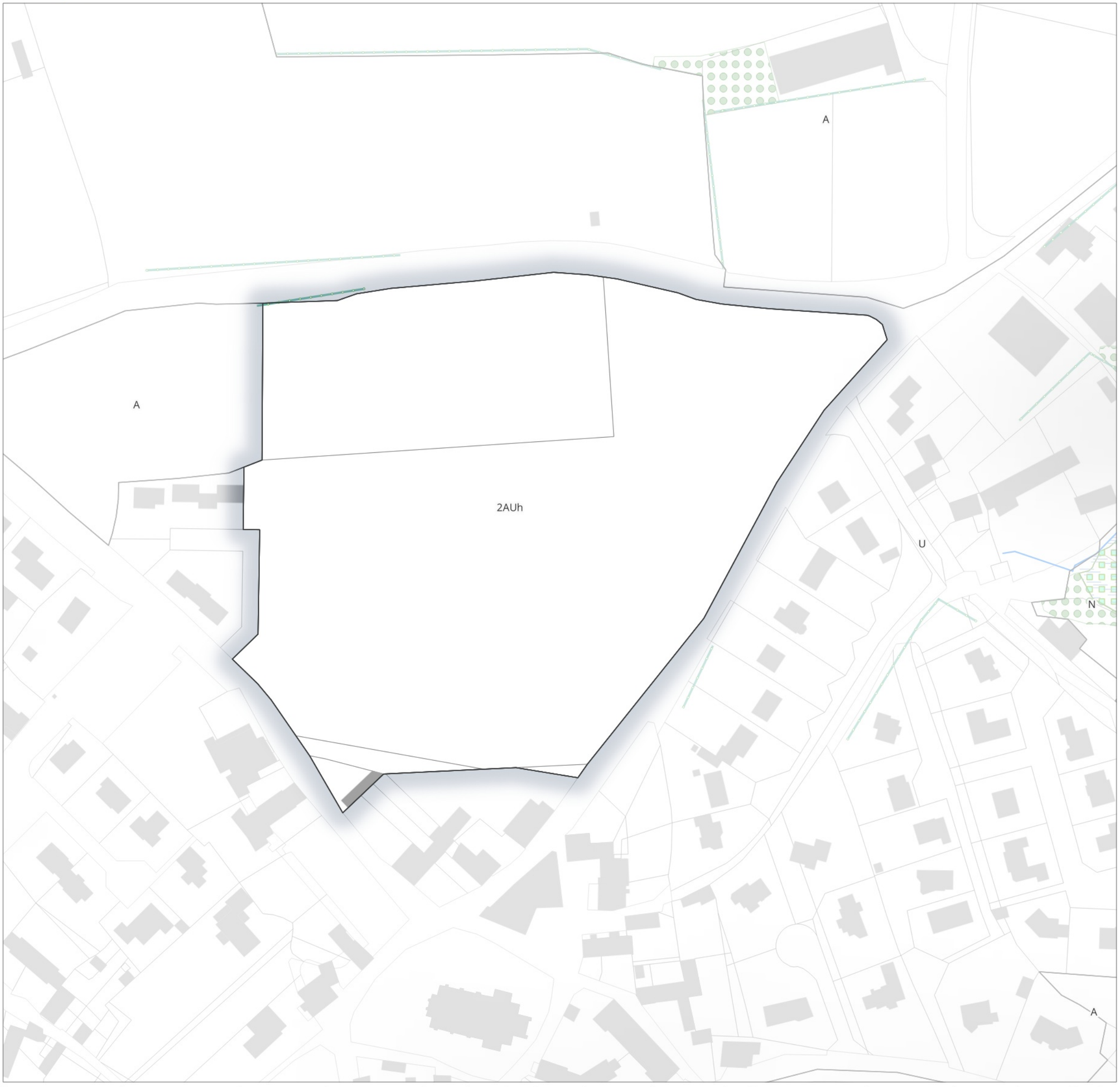
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINE-HAUTE
2AUh



Surface du secteur: 3.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

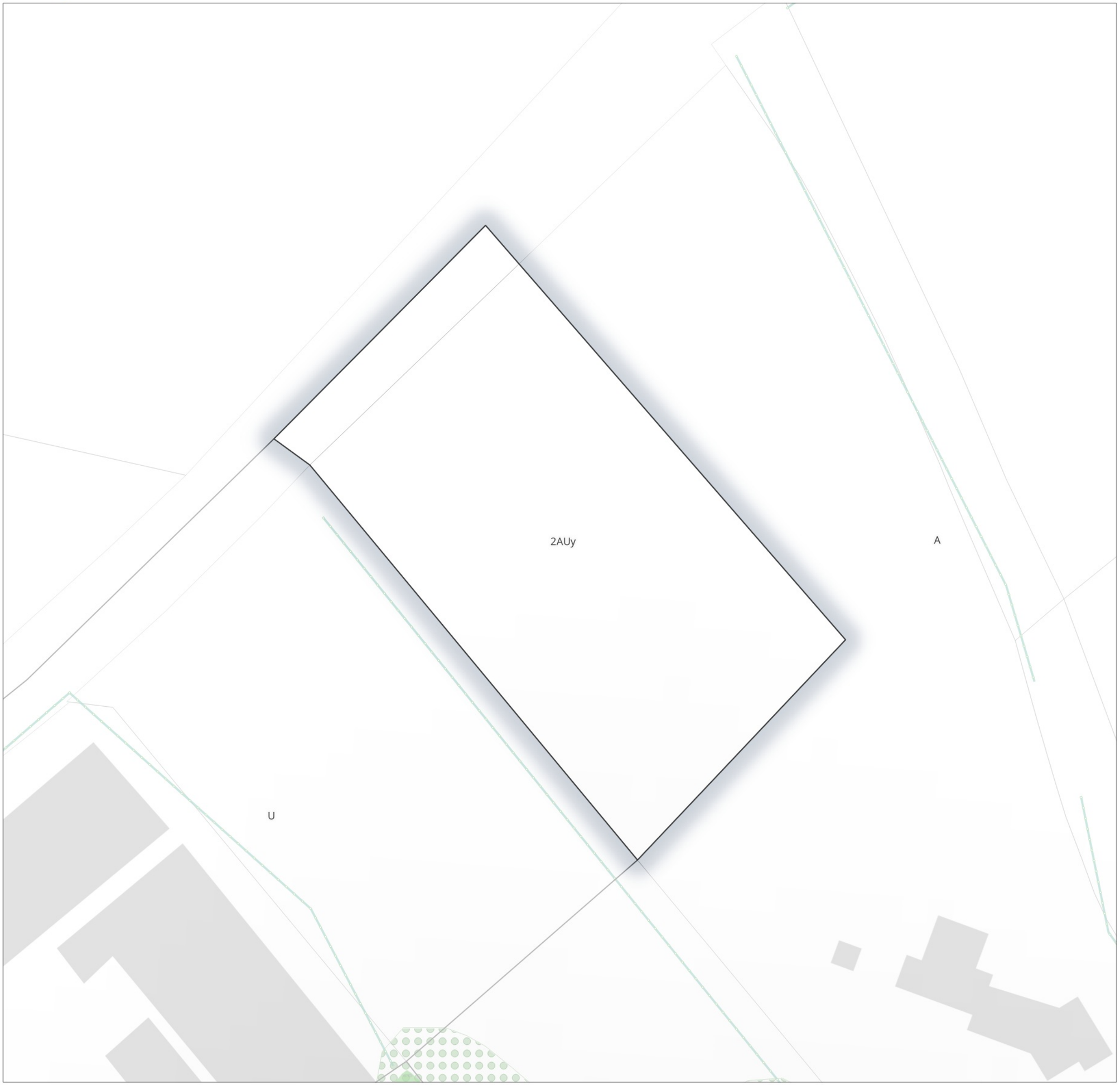
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINE-HAUTE
2AUy



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

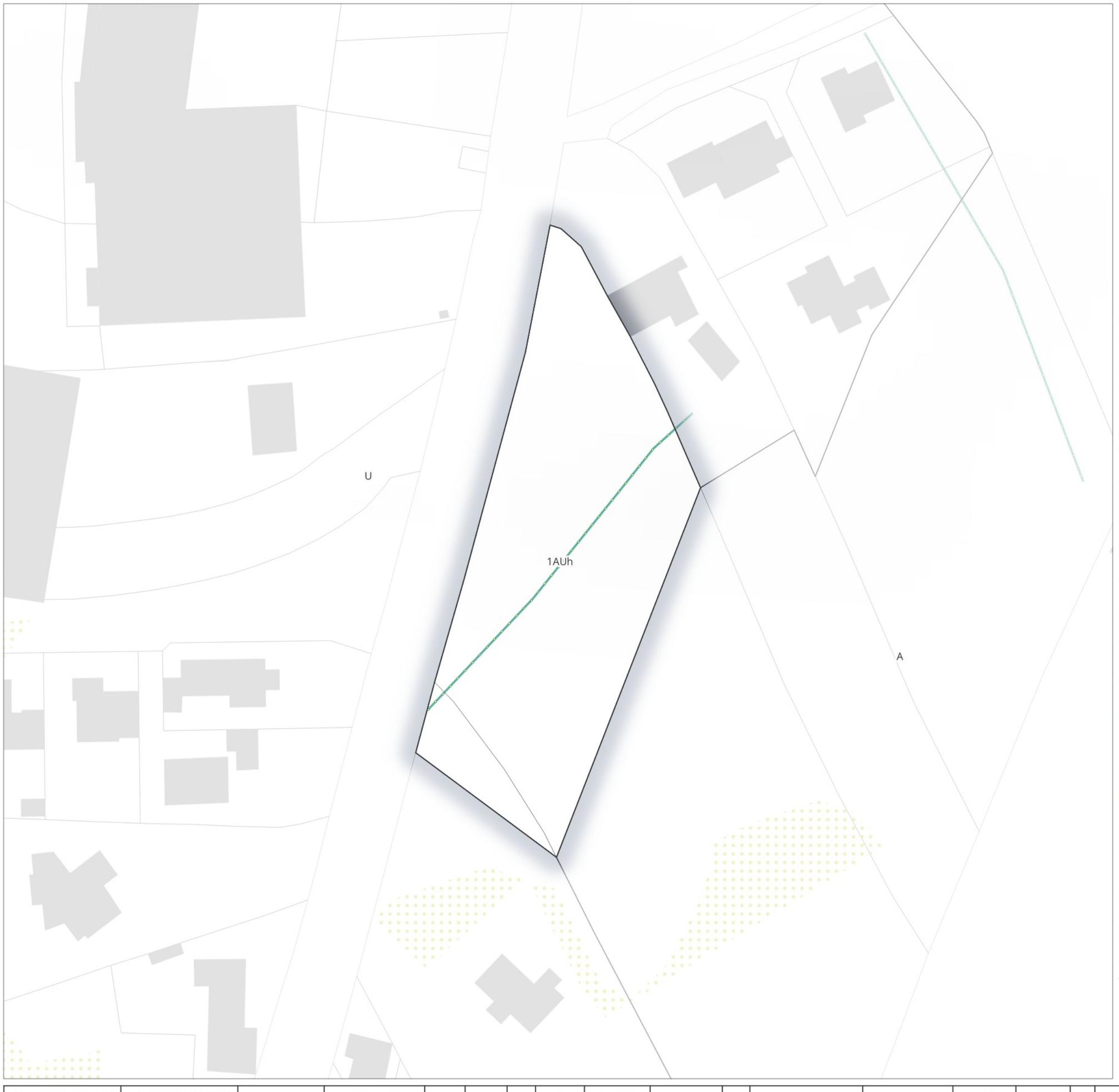
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

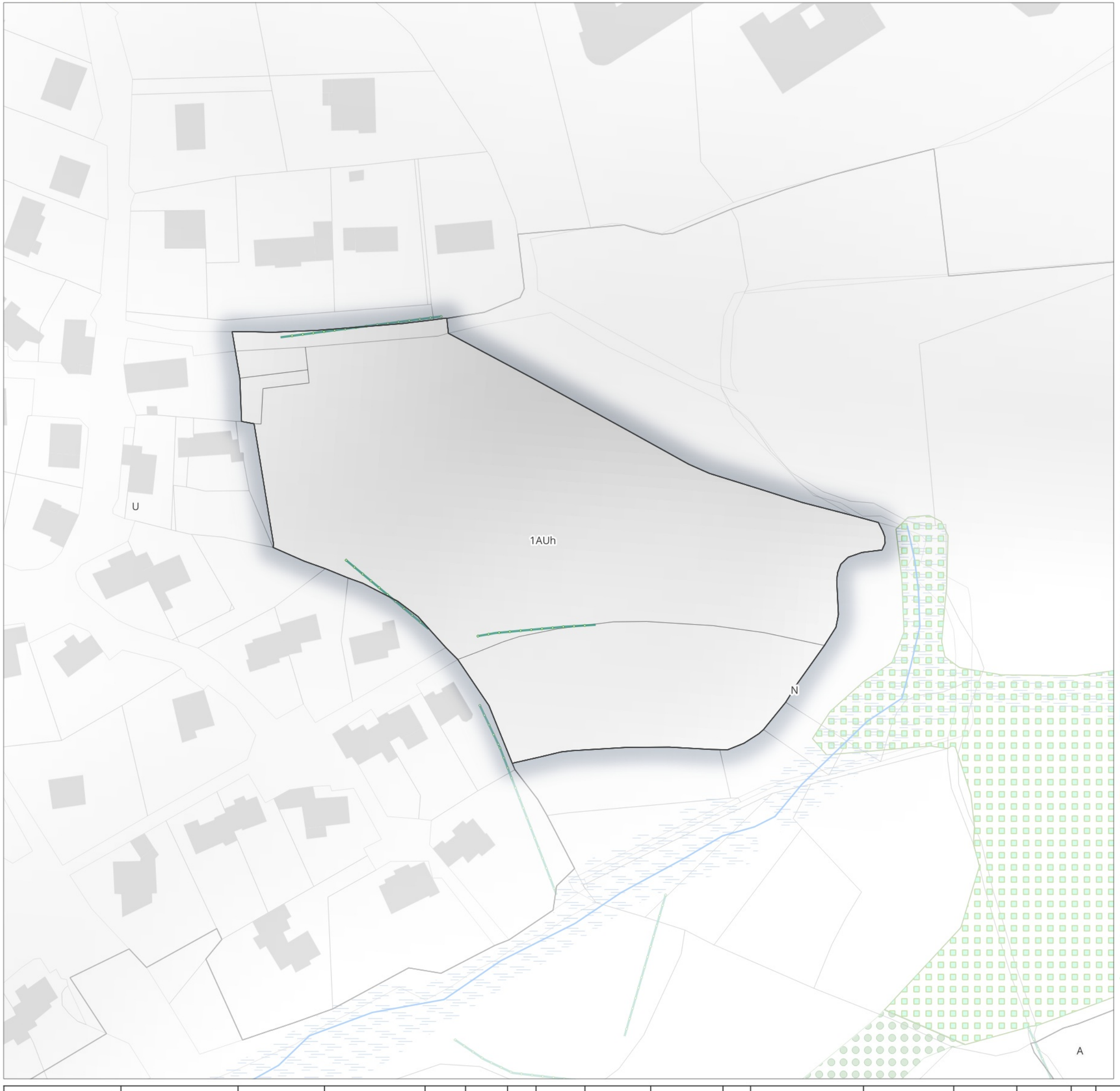
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUh



Surface du secteur: 1.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

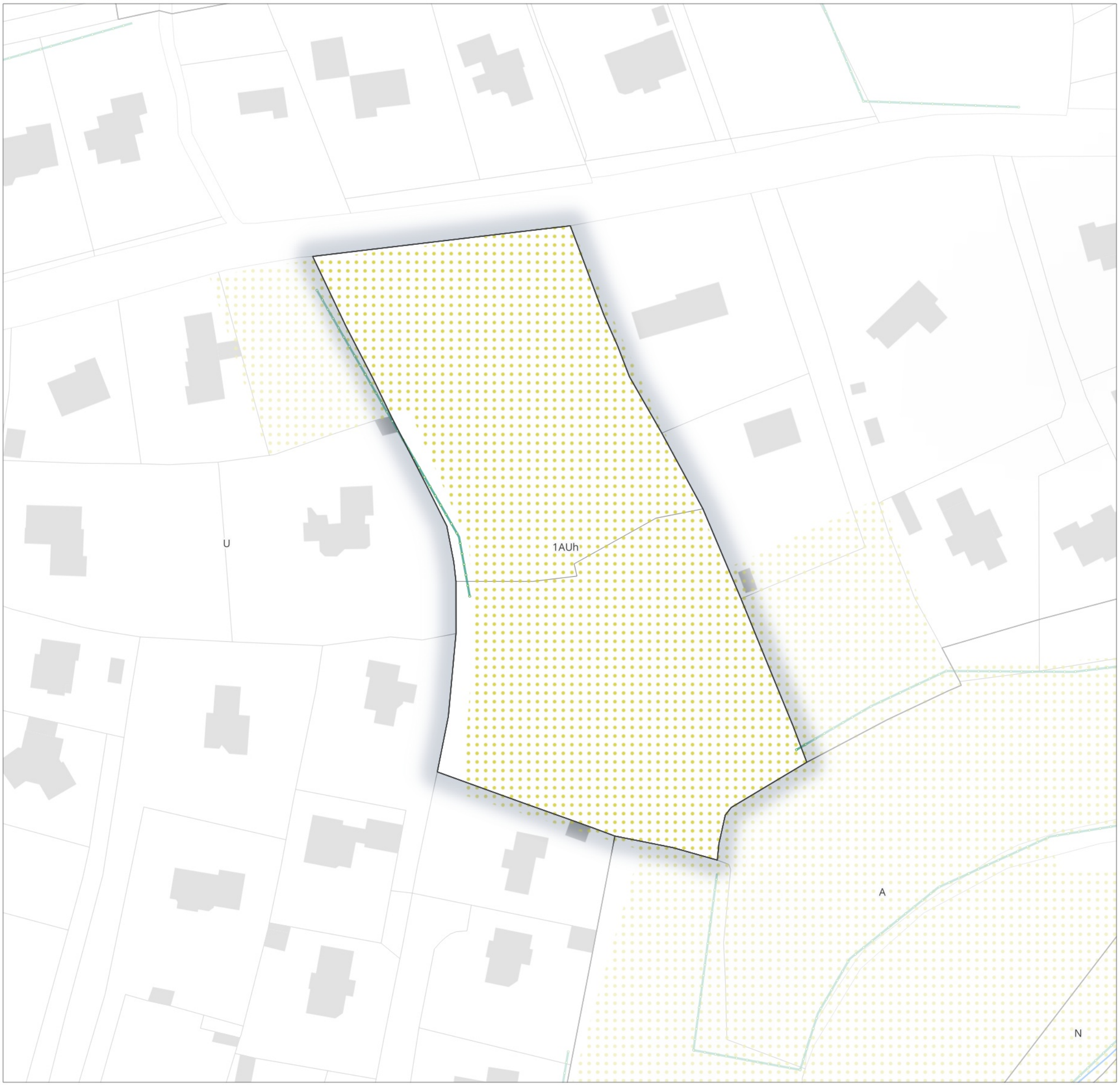
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

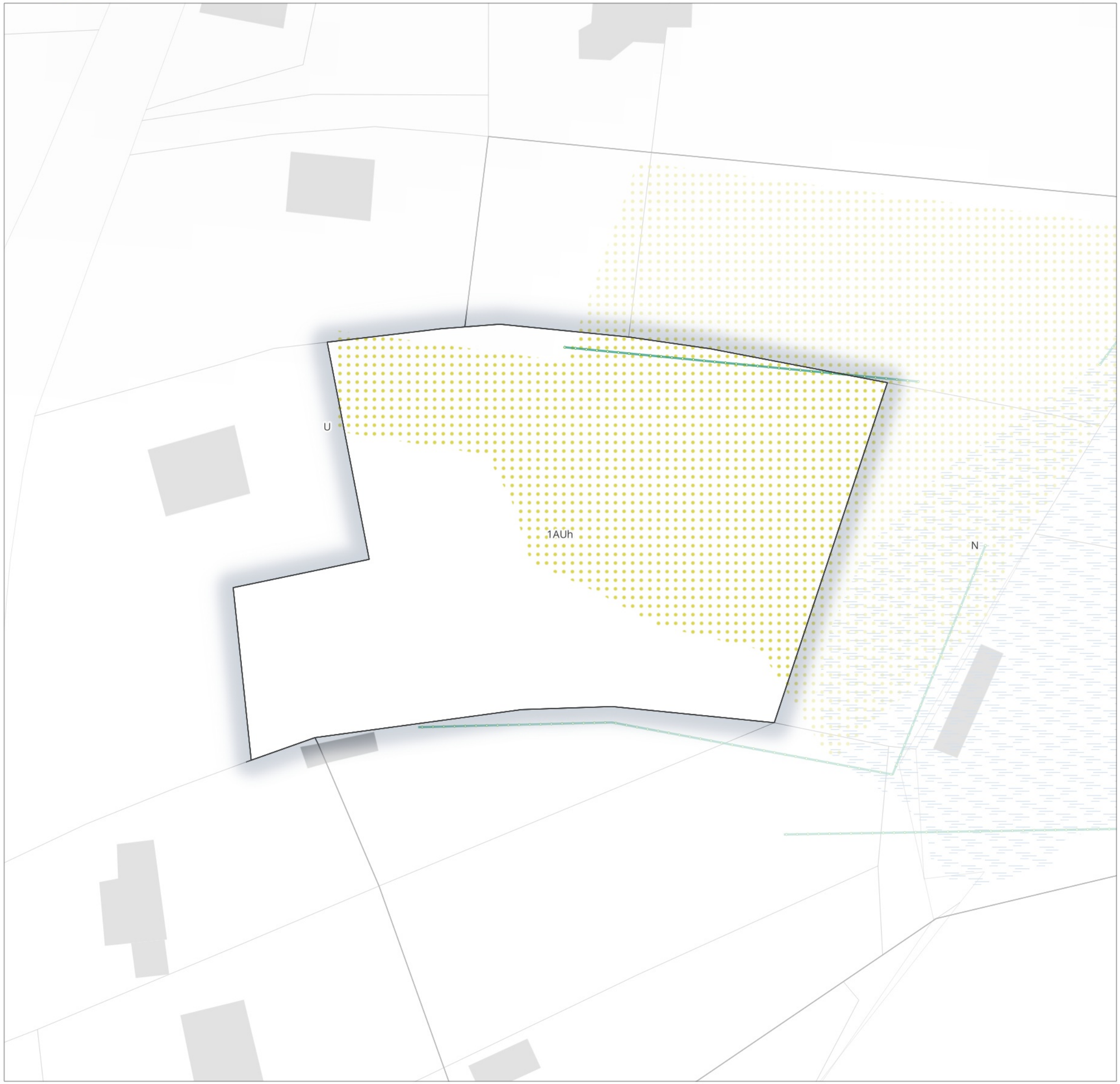
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

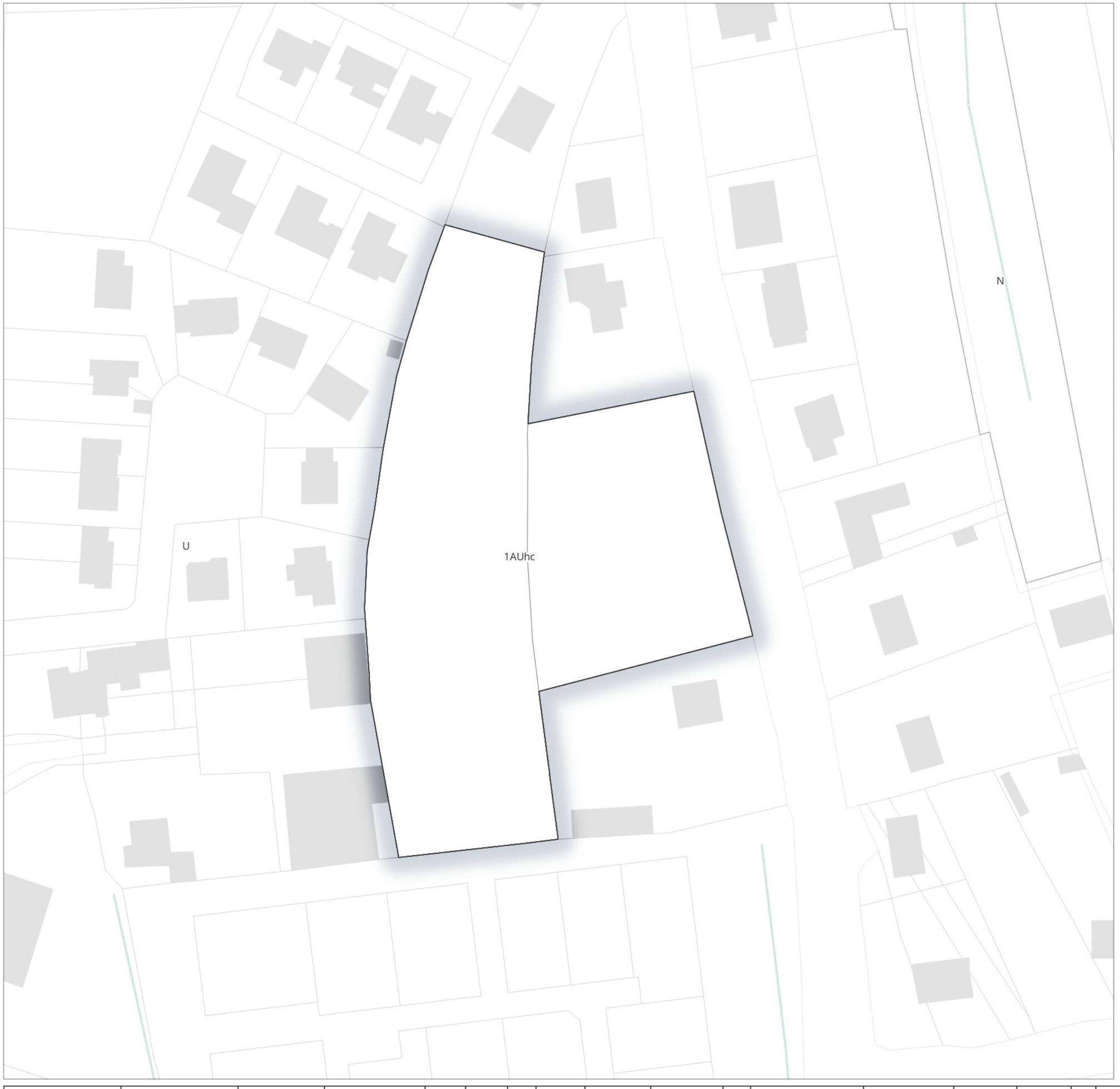
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
1AUhc



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

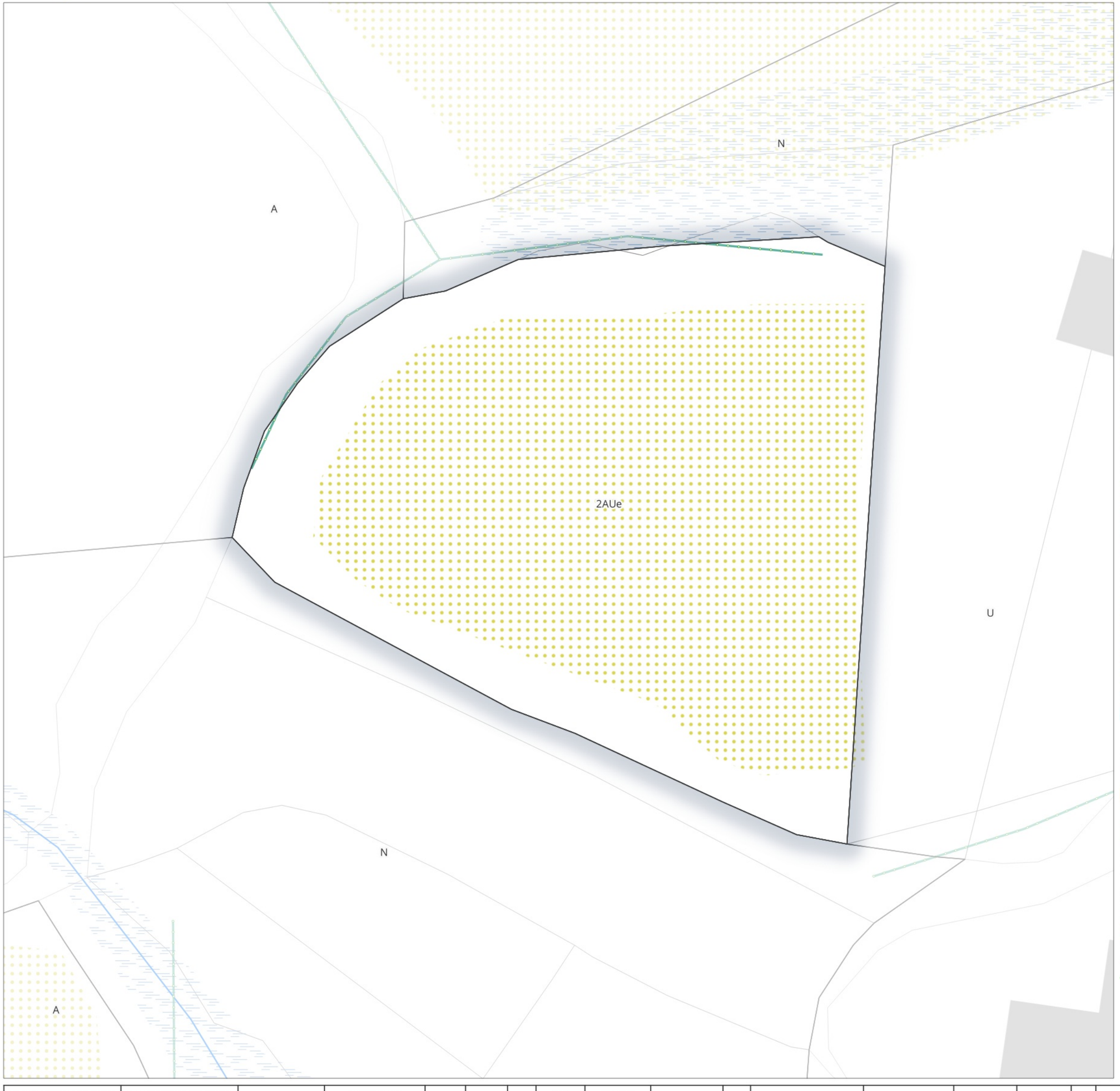
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
2AUe



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
2AUe



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

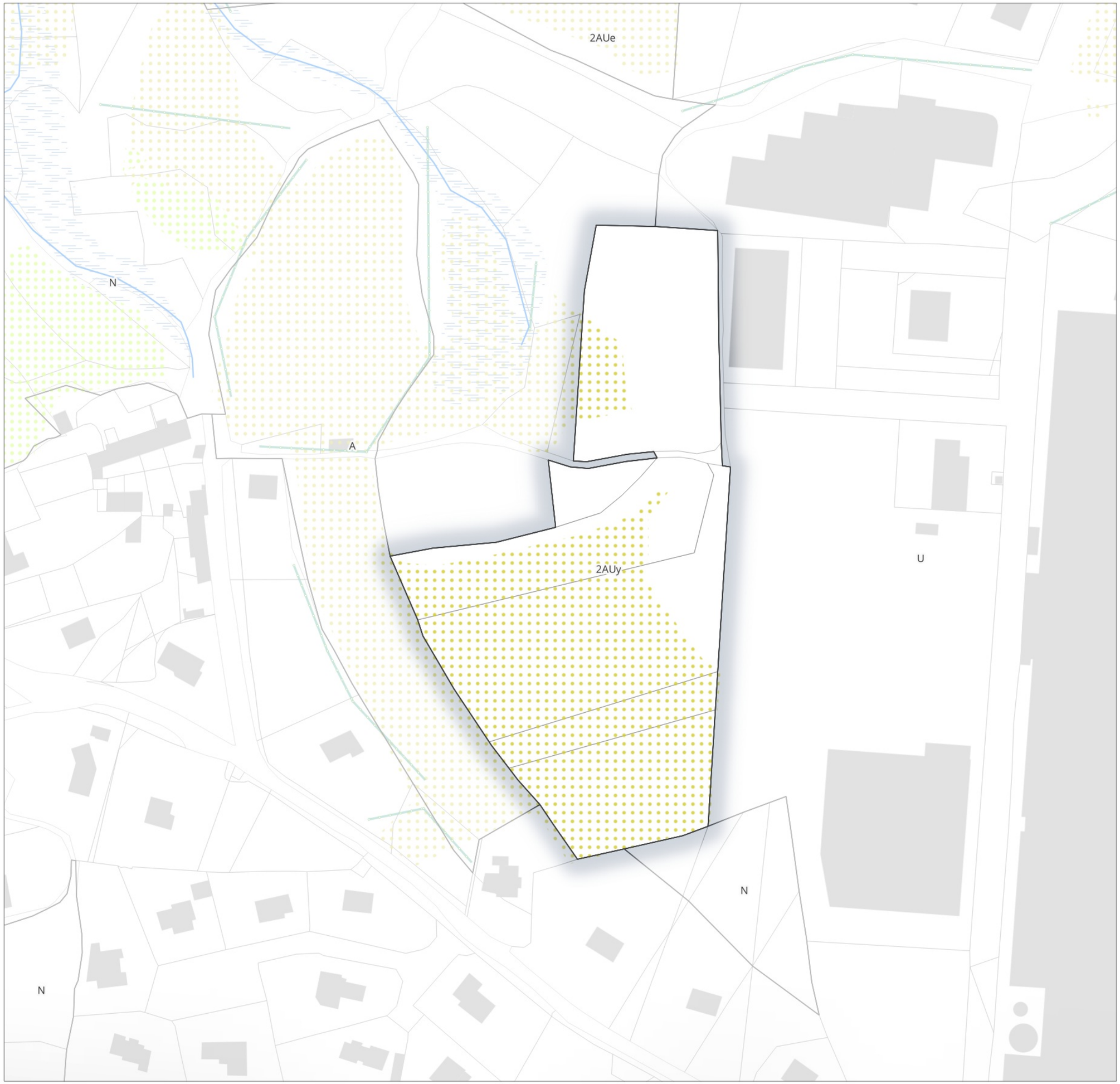
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
2AUy



Surface du secteur: 1.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

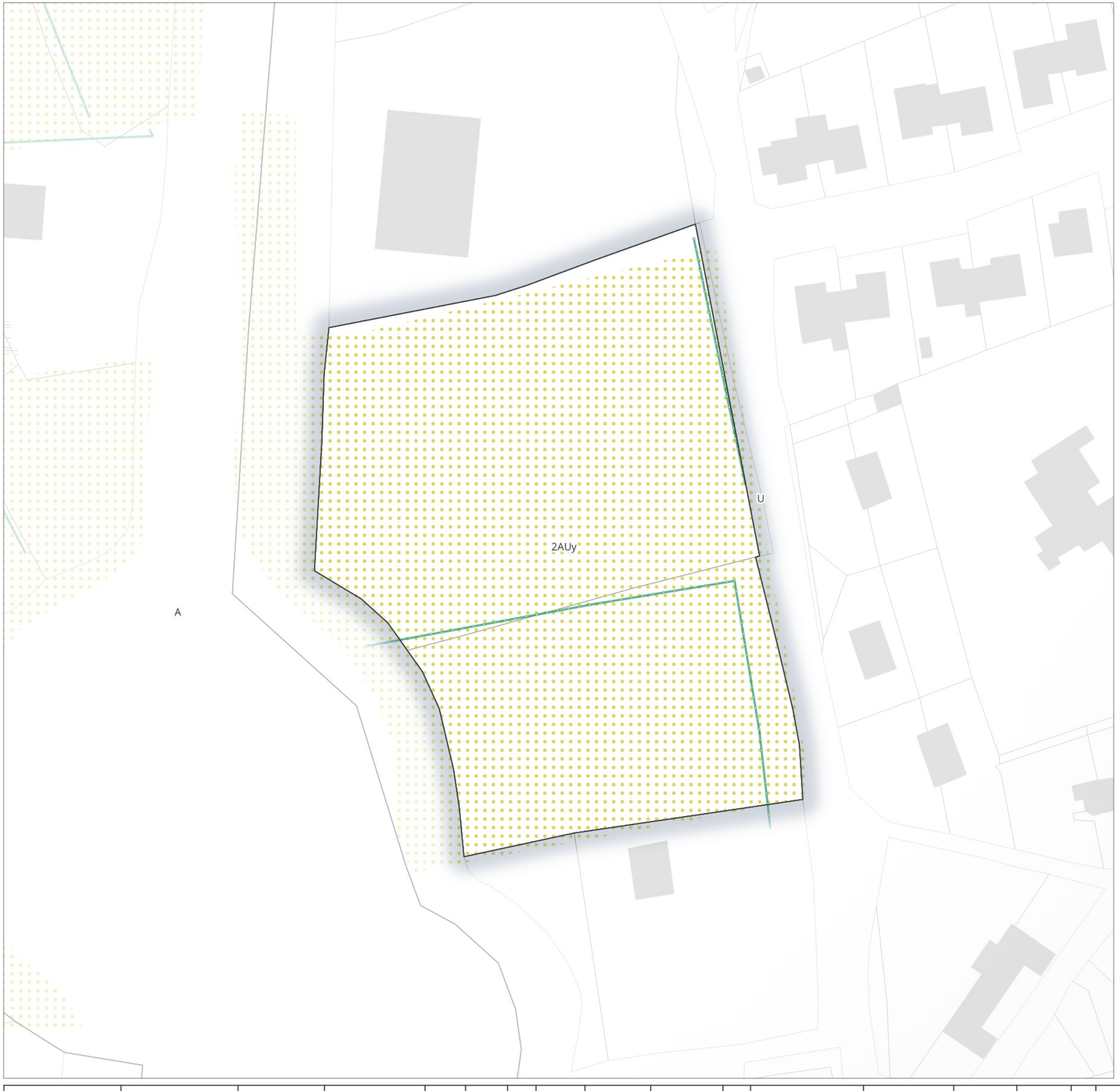
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
2AUy



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

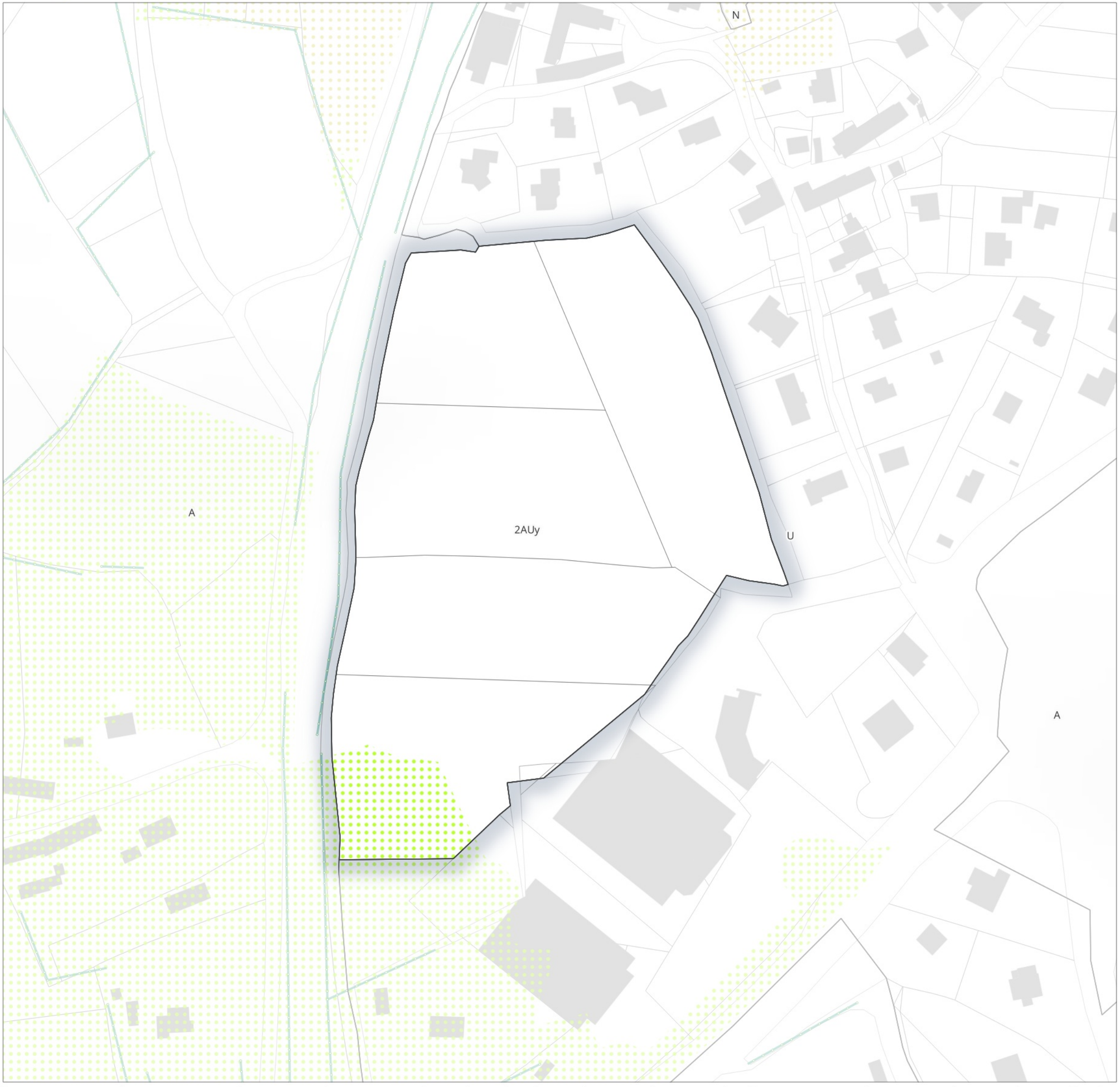
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLAINTEL
2AUy



Surface du secteur: 3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLEDRAN
1AUh



Surface du secteur: 2.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLEDRAN
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

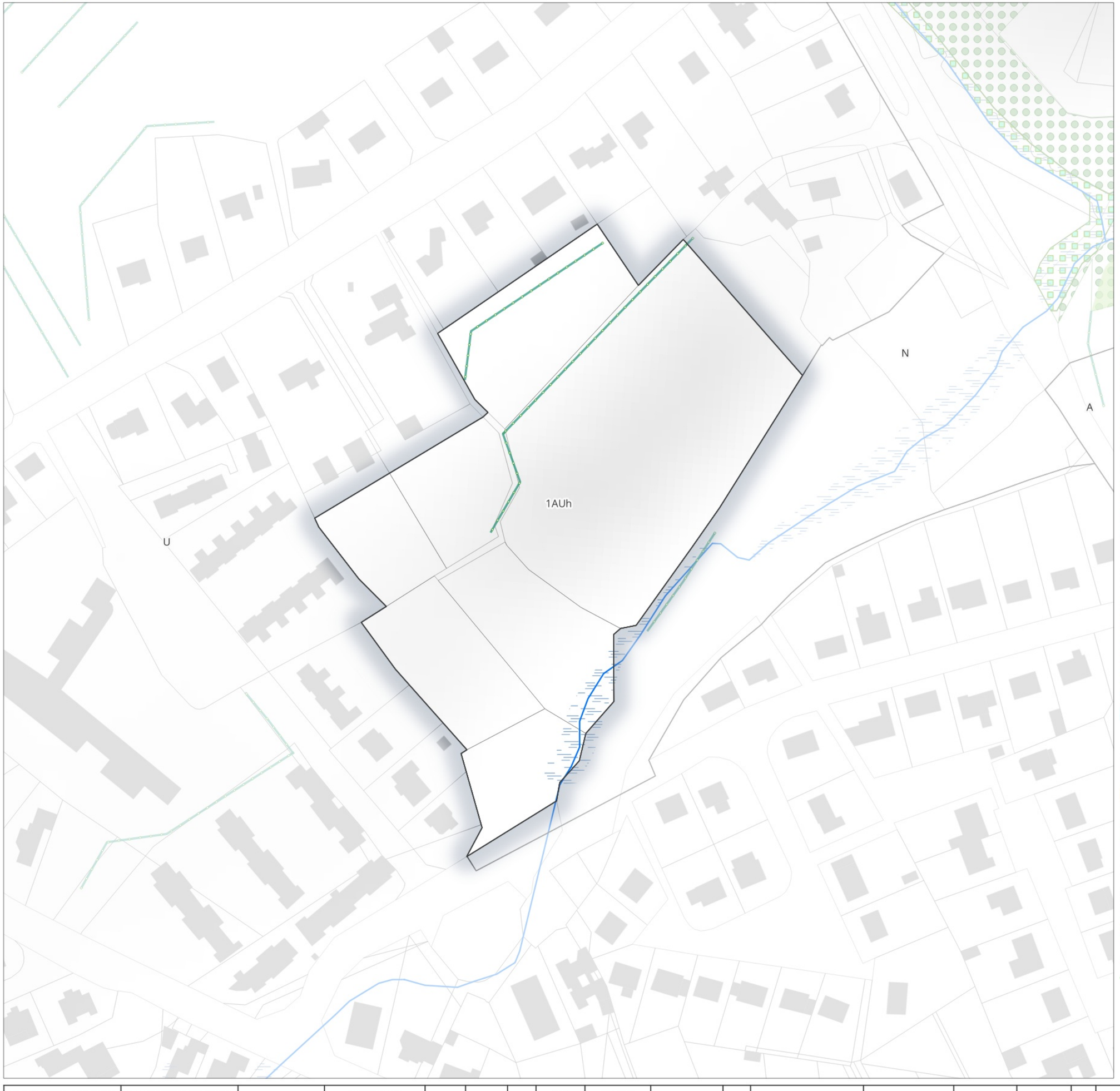
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLEDRAN
1AUh



Surface du secteur: 2.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

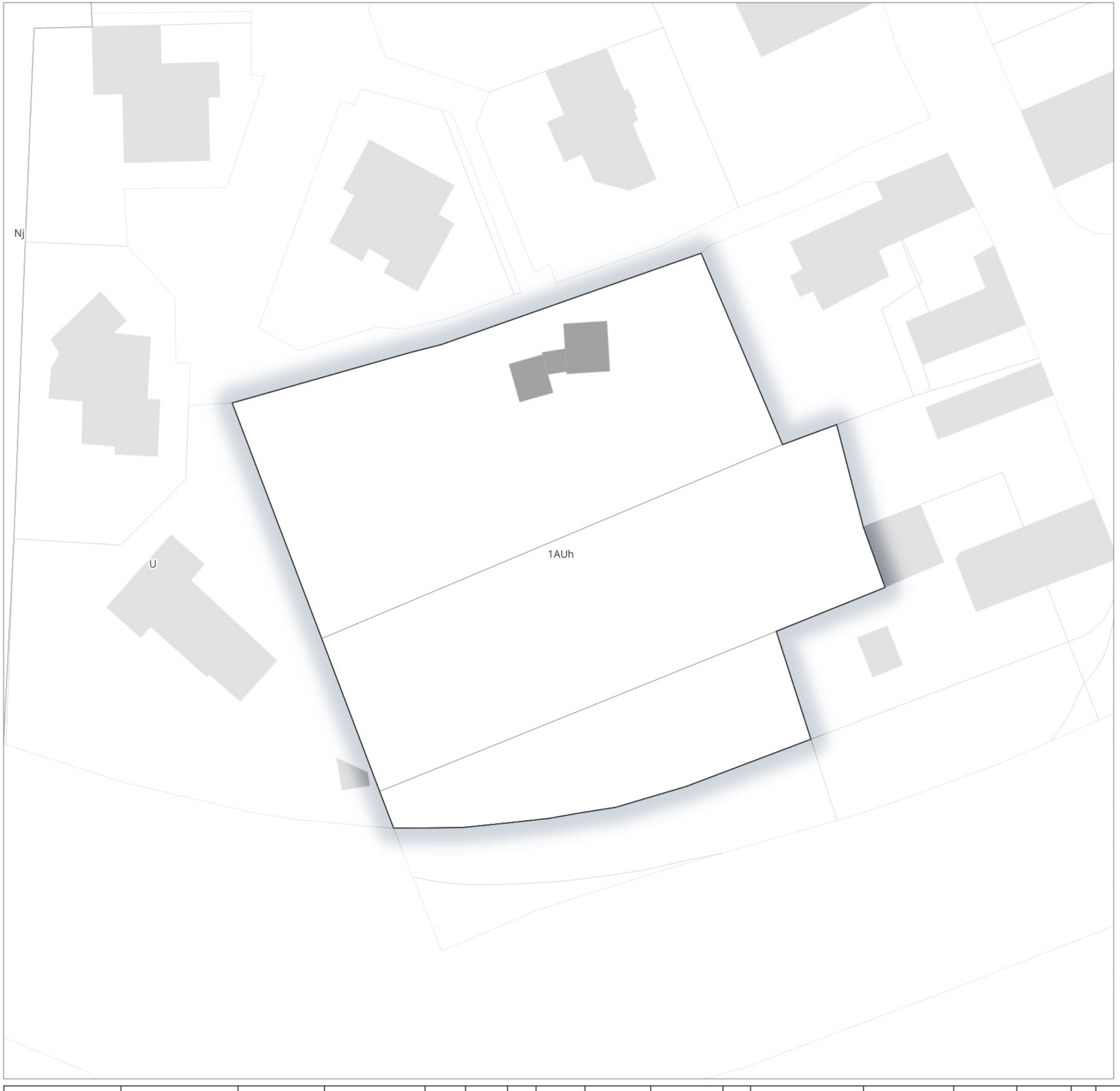
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 6 12 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

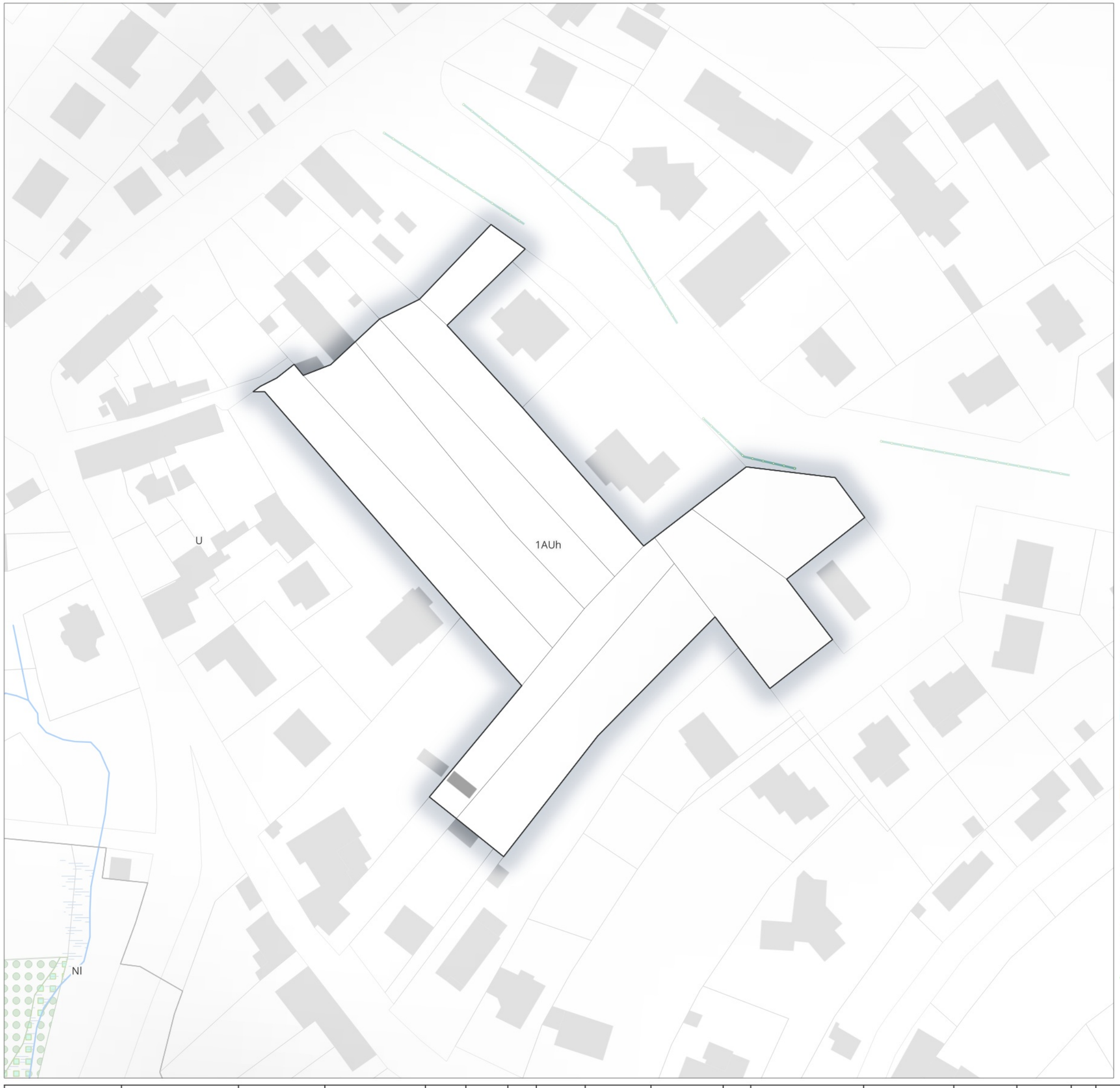
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 1.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

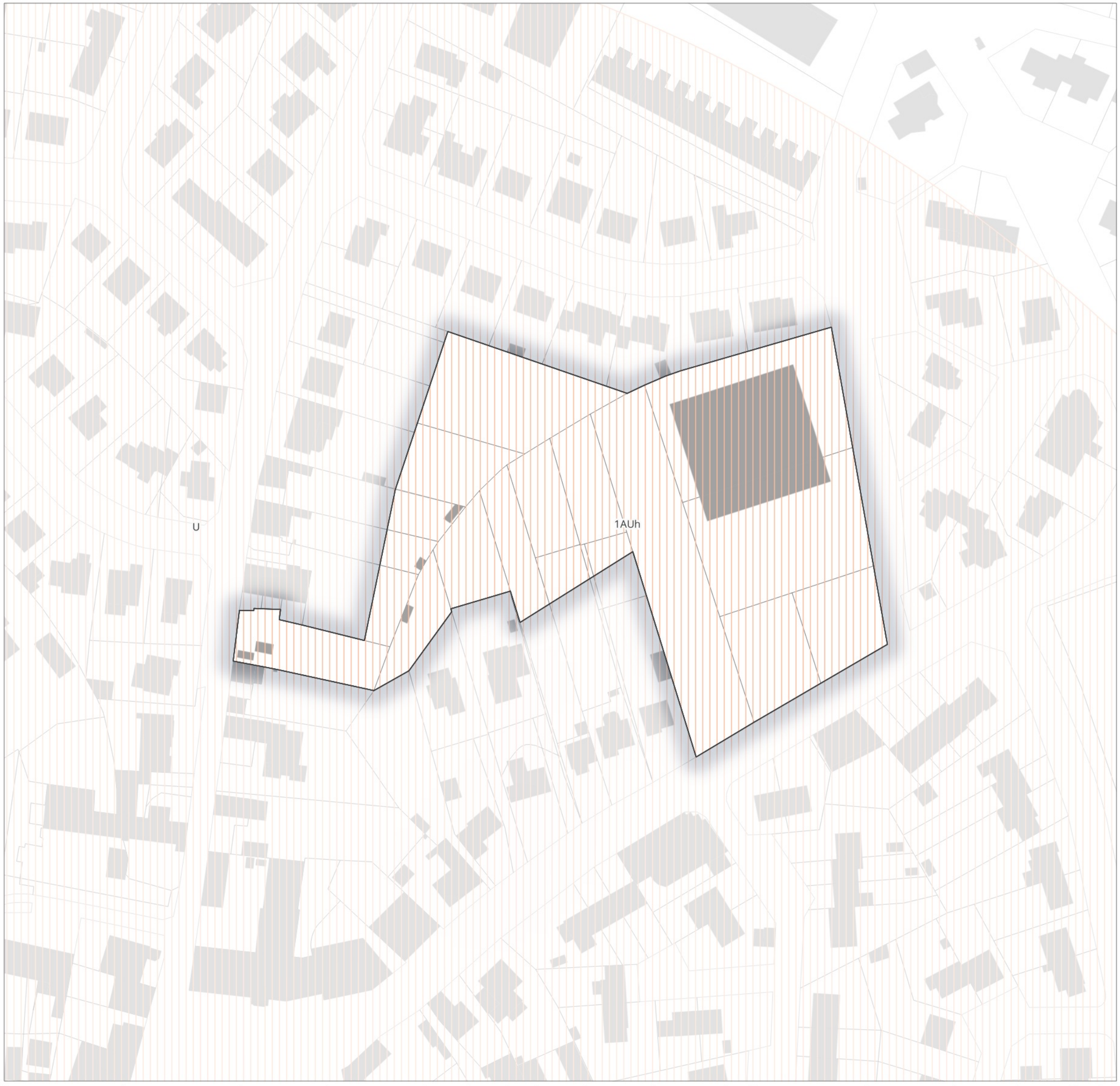
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 1.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

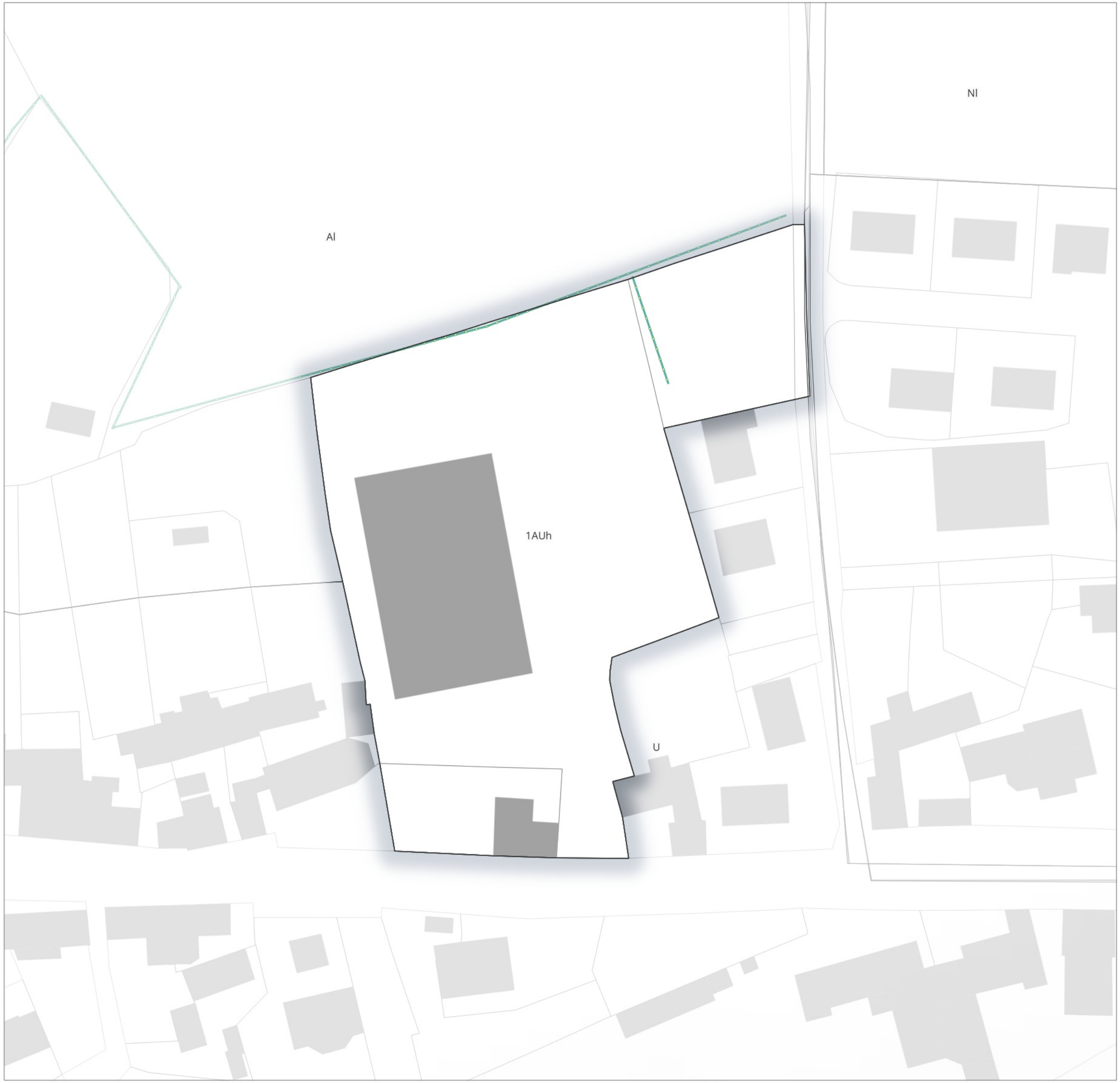
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

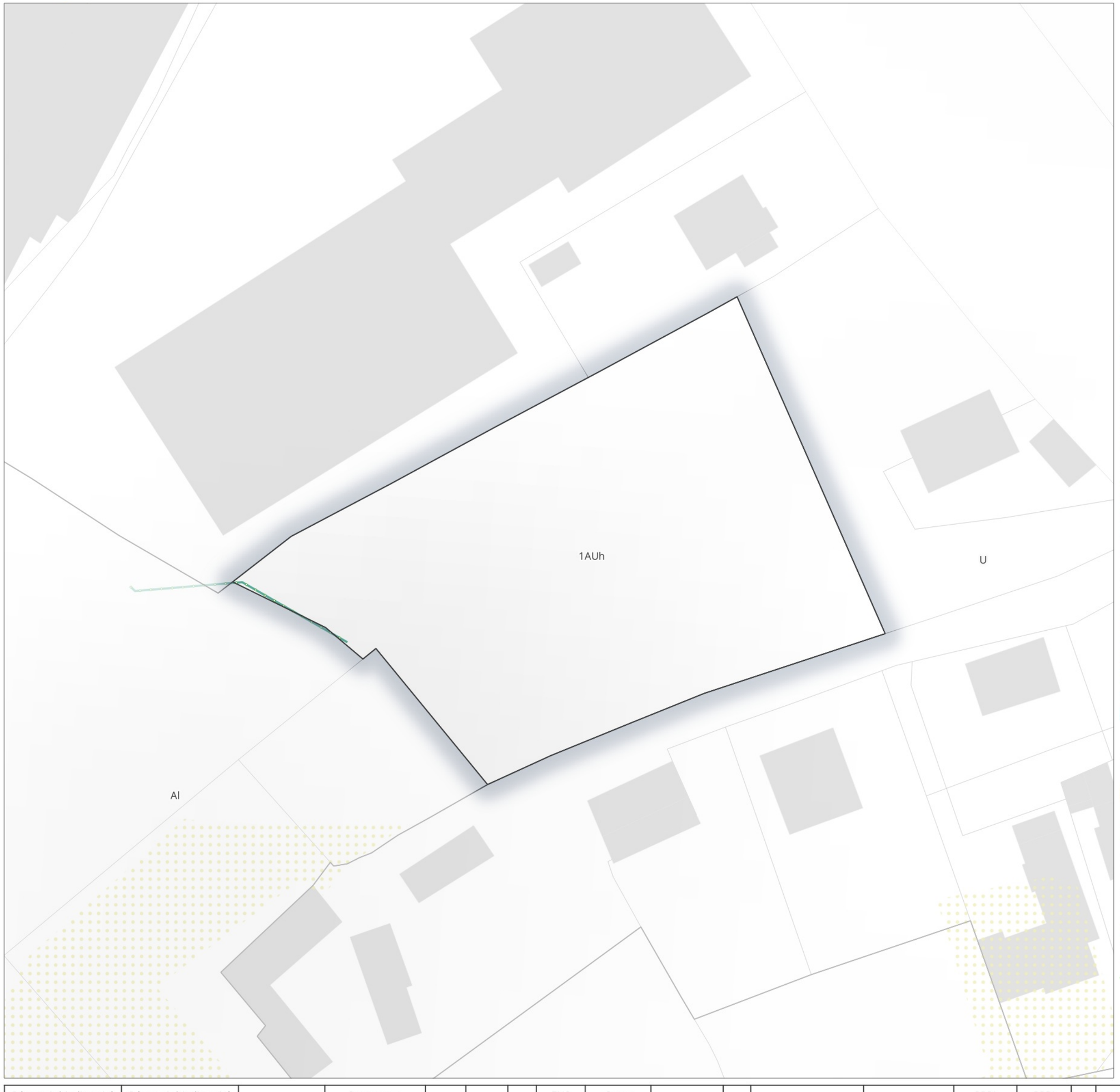
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

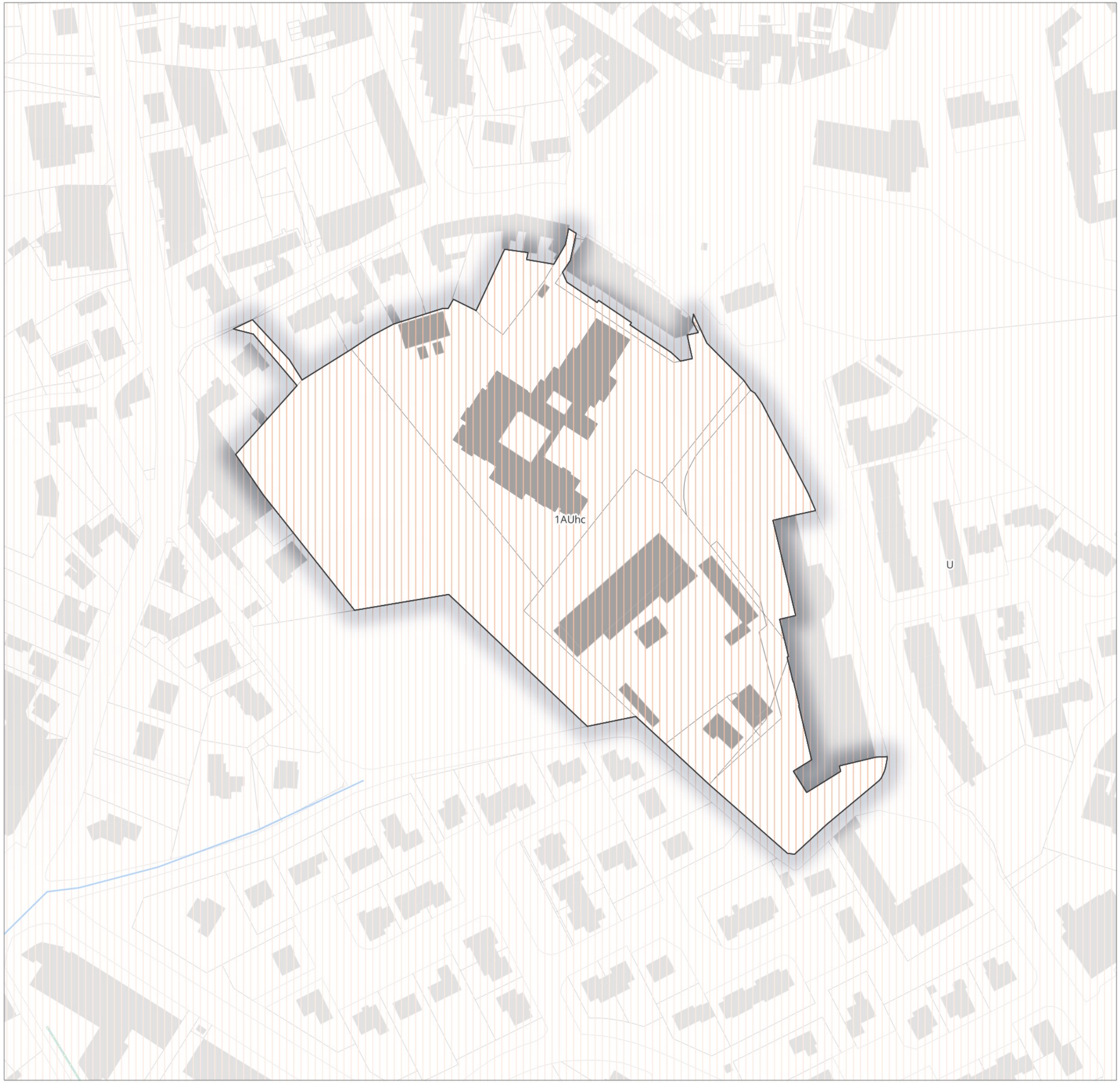
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUhc



Surface du secteur: 3.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUhc



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

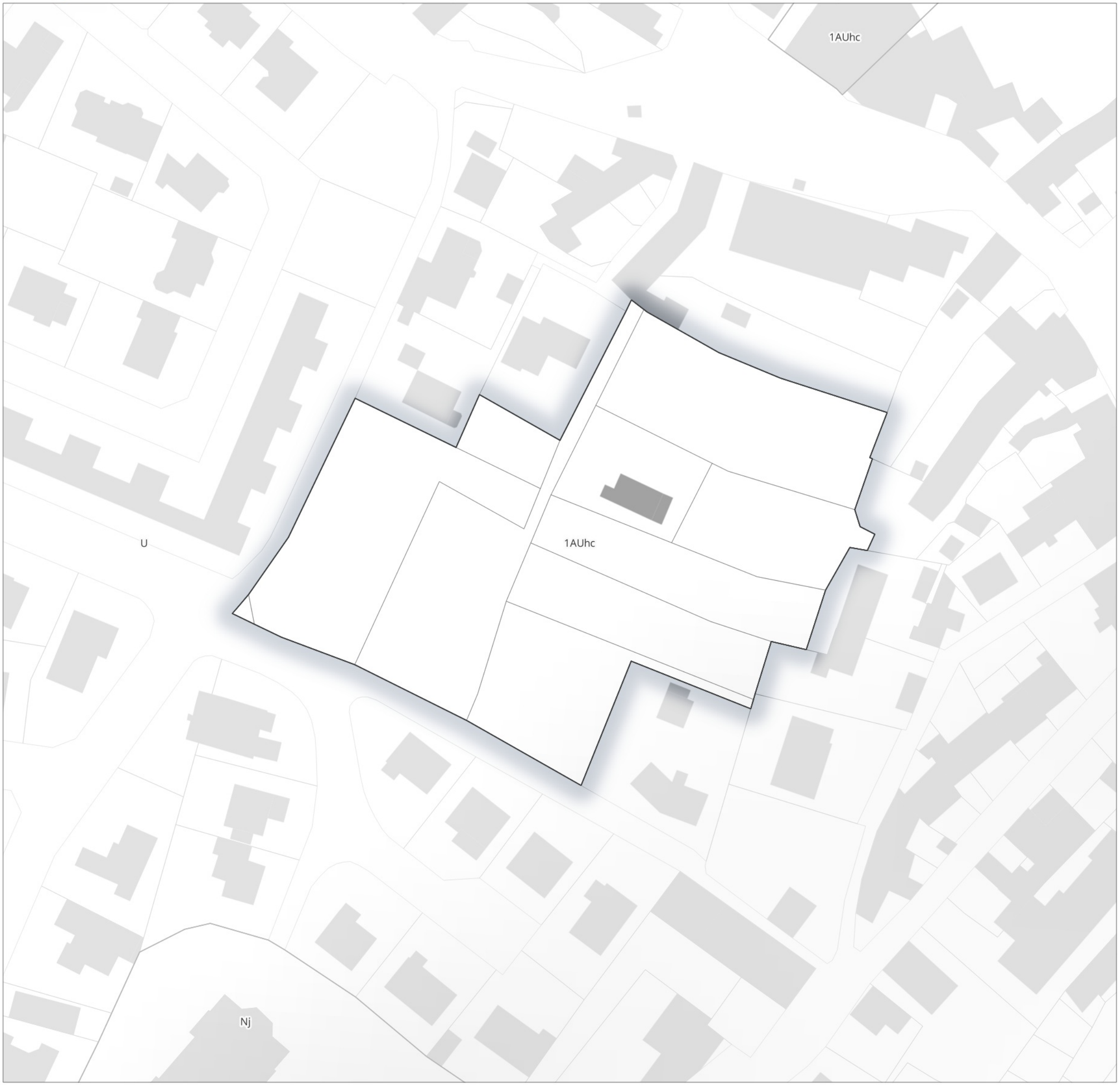
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUhc



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Juin 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLERIN
2AUh



Surface du secteur: 10.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 60 120 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

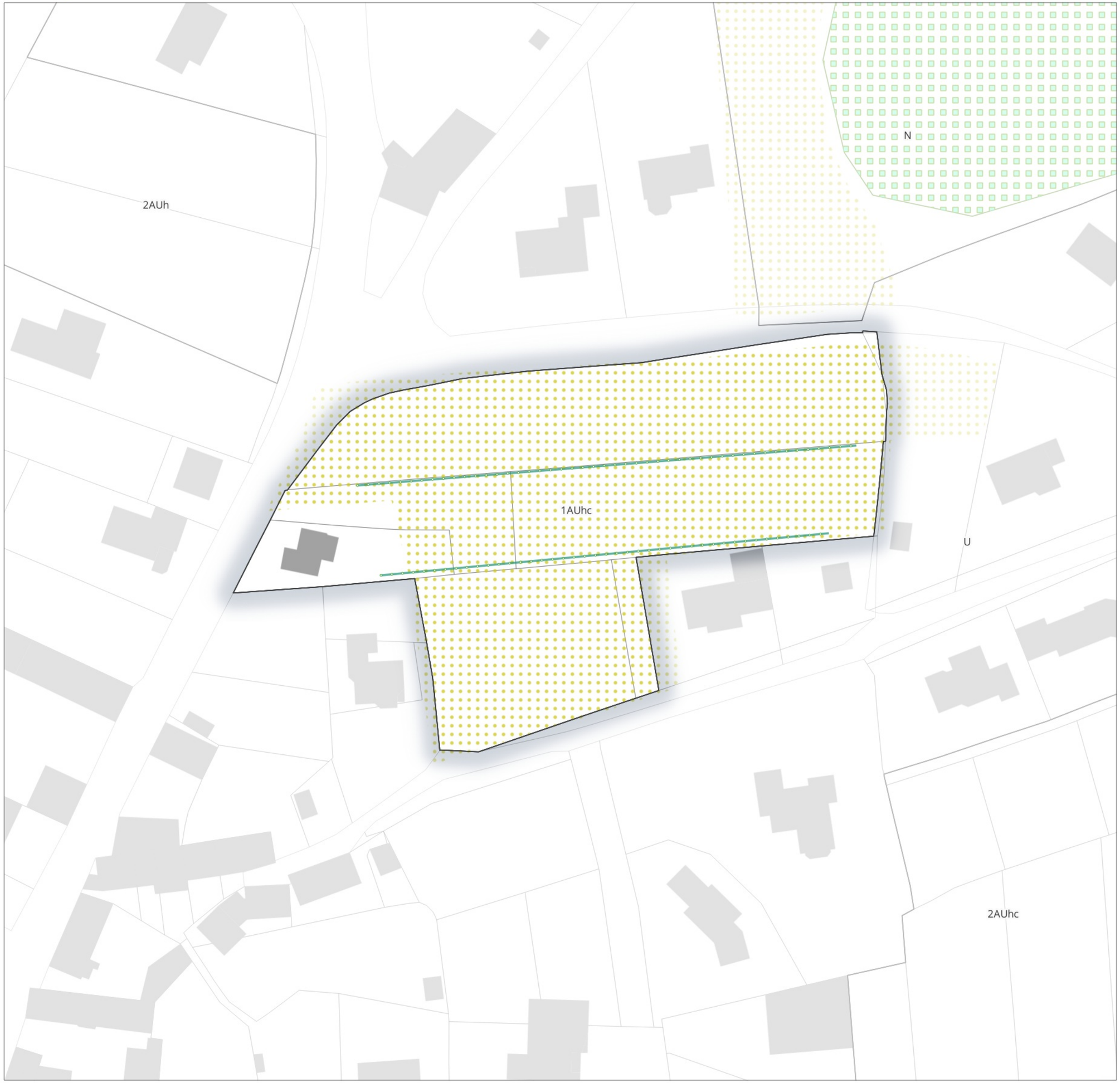
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
1AUhc



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

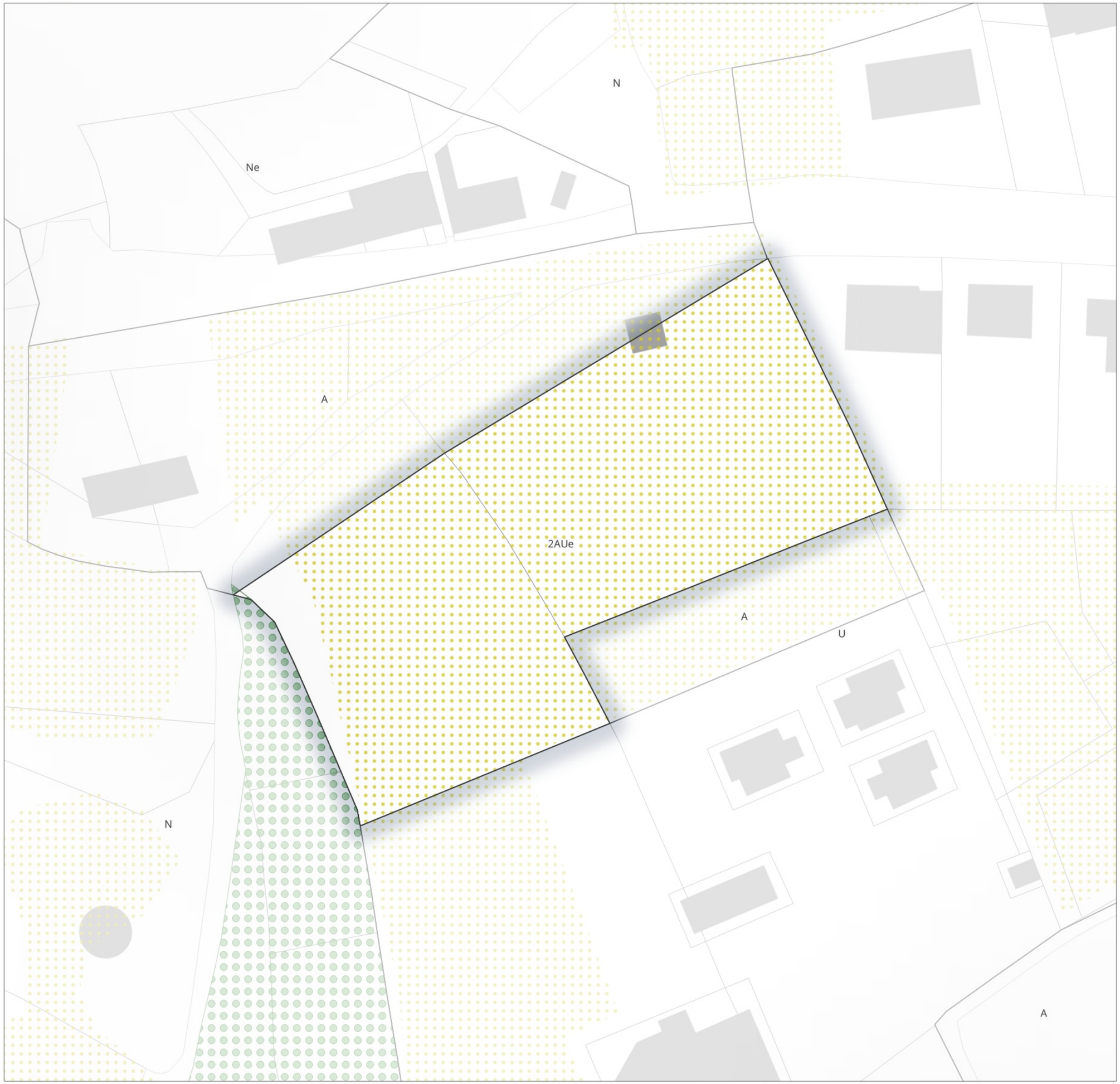
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUe



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUe



Surface du secteur: 1.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

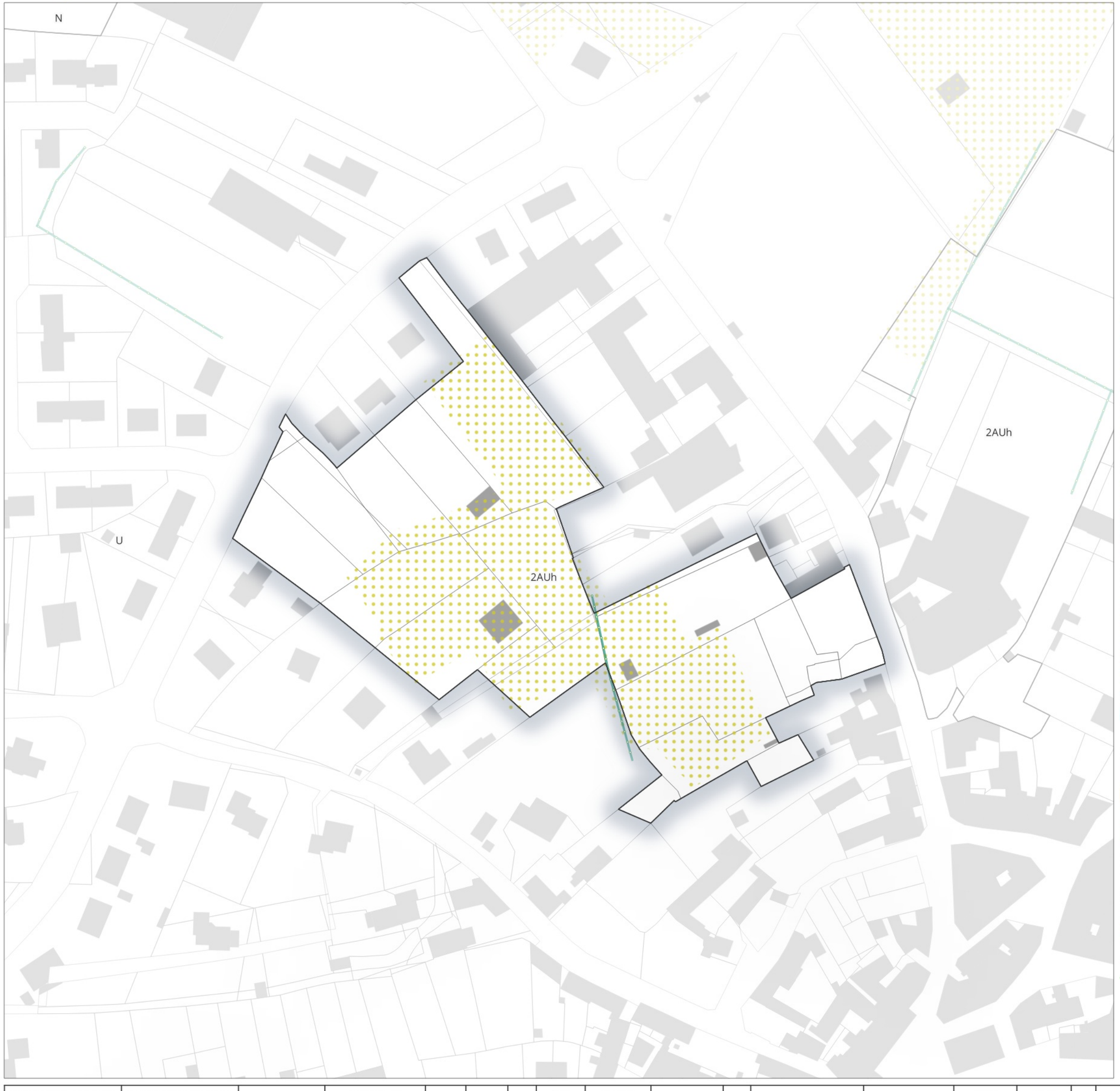
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUh



Surface du secteur: 1.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

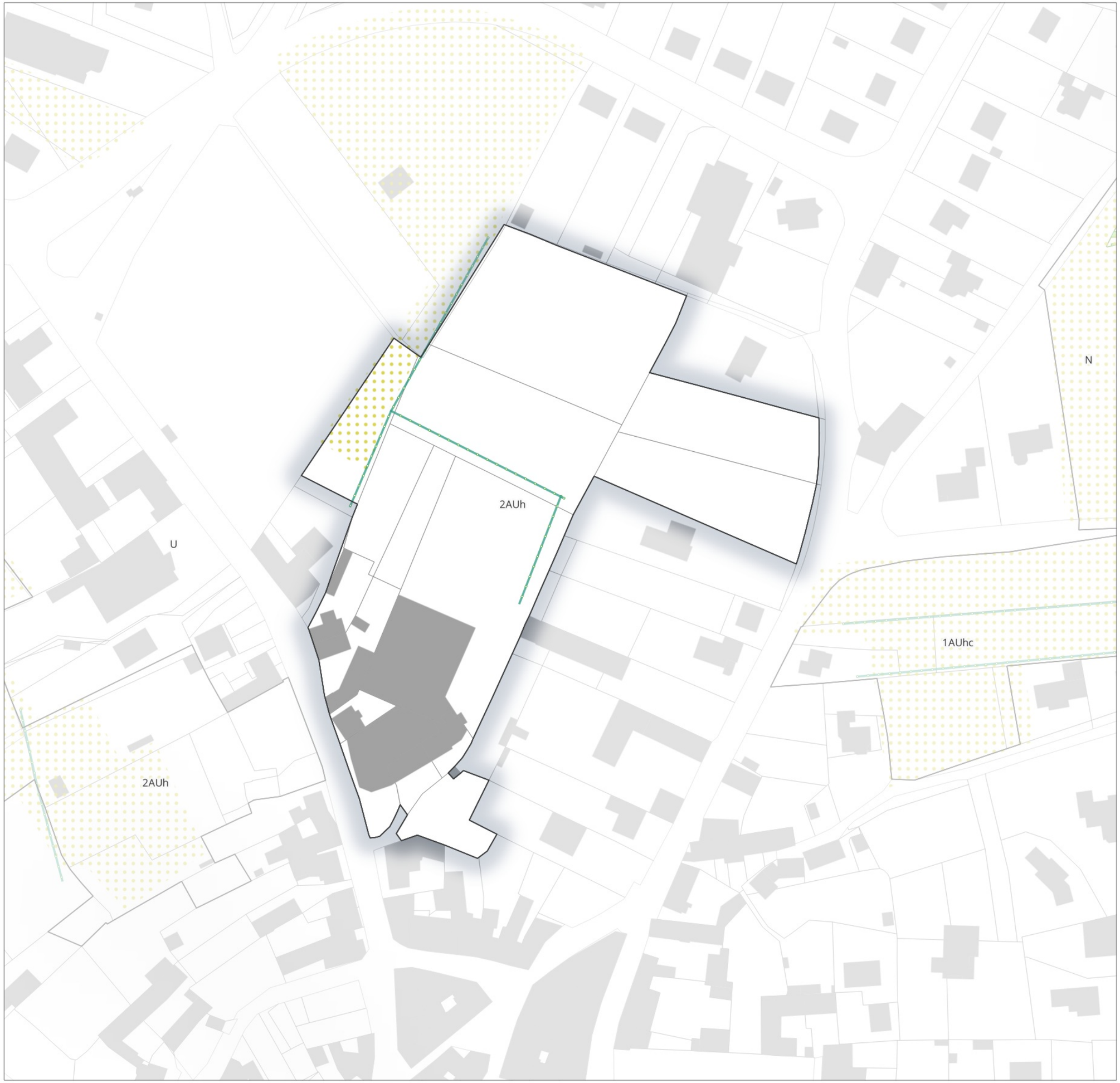
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUh



Surface du secteur: 1.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

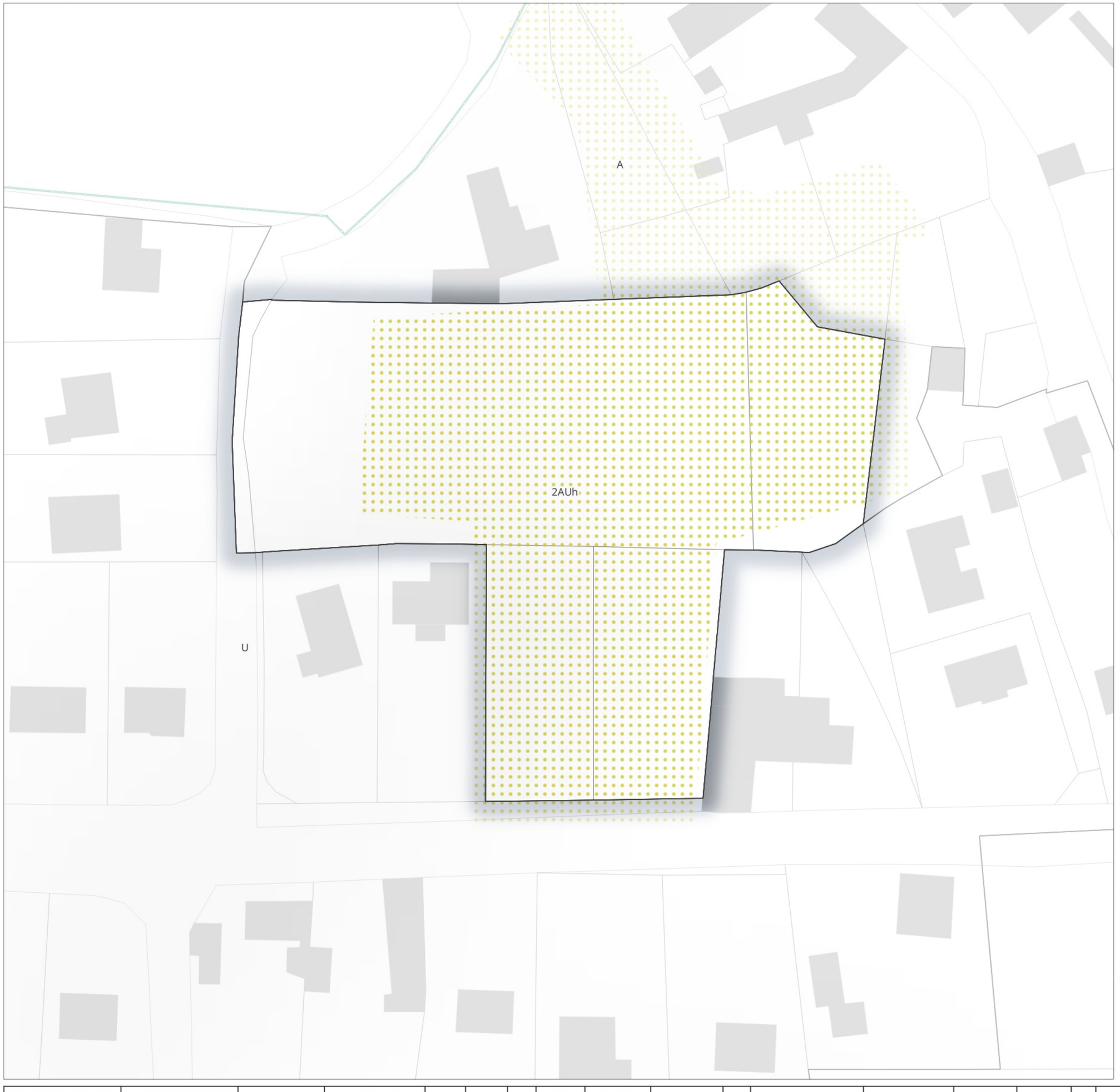
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

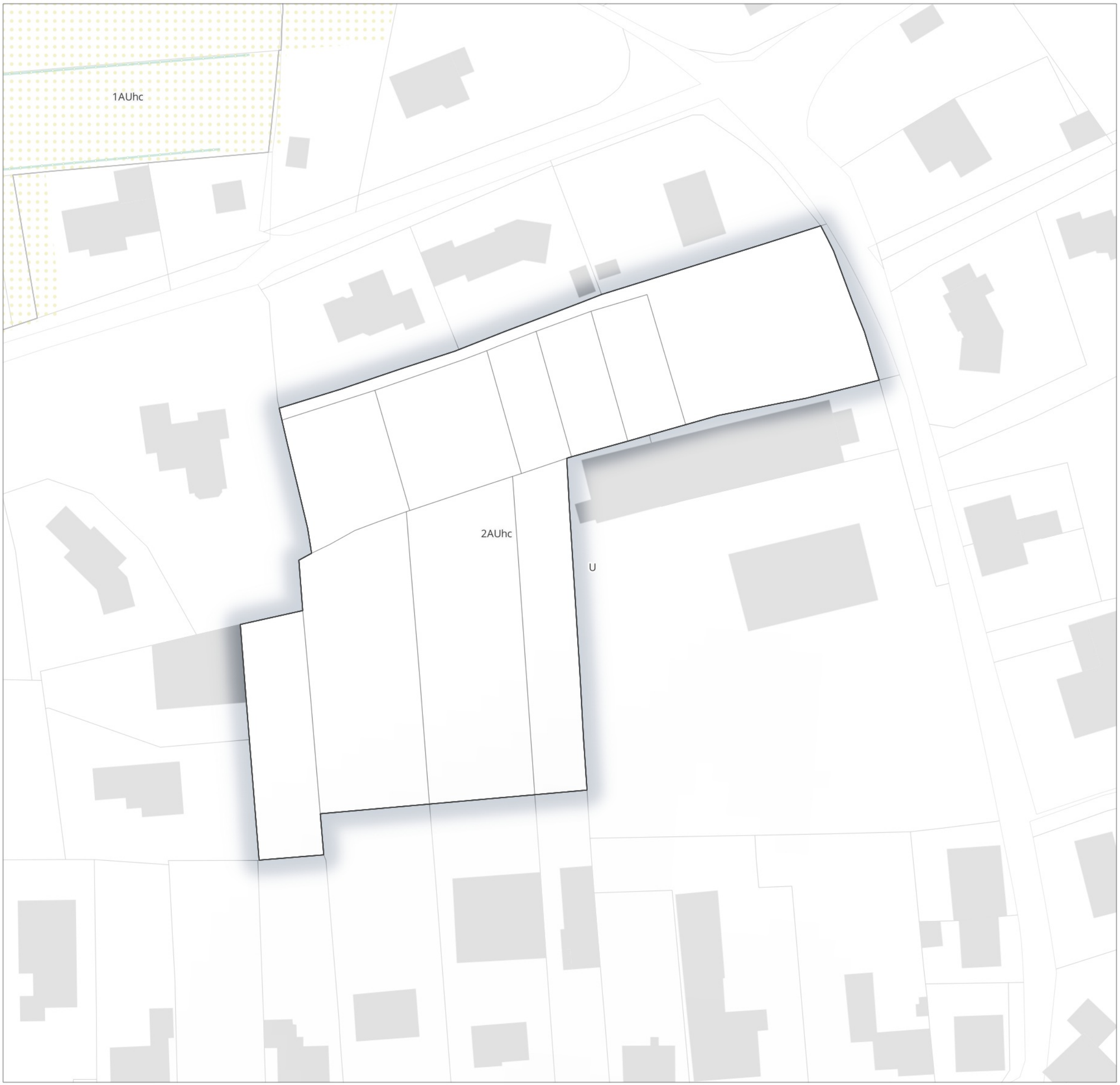
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOEUC-L'HERMITAGE
2AUhc





Surface du secteur: 0.7 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

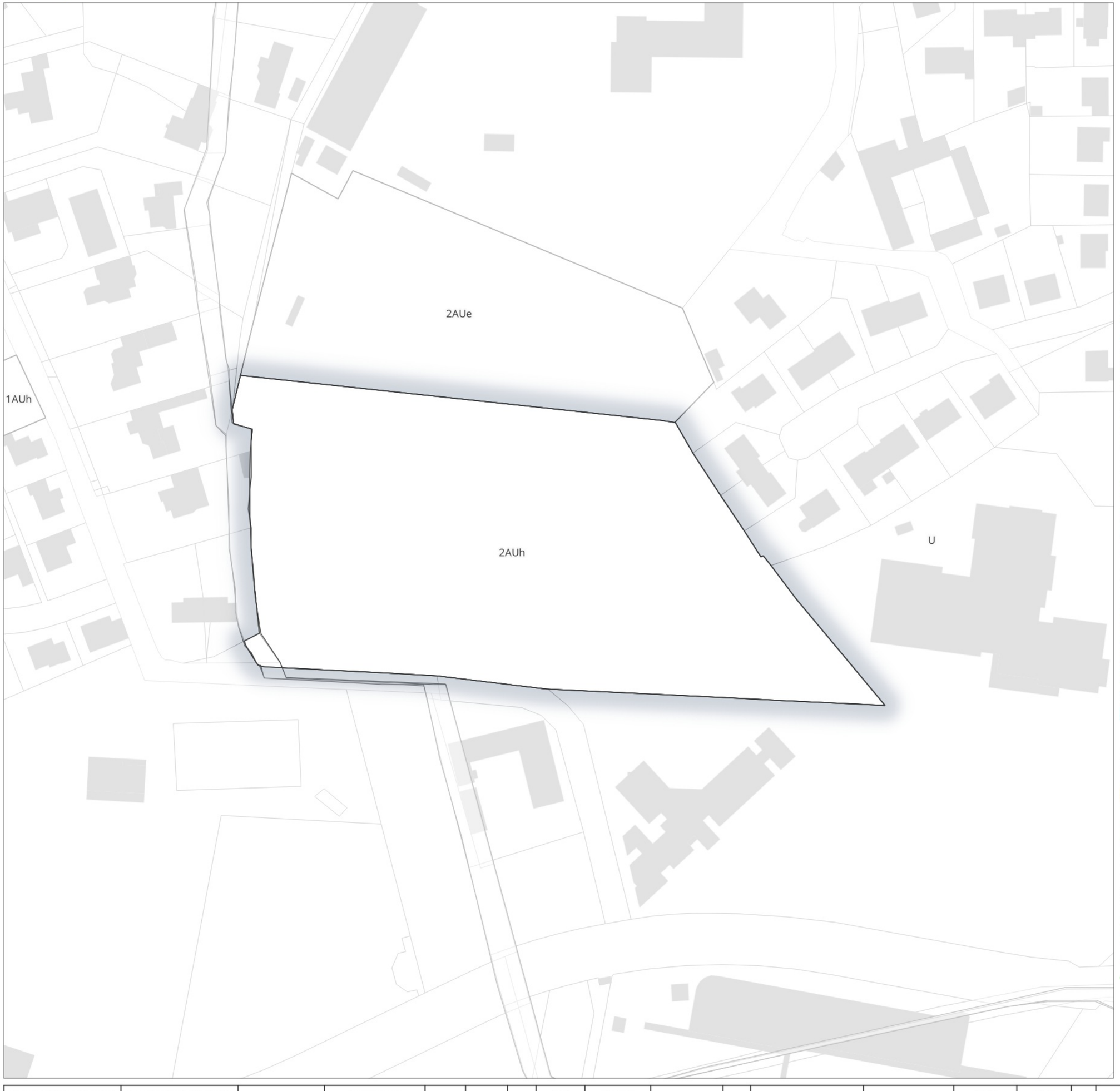
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN,SAINT-BRIEUC
2AUh



Surface du secteur: 1.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

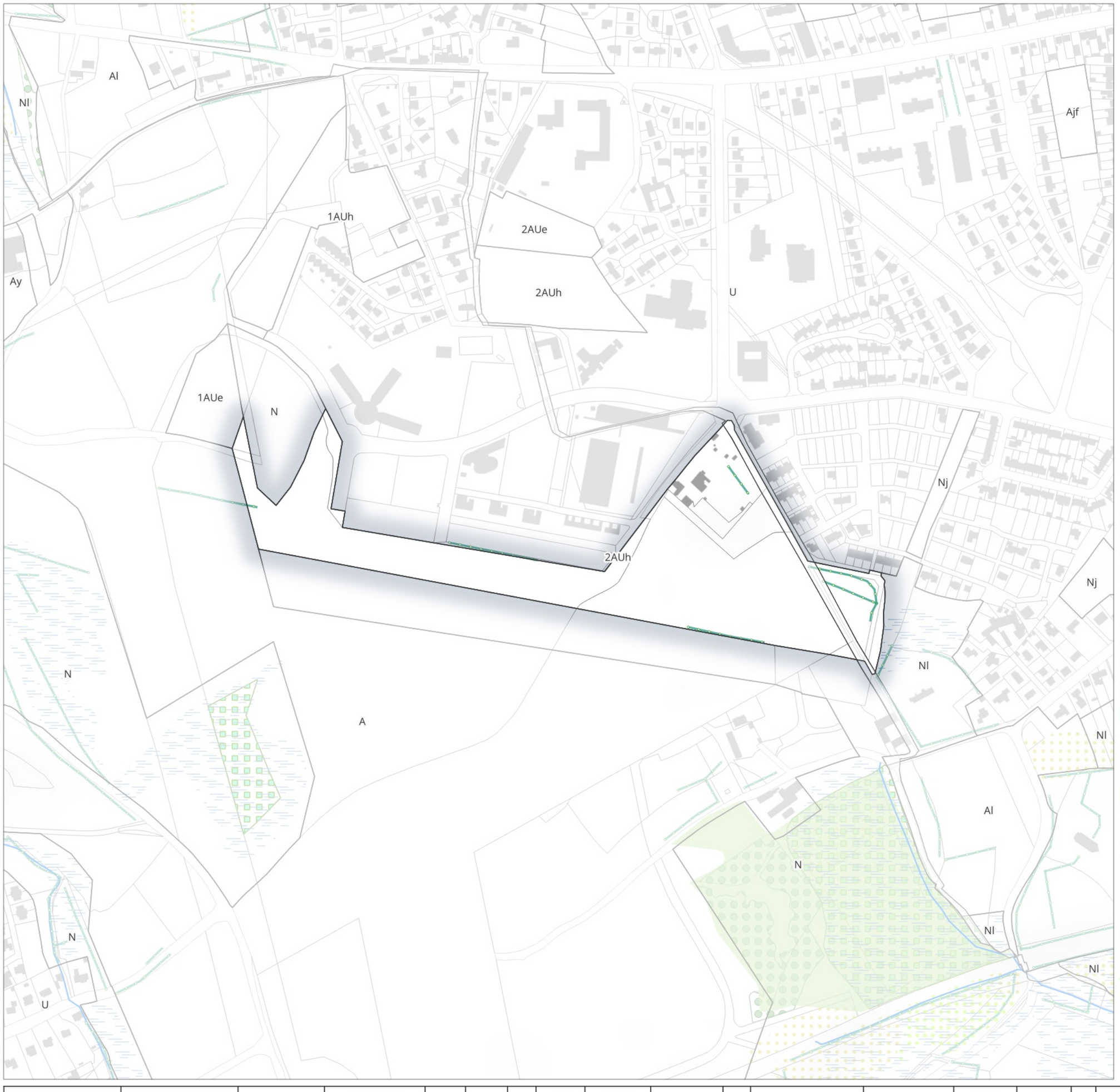
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN,SAINT-BRIEUC
2AUh



Surface du secteur: 7.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 70 140 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

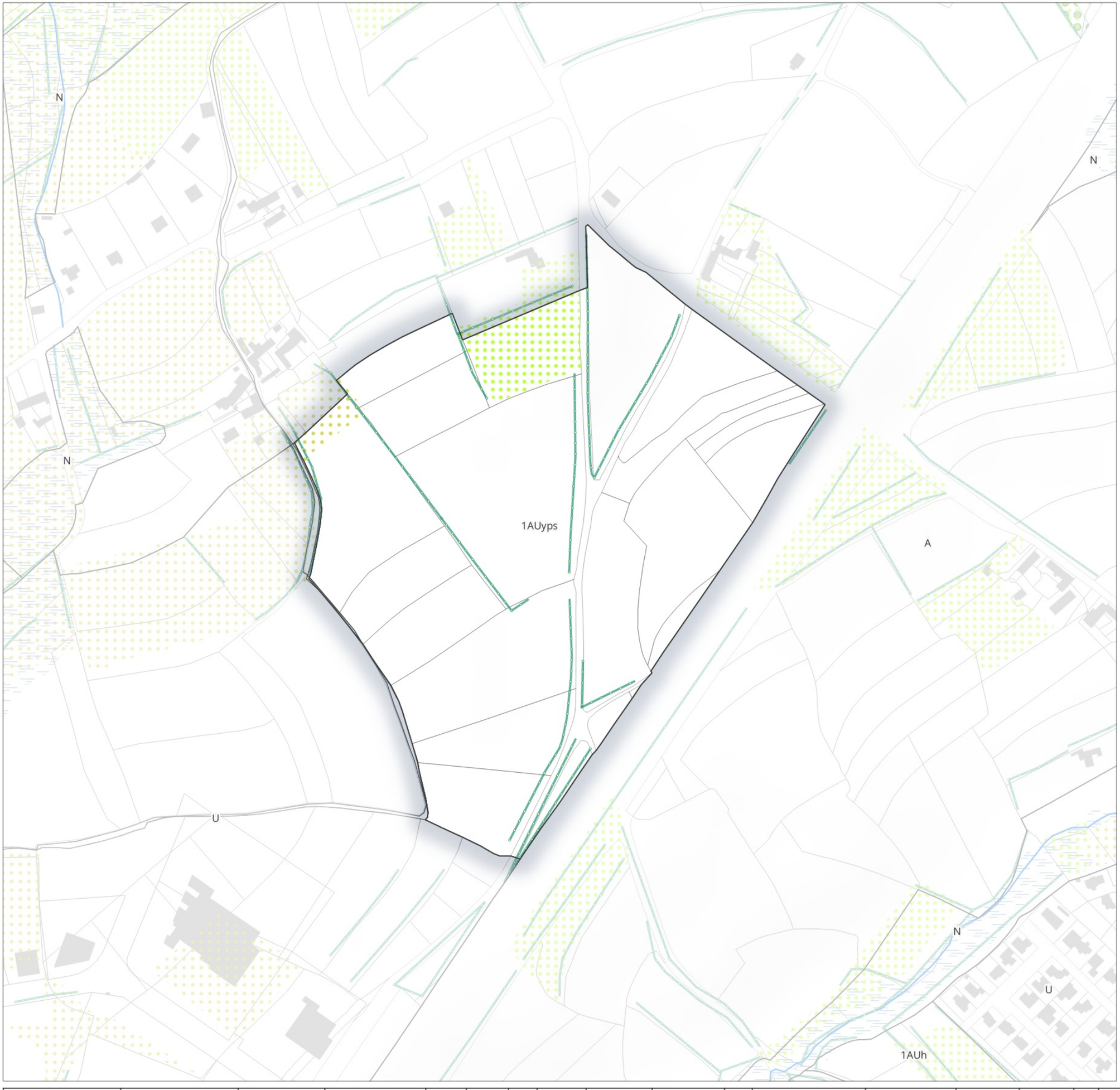
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN,TREGUEUX
1AUyps



Surface du secteur: 12.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 50 100 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

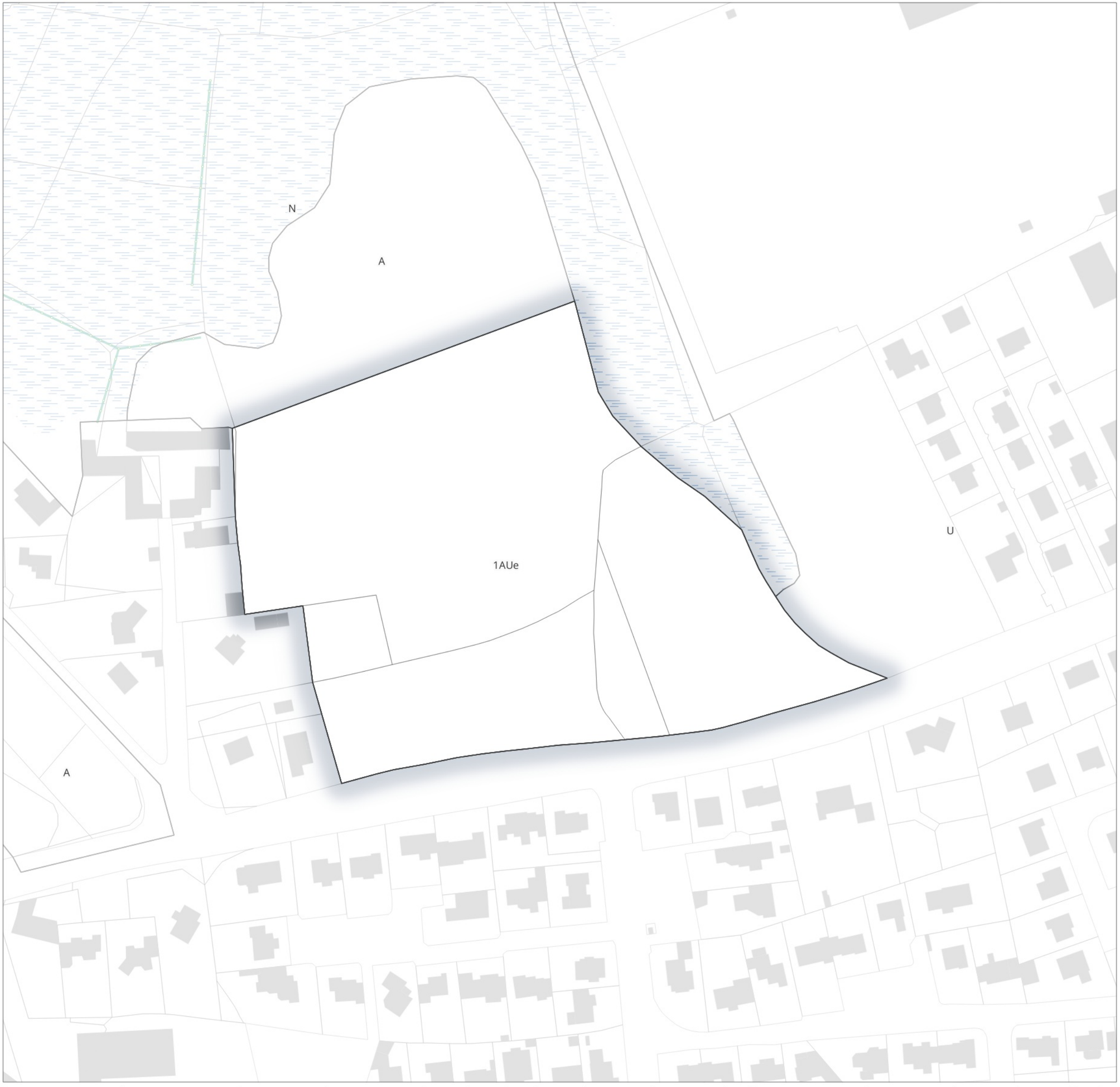
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUe



Surface du secteur: 2.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUe



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

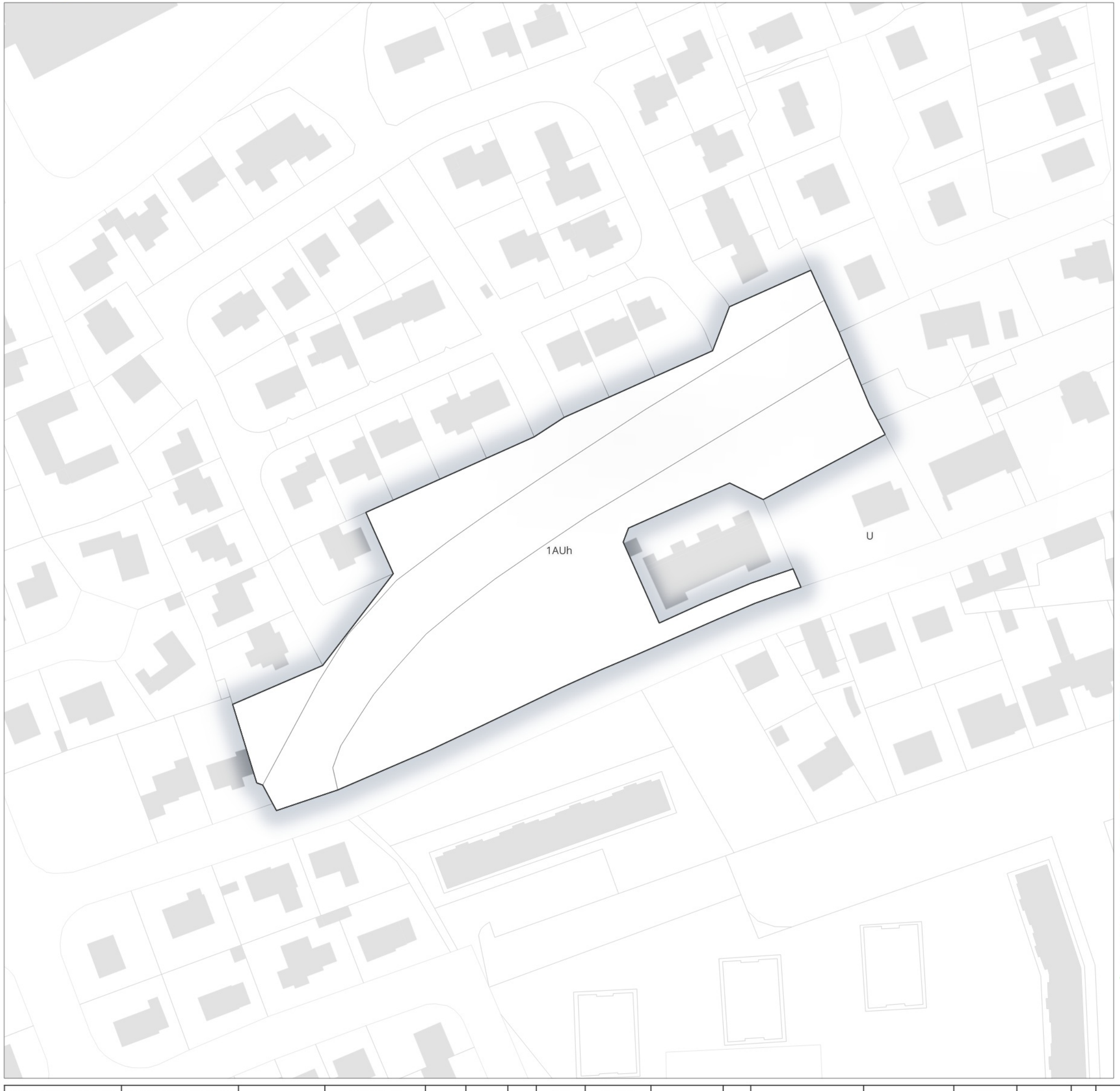
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

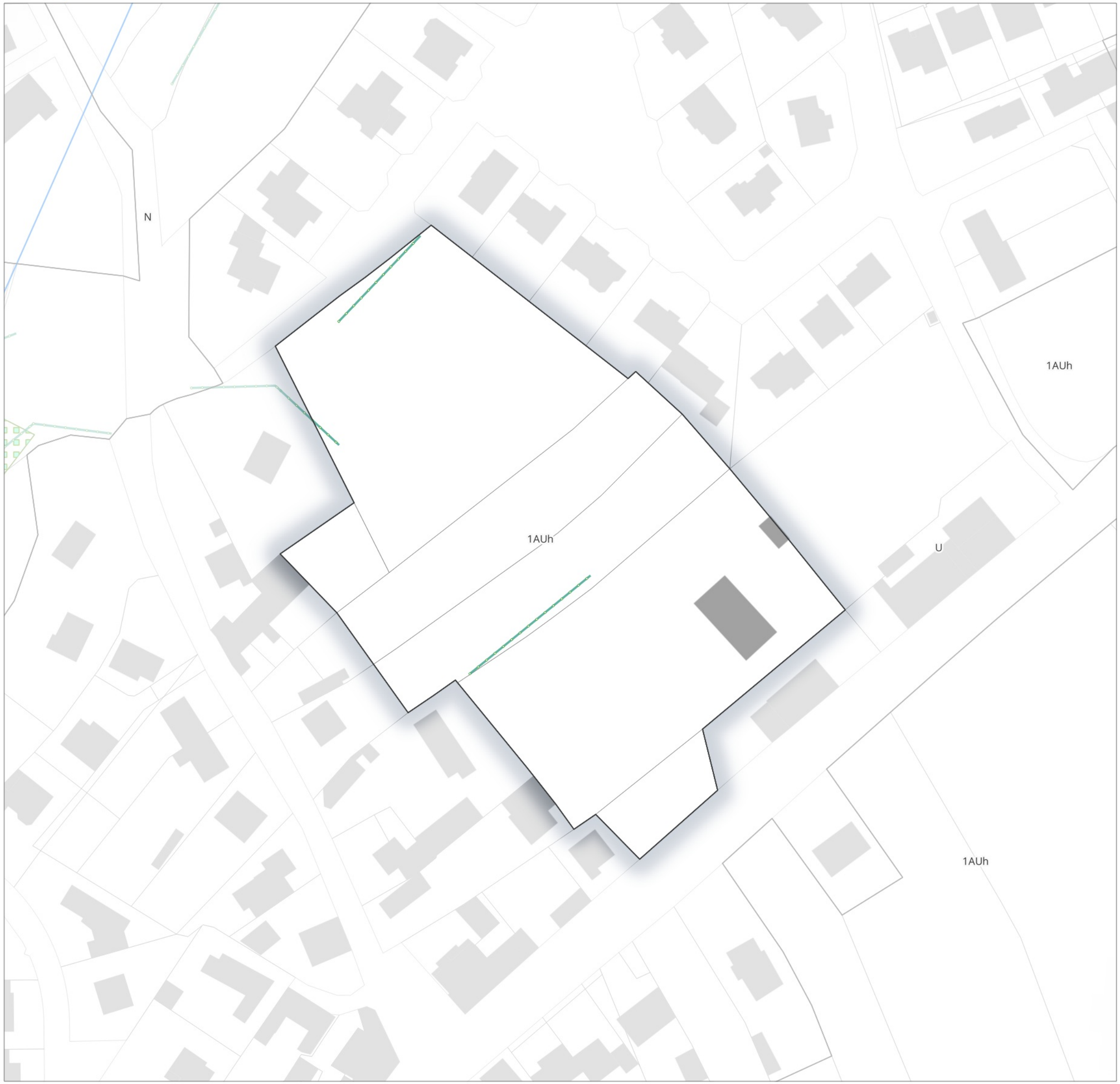
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

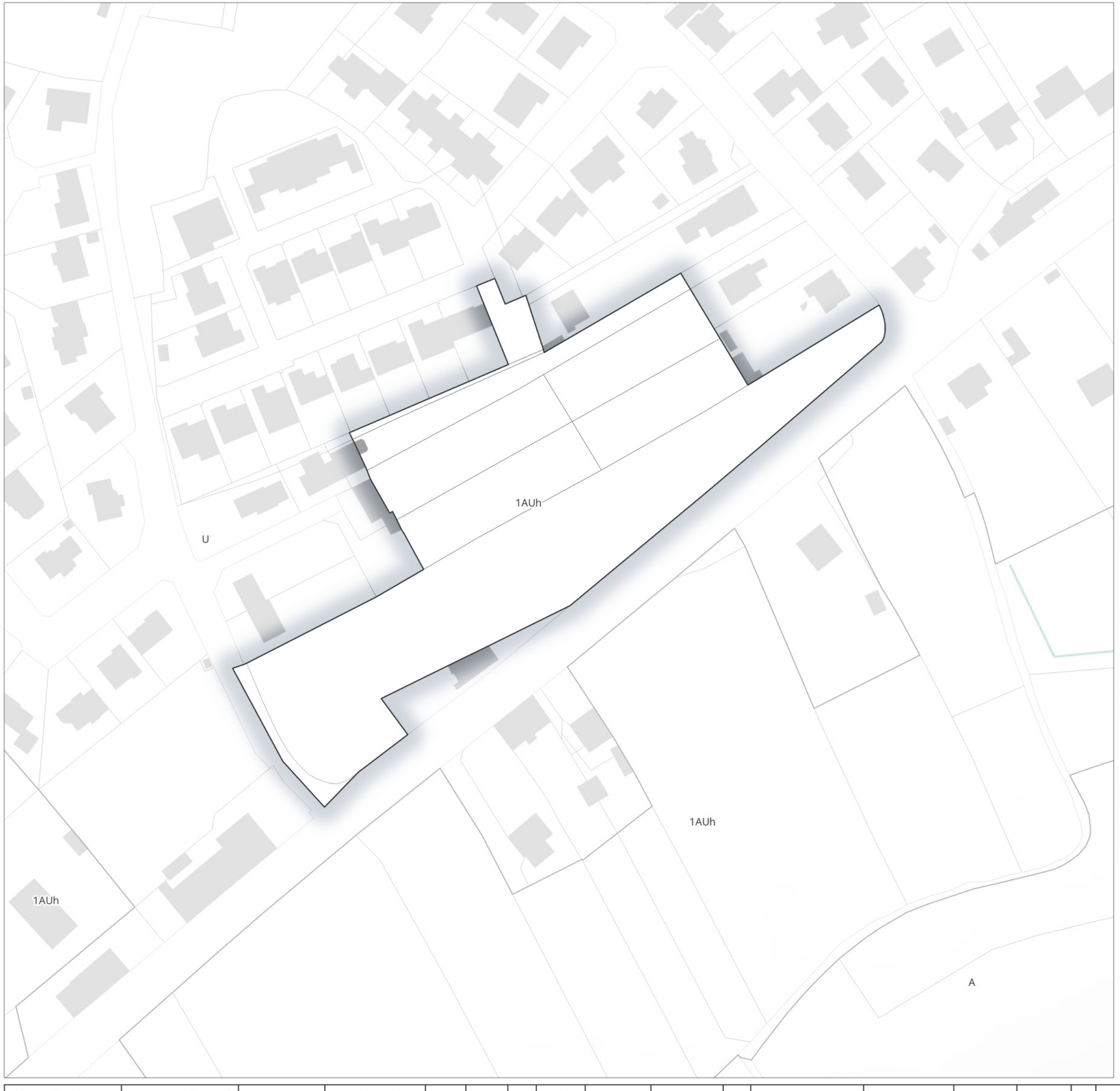
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUh



Surface du secteur: 1.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

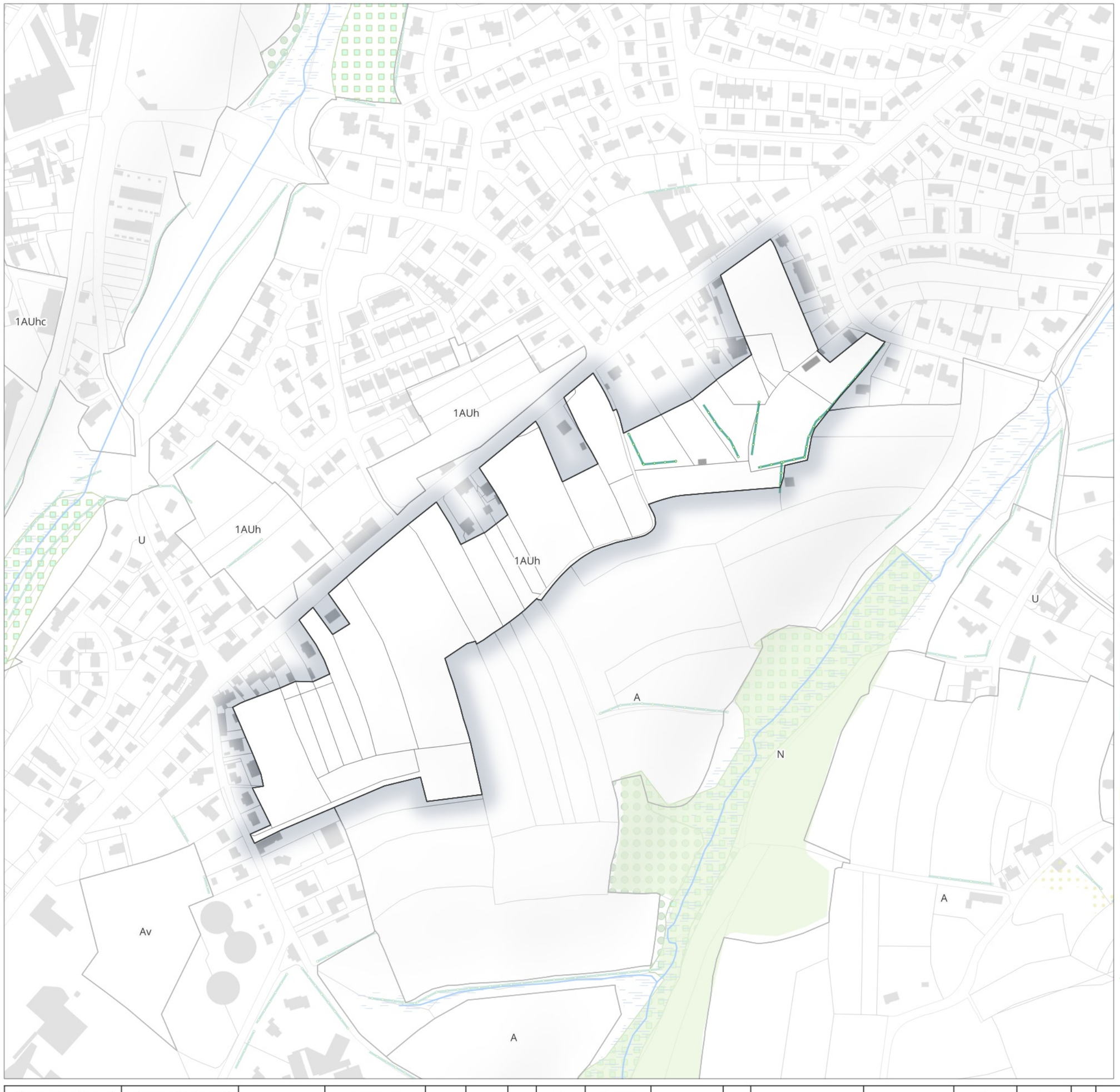
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUh



Surface du secteur: 7.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 50 100 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUh



Surface du secteur: 2.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUhc



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

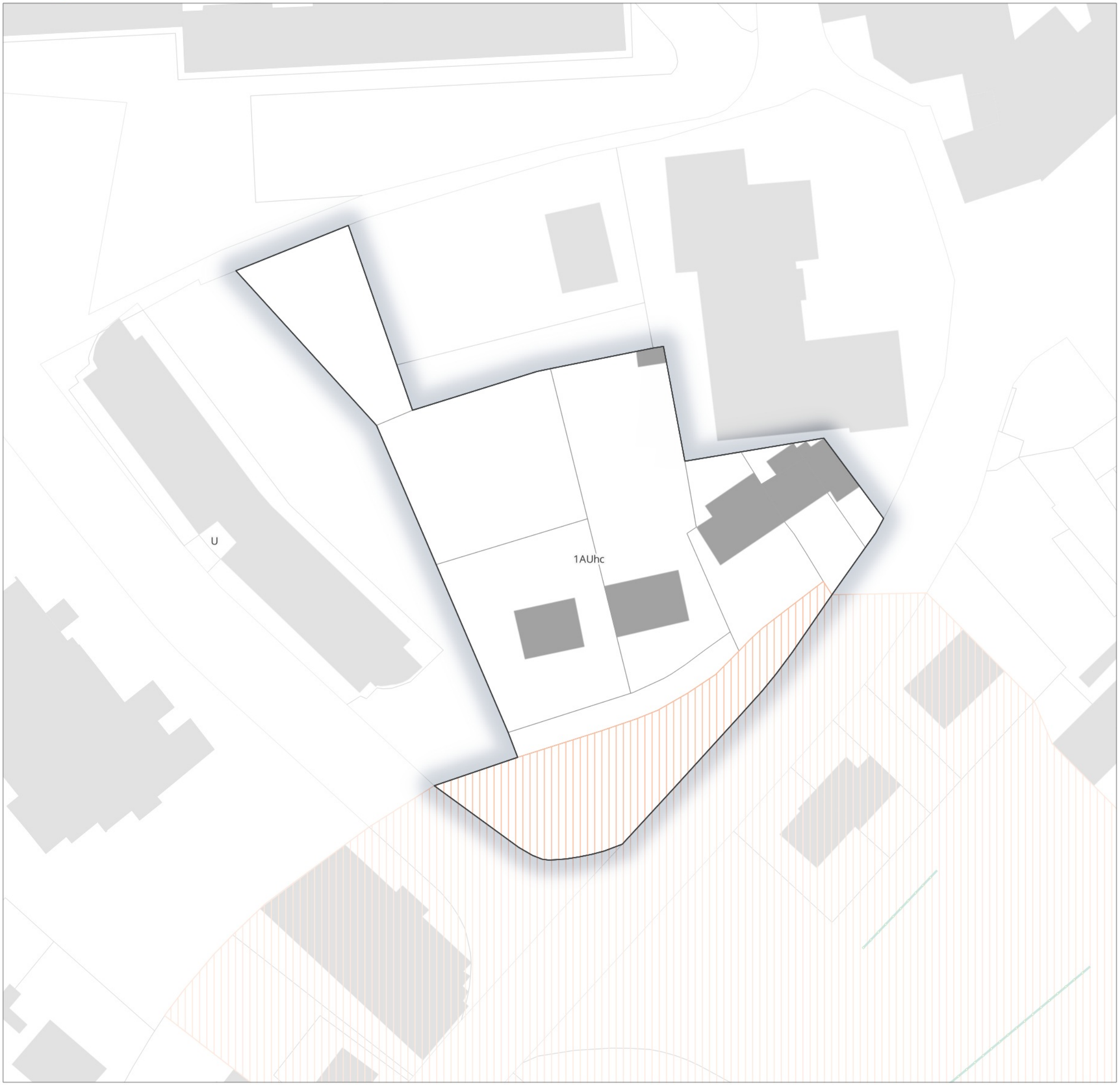
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUhc



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUhc



Surface du secteur: 1.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

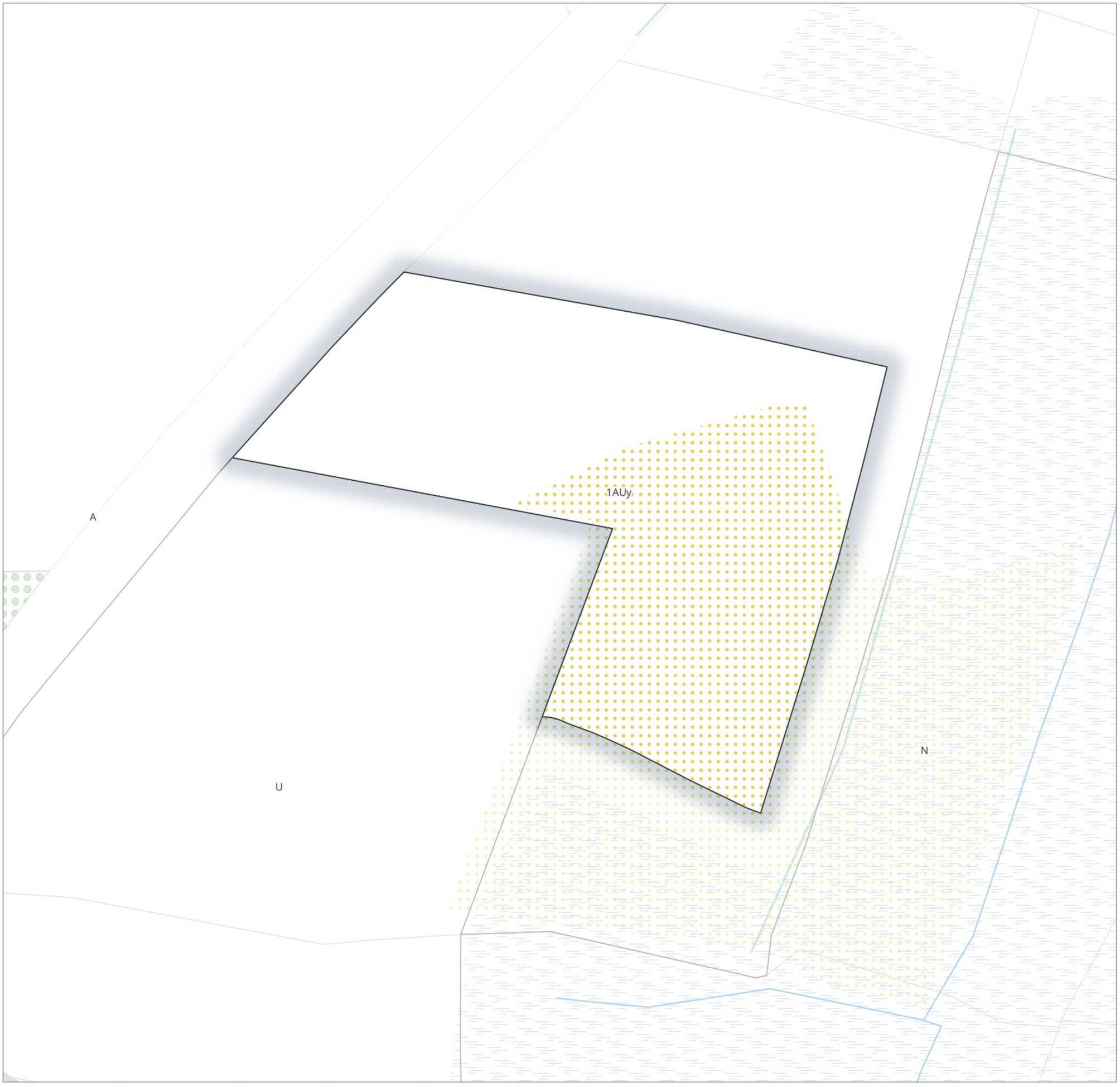
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUy



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

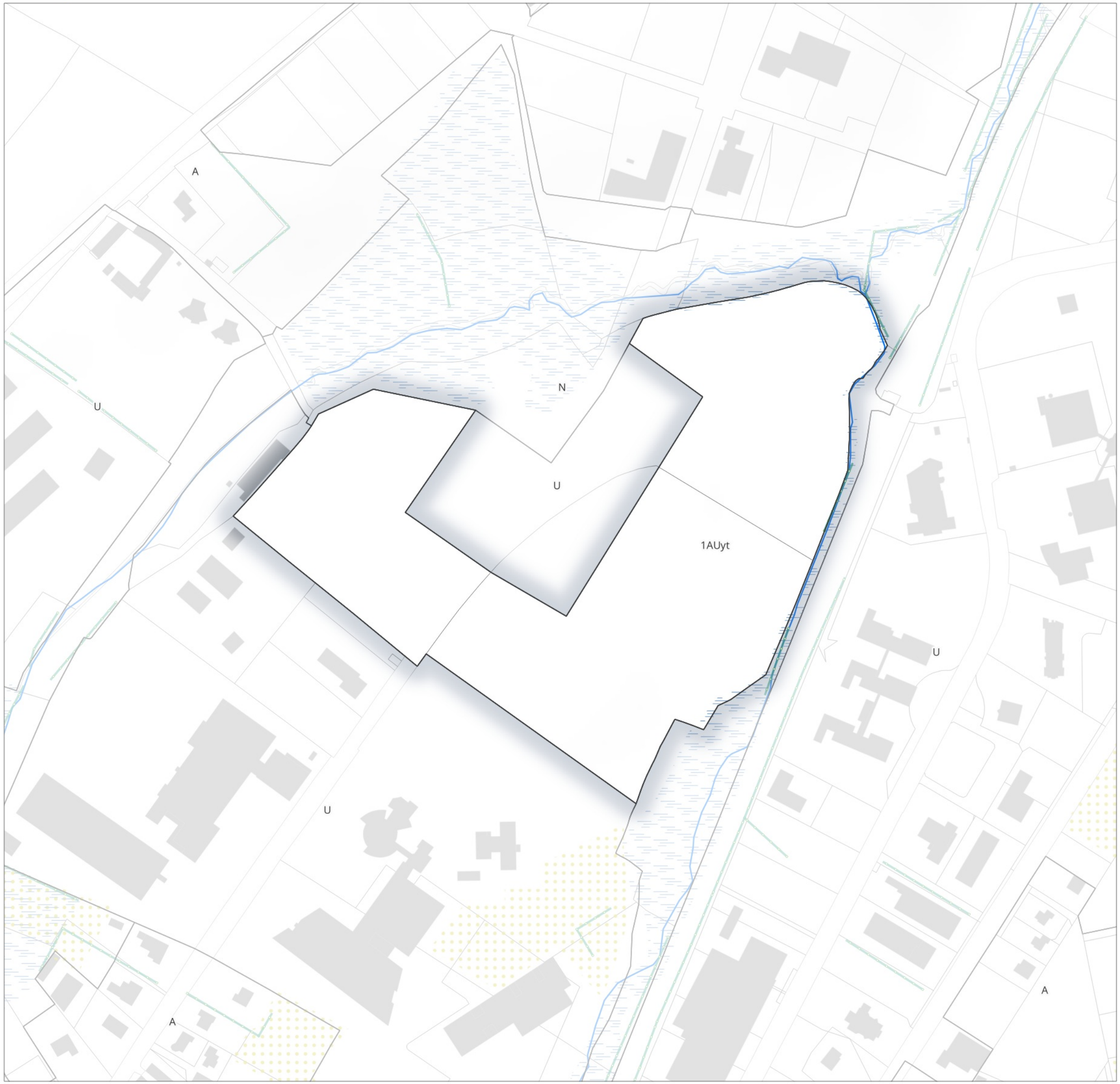
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
1AUyt



Surface du secteur: 6.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 40 80 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

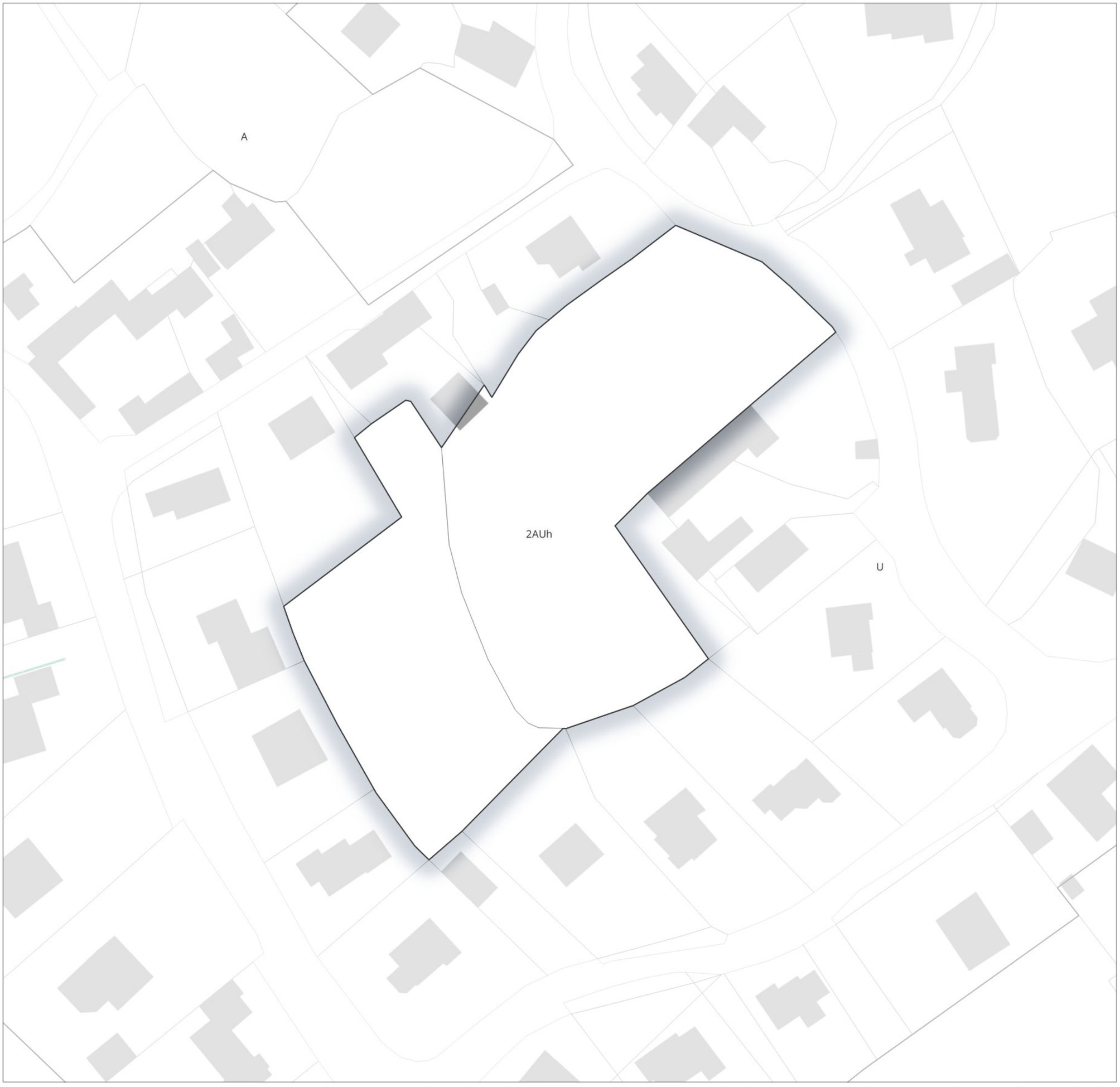
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PLOUFRAGAN
2AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

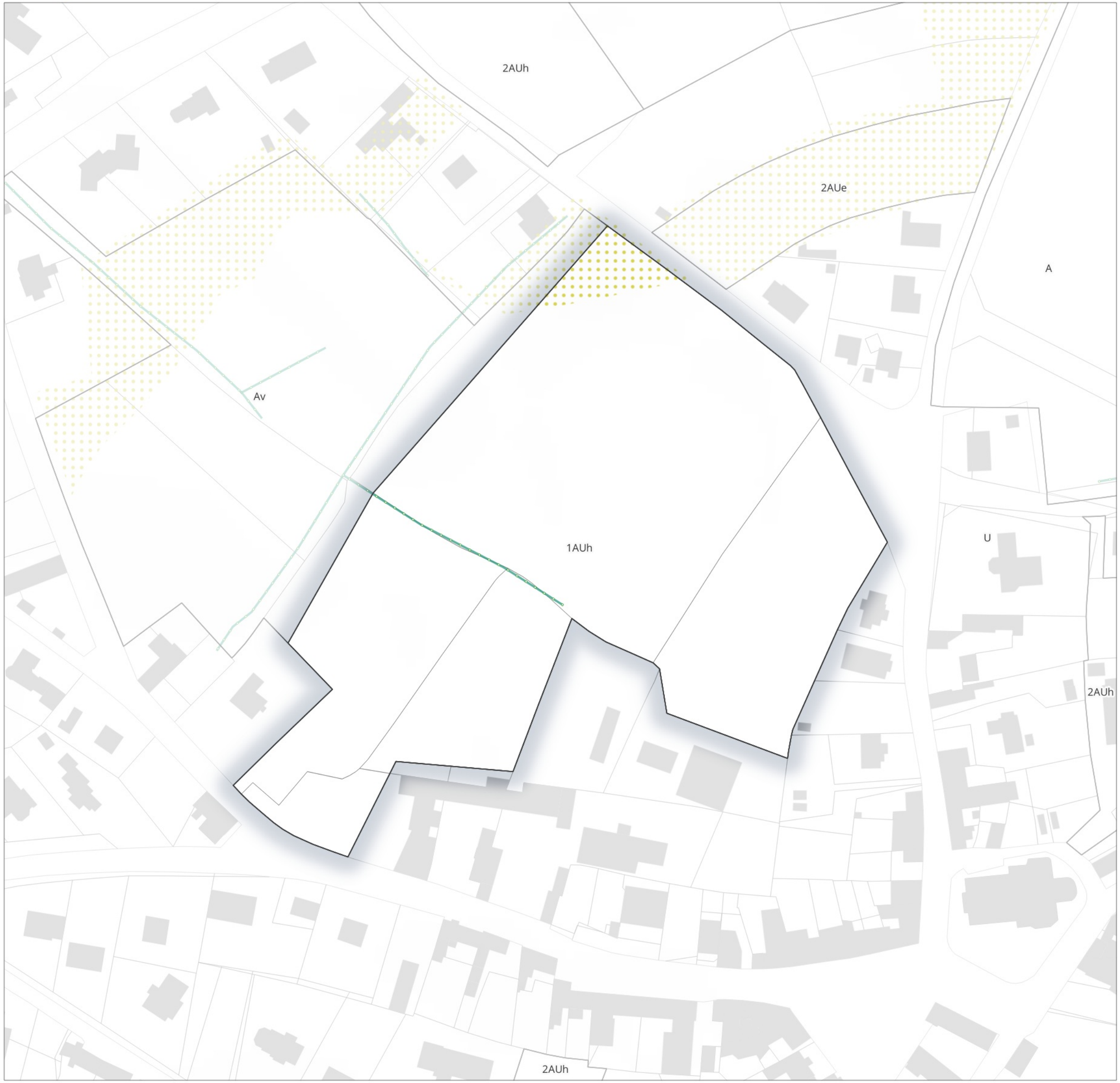
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
1AUh



Surface du secteur: 2.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

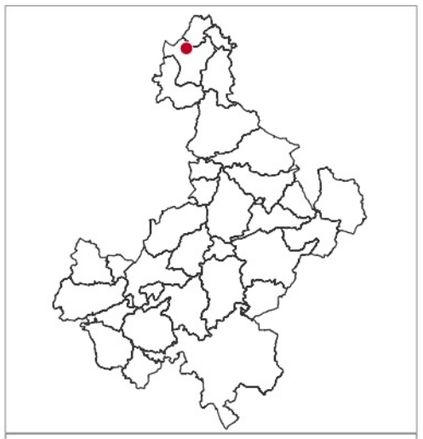
0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
1AUy



Surface du secteur: 2.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUe



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

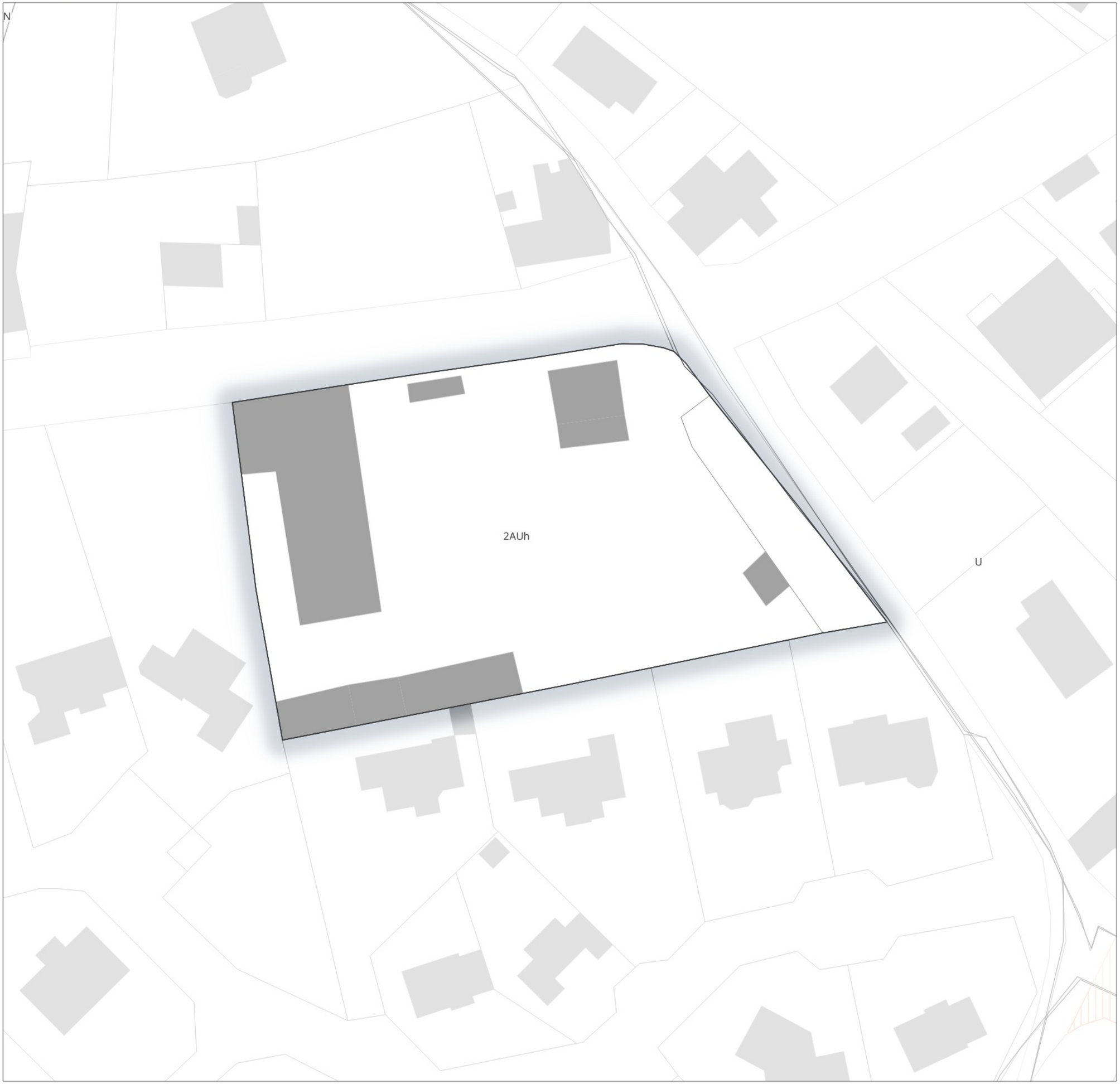
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

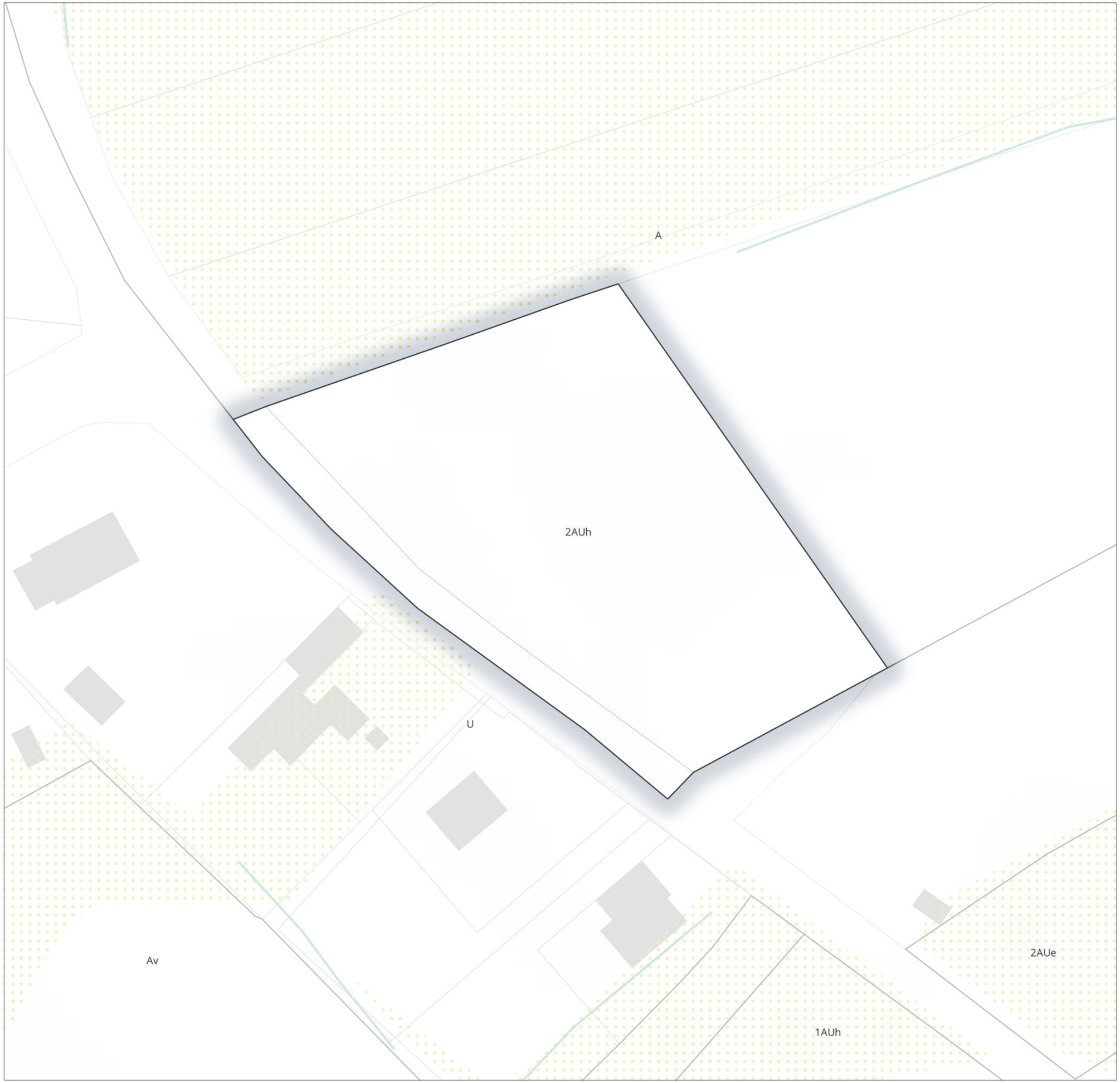
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

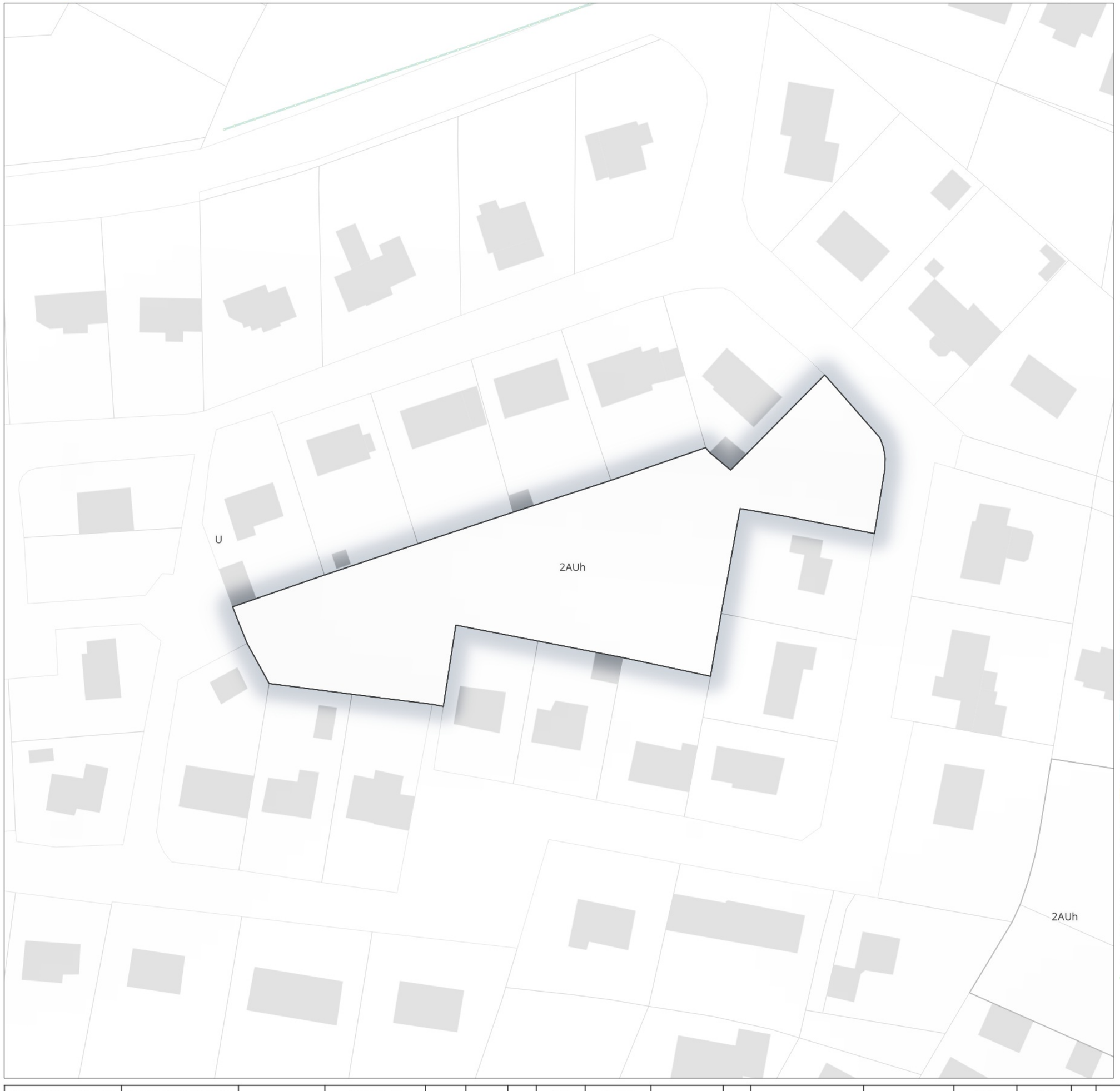
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

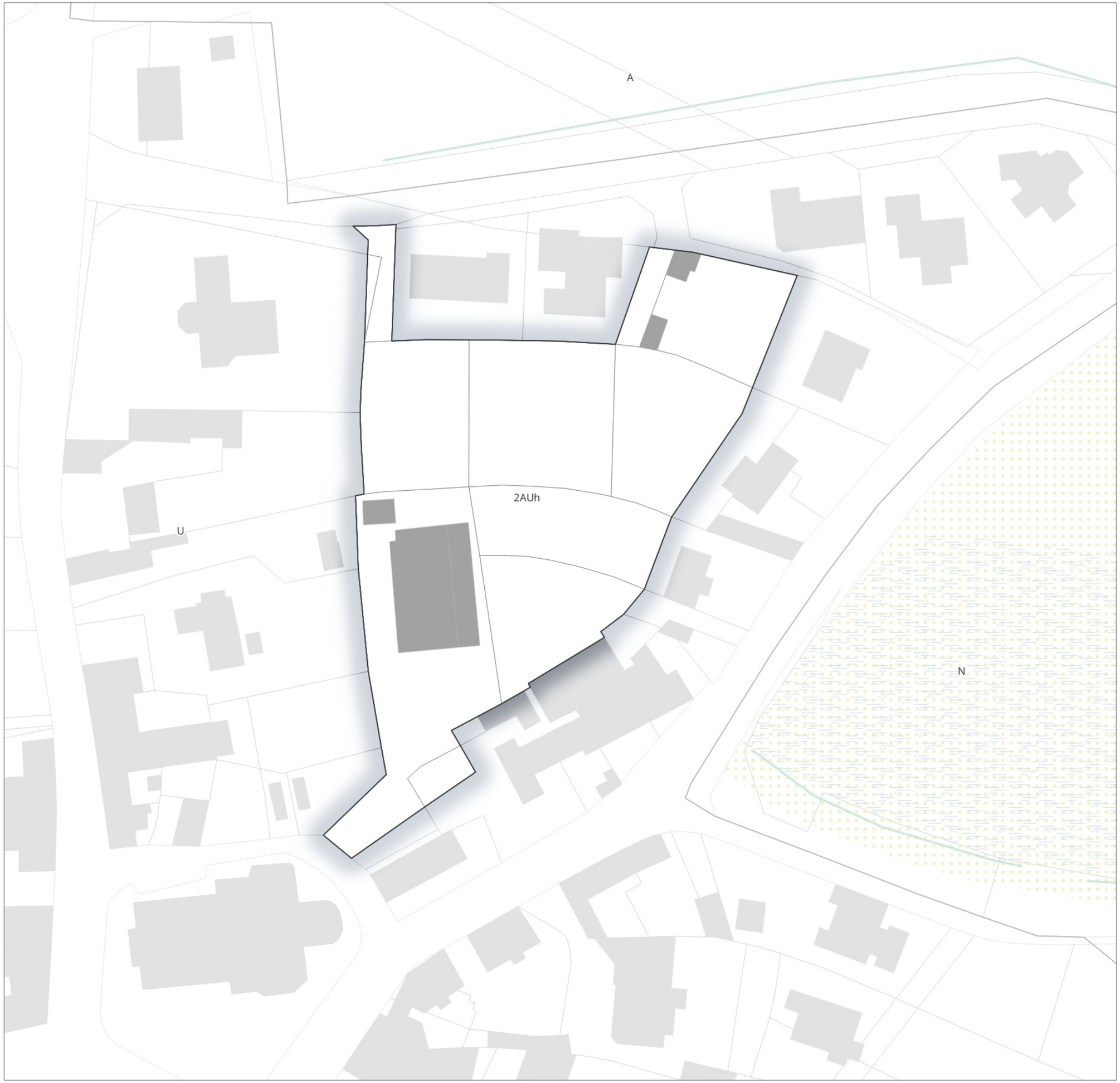
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

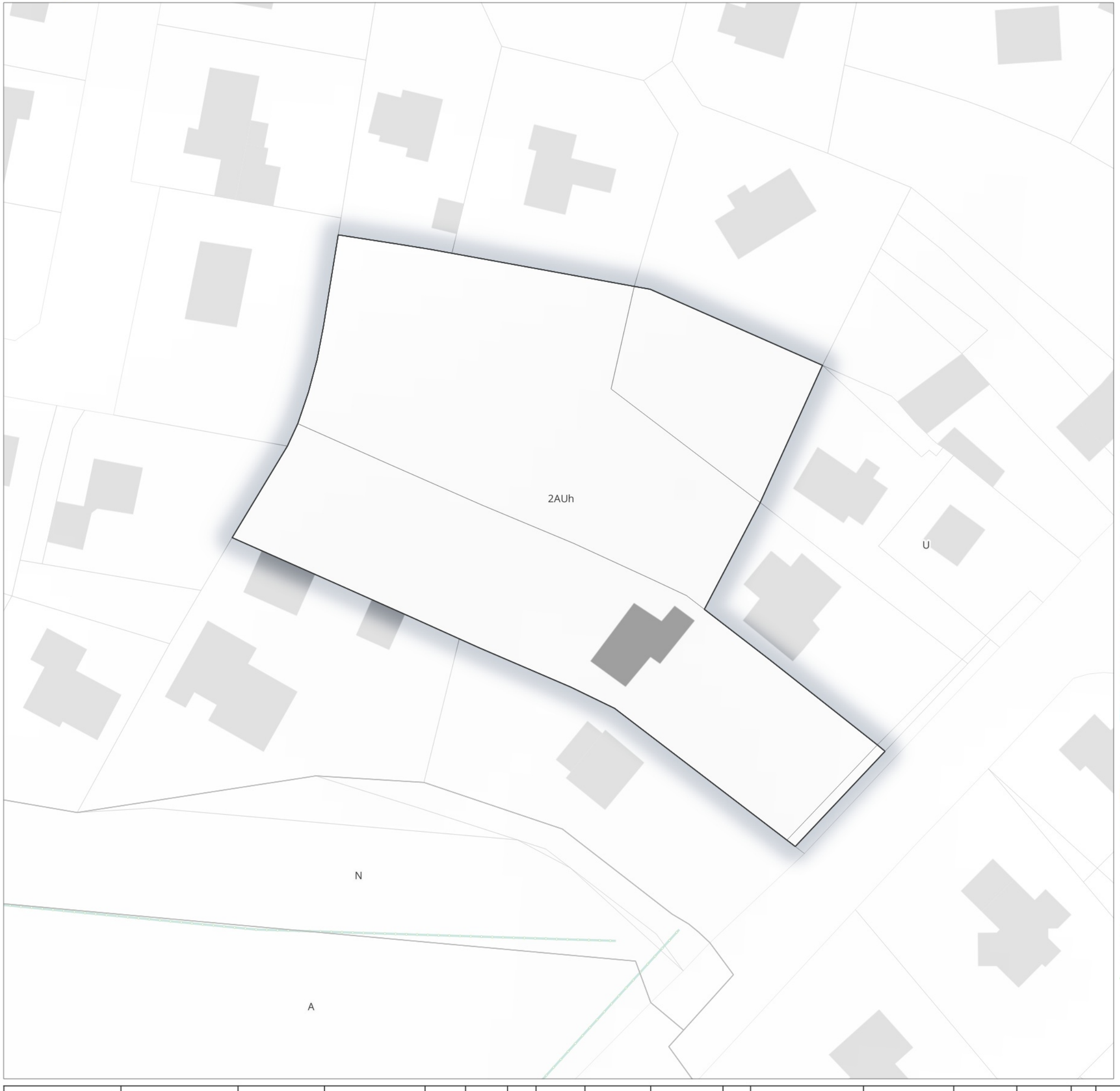
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

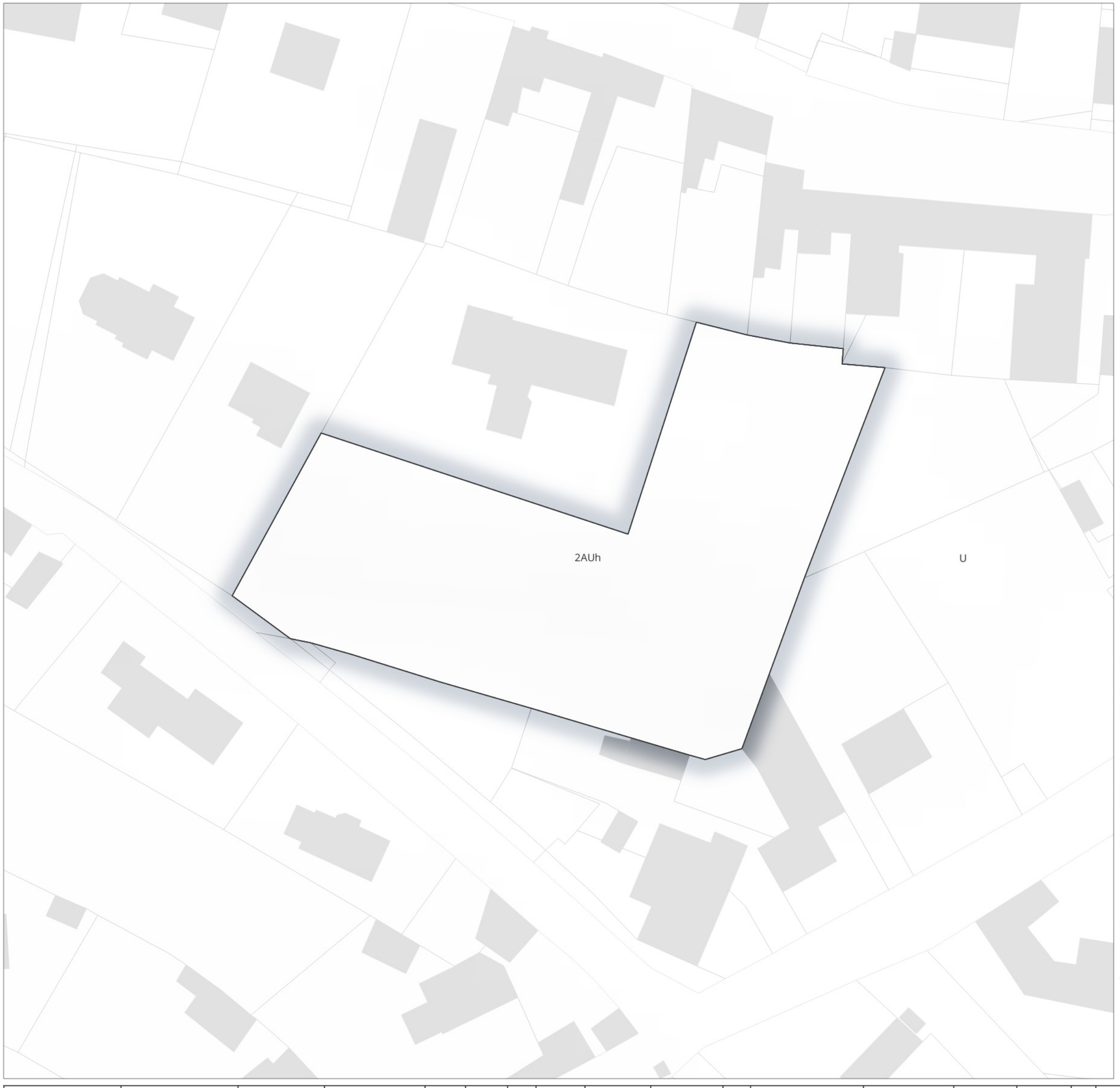
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PLOURHAN
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

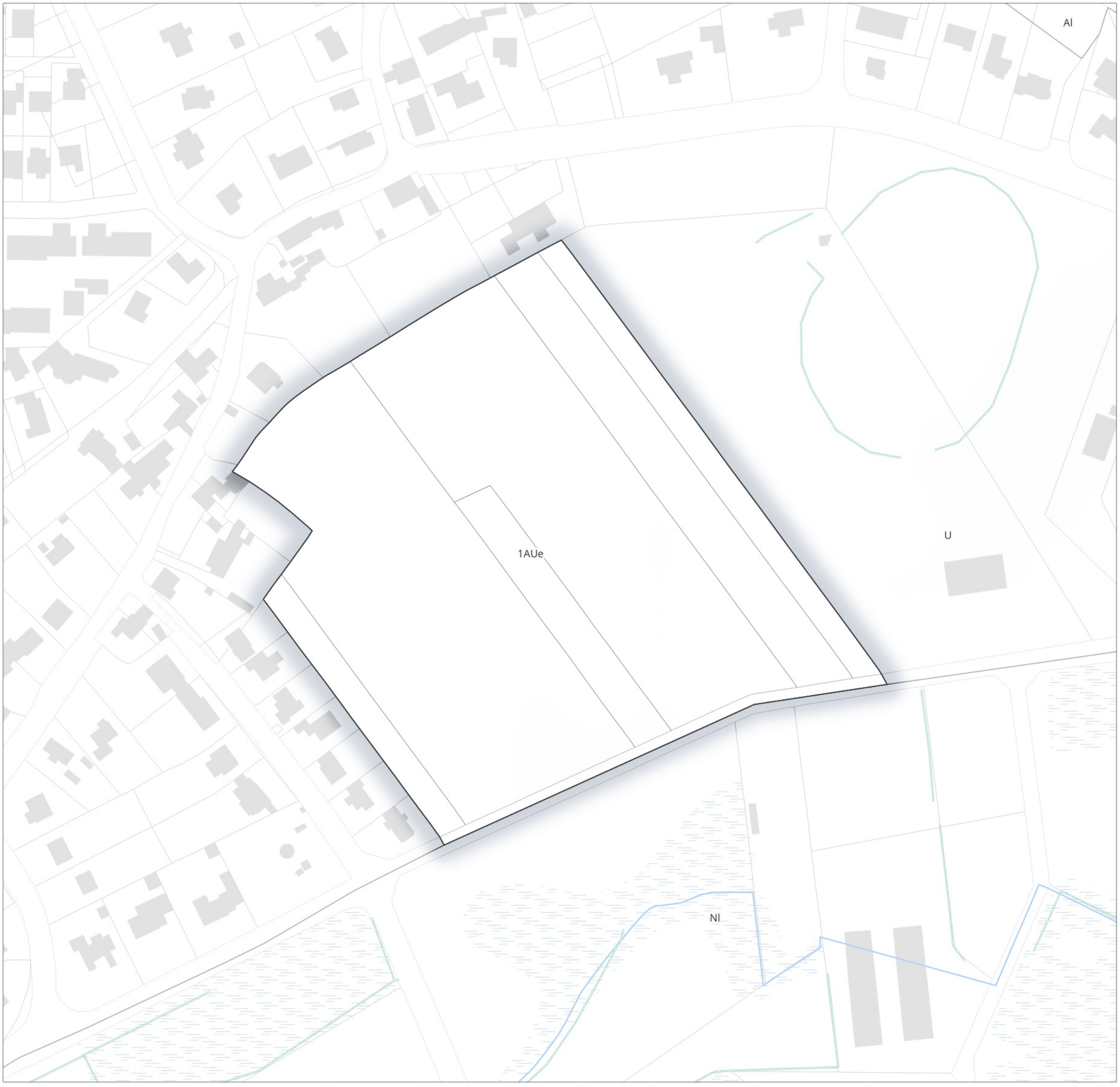
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUe



Surface du secteur: 3.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

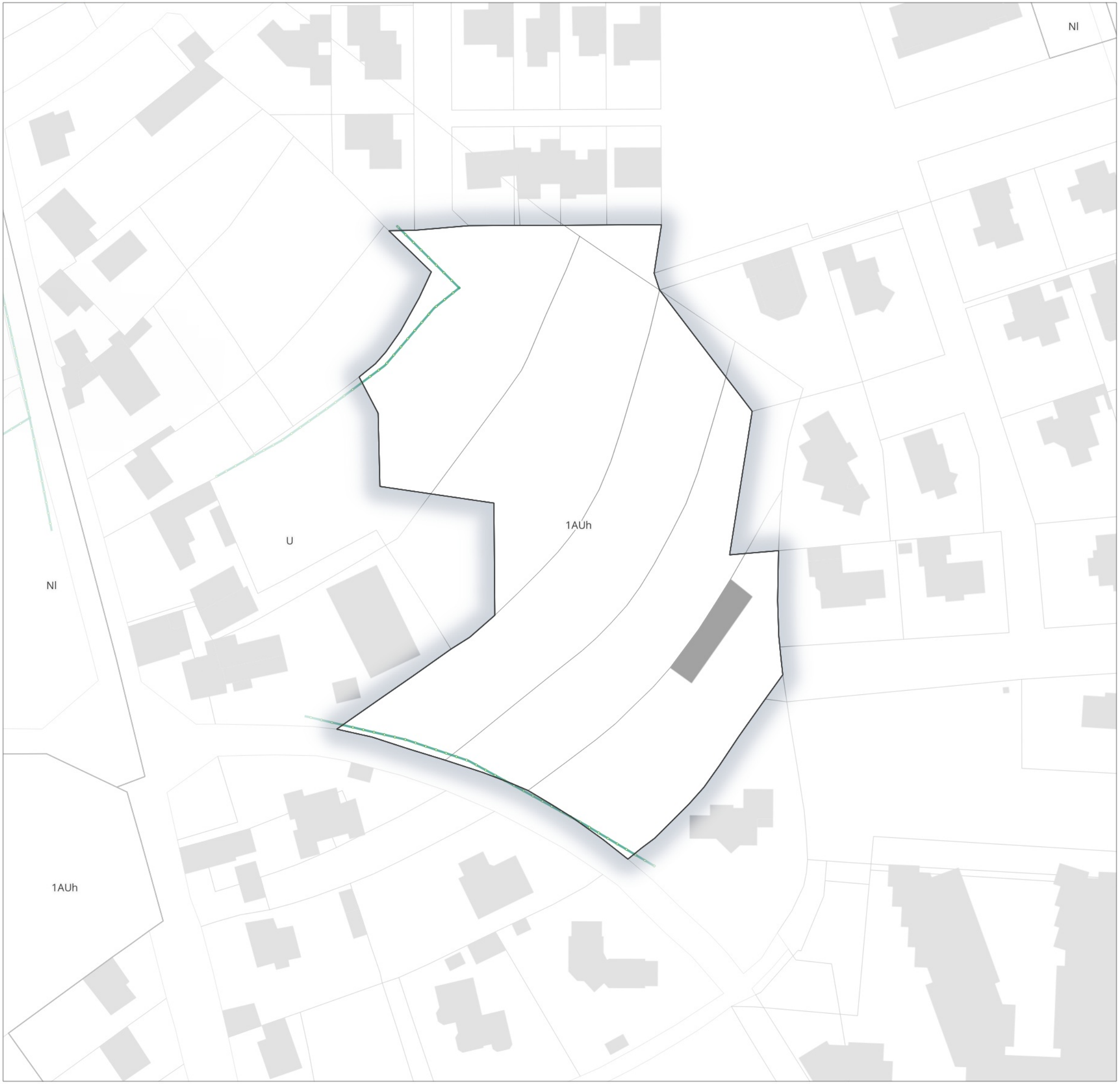
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
1AUh



Surface du secteur: 4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 30 60 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

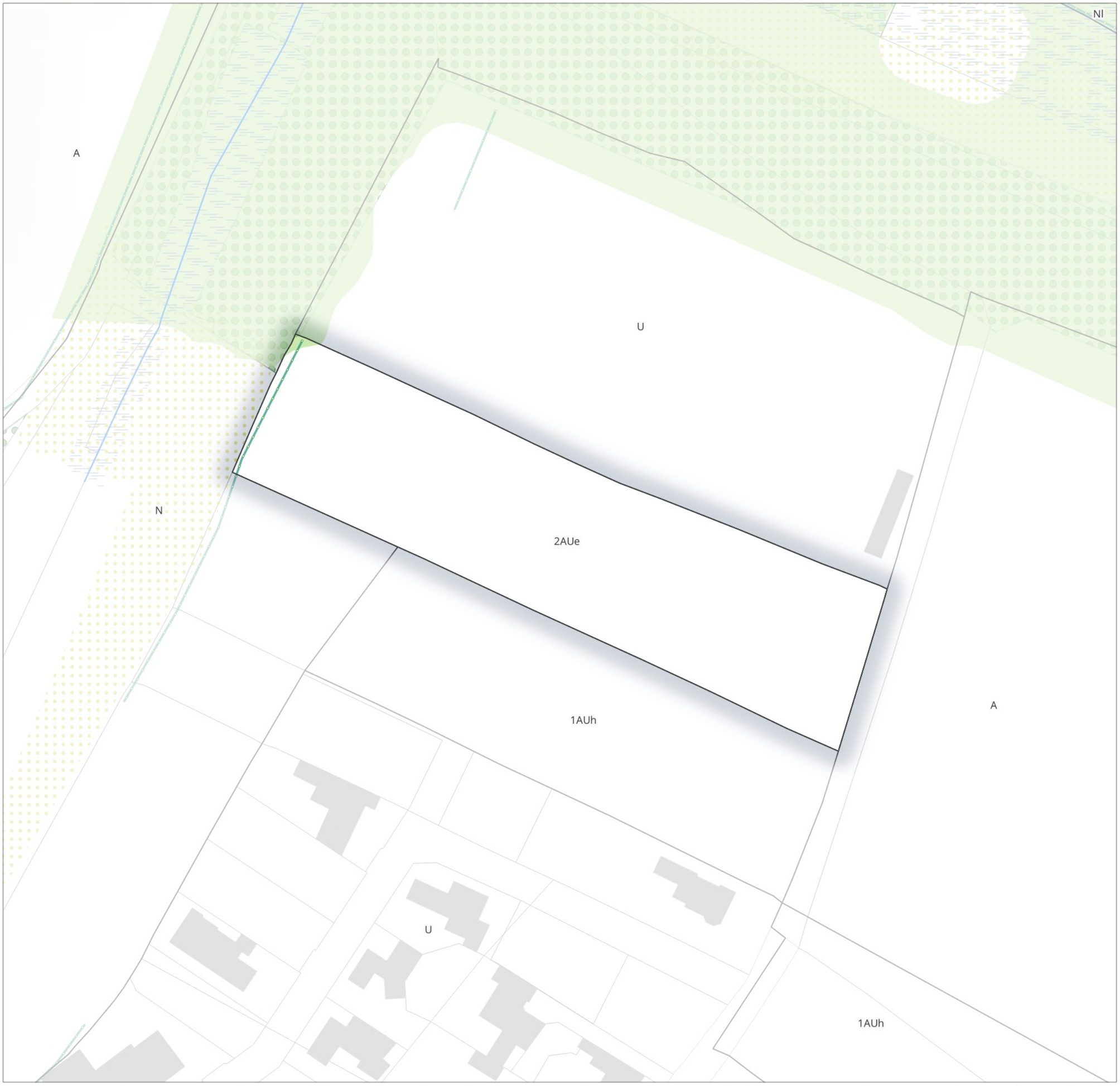
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUe



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUh



Surface du secteur: 1.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

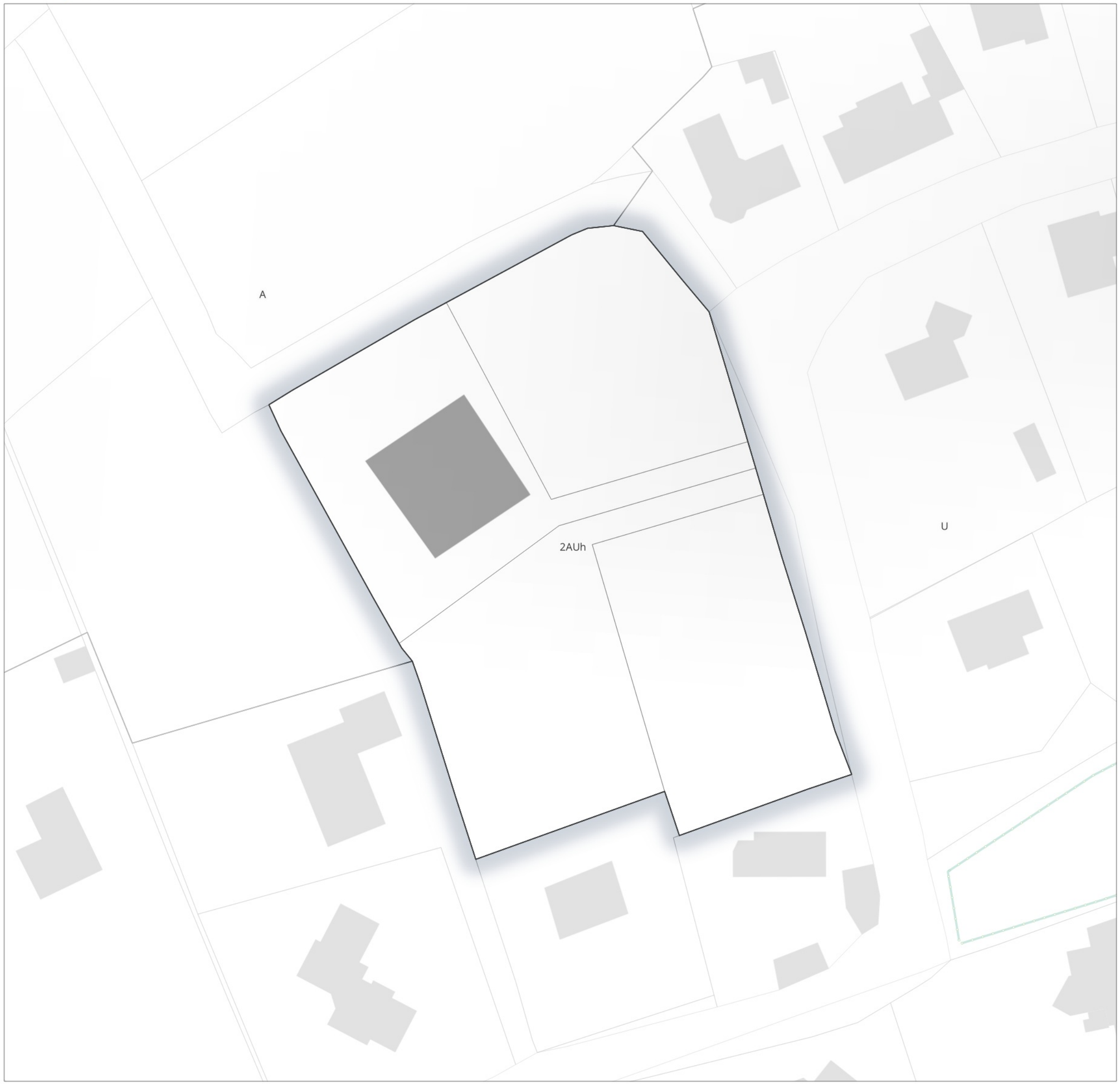
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

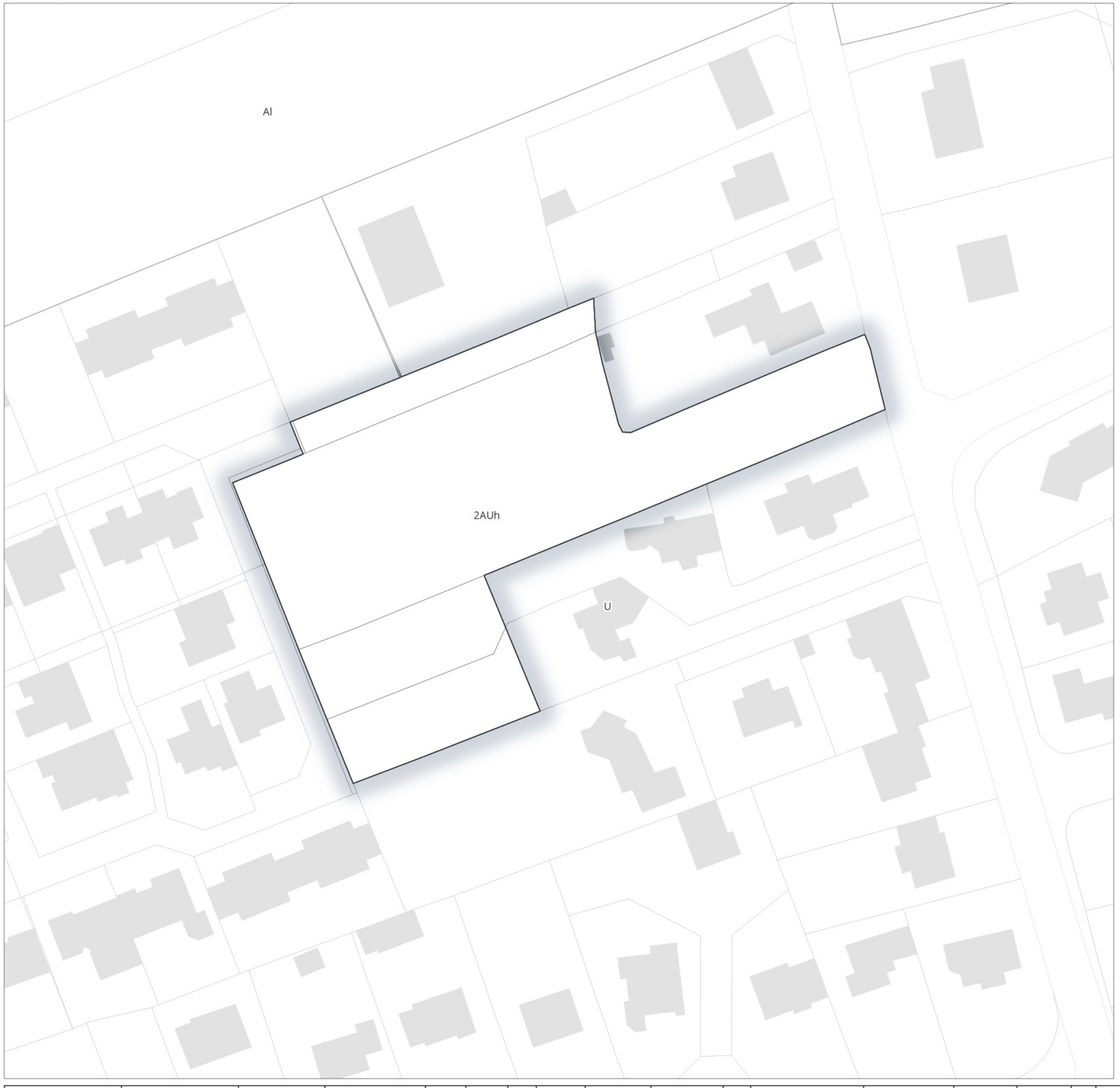
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUy



Surface du secteur: 2.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 30 60 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

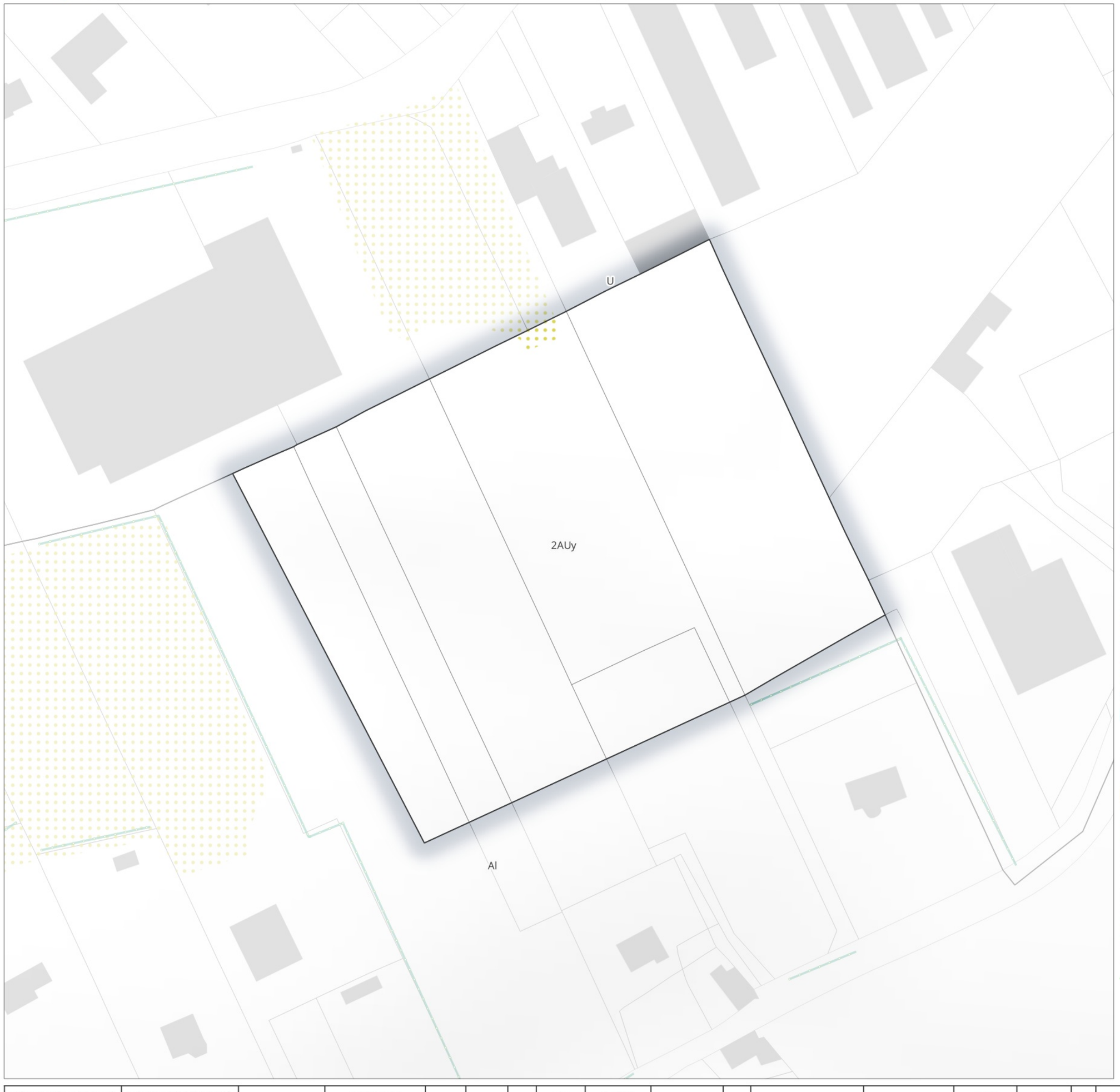
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

PORDIC
2AUy



Surface du secteur: 1.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

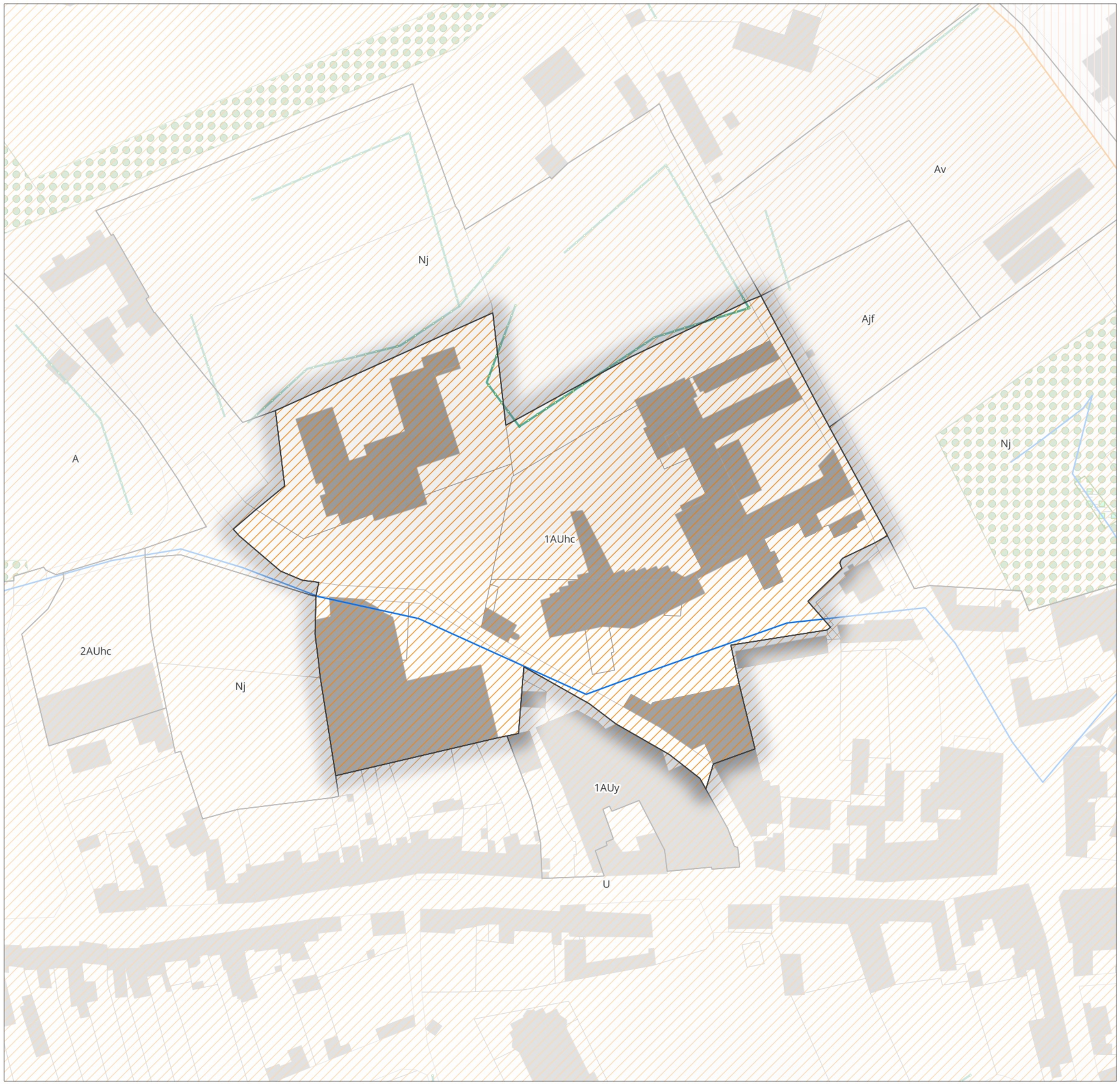
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
1AUhc



Surface du secteur: 2.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

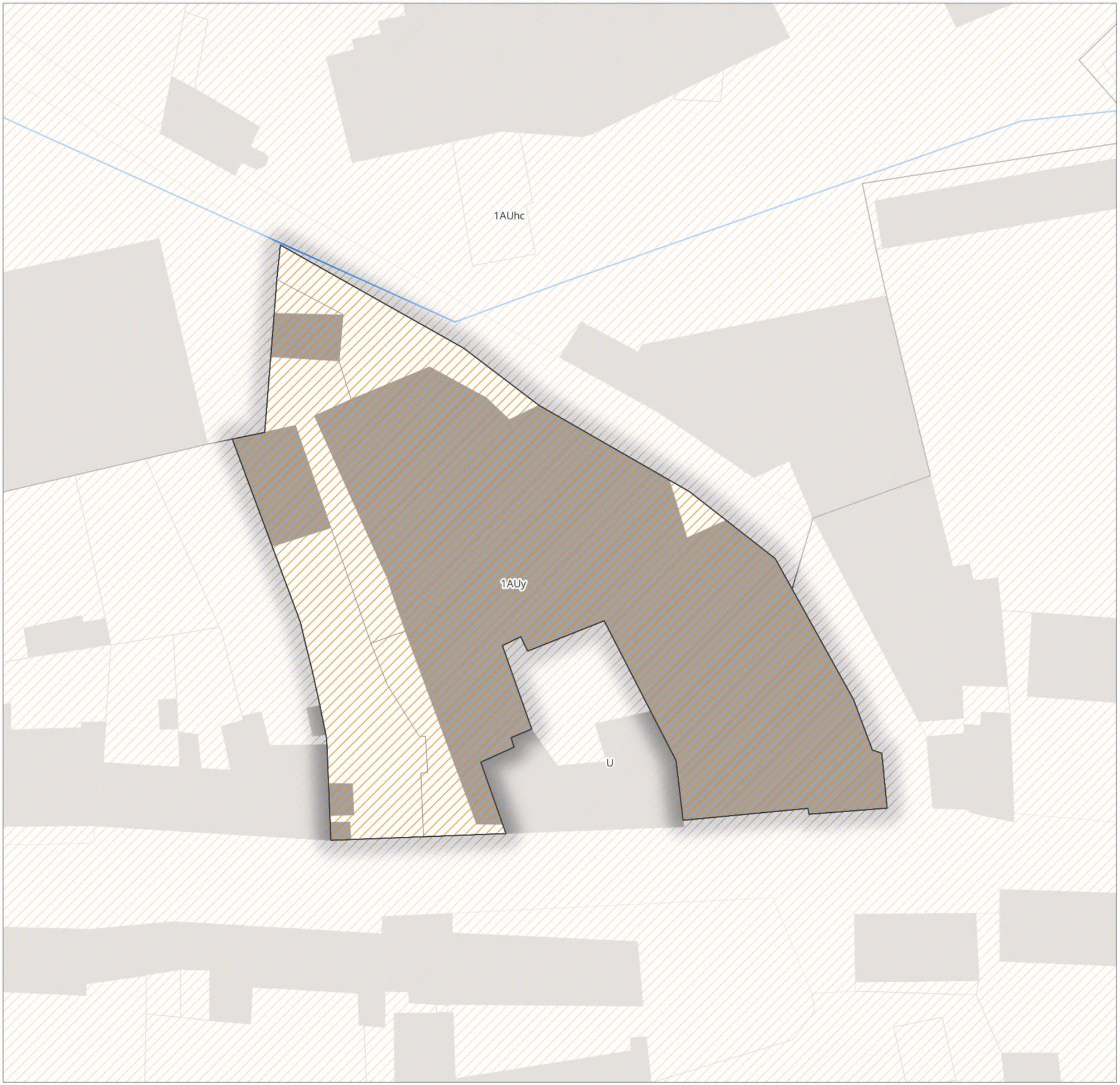
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

QUINTIN
1AUy



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

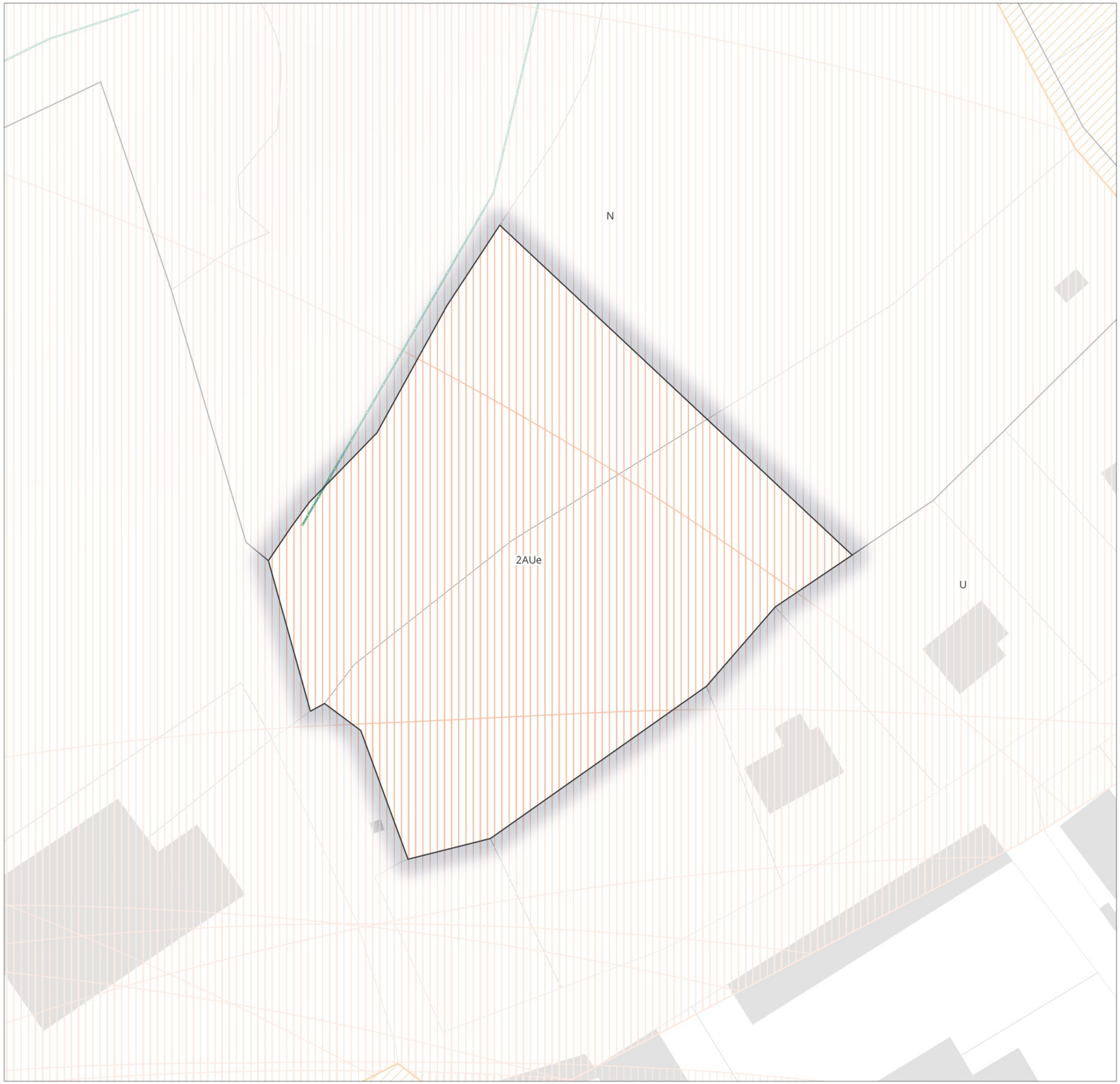
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUe



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

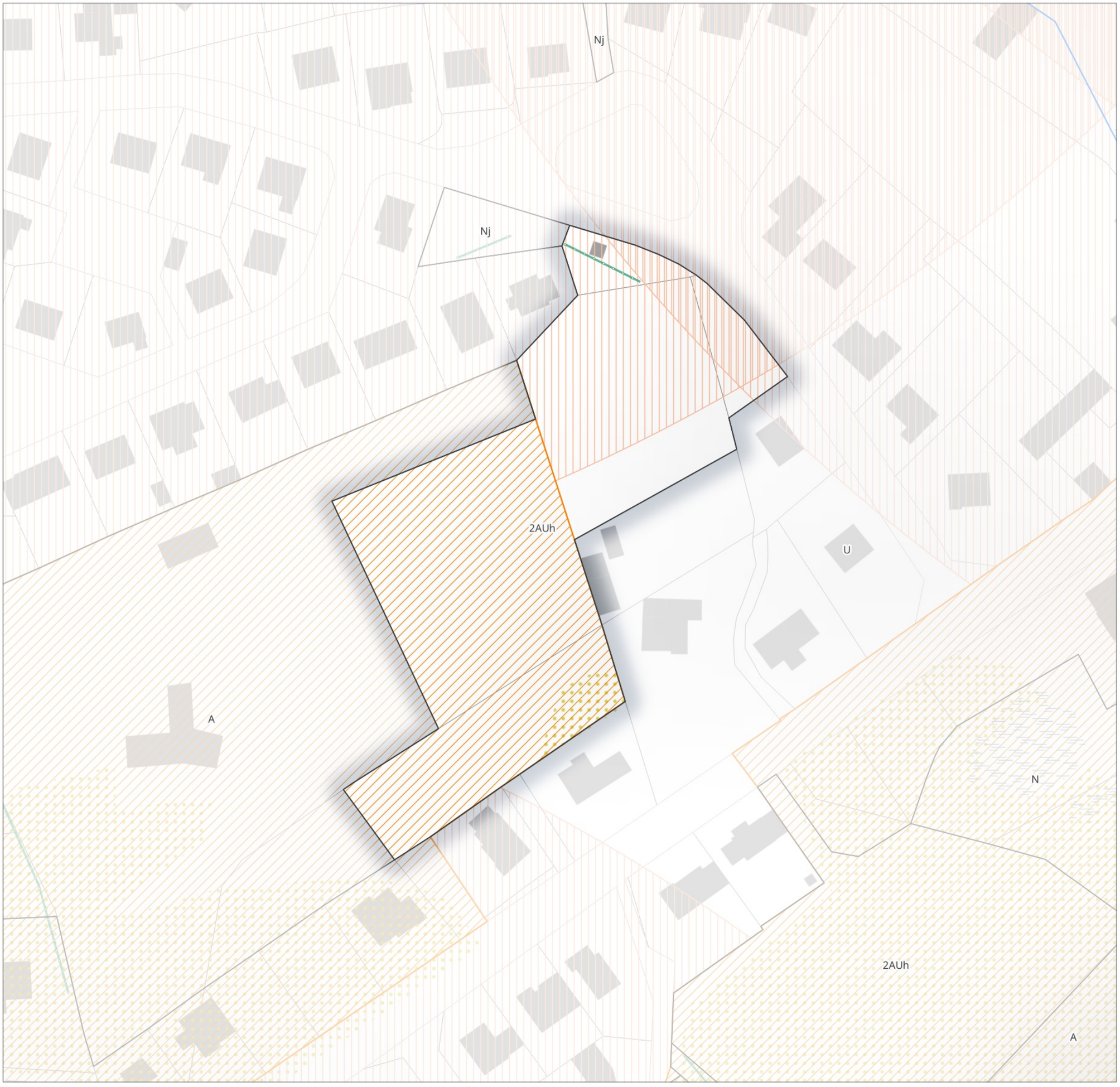
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

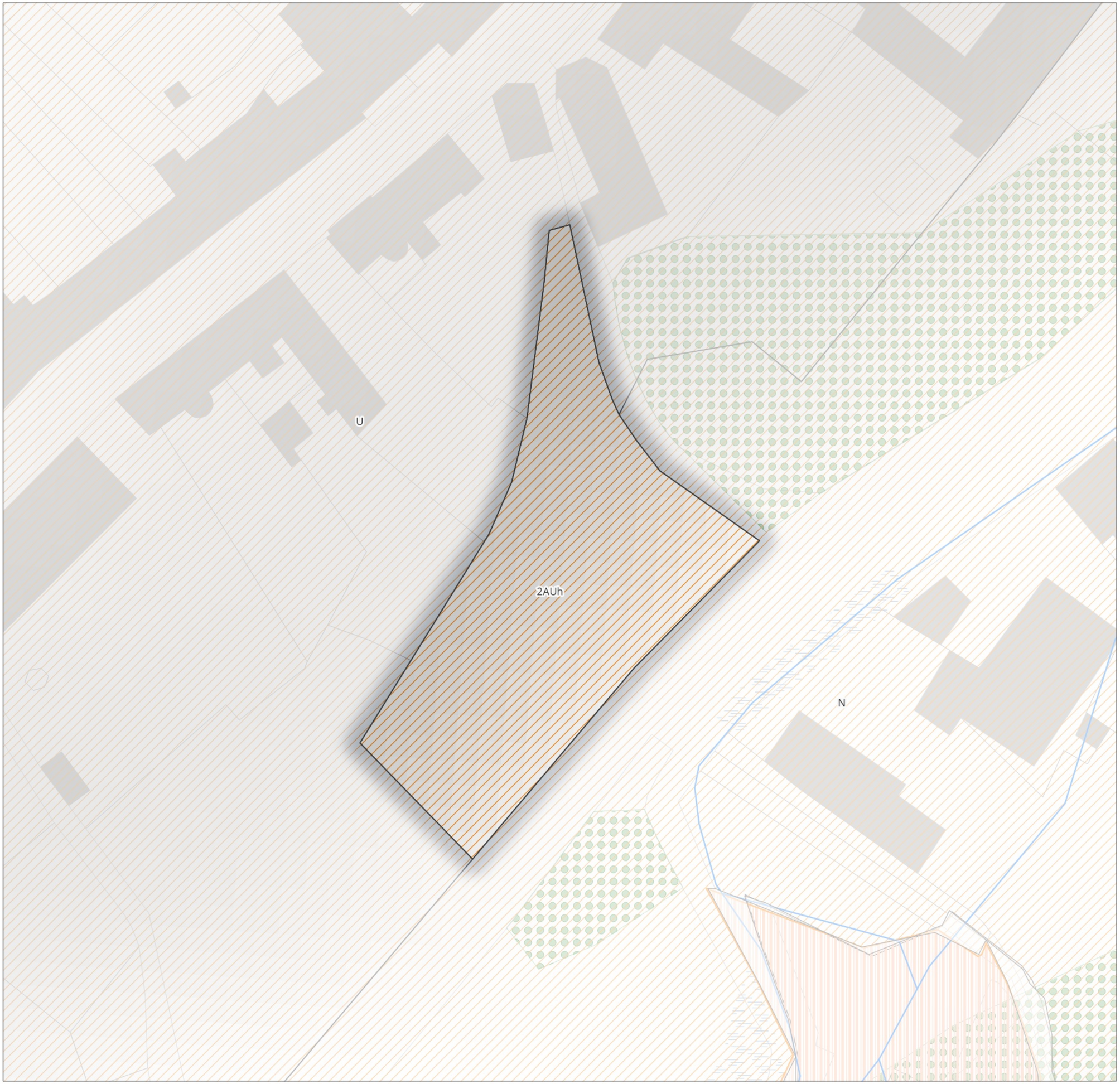
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

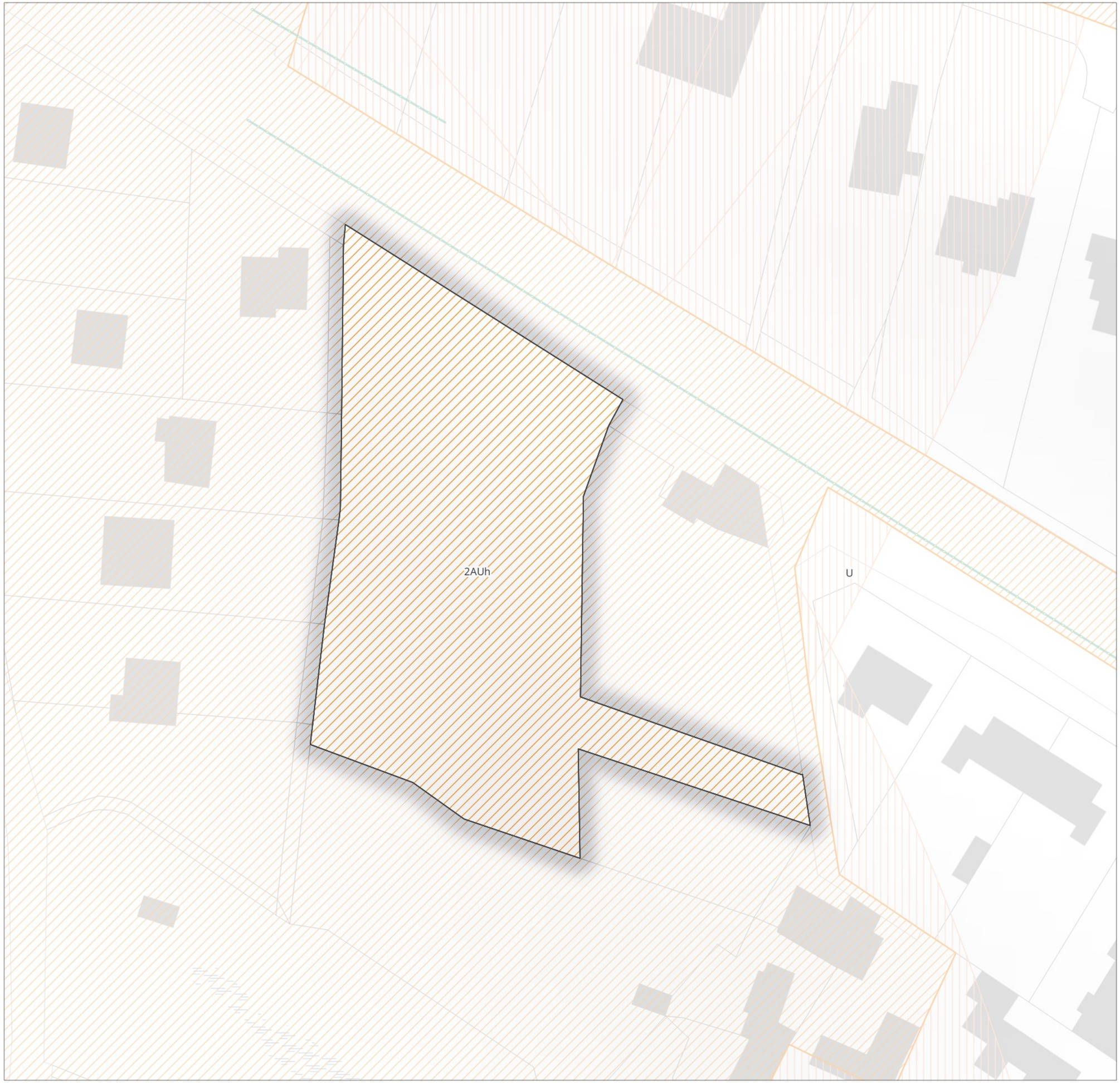
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

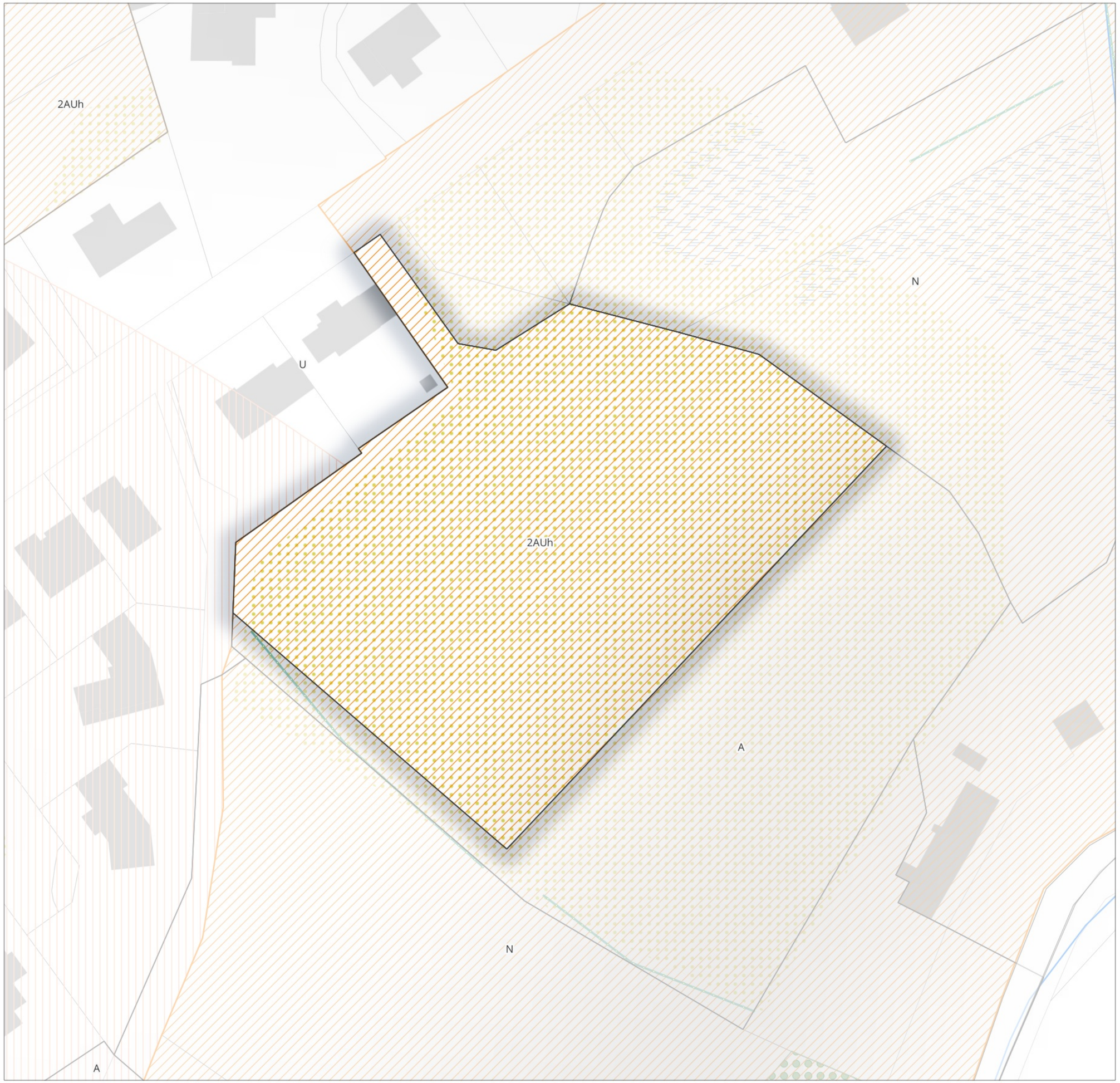
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

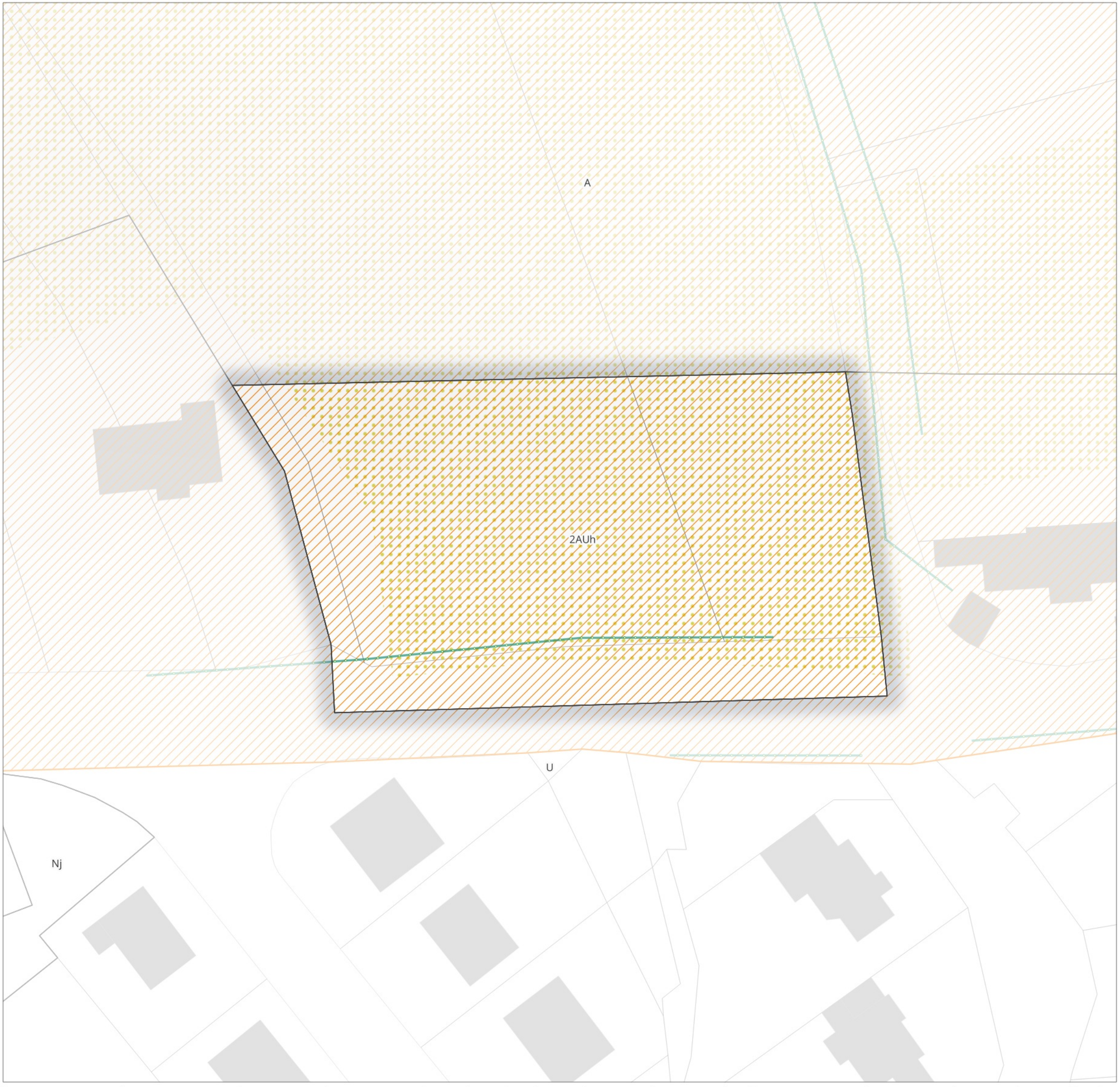
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

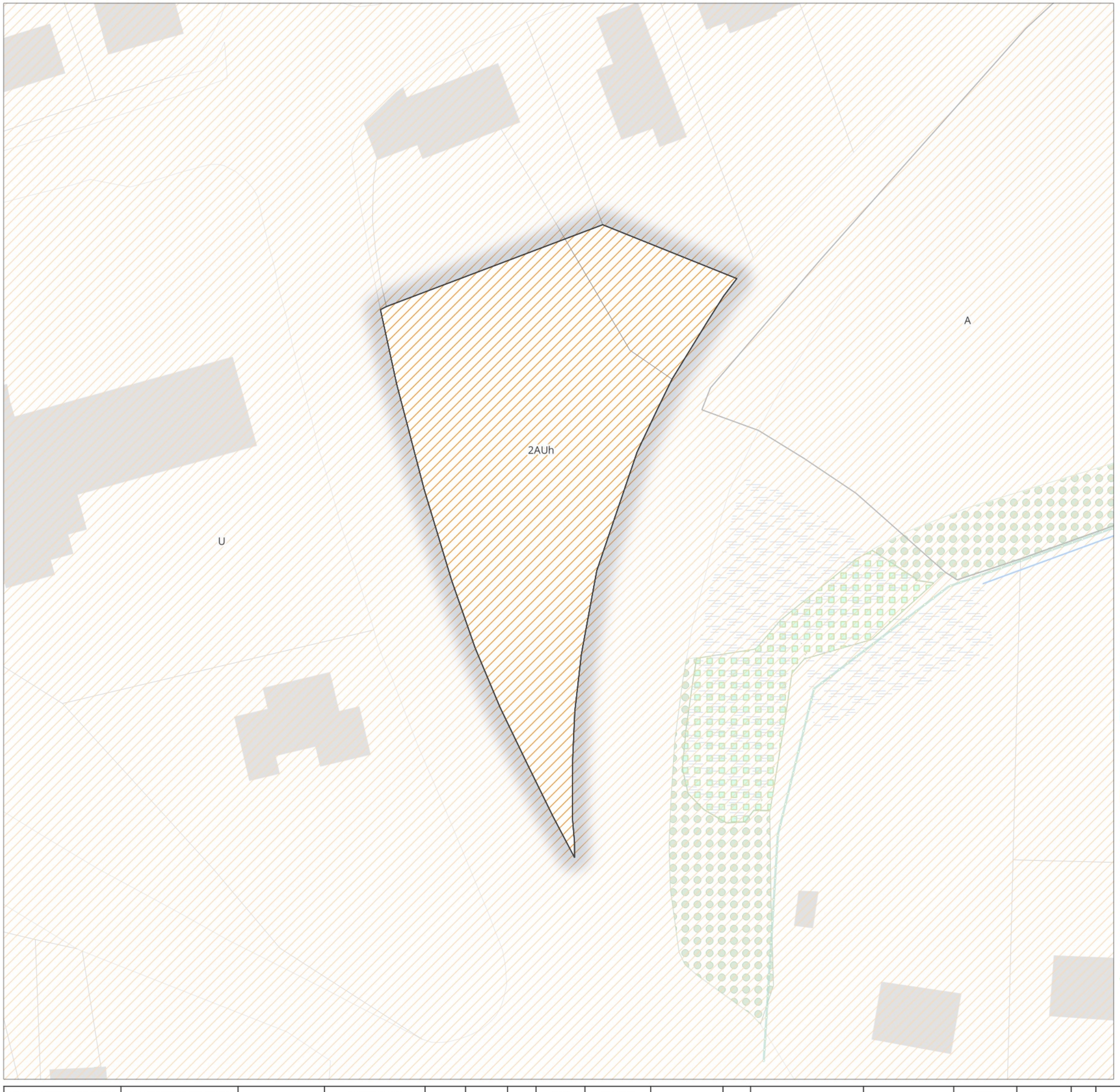
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUh



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

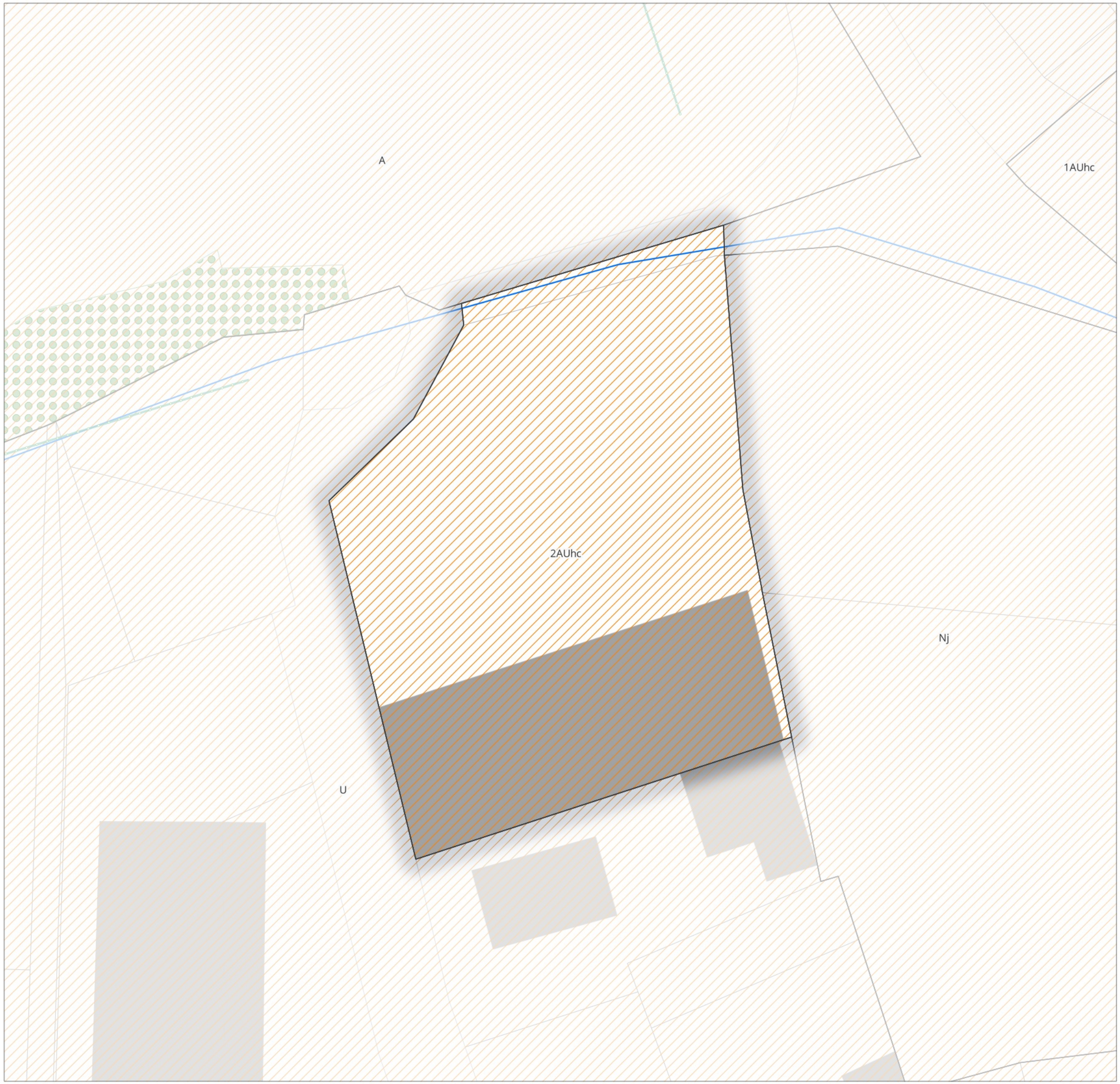
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

QUINTIN
2AUhc



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 6 12 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

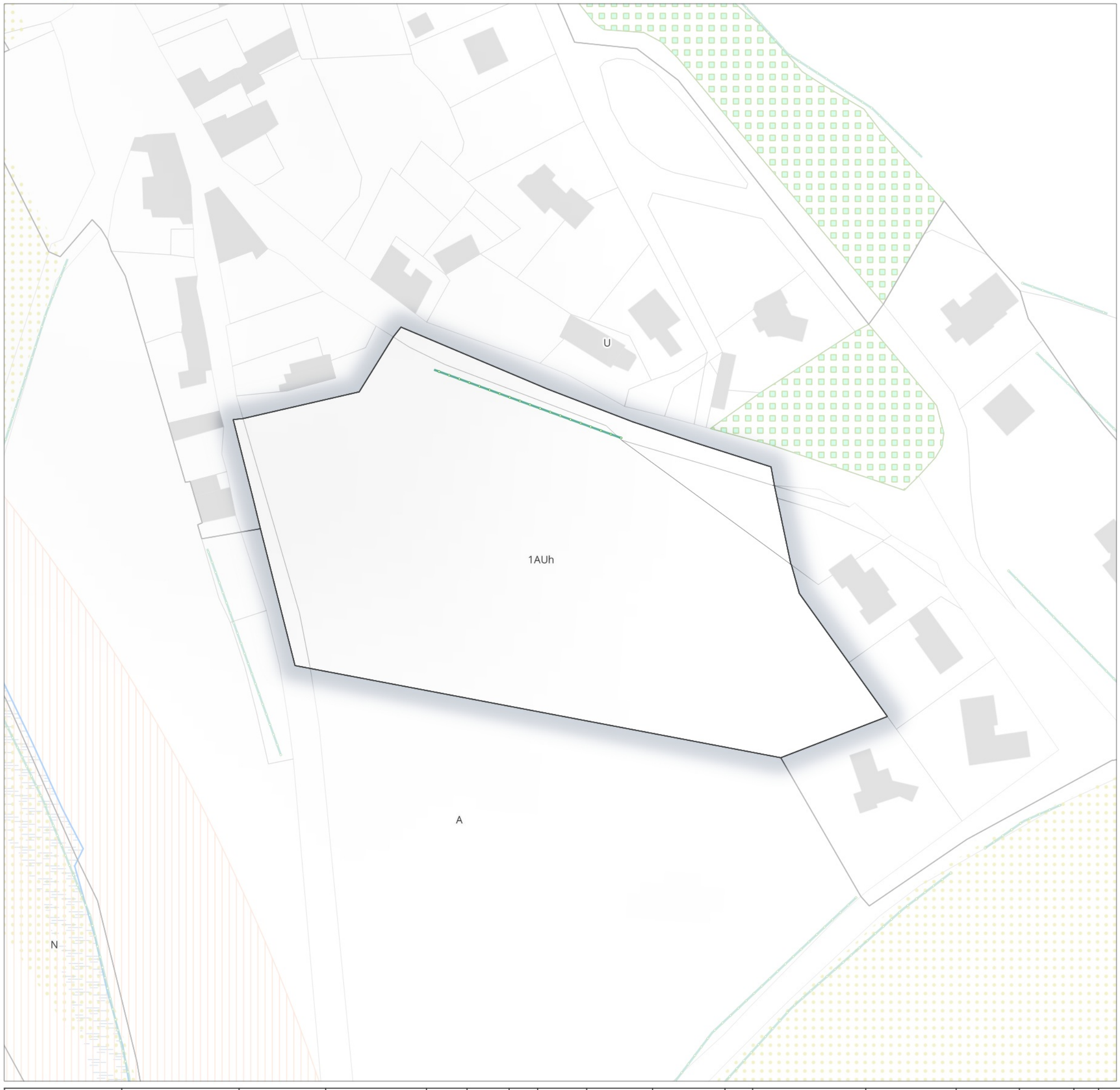
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

SAINT-BIHY
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

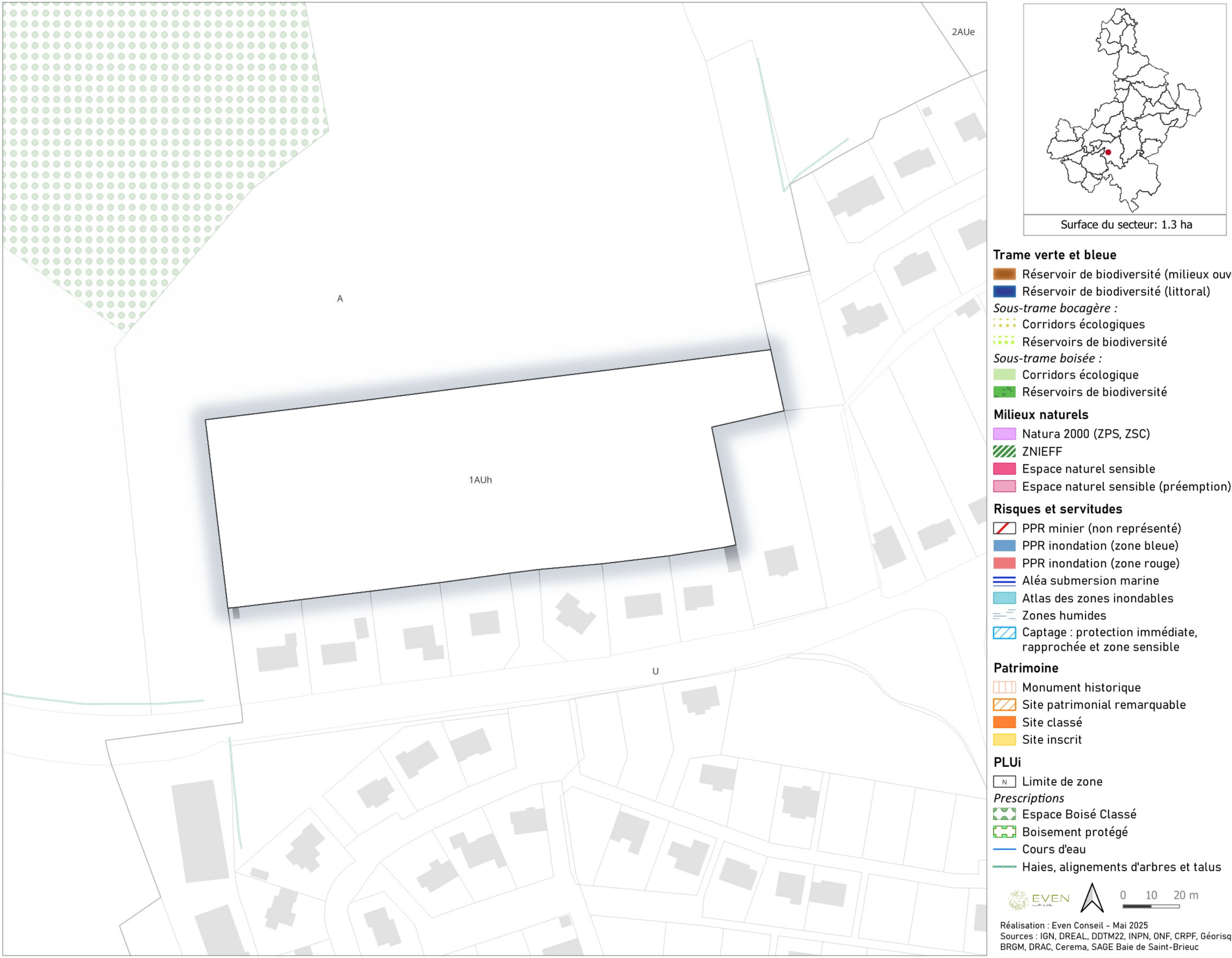
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
1AUh



Surface du secteur: 1.3 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
1AUh



Surface du secteur: 2.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

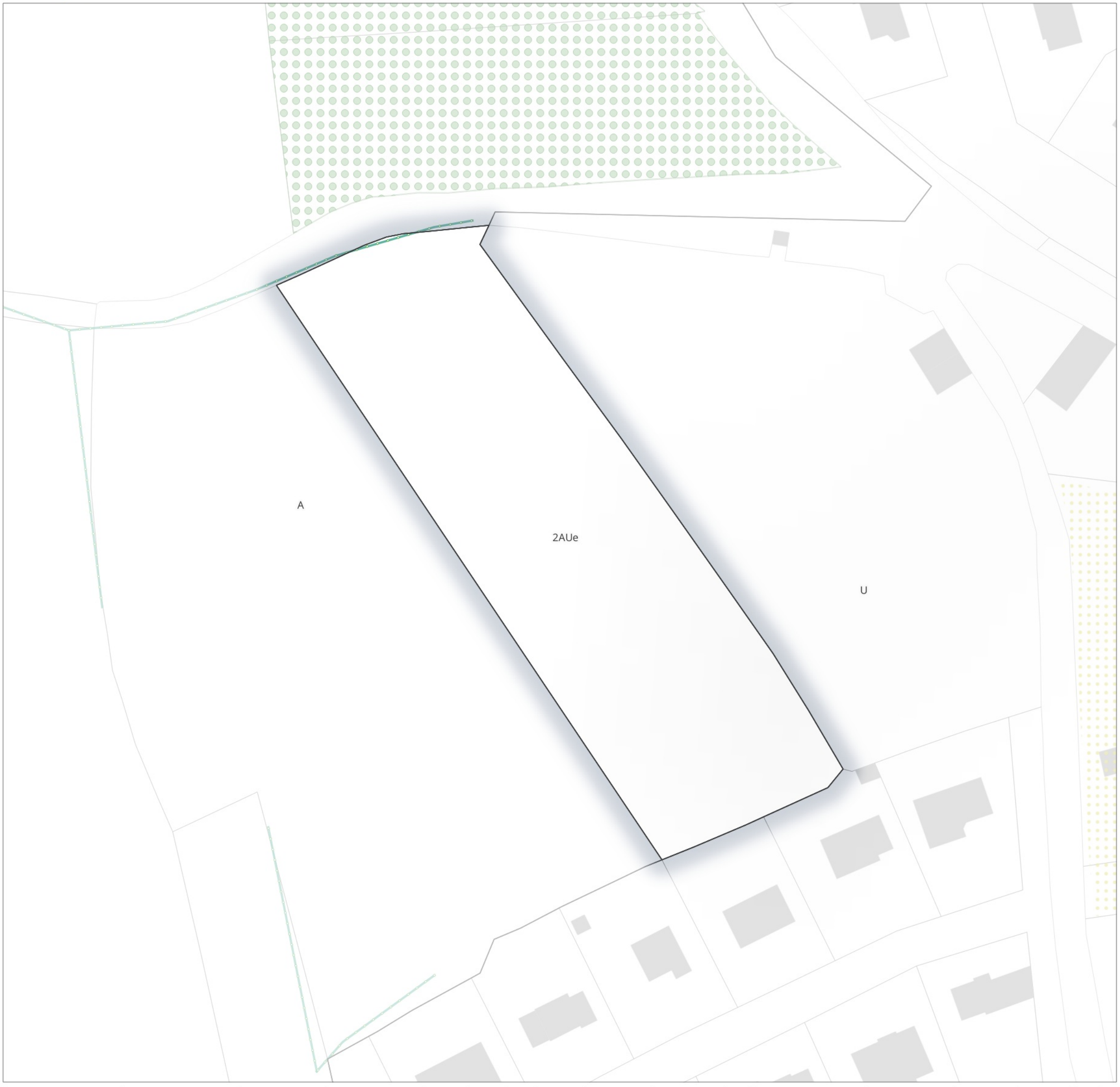
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUe



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

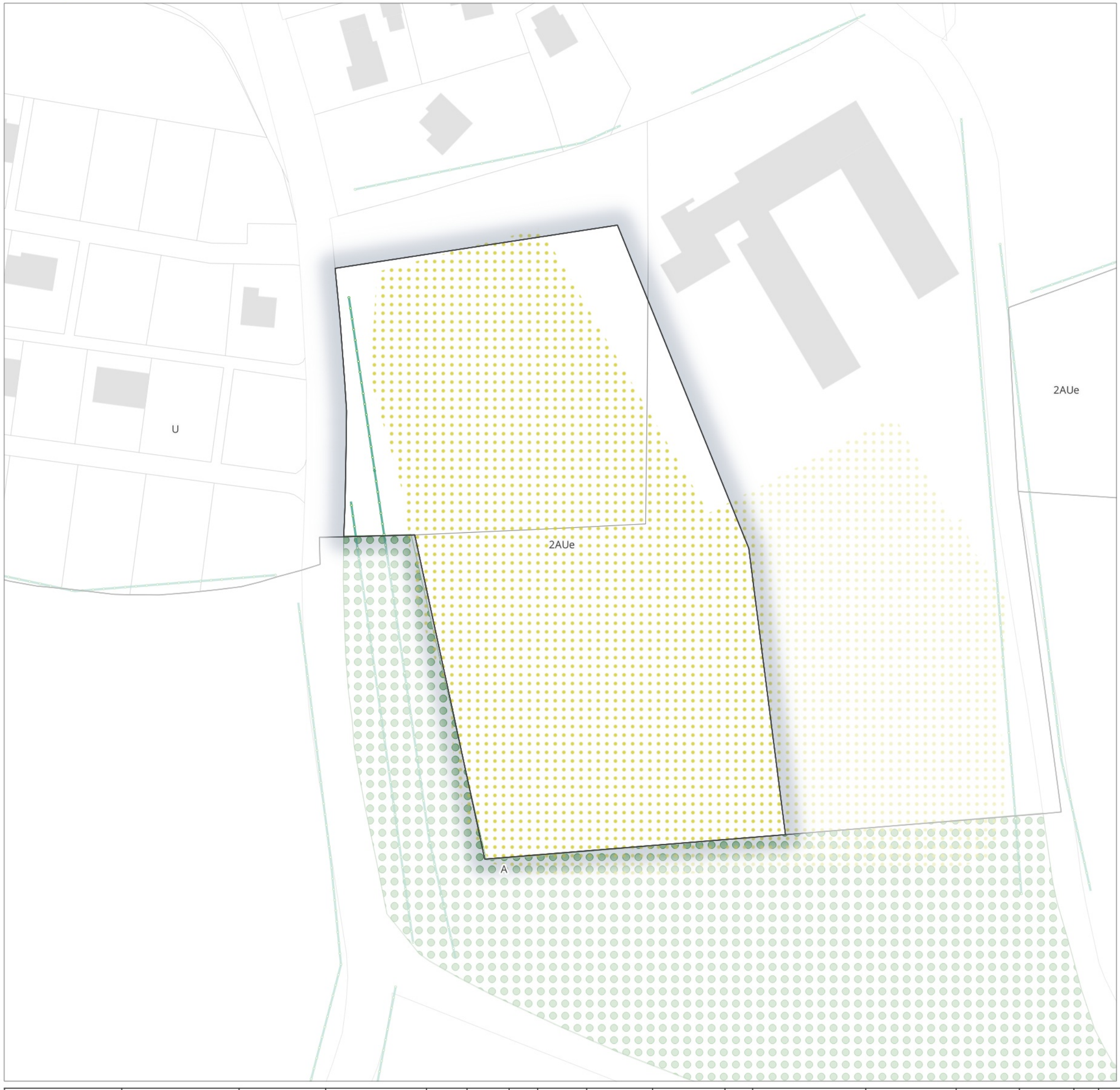
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUe



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

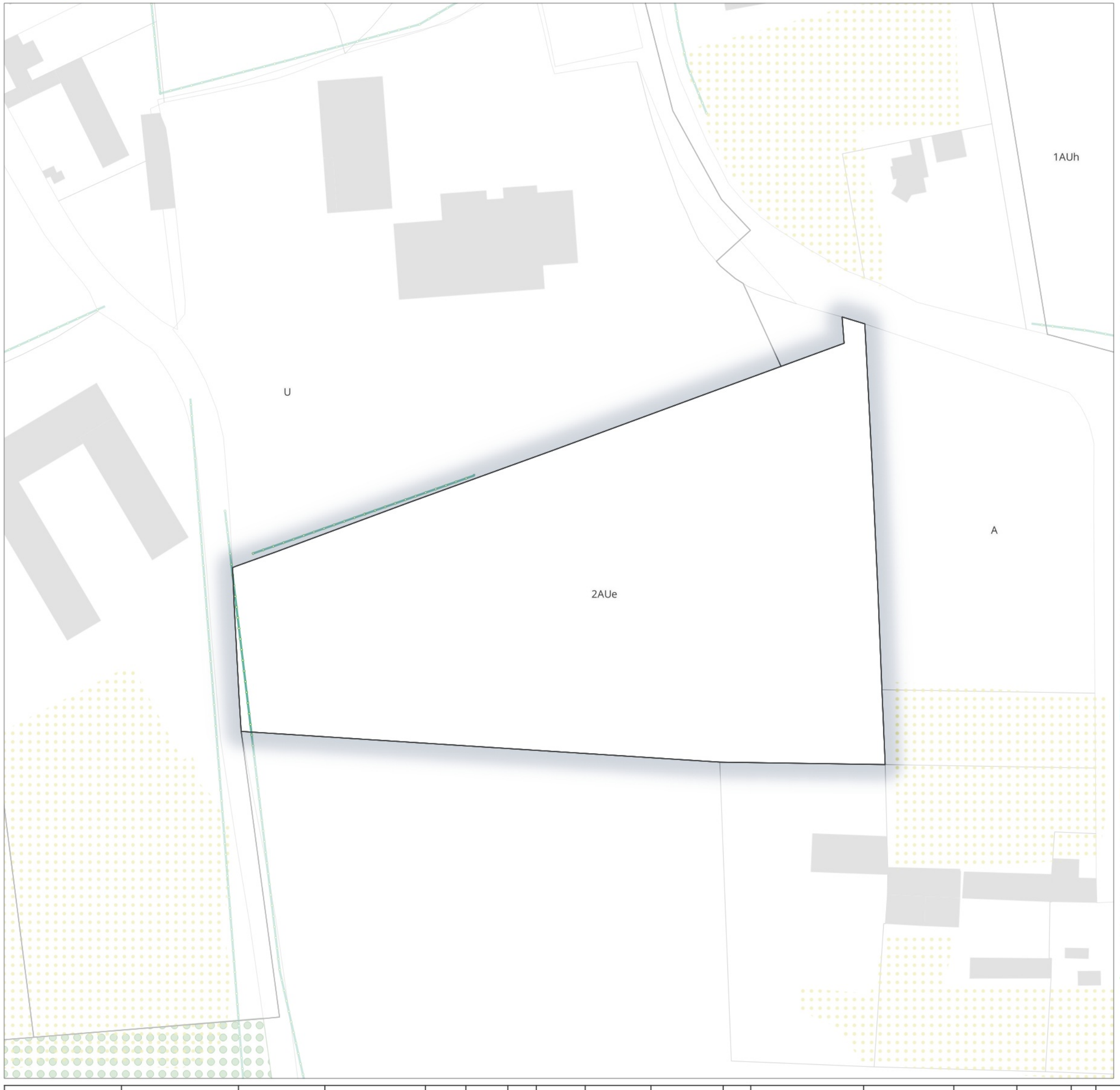
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUe



Surface du secteur: 1.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

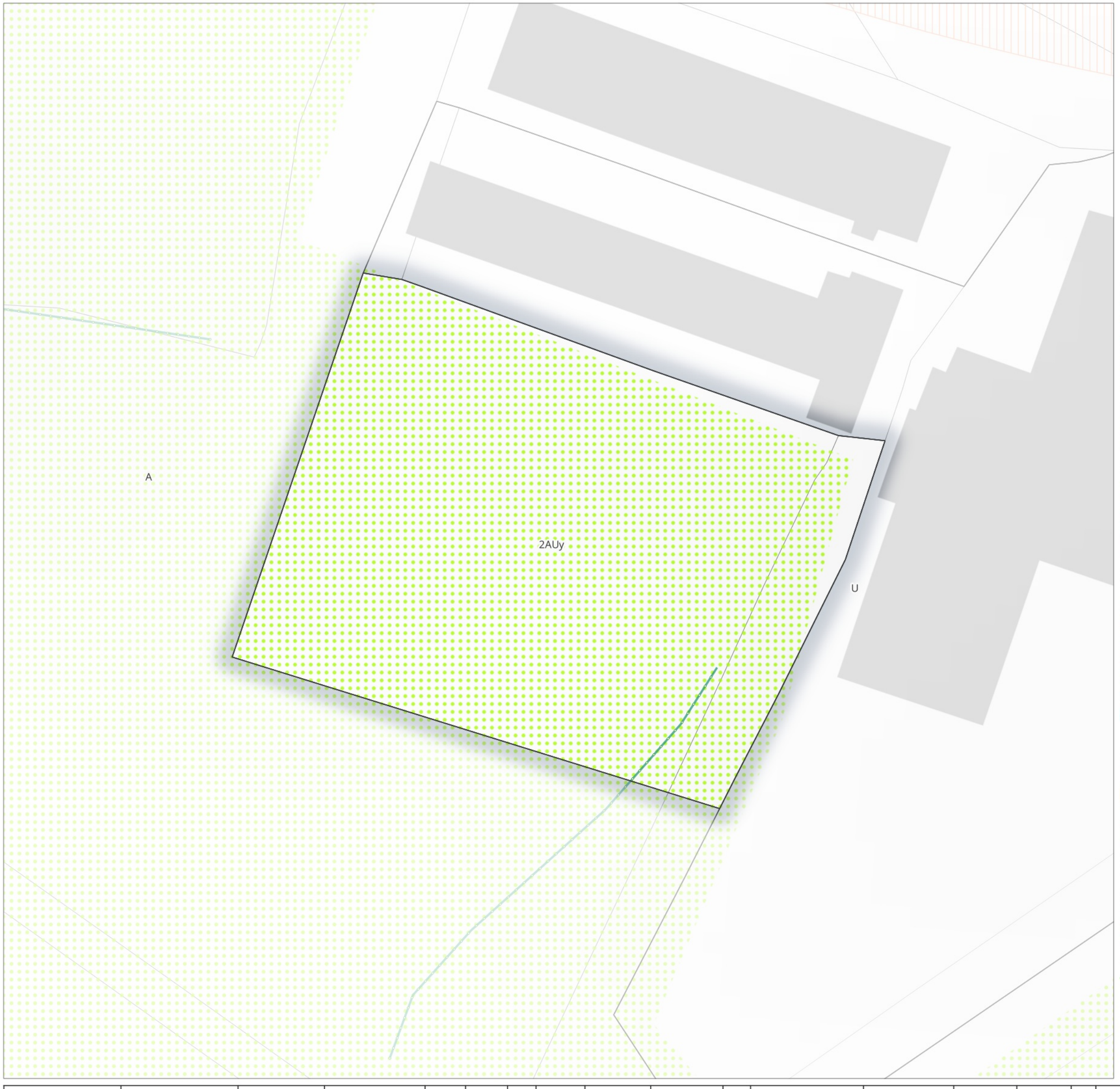
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUy



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

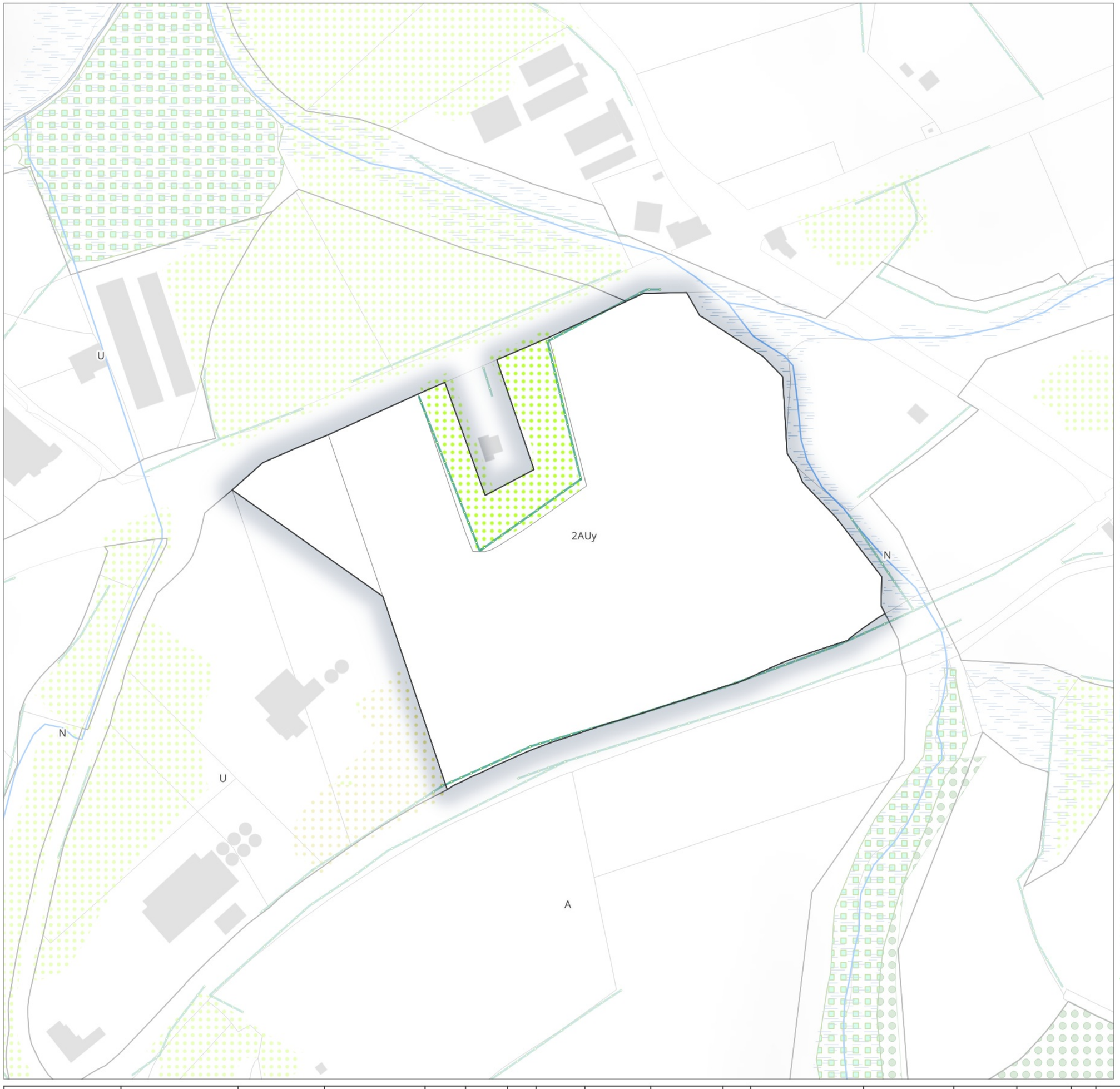
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUy



Surface du secteur: 6.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 30 60 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

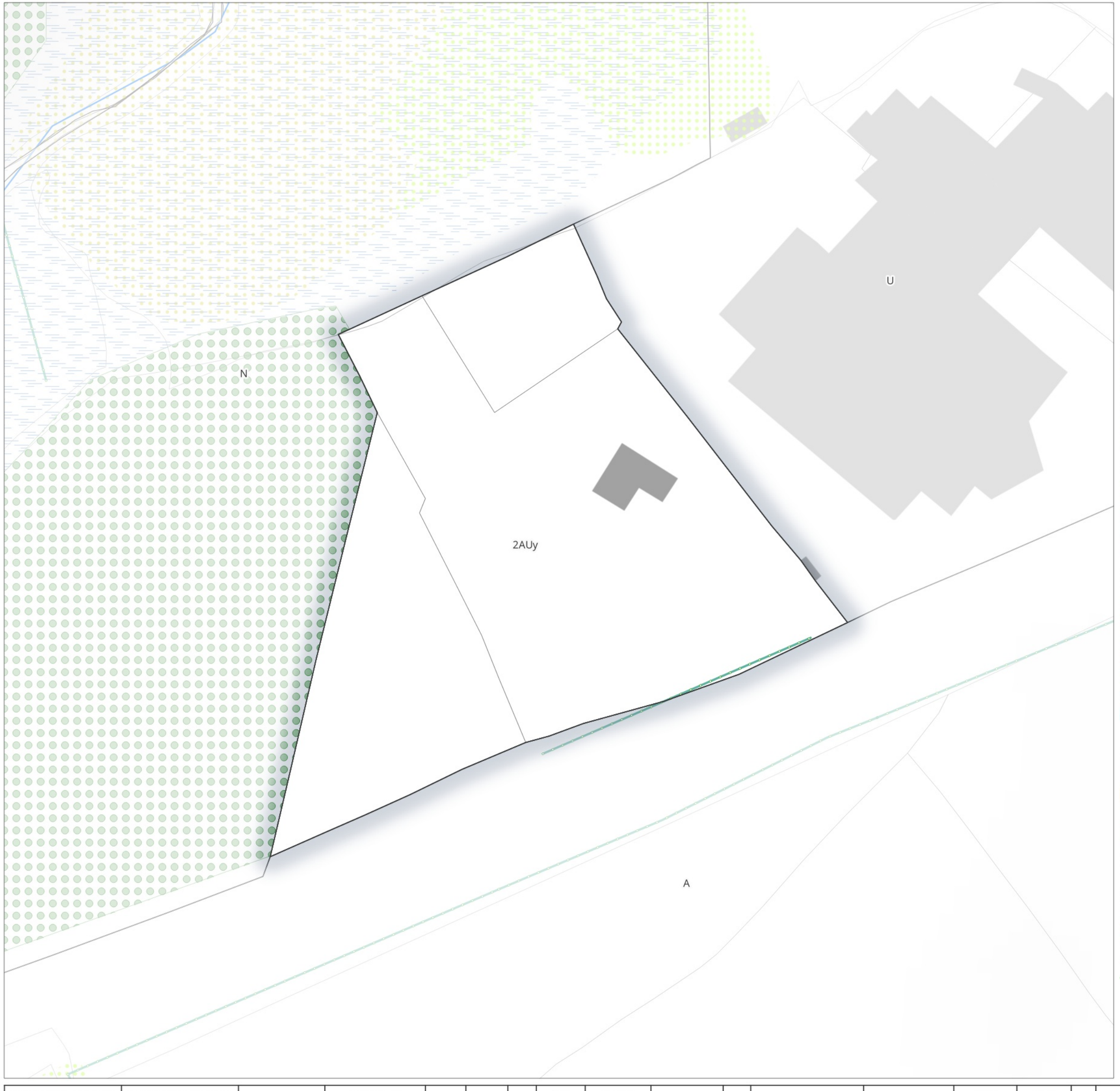
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

SAINT-BRANDAN
2AUy



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

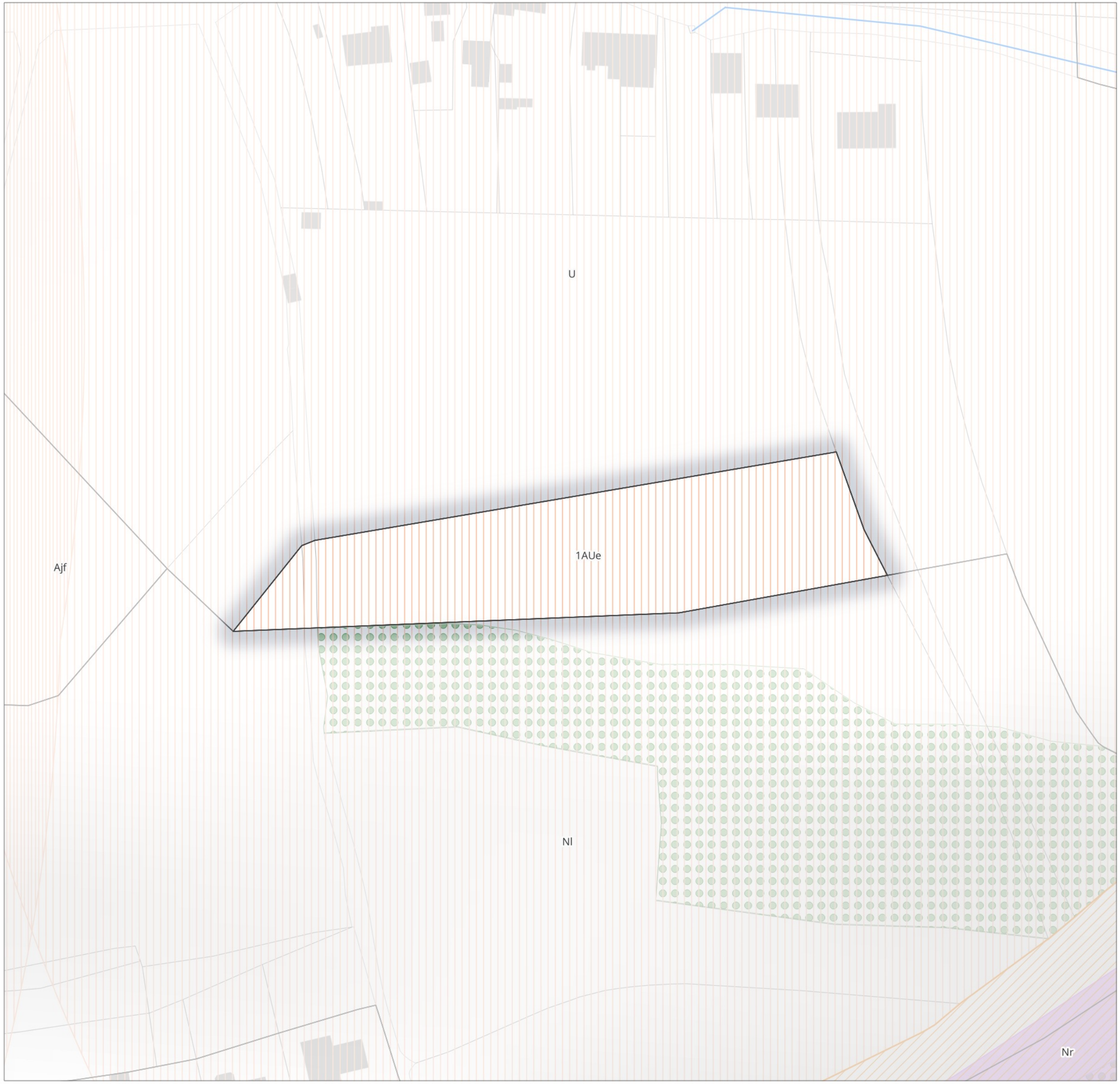
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUe



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

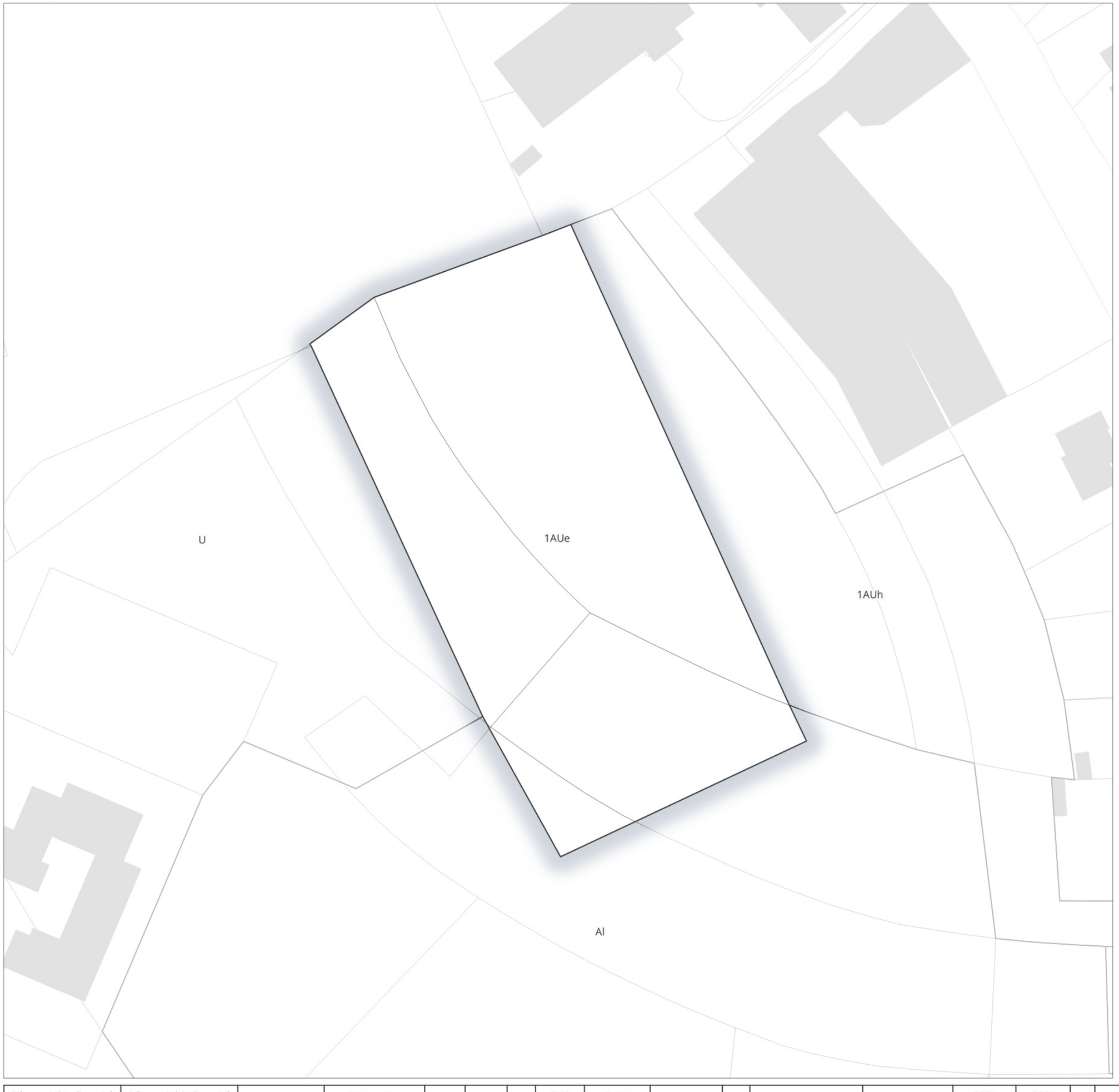
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUe



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

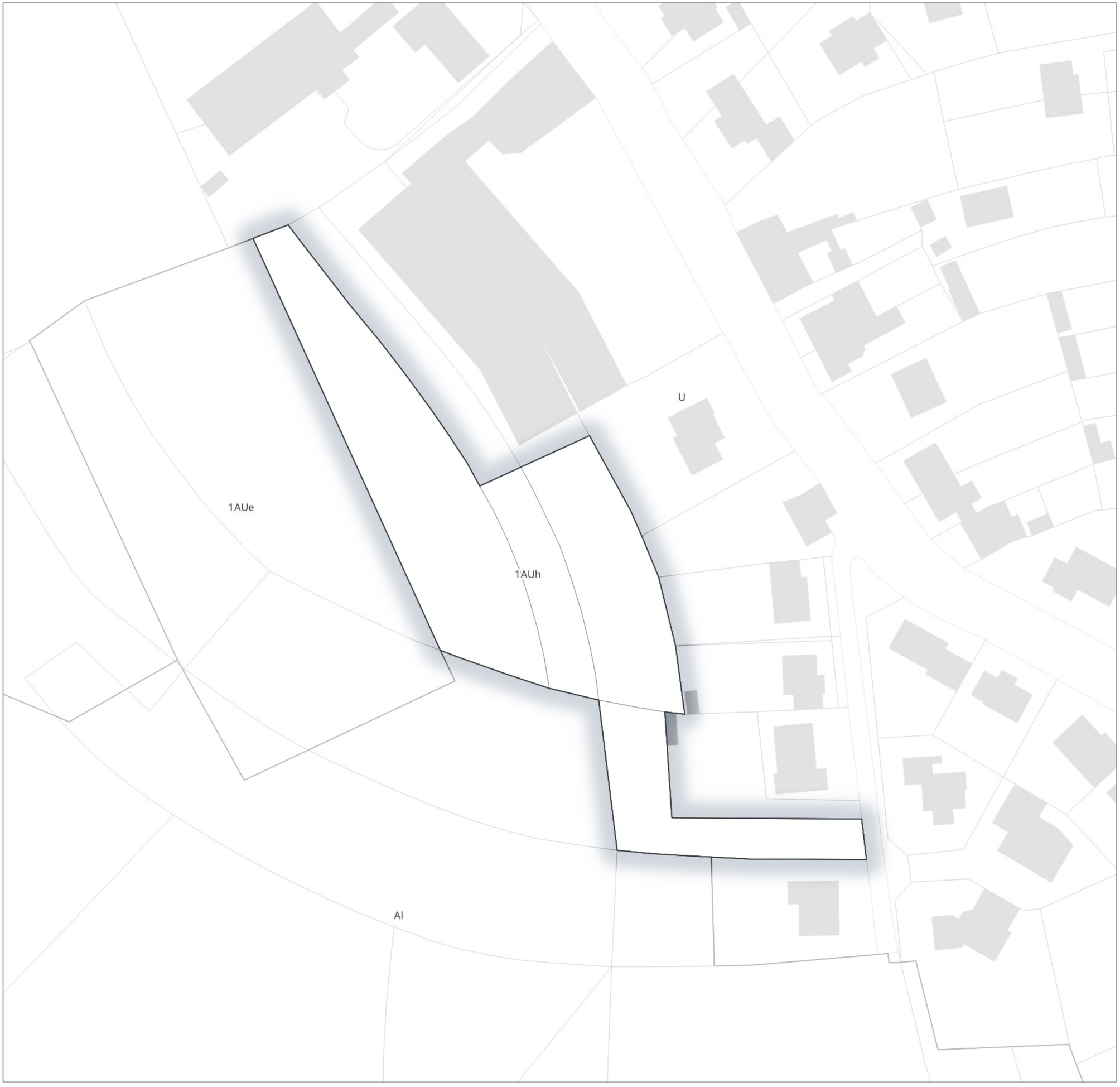
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

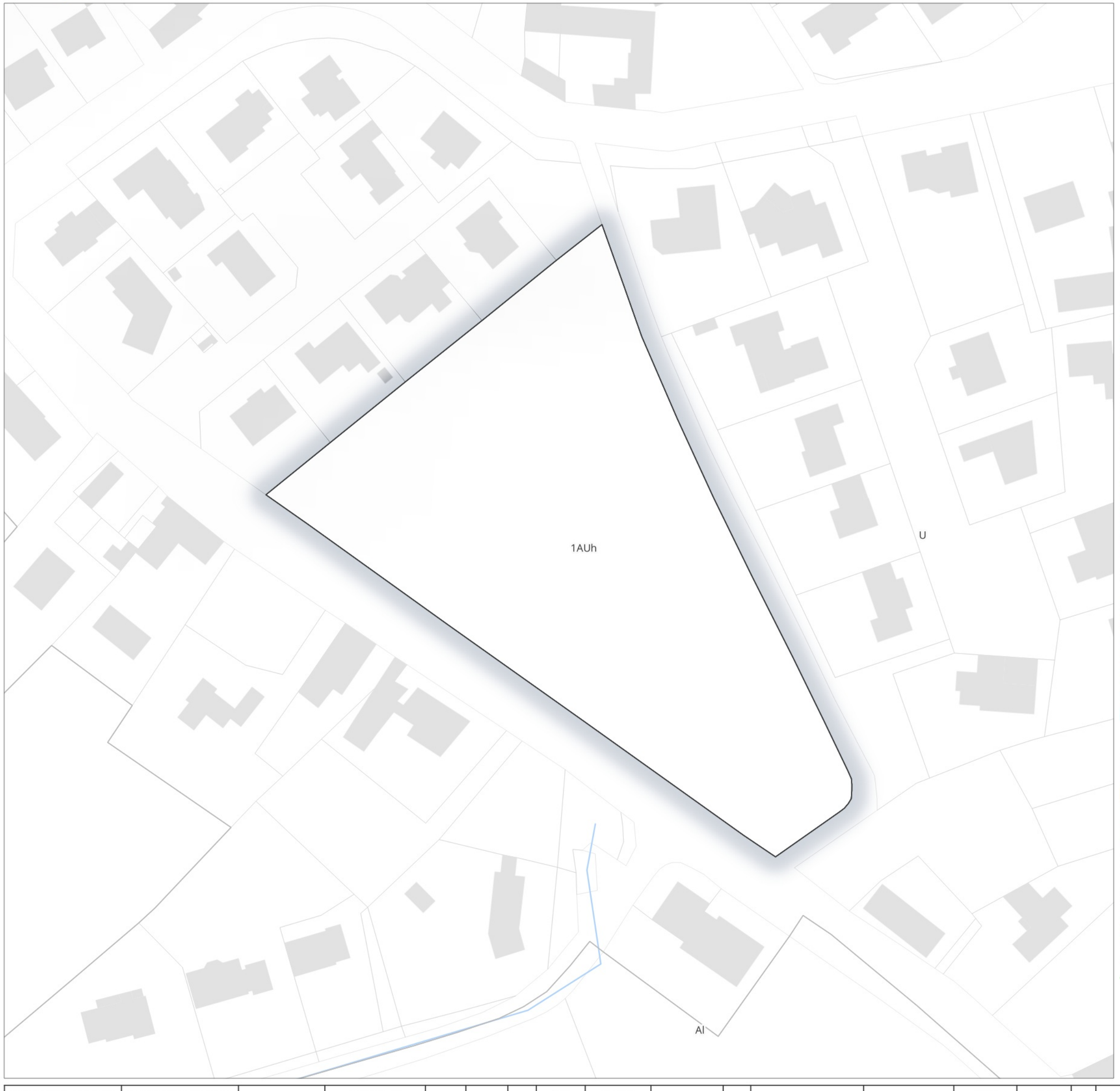
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

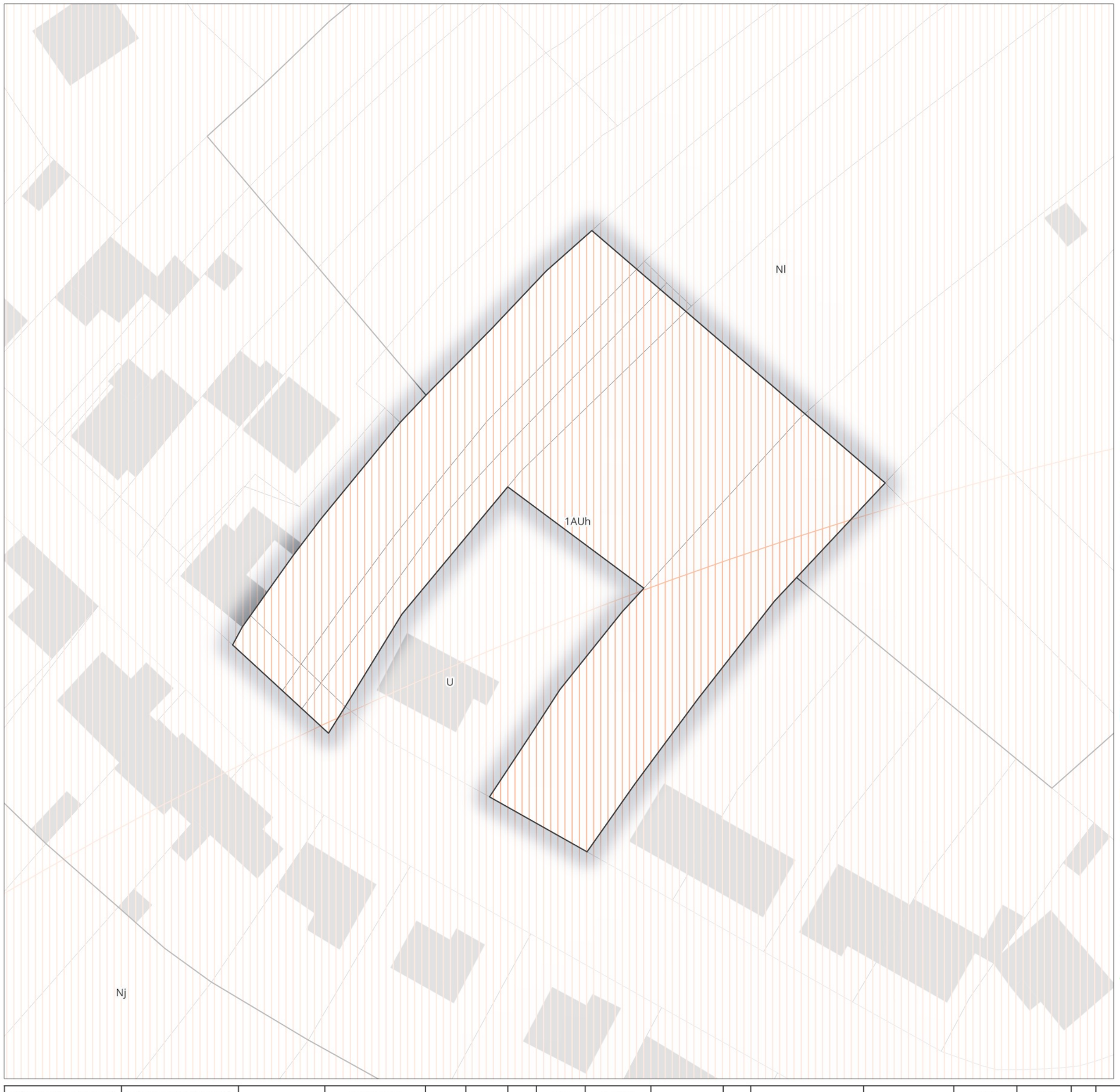
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUh



Surface du secteur: 0.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

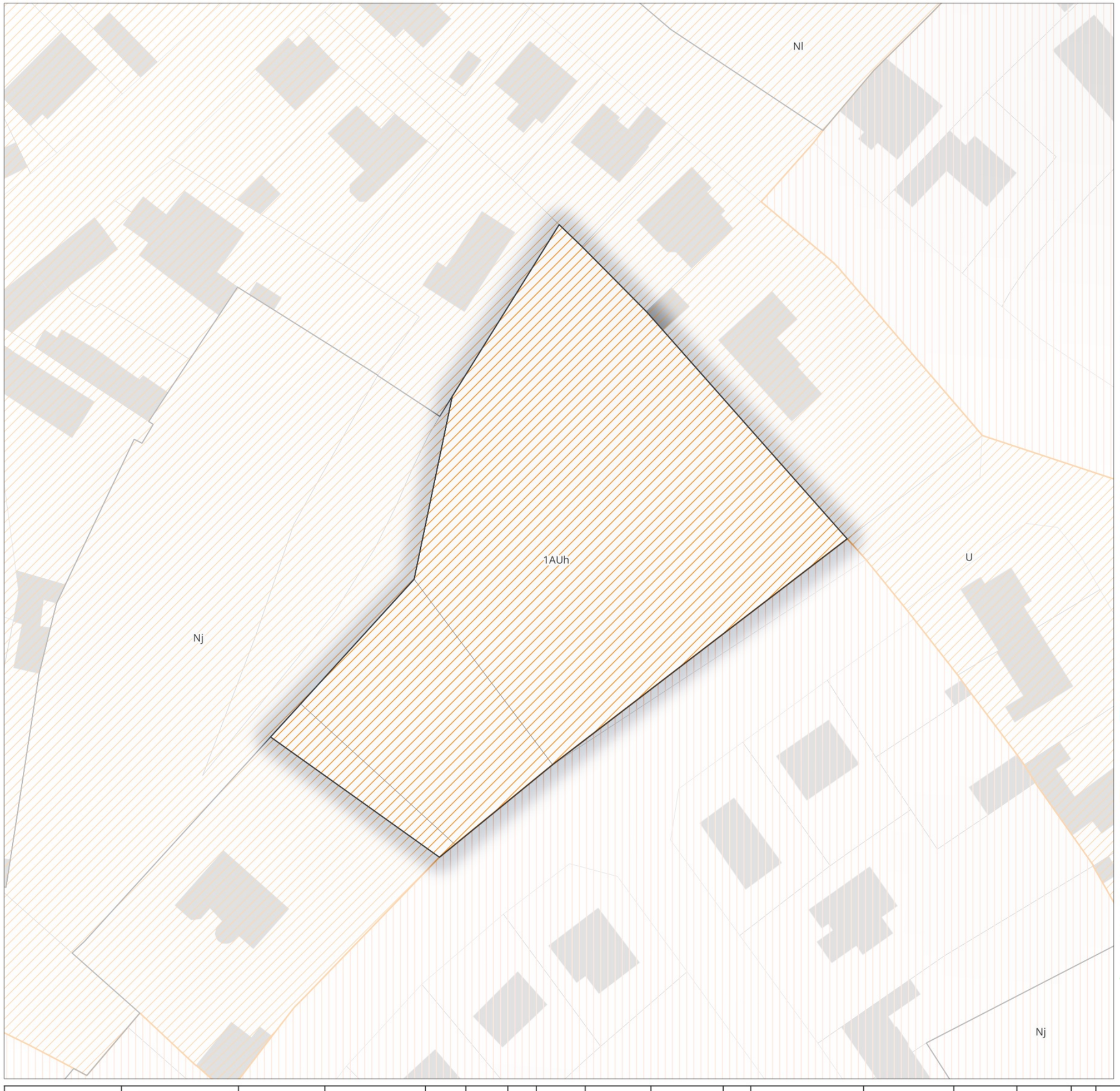
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

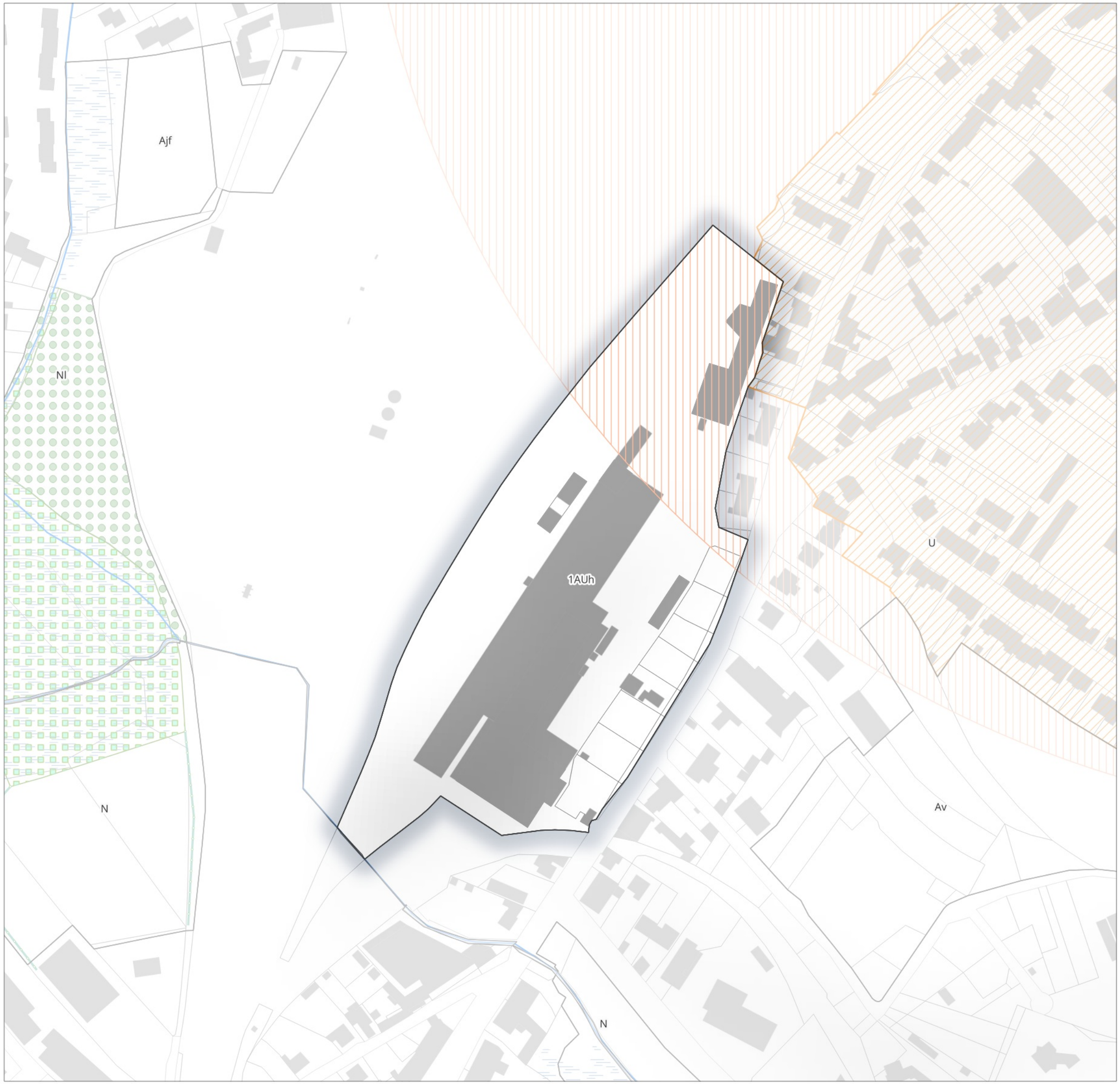
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
1AUh



Surface du secteur: 3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

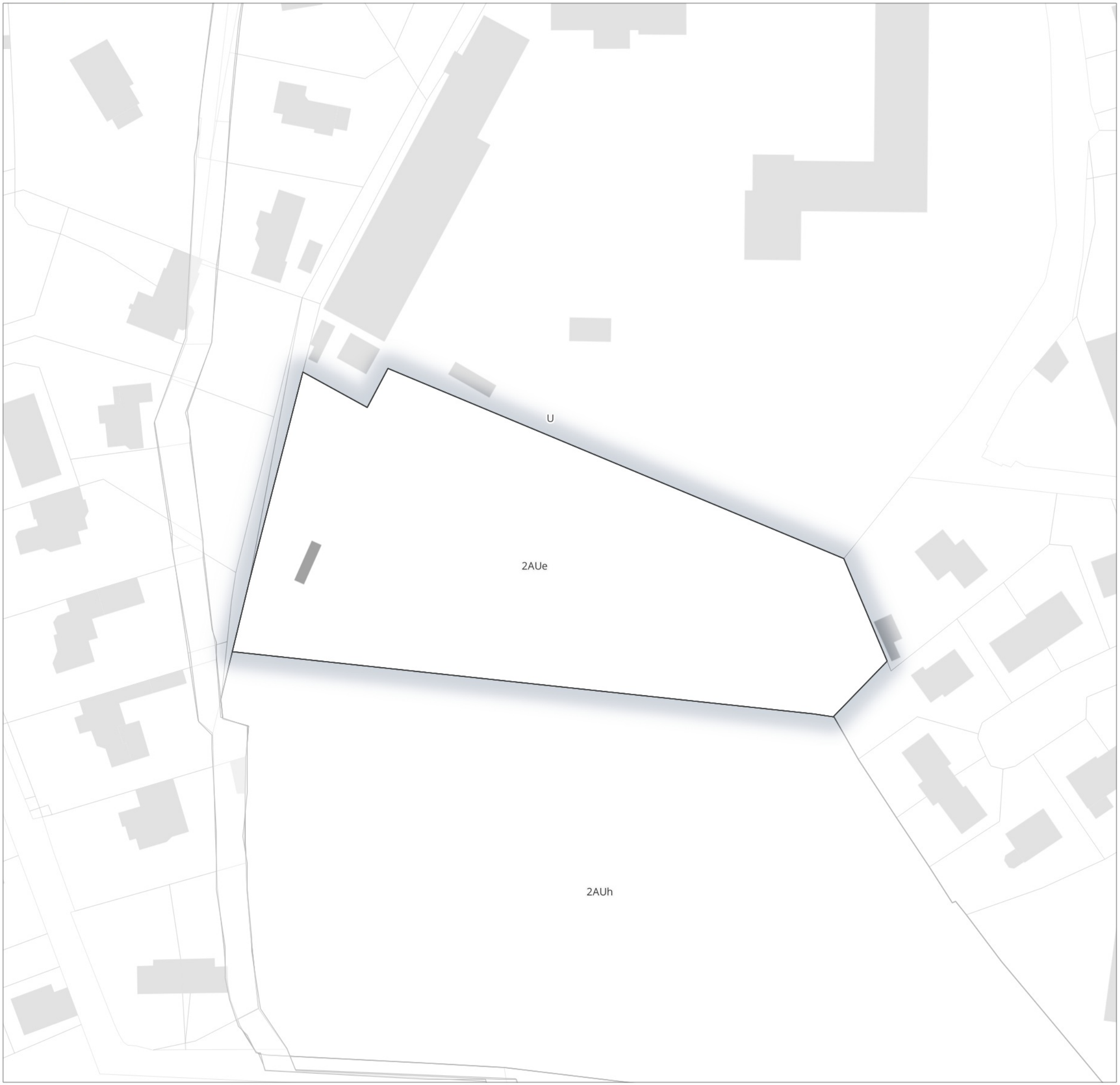
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
2AUe



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
2AUh



Surface du secteur: 0.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

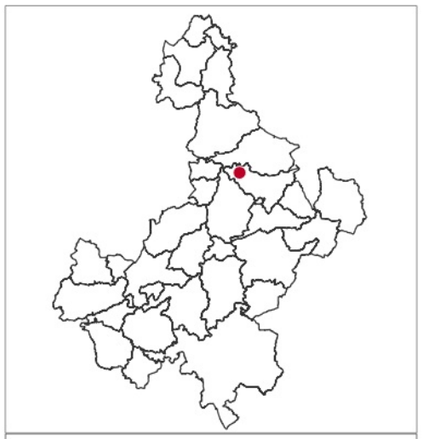
0 4 8 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

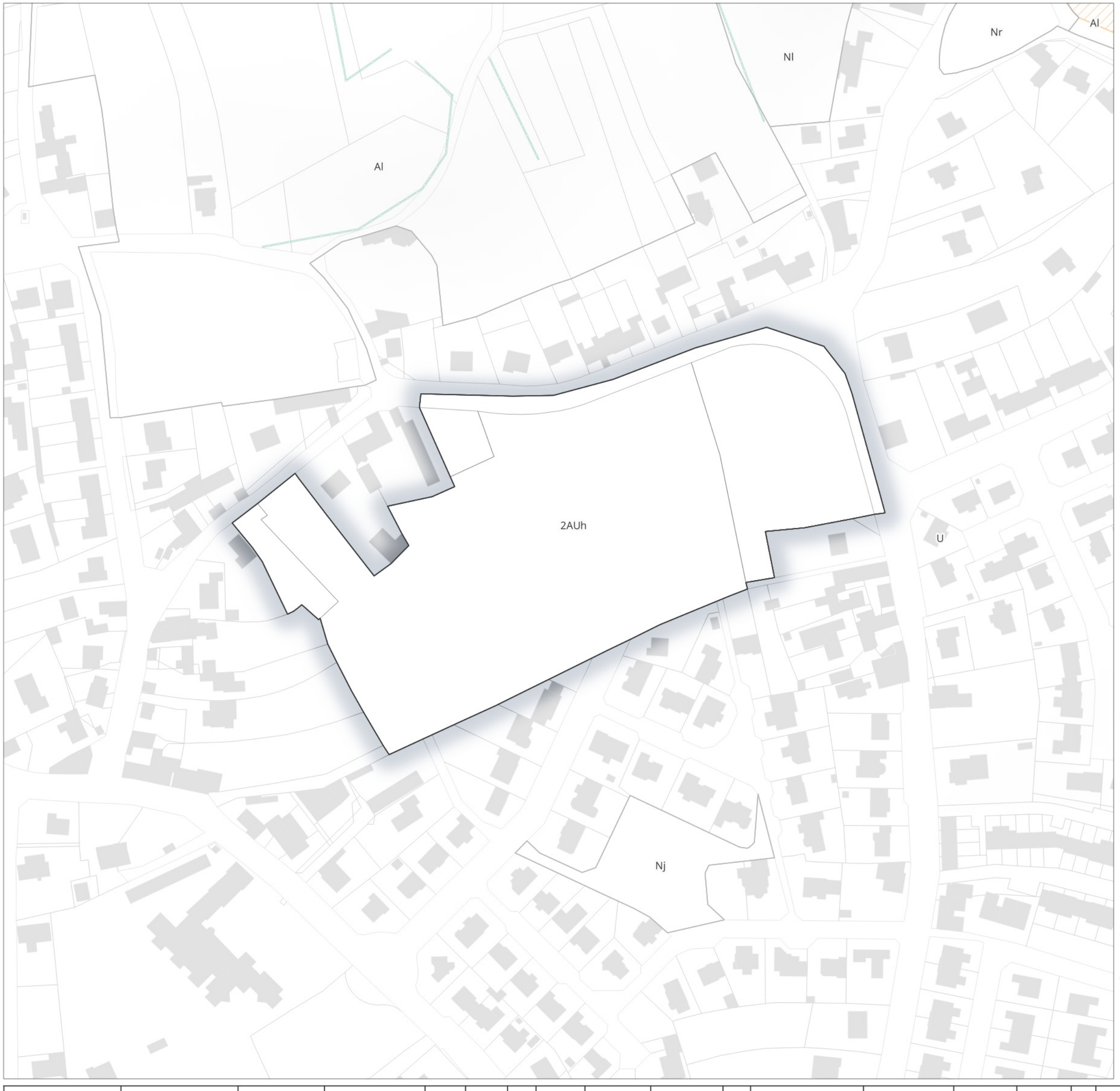
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-BRIEUC
2AUh



Surface du secteur: 2.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-CARREUC
1AUh



Surface du secteur: 1.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

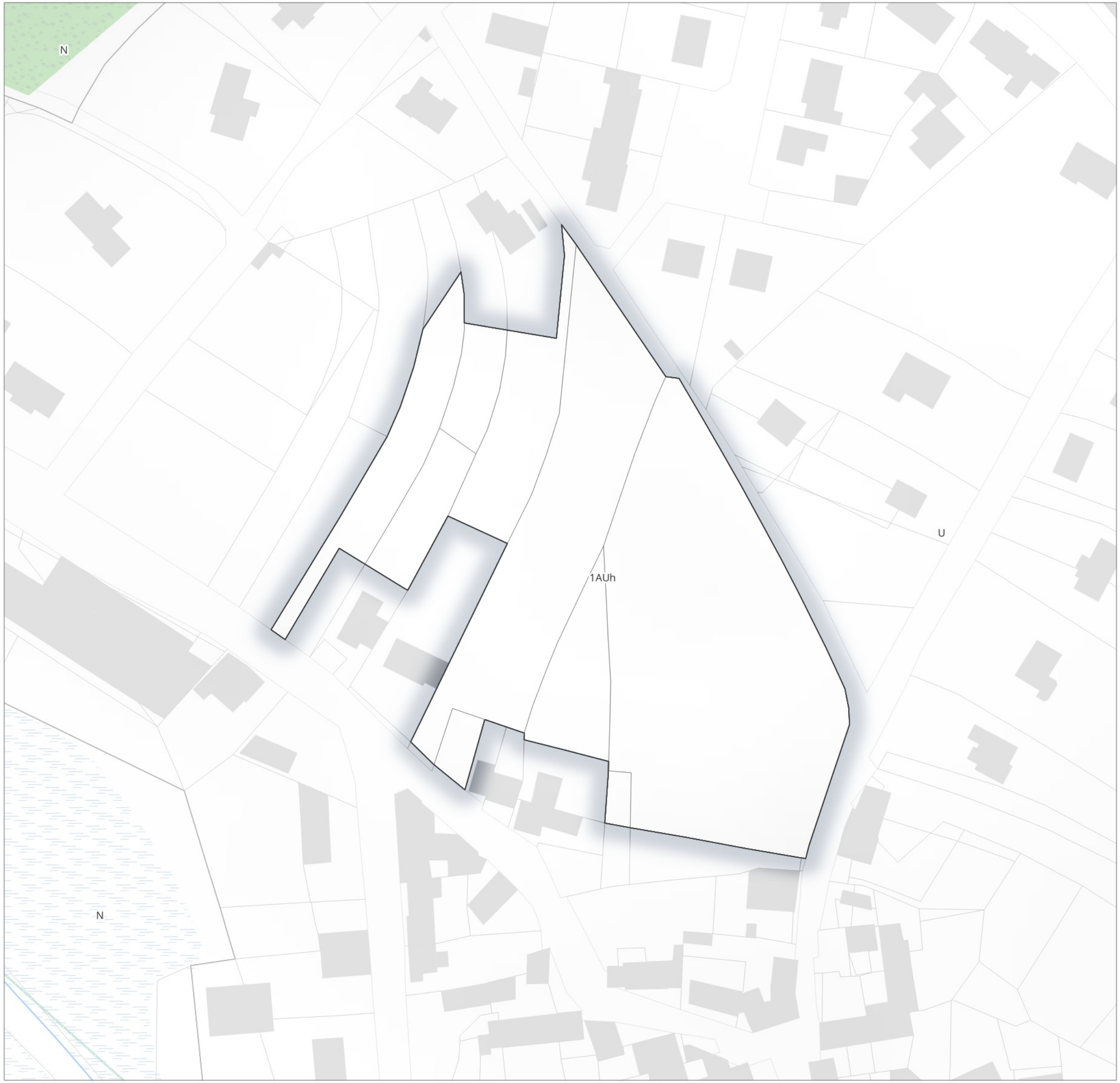
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-CARREUC
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

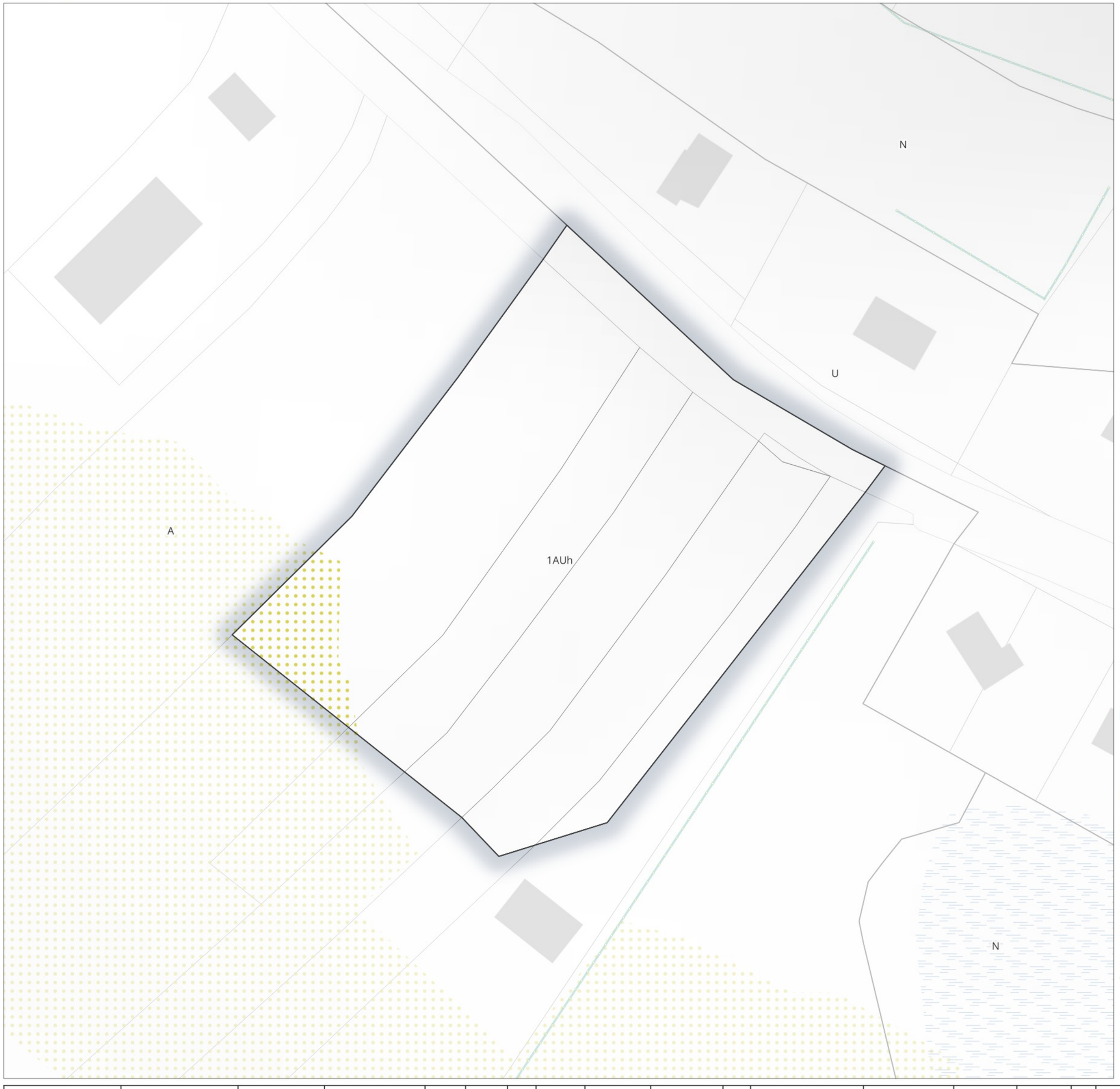
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-CARREUC
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

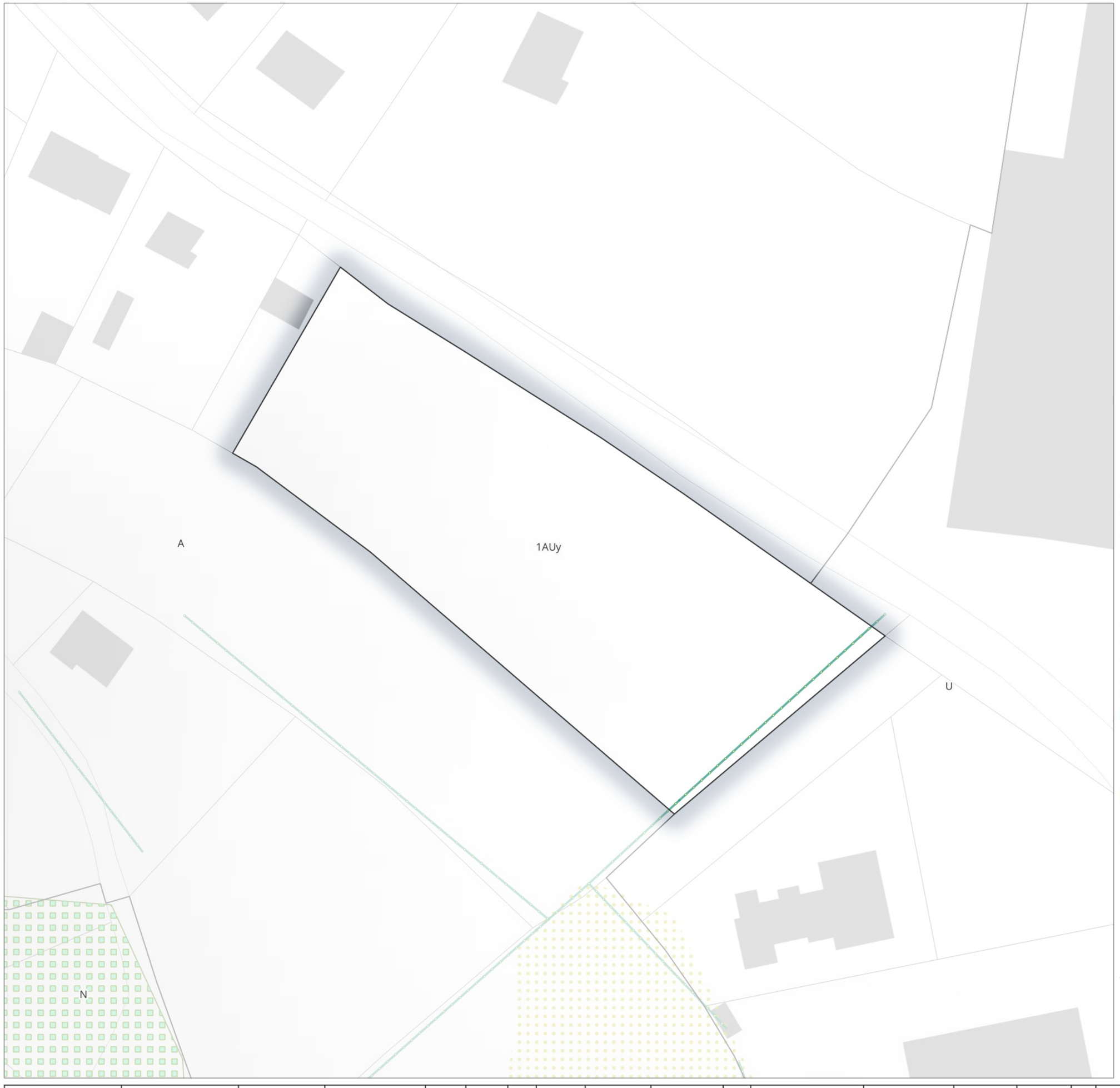
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-CARREUC
1AUy



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

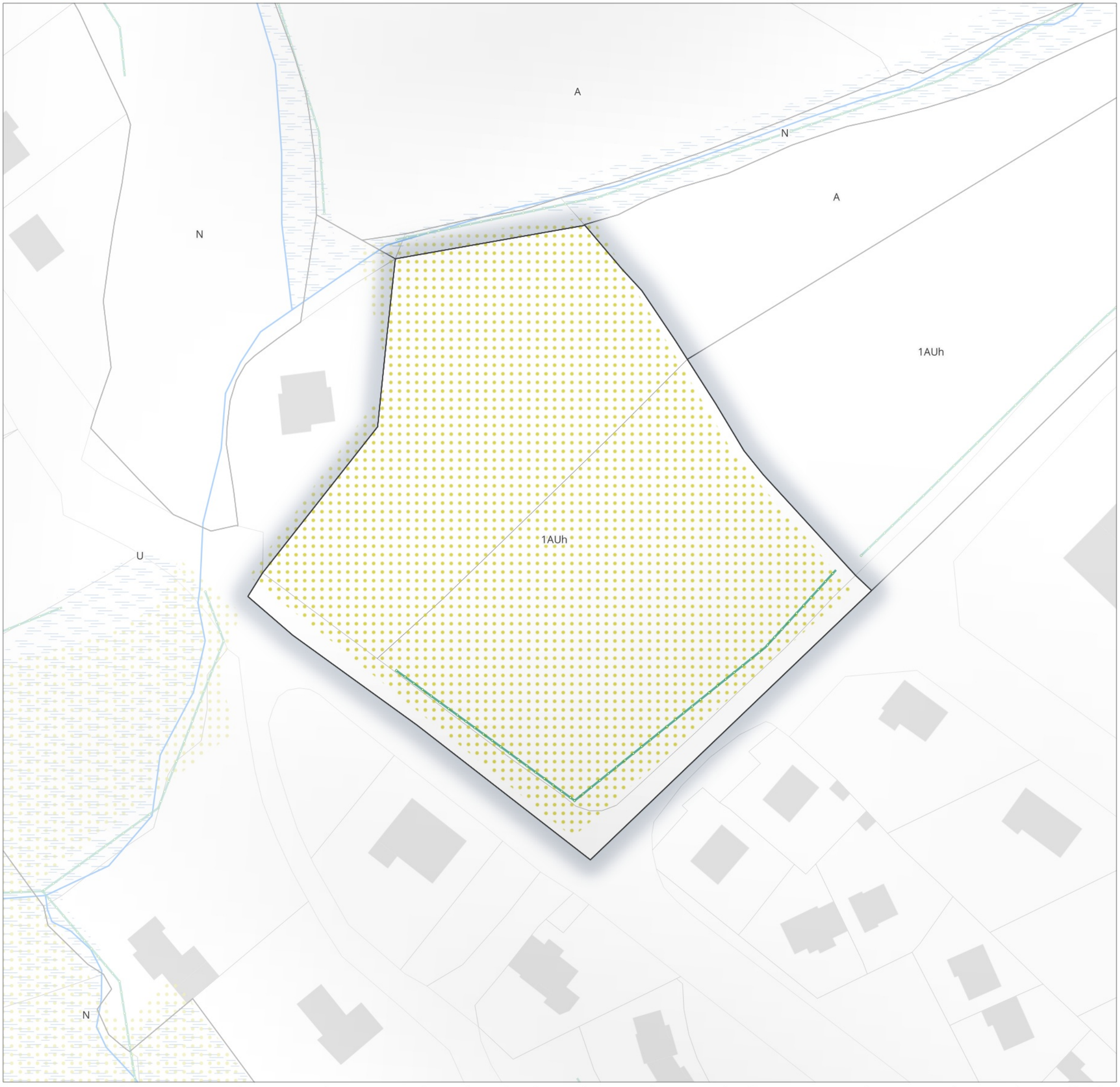
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

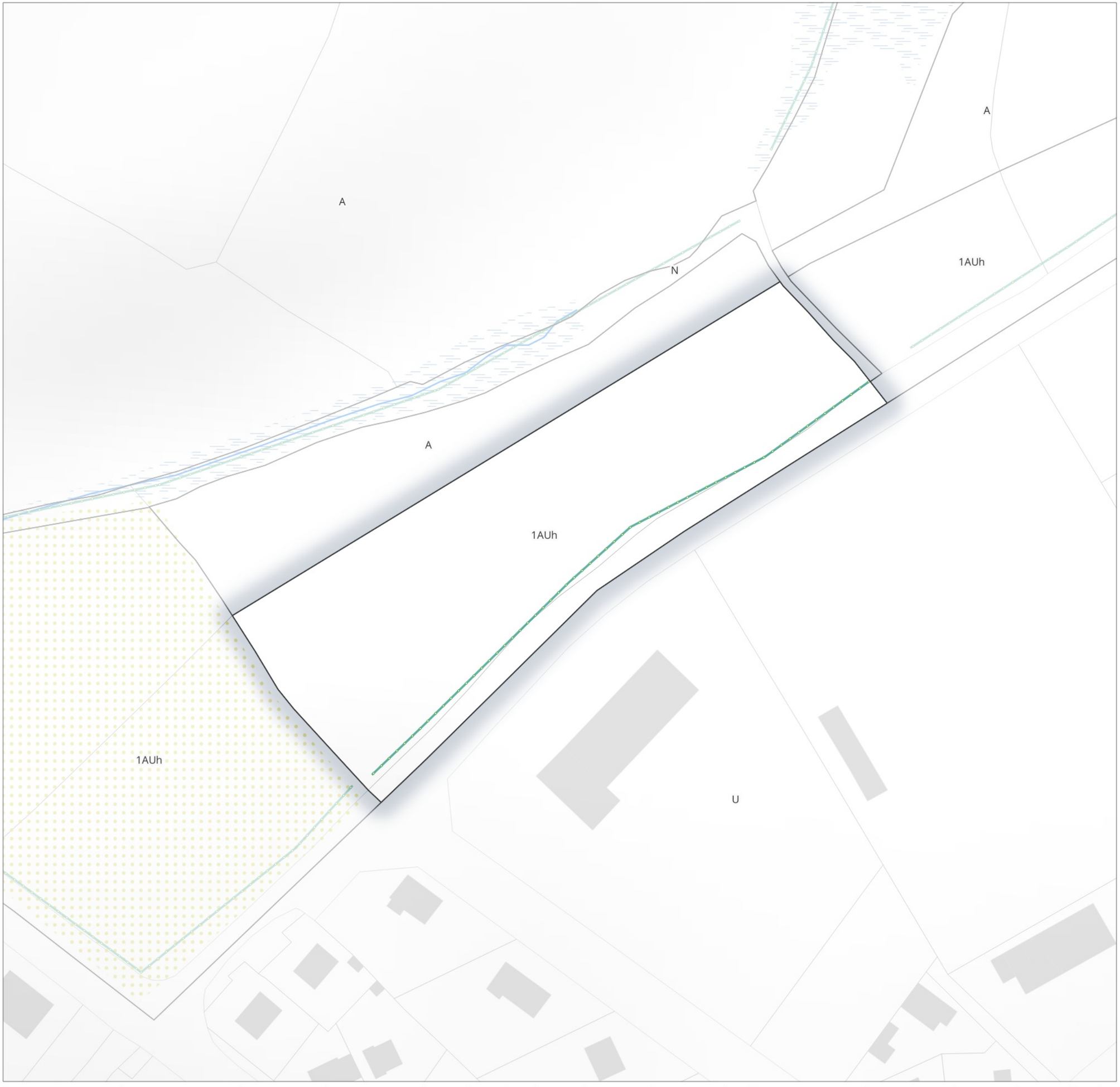
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
1AUh



Surface du secteur: 0.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

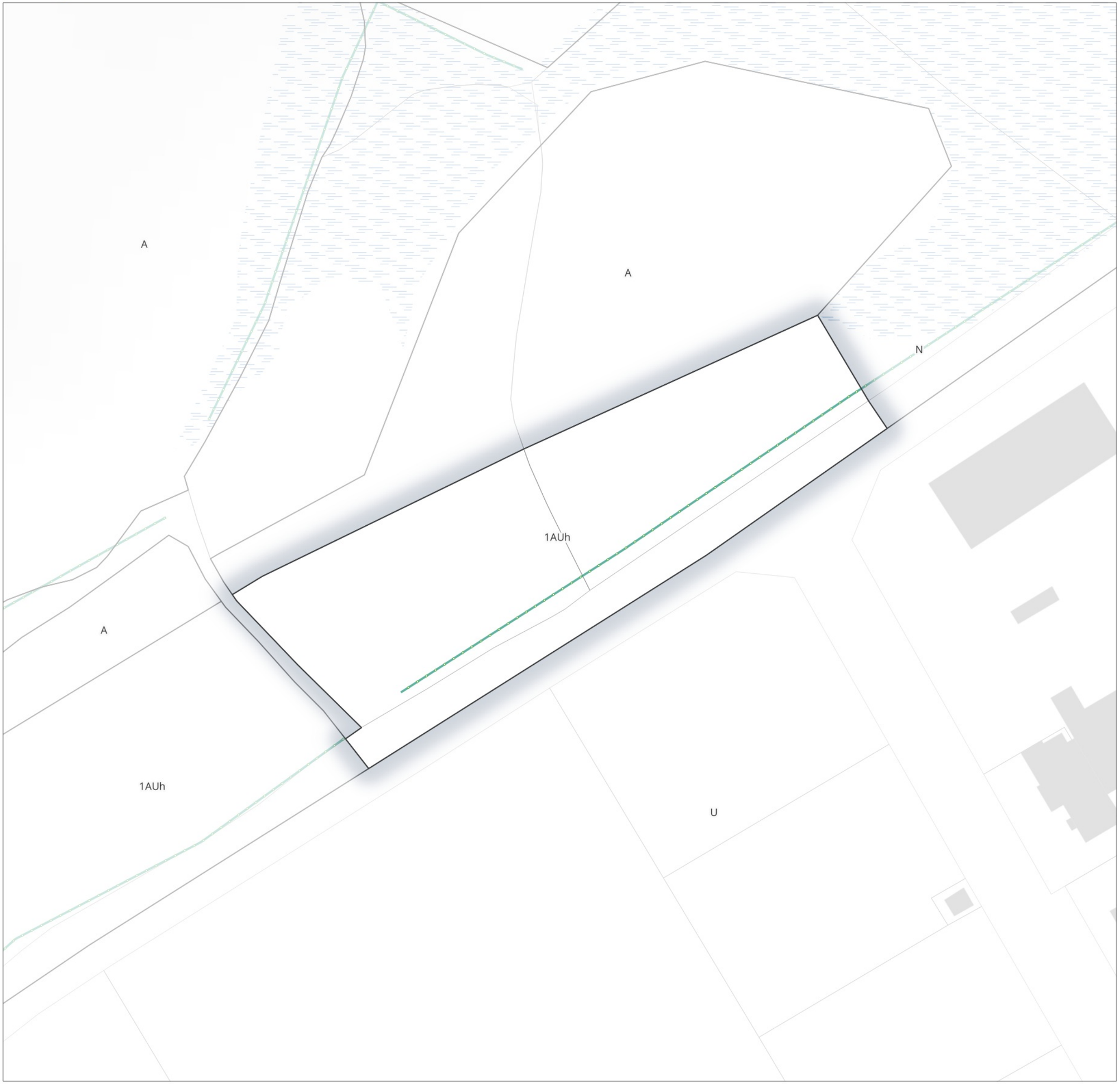
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

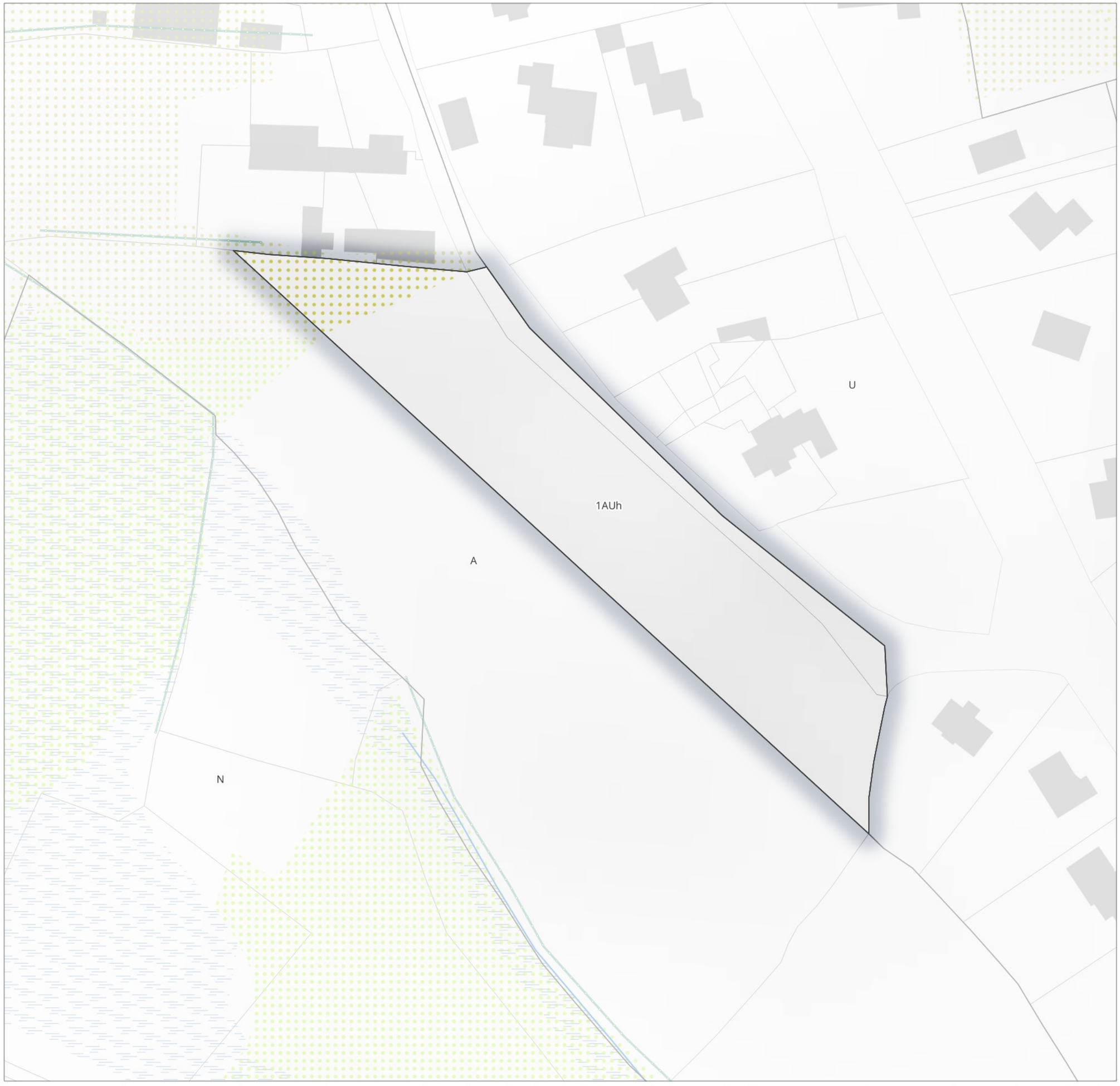
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
1AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

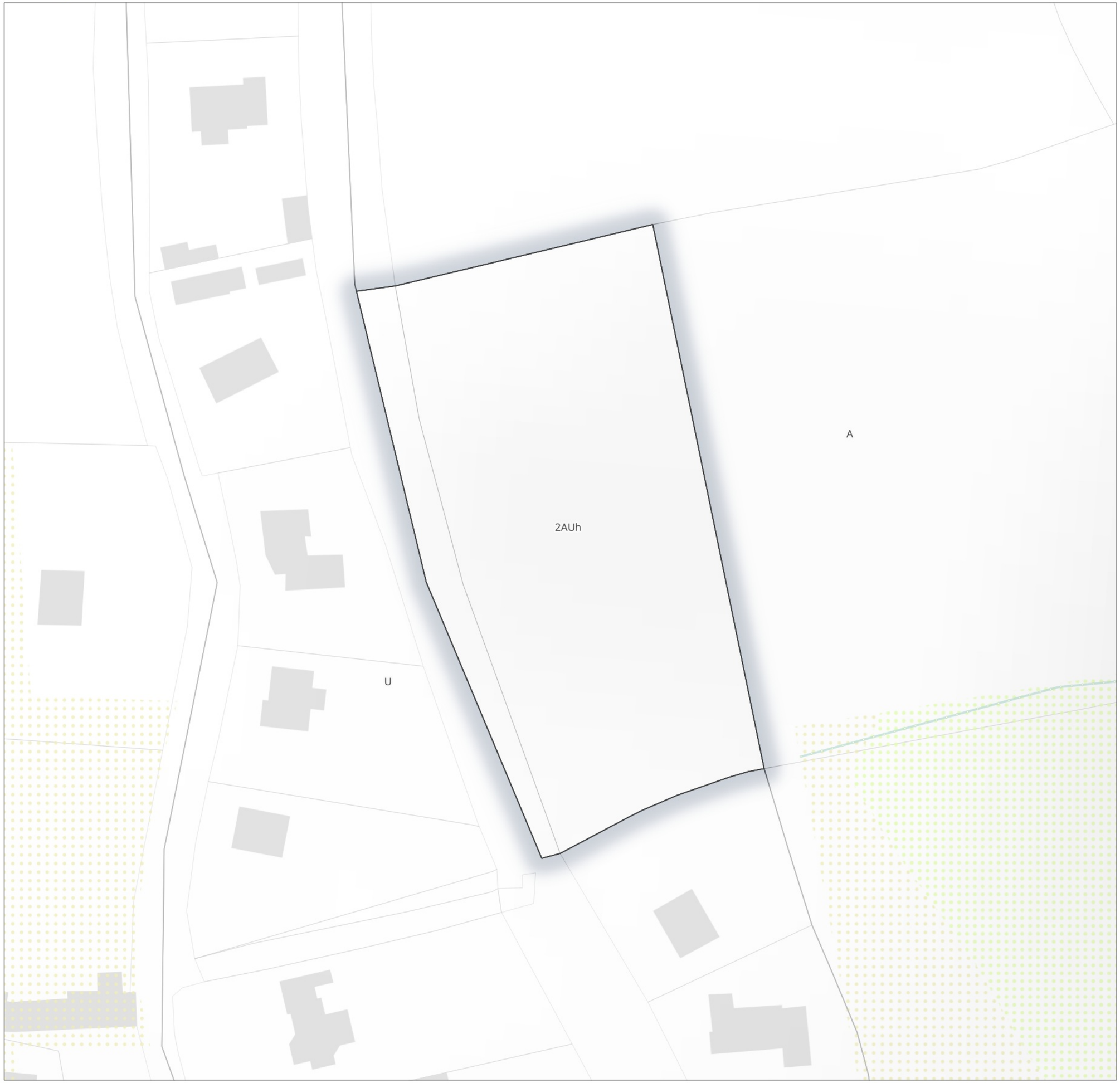
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

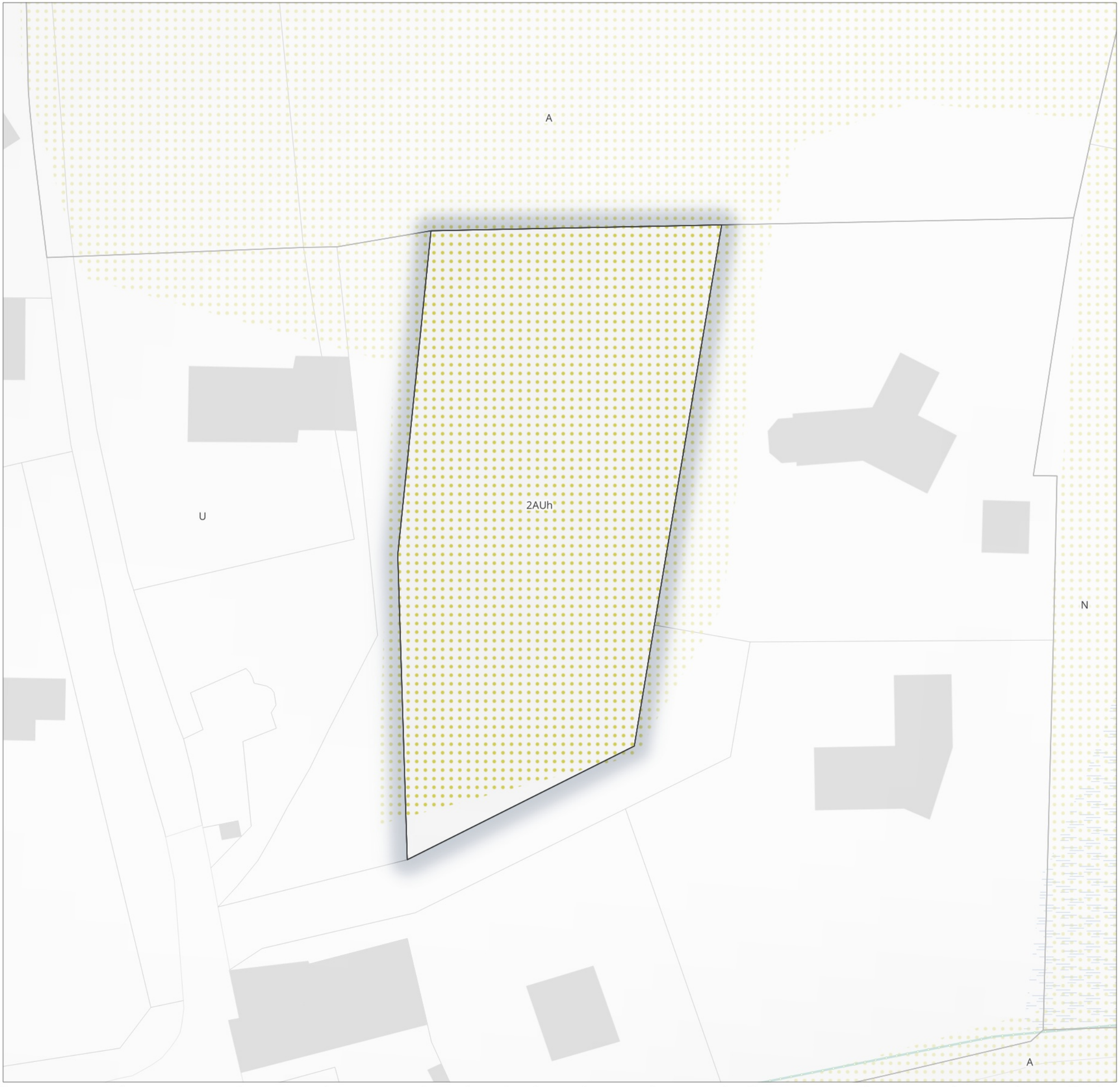
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-DONAN
2AUh



Surface du secteur: 0.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 7 14 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-GILDAS
2AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 9 18 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-GILDAS
2AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

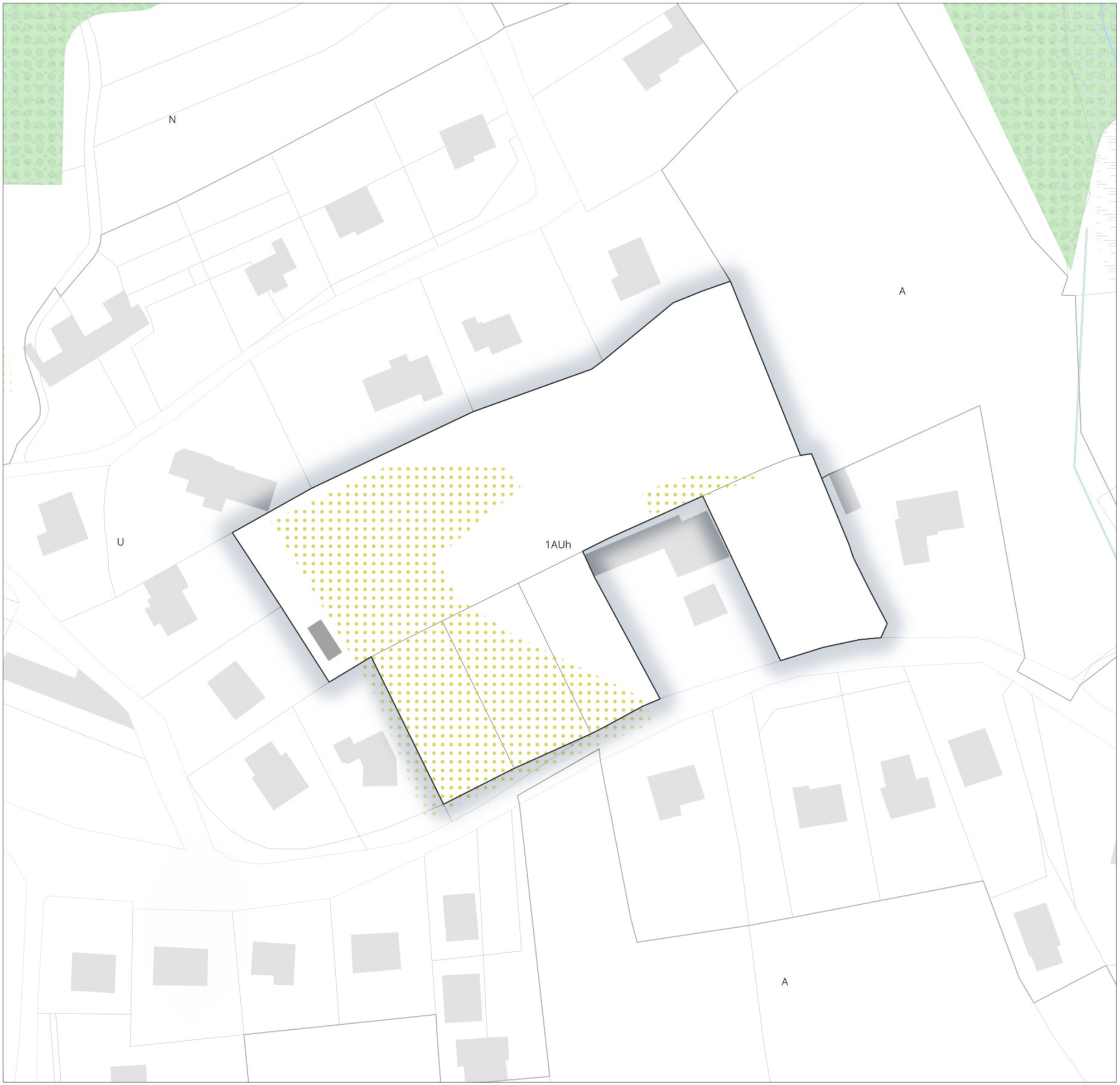
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-JULIEN
1AUh



Surface du secteur: 0.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-JULIEN
1AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

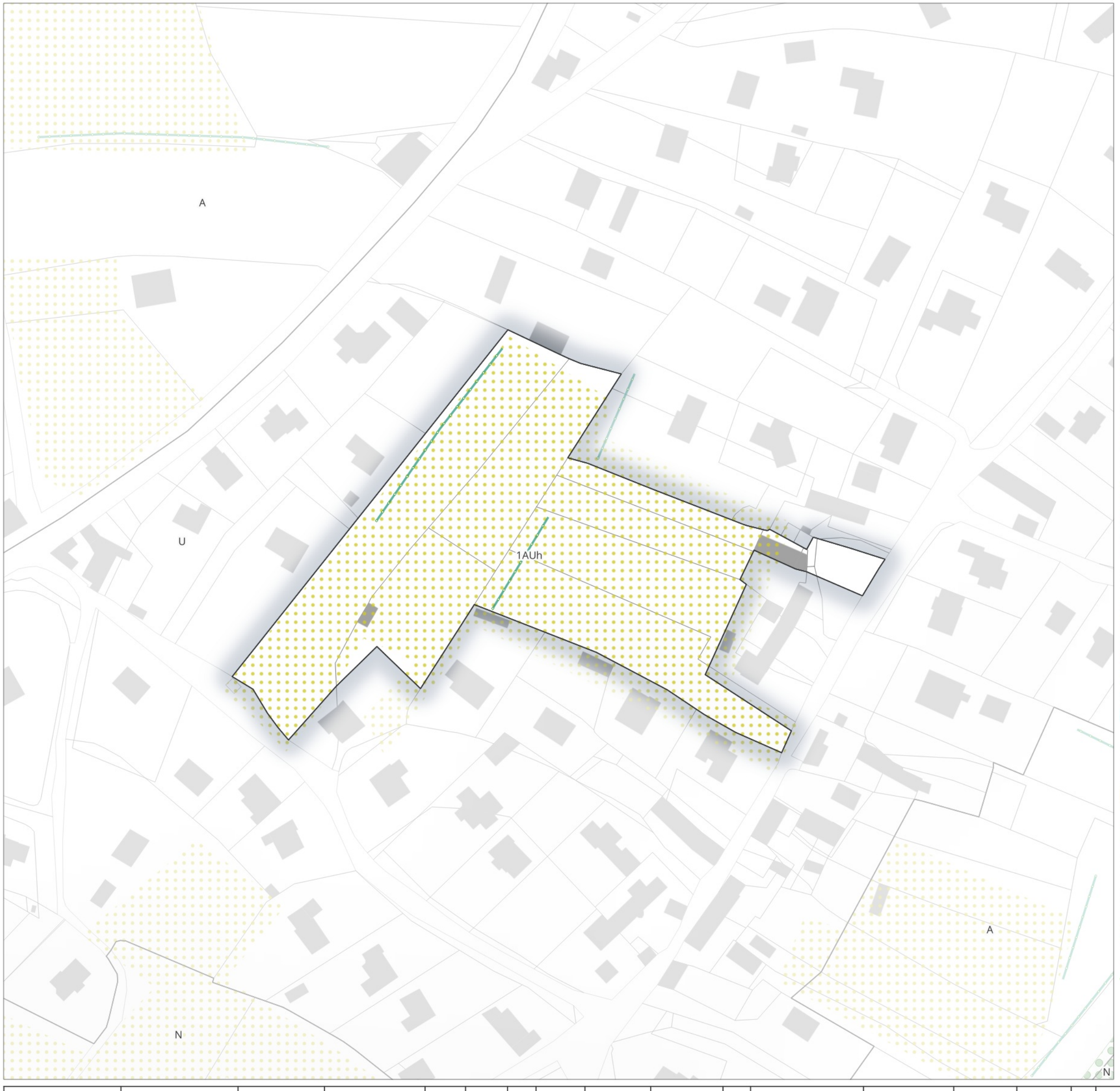
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-JULIEN
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX,TREVENEUC
2AUy





Surface du secteur: 0.4 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

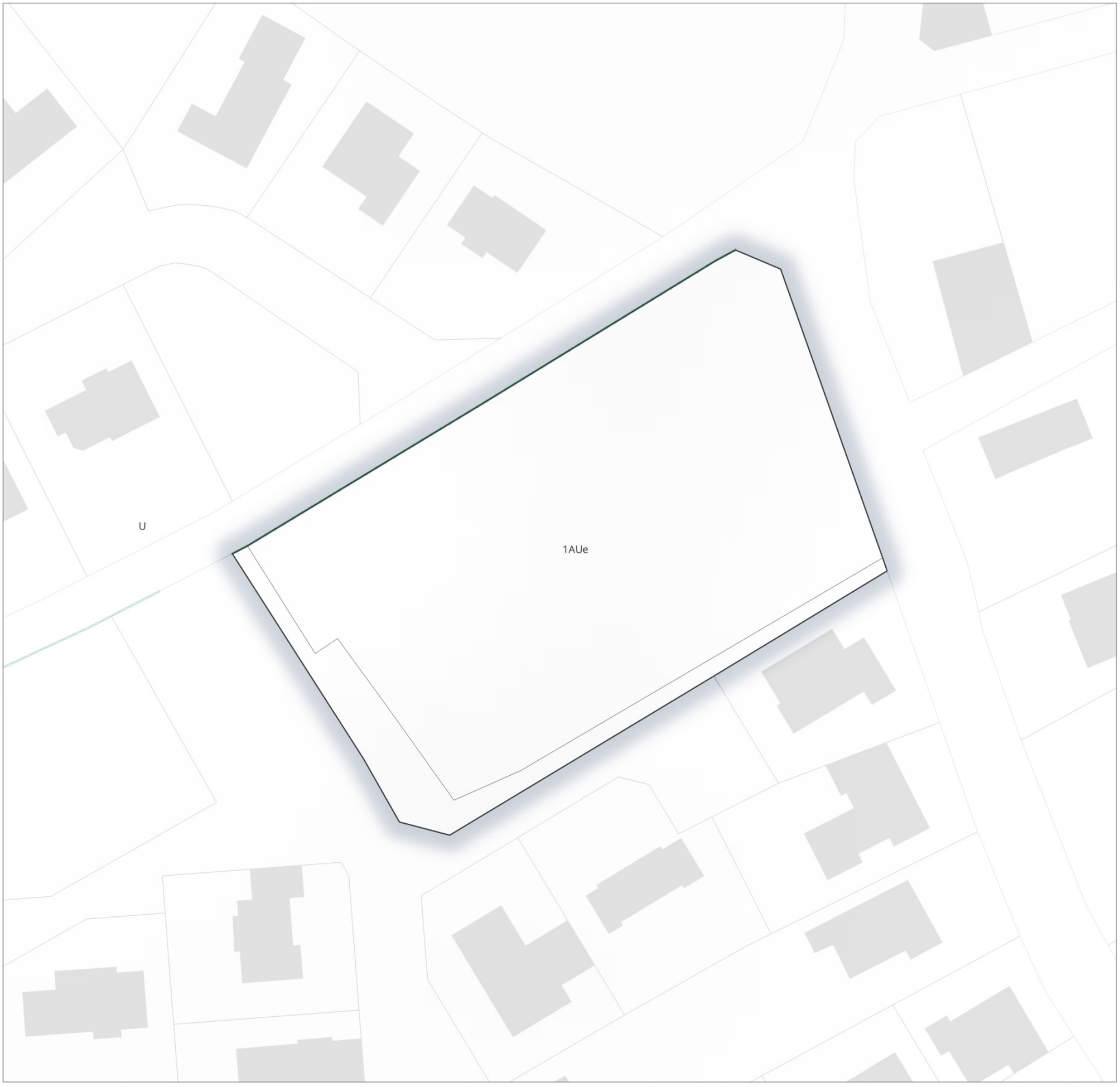
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
1AUe



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 8 16 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
1AUe



Surface du secteur: 1.3 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

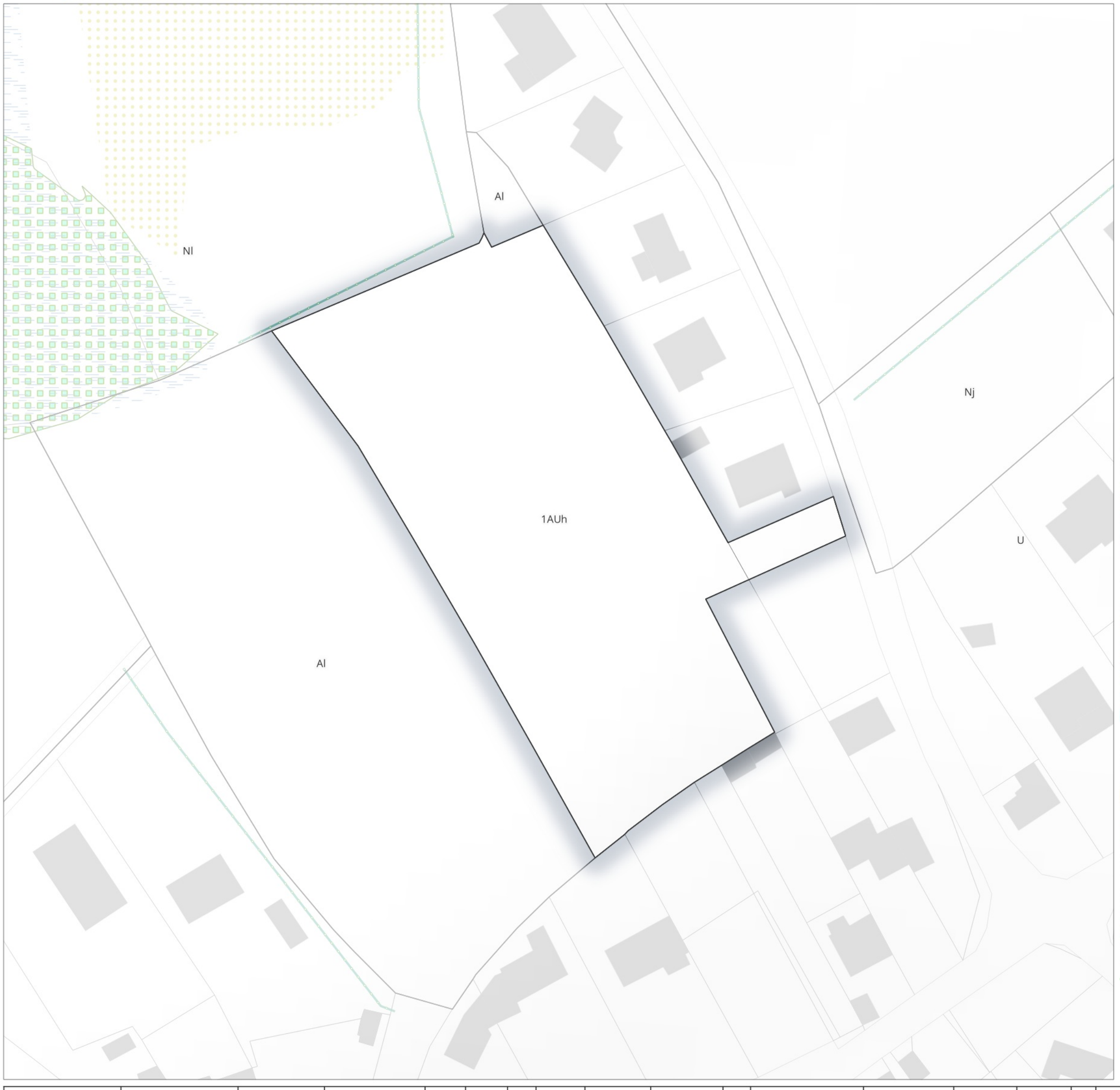
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.6 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

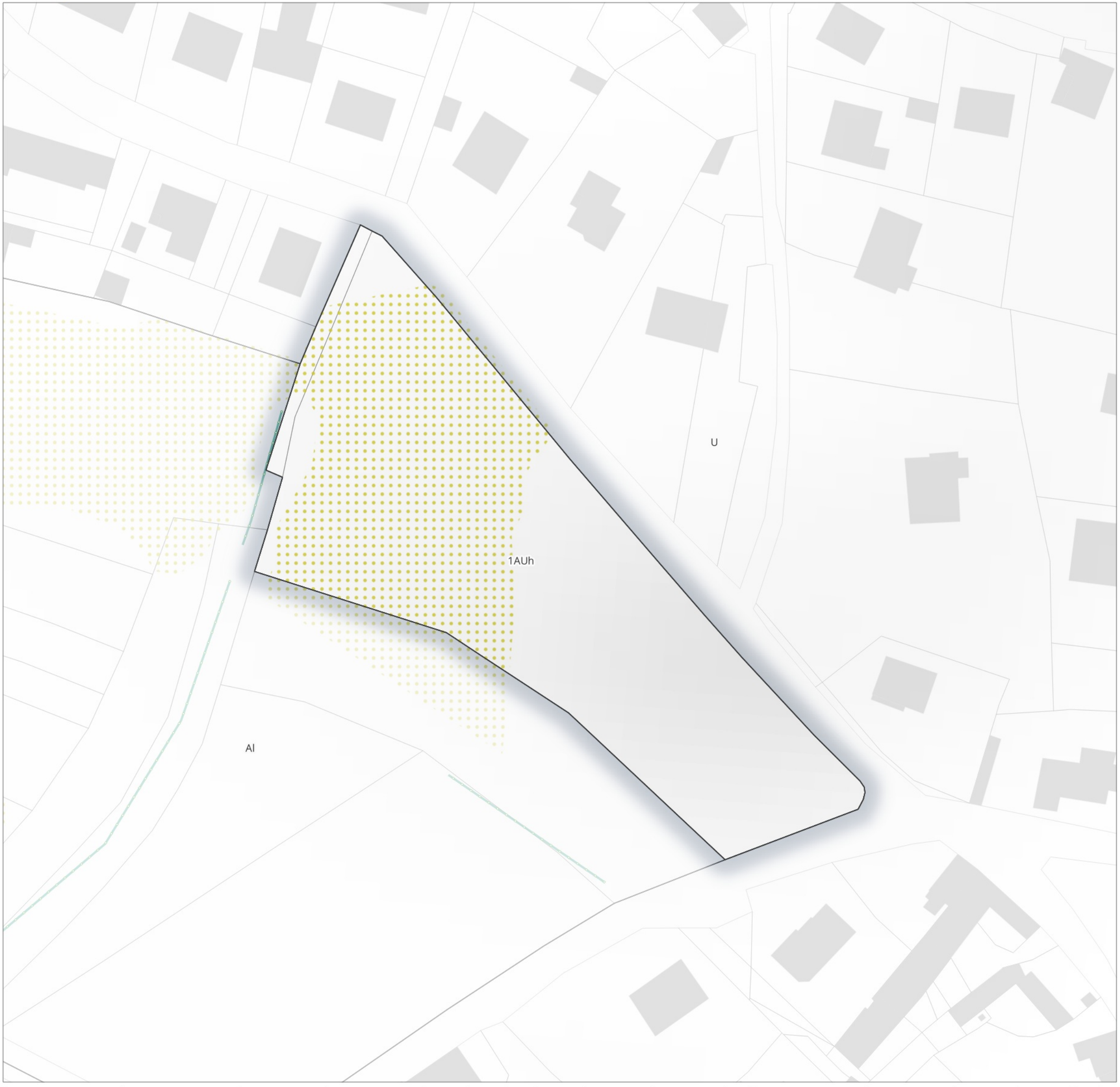
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

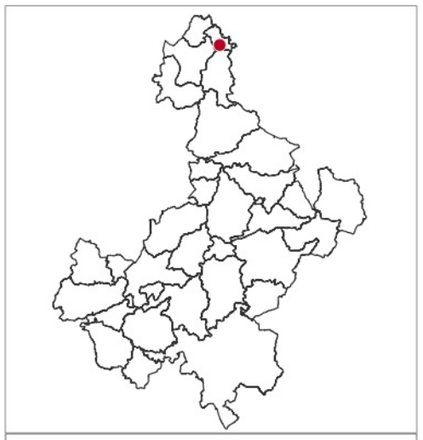
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

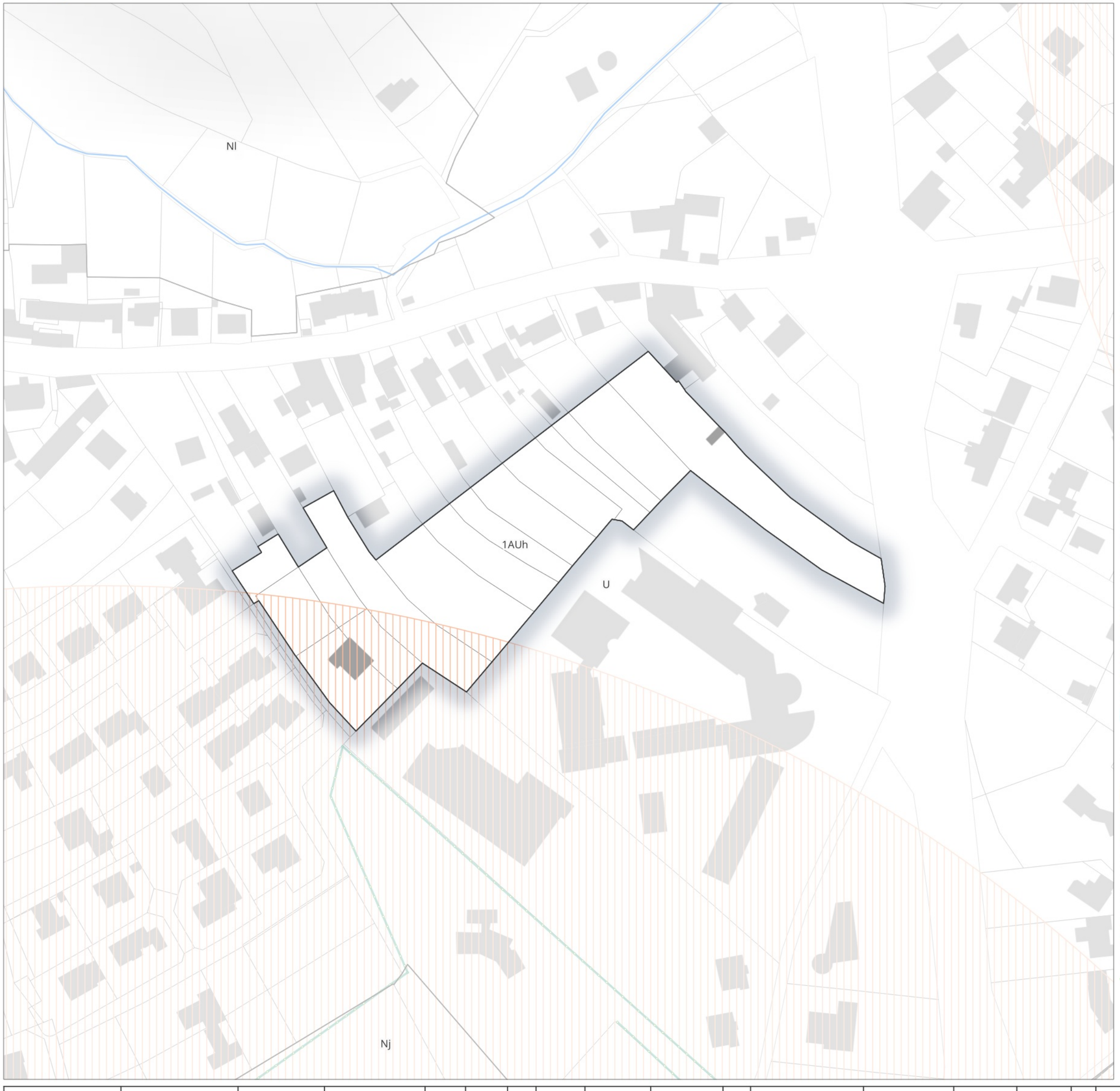
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

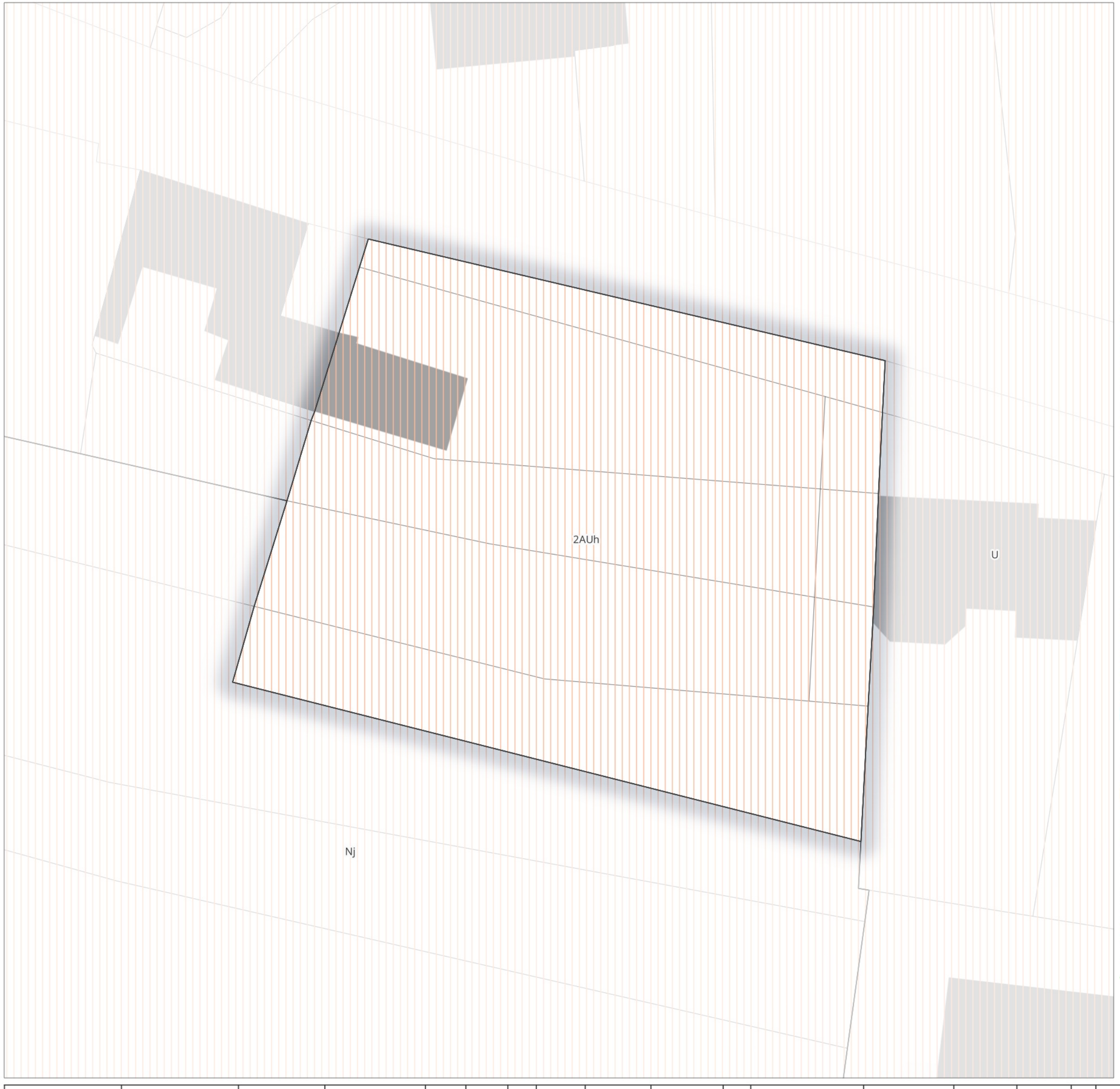
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

SAINT-QUAY-PORTRIEUX
2AUh



Surface du secteur: 0.1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 4 8 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 1 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

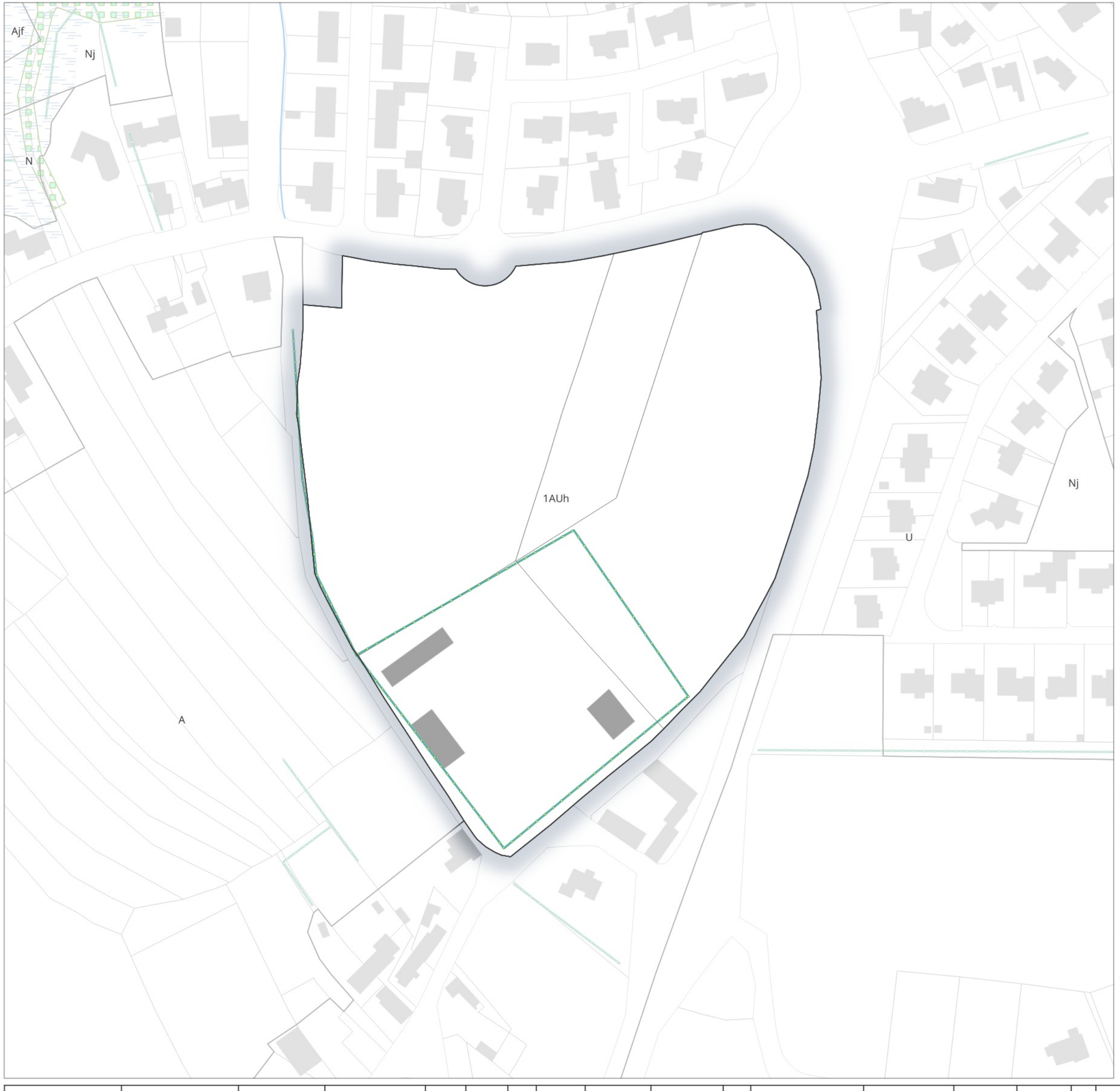
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 3.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 1.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUh



Surface du secteur: 2.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUy



Surface du secteur: 1.7 ha

U
A
N
1AUy
U
A
A
U
N

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 30 60 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

TREGUEUX
1AUypsu



Surface du secteur: 15.7 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 60 120 m

Réalisation : Even Conseil – Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

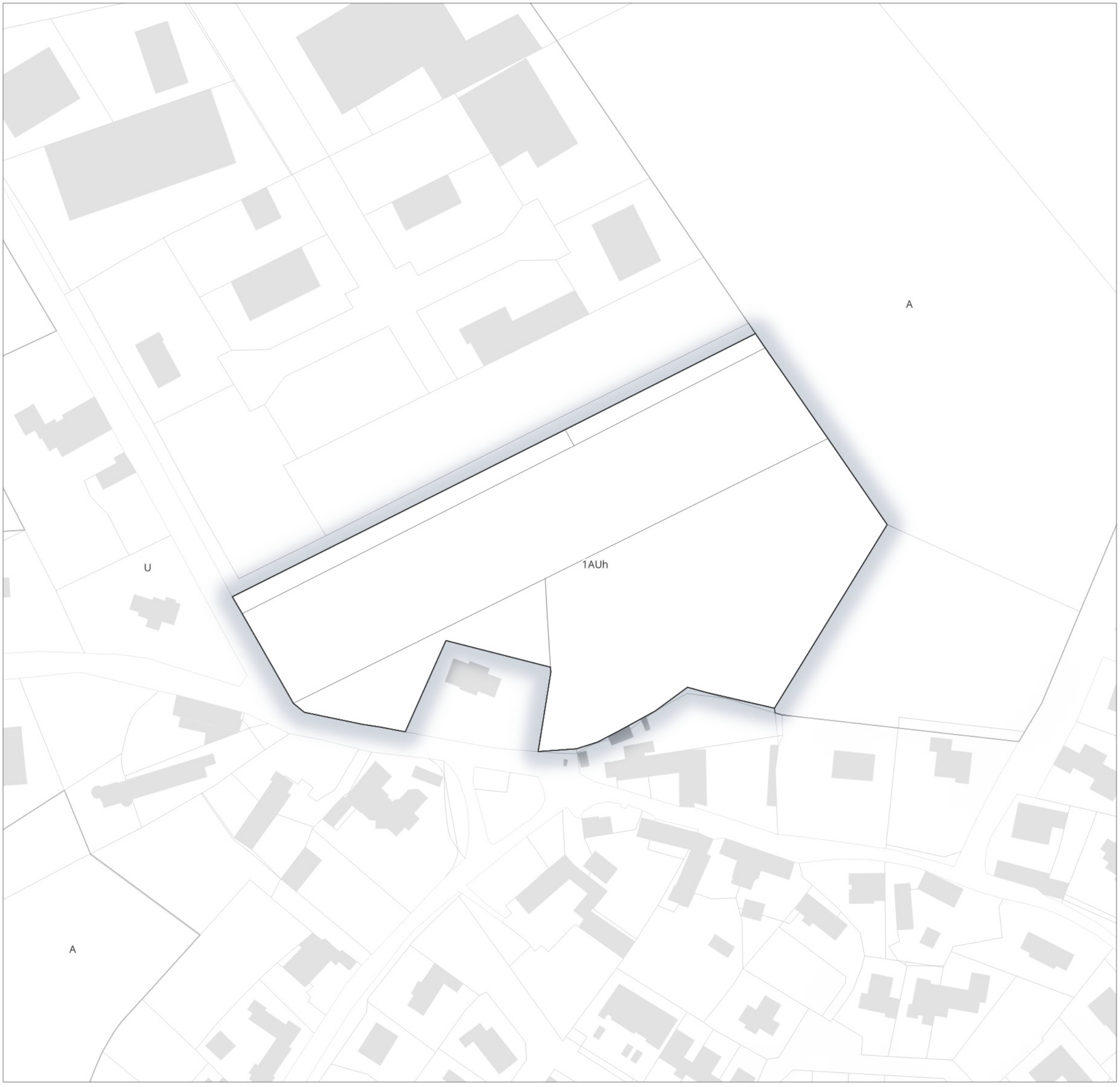
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

Enjeux environnementaux

TREMUSON
1AUh



Surface du secteur: 1.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

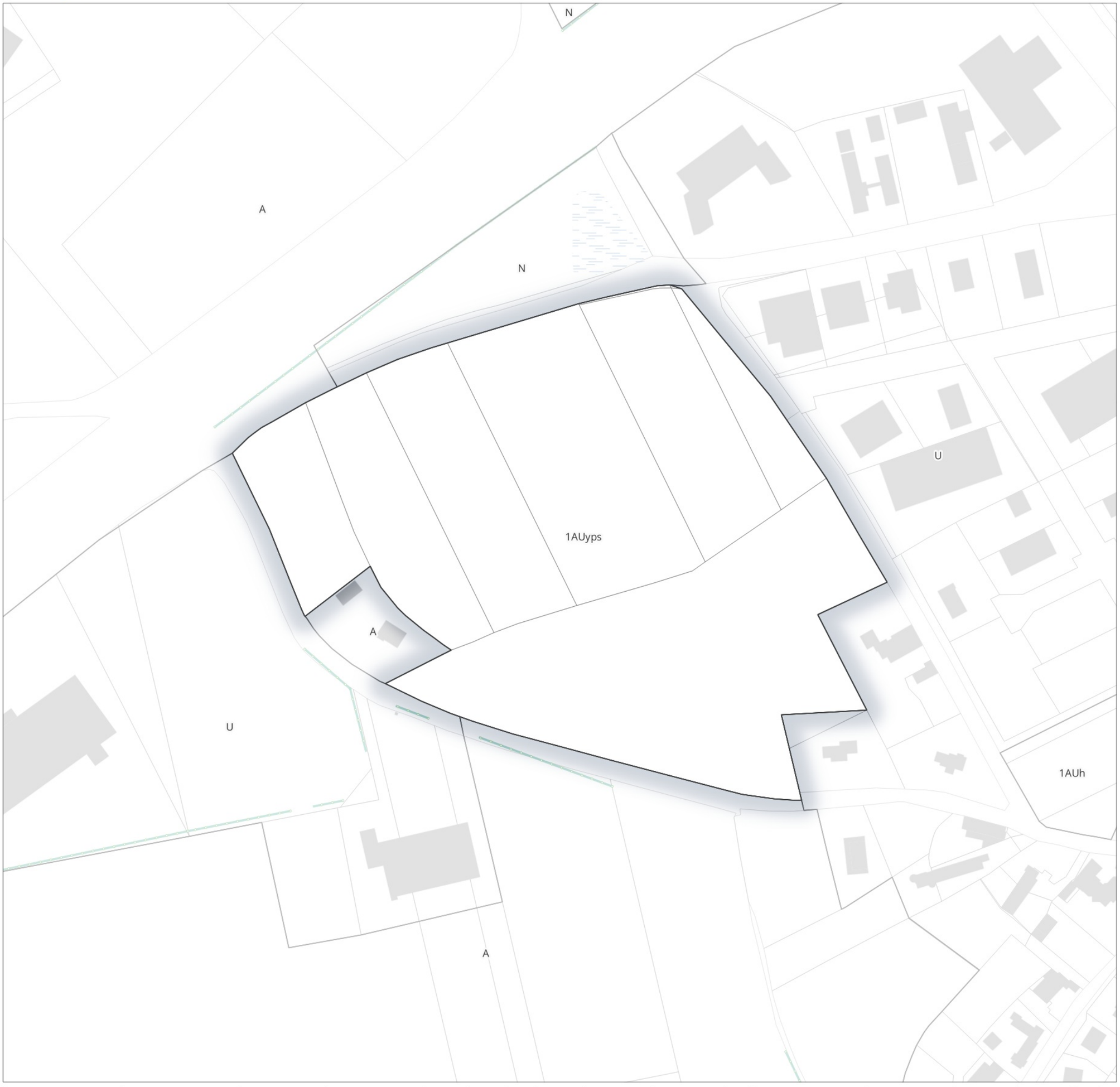
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

TREMUSON
1AUyps



Surface du secteur: 5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 30 60 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

TREMUSON
2AUh



Surface du secteur: 1 ha

Nj
2AUh
2AUh
U
N

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

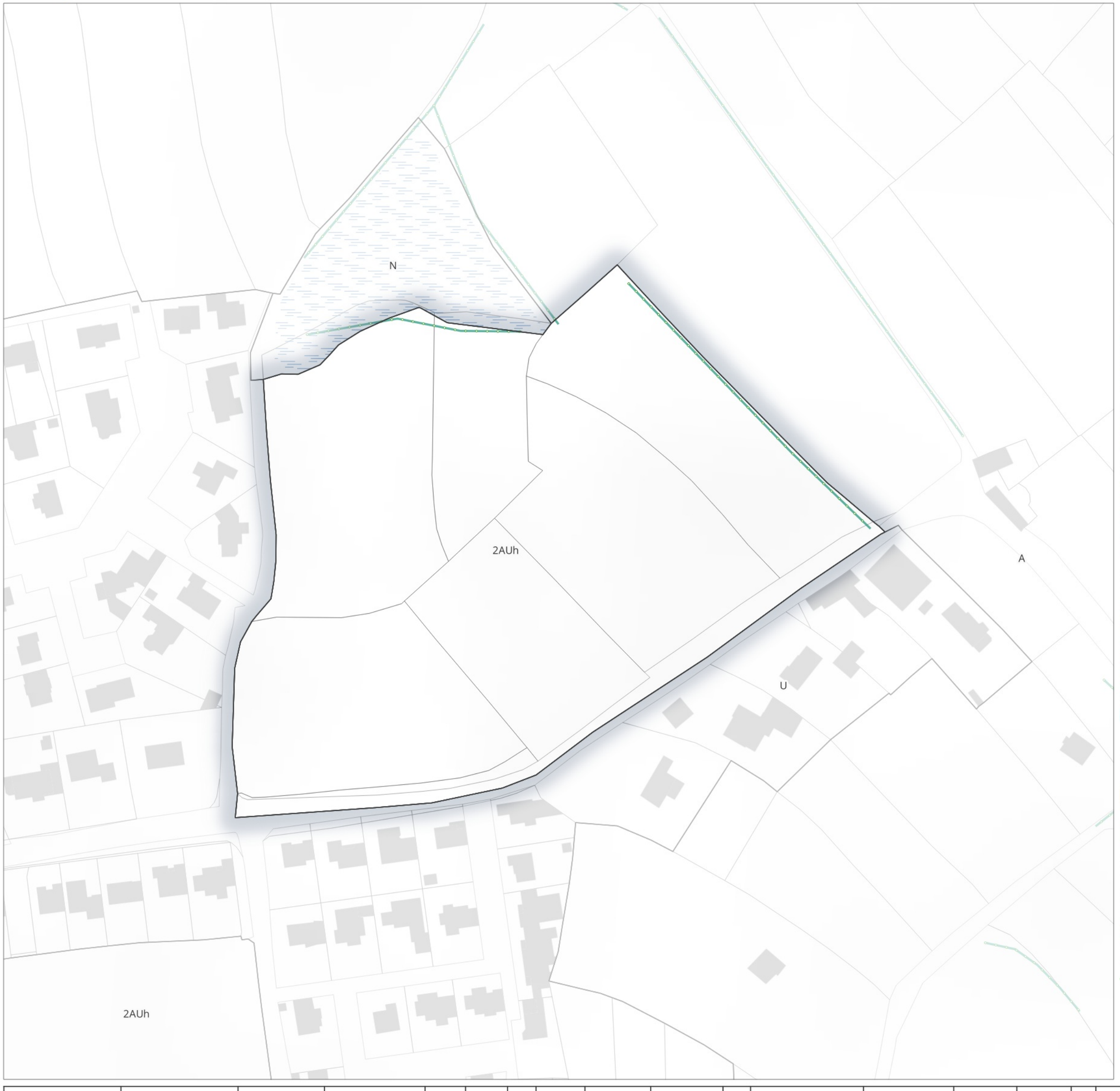
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

TREMUSON
2AUh



Surface du secteur: 2.8 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 20 40 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

TREVENEUC
1AUh



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

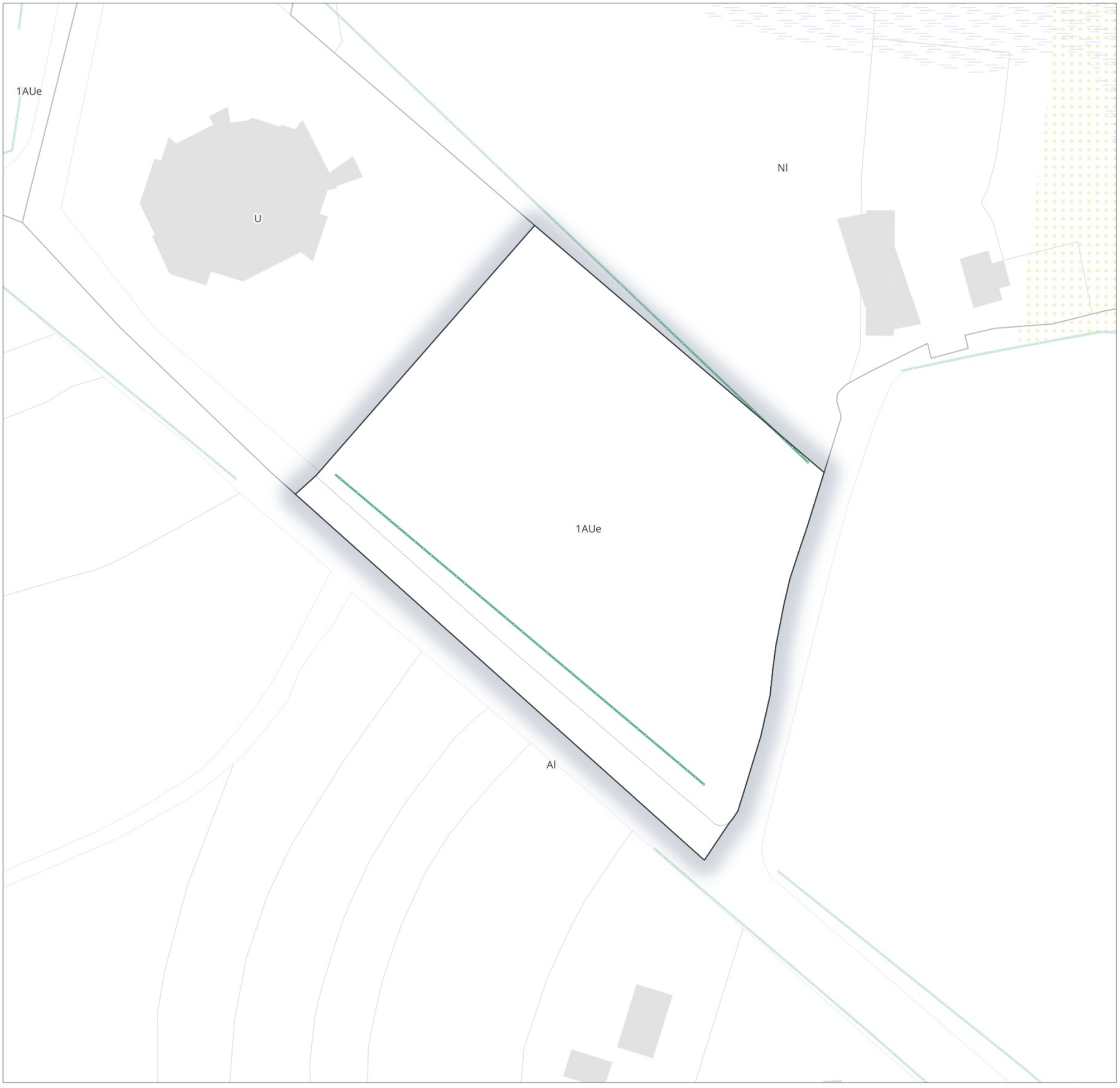
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
1AUe



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

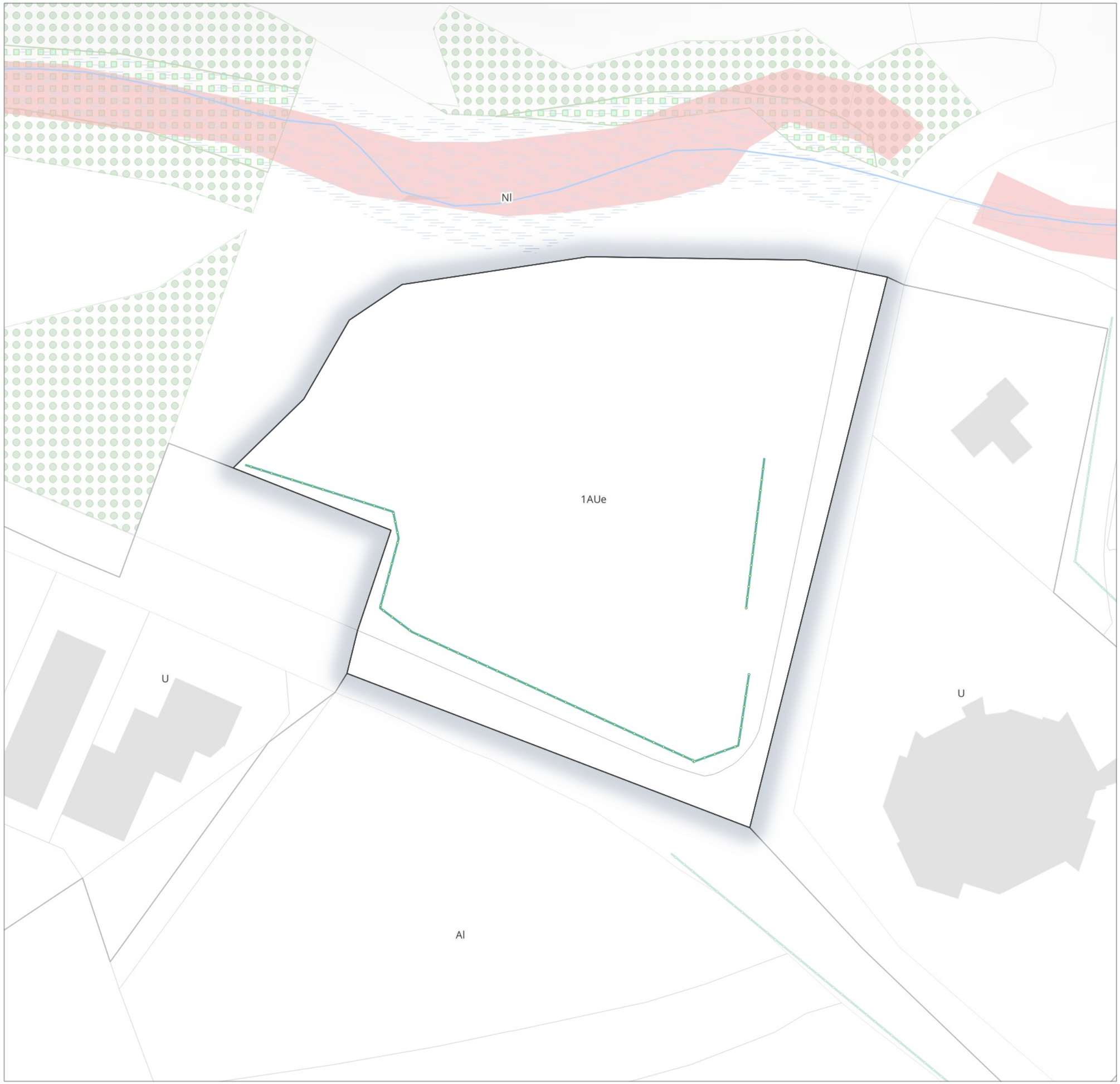
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
1AUe



Surface du secteur: 0.9 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

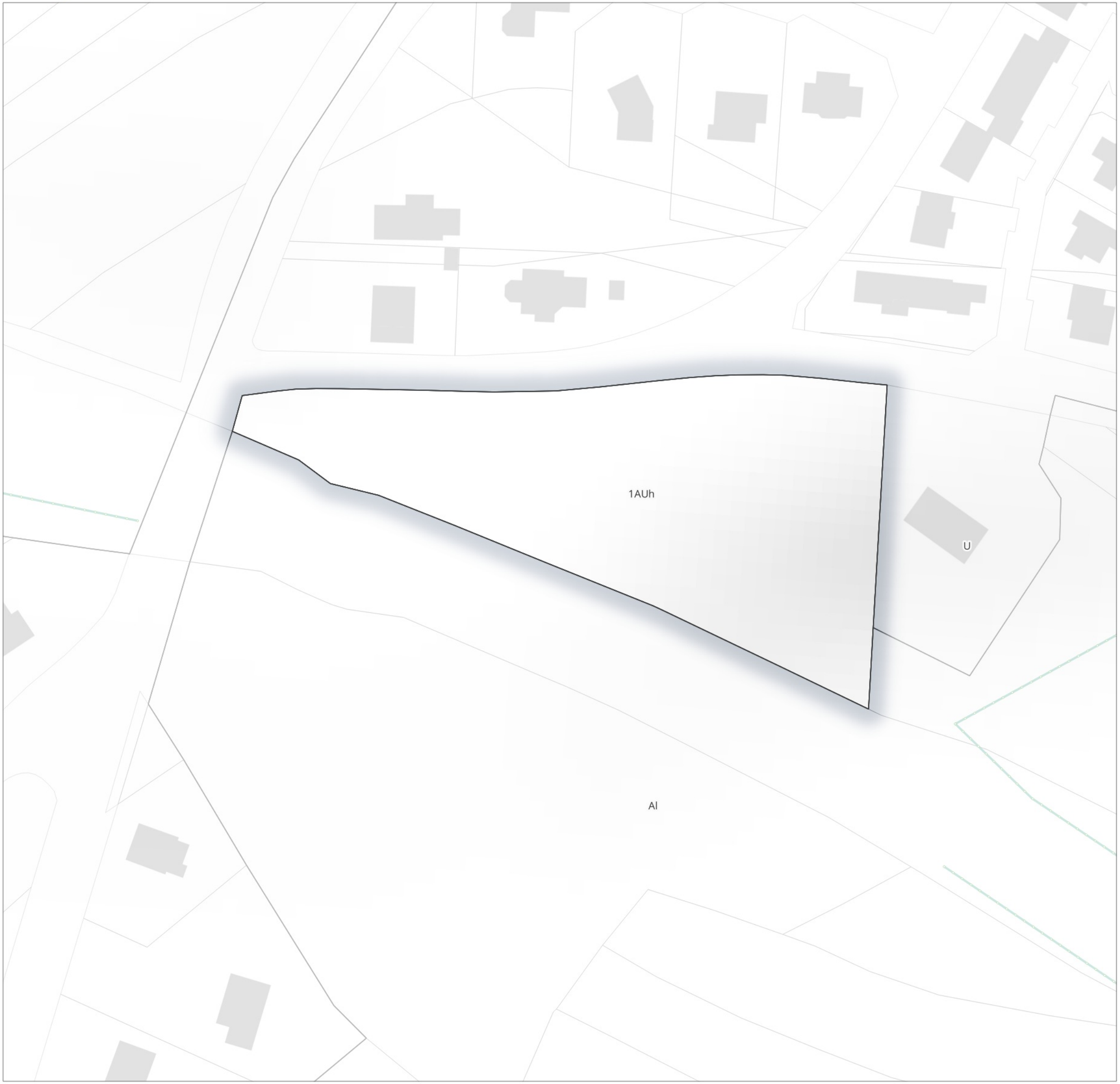
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
1AUh



Surface du secteur: 0.5 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
1AUh



Surface du secteur: 1.2 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

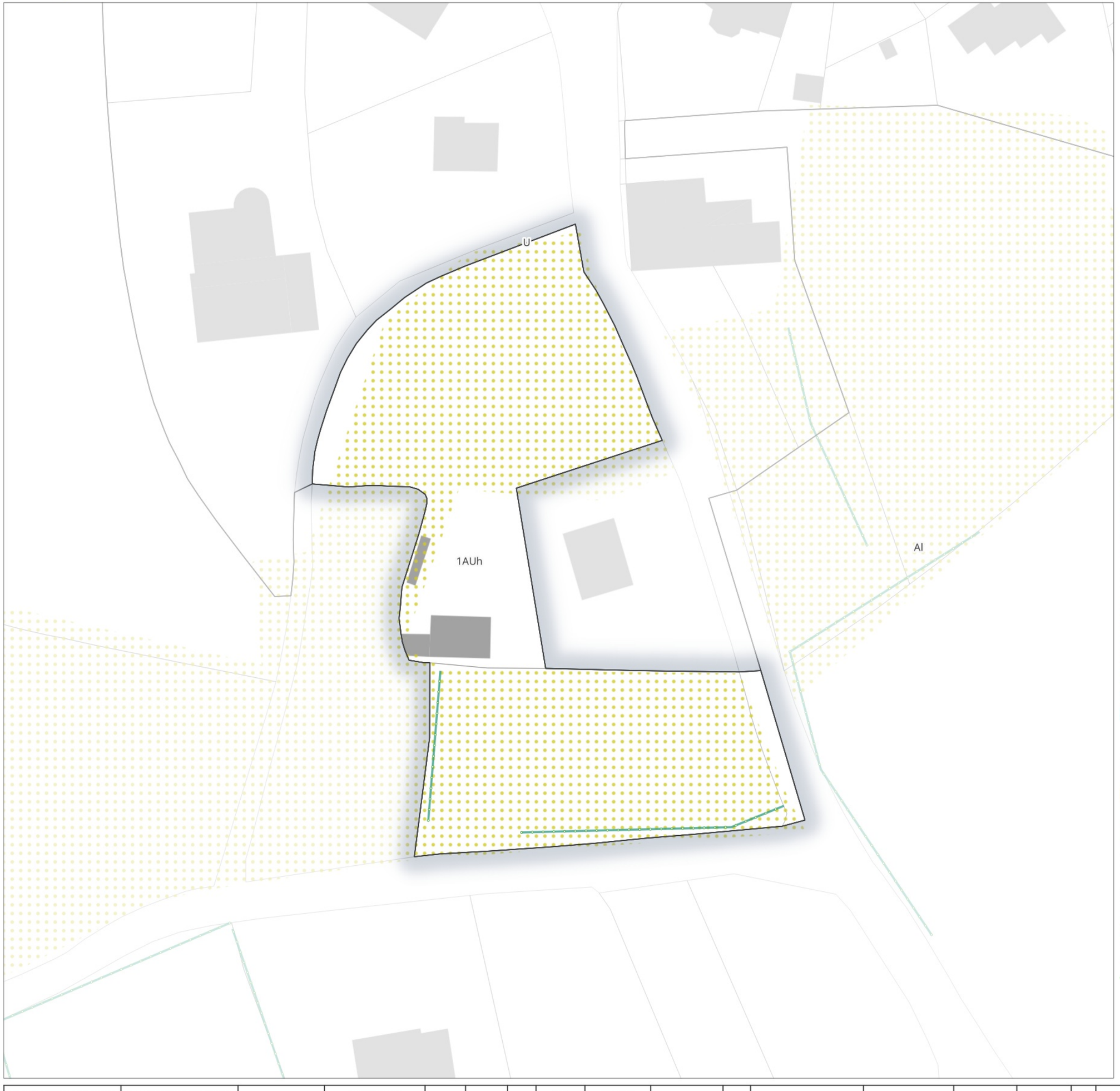
Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
1AUh



Surface du secteur: 0.4 ha



Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N — Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

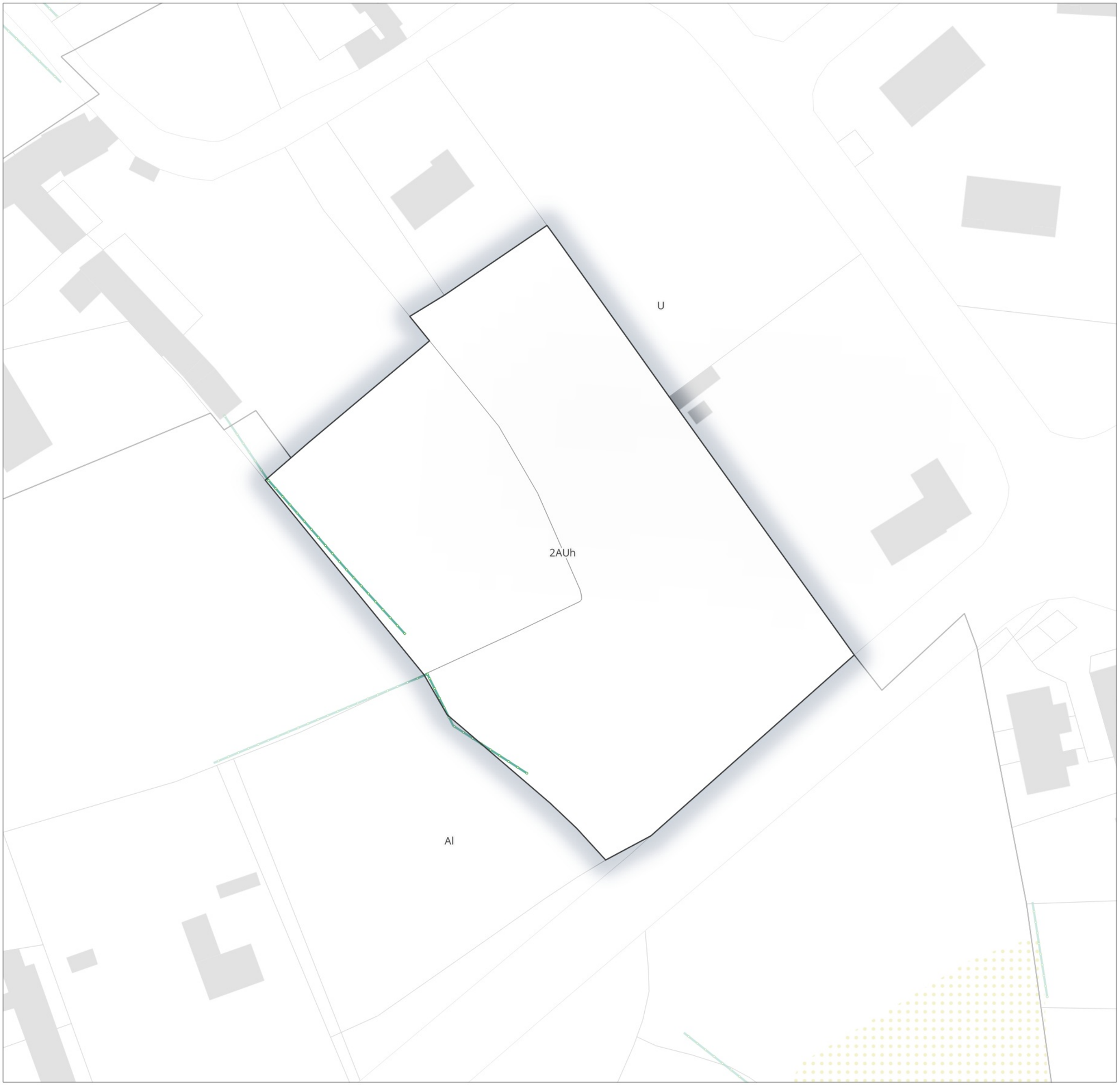
0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Enjeux environnementaux

YFFINIAC
2AUh





Surface du secteur: 0.7 ha

Trame verte et bleue
- Réservoir de biodiversité (milieux ouverts)
- Réservoir de biodiversité (littoral)

Sous-trame bocagère :
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité

Sous-trame boisée :
- Corridors écologique
- Réservoirs de biodiversité

Milieux naturels
- Natura 2000 (ZPS, ZSC)
- ZNIEFF
- Espace naturel sensible
- Espace naturel sensible (préemption)

Risques et servitudes
- PPR minier (non représenté)
- PPR inondation (zone bleue)
- PPR inondation (zone rouge)
- Aléa submersion marine
- Atlas des zones inondables
- Zones humides
- Captage : protection immédiate, rapprochée et zone sensible

Patrimoine
- Monument historique
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit

PLUi
- N Limite de zone

Prescriptions
- Espace Boisé Classé
- Boisement protégé
- Cours d'eau
- Haies, alignements d'arbres et talus

0 10 20 m

Réalisation : Even Conseil - Mai 2025
Sources : IGN, DREAL, DDTM22, INPN, ONF, CRPF, Géorisques, BRGM, DRAC, Cerema, SAGE Baie de Saint-Brieuc

Réservoir biodiversité (milieux ouverts)	Réservoir biodiversité (littoral)	Sous-trame bois	Sous-trame bocage	N2000	ZNIEFF	ENS	ENS (ZP)	Cours d'eau	Zone humide	SPR	Monument historique	Site classé-inscrit	PPRI Rouge	PPRI Bleu	AZI	Submersion marine	PPRM	Captage	TOTAL
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération



Juin 2019

Rédacteur : Mathieu GAILLET

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION 4

1.1 Contexte général 4
1.2 Saint-Brieuc Armor Agglomération 5

II - MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE 8

2.1 Composition de l'équipe projet 8
2.2 Méthodologie de l'étude 8
2.2.1 Obtention du fichier initial 8
2.2.2 Courrier et formulaire d'enquête 8
2.2.3 Douze réunions locales 10
2.2.4 Focus sur les agriculteurs de 57 ans et plus 11
2.2.5 Identification des enjeux agricoles 11
2.2.6 Des données qui varient selon la structure commanditaire 12
2.2.7 Lier les différentes démarches territoriales 12

III – LE FONCIER, SUPPORT DE L'AGRICULTURE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION 13

3.1 Occupation du territoire 13
3.2 Occupation des sols selon la commune 15
3.3 Evolution des surfaces agricoles sur les 30 dernières années 18
3.4 Répartition du foncier agricole 19
3.5 Assolement des surfaces agricoles 20
3.6 Analyse des distances parcelles/siège 21
3.7 Qualité agronomique des sols 24
3.8 Plan Baie 2027 24

IV – LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION 27

4.1 Les sièges d'exploitations agricoles 27
4.1.1 Le nombre de sièges d'exploitation 27
4.1.2 L'évolution du nombre de sièges d'exploitations agricoles 29
4.1.3 La sau moyenne des exploitations agricoles 29
4.1.4 Statut juridique des exploitants : la forme sociétaire se développe 30
4.2 Les productions principales du territoire 31
4.2.1 Une diversité de productions 31
4.2.2 Elevage bovin lait : 253 ateliers 34
4.2.3 Elevage porcin : 127 ateliers 35
4.2.4 Elevage bovin viande : 124 ateliers 36
4.2.5 Elevage volailles : 102 ateliers 37
4.2.6 Maraîchage 38
4.3 Stratégies commerciales, diversification et démarche de qualité 39
4.3.1 Mode de commercialisation 39
4.3.2 Une multitude de démarches engagées sur l'agglomération pour valoriser les produits du territoire 40
4.3.3 L'Agriculture Biologique 42
4.4 Plan Climat Air Energie Territorial : le monde agricole source de solutions pour la transition des territoires 44
4.5 Focus sur l'agriculture urbaine et péri-urbaine 47
4.6 Les bâtiments en friche 47

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

V – LES ACTIFS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE 49

5.1 Caractérisation de l'emploi – de la main d'œuvre 49
5.2 Les chefs d'exploitation 50
5.2.1 Evolution du nombre de chefs d'exploitation 50
5.2.2 L'âge des chefs d'exploitation 51
5.3 L'agriculture, une source d'emplois 54
5.3.1 Le salariat agricole 54
5.3.2 L'agro-alimentaire du territoire 57

VI – DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 59

6.1 Des accompagnements existants 59
6.2 Pyramide des âges 59
6.3 Les départs 60
6.4 Situation des 57 ans et plus 61
6.5 La dynamique d'installation sur Saint-Brieuc Armor Agglomération 65
6.6 Le taux de renouvellement 66

VII – ENJEUX 68

7.1 Les réunions locales 68
7.2 Enjeux remontés par le Comité territorial local 68
7.2.1 Enjeux de l'agriculture sur les 20 prochaines années 68
7.2.2 Analyse thématique 69
✓ AMENAGEMENT DE L'ESPACE - FONCIER 70
✓ LES TRANSITIONS 73
✓ LES PROJETS AGRICOLES STRUCTURANTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS 75
✓ LA COHABITATION DE L'ESPACE 77
✓ LES FRICHES AGRICOLES 79
✓ LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS 80

VIII – OPPORTUNITES ET MENACES, FORCES ET FAIBLESSES DE L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE 82

CONCLUSION 84

ANNEXES 85

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

I - INTRODUCTION

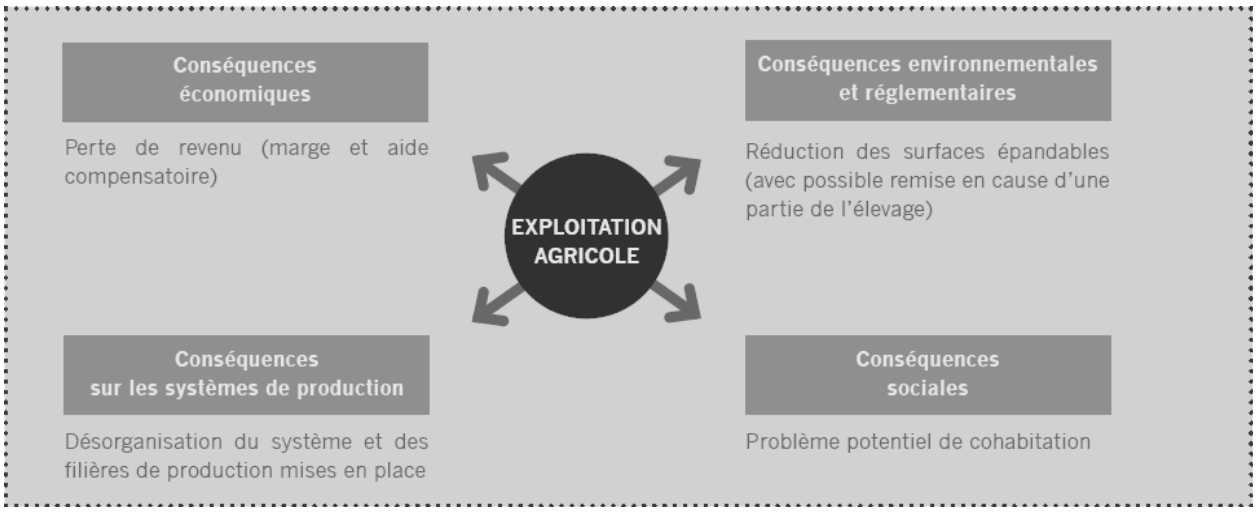
1.1 Contexte général

Le code de l'urbanisme (art L 110) rappelle que le territoire français est le patrimoine commun de la nation et rend la collectivité publique garante de sa gestion dans un esprit d'économie d'espace, d'équilibre des ressources et de protection des milieux naturels et fragiles.

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, une collectivité doit déterminer le zonage A (agricole), N (naturel) de son territoire, ou encore urbanisé ou à urbaniser, et y établir des règles d'utilisation du sol différentes.

La définition de ces zonages représente donc un réel enjeu pour l'agriculture d'un territoire et déterminera la place de l'activité agricole dans le document d'urbanisme. En effet, l'agriculture est une activité économique assurée par l'exploitation du foncier.

Le foncier agricole est une ressource première qui doit être protégée en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique (art R 123-7 du code rural), l'entretien de l'espace et l'assurance d'un tissu social permanent. L'urbanisation peut avoir de lourdes conséquences sur le fonctionnement des exploitations agricoles.



C'est pourquoi, la réalisation d'un diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme est une composante importante pour aboutir à un aménagement équilibré du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

1.2 Saint-Brieuc Armor Agglomération

Née de la fusion d'une communauté d'agglomération qui comptait 13 communes (Saint-Brieuc Agglomération) avec trois communautés de communes (Quintin Communauté, Puissance 4, Sud Goëlo auxquelles s'ajoute la commune de Saint-Carreuc), Saint-Brieuc Armor Agglomération a été créée le 1er janvier 2017 et compte désormais 32 communes réparties sur 605 km², pour 156 652 habitants. L'agglomération a pour ville-centre Saint-Brieuc (45 000 habitants), qui est également la Préfecture des Côtes d'Armor.



Carte des 32 communes composant Saint-Brieuc Armor Agglomération

Comme la carte ci-dessus le démontre, Saint-Brieuc Armor Agglomération forme un territoire littoral, urbain et rural. Principal bassin d'emplois des Côtes d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération compte près de 66 000 actifs, dont 3 % en agriculture. Le recensement réalisé à travers ce présent diagnostic agricole fait apparaître 545 exploitations agricoles. Le chiffre d'affaires généré par l'activité agricole est de 172 millions d'euros. (Source : Agreste 2017)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Par délibération du 31 mai 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé d'engager un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il fait suite à un premier travail important qui visait à un « projet de territoire » ayant pour but de fédérer l'ensemble des 32 communes autour d'un projet commun d'aménagement et de développement. Dans ce projet de territoire, quatre axes ont été retenus :

- Allier des centres dynamiques, des espaces maritimes, naturels et agricoles dans une volonté de partenariat réciproque
- S'appuyer sur les savoir-faire et singularités pour la conquête de marchés en mutation
- Agir solidairement pour la qualité de vie des habitants
- Porter collectivement une ambition commune

Les grandes orientations de ce Projet de territoire ont été validées en Conseil d'Agglomération en juillet 2018.

Aussi, le PLUi devra répondre aux objectifs suivants :

- Décliner le SCOT du Pays de Saint-Brieuc (Lamballe Terre & Mer et Saint-Brieuc Armor Agglomération) qui est actuellement en vigueur de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

- Permettre de décliner les orientations retenues dans le projet de territoire :
  - hiérarchiser et structurer le développement autour des centralités de façon à les dynamiser, limiter l'étalement urbain et les obligations de mobilités ;
  - préserver les singularités du territoire (urbain/rural/littoral/agricole), son patrimoine, son identité et la qualité du cadre de vie ;
  - développer les filières économiques singulières existantes sur le territoire (services/santé, lien à l'agroalimentaire, construction durable, d'économie circulaire et de sobriété énergétique, maritime, digital…), en lien avec la formation et l'enseignement supérieur.

- Répondre aux objectifs affichés dans la délibération de prescription du PLUi :
  - décliner et mettre en œuvre les orientations et objectifs du Projet de territoire ;
  - définir et décliner les besoins du territoire à l'échelle des 32 communes, de manière globale et cohérente en termes d'aménagement et de structuration de l'espace, d'habitat, de développement économique, de mobilité (et notamment résidentielle), d'environnement, de ressources, de capacités des équipements… ;
  - répondre de façon collective aux enjeux de consommation foncière en optimisant le foncier constructible via le renouvellement urbain, l'utilisation des dents creuses et des dispositions permettant de favoriser des densités adaptées à cet enjeu ;
  - accentuer le dynamisme des centralités, notamment en articulant étroitement habitat, urbanisme et mobilités et en encourageant la réhabilitation du bâti ancien ;
  - mettre en place une logique intercommunale de l'urbanisme et des projets de développement en prenant en compte l'hétérogénéité et les spécificités du territoire intercommunal (urbain, rural, littoral) dans un document unique valorisant les complémentarités et évitant les concurrences ;
  - préserver l'espace agricole, naturel et littoral, préserver et restaurer les continuités écologiques, la trame verte et bleue, le maillage bocager et les zones humides ;
  - assurer la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, urbain et paysager ;
  - permettre l'harmonisation des zonages et règlements, dans le respect des spécificités territoriales.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Afin de mieux appréhender les réalités de l'agriculture de son territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a fait le choix de réaliser un diagnostic agricole. En réponse à un marché public, et après consultation, la Chambre d'agriculture de Bretagne en est le prestataire.

Ce diagnostic permettra d'apporter une connaissance de l'agriculture du territoire et d'identifier les enjeux qui y sont liés. L'ensemble des données aura également pour objectif d'aider la collectivité à orienter ses choix en matière d'urbanisme en fonction des atouts et contraintes de l'activité agricole existante.

Ce travail présenté dans le présent rapport vise ainsi à :

- Caractériser chaque exploitation du territoire : nombre d'exploitants, forme juridique de l'exploitation, Surfaces Agricoles Utiles (SAU), productions, main-d'œuvre, âges, perspectives d'évolution.
- Repérer les sièges d'exploitation et les sites secondaires.
- Identifier les exploitations engagées dans une activité de diversification : vente de produits, accueil à la ferme.
- Identifier le parcellaire agricole sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et caractériser son occupation.
- Caractériser les principaux enjeux agricoles actuels et futurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

II – MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

2.1 Composition de l'équipe projet

L'équipe projet de la Chambre d'agriculture de Bretagne se compose de :

- **Mathieu GAILLET**, chargé d'animation territoriale auprès des EPCI de Leff Armor Communauté et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, en charge de la réalisation des différentes phases de l'étude (collecte des données vers les agriculteurs, animation de la réunion enjeux, centralisation des données) et interlocuteur de la collectivité.

- **Federica PERLETTA**, chargée d'étude urbanisme, en charge du suivi de procédure de révision ou élaboration des documents d'urbanisme, en appui lors de la collecte des données, et en charge de la saisie et l'analyse des données cartographiques du projet.

- **Marie-Claude LANCELLE**, assistante de service, en appui à la saisie des données cartographiques et au recueil des données individuelles des plus de 57 ans.

- **Nathalie LE DREZEN**, chargée d'étude économie, en charge de la collecte des données et de l'analyse des données en lien avec l'agroalimentaire.

Cette équipe a été ponctuellement renforcée pour des thématiques précises par le concours d'Isabelle GEORGELIN, Youenn GLOAGUEN, Valérie DANIELOU, Charles DAVID, Marek DUPUTEL, Karl PIERRET, Julie RIO.

2.2 Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité approfondir sa connaissance de l'agriculture locale. Cette partie présente la méthodologie du diagnostic agricole réalisé.

2.2.1 Obtention du fichier initial

La source première d'information s'appuie sur les bases de données actualisées de la Chambre d'agriculture. Sur un fichier initial de 630 contacts, plusieurs ont été retirés pour cause de double compte, arrêt d'activité récent, exploitations non professionnelles, etc. Ainsi, ce diagnostic agricole 2019 fait état de 545 exploitations agricoles recensées.

2.2.2 Courrier et formulaire d'enquête

Afin que l'ensemble des exploitations agricoles soient informées de la démarche PLUi, un courrier individuel complété par un formulaire d'enquête a été adressé à chacune d'entre elles fin janvier 2019, par voie postale.
Le courrier signalait le lancement du PLUi et du diagnostic agricole ; il renseignait également la date, le lieu, l'horaire de la réunion locale où le siège de l'exploitation était rattaché.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

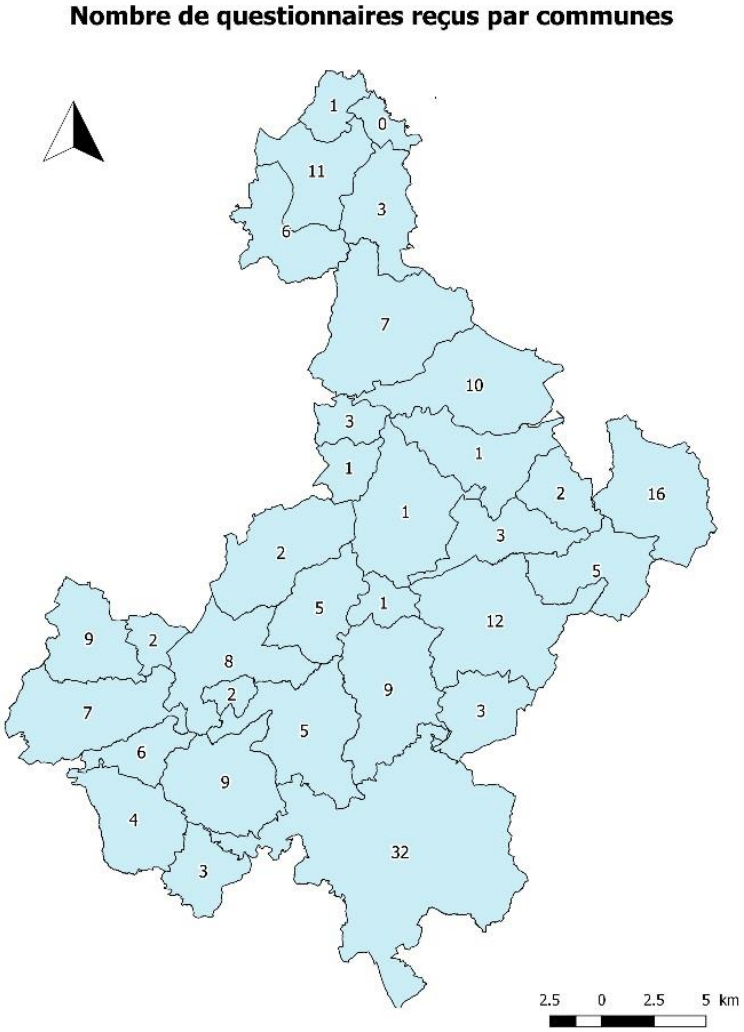
Le formulaire d'enquête comprenait 26 questions préalablement validées par les techniciens en charge des thématiques traitées, et concernait :

- l'identification de l'exploitation,
- la main d'œuvre disponible,
- la structure de l'exploitation (parcellaire, moyens de production, canaux de commercialisation, production d'énergie, pratiques environnementales, lien au bocage),
- les perspectives à 5-10 ans.

Une relance mail et une relance sms ont été réalisées début mars 2019. Le formulaire d'enquête est disponible en annexe.

Il s'agissait de permettre à chaque récepteur de s'exprimer sur son exploitation et sur les préoccupations qui pouvaient être les siennes. En outre, l'enquête offrira également une compilation de données utiles qu'il conviendra de traiter et analyser.

Cette démarche a abouti à la réception de 179 formulaires d'enquête se référant à des exploitations agricoles professionnelles, soit un tiers des exploitations agricoles recensées. La ventilation communale des réponses obtenues est la suivante :

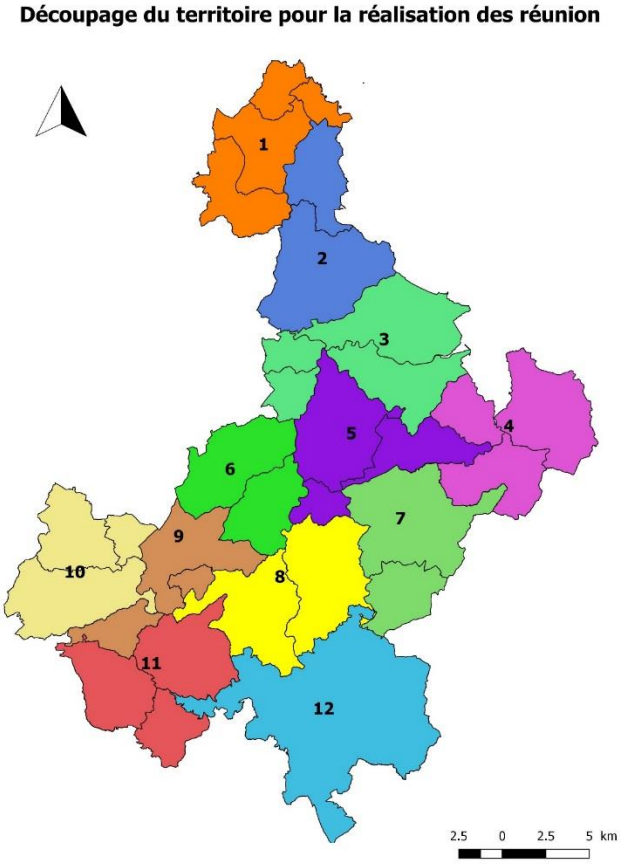


Carte de répartition des 179 questionnaires reçus par commune

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

2.2.3 Douze réunions locales

En complément de ce formulaire adressé à chaque exploitation agricole, des investigations de terrain complémentaires à la base de données Chambre d'agriculture ont été programmées.
Selon des zones préalablement définies, 12 réunions locales multi-communales ont été organisées sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
L'ensemble des agriculteurs étaient conviés à la réunion locale du lieu d'implantation de leur siège social, ainsi que les élus des collectivités (maire, adjoint à l'urbanisme).



Carte : Découpage des 12 zones multi-communales des réunions locales

Entre le 18 février et le 5 mars 2019, 77 personnes dont 70 agriculteurs ont assisté à une réunion locale. Voici la répartition par réunion :

Lieu	Date	Participants
Plourhan	18 février	10
Binic-Etables sur Mer	18 février	3
Yffiniac	21 février	9
Plédran	21 février	3
Saint-Donan	22 février	5
Ploufragan	25 février	5
La Harmoye	28 février	10
Plaintel	28 février	3
Le Vieux Bourg	1er mars	6
Le Foeil	1er mars	6
Ploeuc-L'Hermitage	4 mars	8
Trémuson	5 mars	9

Tableau : fréquentation par réunion, diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les objectifs des réunions de travail étaient :

- localisation sur cartes des sites d'exploitations en activité, principaux et secondaires, (bâtiments agricoles, parcelles), ainsi que les bâtiments vides,
- localisation des maisons d'habitation des exploitants,
- les contraintes locales.

Au-delà de ces éléments, ce fut également l'occasion d'aller à la rencontre des agriculteurs, présenter plus largement la démarche PLUi et l'intérêt du diagnostic agricole, répondre aux interrogations et amorcer des échanges concernant les enjeux de l'agriculture sur le territoire et écouter les attentes exprimées.

2.2.4 Focus sur les agriculteurs de 57 ans et plus

La pérennité des exploitations agricoles est évaluée sur les 5 prochaines années. Pour ce faire, au-delà du formulaire d'enquête, des relances téléphoniques ciblées vers cette catégorie de la population agricole ont été réalisées (119 exploitations agricoles). Les données peuvent varier en fonction des évolutions de parcours des chefs d'entreprise que sont les exploitants agricoles. Elles permettent néanmoins de donner une lisibilité du devenir des exploitations agricoles.

La pérennité des exploitations agricole est analysée en fonction de :

- L'âge de l'exploitant (57 ans et +)
- La situation de l'exploitation
- La possibilité de succession de l'exploitation
- La stratégie personnelle de l'exploitant

La pérennité n'est pas analysée en fonction de critères économiques.

2.2.5 Identification des enjeux agricoles

La détermination des enjeux du territoire est la résultante de nombreuses opportunités d'expression rendues possibles par ce diagnostic agricole :

- Le questionnaire envoyé à chaque exploitation
- Les différentes réunions locales avec une expression libre des participants
- Les appels téléphoniques directement vers les services de la Chambre d'agriculture ou bien les rencontres informelles sur le terrain
- La réunion « enjeux » du 3 juin 2019 à la Chambre d'agriculture en présence de 12 personnes représentatives du bassin de vie agricole :
    - 4 élus Chambre d'agriculture du territoire
    - 8 membres de l'instance locale de la Chambre d'agriculture appelée « Comité territorial » qui est composée d'agriculteurs soucieux de s'investir sur les thématiques agricoles locales, en lien avec les collectivités.

Cette réunion avait plusieurs objectifs principaux :

- Rappeler le cadre du PLUi, ses orientations politiques, le calendrier d'avancement
- Présenter l'analyse des données agricoles collectées
- Faire émerger et identifier les principaux enjeux agricoles existants sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération

C'est le croisement de l'ensemble de ces expressions qui permet de dresser des enjeux pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

2.2.6 Des données qui varient selon la structure commanditaire

Selon qu'il s'agisse d'une donnée issue du recensement général agricole (RGA) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou du diagnostic agricole, certaines données peuvent être différentes pour un même critère de recherche. Chaque structure ayant des modalités de calcul et de prise en compte différentes. Pour exemple, le diagnostic agricole recense 545 exploitations agricoles en 2019, tandis que la MSA, d'après son mode de calcul, comptabilise 509 exploitations agricoles en 2017.

C'est pourquoi, les comparaisons de données d'une structure à l'autre sont rendues complexes et délicates ; elles seront donc essentiellement réalisées indépendamment.

2.2.7 Lier les différentes démarches territoriales

L'agriculture est au carrefour de nombreux enjeux locaux, nationaux et internationaux. S'agissant des enjeux territoriaux, il a été adjoint dans ce présent rapport un focus sur le Plan Climat (PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial) ainsi que sur le développement de Baie 2027 (Plan de lutte contre les algues vertes dont le premier Plan fut réalisé de 2012 à 2017). Le but recherché étant de mettre en relation les différentes démarches du territoire qui visent des objectifs communs.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

III - LE FONCIER, SUPPORT DE L'AGRICULTURE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

3.1 Occupation du territoire

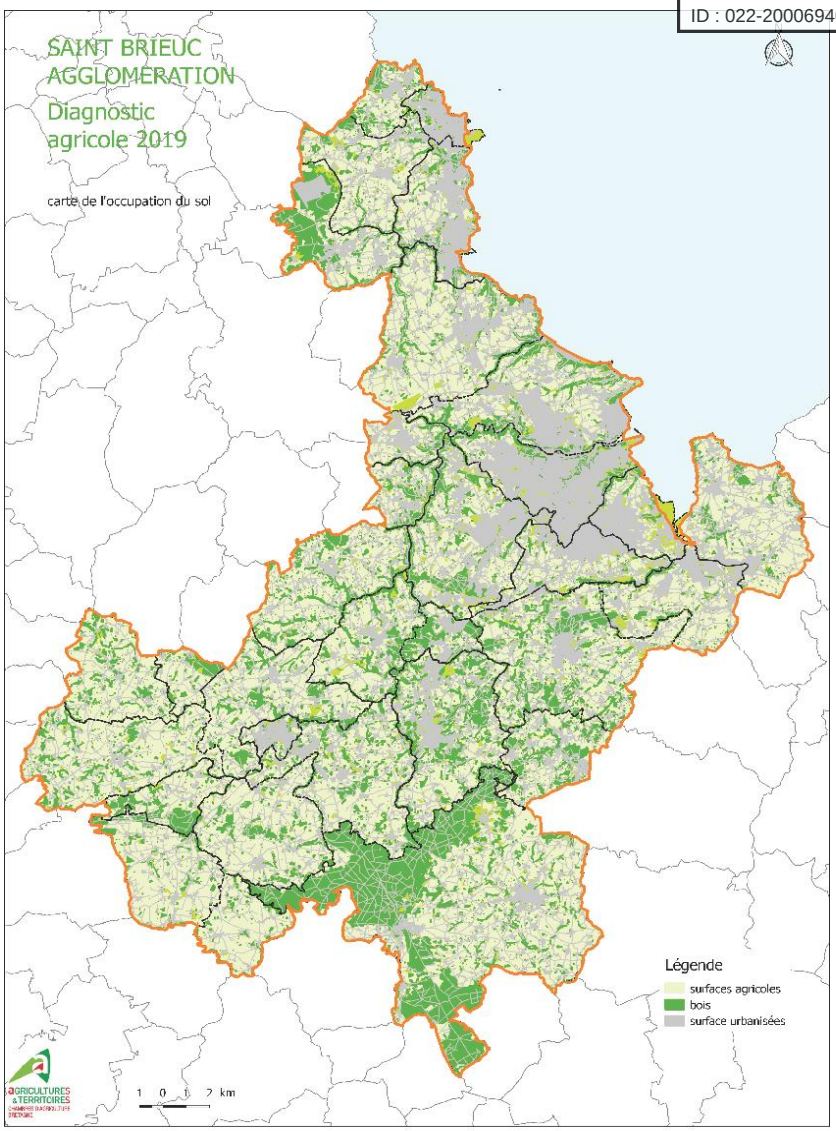
L'analyse a été réalisée sur la base des éléments suivants :

- **Surface totale** : estimée par calcul SIG
- **Surface agricole** : RGP 2018 anonyme
- **Surface urbanisée** : base de données « tâches urbaines 2016 » de la DREAL rognée des bois et du RGP, complété de la couche « routes » de la BD-Topo 22 de 2016 de l'IGN
- **Surface en bois** : couche « zone végétation » de la base de données « BD-Topo 22 de 2016 » de l'IGN qui correspond à l'inventaire forestier national
- **Surfaces autres :** surface estimée à partir de la différence des données précédentes : surfaces agricoles non déclarées à la PAC, surfaces à potentiel agricole mais non exploitées.

La cartographie suivante donne à voir la composition des différents territoires :

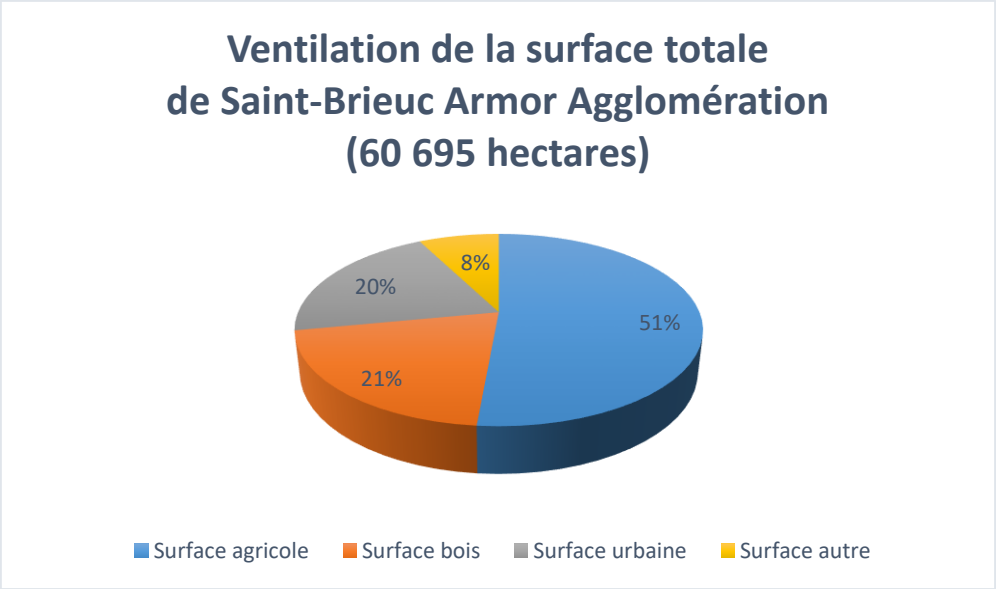
- une large zone urbanisée sur Saint-Brieuc et aux alentours, dans la première couronne de la ville-centre, et également le long de la bordure littorale ainsi que quelques communes denses (Quintin, Saint-Quay-Portrieux) ;
- la forêt de Lorge (1 900 hectares à elle seule) ainsi que le début de la forêt du Sud Goëlo.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Carte de répartition de l'occupation des sols de Saint-Brieuc Armor Agglomération

La traduction de cette carte sous forme de graphique donne les équilibres suivants :



Source : RPG 2016

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

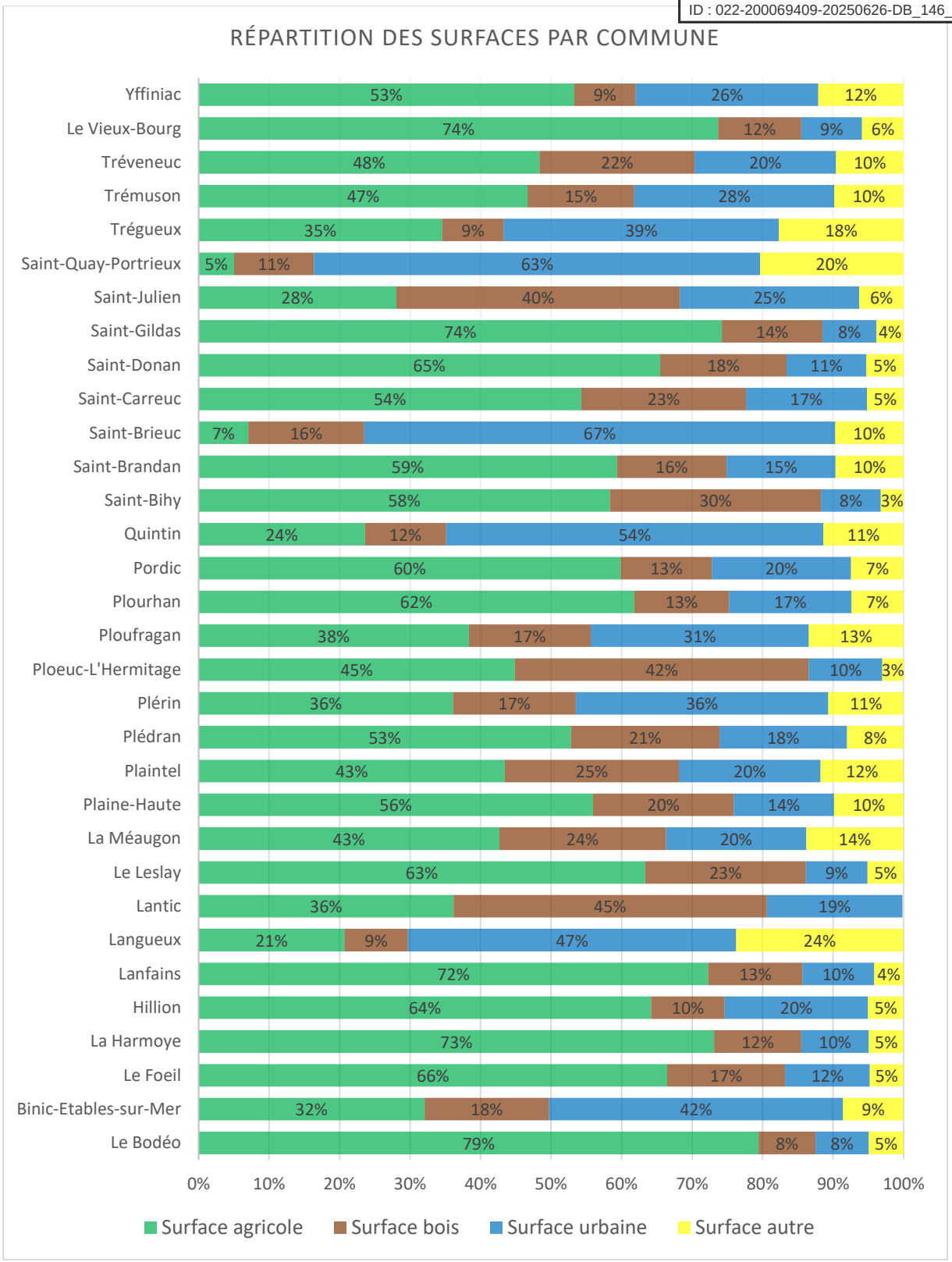
La surface agricole représente légèrement plus de la moitié de la surface totale (51 %), là où la moyenne départementale est à 63 %. Une assez forte différence qui peut s'expliquer pour différentes raisons :

- Saint-Brieuc Armor Agglomération constitue l'agglomération centrale du département, la plus urbaine des Côtes d'Amor (densité de 251 habitants/km², présence de la ville Préfecture, grandes zones commerciales, axes routiers).
- L'urbanisation de la bande littorale.
- La présence d'éléments boisés (bois, vallées, landes y sont relativement importants avec 20 % de la surface totale).

3.2 Occupation des sols selon la commune

En complément de l'approche globale, il paraît utile de consolider la vision du territoire avec une entrée communale, et ainsi visualiser les disparités d'une agglomération tant rurale qu'urbaine.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Pourcentage des différentes surfaces par commune de Saint-Brieuc Armor Agglomération

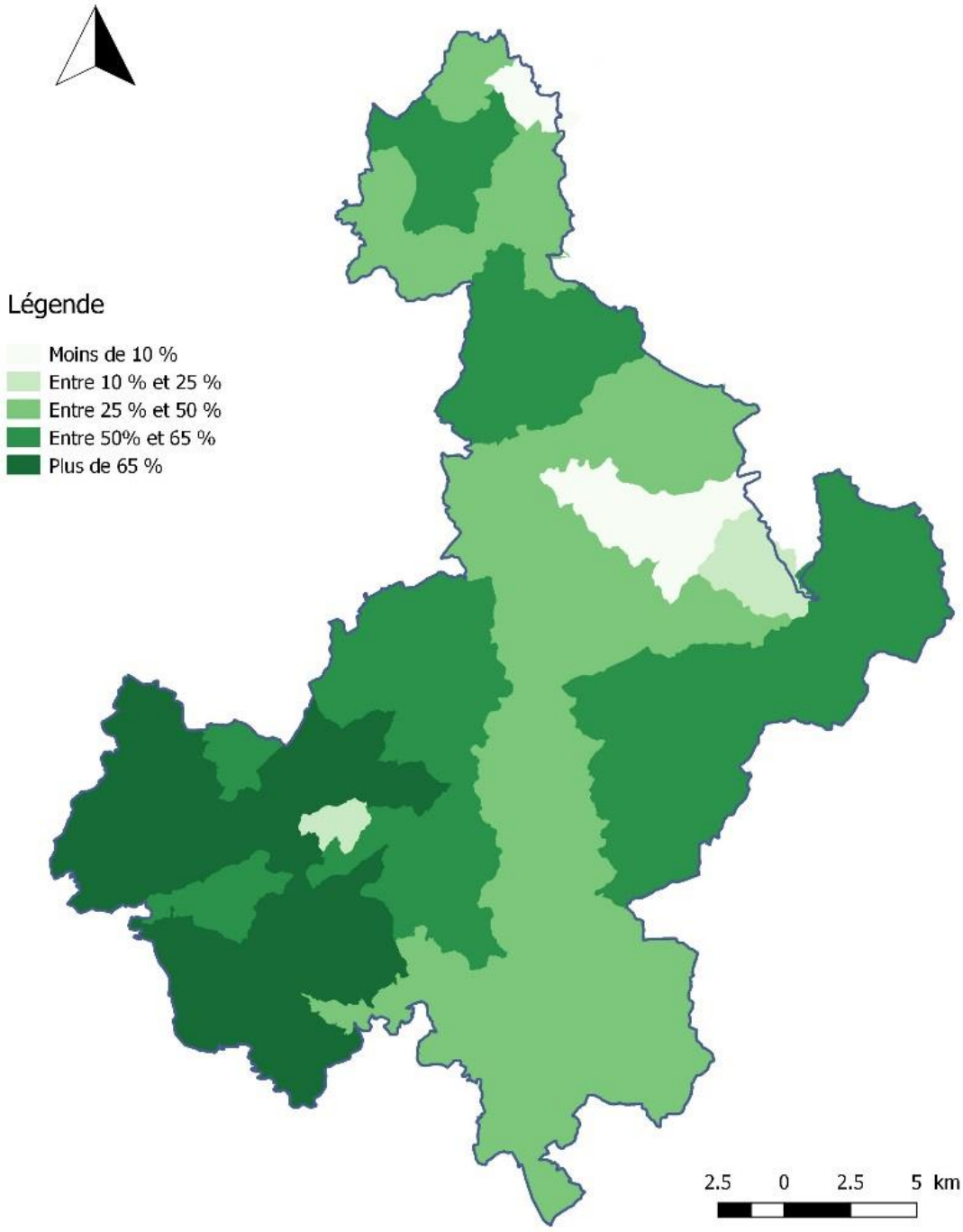
Source : RPG 2016

5 communes ont plus de 70 % de surface agricole : Le Bodéo, La Harmoye, Lanfains, Saint-Gildas, Le Vieux-Bourg. Inversement, 5 communes ont moins de 30 % de surface agricole : Saint-Brieuc, Saint-Quay-Portrieux, Langueux, Quintin, Saint-Julien.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

5 communes ont plus de 40 % de surface urbanisée : Saint-Quay-Portrieux, Saint-Brieuc, Quintin, Langueux, Binic-Etables sur Mer.
Saint-Quay-Portrieux et Langueux ont toutes les deux 20 % et plus de « surface autre ». Sur ces deux communes en bordure de littoral, il y a de nombreuses activités de loisirs (propriétaires de chevaux, etc.).
L'approche cartographique est la suivante :

Part de la surface agricole sur la surface totale



Source : RPG 2016

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

3.3 Evolution des surfaces agricoles sur les 30 dernières années

L'analyse des données du Recensement Général Agricole (recensements agricoles 1988, 2000 et 2010), ainsi que des données collectées dans le cadre du présent diagnostic permettent de montrer l'évolution des surfaces issues des exploitations agricoles dont le siège d'exploitation est situé sur l'agglomération.

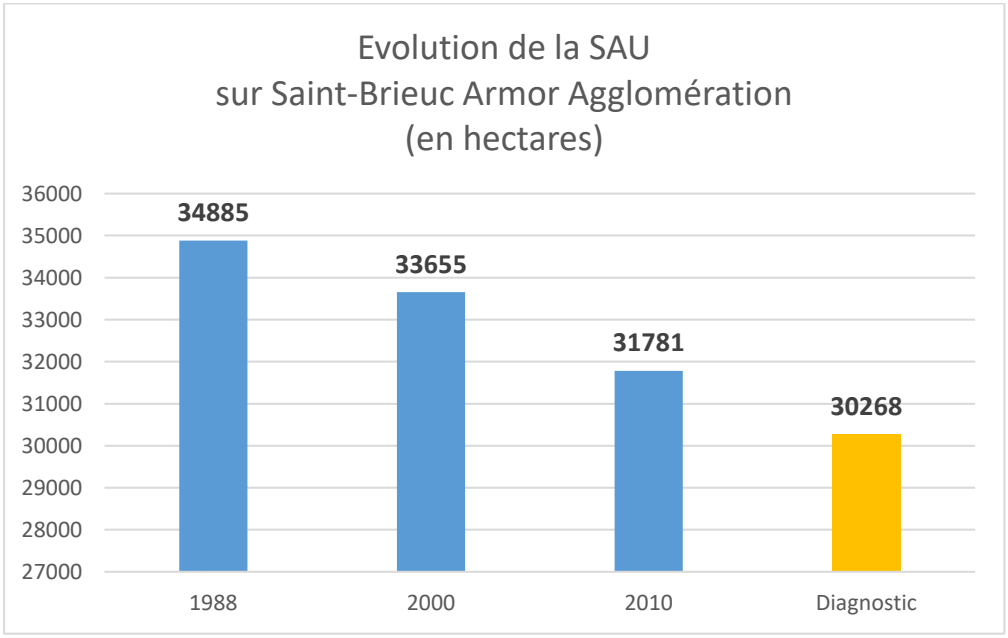
	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	Evolution 1988/2010	DIAGNOSTIC 2019	Evolution 2010/2018
SAU globale SBAA (ha)	34 885	33 655	31 781	**- 8.9 %**	30 268	- 4.76 %
SAU globale Côtes d'Armor (ha)	460 960	453 464	438 314	**- 6.7 %**		
SAU globale Bretagne (ha)	1 757 126	1 701 566	1 638 229	**- 5.0 %**		

Evolution de la SAU et comparaison avec le Département et la Région, entre 1988 et 2019

Source : Recensement Général Agricole et diagnostic agricole 2019

Le tableau fait apparaître une perte de 8.9 % de la surface agricole entre 1988 et 2010 (3 104 hectares), soit 2.2 points de plus que la moyenne départementale. On y note plus de pression foncière due à l'attrait du littoral et à une zone urbaine conséquente.

La comparaison des données RGA avec celles issues du diagnostic agricole est rendue difficile du fait d'une prise en compte différente des surfaces. On observe cependant une diminution évaluée à 4.76 % de la SAU sur la décennie (2010-2019).



Evolution de la surface agricole utile entre 1988 et 2019

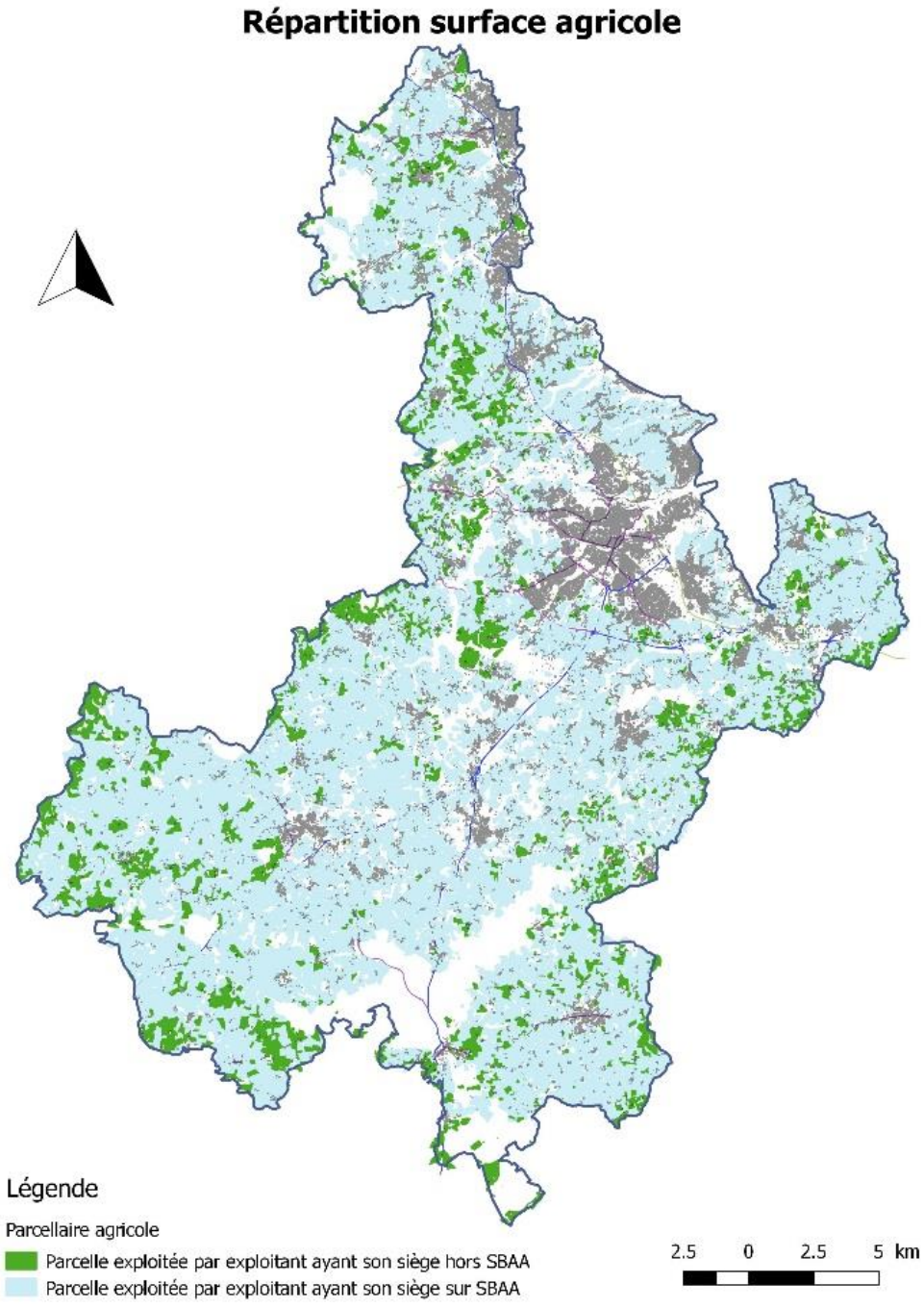
Source : Recensement Agricole et calcul SIG Chambre d'agriculture

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

3.4 Répartition du foncier agricole

La carte suivante permet de visualiser la surface agricole utile cultivée. Elle est cultivée de deux manières :

- soit par des exploitations agricoles dont le siège est situé sur l'agglomération,
- soit par des exploitations agricoles dont le siège est situé hors de l'agglomération.



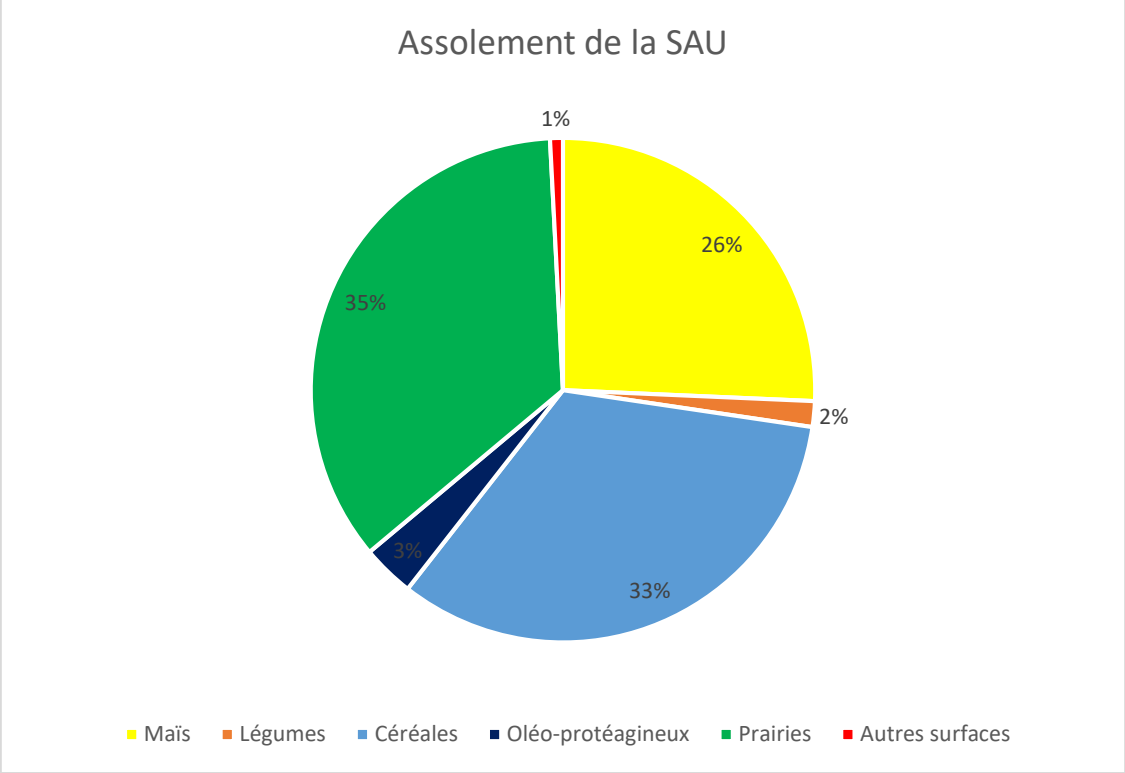
Source : diagnostic agricole 2019

Naturellement, les terres en bordure des autres collectivités apparaissent comme étant parfois exploitées par des exploitations agricoles extérieures. La SAU est à 85.06 % exploitée par des exploitations agricoles ayant leur siège sur l'agglomération. 14.94 % sont exploités par des exploitations extérieures ou en attente de réattribution.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

3.5 Assolement des surfaces agricoles

Selon les données du RPG 2016, la répartition de la SAU permet d'observer que les prairies restent dominantes avec plus de 11 000 hectares, suivies des céréales avec plus de 10 000 hectares. De façon plus anecdotique, on retrouve 9 hectares de serres-verre.



Graphique : assolement de la SAU de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Source RPG 2016

Les surfaces fourragères (prairies, maïs, autres fourrages) totalisent 62 % de la surface agricole utile. Elles reflètent la vocation d'élevage du territoire, ce qu'on observera plus finement dans la partie « productions ».

Si on compare les données issues du territoire aux données départementales, on constate un parallèle évident entre les deux strates sur chacune des productions.

	Saint-Brieuc Armor Agglomération	Côtes d'Armor
% Prairies / SAU	35 %	34 %
% Maïs / SAU	26 %	26 %
% Céréales / SAU	33 %	32 %
% Légumes / SAU	2 %	3 %
% Oléo-protéagineux / SAU	3 %	4 %
% divers / SAU	1 %	1 %

Tableau : Part de chaque type de cultures sur les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et des Côtes d'Armor

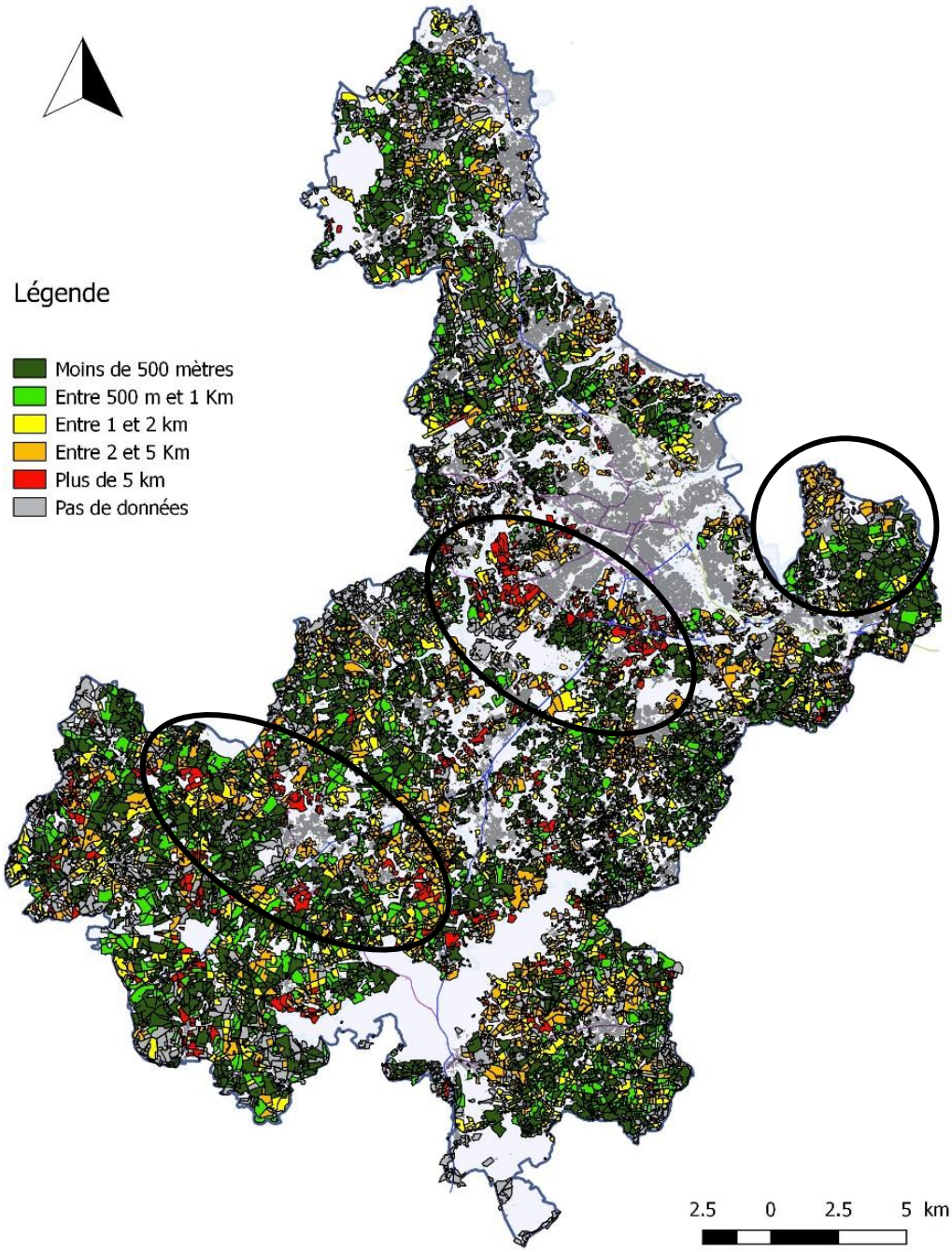
Source : RPG 2016

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

3.6 Analyse des distances parcelles/siège

La distance moyenne entre le siège et le parcellaire permet de mettre en évidence les parcellaires particulièrement groupés ou au contraire très dispersés. Voici une carte globale du territoire de l'agglomération :

Distance entre le parcellaire et le siège

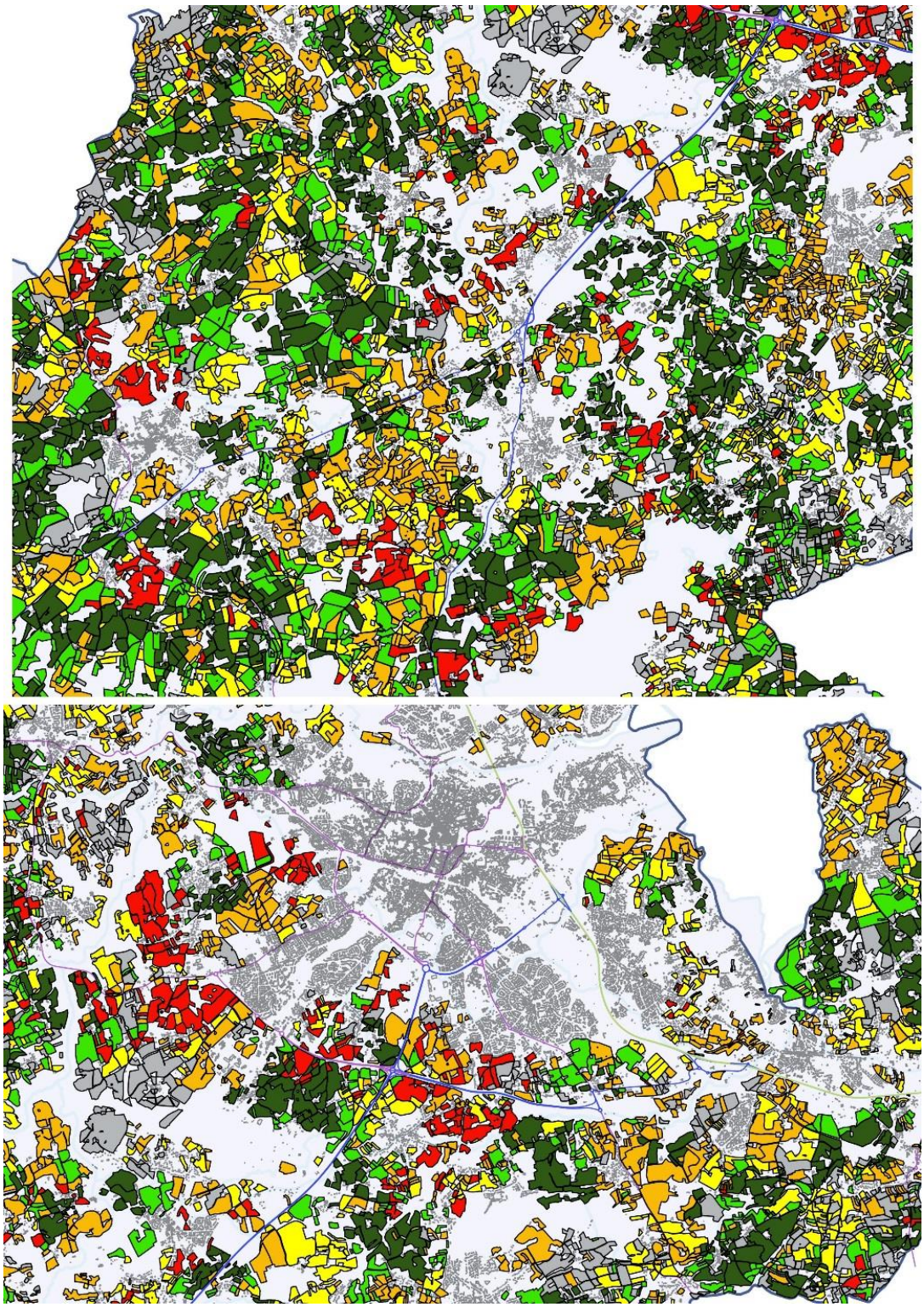


Source : diagnostic agricole 2019

On peut percevoir des zones où la distance entre le siège et les parcelles est importante même s'il faut préciser que seul le site principal est pris en charge, et non le site secondaire lorsqu'il existe.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Ci-dessous, un focus est proposé sur les zones de Quintin-Plaintel, puis le sud de Saint-Brieuc frange littorale d'Hillion.



Source : diagnostic agricole 2019

Si l'on met ces données en perspective avec le graphique suivant sur le morcellement et les échanges parcellaires, on constate qu'une partie que ceux ayant une distance élevée entre le siège et le parcellaire ne sont pourtant pas en attente de faire des échanges parcellaires. Alors qu'inversement, certains sont favorables aux échanges, sans pour autant constater une distance siège-parcellaire importante. Il y a des facteurs irrationnels qui peuvent soit inciter à échanger, soit rendre l'échange plus complexe.

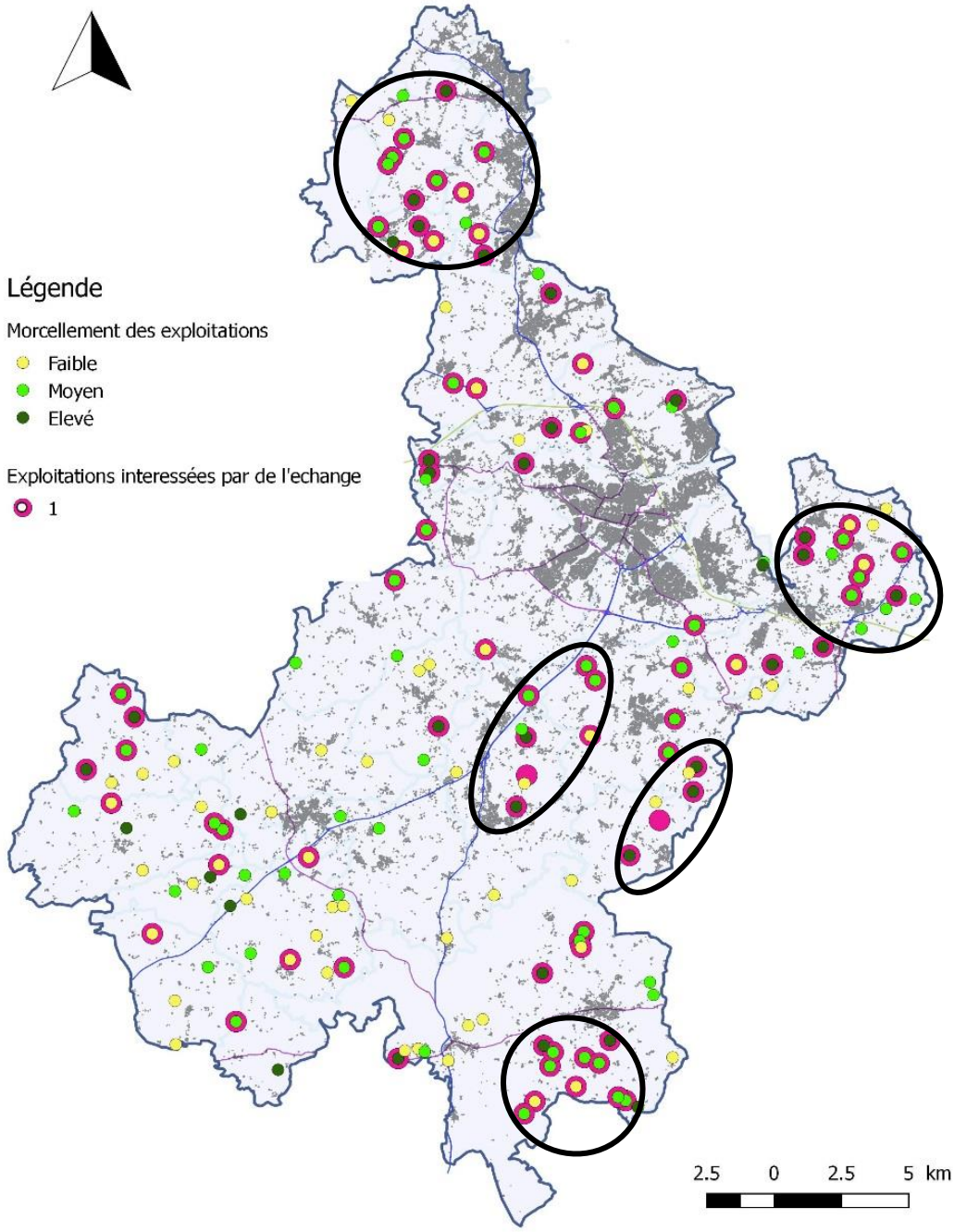
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La question du morcellement et de la dispersion du parcellaire était également posée dans l'enquête envoyée à l'ensemble des exploitations. Sur 179 réponses, 163 y ont répondu en donnant les réponses suivantes :

- 60 réponses : morcellement faible
- 66 réponses : morcellement moyen
- 37 réponses : morcellement élevé

En mettant ces résultats en lien avec l'autre question posée sur les échanges parcellaires, la cartographie des réponses est la suivante :

Morcellement du parcellaire et échange foncier des exploitations ayant repondu au questionnaire



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

En effet, la volonté de travailler à des échanges parcellaires apparait très clairement : 86 ont répondu être intéressés. La cartographie précédente permet de situer les lieux où plusieurs exploitations sont disposées à travailler à des échanges. La corrélation entre parcellaire fortement morcelé et échange parcellaire est logiquement poreuse : 28 exploitations cochent ces deux possibilités. On observe plusieurs zones où des agriculteurs souhaitent réfléchir à cette possibilité (Hillion, Sud Goëlo, Ploeuc-L'Hermitage).

Toutefois, il ne faut pas omettre que, dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes, un accompagnement est d'ores et déjà proposé aux agriculteurs désireux de faire des échanges parcellaires sur l'ensemble de la Baie de Saint-Brieuc ; ceci fait l'objet du chapitre suivant. Un certain nombre des agriculteurs intéressés par les échanges parcellaires ont été accompagnés dans ce cadre mais n'ont pas réalisé les échanges souhaités pour diverses raisons.

Enfin, ils sont 66 exploitations à mentionner des points de circulation difficile lorsque 103 disent l'inverse (cf. partie enjeux).

3.7 Qualité agronomique des sols

La présence d'une agriculture presque exclusivement en polyculture-élevage a des impacts clairs sur le foncier. En effet, même des terres qui peuvent apparaître comme ayant une qualité agronomique plus faible n'ont pour autant pas moins de valeur. Elles sont effectivement utiles pour le pâturage et représentent également une masse foncière importante pour la problématique de l'épandage. Il n'est donc pas possible de dégager des secteurs plus ou moins propices à l'agriculture et à la production agricole.
Par ailleurs, on note la zone particulière de Langueux qui est consacrée au maraîchage.

3.8 Plan Baie 2027

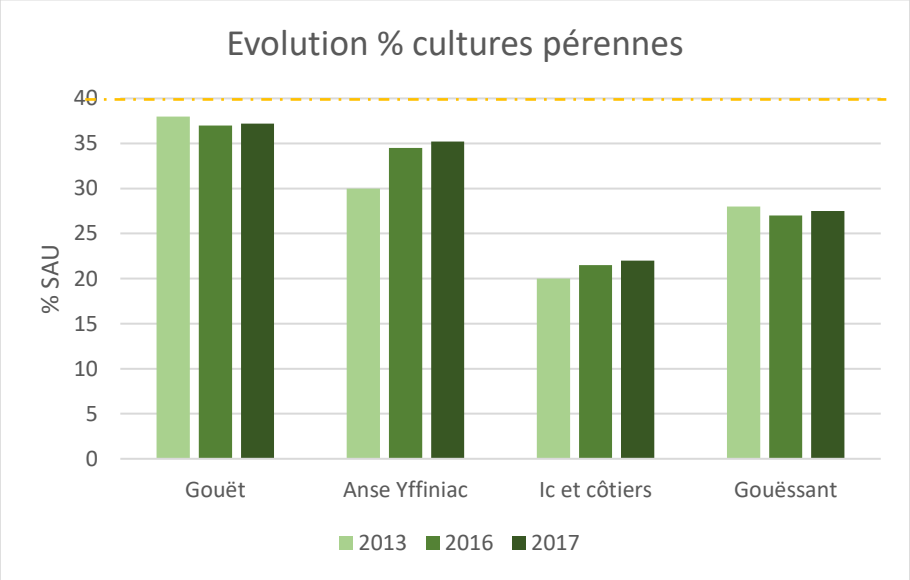
Depuis 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération – et plus largement le Pays de Saint-Brieuc et 7 autres baies bretonnes, sont engagées dans une démarche portée par l'Etat de lutte contre les algues vertes. Sur la zone qui concerne le territoire, cela reprend les contours de la Baie de Saint-Brieuc ; une délimitation géographique qui n'est pas la même que celle de Saint-Brieuc Armor agglomération. Des données exactement relatives aux limites géographiques de Saint-Brieuc Armor Agglomération ne pourront donc pas être envisagées. Toutefois, cela donne une indication des actions réalisées et des tendances agricoles en cours. Récemment, deux données peuvent apporter un éclairage sur les évolutions agricoles :

- Une recrudescence des demandes d'accompagnement. Depuis début 2018, chaque exploitation de la Baie de Saint-Brieuc peut bénéficier d'un accompagnement technico-économique pris en charge financièrement. Il existe 6 thématiques : évolution du système, gestion de l'herbe, projet structurant, gestion de l'azote, gestion des intercultures, diagnostic. Alors qu'on comptait 100 accompagnements en 2018, l'année 2019 enregistre d'ores et déjà un record de sollicitations avec 159 demandes entre janvier et mi-juin 2019. Et parmi elles, la gestion de l'azote et l'évolution globale du système sont les accompagnements plébiscités (116 accompagnements sur 159).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

9 structures sont habilitées à faire les accompagnements souhaités. Certes, ces données sont actuellement trop récentes pour en tirer des conclusions hâtives, les agriculteurs n'ayant pas eu le temps d'appliquer toutes les recommandations issues de l'accompagnement, mais il est à noter une mobilisation professionnelle forte et progressive.

- Le taux de cultures pérennes dans la SAU. L'objectif fixé à l'horizon 2021 est de 36 % de cultures pérennes. On peut lire sur ce graphique une stabilité globale à l'échelle de la Baie avec des évolutions positives sur les bassins versants de l'Anse d'Yffiniac et l'Ic. On peut estimer que les accompagnements porteront leurs fruits d'ici quelques années et aideront à la réalisation des objectifs fixés ou bien à y tendre au maximum.



Graphique : résultats à l'échelle du Pays de Saint-Brieuc

Source : Baie de Saint-Brieuc

Comme évoqué dans le paragraphe sur la distance entre siège et parcellaire, un des axes du plan de lutte contre les algues vertes concerne le regroupement parcellaire ; il a été reconnu comme un levier pour l'évolution des systèmes d'exploitation. En effet, regrouper les parcellaires et rapprocher les parcelles les plus éloignées permet non seulement de diminuer les trajets et le risque d'accidents, les coûts de production et les émissions de GES, mais aussi de faire évoluer plus facilement les systèmes de production en permettant des rotations plus longues, d'avoir plus de surfaces accessibles aux bovins. Une démarche gagnante pour l'agriculteur, mais aussi pour la collectivité. A l'échelle du Pays de Saint-Brieuc, on peut mettre en avant les données suivantes :

1. 180 exploitations rencontrées
2. 35 % des exploitations ont gagné en surfaces accessibles et toutes ont diminué leurs déplacements
3. 107.70 ha échangés en propriété
4. De nombreux échanges en jouissance (plus de 100 ha échangés avec intervention de la Chambre d'agriculture de Bretagne)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Pour exemple, rapprocher une parcelle de maïs ensilage de 7 km à 1.5 km du siège d'exploitation permet d'économiser 29 % de la consommation de fuel, soit l'équivalent de 1 000 km en voiture en moins par ha. Un réel bénéfice économique, environnemental et un gain de temps.

Enfin, sur les 179 retours de formulaires d'enquête, 24 exploitations disent être engagées dans une MAEC (mesure agro-environnementale et climatique). Le comptage issu de la Chambre d'agriculture laisse percevoir un total de plus de 50 MAEC en cours sur Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

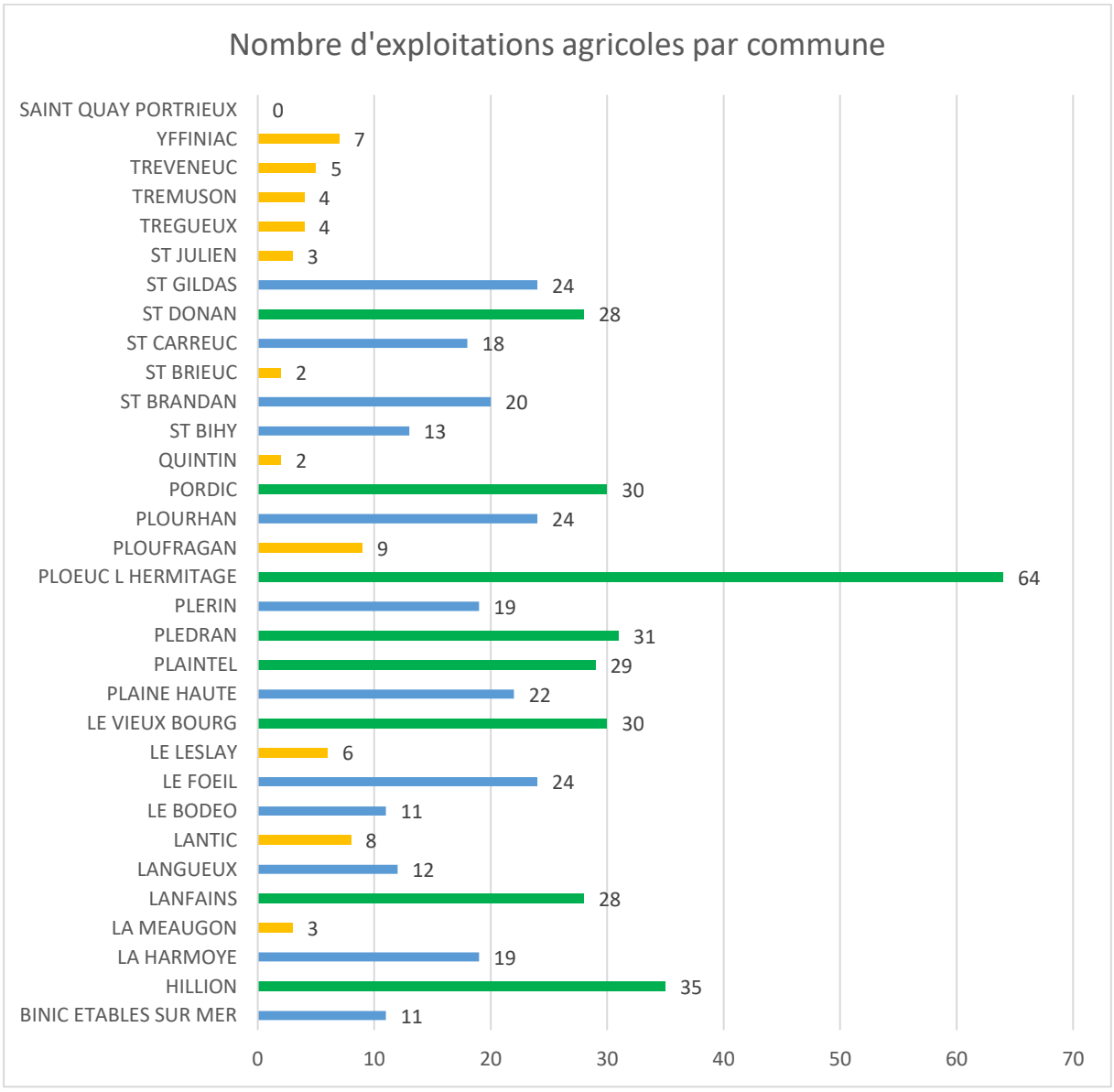
IV - LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

4.1 Les sièges d'exploitations agricoles

4.1.1 Le nombre de sièges d'exploitation

Le recueil de données issues des réunions locales et du travail de compilation des données permet d'identifier un total de 545 exploitations agricoles professionnelles sur le territoire, ce qui représente une moyenne de 17 exploitations par commune. Toutefois, cette moyenne cache une importante disparité entre Saint-Quay-Portrieux qui ne comporte aucun siège d'exploitation et Ploeuc-l'Hermitage qui en compte 64 :

- 25 % des communes (soit 8) comptent 25 exploitations agricoles ou plus
- 37 % des communes (soit 12) comptent moins de 10 exploitations agricoles

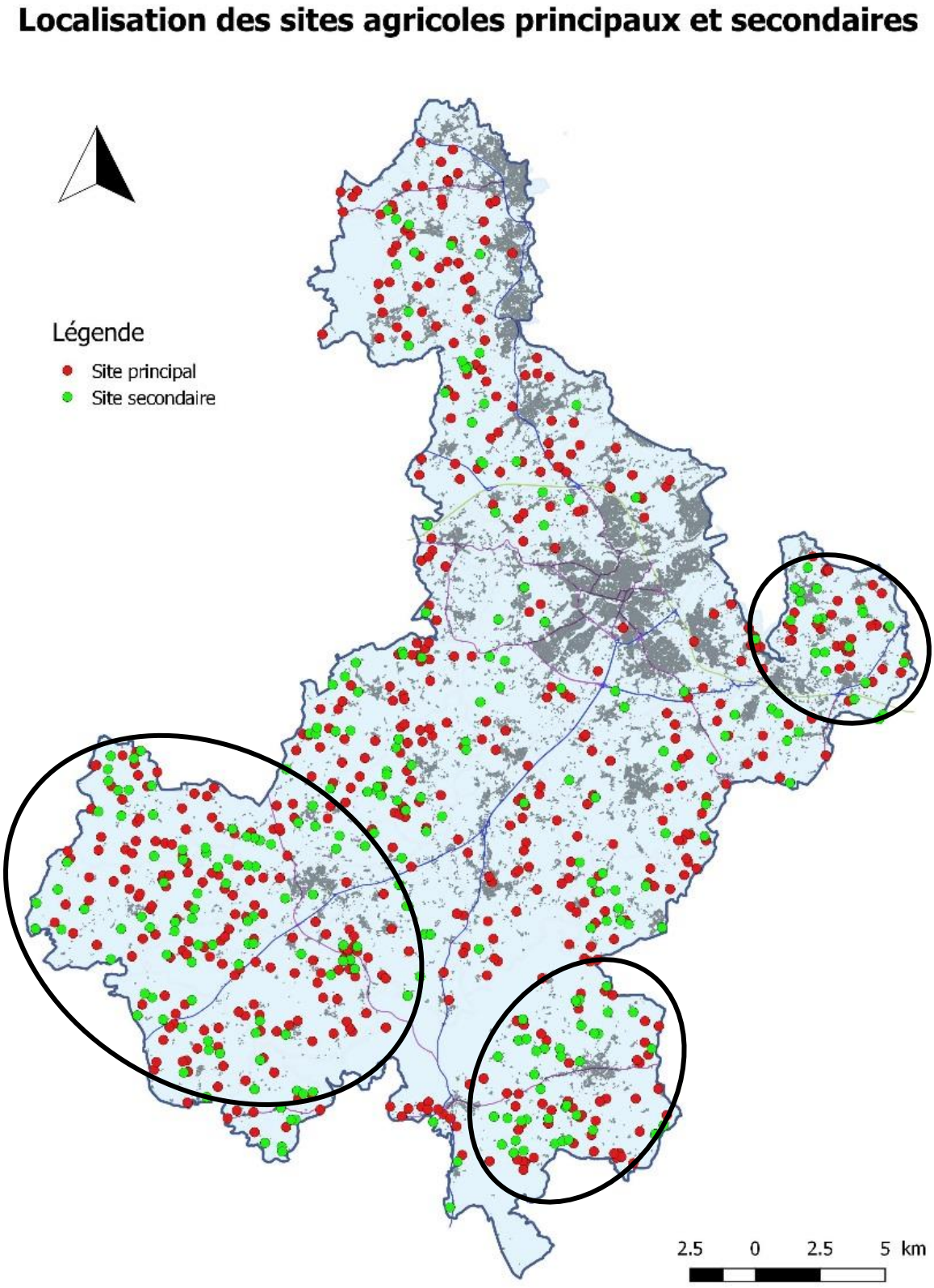


Graphique : Nombre d'exploitations agricoles par commune

Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Cette répartition peut s'observer à travers la carte suivante qui repère les sites principaux (545) et les sites secondaires (250). Ces derniers apparaissent majoritairement dans le sud de l'agglomération.



Carte : localisation des sites principaux et secondaires, diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.1.2 L'évolution du nombre de sièges d'exploitations agricoles

Au regard des données fournies par le Recensement Agricole, qui permettent une analyse dans le temps sur des critères toujours identiques, on observe une baisse continue du nombre d'exploitations agricoles : - 63 % entre 1988 et 2010.
Toutefois, on peut dire que les résultats sont homogènes entre l'agglomération, le Département et la Région puisqu'on observe une diminution du même ordre que les autres échelles territoriales.

	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	Evolution 1988/2010	DIAGNOSTIC 2019	Evolution 2010/2019
Nombre d'exploitations ayant leur siège sur Saint-Brieuc Armor Agglomération	2 132	1 123	798	**- 63%**	545	- 32%
Nombre d'exploitations en Côtes d'Armor	23 605	13 400	9 472	- 60%		
Nombre d'exploitations en Bretagne	92 545	51 219	34 447	- 62%		

Source : Données Recensement Agricole 1988, 2000, 2010
pour Saint-Brieuc Armor Agglomération, les Côtes d'Armor et la Bretagne

L'année 2010 est assez ancienne, toutefois il n'y a pas eu de recensement général agricole depuis cette date. Si on compare cette donnée avec celle issue du diagnostic agricole 2019, la baisse entre 2010 et 2019 est de 32 %, soit une baisse logique et continue. Cependant, il est à préciser que la notion d'exploitation agricole n'est pas identique, ce qui rend peu interprétable une comparaison de ce type.

Au regard des données collectées et de l'évolution de la courbe des âges, cette tendance à la baisse devrait se poursuivre dans les années à venir.

4.1.3 La SAU moyenne des exploitations agricoles

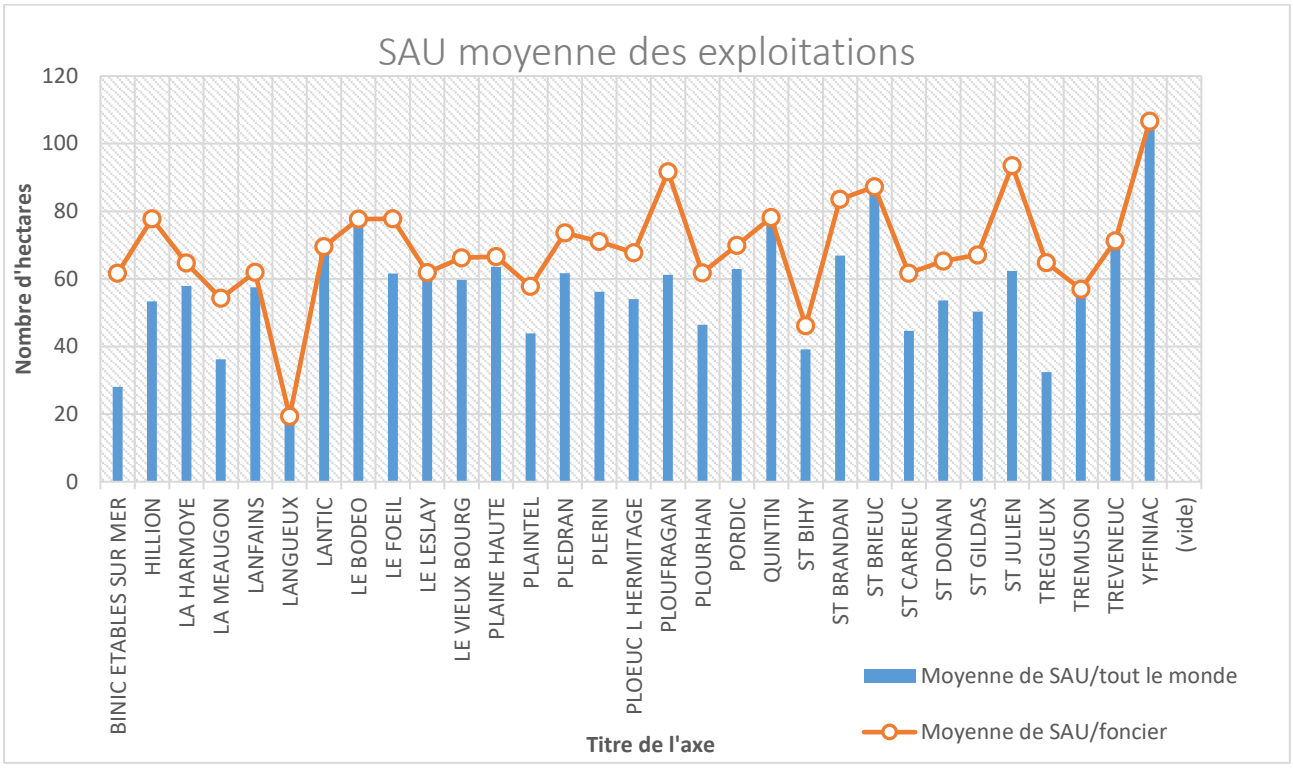
S'agissant de la surface agricole utile, on peut distinguer deux données :

- La SAU moyenne pour les exploitations ayant leur siège sur Saint-Brieuc Armor Agglomération (30 268 hectares pour 545 exploitations), soit 55.50 hectares en moyenne
- La SAU moyenne pour les exploitations ayant leur siège sur Saint-Brieuc Armor Agglomération, mais ayant réellement du foncier (30 268 hectares pour 448 exploitations), soit 67.50 hectares en moyenne

En effet, près d'une centaine d'exploitations agricoles ne dispose pas de foncier ; soit certaines petites structures dont la surface n'est pas comptabilisée (centre équestre, vergers, etc.), soit des structures hors sol. Le graphique page suivante montre que 4 communes ont plusieurs exploitations sans foncier (Binic-Etables sur Mer, Ploufragan, Saint-Julien et Trégueux). Certaines de ces communes ayant peu d'exploitations, une simple exploitation sans terre peut expliquer à elle-seule l'écart entre les deux courbes.
Yffiniac est la commune où la SAU par exploitation est largement la plus importante (plus de 100 hectares/exploitation), au contraire de Langueux (moins de 20 hectares).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

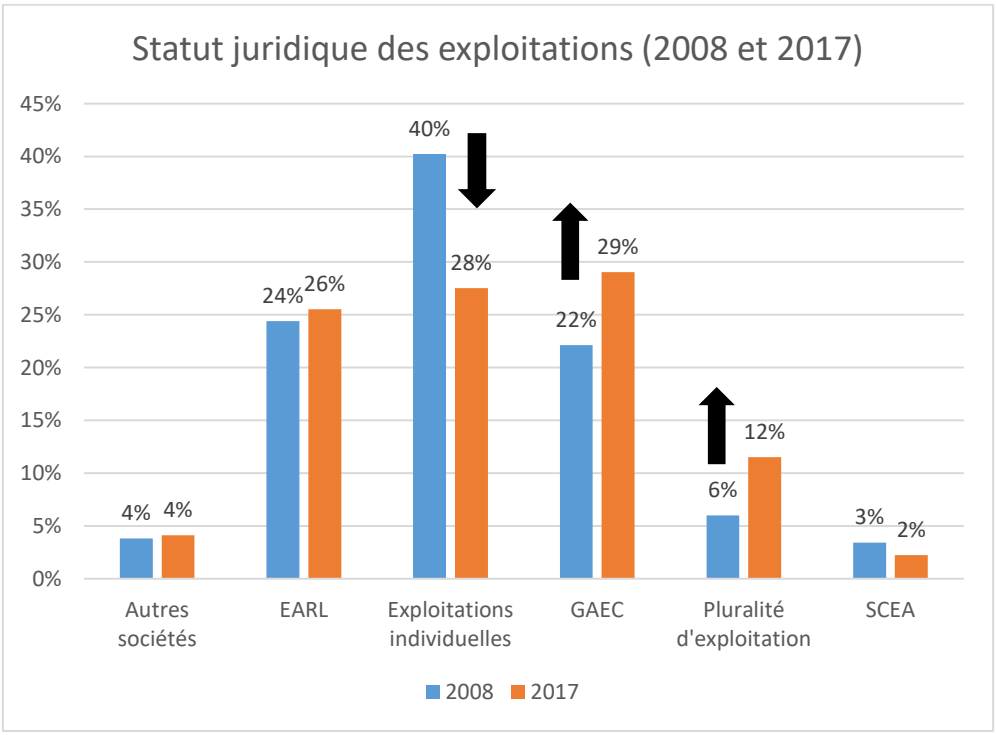
Voici les données à l'échelle de chaque commune :



Source : Diagnostic agricole 2019

4.1.4 Statut juridique des exploitants : la forme sociétaire se développe

Le graphique suivant présente un état des lieux du statut juridique. On constate une baisse sensible du statut individuel (40 % en 2008 pour 28 % en 2017), tandis que les formes sociétaires gagnent du terrain ; le basculement se fait en 2017 puisque, désormais, le GAEC devient le statut qui arrive en tête avec 29 % des exploitations.

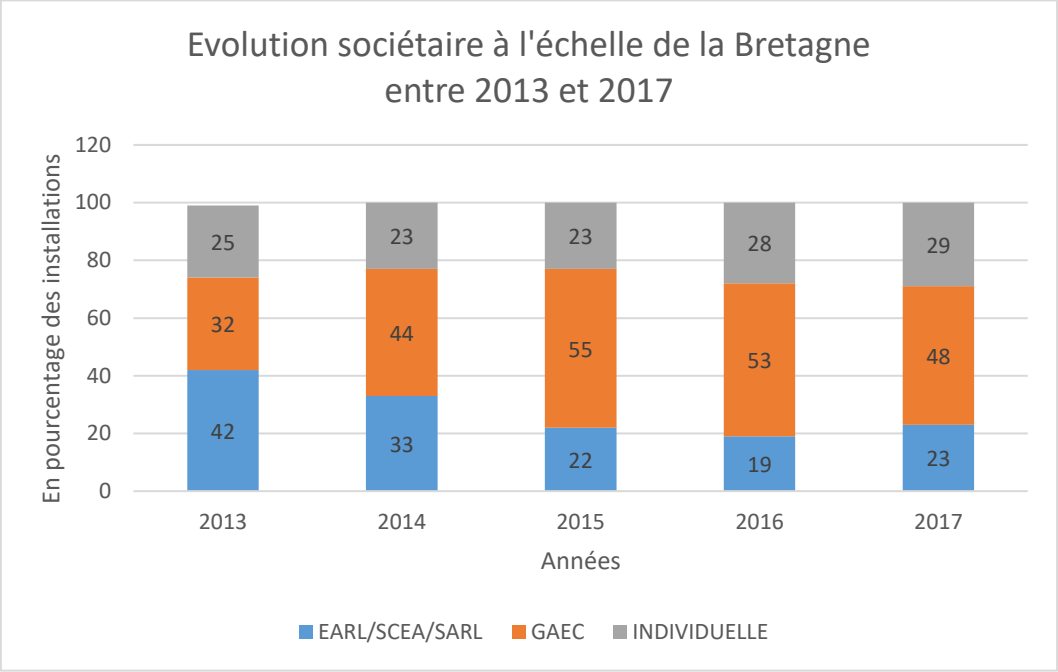


Source : Données MSA 2008 et 2017 pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Cette structuration du travail en collectif se justifie généralement par l'enjeu de l'organisation du travail et le souhait d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, dans un secteur où l'astreinte est importante. C'est aussi une manière de faire des économies d'échelle sur l'investissement dans l'outil de travail. Néanmoins, l'enjeu de la transmission de certaines structures mobilisant des capitaux conséquents se doit d'être anticipé. D'autant plus dans un contexte où les installations « hors cadre familial » représentent une part de plus en plus importante (36.8 % des installations en Bretagne en 2017).

Par ce graphique à l'échelle de la Bretagne, on constate l'attractivité des formes sociétaires entre les années 2013 à 2017. Les dispositions fiscales et réglementaires mises en place depuis 2010 dans la loi de modernisation, la PAC et la loi d'avenir ont renforcé l'attractivité des formes sociétaires et offrent désormais une certaine stabilité entre les statuts.



Source : chiffres clés de l'installation 2017 pour la Bretagne

4.2 Les productions principales du territoire

Cette partie consacrée aux productions se fera en trois phases :

- Une entrée globale
- Une approche par production principale
- Un focus sur les stratégies de commercialisation et l'agriculture biologique

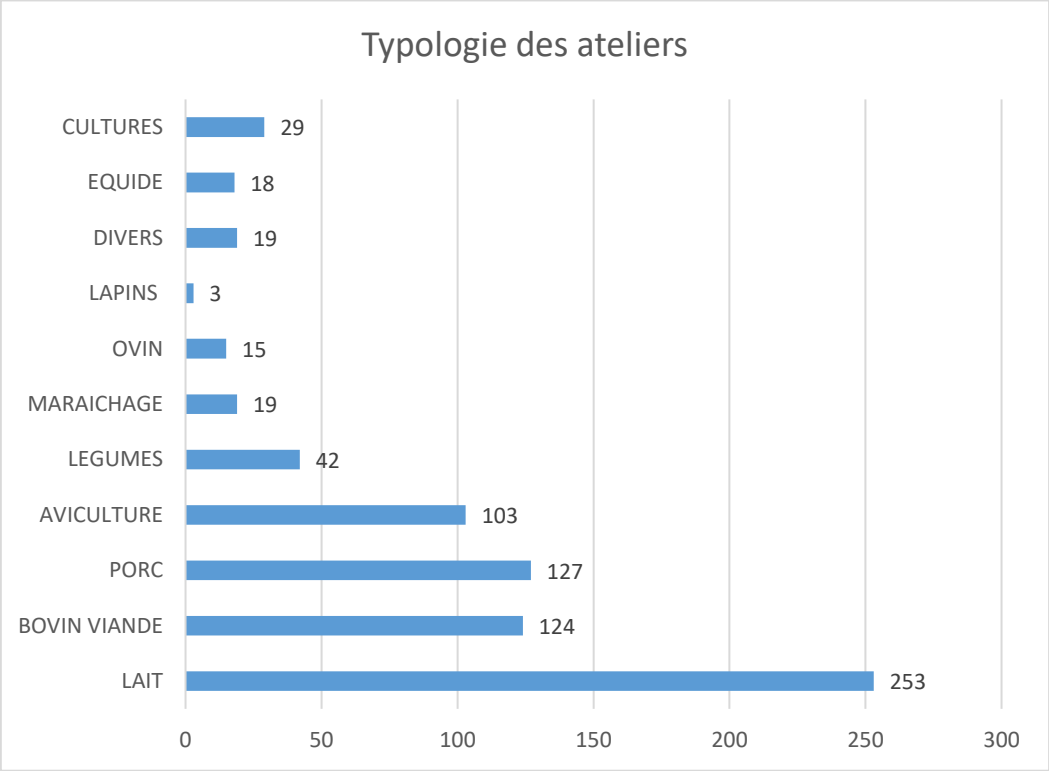
4.2.1 Une diversité de productions

Bien qu'ayant un pôle urbain développé, Saint-Brieuc Armor Agglomération est un territoire agricole important ; de par sa configuration, l'agglomération a une agriculture riche d'une grande diversité de productions.

Même si on tend peu à peu à une spécialisation des exploitations (326 exploitations avec un seul atelier selon les résultats du diagnostic agricole 2019), il existe encore un certain nombre d'exploitations multi-ateliers. C'est pourquoi, on compte 752 ateliers pour 545 exploitations, soit 1.38 atelier/exploitation.

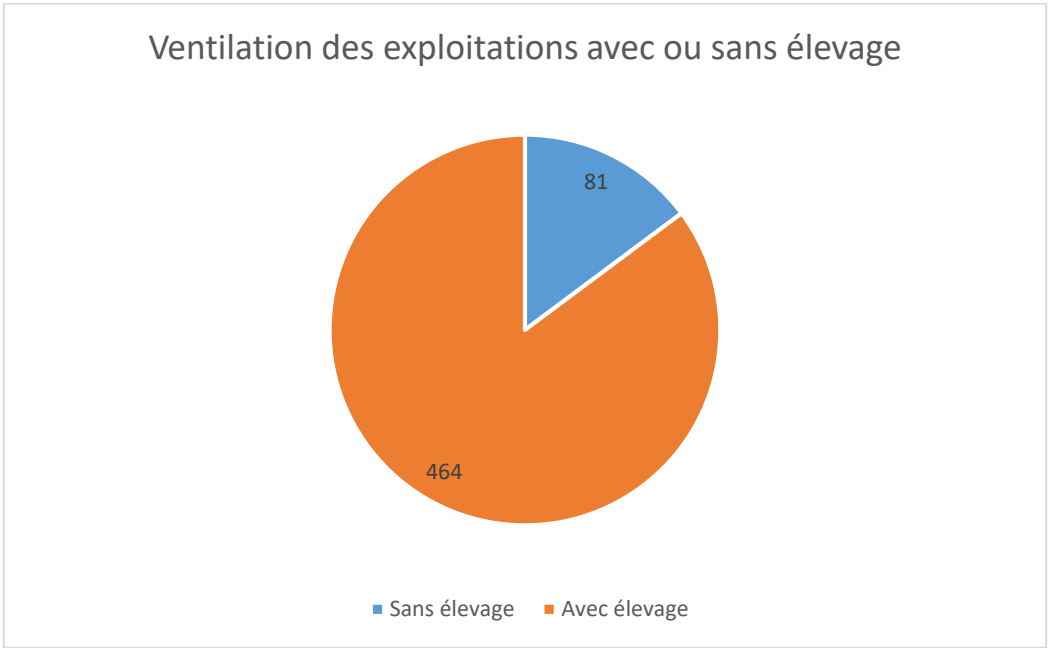
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La répartition se fait comme suit :



Source : Typologie des ateliers, diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération

La vocation laitière de l'agglomération est très nettement visible, ce qui confirme les chiffres des surfaces fourragères. Au-delà de ce constat, c'est plus globalement celui d'un territoire fortement marqué par l'élevage : plus de 85 % des exploitations ont au moins un atelier animal.

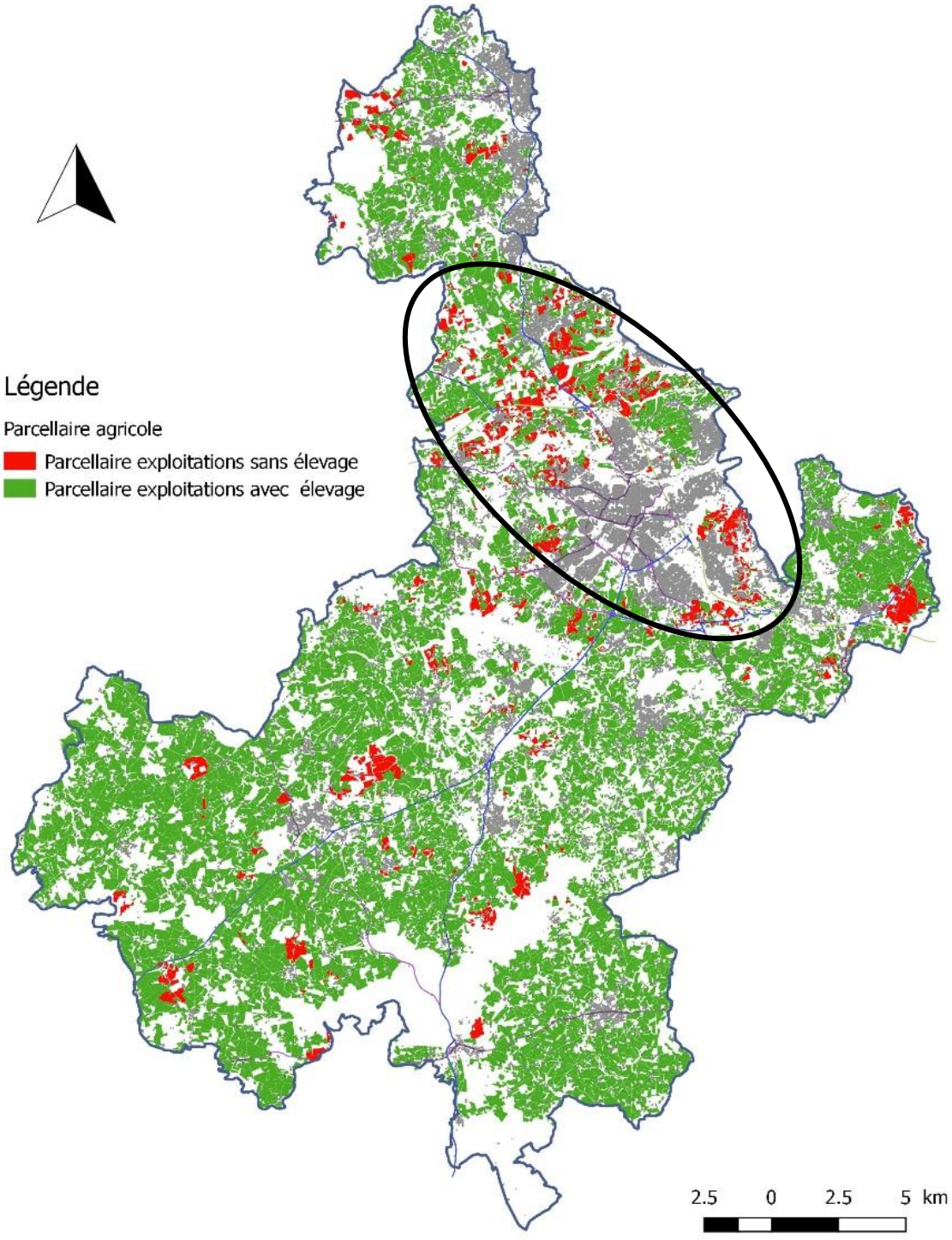


Source : diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'élevage a une conséquence logique sur le parcellaire. C'est pourquoi, la cartographique ci-dessous permet de visualiser la localisation des sièges d'exploitation selon le type de production :

Répartition surface agricole entre les exploitations avec élevage et sans élevage



Source : diagnostic agricole 2019

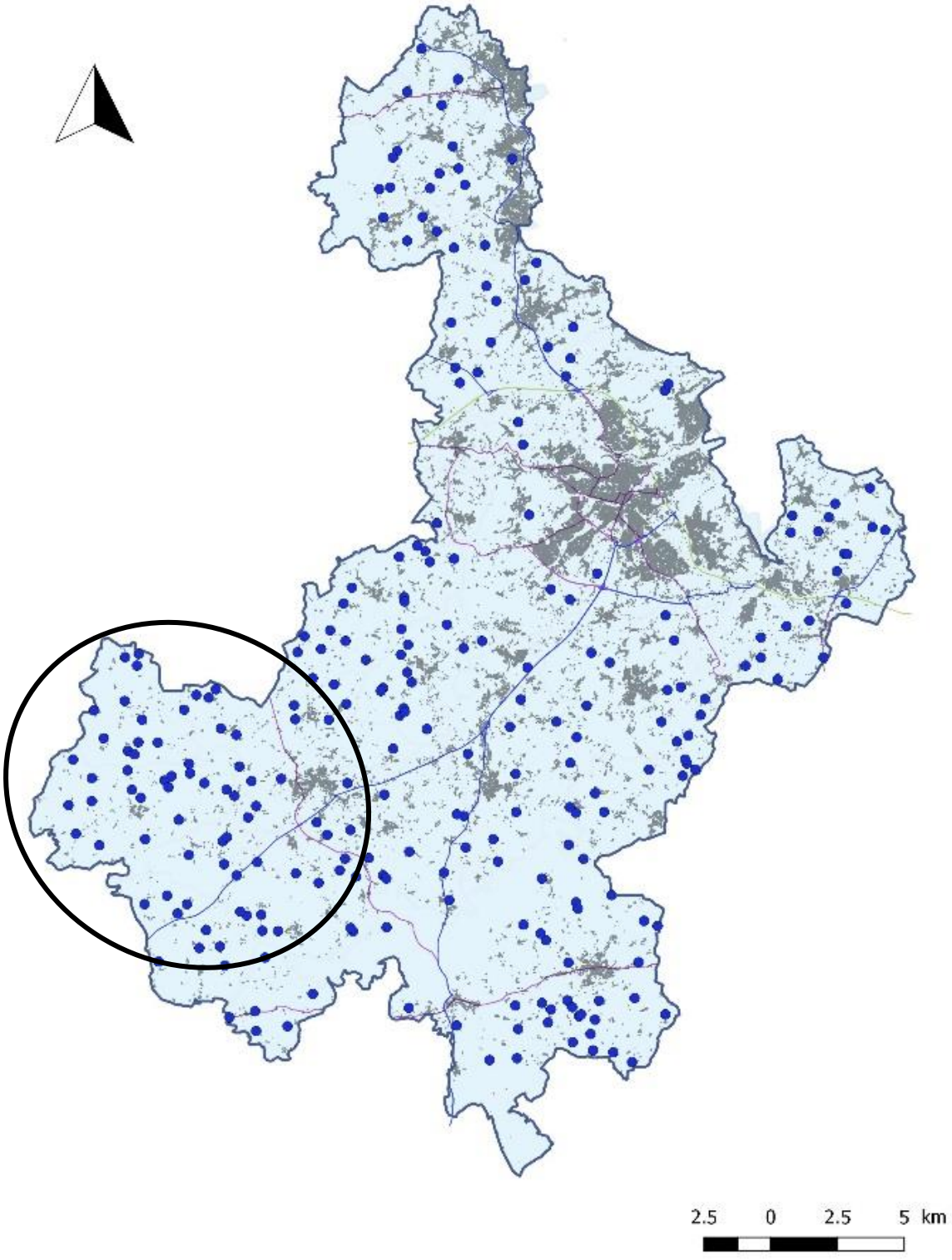
La concentration de parcelles sans animaux se fait davantage dans la zone urbaine et péri-urbaine, là où l'activité maraîchère se concentre.
Il peut être intéressant d'observer la répartition des productions sur le territoire, notamment en termes d'implantation des sites d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.2.2 Elevage bovin lait : 253 ateliers

Largement majoritaire, la production bovine laitière compte 253 ateliers sur le territoire, le bassin se situant principalement dans le sud de l'agglomération. L'âge moyen des exploitants est de 50 ans (47 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés). De par le total de la production produite en volume, le potentiel de consommation est estimé à 307 000 personnes.

Localisation des exploitations avec production laitière



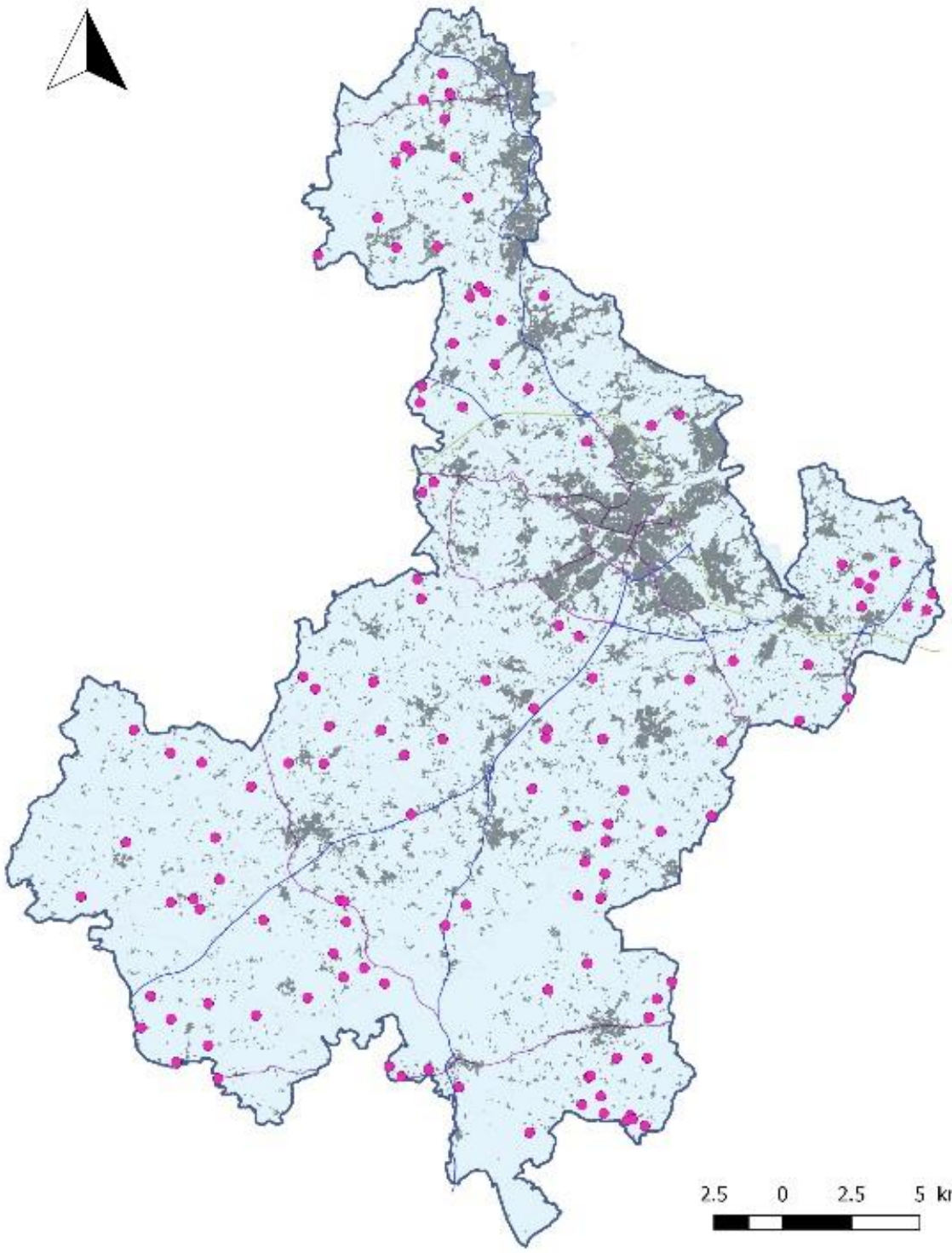
Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.2.3 Elevage porcin : 127 ateliers

Les 127 ateliers porcins sont répartis de façon plutôt homogène sur l'agglomération. L'âge moyen des exploitants est de 49 ans (45 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés). De par le total de la production produite en volume, le potentiel de consommation est estimé à 278 000 personnes.

Localisation des exploitations avec production porcine



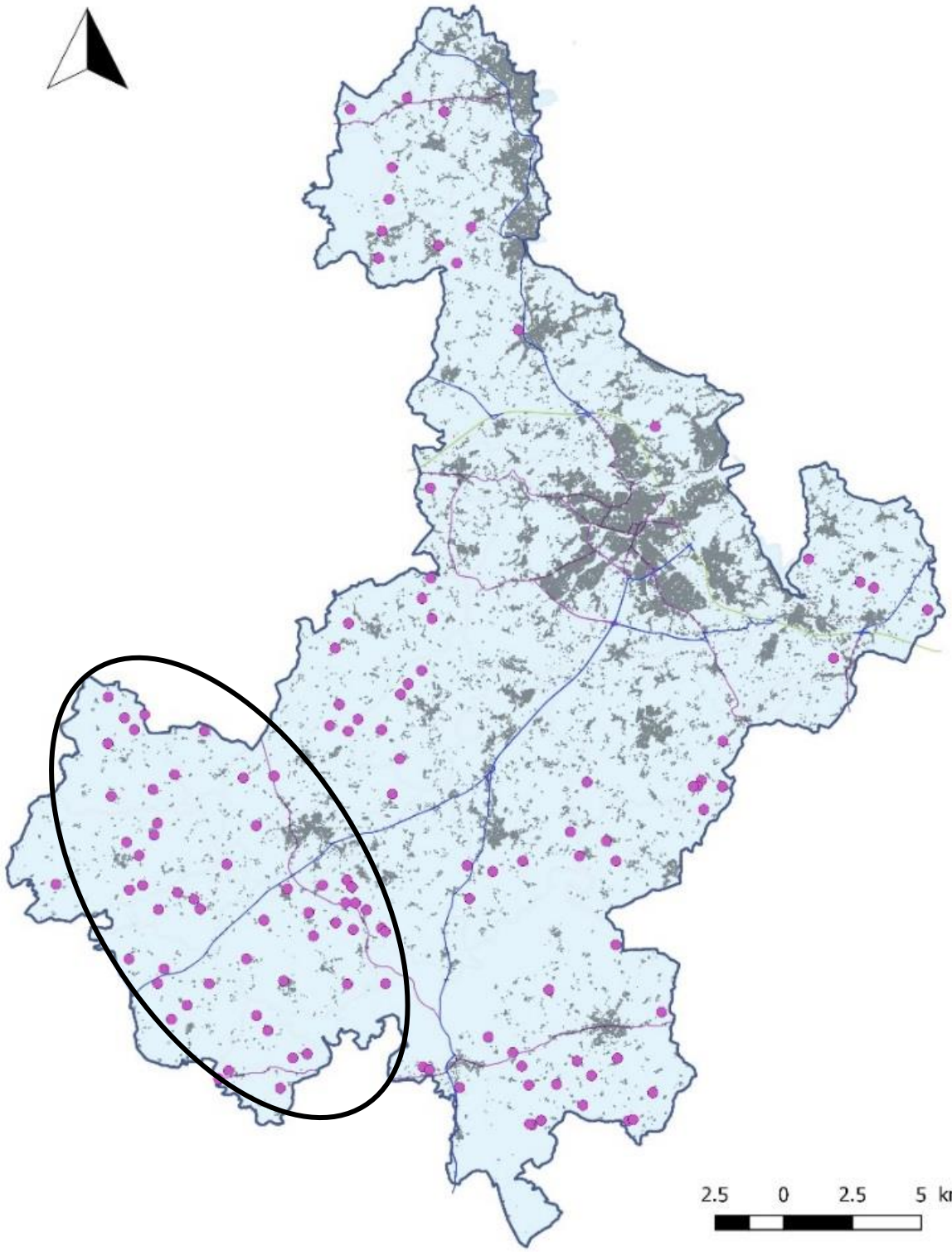
Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.2.4 Elevage bovin viande : 124 ateliers

On compte 124 ateliers bovins viandes, soit presque autant que les ateliers porcs. Ils sont davantage présents au sud du territoire. L'âge moyen des agriculteurs est de 52 ans (49 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés).

Localisation des exploitations avec production de viande bovine



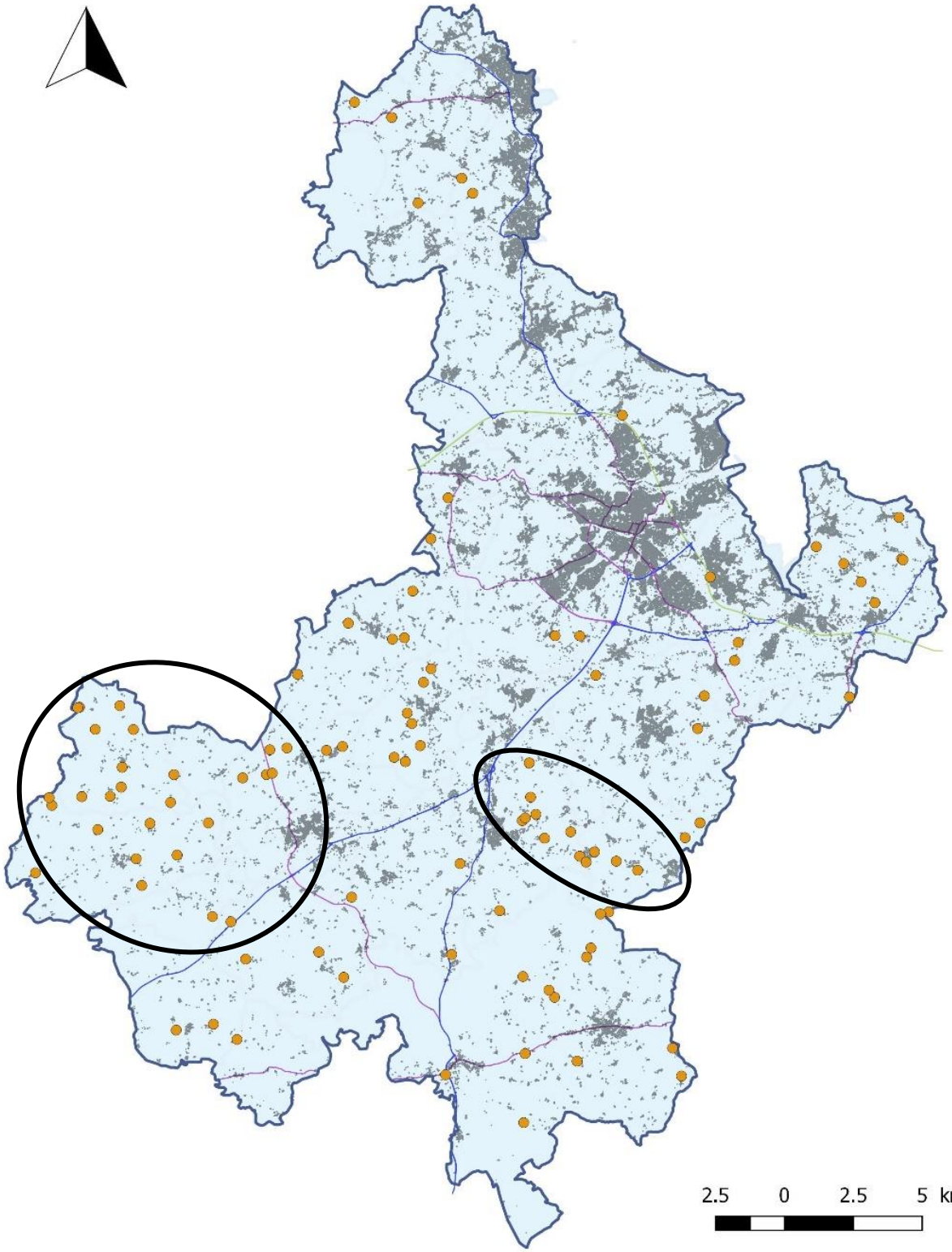
Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.2.5 Elevage volailles : 102 ateliers

Les ateliers volailles sont quasi-absents au nord de l'agglomération. L'âge moyen des agriculteurs est de 48 ans (46 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés).

Localisation des exploitations avec production avicole

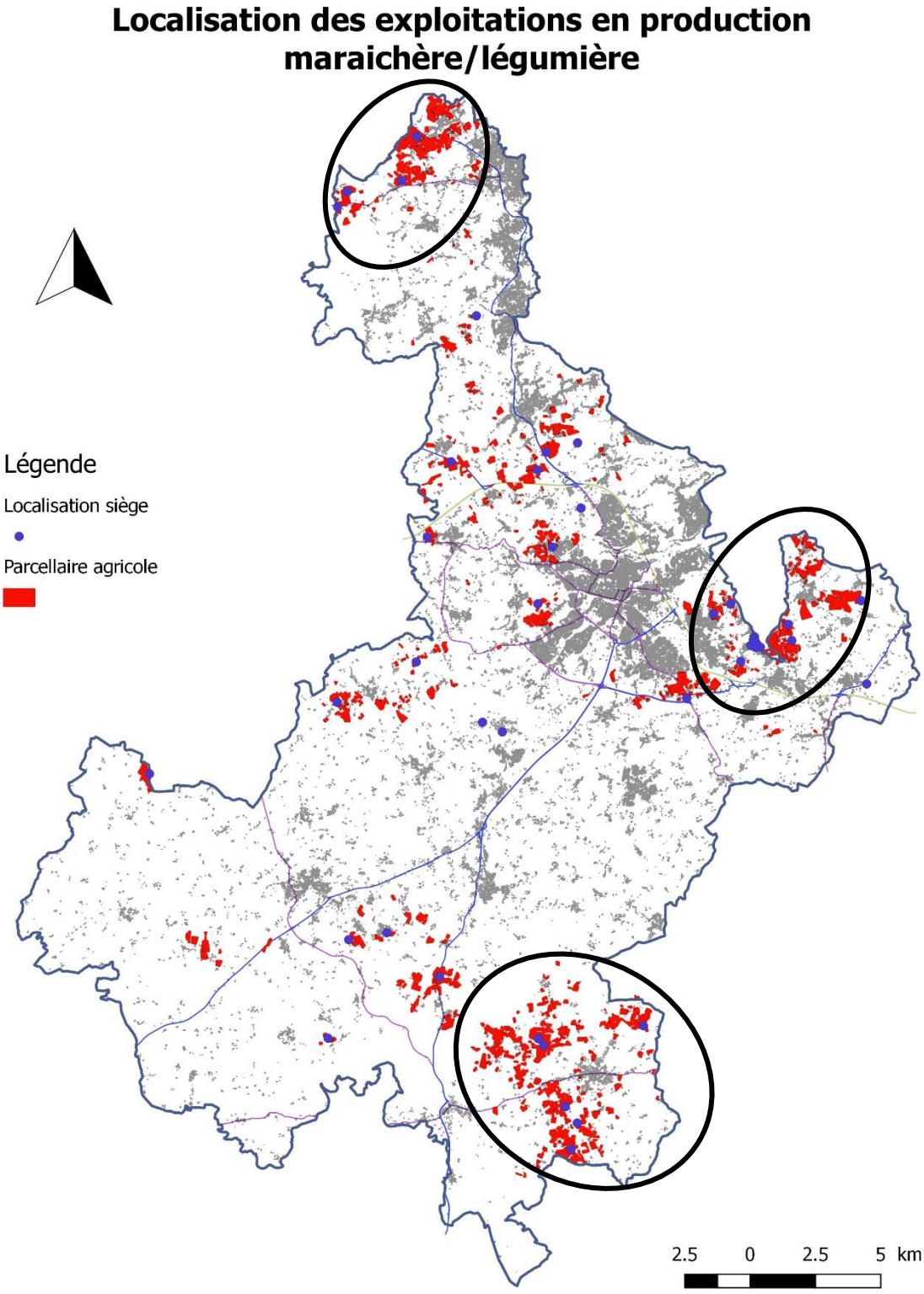


Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.2.6 Maraîchage

Le maraîchage est une activité présente dans 43 exploitations. Même s'il existe quelques sites dans le territoire plus rural, on observe nettement une forte concentration de sièges d'exploitation sur la commune de Langueux, ainsi que deux autres zones avec un parcellaire assez conséquent consacré à cette activité.



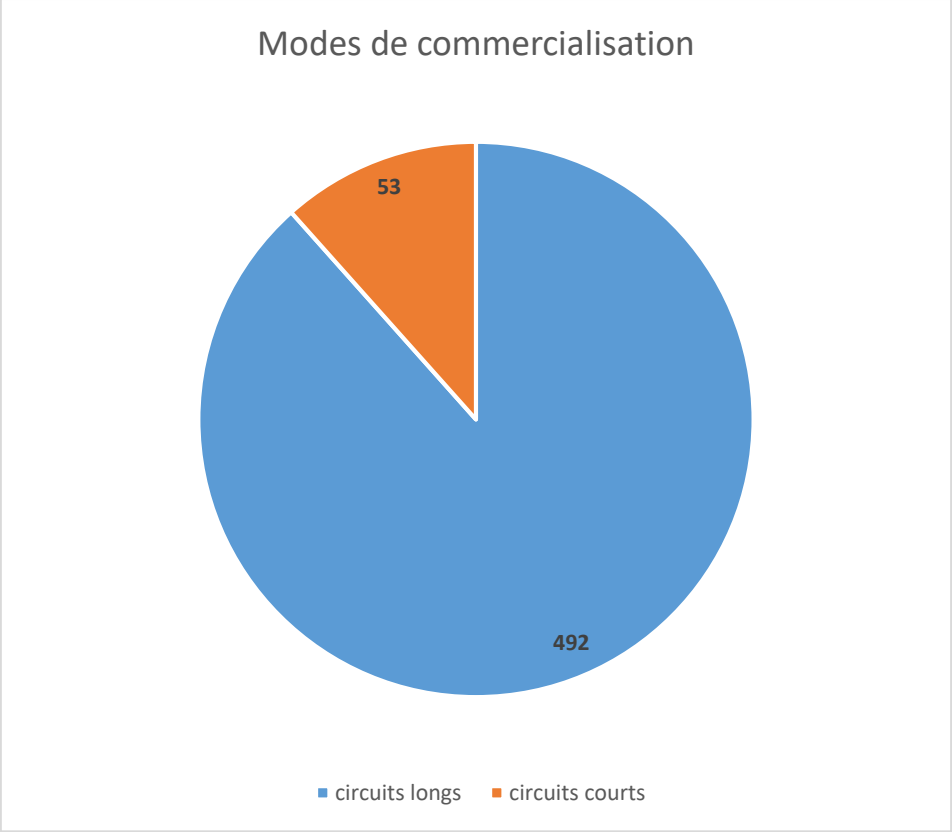
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.3 Stratégies commerciales, diversification et démarche de qualité

4.3.1 Mode de commercialisation

De plus en plus d'agriculteurs font le choix de vendre tout ou partie de leurs produits en circuits courts de commercialisation ; c'est-à-dire que le circuit comporte éventuellement un intermédiaire. Ce mode de vente est en essor ces dernières années (23 % des installations à l'échelle de la Bretagne en 2017 ont développé une activité de vente directe et 11 % ont développé une activité de transformation). Il apparaît pour certains producteurs comme une réponse au maintien de la valeur ajoutée dans les fermes, à la conséquence d'une installation sur un faible parcellaire, à l'installation d'un conjoint ou d'une conjointe.

Sur Saint-Brieuc Armor Agglomération et d'après le diagnostic agricole 2017, 53 exploitations agricoles commercialisent régulièrement en circuits courts, dont 7 exploitations sur la commune de Hillion. 8 communes n'ont aucune exploitation avec ce type d'activité. Au-delà de ce chiffre, d'autres exploitations peuvent le faire de façon plus confidentielle sans que cette activité soit correctement repérée. On remarque que la très grande majorité (492 exploitations) est engagée dans une commercialisation auprès des coopératives et/ou entreprises et/ou intégrée.
L'âge moyen des agriculteurs ayant une activité en circuits courts est de 50 ans (47 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés).



Graphique : modes de commercialisation
Source : diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.3.2 Une multitude de démarches engagées sur l'agglomération pour valoriser les produits du territoire

Sur le territoire, au-delà de chaque exploitation ayant son point de vente sur la ferme, de nombreuses démarches concourent au développement des exploitations faisant le choix des circuits courts de commercialisation :

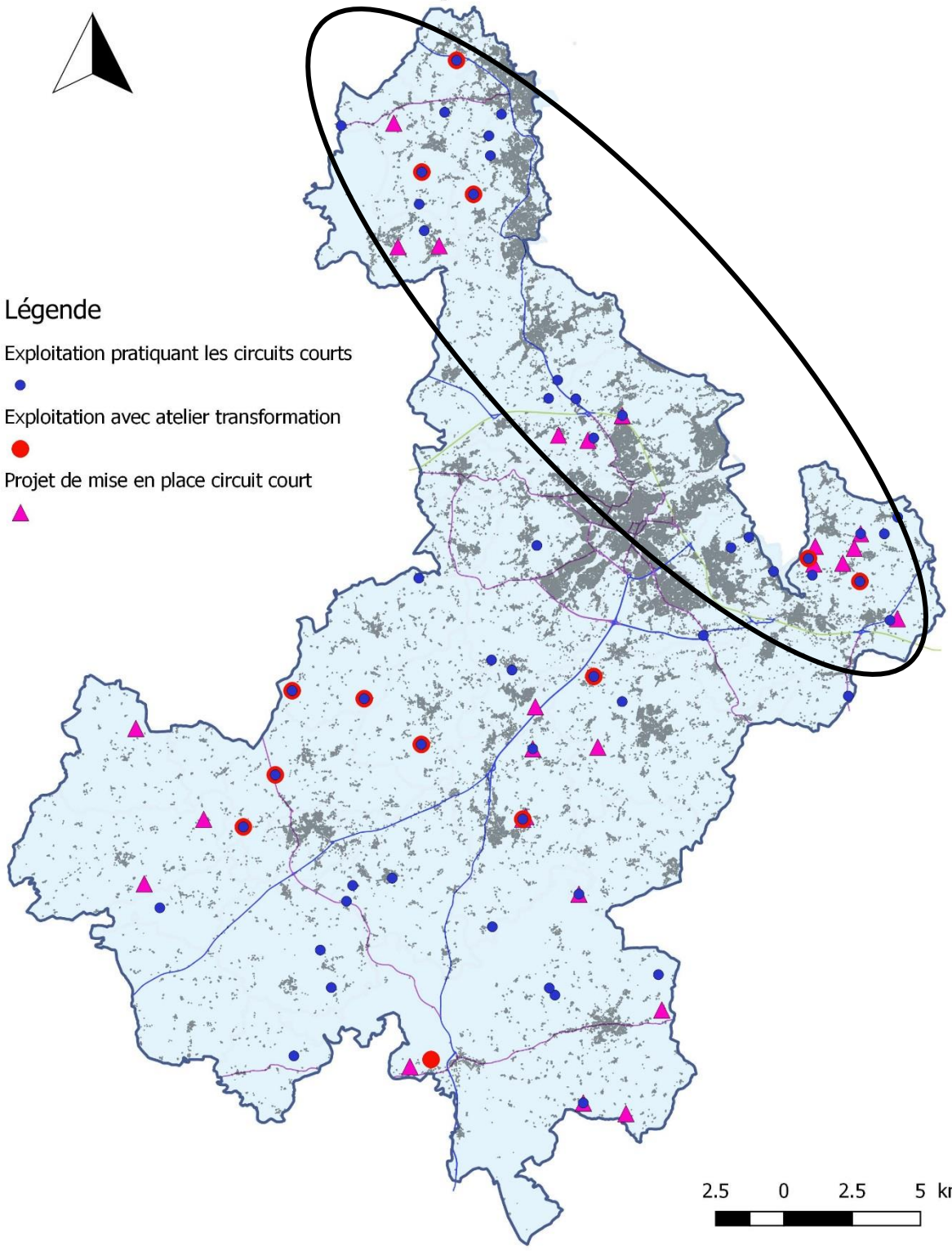
- Environ 15 marchés communaux (hebdomadaire, ou bien uniquement en période estivale), tout mode de production confondue, dont certains mettent en avant la production locale.
- L'approvisionnement local de la restauration collective en Pays de Saint-Brieuc lancé en 2013 qui a abouti à de nombreuses opérations (catalogue référençant une offre qualifiée pour livrer ce type de clientèle, accompagnement de restaurants scolaires (primaires, collèges, lycées), mise en relation de l'offre et de la demande se manifestant par des forums et autres dynamiques locales). Dans sa dernière enquête auprès des communes, le Pays de Saint-Brieuc (2017) indique que sur 45 communes, 3 millions de repas ont été servis pour un total d'achat en denrées alimentaires de 5.8 millions d'euros dont 20 % ont été achetés auprès de producteurs locaux.
- Le groupement de commandes de produits biologiques porté par Saint-Brieuc Armor Agglomération (bilan des achats du groupement en 2018 pour 15 collectivités adhérentes sur 32 communes : 189 000€).
- Le lancement d'un projet « agriculture urbaine » par la Ville de Saint-Brieuc en 2018, visant à terme à avoir une exploitation agricole en cœur de ville avec trois parties : production de légumes, formation de futurs maraîchers, ferme pédagogique.
- Des systèmes de paniers (AMAP, etc.) avec plusieurs points de livraison sur l'agglomération.
- La démarche « Gastronomie en Baie de Saint-Brieuc », en lien avec l'Office de tourisme Baie de Saint-Brieuc.
- La participation du Pays de Saint-Brieuc depuis début 2019 à un travail européen sur la valorisation des produits locaux d'un territoire.
- L'étude de gisement en fruits et légumes actuellement en cours à l'échelle du territoire du syndicat de valorisation KERVAL, afin de répertorier les volumes de production invendus ou jetés et pouvant être utilisés à terme pour la transformation de légumes ou le don aux associations d'aides alimentaires.
- Le lancement, en 2019, d'un diagnostic alimentaire par Saint-Brieuc Armor Agglomération, dans l'objectif de réaliser un Plan Alimentaire Territorial.
- Et probablement d'autres actions plus confidentielles portées par des acteurs associatifs, individuels, entrepreneuriaux, etc.

Sur les 179 formulaires d'enquête reçus, 14 disent avoir une activité en circuits courts de commercialisation. Et 23 disent avoir un projet en ce sens dans les 5 à 10 ans, ce qui constitue un donnée importante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

C'est pourquoi, afin de visualiser l'implantation de ces structures, voici une cartographie permettant d'identifier les 53 structures existantes en circuits courts (avec ou sans atelier de transformation) ainsi que les 23 ayant un projet à 5-10 ans. On y observe une bordure côtière et urbaine avec des exploitations en circuits courts déjà en place et de nombreux projets.

Localisation des sites agricoles pratiquant les circuits courts, la transformation ou avec un projet de mise en place



Source : diagnostic agricole 2019

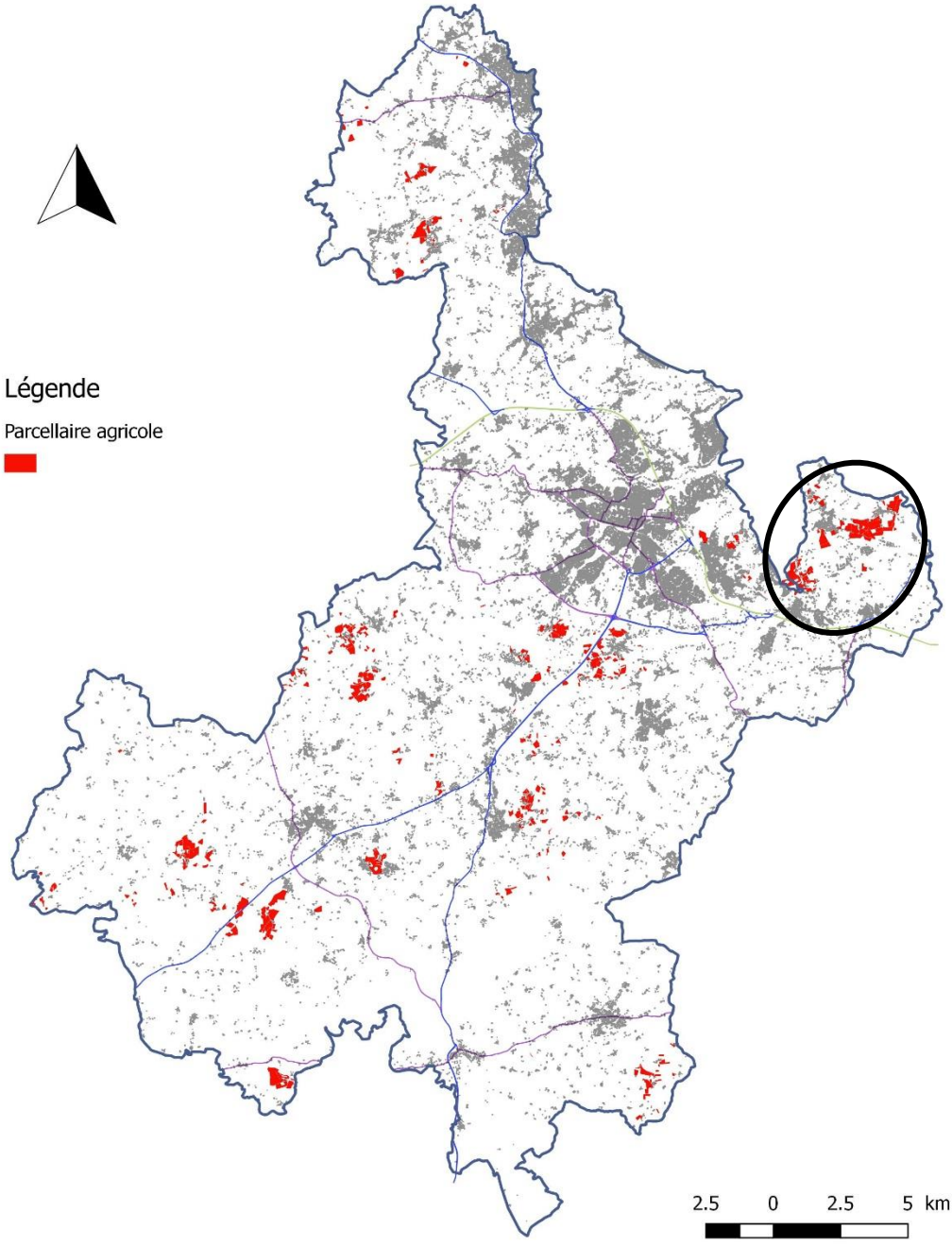
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

4.3.3 L'Agriculture Biologique

Le label Agriculture Biologique (AB) est un label de qualité et fondé sur l'interdiction d'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse.

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 38 exploitations engagées en agriculture biologique (selon l'Agence Bio 2017, chiffre qui comprend également les exploitations en conversion), soit 7 % des exploitations, là où la moyenne régionale est de 8 % en 2018. Le constat local est donc similaire à l'échelle régionale. Cela représente environ 1 000 hectares de SAU sur l'agglomération. Voici la répartition de ce parcellaire.

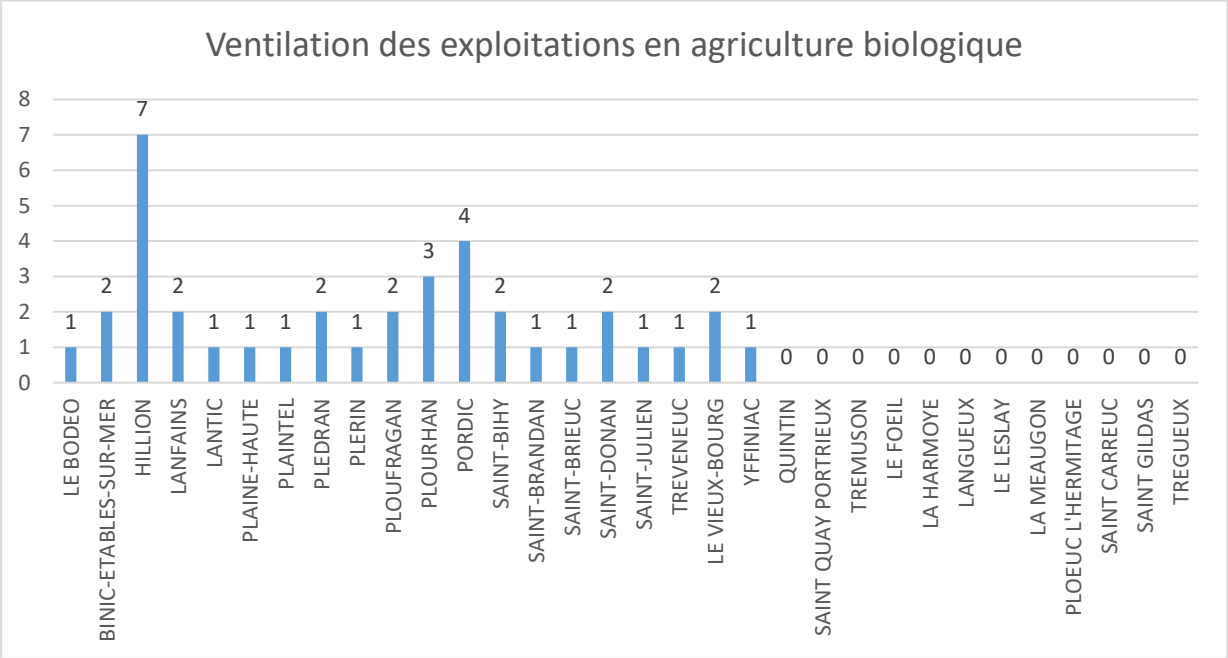
Localisation des exploitations en production biologique



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Sur les 32 communes qui composent Saint-Brieuc Armor Agglomération, 12 n'ont aucune exploitation engagée en agriculture biologique. La commune la plus représentée par ce type d'agriculture est Hillion avec 7 exploitations, puis Pordic avec 4 exploitations. Deux communes en bordure de littoral.

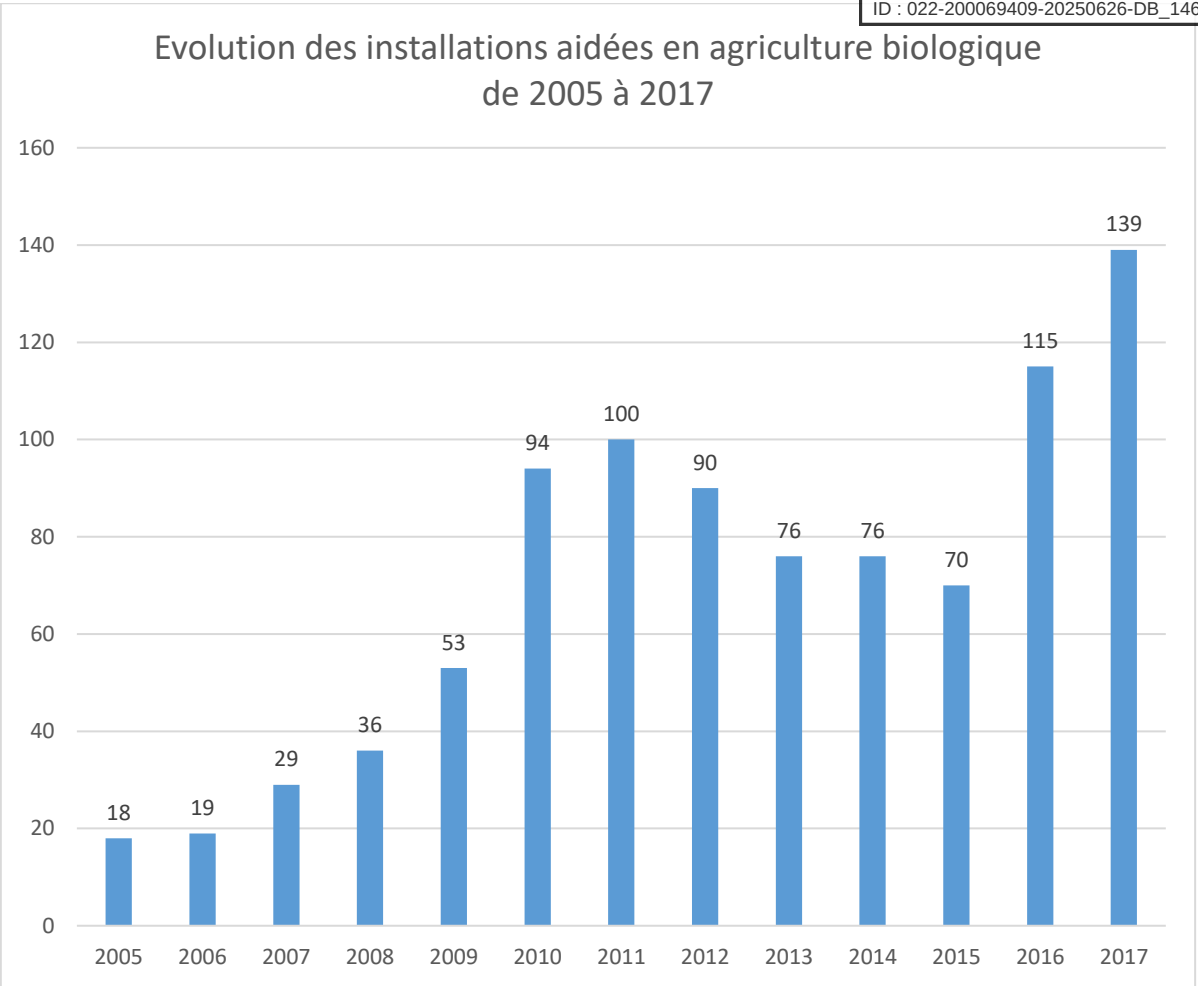
Il y a eu 4 installations aidées en agriculture biologique entre 2013 et 2017 sur l'agglomération. La dynamique vers le biologique se fera par la conversion d'exploitations existantes puisque 13 exploitations ont répondu avoir cette perspective à horizon 5-10 ans dans le questionnaire.



Source : diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération

On peut toutefois ajouter l'attrait de plus en plus grand du monde agricole pour le système biologique (30 % des installations aidées bretonnes en 2017 étaient en agriculture biologique, ce qui constitue un record). Si cette tendance se confirme, cela fera augmenter assez rapidement la part de l'agriculture biologique. En effet, on assiste à des conversions d'exploitations conventionnelles vers l'agriculture biologique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Chiffres clés de l'installation à l'échelle de la Bretagne – 2017

4.4 Plan Climat Air Energie Territorial : le monde agricole source de solutions pour la transition des territoires

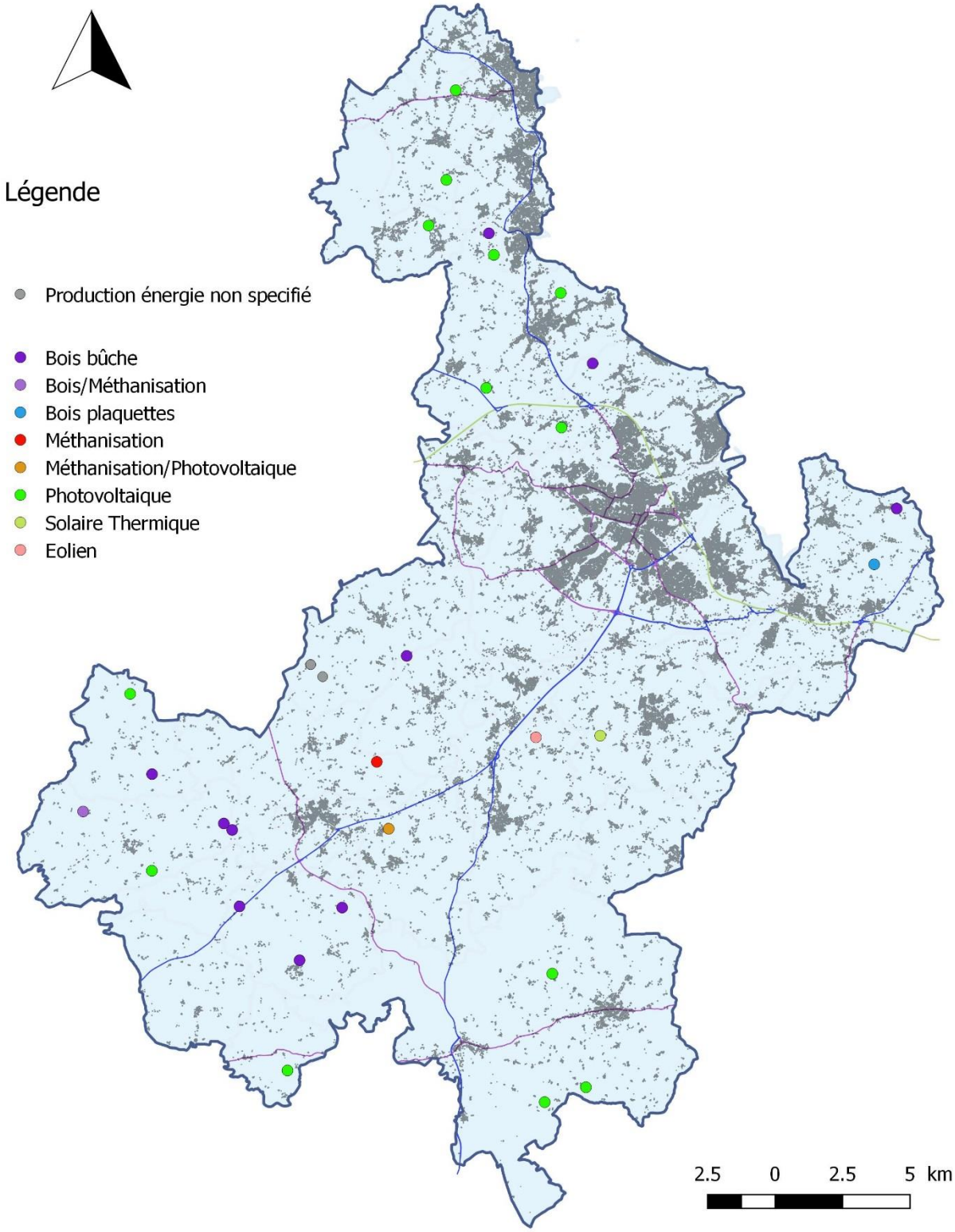
Toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants ont pour obligation de mettre en œuvre un Plan Climat. C'est une opportunité d'associer l'agriculture à une transition énergétique et climatique ancrée dans les territoires et pourvoyeuse d'économie locale. Le poids de l'agriculture et ses spécificités en matière de climat et d'énergie en font un acteur incontournable pour élaborer le bon diagnostic et apporter des solutions adaptées.

D'ailleurs, parmi les 179 réponses à l'enquête, quelques producteurs ont fait part des actions déjà en place dans la production d'énergie. Et la valorisation du bois bocage est déjà effective pour 85 agriculteurs sur les 179 répondants Quant au linéaire bocager, le retour des enquêtes fait état de 572 km.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La carte suivante recense la typologie des énergies renouvelables développées actuellement sur les exploitations :

Localisation des sites agricoles pratiquant la production d'énergie

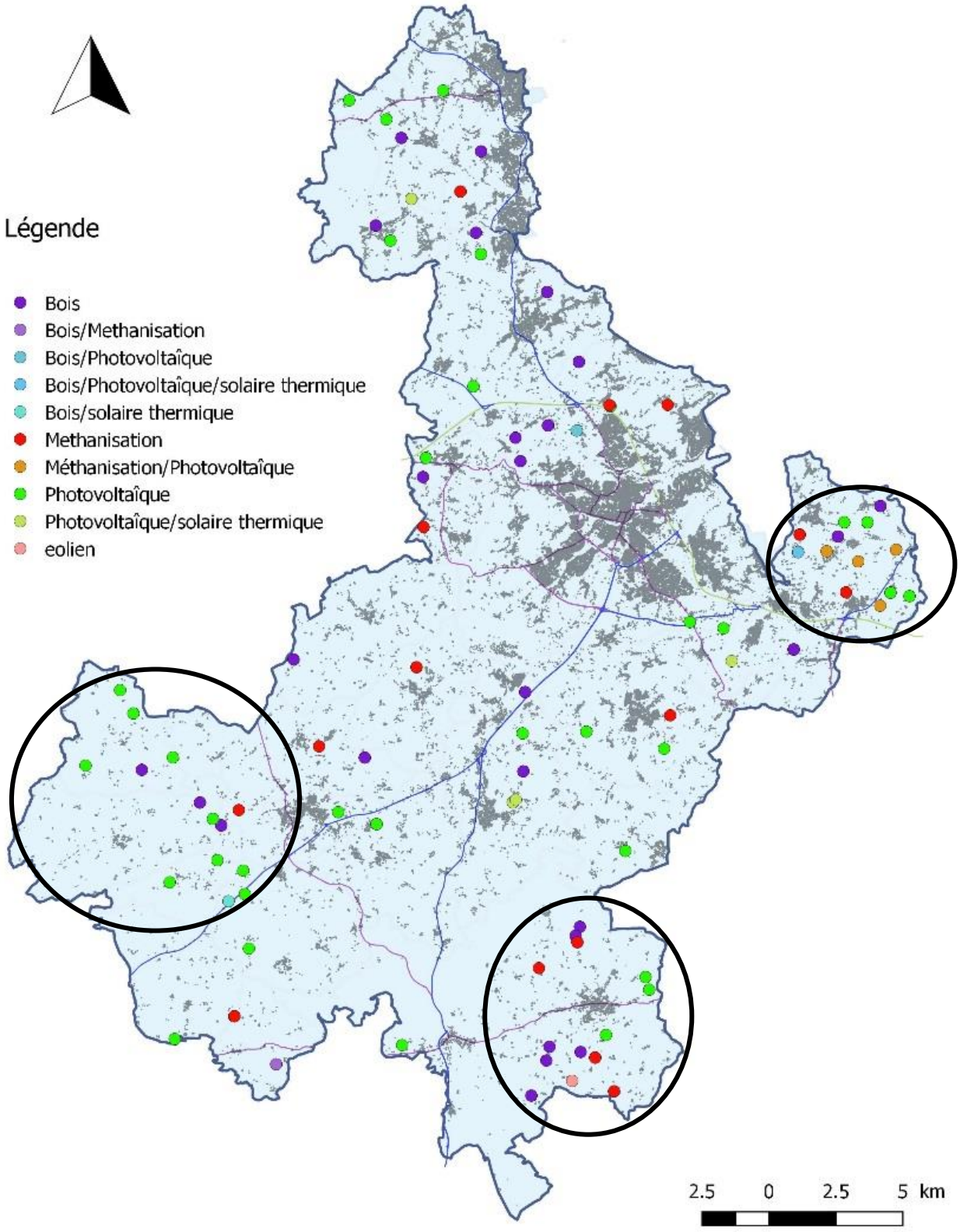


Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Mais ce qui frappe, c'est davantage encore les projets à horizon 5-10 ans ; on dénombre une diversité de types d'énergie, et une volonté manifeste de s'orienter vers cette production, et pourquoi pas, vers ce métier que certains appellent « énergiculteur ».

Localisation des sites agricoles avec un projet de diversification énergetique



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Conformément à la législation, Saint-Brieuc Armor Agglomération a arrêté son Plan Climat en 2018 ; il est en attente d'être approuvé. Celui-ci compte 48 fiches actions, dont 6 concernent directement le monde agricole. La collectivité a d'ailleurs associé les agriculteurs à la réflexion, notamment par l'organisation d'une soirée de présentation et de débat le 5 avril 2018 à Quintin. Les 6 fiches-actions sont :

- Poursuivre l'accompagnement aux améliorations des pratiques agricoles et encourager l'efficacité énergétique des exploitations agricoles.
- Encourager l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles.
- Co-construire un projet alimentaire durable.
- Accompagner les agriculteurs pour multiplier la production d'énergie renouvelable.
- Soutenir le développement de la filière bois.
- Développer les énergies renouvelables pour les besoins en mobilité.

Des actions qui sont également traitées pour certaines d'entre-elles dans le cadre du Plan Baie 2027, permettant une bonne coordination entre les différentes démarches.

4.5 Focus sur l'agriculture urbaine et péri-urbaine

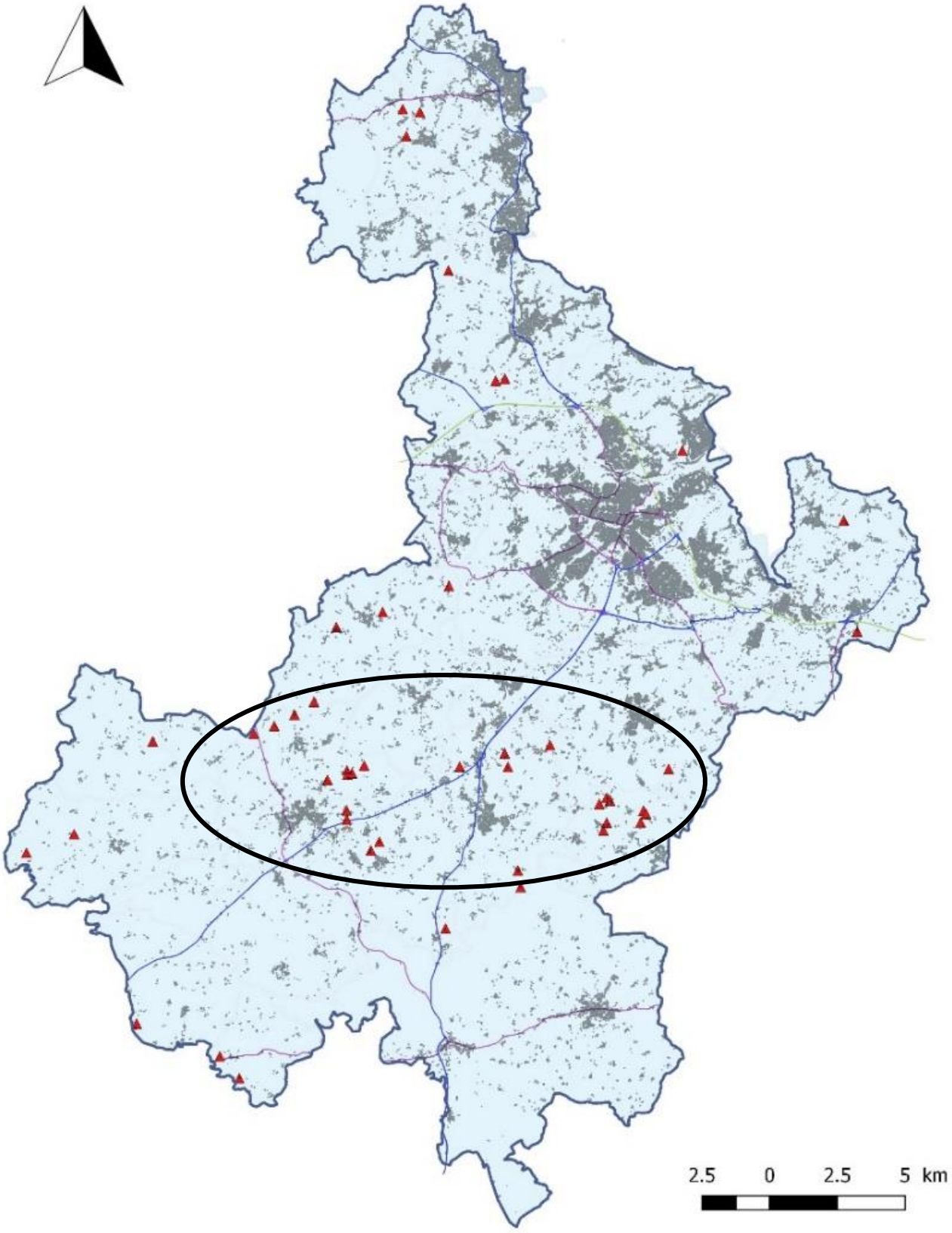
Même s'il reste minoritaire, le choix de développer une agriculture en circuits courts de commercialisation en zone littorale, urbaine ou péri-urbaine est en développement ; les cartes successives en font la démonstration. C'est dans cette zone qu'on retrouve davantage d'exploitations en circuits courts, en agriculture biologique, sans animaux. On le verra ultérieurement, la cartographie du parcellaire des plus de 57 ans (donc proches de la retraite) pourrait laisser quelques opportunités supplémentaires en zone péri-urbaine, soit pour des agriculteurs déjà en place, soit pour de nouveaux projets de diversification.

4.6 Les bâtiments en friche

La question des bâtiments désaffectés a été évoquée dès les réunions locales, conduisant à un repérage des bâtiments vides. Lorsqu'une exploitation est cédée, le foncier est repris soit par le successeur, soit par un nouvel installé, soit pour un agrandissement. La question est plus complexe pour les bâtiments existants du fait de la vétusté, de la nécessité d'avoir des bâtiments fonctionnels et compétitifs, ainsi que de la volonté de rapatrier l'ensemble des bâtiments sur un même siège d'exploitation.
La carte suivante ne peut être exhaustive mais seulement indicative (à dire d'experts). On y repère 40 bâtiments vides. Elle permet de dégager certaines zones davantage concernées.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Localisation des bâtiments vides déclarés par les exploitants



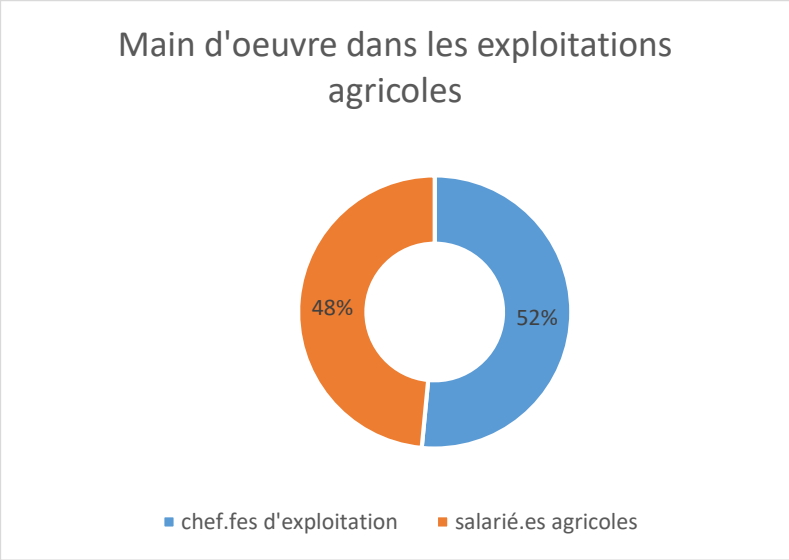
Diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

V - LES ACTIFS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE

5.1 Caractérisation de l'emploi – de la main d'œuvre

La « Ferme de Saint-Brieuc Armor Agglomération » compte 1 415 chefs d'exploitation et salariés.



Graphique : main d'œuvre dans les exploitations agricoles de Saint-Brieuc Armor Agglomération

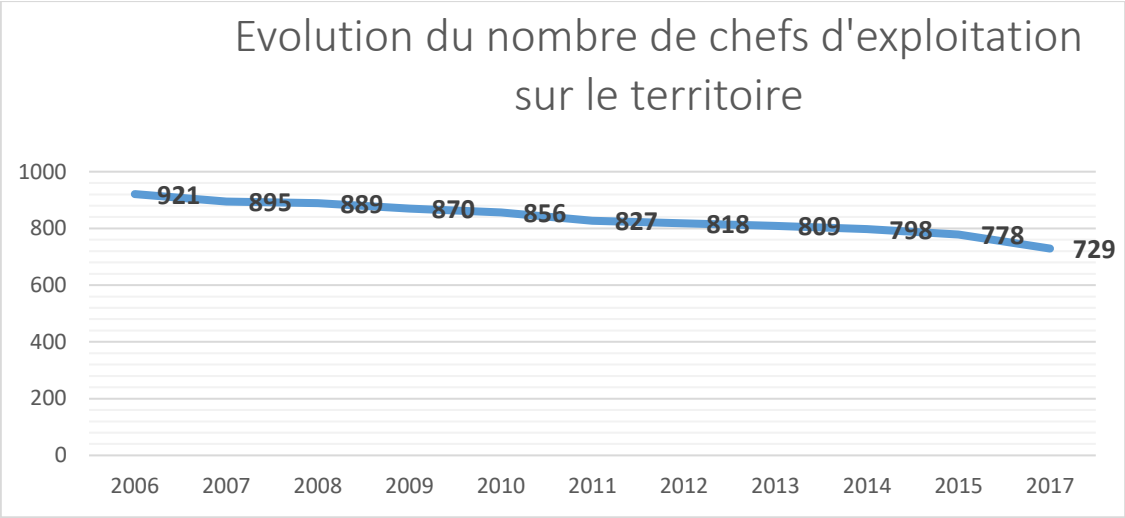
Source : MSA 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération

En 2017, on comptabilisait 729 chefs d'exploitation sur les 32 communes de l'agglomération, dont près de 30 % de femmes cheffes d'exploitation (517 hommes pour 212 femmes). Des exploitations qui font appel à une main d'œuvre extérieure puisqu'on dénombre 686 salariés d'exploitations. Par ces chiffres, on obtient 1.43 chef d'exploitation en moyenne par exploitation et 1.34 salarié en moyenne par exploitation (comparaisons réalisées à partir du nombre d'exploitations agricoles selon le comptage MSA en 2017, soit 509 exploitations). Cela met en évidence un secteur agricole pourvoyeur d'emplois.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

5.2 Les chefs d'exploitation

5.2.1 Evolution du nombre de chefs d'exploitation

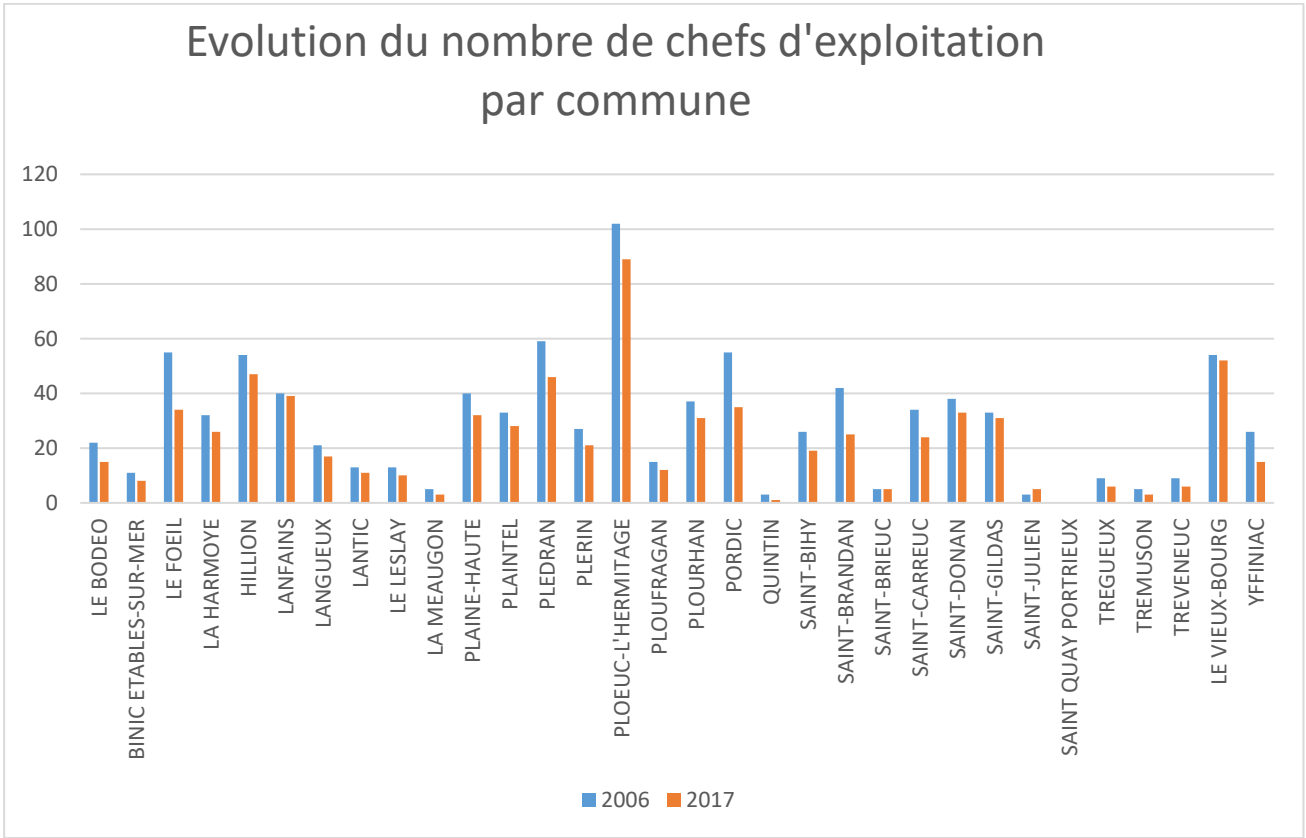


Graphique : évolution du nombre de chefs d'exploitation sur Saint-Brieuc Armor Agglomération de 2006 à 2017

Source : MSA, Saint-Brieuc Armor Agglomération

La courbe des chefs d'exploitation suit une baisse constante d'année en année, passant de 921 personnes en 2006 à 729 en 2017, soit - 20 %.

Afin de mieux visualiser l'évolution que cela représente, le graphique ci-dessous montre le nombre de chefs d'exploitation en 2006 comparé à ceux de 2017. On constate que la baisse est effective pour toutes les communes, excepté Saint-Julien.

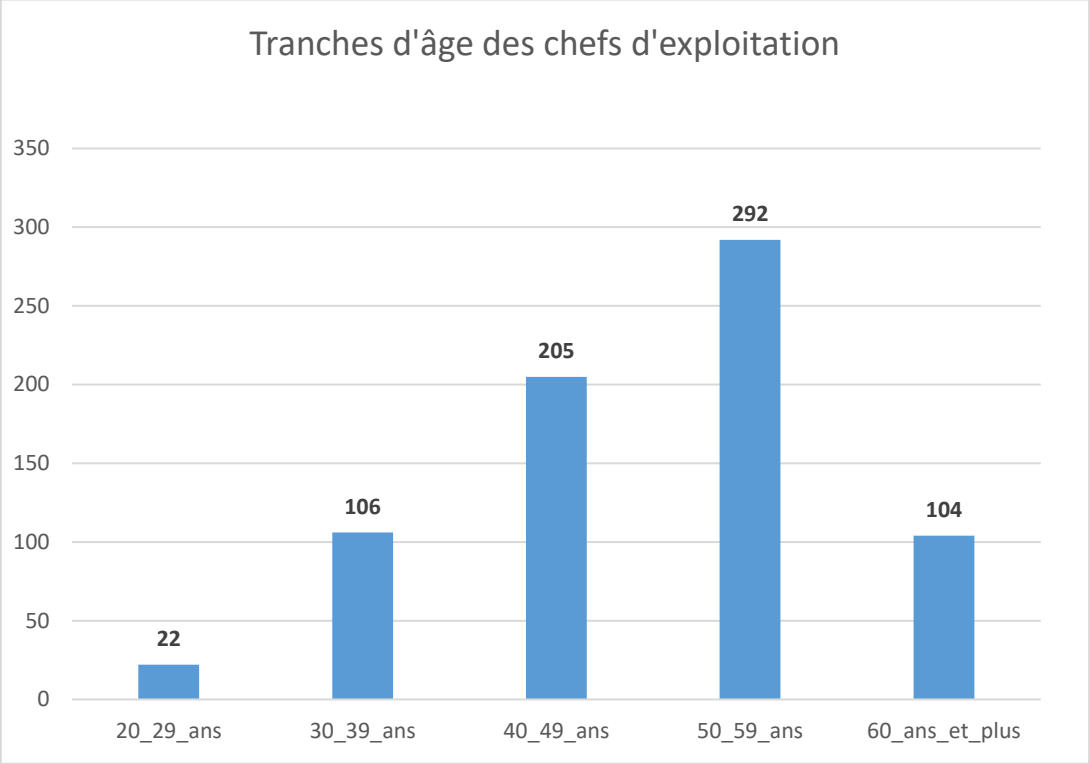


Graphique : Répartition des chefs d'exploitation par commune de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Source MSA 2017

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

5.2.2 L'âge des chefs d'exploitation



Source : MSA 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Au-delà de la baisse générale du nombre de chefs d'exploitation, la pyramide des âges montre clairement un vieillissement de ceux qui sont encore en activité. Ainsi, les plus de 60 ans représentent 14 % du total tandis que les 20-29 ans ne pèsent que 3 %. Les plus représentés sont les 50-59 ans avec 40 % de la masse totale.

Il y a eu 74 installations entre 2013 et 2017, et il y a 119 départs potentiels d'ici 5 ans (voir ultérieurement l'infographie spéciale pour les 57 ans et plus). Le renouvellement des générations est un enjeu majeur pour la préservation du territoire, du paysage, du bocage, de la biodiversité des espèces, du tissu économique, associatif, agricole, de l'emploi, etc.

L'âge moyen global des chefs d'exploitation du territoire est de 50 ans (47.5 ans si on prend uniquement en compte le plus jeune des associés).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

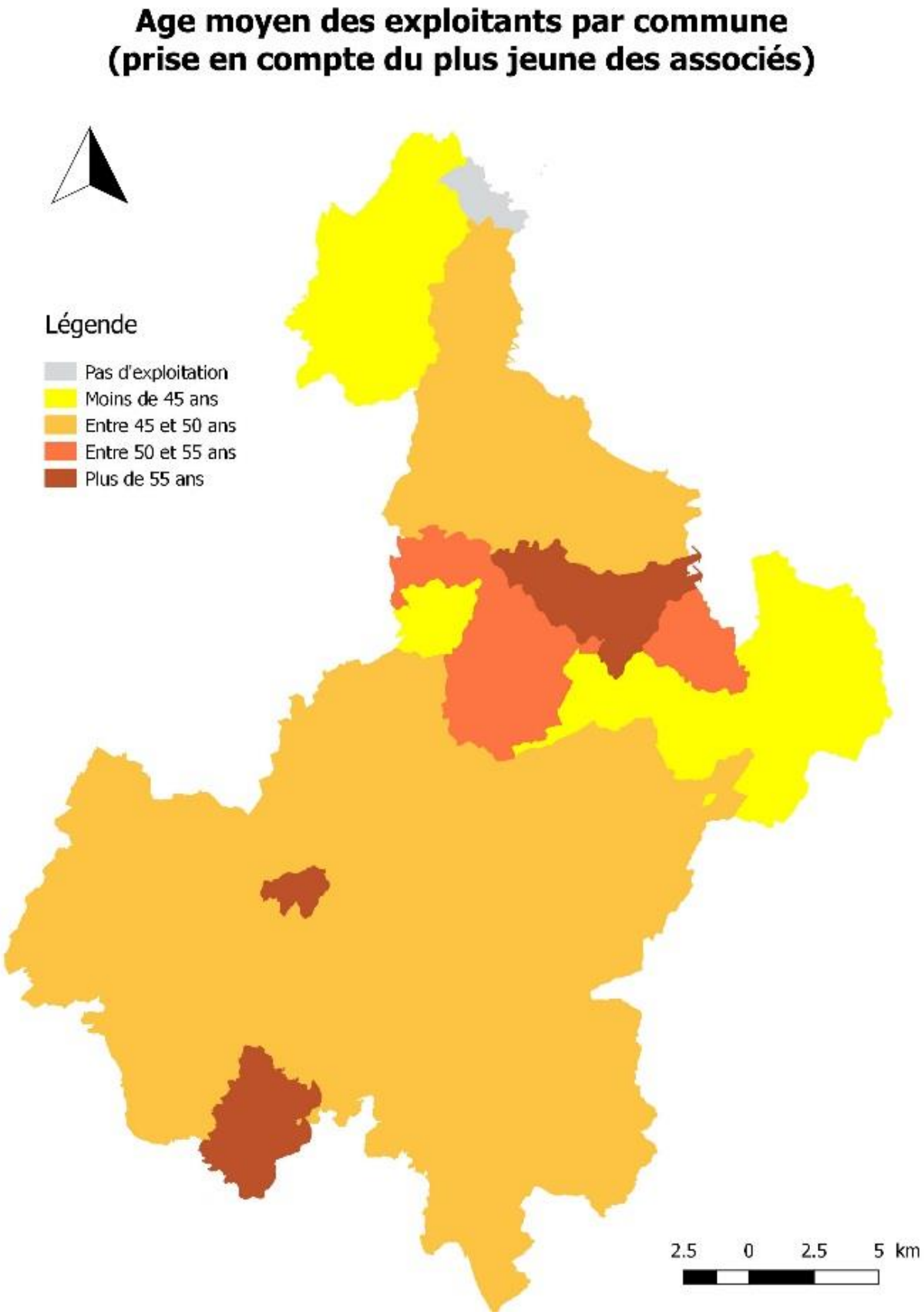
Le diagnostic agricole réalisé en 2019 permet de visualiser la moyenne d'âge des agriculteurs sur le territoire par commune :

Communes	Age : moyenne (le plus jeune des associés)	Age : moyenne (le plus âgé des associés)
BINIC-ETABLES SUR MER	47.2	51.7
HILLION	41.9	48.2
LA HARMOYE	49.3	55.3
LA MEAUGON	43.3	45.7
LANFAINS	46.7	49.8
LANGUEUX	55.0	55.4
LANTIC	42.5	49.8
LE BODEO	55.1	59.2
LE FOEIL	48.5	53.4
LE LESLAY	49.5	53.3
LE VIEUX-BOURG	46.1	51.0
PLAINE-HAUTE	49.6	51.5
PLAINTEL	48.1	51.6
PLEDRAN	46.9	50.8
PLERIN	48.9	51.7
PLOEUC L'HERMITAGE	47.8	53.8
PLOUFRAGAN	52.9	53.2
PLOURHAN	45.1	49.8
PORDIC	47.3	52.5
QUINTIN	58.0	58.0
ST-BIHY	48.5	58.0
ST-BRANDAN	47.1	52.5
ST-BRIEUC	56.0	56.0
ST-CARREUC	46.4	48.4
ST-DONAN	49.1	52.4
ST-GILDAS	48.6	51.0
ST-JULIEN	48.0	57.0
TREGUEUX	43.3	51.5
TREMUSON	52.3	52.3
TREVENEUC	41.0	54.8
YFFINIAC	43.3	50.9

Source : diagnostic agricole 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

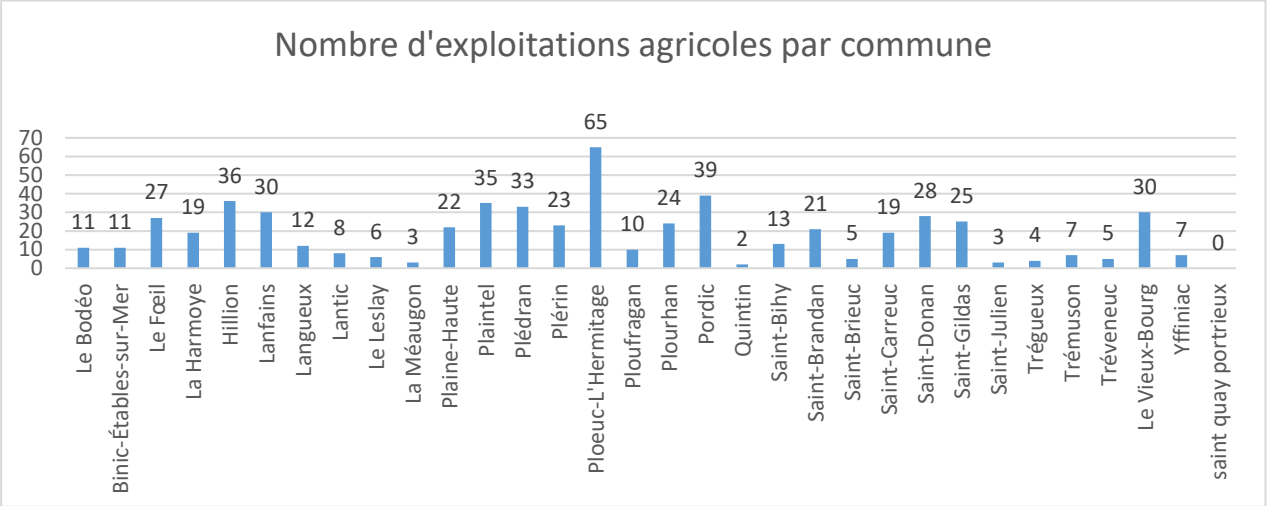
Ce qui, sous format cartographique, donne la lecture suivante :



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'interprétation de cette carte est cependant à nuancer en y mettant en parallèle le nombre d'exploitations par commune, comme évoqué précédemment. On y constate par exemple que Quintin ou Saint-Brieuc ne comptent que deux exploitations.



Diagnostic agricole 2019

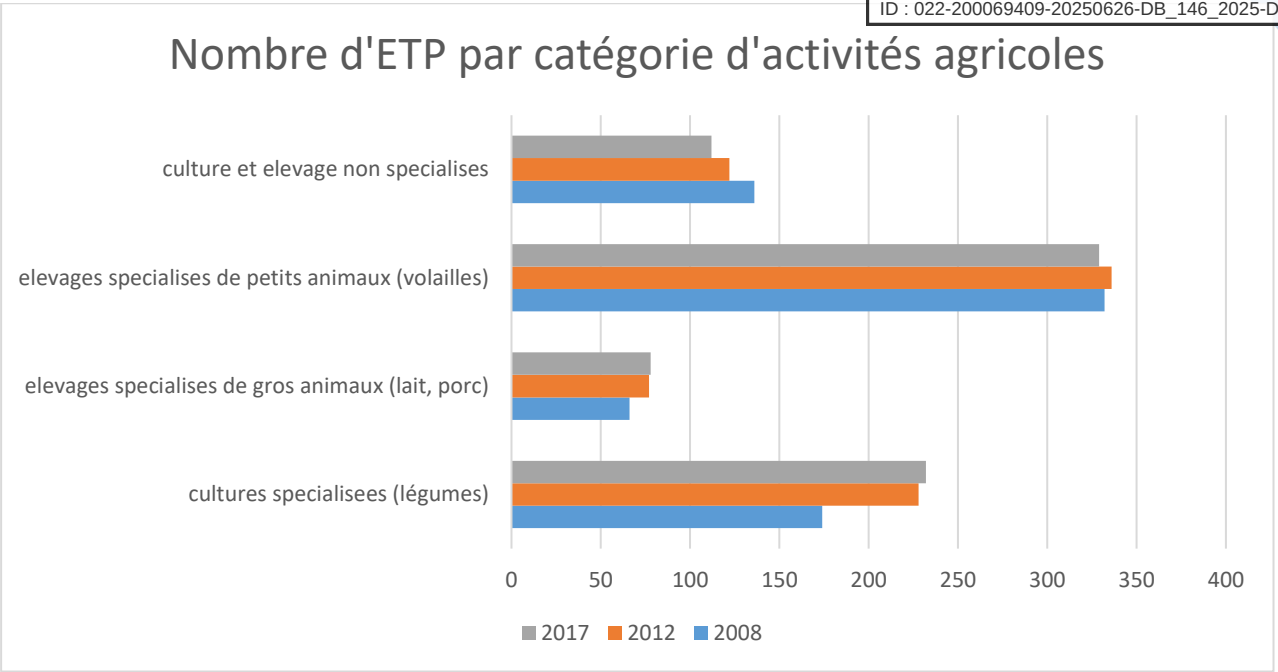
5.3 L'agriculture, une source d'emplois

5.3.1 Le salariat agricole

Comme indiqué précédemment, la part du salariat dans la main d'œuvre agricole sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est conséquente (48 %) soit 686 emplois en Equivalent Temps Plein (ETP), ce qui représente en réalité plus de personnes du fait des emplois à temps partiels ou saisonniers.
64 exploitations sur les 179 réponses à l'enquête disent avoir de la main d'œuvre salariale sur l'exploitation.

Le graphique page suivante présente les catégories d'activités agricoles auxquelles sont rattachés des différents ETP. Afin d'identifier plus facilement les productions, il a été fait un pré-tri sur 4 catégories uniquement (retrait des lignes concernant la sylviculture, conchyliculture, scieries, etc.).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Source : MSA 2008, 2012, 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Ces données ont été obtenues par l'ajout des données des 4 anciennes communautés de communes ; toutefois elles n'intègrent pas les données de la commune de Saint-Carreuc.

On ne constate pas de hausse du nombre d'ETP sur la décennie 2008-2017. En effet, si on ajoute les données, les totaux sont les suivants :

- 2008 : 708 ETP
- 2012 : 763 ETP
- 2017 : 751 ETP

A l'échelle du département, on constate d'ailleurs une baisse de 0.9 % du nombre de salariés sur la période 2014-2017 pour la première fois depuis de nombreuses années.
En 2017, le bassin d'emploi de Saint-Brieuc concentre 43 % des offres d'emploi en production agricole dans trois secteurs : conduite d'engins d'exploitation agricole et forestière (129 offres), élevage porcin (101), entretien et espaces verts (97).

Dans une enquête concernant l'attractivité des métiers de la production agricole, (sources *: MSA, g*roupements d'employeurs avec au moins un salarié au cours de l'année en 2015, EDT 2015, FRCUMA 2015, Fédération Régionale des Services de Remplacement 2014), il était indiqué que la question de l'emploi devient majeure dans les entreprises de la production agricole : elles proposent des emplois durables mais peinent à recruter. Il est à noter que les tensions sur l'emploi de salariés pèsent sur le fonctionnement des exploitations (surcharge de travail, résultats technico-économiques altérés, etc.) et la motivation des chefs d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'emploi en agriculture est donc un secteur essentiel ; c'est pourquoi il existe une structure appelée ANEFA (Association Nationale Emploi Formation en Agriculture en Côtes d'Armor) qui travaille en étroite collaboration avec les partenaires de l'agriculture et en lien avec les collectivités. Elle a pour missions principales de :

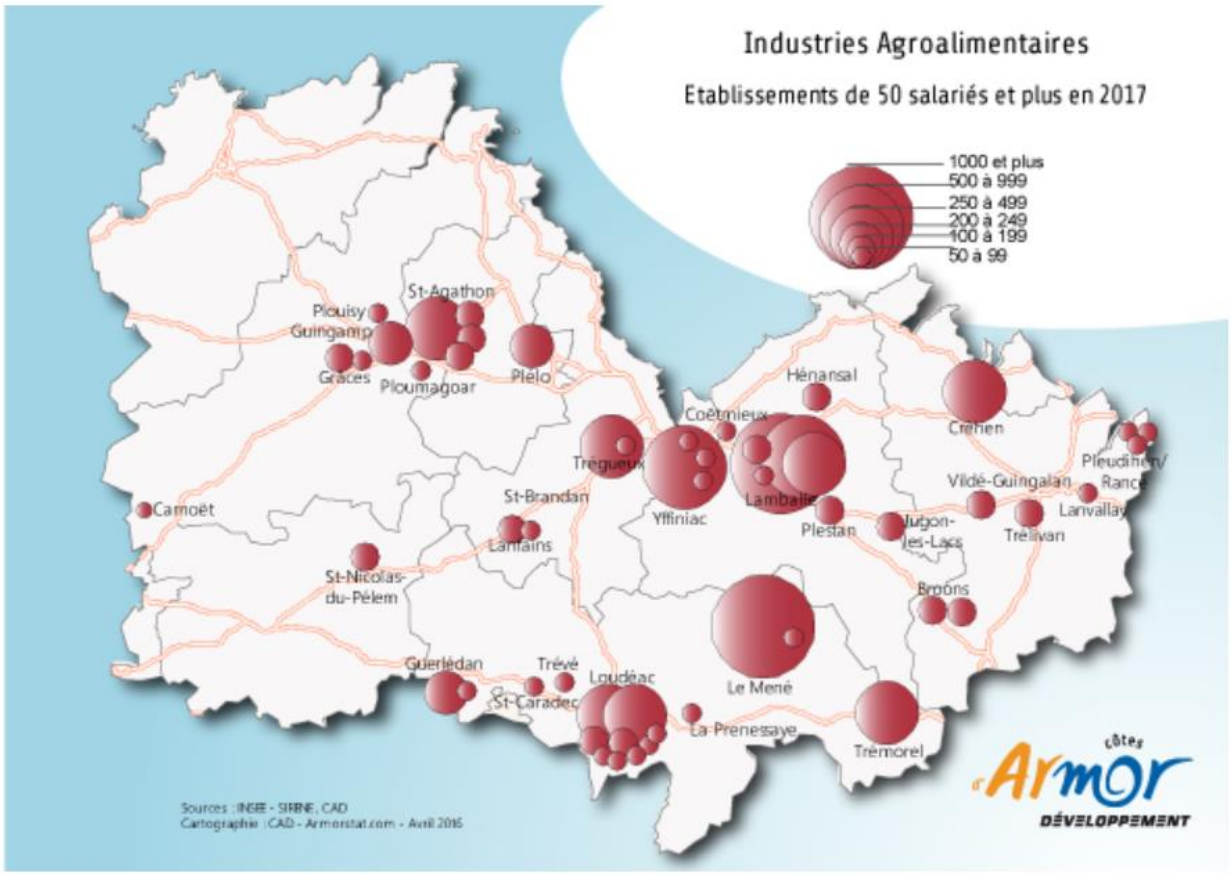
- Promouvoir les métiers, l'emploi et la formation en agriculture sur l'ensemble des territoires du département.
- Animer une bourse de l'emploi, service de mise en relation des offres et des demandes d'emploi dans le secteur agricole.

En 2017, près de 5 000 offres d'emploi – dont 1 295 en Côtes d'Armor – ont été enregistrées par Pôle Emploi dans les secteurs de la production agricole, soit une hausse de 16 % par rapport à 2016. L'emploi et la recherche d'une main d'œuvre qualifiée pour des emplois de plus en plus complexes et spécialisés apparaissent comme un vrai challenge pour les agriculteurs et une réalité importante pour les années à venir. Et pour être pleinement dans l'actualité, du 11 au 14 juin 2019 a lieu la première « Semaine de l'emploi en agriculture en Bretagne » avec une quarantaine d'évènements (job dating, visites d'entreprises, atelier découverte des métiers)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

5.3.2 L'agro-alimentaire du territoire

L'industrie agro-alimentaire est une composante importante de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Néanmoins, l'agglomération est située entre les pôles de Lamballe et de Guingamp qui sont tous deux des territoires agroalimentaires très puissants avec des sièges d'entreprises importants. L'enquête CLAP de l'INSEE 2015 recense 139 établissements du secteur « fabrication des aliments et des boissons » pour un total de 2 486 salariés. Parmi ceux-ci, on dénombre 24 établissements de plus de 20 salariés soit 1 942 salariés.



Source : Insee traitement CAD

Source : Cotes d'Armor Développement, Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Voici les 19 principaux sites recensés par l'Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne, qui permet aussi de voir l'évolution des effectifs entre 2013 et 2018 :

RAISON SOCIALE	EFFECTIF 2013	EFFECTIF 2018	LOCALISATION	ACTIVITE
BIO ARMOR DEVELOPPEMENT	18	24	PLAINTEL	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme et autres produits d'hygiène bio.
NÉOLAIT		50 à 99 salariés	YFFINIAC	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
NÉOLAIT	346	229	TRÉGUEUX	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
BISCUITERIE PÂTISSERIE CARRÉE	92	80	YFFINIAC	Biscuiterie
CORÉAL	16	20	YFFINIAC	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
ETS BOURGUIGNON	14	79	TRÉMUSON	Commerce de gros de légumes
ETS LE MEN	33	35	ST-BRANDAN	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
STALAVEN – Euralis Ateliers Culinaires	637	676	YFFINIAC	Fabrication de plats préparés
ARMORICAINE INDUSTRIE	77	83	LANFAINS	Fabrication de produits laitiers
LDC BRETAGNE	142	195	LANFAINS	Transformation de viande de volaille
LE GRAND LEJON	30	27	BINIC – ÉTABLES-SUR-	Transformation de produits de la mer
OVOTEAM	80	84	PLAINTEL	Commerce de gros d'œufs
SOCANVOL	109	45	ST-BRANDAN	Transformation de viande de volaille
SOLANE	28	26	YFFINIAC	Fabrication de produits traiteur
BISCUITERIE BRIEUC		41	YFFINIAC	Biscuiterie
YFFINIAC INDUSTRIE	110	117	YFFINIAC	Fabrication de produits laitiers
COUVOIRS DE LA BRUYERE – HUBBARD		321	LE FOEIL	Couvoir
LES VIVIERS DE SAINT-MARC		31	TRÉVENEUC	Transformation de produits de la mer
YER BREIZH		71	LA HARMOYE	Couvoir

Tableau : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne d'après des données de la CCI de Bretagne pour le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

VI - DEVENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

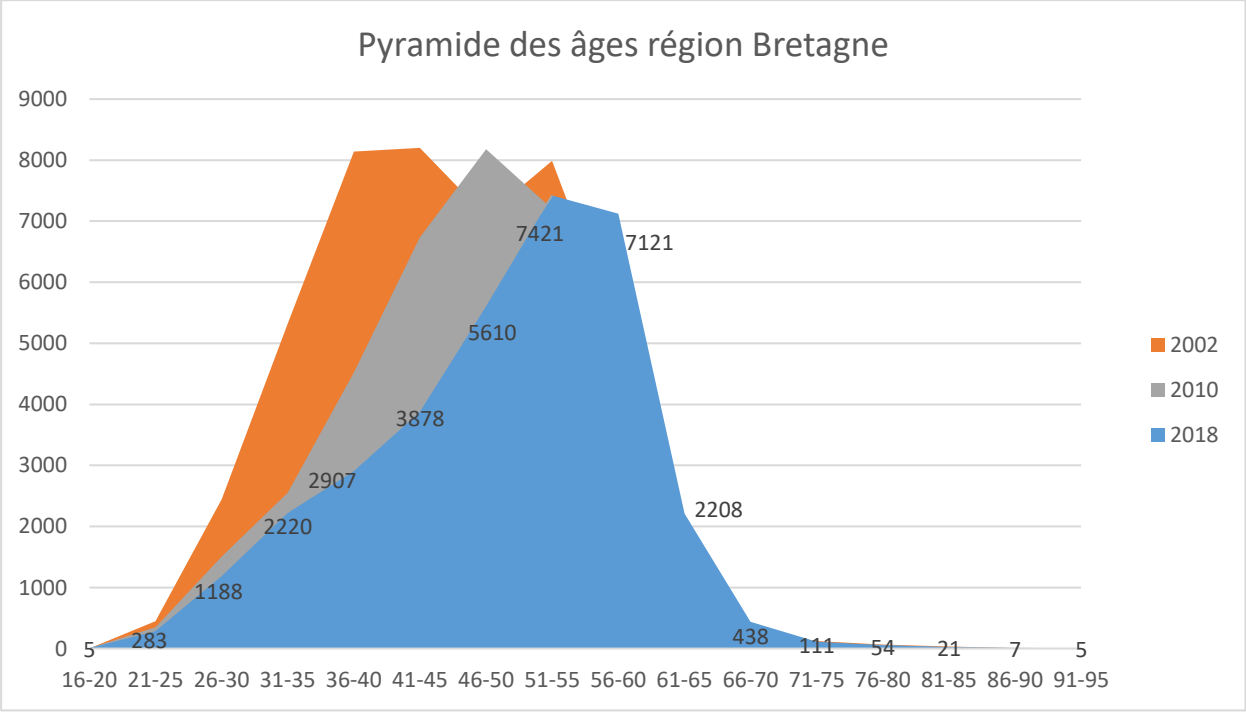
6.1 Des accompagnements existants

Le renouvellement des générations est un enjeu important. A l'échelle bretonne, on dénombre une installation pour trois départs. Depuis plusieurs années, il a été créé et mis en place :

- un Point Accueil Installation (PAI) par département porté par la Chambre d'agriculture et ses partenaires afin de proposer un accompagnement à l'installation personnalisé. En 2017, 1 994 porteurs de projet ont pris contact avec les PAI de Bretagne, dont 499 en Côtes d'Armor
- le « Réseau Transmission en agriculture » porté également par de nombreux partenaires, et dont l'Accueil Transmission est situé dans chaque Chambre d'agriculture départementale.

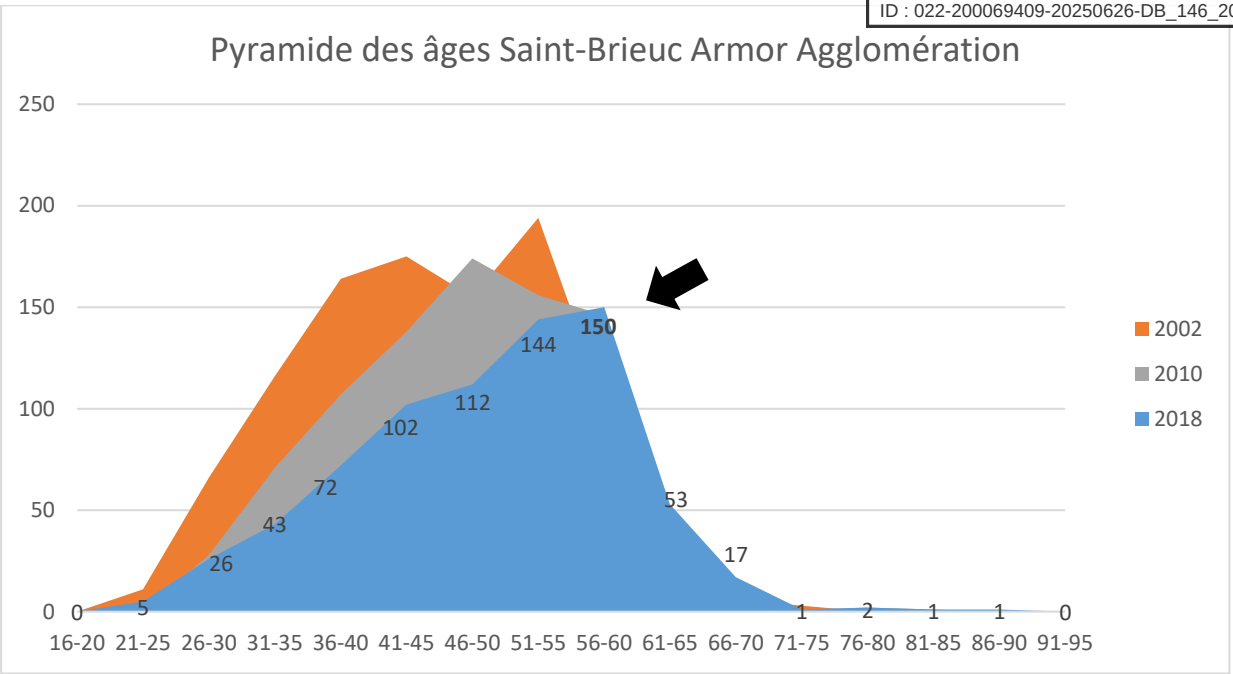
6.2 Pyramide des âges

La population des chefs d'exploitations agricoles est concernée par le phénomène du vieillissement de la population et Saint-Brieuc Armor Agglomération n'échappe pas à la règle. On peut ainsi comparer la pyramide des âges des agriculteurs à l'échelle de la Bretagne et à l'échelle de l'agglomération, et dans le temps (2202, 2010 et 2018).



Pyramide des âges des chefs d'exploitation sur la région Bretagne (2002, 2010, 2018)
à partir des exploitants inscrits à la MSA (principal, exclusif et secondaire)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

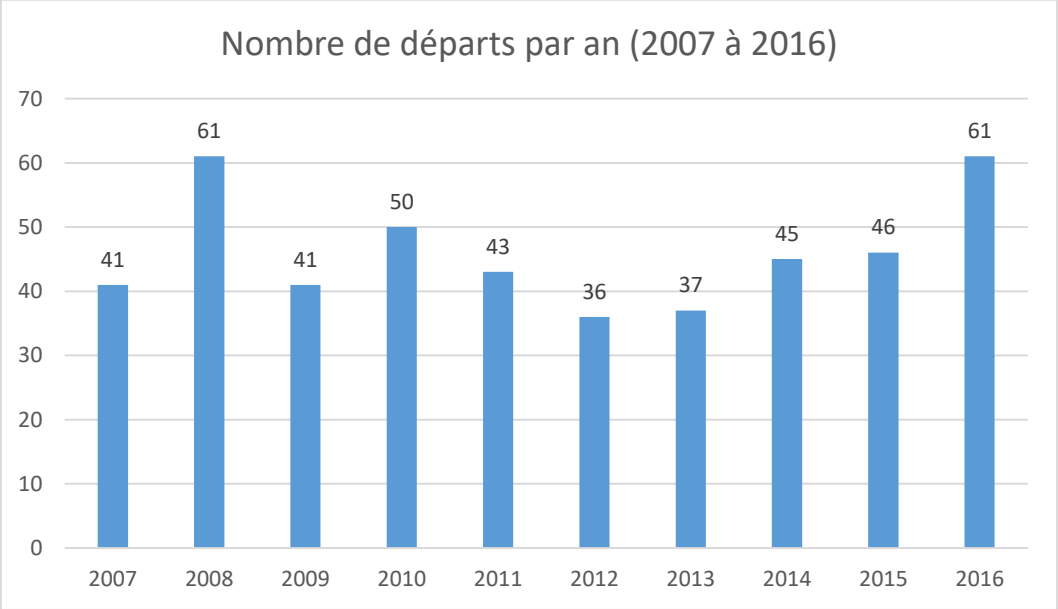


Pyramide des âges des chefs d'exploitation sur Saint-Brieuc Armor Agglomération (2002, 2010, 2018) à partir des exploitants inscrits à la MSA (principal, exclusif et secondaire)

La décennie qui arrive annonce un nombre important de départs en retraite qui ne semblent pas être remplacés par la jeune génération. Le baby-boom se transforme peu à peu en papy-boom.

6.3 Les départs

Au-delà des perspectives pour les années à venir, le graphique ci-dessous illustre les départs durant la dernière décennie. On dénombre 461 départs, et 2016 apparaît comme une année haute. D'après les projections, et comme l'expose le graphique précédent, la tendance est continue pour les années à venir.

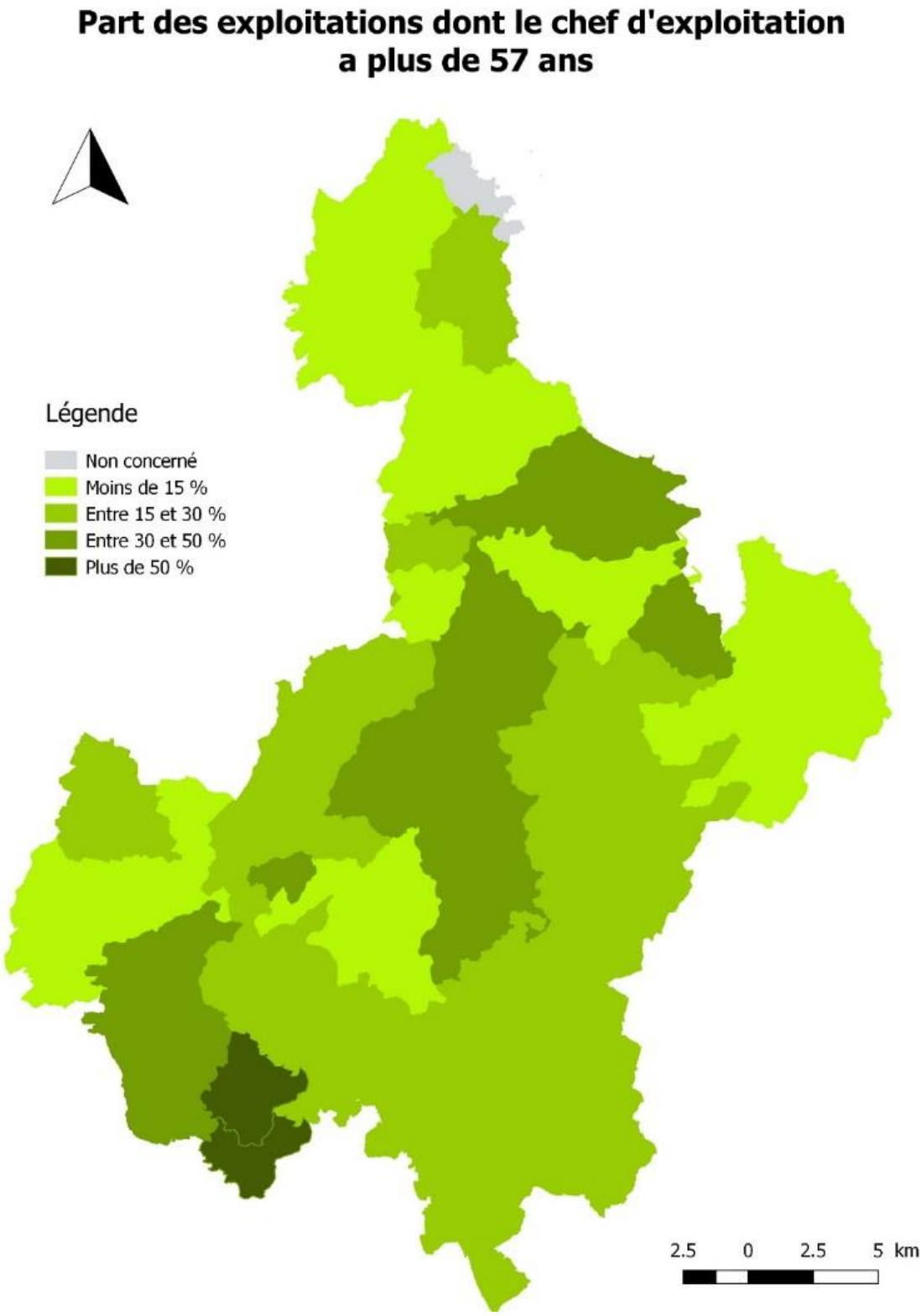


Données MSA de 2007 à 2016, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

6.4 Situation des 57 ans et plus

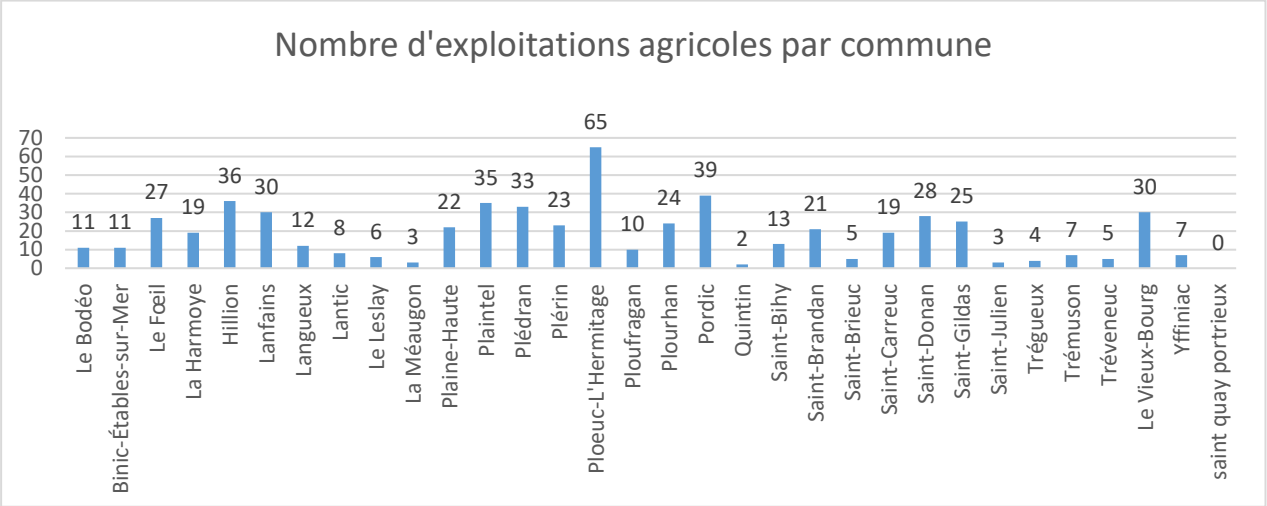
Un travail complémentaire a été réalisé vers les exploitations agricoles dont le plus jeune de l'exploitation est âgé de 57 ans et plus. L'objectif de ce focus étant de mieux percevoir le profil de cette génération qui va partir à la retraite sous 5 ans (production, localisation, parcellaire, etc.). Suite à un tri des données, 119 exploitations agricoles entrent dans cette catégorie. En voici la pondération territoriale:



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Comme pour l'âge moyen des exploitants par commune, il apparaît utile de rappeler le nombre d'exploitations agricoles par commune afin de permettre une interprétation plus juste des résultats.



Diagnostic agricole 2019

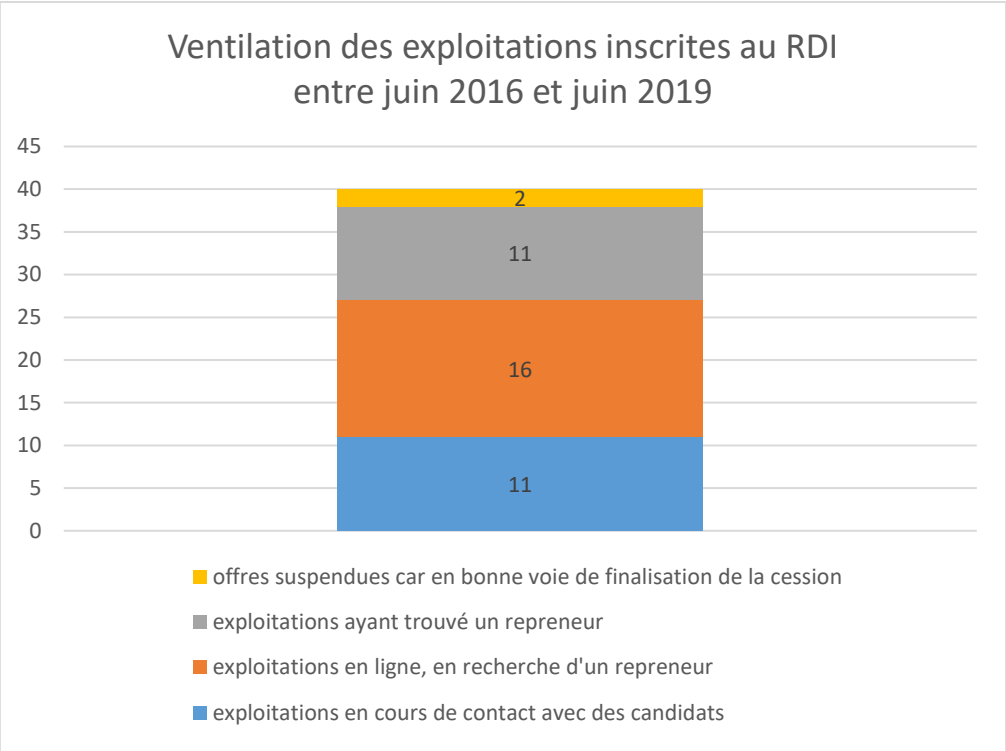
Chaque exploitation dont le plus jeune des associés à au moins 57 ans a fait l'objet d'une relance téléphonique afin de déterminer si une suite de l'exploitation était définie ou non.
L'opération a été un succès en termes de participation, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Quantitativement, sur les 119 exploitations concernées :

- 62 disent ne pas avoir de suite
- 34 disent souhaiter une suite
- 23 disent avoir une suite assurée

Qualitativement, l'accueil téléphonique a été très satisfaisant dans la très grande majorité des cas. Certains furent redirigés vers le RDI (Répertoire Départemental de l'Installation) afin d'inscrire leur exploitation au répertoire ; ils ignoraient en effet l'existence de cette possibilité. Le RDI favorise la transmission des exploitations agricoles en mettant en relation les agriculteurs cédants et les candidats à l'installation. Il s'adresse aux agriculteurs sans successeur ou recherchant un associé et aux porteurs de projet en recherche d'exploitation, de foncier ou d'associés. Réussir la transmission d'une exploitation agricole est un enjeu important pour le maintien de l'activité économique et sociale du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour les emplois que cela génère, pour l'entretien du bocage et de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Depuis juin 2016, 40 exploitations de l'agglomération se sont inscrites au RDI. En regardant de plus près le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, voici la ventilation en date de juin 2019 :



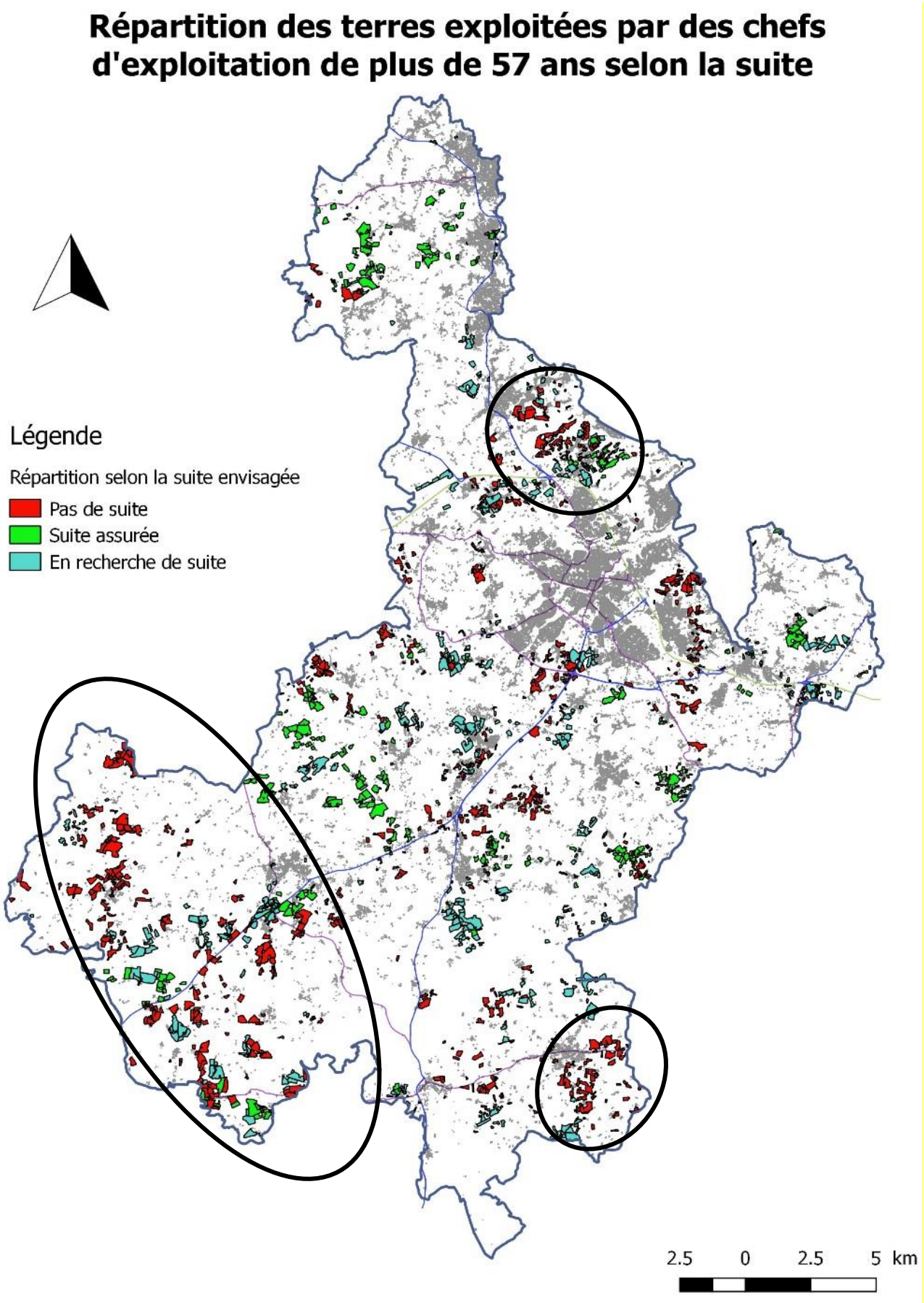
Source : RDI, Chambre d'agriculture, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Les 119 exploitations concernées représentent près de 22 % du total des exploitations, mais ne pèsent que pour moins de 14 % du foncier ; de fait, il s'agit d'exploitations agricoles avec une superficie plus petite. En complément, si l'on projette les 119 exploitations en termes d'atelier de production, on obtient :

- 53 ateliers lait
- 35 ateliers viande
- 22 ateliers porcs
- 12 ateliers volailles
- et par exemple, 11 exploitations avec une activité en circuits courts de commercialisation

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La répartition du foncier issu des 119 exploitations concernées se fait de la façon suivante :



Source : diagnostic agricole 2019

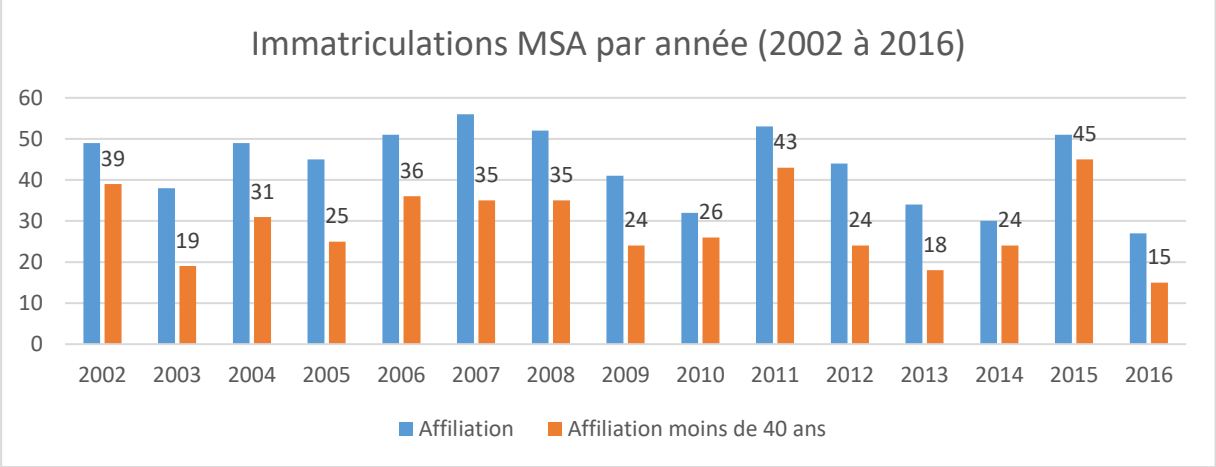
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Ce graphique est instructif car, d'une même situation, on peut en tirer trois projections différentes selon chaque zone.

- La zone urbaine et côtière pourrait permettre l'installation de projets en circuits courts, pour rapprocher monde agricole et monde non-agricole
- La zone rurale, au nord-ouest de l'agglomération, ira plutôt à l'agrandissement des structures actuelles, accentuant la baisse du nombre des exploitations et parfois même, l'isolement.
- La zone de Ploeuc l'Hermitage pourrait donner lieu à un travail sur les échanges parcellaires, d'autant plus que cette zone n'était pas vraiment concernée par un travail sur ce sujet dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes. La réunion locale de Ploeuc L'Hermitage avait en effet montré une assez forte compétition des agriculteurs sur le foncier.

6.5 La dynamique d'installation sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

Sur la période allant de 2002 à 2016, Saint-Brieuc Armor Agglomération a reçu 652 immatriculations (toutes affiliations confondues), dont 439 installations pour des personnes ayant moins de 40 ans. A contrario, 213 immatriculations sont donc le fait de chefs d'exploitation agricole ayant plus de 40 ans, et ayant exercé une assez longue activité professionnelle antérieure à celle-ci.
Sur le graphique ci-dessous, on peut observer une irrégularité du nombre d'installations par année (45 installations - de 40 ans en 2015, 15 en 2016).



Graphique : Immatriculations MSA entre 2002 et 2016
Source : MSA – Chambre d'agriculture, RDI, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Sur 439 immatriculations de moins de 40 ans (de 2002 à 2016) :

- 167 immatriculations (38 %) sont des installations bénéficiant d'une aide à l'installation
- 213 immatriculations ne peuvent en bénéficier car ne remplissant pas les conditions
- La population restante (272 immatriculations) ne répond pas aux caractéristiques requises par l'Etat pour l'accès à la DJA, ou bien ne souhaite pas la percevoir.

Ces nouvelles tendances de l'installation ne sont pas propres au territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Pour accéder aux aides à l'installation – à savoir la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), il faut répondre à un certain nombre de critères.
La nouvelle Loi d'avenir et la nouvelle programmation européenne ont renforcé ce dispositif DJA, avec la Région comme autorité de gestion, et 80 % de part du Feader. Ces aides sont accordées aux jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires :

- avoir moins de 40 ans
- réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (entretien « projet », entretien « compétences », stage 21 heures sur différentes dimensions que devront maîtriser les nouveaux chefs d'exploitation, des formations et accompagnements en fonction des besoins
- capacité professionnelle
- plan d'entreprise démontrant la viabilité du projet, agréé par le Préfet

En Bretagne, cette aide est comprise en 12 000 € et 24 000 €.

Tirer un portrait-robot du jeune installé sur l'agglomération est difficile car la population étudiée est trop faible pour en extrapoler des conclusions. Par le tableau ci-dessous, un comparatif sur trois années est réalisé (2002, 2010, 2017). On remarque une progression du nombre d'installations aidées, une surface agricole utile par exploitation en forte augmentation, une meilleure représentation des exploitations en agriculture biologique, ainsi que celles avec un atelier de vente directe.

Année	2002	2010	2017
Total des installations aidées	9	10	12
Age moyen	32.1	30.9	30.0
Nombre de femmes	5	1	4
Hors cadre familial	0	7	1
Non issu milieu agricole	3	1	0
Statut juridique individuel	3	0	2
BAC+2 et plus	2	4	4
SAU	39.4	61.4	93.2
Agriculture biologique	0	0	2
Vente directe	0	2	3

Profil des agriculteurs de Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficiant de l'aide à l'installation (2002, 2010, 2017)

Afin de pouvoir visualiser l'évolution au cours des ans à une échelle plus large, voici des données à l'échelle bretonne :

Année	2002	2010	2017
Total des installations	560	475	465
Age moyen	28.7	29.6	29.7
Nombre de femmes	26.3 %	27.8 %	23.7 %
Hors cadre familial	26.4 %	33.9 %	36.8 %
Non issu milieu agricole	19.8 %	30.3 %	31.6 %
Statut juridique individuel	31.8 %	28.6 %	28.6 %
BAC+2 et plus	23.0 %	37.0 %	40.0 %
SAU	64.8	70.2	77.1
Agriculture biologique	1.79 %	19.79 %	29.89 %
Vente directe	2.50 %	21.05 %	23.44 %

Profil des agriculteurs de Bretagne bénéficiant de l'aide à l'installation (2002, 2010, 2017)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'agriculteur breton qui s'installe est plus âgé et plus diplômé en 2017. On observe également un nombre d'installations hors cadre familial en hausse de 10 points entre 2002 et 2017. De plus en plus de jeunes non issus du milieu agricole s'installent, ce qui permet une plus grande diversité de profils. Passant de près de 2 % à près de 30 %, la part des installations aidées en agriculture biologique fait un bond spectaculaire, tout comme celle de la vente directe qui est multipliée par plus de 10 fois.

A l'inverse, le statut juridique en société est davantage prisé que le statut en individuel ; cela corrobore le diagnostic porté précédemment pour le territoire. Les exploitations grandissent, les exploitants regroupent la terre, mais également la main d'œuvre afin d'avoir des conditions de travail plus acceptables. En 15 ans, on constate un réel changement de profil du jeune installé bénéficiant des aides.

6.6. Le taux de renouvellement

Le taux de renouvellement des exploitations agricoles sur un territoire se calcule en faisant le ratio entre les départs des chefs d'exploitation et les installations aidées.

Sur la décennie 2007-2016, les chiffres de Saint-Brieuc Armor Agglomération sont les suivants :

- 461 départs
- 420 nouvelles immatriculations totales dont 289 de moins de 40 ans et, parmi elles, 116 installations aidées

Le calcul sur la décennie 2007-2016 donne un taux « entrées installations aidées / départs » de 25 %, soit 1 installation aidée pour 4 départs. Si on regarde plus récemment l'année 2016, le taux est de 19.6 % (12 installations aidées pour 61 départs).
A titre indicatif, le taux de renouvellement au niveau Bretagne est de 1 installation pour 3 départs.

A l'échelle de la Bretagne, le nombre annuel d'installations (un peu moins de 500 par an) est stable depuis plusieurs années. Néanmoins, au vu de la pyramide des âges, le nombre de départs à la retraite va passer de 1 800 par an à 2 500 par an dans les trois prochaines années. Par conséquent, le taux « entrées < 40 ans / départs » sera plutôt de 20 % soit 1 installation pour 5 départs. Ce qu'on observe donc déjà sur l'agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

VII. ENJEUX

7.1. Les réunions locales

A l'occasion des douze réunions locales de février-mars, plusieurs agriculteurs ont pu exprimer, parfois de façon assez directe, les préoccupations du territoire du point de vue agricole. Ce verbatim est une source de matière intéressante pour identifier les enjeux potentiels.

7.2. Enjeux remontés par le Comité territorial local

Les éléments ci-après sont issus de la réunion de travail « enjeux » du lundi 3 juin 2019 à la Chambre d'agriculture de Plérin. Ce jour-là, 12 personnes étaient présentes, représentant la diversité du territoire :

- certains en bordure du littoral
- certains en zone urbaine ou en périphérie de la zone urbaine
- certains en milieu rural

Une réflexion en trois temps était proposée aux participants :

- 1er temps : présentation de quelques résultats issus de la phase de collecte des données
- 2e temps : question posée au groupe sur le ou les enjeux pour l'agriculture du territoire dans les 20 prochaines années. Une question volontairement ouverte visant à faire remonter les principaux enjeux du groupe (temps de réflexion individuel puis mise en commun)
- 3e temps : échanges en groupes visant à établir un état des lieux, formaliser des besoins et une analyse sur de grandes thématiques locales

7.2.1 Enjeux de l'agriculture sur les 20 prochaines années

A l'issue de cette phase, des enjeux ressortent. Les voici regroupés en quatre thèmes, sans hiérarchisation précise :

- **La reconnaissance par les élus et la population que Saint-Brieuc Armor Agglomération est aussi une agglomération agricole et rurale**
  - Défendre la profession sur le territoire et prendre conscience que la campagne n'est pas « un parc d'attraction » mais un lieu de production
  - Caractériser l'apport des 545 exploitations sur un bassin de vie (alimentation, emplois, entretien du paysage, poids économique de l'agriculture et du para-agricole, bocage, biodiversité)
  - Prendre en compte « le fait rural » afin de maintenir les plus petites communes et les hameaux

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- **La cohabitation des populations, notamment dans la partie nord péri-urbaine**
  - Cohabitation entre monde agricole et non-agricole dans un territoire autant urbain que rural, notamment dans la partie nord de l'agglomération plus urbanisée et où l'espace est multifonctionnel et parfois source de conflits
  - Cohabitation entre les différentes typologies d'agricultures qui se développent (ceux qui fourniront de la matière première, ceux qui développeront une agriculture sous cahiers des charges et pour la consommation locale, ceux qui valoriseront les déprises et les fonds de vallées)

- **La préservation du foncier et son accessibilité par les agriculteurs**
  - Limiter la consommation foncière pour l'urbanisme, tout en ayant plus de souplesse au sud de l'agglomération afin de conserver un territoire attractif vers de nouveaux actifs
  - Prendre en compte les difficultés sur certaines routes et aménagement de certains bourgs pour le passage des engins agricoles
  - Maintenir au maximum la surface agricole utile actuelle et stopper la classification de zones naturelles

- **Le maintien d'une agriculture dynamique et cohérente qui puisse faciliter la transmission des exploitations agricoles**
  - Consolider le territoire comme étant un lieu de production en conservant le maximum de sièges d'exploitation
  - Favoriser les installations sur le territoire par l'accès au numérique, les axes routiers, des ateliers de transformation collectifs
  - Travailler à l'agriculture de demain en développant notamment l'autonomie des exploitations (foncier, moyens humains, énergétique, organisation du travail)
  - Permettre à la profession de faire autre chose que de l'animal ou du végétal en laissant une liberté d'action (diversification, projet énergétique, tourisme agricole)

7.2.2 Analyse thématique

Suite aux expressions libres sur les enjeux de l'agriculture du territoire à horizon 2040, la dernière phase a été axée sur plusieurs grands enjeux agricoles qui ont pu être constatés lors des réunions locales puis lors de l'analyse des données :

- Aménagement de l'espace – foncier
- Les transitions
- Les projets structurants agricoles individuels et collectifs
- La cohabitation de l'espace
- Les friches agricoles
- Le renouvellement des exploitations

Pour chaque thème, ils ont pu s'exprimer librement, puis ensuite répondre à des questions préparées. Enfin, une synthèse de chaque thème est proposée ainsi que les enjeux PLUi qui sont liés.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

✓ AMENAGEMENT DE L'ESPACE – FONCIER

Expressions des agriculteurs

La mise en place d'un PLUi permettra de mettre de la « cohérence » dans les choix d'aménagement et de maintenir un équilibre entre les secteurs. Cela doit assurer d'avoir des règles claires et uniformes mettant fin :

- à la concurrence au rabais (les terrains plus grands et moins chers) entre les communes,
- à certains choix d'aménagement peu compréhensibles des élus communaux.

Toutefois, on constate une fracture dans le territoire : une forte pression foncière se fait sentir au nord de l'agglomération avec un apport de population non-agricole et une consommation foncière importante, tandis que les agriculteurs du sud de l'agglomération sont inquiets par rapport à la vitalité de leur commune (fermetures école, commerce, etc.).
Les agriculteurs font la remarque d'une absence de grosses industries agroalimentaires par rapport aux agglomérations voisines (Lamballe/Guingamp/Loudéac), mais il faut quand même reconnaître toute sa valeur économique à l'activité agricole.

Enfin, ils expriment des besoins :

- Les exploitations vont aller vers plus d'autonomie et il faudra donc qu'elles puissent trouver le juste équilibre pour leur parcellaire (en termes de distance par rapport au siège)
- Il faudra garder toute la surface productive (y compris agriculture de loisir et bois) en zone A (et pas dans la zone N)
- Il faut que la collectivité puisse créer une réserve foncière pour compenser en surface les exploitations impactées par l'urbanisation

Avez-vous des questionnements / inquiétudes sur le devenir des parcellaires ? Quelle tendance voyez-vous ?	Risque de déprises des fonds de vallées Une exploitation agricole est un ensemble, éviter le détricotage
Y-a-t-il sur votre/vos communes des zones en tension par rapport à l'urbanisation ? **Zones à préserver en priorité ?**	- Nécessité de faire des réserves foncières et de compenser les pertes foncières - Il faut que les collectivités soient très volontaristes sur les « dents creuses » dans les bourgs - Il ne faudrait pas pouvoir construire en extension si d'autres parcelles dans l'enveloppe du bourg sont disponibles. Par contre, cette position pourrait être plus souple dans les communes au sud du territoire pour permettre l'arrivée d'une nouvelle population. Si la commune est vivante, les exploitations aussi pourront être reprises plus facilement. - Il faut prendre en compte le côté « rural » de l'agglomération - Aujourd'hui, toute parcelle de l'agglomération a une forte valeur économique (DPB, plan d'épandage, valeur productive, pâturage…). Donc cela rend impossible l'idée de classer les terres selon un ordre de priorités

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'accessibilité des parcellaire est-elle bonne sur les exploitations de votre secteur ? A l'inverse où se situent les principaux secteurs difficiles ?	- La principale zone de tension est dans les bourgs, dans les lotissements - Les aménagements urbains ne sont parfois pas adaptés aux passages du matériel agricole ainsi que pour les collectes ou le transport de provisions - Bourgs interdisant le passage de véhicules agricoles
De nouveaux projets bâtiments ou projets structurants sont-ils à prévoir dans votre secteur ?	- La gestion à l'échelle d'une communauté d'agglomération peut-être une taille intéressante pour décider - La réorganisation parcellaire devrait être mise en place sur l'ensemble du territoire

Synthèse de la partie « aménagement de l'espace – foncier »

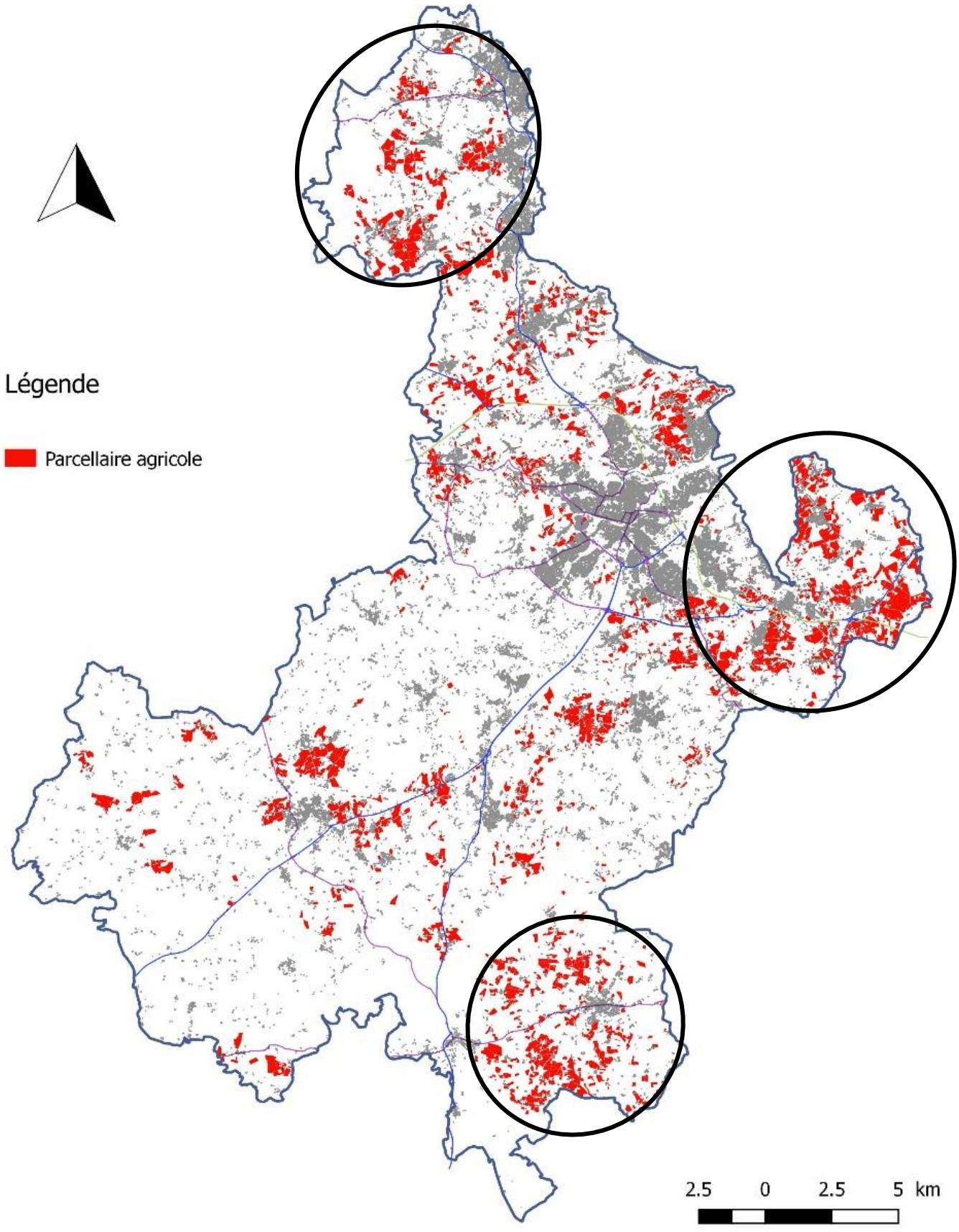
Le territoire de l'agglomération comporte 51 % de surface agricole utile ; la part de l'agriculture y est donc prépondérante. Cependant, le monde agricole constate une baisse régulière de sa surface, notamment vers l'urbanisation. Une artificialisation qui a de nombreuses conséquences sur les paysages, la biodiversité, l'imperméabilisation des sols, le mitage des terres agricoles, la perte de surfaces épandables, etc. Il y a un intérêt à travailler à la compensation de cette perte, et la réserve foncière est une solution souhaitée par les agriculteurs.

Certains aménagements spécifiques de bourgs ou centres-villes (ralentisseurs, chicanes) ne sont pas adaptés aux nouveaux engins agricoles, souvent de plus en plus conséquents. Cela peut parfois provoquer quelques tensions, soit vers les riverains, soit vers la collectivité. Il apparaît nécessaire de prendre en compte les activités économiques du territoire, sans pour autant remettre en cause la sécurité routière.

La question sur les points de circulation difficiles a été posée dans le formulaire d'enquête. Sans savoir précisément où est le point difficile, voici le parcellaire des agriculteurs ayant répondu être concernés. On constate une corrélation assez forte entre les axes routiers (RN 12 en tête), le secteur d'Hillion, la commune de Ploeuc-L'Hermitage et le parcellaire des exploitations

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Localisation du parcellaire des exploitations ayant déclaré avoir des problèmes de circulation



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'entretien du bocage au bord des routes et chemins qui dépendent des collectivités est aussi utile, à la fois pour permettre une bonne visibilité et pour faciliter l'entrée du matériel agricole dans les champs.

La question de l'échange parcellaire a été largement évoquée dans la première partie de ce diagnostic agricole ; il est utile de rappeler que plusieurs programmes ont été mis en place mais qu'ils n'aboutissent pas toujours. C'est là un paradoxe mais la nouvelle génération d'agriculteurs sera peut-être plus encline à y parvenir car elle paraît moins liée à un historique générationnel des exploitations et plus dans une approche économique, environnementale et fonctionnelle de l'exploitation.

L'enjeu du PLUi

- Même si elle ne peut agir directement sur l'optimisation du parcellaire, la collectivité peut limiter la consommation de foncier agricole en travaillant sur la densité, les formes urbaines, etc.
- Porter une attention particulière sur les exploitations situées en bordure d'urbanisation en veillant à ne pas couper les parcours et les accès au parcellaire pâturable
- Intégrer la question des déplacements agricoles dans les réflexions
- Préserver les espaces agricoles et les sièges d'exploitations existantes et permettre des implantations de nouvelles exploitations
- Encadrer l'évolution des constructions non agricoles en espace rural

✓ LES TRANSITIONS

Expressions des agriculteurs

Il y a une contradiction de la société qui veut toujours plus d'environnement mais qui, pour une part, n'est pas prête à y mettre les moyens économiques et financiers.

Quel est votre regard sur la protection du bocage ? **Rôle de l'agriculture ?** **Atouts ?** **Contraintes ?**	- Le bocage doit être considéré comme de la production et ne pas être sanctuarisé ; cela doit être une activité rémunératrice pour l'activité agricole - Le territoire dispose d'une grande ressource en bois qui est insuffisamment valorisée - Il faut veiller à ne pas avoir de surenchère réglementaire
Quel est votre regard sur la protection des zones humides ? **Rôle de l'agriculture ?** **Atouts ?** **Contraintes ?**	- La problématique est la même que pour le bocage : même en tant que zone humide, cela doit rester un espace agricole - Les zones humides ont été classées. Plus les choses s'améliorent, plus cela apparaît comme strict - Il faut veiller à ne pas avoir de surenchère réglementaire
Quel est votre regard sur la protection de la qualité de l'eau et sa gestion quantitative ? **Rôle de l'agriculture ?** **Atouts ?** **Contraintes ?**	- Il faut éviter de tout sanctuariser - L'inventaire des cours d'eau a un impact direct sur les exploitations agricoles - Eviter la surenchère réglementaire qui est déjà considérable

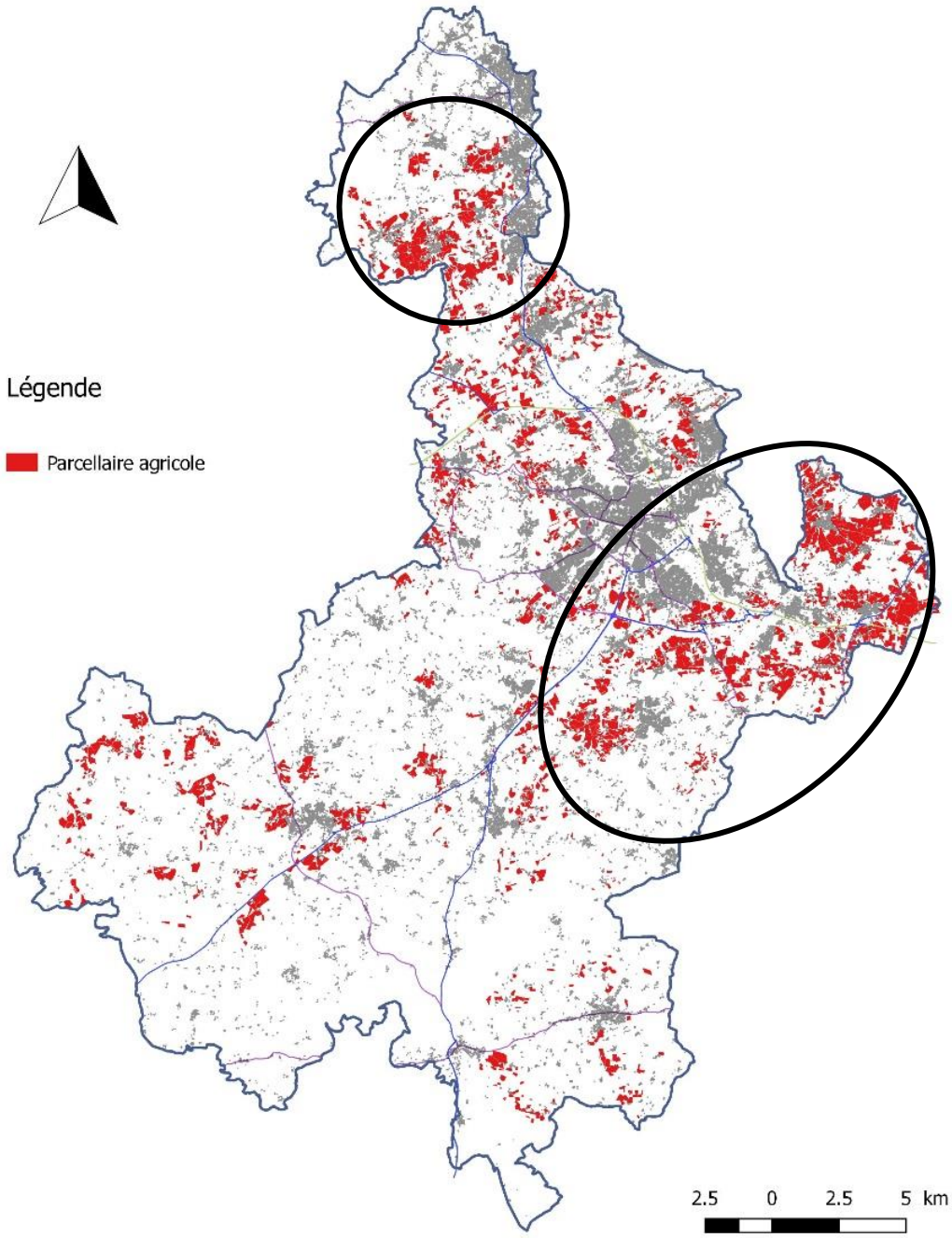
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Synthèse de la partie « transitions »

Sur un territoire très concerné en matière d'enjeux environnementaux (programme de lutte contre les algues vertes, bassins versants), les agriculteurs ont à cœur de mettre en avant et de poursuivre tous les efforts et actions engagés depuis plusieurs décennies : pratiques en constante amélioration, investissements (stockage de déjections, etc.), rôle de l'agriculture en matière de gestion et d'entretien du paysage et de la biodiversité. Les agriculteurs sont des acteurs de la protection et de l'entretien du bocage.

Une question de cet ordre était posée dans la phase d'enquête. 76 exploitations disent être concernées par un secteur sensible ; toutefois, il n'a pas été demandé de spécifier la nature de la sensibilité. Il est donc délicat d'en tirer une conclusion particulière mais cela donne à voir la cartographie suivante :

Localisation du parcellaire des exploitations ayant déclaré être dans un secteur sensible



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'enjeu du PLUi

- Trouver un équilibre entre la protection du bocage et des zones humides et l'évolution du territoire et des exploitations agricoles
- Favoriser les bonnes pratiques de gestion du bocage en participant au développement d'une filière économique bois de bocage garante d'une gestion durable de la ressource (lien avec le Plan Climat)
- Garantir une équité dans les règles de gestion des zones humides entre agriculteurs, particuliers et collectivités
- Favoriser les bonnes pratiques de gestion des zones humides à travers des programmes spécifiques

✓ LES PROJETS AGRICOLES STRUCTURANTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

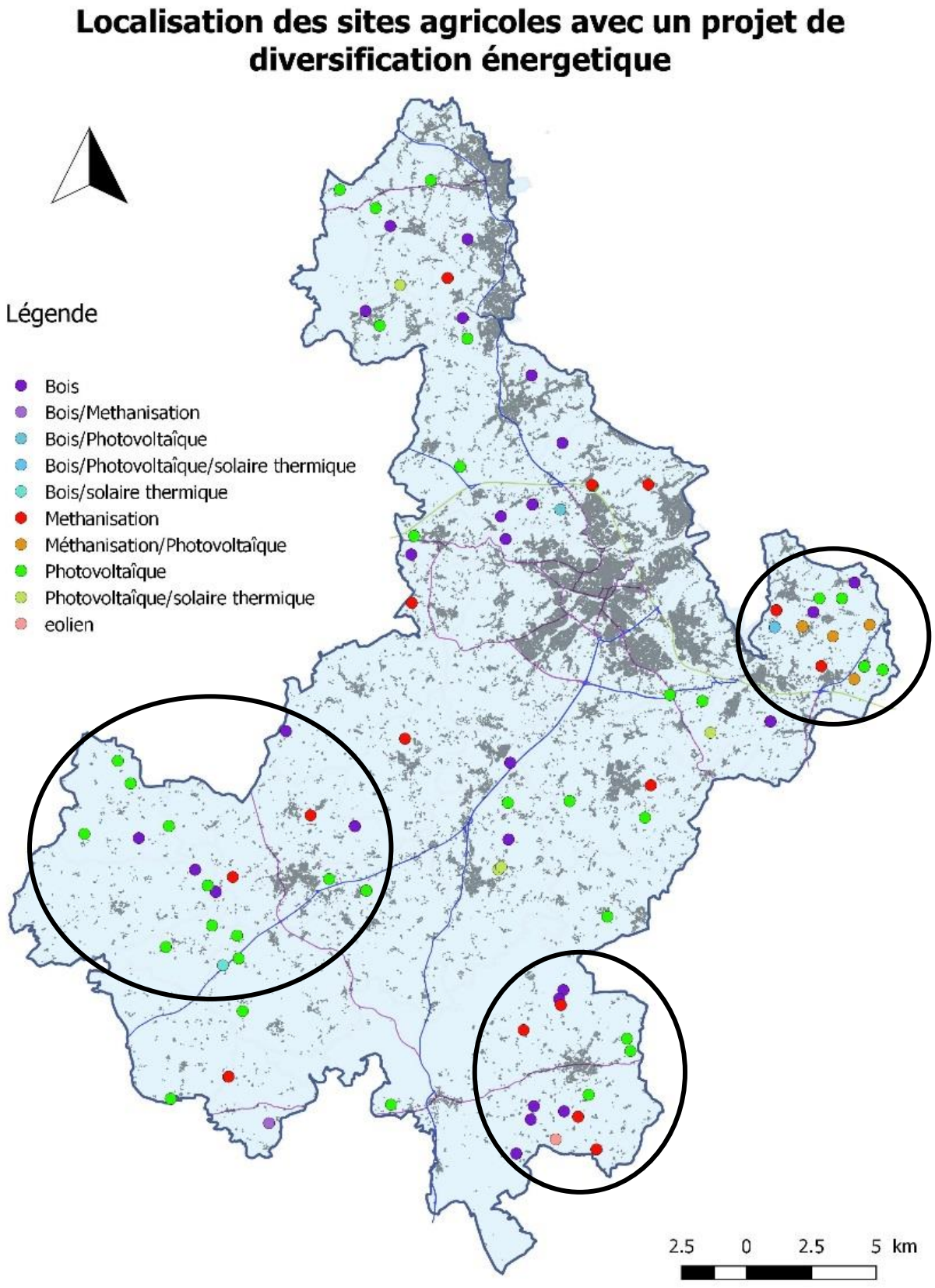
Expressions des agriculteurs :

De nouveaux projets autour de la thématique ENERGETIQUE (méthanisation, bio GNV, déshydratation luzerne, filière bois-bocage, photovoltaïque, cogénération…) sont-ils envisagés ou envisageables dans votre secteur ?	- Il existe déjà plusieurs actions en faveur de la production d'énergie et des projets individuels - Il y a eu une réunion sur l'injection de méthane à Quintin – et d'autres ailleurs sur d'autres sujets - mais le portage des projets collectifs est souvent complexe et difficile à mettre en œuvre et à concrétiser - A l'avenir, cela sera plutôt des projets collectifs mais avec peu d'exploitants (5/6 maximum) car les tailles plus importantes sont difficiles à gérer - Nécessité de structurer la filière bois énergie pour la production de plaquette : il y a beaucoup de bois localement mais ce n'est pas valorisé ou cela part à l'export - La collectivité doit être facilitatrice dans les projets, ne par les interdire
De nouveaux projets autour de la thématique FILIERE ALIMENTAIRE (vente directe, approvisionnement de la restauration collective…) sont-ils envisagés ou envisageables dans votre secteur ?	- La question des circuits courts est plus pour la partie nord de l'agglomération car il n'y a pas de réelle demande au sud. Cela passe peut-être par une meilleure structuration de l'offre (exemple : magasin de producteurs) - L'approvisionnement de la restauration collective : nécessité d'une ambition des élus de l'agglomération à ce sujet - Assurer un maintien des outils nécessaires pour diversifier l'activité : abattoir de proximité, ateliers de transformation collectifs
Les systèmes de production évoluent (systèmes plus herbagers, sans OGM, agriculture biologique…). Y-a-t-il des besoins liés à ces évolutions de systèmes ?	- Attention au périmètre de captage car il y a une velléité de certaines collectivités de rouvrir certains périmètres et/ou élargir le périmètre

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Synthèse de la partie « projets structurants agricoles individuels et collectifs »

L'intérêt pour un projet de diversification énergétique est prégnant sur l'ensemble de l'agglomération ; en effet, les retours des enquêtes montrent de très nombreux projets en tête d'ici 5-10 ans. La carte ci-dessous permet de voir quels types d'énergie sont envisagés :



Source : diagnostic agricole 2019

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La filière bois est également prisée puisque 42 répondants à l'enquête disent vouloir valoriser le bois bocage sur l'exploitation à horizon 5-10 ans.

S'agissant de la filière alimentaire, les choses se structurent à la fois localement et à des échelles plus larges. Le nombre de projets semble là aussi relativement important (cf. chapitre sur les stratégies commerciales). Une réflexion pourra peut-être s'engager sur l'idée de magasins de producteurs, en mutualisant pour certains la transformation et la commercialisation, et éviter la concurrence entre des sites de proximité. Les nombreuses réflexions en cours sur le territoire, portées par l'agglomération ou d'autres structures pourront aider à la décision.

L'enjeu du PLUi

- Permettre l'implantation d'unités de méthanisation et d'autres activités productrices d'énergie qui ne consomment pas d'espace
- Encourager au développement des énergies locales (pour les moyens de mobilités sous la compétence de l'agglomération (bio GNV, etc.)
- Mettre en œuvre les fiches–actions du Plan Climat et notamment la fiche-action « soutenir et développer la filière bois » afin de travailler à la structuration de la filière bois local en lien avec les acteurs agricoles ainsi que les implantations de bâtiments qui pourraient être nécessaires à cette filière.
- Continuer un travail d'appropriation par les élus locaux, gestionnaires, cuisiniers, parents d'élèves, particuliers, de l'offre locale et des possibilités de s'approvisionner par ce biais

✓ LA COHABITATION DE L'ESPACE

Expressions des agriculteurs :

Y-a-t-il sur votre/vos communes des exploitations dont la situation/ évolution est problématique en raison de distance aux tiers ?	- On ne pourra pas aménager toutes les parcelles « dents creuses » dans tous les hameaux car cela fera trop de monde en campagne - Peut-être faudra-t-il être plus souple sur ce point-là dans le secteur sud de l'agglomération
Etes-vous concernés par l'arrivée de néo-ruraux ? Les relations sont-elles difficiles ? (besoin d'une charte communale, etc.)	- Convier un représentant du monde agricole lors de débats, et ne pas laisser uniquement les non-agricoles s'exprimer sur l'agriculture - Il faudra que le PLUi garde une marge d'inconstructibilité autour des exploitations agricoles pour ne pas ramener de nouveaux tiers à proximité des exploitations
Comment faciliter le dialogue des différents utilisateurs de l'espace rural ?	- Dans le futur, trois modèles d'agricultures se partageront l'espace : 1. L'agriculture conventionnelle d'aujourd'hui qui sera là pour fournir de la matière première pour l'industrie agroalimentaire 2. Une agriculture plus proche du territoire (répondant à des cahiers des charges qualité, bio, local…) qui fera sa propre transformation, voire également sa commercialisation 3. Une agriculture qui sera là plutôt pour valoriser/entretenir des surfaces « difficiles » (fonds de vallée, zones humides, forêts) à la condition que cela soit rentable - Ces trois agricultures devront apprendre à cohabiter entre elles sur un même territoire, tout en sachant que la société les opposera

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

	- La cohabitation entre les agriculteurs et « les autres ». Nécessité pour les néo-ruraux de comprendre que « la campagne » n'est pas un parc d'attraction mais est en premier lieu, un lieu de production agricole et un espace économique » - Les associations environnement prennent de plus en plus de place sur l'espace public : essayer de rééquilibrer ces discours avec un discours plus agricole, notamment de la part des élus. Nécessité d'être plus présents dans les centres de décisions des collectivités

Synthèse de la partie « cohabitation de l'espace »

L'évolution de la population en milieu rural touche l'ensemble des communes, en faisant un espace multifonctionnel avec des usages et des besoins multiples ; support de travail pour les uns, espace de loisirs pour les autres, ce qui peut à terme provoquer des tensions et des conflits.

Mais on observe quelques divergences entre les agriculteurs situés dans les communes au nord de l'agglomération et celles situées au sud. En effet, les agriculteurs situés au nord, avec davantage de néo-ruraux, souhaitent une limitation de la consommation foncière, notent des problèmes plus récurrents avec le voisinage, estiment nécessaire de laisser les hameaux au profit de l'agriculture et concentrer l'urbanisation dans le bourg. Les agriculteurs situés au sud expriment d'autres attentes ; ils font état d'une désertification progressive, expriment la crainte de perdre les derniers commerces de proximité et même de ne plus avoir de voisins, ce qui constituerait l'arrêt de la commune.

Plusieurs agriculteurs situés dans les communes au nord du territoire constatent également l'existence de plus en plus d'associations environnementales, avec une audience médiatique non négligeable. C'est à ce titre qu'ils souhaiteraient également bénéficier de l'attrait des médias et ré-investir les centres de décisions.

L'enjeu du PLUi

Le PLUi ne peut agir directement sur l'entente et la communication entre les habitants. En revanche, le cadrage en matière d'urbanisation doit limiter les risques de conflits (à proximité des bâtiments agricoles par exemple).
Lors des réunions locales, il a été exprimé l'idée d'une charte communale ou charte du bien vivre ensemble, permettant aux nouveaux citoyens de la commune de comprendre leur lieu de vie, les usages du territoire, et aider à faire accepter certains impératifs de la vie à la campagne.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

✓ LES FRICHES AGRICOLES

Expressions des agriculteurs :

Y-a-t-il sur votre/vos communes des surfaces en déprise agricole ou exploitées en agriculture de loisirs? **Y-a-t-il des solutions pour ré-ouvrir ces zones à l'agriculture ?**	- Possibilité de davantage les valoriser - Mieux implanter les fonds de vallées - Il faut que les friches restent en terre agricole - Possibilité d'exploiter les fonds de vallée pour le bois et en ré-ouvrir
Y-a-t-il sur votre/vos communes beaucoup de bâtiments agricoles en friche ? **Y-a-t-il sur votre/vos communes beaucoup d'anciens bâtiments agricoles qui ont changé de destination ?**	- La problématique des bâtiments en friches existe - La question centrale est celle du désamiantage : les coûts du désamiantage et du retraitement sont très élevés. Quels sont les financements pour y contribuer ? - Prévoir un plan de désamiantage sur un long délai - On ne peut pas prendre tous les vieux bâtiments agricoles et les transformer en autre chose ; cela ramènerait trop de monde en campagne avec pour conséquence une cohabitation difficile - Il faudrait trouver des réponses communes pour ce problème : • Ouverture sur certains bâtiments pour le changement de destination ? (ceux qui sont à proximité immédiate du bourg, d'une zone d'activités, sur des communes sans zones d'activité…) • Il faut mettre en en place des actions pour permettre le désamiantage (soutien économique de la collectivité, plan de désamiantage collectif, etc.)

Synthèse de la partie « friches agricoles »

Les bâtiments en déprise sont une réalité agricole sur Saint-Brieuc Armor Agglomération comme dans les autres intercommunalités ; il s'agit de bâtiments n'ayant pas trouvé repreneur lors d'un départ en retraite ou d'une cessation d'activité. Il est certain qu'après quelques années sans entretien et occupation, ils deviennent vétustes, et peuvent poser des problèmes de sécurité mais également de santé publique, sans oublier l'empreinte laissée dans le paysage.

La question des bâtiments désaffectés a été évoquée dès les réunions locales par les retours d'enquêtes et durant la réunion enjeux. La cartographie présentée en première partie du rapport mettait en évidence 40 bâtiments vides. Ce résultat est à mettre en lien avec celui de l'état général des bâtiments agricoles des exploitations. A cette question, 168 agriculteurs ont répondu :

- 7 estiment qu'il est médiocre
- 49 estiment qu'il est moyen
- 112 estiment qu'il est bon

On peut en conclure que le monde agricole prend soin de son parc bâtiment pour éviter une dégradation de celui-ci et une diminution des résultats technico-économiques ainsi que pour faciliter la transmission.

Par ailleurs dans l'enquête, 59 agriculteurs expriment avoir un projet de construction de bâtiment à horizon 5-10 ans, et 55 disent réfléchir à un projet de réhabilitation d'un bâtiment avec maintien de l'usage. De façon générale, les agriculteurs investissent pour maintenir un bon état des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Toutefois, compte tenu du nombre d'agriculteurs de 57 ans et plus et du nombre d'ateliers que cela représente, il est probable que le nombre de bâtiments en déprise continue de croître dans les prochaines années. La question évoquée par les agriculteurs est celle du financement à trouver pour, soit déconstruire les bâtiments et rendre l'espace en foncier agricole, soit réhabiliter le bâtiment. En effet, le coût du désamiantage est prohibitif. La réponse est à trouver par un travail sur la recherche d'un financement.

L'enjeu du PLUi

La profession agricole est bien consciente de l'existence de friches bâtiments.

✓ LE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS

Expressions des agriculteurs :

- L'aide à l'installation, au même titre que l'aide aux autres chefs d'entreprise
- Le maintien de conditions favorables pour la création de nouveaux sites agricoles

Comment favoriser l'installation et la reprise des exploitations sur le territoire ? En quoi votre territoire peut-il être plus attractif ?	- Aide à l'installation comme cela peut être le cas pour les artisans ou les autres chefs d'entreprise - Maintenir la SAU dans l'état actuel (garder les terres A en A) - Il n'est pas toujours plus facile de reprendre l'exploitation des parents ; il peut être plus avantageux de prendre la suite en hors cadre familial sur une autre exploitation - Pour aider à la transmission d'exploitations, il faut que toutes les communes du territoire soient attractives afin que les nouveaux exploitants agricoles aient envie de venir sur l'agglomération plutôt que sur les territoires voisins. Cela se traduit par: • Des conditions de création et développement des bâtiments agricoles • Un maintien d'un tissu rural (vie dans les bourgs, commerces, équipements…) dans toutes les communes car c'est l'accès à l'emploi qui conditionnera le choix des jeunes de s'implanter • L'accès au numérique • Un maintien d'un parcellaire bien groupé et d'accès facile • Le maintien (voire la création) des outils de transformation pour de la production locale (abattoir, magasin collectif…)
Comment accompagner les agriculteurs en place qui s'interrogent sur l'avenir ? Comment accompagner les agriculteurs qui expriment le souhait d'arrêter le métier ?	- Développer une communication positive autour du métier - Certains passent une carrière entière à culpabiliser sur ce qu'ils font ; il faut penser à l'humain agricole - Pour ceux souhaitant arrêter, il faut les accompagner ; ils sont recherchés car ils savent faire beaucoup de choses, nombreuses compétences

Synthèse de la partie « renouvellement des exploitations »

« Continuer ou se reconvertir ? », c'est l'intitulé d'une formation proposée aux agriculteurs qui se posent la question de la poursuite de cette activité professionnelle. Le contexte économique de certaines productions, tout comme la pression exercée sur le monde agricole par les citoyens (environnement, alimentation, bien-être animal, phytosanitaires, etc.) peuvent conduire certains agriculteurs à douter de leur avenir dans ce métier. Pour contrebalancer cette donnée, on peut noter l'attrait de plus en plus grand de ce métier vers les personnes non issues du milieu agricole.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La crainte de la désertification, clairement exprimée par certains agriculteurs, concerne tout autant la baisse du nombre de sièges d'exploitation et d'agriculteurs que la forte difficulté à attirer, trouver, garder un salarié. Or, l'appel à la main d'œuvre salariale sera une donnée importante des prochaines années. Le secteur agricole manque de bras et peine à attirer les personnes en recherche d'un emploi. De nombreux facteurs y concourent : éloignement géographique, une image erronée qui ne correspond pas à la réalité d'aujourd'hui, des métiers spécifiques avec de hautes compétences techniques et informatiques, etc. L'ouverture d'exploitations à travers des évènements professionnels ou grand public, la présence sur les réseaux sociaux, les forums emplois, etc. sont des éléments qui devront s'amplifier pour y remédier.

L'enjeu du PLUi

- Poursuivre l'aide à l'installation de 5 000 €
- Etre un territoire attractif pour les jeunes, faciliter les mobilités et développer le réseau numérique
- Mettre en avant le poids et les atouts de l'agriculture de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Etre dans une communication positive

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

VIII. OPPORTUNITES ET MENACES, FORCES ET FAIBLESSES DE L'ACTIVITE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Forces	Faiblesses
545 exploitations qui sont principalement tournées vers la polyculture-élevage et donc génératrices d'emplois. Basé sur des échanges entre l'atelier culture et l'atelier animal, ce système est l'un des plus autonome et productif.	La part de la surface agricole utile est en constante baisse ce qui génère une compétition de plus en plus accrue sur le foncier.
Les exploitations agricoles du territoire savent s'adapter à l'évolution, et investissent pour se moderniser et rester compétitives : - elles sont de plus en plus grandes et donc adaptent les moyens humains (développement des sociétés, embauche d'un salarié) - elles s'engagent dans l'amélioration des pratiques : BV, accroissement des accompagnements Baie 2027, réduction des produits phytosanitaires, mise en place d'un Groupe 30 000 sur les produits phytosanitaires, etc.	La pyramide des âges laisse apparaître de nombreux départs pour la prochaine décennie qui auront des conséquences sur les bâtiments, sur l'utilisation du parcellaire, sur l'emploi, sur le maintien des outils actuels, sur l'économie du territoire.
Même si l'individualisme se développe, il y a un réel besoin pour le monde agricole de travailler en collectif : - plusieurs CUMA et autres réunions techniques sont organisées - travailler sur les échanges de bonnes pratiques (Groupe « porc », groupe « lait grands troupeaux », etc.) Etre au contact des collectivités (Comité territorial)	Plusieurs agriculteurs souffrent d'une forme « d'agri-bashing » qui les vise, soit par la presse (plutôt nationale), soit aussi par le voisinage et la population locale. Cela concerne notamment les thématiques du bien-être animal, l'utilisation de produits phytosanitaires, l'utilisation de produits pharmaceutiques, etc. Cette image dégradée est parfois source de conflits ou de division localement.
L'aval et l'amont de la filière agricole sont présents sur le territoire ou à forte proximité afin d'accompagner les exploitations agricoles. L'agriculture maintient des emplois dans le territoire et permet de lutter contre la désertification rurale.	Le métier d'agriculteur, bien qu'en mutation, reste un métier qui comporte quelques astreintes et qui nécessite de nombreuses compétences. Ainsi, les candidats à la reprise ne sont pas aussi nombreux que les départs.
	Le nombre d'agriculteurs et le nombre d'exploitations sont en diminution, ce qui amoindri le poids de la profession et qui se ressent également au niveau de la présence dans les instances locales.
	La transmission d'exploitations agricoles de plus en plus conséquentes nécessite l'apport de capitaux importants ce qui rend d'autant plus complexe l'arrivée de jeunes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Opportunités	Menaces
Le développement des besoins en énergies renouvelables issues de productions locales (gaz, électricité, bois) pour répondre à plusieurs projets portés par l'agglomération ou des acteurs locaux peut être une source de valorisation économique : des agriculteurs y trouveront un complément de revenu, satisferont les demandes locales et cela permettra de renforcer le lien entre ruralité et urbanité, agricole et non-agricole. Les agriculteurs apparaissant comme fournisseurs de services.	La consommation de terres agricoles pour l'urbanisme et l'étalement urbain peuvent contraindre certaines exploitations à l'arrêt, ou bien à la recherche d'un autre site (en dehors de l'agglomération ou sur une autre commune de l'agglomération actuelle), ou bien à une difficulté à transmettre l'exploitation.
L'attractivité des zones urbaine et péri-urbaine peut être une opportunité pour les agriculteurs en périphérie s'il s'avère que la consommation de produits locaux s'intensifie. A la fois pour la création de magasins de producteurs, pour le tourisme rural ou le développement de fermes pédagogiques pour lier davantage monde agricole et autres habitants du territoire.	Le réchauffement climatique et les aléas climatiques sont une source de fragilité pour les exploitations agricoles ; et cela, même si un travail sur l'adaptabilité au changement climatique est en cours dans les instituts et partenaires du monde agricole. On citera à titre d'exemple, l'accès à la ressource en eau.
Par leur activité, les agriculteurs sont les garants d'un paysage varié et entretenu. Ils peuvent également contribuer à apporter des services environnementaux à la collectivité (trame verte et bleue, zones humides, bocage, mosaïque paysagère).	La faible valorisation économique des bovins viande et les situations fluctuantes des autres filières pourraient conduire certains à un départ anticipé et/ou progressif sans reprise du cheptel, et conduire possiblement à une végétalisation des terres au profit des céréales (conséquences nombreuses : emplois, cultures, biodiversité, captation du carbone, etc.).
	La main d'œuvre agricole est de plus en plus complexe à trouver et à mobiliser, parfois aussi à financer et gérer. Cela peut être un frein au développement économique des exploitations.
	Les nouveaux modes de consommation amplifient la tendance à la diminution de la consommation des viandes. Or, c'est l'élevage qui est largement développé sur le territoire (conséquences : entretien du bocage, des prairies, du paysage. Emplois. Economie locale).
	Une réglementation plus stricte vers le monde agricole peut apparaître comme un frein au développement des exploitations.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

CONCLUSION

Le diagnostic agricole du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été l'occasion de donner la parole au monde agricole, aux agricultrices et agriculteurs qui sont les acteurs des territoires, alors même qu'ils ont parfois le sentiment d'être les grands oubliés de la ruralité ou les incompris des zones péri-urbaines. De nombreux moments de rencontres et d'expressions libres ont été mis en place à travers cette démarche : par le courrier, par téléphone, par l'enquête individuelle, par les réunions locales, par la réunion enjeux.

Sans nécessairement représenter une pensée globale, voici quelques propos exprimés par les protagonistes :

« Les jeunes s'installent là où il y a de la vie »

« Il faut prendre en compte le fait rural »

« Il y a une nécessité à réinvestir les centres de décision des collectivités locales »

« L'échelle d'une intercommunalité comme celle de Saint-Brieuc est la bonne échelle pour ce type de décision »

« Si on me dit : soit tu gardes les produits phytosanitaires, soit tu gardes les voisins, je préfère me passer de produits phytos »

« La profession agricole doit également se regarder elle-même »

« Il faut penser à l'humain agricole »

« Le PLUi ne doit pas créer de la surréglementation, et ne pas ajouter des contraintes supplémentaires qui pourraient venir contrarier un projet nouveau »

« Nous avons un sentiment de non-reconnaissance de l'activité agricole comme activité économique à part entière »

« Il y a une crainte d'une désertification du sud du territoire avec un arrêt des communes : pas de travail, pas de jeunes, puis c'est la fermeture des commerces et, à terme, des communes. »

« N'oublions pas que l'activité agricole et forestière couvre 80 % du territoire »



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ANNEXES

Annexe 1 – Formulaire d'enquête

Annexe 2 – Diaporama de présentation au Copil le 18/06/19

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 26/06/2025

Rapport de présentation

Annexe : Diagnostic – Volet patrimoine naturel

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Sommaire

SOMMAIRE 2

ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE ET ESPACES NATURELS 4

Périmètre de protection et d'inventaires 4

Zonages d'inventaires 5
Inventaire des zones humides et des cours d'eau 12
Inventaire des haies bocagères 15
Inventaire des boisements 15

Zonages réglementaires 18
La réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc (source : Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc, 2019) 18
Le réseau Natura 2000 19
Le site de la Baie de Saint-Brieuc Est (Source : INPN 2019) 20
Le site de la forêt de Lorge, des landes de Lanfains, de la cime de Kerchouan (Source : INPN 2019) 25

Outils de maitrise fonciere 29
Les sites acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres 29
Les « Espaces Naturels Sensibles » (propriété du Conseil Départemental) 29
Sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 32
Communes concernées par la « Loi Littoral » 32
Inventaire des tourbières Bretonnes 32

Portee des differents « zonages » 34

Synthèse des enjeux associés aux zonages du patrimoine NATUREL 38

Milieux naturels 39
Occupation des sols 39
Cours d'eaux 41
Milieux humides 46
Milieux boisés 50
Milieux bocagers 52
Les landes 53
Flore patrimoniale 54
Zoom sur les atlas de biodiversité communaux 57
Espèces invasives 66
Principaux enjeux liés aux milieux naturels 69

TRAME VERTE ET BLEUE - FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION 70

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Principes généraux de la fonctionnalité écologique 70
Contexte réglementaire 70
Définition de la Trame Verte et Bleue 70
Objectifs de la trame verte et bleue 71
Principes de la trame verte et bleue 71

Documents cadres : SRCE Bretagne et SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc 72
SRCE Breton 72
SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc 76

Trame verte et bleue du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération 78
Choix de sous-trames 78
Éléments de fragmentation du territoire 78
Continuités écologiques 87
La sous trame des milieux boisés 87
La sous trame milieux bocagers 90
La sous-trame associée aux milieux ouverts particuliers (landes) 92
La sous-trame associée aux milieux littoraux 94
La trame bleue 97
La nature en ville 102
La trame des mammifères de Bretagne 104

Principaux enjeux, atouts et points faibles de la trame verte et bleue de Saint-Brieuc Armor Agglomération 110

Atlas de la trame verte 115

Atlas de la trame bleue 123

LISTE DES TABLEAUX 130

LISTE DES CARTES 131

LISTE DES ILLUSTRATIONS 132

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Environnement biologique et espaces naturels

Territoire littoral fortement polarisé vers une zone humide d'importance nationale (la baie de St-Brieuc), le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération présente des enjeux majeurs en termes de milieux naturels, de faune et de flore. La forte diversité des milieux (littoraux, intertidaux, marins, agricoles, boisés, bocagers) participe aussi à l'intérêt du territoire en ce qui concerne la biodiversité.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal se doit d'appréhender les grands équilibres entre le développement, la pérennisation de l'activité agricole et la préservation des milieux, des sites et des ressources naturelles.

Le caractère remarquable et patrimonial du territoire se mesure notamment au travers du nombre très important de périmètres réglementaires et d'inventaires liés au patrimoine naturel. Ces derniers sont en effet définis au regard des espèces ou des milieux « patrimoniaux », c'est-à-dire présentant un caractère de rareté ou de dynamique défavorable aux échelles locales, régionales ou nationales, voire européennes.

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET D'INVENTAIRES

Les périmètres administratifs concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Zonages réglementaires :** ce sont les sites classés ou inscrits, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles, les sites du réseau NATURA 2000, les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Zones de Protection Spéciale (ZPS) (ou Sites d'Importance Communautaire).
  On recense sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération :
  - 4 sites classés ;
  - Deux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
  - Une Zone de Protection Spéciale (ZPS) ;
  - Une réserve naturelle nationale (RNN) ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- **Zonages d'inventaires :** ce sont les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à l'échelon national et certains zonages internationaux comme les Zones Importantes pour la Conservation pour les Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne. Les ZNIEFF sont de deux types :

    - Les ZNIEFF de type II, qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère. ;
    - Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

On recense sur le territoire de Saint Brieuc Armor Agglomération :

- 21 Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de types 1 et 2) ;
- 1 Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

ZONAGES D'INVENTAIRES

ZICO : Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

On dénombre une ZICO, inventaire qui désigne des sites ornithologiques remarquables au niveau européen et qui ont été à l'origine des propositions françaises des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La ZICO BT n°01 "Baie de Saint-Brieuc" : elle concerne 6 communes dont 4 sur la communauté d'agglomération : Hillion, Plérin, Yffiniac, Langueux et Saint-Brieuc.

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique

Le territoire se caractérise par 5 ZNIEFF de type II (grands secteurs d'intérêt) et 16 ZNIEFF de type I (secteurs de premier plan).

Ces zonages ont fait l'objet d'une mise à jour en ZNIEFF de 2ème génération. Les sites surlignés en vert correspondent aux zonages qui sont en majorité localisés sur la communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZNIEFF DU PLUi				
Nom de la ZNIEFF	**Surface totale (ha)**	**Communes concernées sur SBAA**	**Milieu dominant et intérêt**	**% et surface sur SBAA (SIG)**
Type I				
TOURBIERE DU BOUILLON GRIS	8	LANFAINS	**Zone humide** Site comprenant tourbières avec présence de Droseras, Sphaignes, landes. Intérêt floristique. Bassin versant du Gouët.	8.4 ha (100%)
CIME DE KERCHOUAN – BOIS DE GUERCY	455.5	LA HARMOYE, SAINT-BIHY, LANFAINS	**Lande humide** Landes diversifiées parsemées de pinède avec présence de Fauvette Pitchou, et Lézard vivipare. Zone favorable à la nidification d'oiseaux menacés et remarquables (Courlis cendré, Busard cendré, Engoulement d'Europe et Vanneau huppé). Présence de tourbières.	342.1 ha (75%)
ETANG DU PAS	8	LANFAINS, HERMITAGE-LORGE	**Zone humide** Petit étang en contexte bâti avec présence historique de plantes rares (*Menyanthes trifoliata*, *Osmunda regalis*). Site de nidification de plusieurs espèces : Grèbe castagneux, Bergeronnette des ruisseaux… Une plante protégée à l'échelle nationale et d'intérêt communautaire : le Flûteau nageant (*Luronium natans*).	7.9 ha (100%)
CHAOS DU GOUET	44	PLAINE-HAUTE, SAINT-JULIEN, PLAINTEL	**Eau courante** Chaos granitique de la moyenne vallée du Gouët avec des populations importantes de Bistortes et une densité exceptionnelle de Bergeronnette des ruisseaux. La Mulette perlière y est recensée (probablement à l'état de population relictuelle).	44.3 ha (100%)
LE BOIS DE BOISSEL	29	SAINT-BRIEUC	**Zone boisée** Zone enclavée dans la zone urbaine, pentes abruptes et boisée sur le versant de la vallée du Gouët. Dominance de la Chênaie-Charmaie, avec plusieurs espèces rares dont *Doronicum plantagineum* et *Polygonum bistorta.*	29.1 ha (100%)
ETANG ET LANDE DE LA FONTAINE AUX CHEVREUILS	2.5	PLOEUC - L'HERMITAGE-	**Zone humide** La tourbière a fait aujourd'hui place à une simple lande humide.	3.8 ha (100%)
HERBUS DE L'ANSE D'YFFIGNAC	211	HILLION, YFFINIAC, LANGUEUX	**Milieu marin** Domaine public maritime, réserve naturelle. Ce marais est constitué d'associations typiques des prés-salés de fond d'anse révélant une zonation caractéristique.	17.6 ha (8%)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZNIEFF DU PLUi				
Nom de la ZNIEFF	**Surface totale (ha)**	**Communes concernées sur SBAA**	**Milieu dominant et intérêt**	**% et surface sur SBAA (SIG)**
COTE DE LA POINTE DE PORDIC	52	PORDIC	**Landes sèches, pelouses et falaise / Littoral** Lande arbustive et falaises rocheuses Intérêt floristique : présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial.	36.4 ha (70%)
POINTES DU ROSELIER ET DES TABLETTES - CORDON DE GALETS DES ROSAIRES	54	PLERIN	**Landes sèches, pelouses et falaise / Littoral** Pointe rocheuse couverte d'une lande arbustive. Intérêt floristique présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, compris dans le périmètre de la réserve naturelle.	38.5 ha (71%)
POINTE DU BEC DE VIR	24	TREVENEUC, SAINT-QUAY-PORTRIEUX	**Falaise / Littoral** Falaises maritimes Intérêt floristique : présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial.	13.6 ha (57%)
POINTE DU VAU BUREL	31	BINIC ETABLES-SUR-MER	**Falaise, sables / Littoral** Intérêt floristique : présence de plusieurs espèces d'intérêt patrimonial associées à la côte rocheuse.	8.9 ha (29%)
ETANG DE BOSMELEAC	74	LE BODEO	**Zone humide** Étang très encaissé à fortes pentes, un liseré de végétation amphibie existe sur une grande partie de l'étang, dominé par une plante protégée à l'échelle nationale : la Littorelle (*Littorella uniflora*). Dans les secteurs plus envasés qui découvrent en période d'étiage, se trouve une rare graminée annuelle : le Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*) protégée et d'intérêt communautaire, qui fait partie des taxons à très forte valeur patrimoniale pour la Bretagne pour lesquelles des mesures de conservation sont étudiées. D'autres plantes repérées dans ce site sont peu communes, telle que la Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*).	34.7 ha (47%)
COTE ROCHEUSE DE LA PRESQU'ILE D'HILLION	45	HILLION	**Landes sèches, pelouses et falaise / Littoral** Compris dans le périmètre de la réserve naturelle, ce vaste ensemble de landes littorales regroupe des groupements végétaux d'intérêt et des espèces végétales remarquables (Chardon perché, petit Buglosse).	29.9 ha (66%)
DUNES DE BON ABRI	52	HILLION	**Dune / Littoral** Milieux dunaires et zone humide littorale, présence de Rainette verte, de la Bouscarle de Cetti, Pipit farlouse, Phragmite des joncs. Des espèces d'amphibiens y sont recensées dont 3	49 ha (94%)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZNIEFF DU PLUi				
Nom de la ZNIEFF	**Surface totale (ha)**	**Communes concernées sur SBAA**	**Milieu dominant et intérêt**	**% et surface sur SBAA (SIG)**
			d'intérêt communautaire (annexe IV) inclus dans le périmètre de la réserve naturelle. Grand intérêt mycologique.	
TOURBIERE DU HAUT QUETEL – LA PERCHE	9	PLOEUC L'HERMITAGE-	**Zone humide** Tourbière intérêt floristique (*Drosera, Narthecium ossifragum*).	3.2 ha (35.5%)
LANDES DE LANFAINS	62	LANFAINS	**Landes sèches à humides** Landes sèches, mésophiles et humides. Présence d'espèces végétales protégées (*Drosera, Narthecium ossigragum*.). Site de nidification du Busard cendré et du courlis cendré.	62.1 ha (100%)
Type II				
FORET DE LA PERCHE	970	PLOEUC-SUR-LIE, PLOEUC L'HERMITAGE	**Zone boisée** Massif forestier dominé par le Hêtre, présence de tourbières. 1 espèce végétale de très grand intérêt patrimonial. Site de nidification de rapaces, Buses variables et Autour des palombes.	917 ha (100%)
FORET DE LORGE	2289	LE BODEO, SAINT-BRANDAN, LANFAINS, L'HERMITAGE, PLAINTEL SAINT-CARREUC	**Zone boisée** Zone forestière qui abrite entre autres des lichens d'intérêt patrimonial, l'Escargot de Quimper, des milieux tourbeux, des étangs et une flore rare et diversifiée.	2264.1 ha (98.9%)
BAIE DE SAINT BRIEUC	3789	PLERIN, LANGUEUX, SAINT-BRIEUC, YFFINIAC	**Marais maritime, sables / Littoral** Présence de prés salés atlantiques, site d'importance nationale à européen pour l'hivernage de nombreux limicoles (Barge rousse, Huitrier pie).	321 ha (8.5%)
COTE OUEST DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC	5423	BINIC ETABLES-SUR-MER, SAINT-QUAY-PORTRIEUX, TREVENEUC, PORDIC	**Landes sèches** Landes sèches véritables à ajoncs et bruyère cendrée, landes-fourrés à ajonc d'Europe, fourrés à prunelliers et ptéridaies constituent, avec les éléments de pelouses littorales et la végétation des rochers exposés, les principaux milieux terrestres déterminants de cette ZNIEFF. Certains vallons boisés abritent de plus des chênaies-hêtraies souvent à tendance neutrocline, ou même localement des ormaies-frênaies littorales riches en fougères. 3 espèces de Chiroptères, et détection de la Loutre d'Europe.	577.9 ha (11%)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

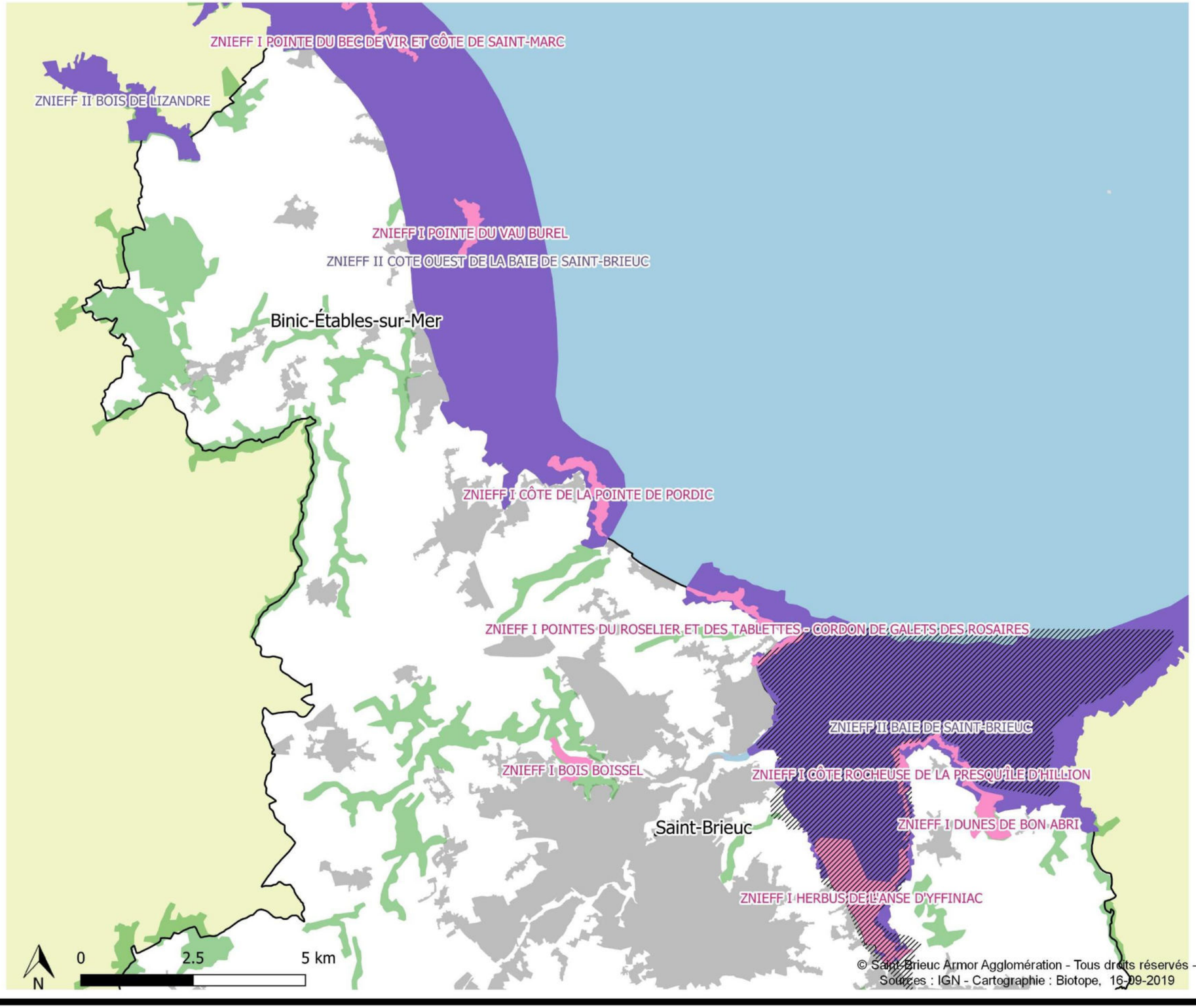
ZNIEFF DU PLUi				
Nom de la ZNIEFF	**Surface totale (ha)**	**Communes concernées sur SBAA**	**Milieu dominant et intérêt**	**% et surface sur SBAA (SIG)**
BOIS DE LIZANDRE	209	PLOURHAN	**Zone boisée** Il s'agit à la base d'une chênaie-hêtraie acidiphile à acidicline principalement menée en taillis, au sol relativement hydromorphe par endroits, mais dans laquelle les bouleaux et pins, ainsi que le frêne et le châtaignier sont très présents, comme également le sapin blanc en sous-strate.	31.1 ha (15%)

Tableau I : Les ZNIEFF de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel : partie nord

Saint-Brieuc Armor Agglomération



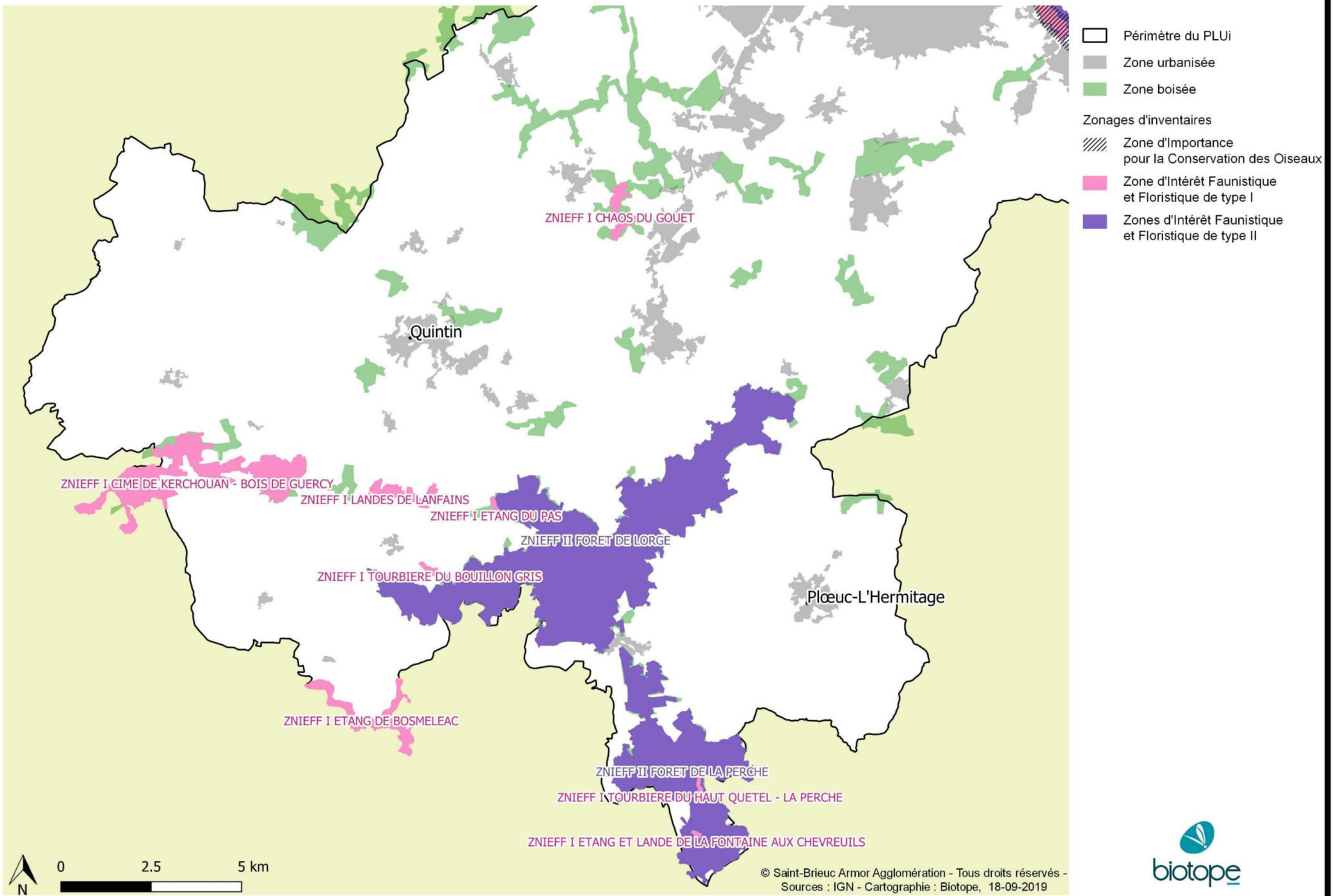
© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés -
Sources : IGN - Cartographie : Biotope, 16-09-2019

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel : partie nord

Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés -
Sources : IGN - Cartographie : Biotope, 18-09-2019

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Inventaire des zones humides et des cours d'eau

Zones humides

Une zone humide est définie par l'article L211-1 du code de l'environnement : « *on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* »

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement).

À la suite de l'adoption par l'assemblée nationale et le Sénat et promulgation par le Président de la loi portant création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du 26 juillet 2019 (rectifiée le 27 juillet 2019), la rédaction de l'article L. 211 1 du code de l'environnement (caractérisation des zones humides) a été modifiée, afin d'y introduire un "ou" qui permet de restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et floristique. L'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, et la note technique du 26 juin 2017 est devenue caduque.

La définition légale des zones humides est donc (à nouveau) fondée sur deux critères que constituent, d'une part, les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

Rôle des zones humides

Depuis le XXème siècle, la surface nationale des zones humides a diminué de 67%, du fait de l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et de la pression d'urbanisation.

Les zones humides sont des motifs naturels essentiels à préserver pour le maintien de l'équilibre du vivant. En lien avec leurs caractéristiques intrinsèques, les zones humides sont parmi les milieux les plus productifs du monde et fournissent de multiples services écosystémiques parmi lesquels :

- L'écrêtement des crues et le soutien d''étiage : les zones humides atténuent et décalent les pics de crue en ralentissant et en stockant les eaux. Elles déstockent ensuite progressivement les eaux, permettant ainsi la recharge des nappes et le soutien d'étiage.
- L'épuration naturelle : les zones humides jouent le rôle de filtres qui retiennent et transforment les polluants organiques (dénitrification) ainsi que les métaux lourds dans certains cas, et stabilisent les sédiments. Elles contribuent ainsi à l'atteinte du bon état écologique des eaux.
- Un support pour la biodiversité : étant donné l'interface milieu terrestre / milieu aquatique qu'elles forment, les zones humides constituent des habitats de choix pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Des valeurs touristiques, culturelles, patrimoniales et éducatives : les zones humides sont le support de nombreux loisirs (chasse, pêche, randonnée…) et offrent une valeur paysagère contribuant à l'attractivité du territoire. La richesse en biodiversité des zones humides en fait des lieux privilégiés pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement du public.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

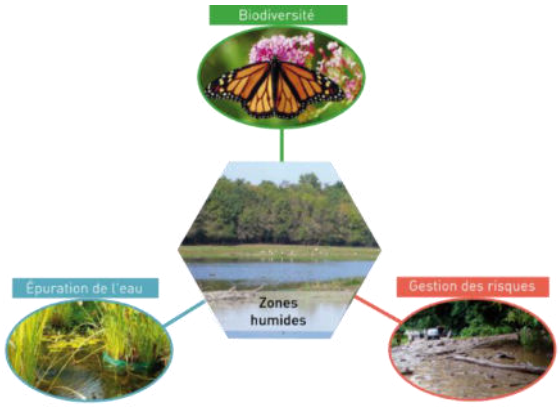


Figure 1 : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Biotope)

Étant donné leurs multiples intérêts, les zones humides constituent des espaces à forts enjeux écologique, économique et social. Cela appelle donc à :

- Préserver physiquement les zones humides (éviter l'urbanisation sur leur emprise) ; rappelons qu'en vertu de l'application du SDAGE Loire-Bretagne, la destruction d'une zone humide doit faire l'objet de mesures compensatoires.
- Appliquer des modalités d'aménagement qui ne portent pas atteinte à leur bon fonctionnement : préservation liens hydrauliques alimentant la zone humide et gestion de ses abords, gestion des eaux résiduaires urbaines et pluviales, maîtrise des pollutions diffuses, etc.

Le territoire est couvert par :

- le SAGE du Pays de Saint-Brieuc approuvé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2014 ;
- le SAGE du Bassin de la Vilaine approuvé par arrêté préfectoral le 02 juillet 2015 ;
- le SAGE Argoat Trégor Goëlo approuvé par arrêté préfectoral le 21 avril 2017 ;
- le SAGE Blavet approuvé par arrêté préfectoral le 15 avril 2014.

Le SDAGE Loire Bretagne confie aux SAGE la responsabilité de définir un plan de reconquête des fonctionnalités des zones humides sur les territoires où ces dernières ont été aménagées. Pour ce faire, le SDAGE demande aux SAGE de réaliser les inventaires des zones humides.

La donnée des zones humides identifiées fait l'objet d'une mise à jour continue.

<u>Focus sur le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc couvrant la majeure partie du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération :</u>

L'inventaire des zones humides du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc a été réalisé entre 2012 et 2019. Un travail de pré-localisation des « zones à très forte probabilité de présence des zones humides » avait été réalisé en 2009.

Le référentiel hydrographique du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc concerne 27 communes sur les 32 de l'agglomération.

L'inventaire des zones humides, mais également des cours d'eau, est réalisé à partir des données produites par les organismes maîtres d'ouvrage des programmes de bassins. Ces données sont ensuite validées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la Baie de Saint-Brieuc ainsi que par la commune

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

concernée. Ce référentiel décrit les zones humides et les cours d'eau, ainsi que de leurs habitats associés. Afin de faciliter la compréhension de ce jeu de données, un guide de lecture a été réalisé. Cet inventaire a permis d'identifier les plans d'eau et 2 types de zones humides, les zones humides dites « effectives » (sur lesquelles s'applique l'article 4 du règlement du SAGE) et les zones humides dites « potentielles » dont l'hydromorphie est insuffisante mais pourrait être reconquise. De ce fait il convient également d'éviter d'imperméabiliser ces zones.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Inventaire des haies bocagères

Dans le cadre de Breizh Bocage des SAGE de la Baie de Saint Brieuc et de la Vilaine, une campagne d'inventaires des linéaires bocagers a été engagée. Il s'agit d'une part de créer la donnée quand celle-ci n'existe pas, et de la mettre à jour pour les données obsolètes.

Les inventaires des haies bocagères et talus ont été réalisés par les services de SBAA et grâce à la participation des syndicats de bassin, le Syndicat mixte de l'entretien de l'Oust et du Lié (SYMEOL) et le Syndicat Mixte Environnement Goëlo et de l'Argoat (SMEGA), ainsi que des techniciens en charge du bocage à l'agglomération. La méthode employée est la photo-interprétation d'orthophotographies, les linéaires sont alors digitalisés via l'utilisation d'un logiciel SIG. Un travail de terrain avec des acteurs locaux (par commune) a été réalisé. sur chaque commune une phase d'animation a permis d'identifier et valider la trame bocagère à intégrer au PLU. Au total près de 3 590 km de linéaires bocagers ont été inventoriés.

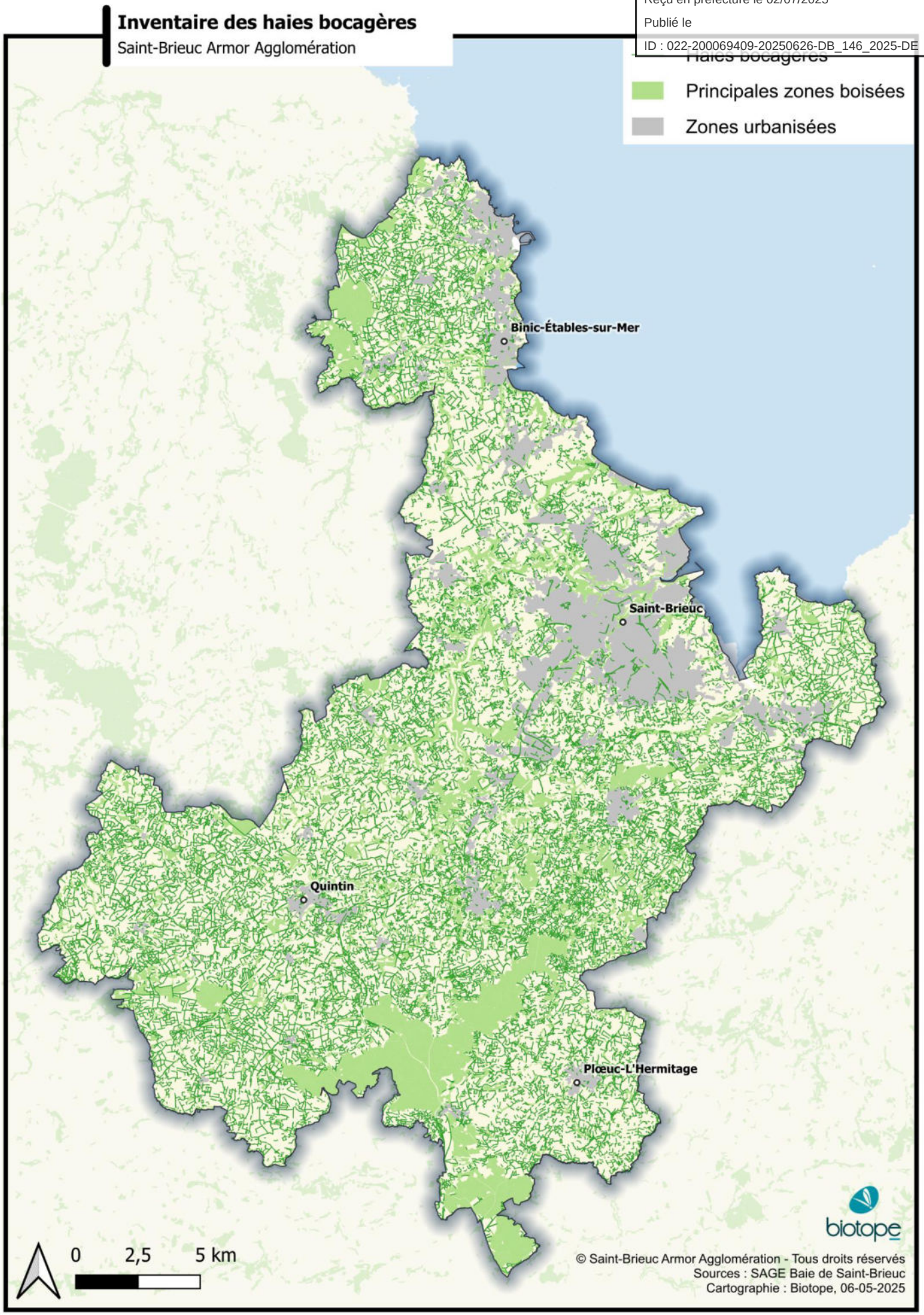
Inventaire des boisements

Une partie des espaces boisés de l'agglomération a été inventoriée et est disponible au service de Protection des milieux aquatiques (Direction de l'eau et assainissement) de la communauté d'agglomération. En 2019, 28 communes avaient déjà été inventoriées. Les boisements des 4 autres communes ont été digitalisés : La Harmoye, Le Bodéo, Le Leslay et Saint-Gildas.

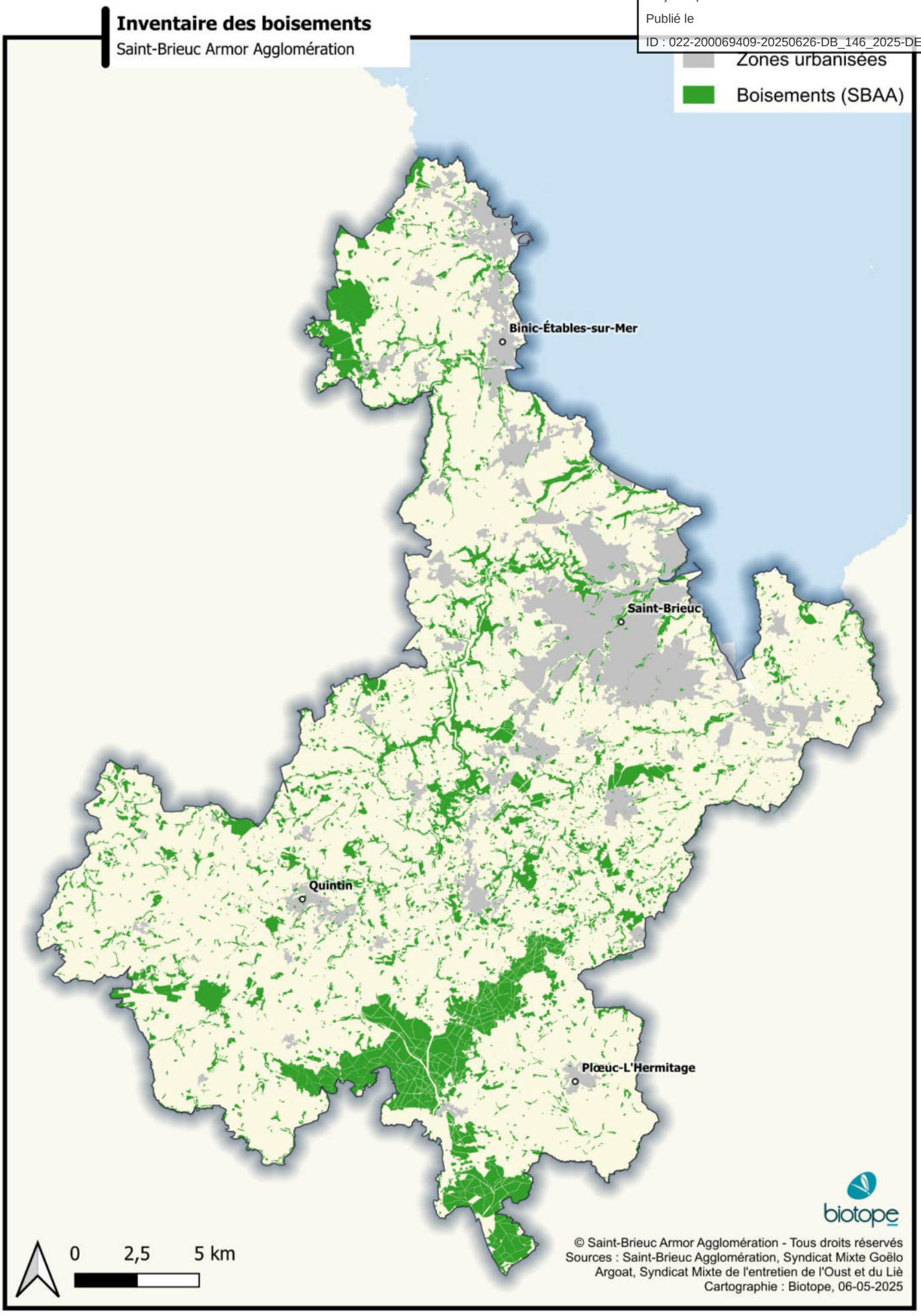
Pour réaliser cet inventaire, c'est la méthode par photo-interprétation qui est utilisée. Elle se base sur la digitalisation des boisements via l'étude d'orthophotographies 2015 à l'aide d'un logiciel SIG.

Au total sur l'ensemble de la communauté d'Agglomération, un peu plus de 9 700 ha de boisements ont été inventoriés.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

La réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc (source : Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc, 2019)

Voir Carte 6 page 31

La réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc s'étend sur une superficie de 1 140 hectares compris dans le domaine public maritime, et sur une partie terrestre couvrant 7,9 hectares. La réserve représente 38% de la zone intertidale du fond de la Baie de Saint-Brieuc. Cet espace naturel remarquable est constitué des anses d'Yffiniac et de Morieux. La partie terrestre de la réserve concerne la commune de Hillion, il s'agit des dunes de Bon Abri.

La réserve est gérée par Saint Brieuc Armor Agglomération en partenariat avec l'association Viv'armor Nature. Le plan de gestion s'étend sur une période allant de 2019 à 2028.

Cette réserve a été créée en 1998. Il s'agit de la plus grande réserve nationale de Bretagne, classée en premier lieu en raison de son intérêt ornithologique. La baie de Saint-Brieuc est la 5ème baie mondiale pour l'amplitude de ses marées. Ces variations d'amplitude, les apports des rivières côtières, la faible profondeur de la baie et la température des eaux sont autant de paramètres favorisant une importante productivité primaire sur le site. Cette richesse attire notamment en période d'hivernage de nombreux oiseaux migrateurs qui viennent s'alimenter dans l'estran. C'est une zone humide d'importance nationale recensée par l'observatoire national des zones humides (ONZH).

L'ensemble des milieux associés aux baies est représenté : sables, roselières, vasières, prés salés et dunes. Les marais maritimes de l'anse d'Yffiniac et de l'estuaire du Gouëssant sont constitués par de nombreux habitats d'intérêt communautaire. Plusieurs espèces végétales protégées au niveau national ou régional sont présentes sur le site qui compte 20 espèces à forte valeur patrimoniale.

La réserve accueille 8 espèces d'amphibiens sur le site de bon abri, la Rainette verte (*Hyla arborea).*

Sont aussi présents 6 reptiles protégés au niveau national, dont la Vipère péliade *(Vipera berus).*

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Figure 2 : *Branta bernicla* (Photo : Biotope)

294 espèces d'Oiseaux sont recensées sur la réserve, dont 11 nicheuses.

Cette réserve est un site d'hivernage d'importance internationale pour la Bernache cravant à ventre sombre (*Branta bernicla*) mais aussi pour un nombre important de limicoles (Barge rousse, Bécasseau maubèche, entre autres). Elle accueille 52 espèces en période d'hivernage

La réserve compte 3 espèces de chauve-souris dont le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*).

Dans sa partie maritime, la baie est fréquentée par 5 espèces de dauphins (*Delphinidae*), 1 espèce de marsouin (*Phocoenidae*) et 2 espèces de phoques (*Phocidae*).

21 espèces de poissons fréquentent la baie d'Yffiniac, dont certains ne sont présent que lors de lors de leur stade alvin (Sole, Lieu, Anguille...) . . L'ichtyofaune des cours d'eaux est constituée de 18 taxons, dont plusieurs migrateurs amphibiotiques tels que le saumon ou l'Anguille.

La macrofaune benthique est représentée par plus de de 242 taxons.

Les objectifs de conservation du patrimoine naturel sur la réserve naturelle sont (plan de gestion 2019-2028) :

- Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel de l'estran
- Favoriser l'hivernage, la halte des espèces migratrices et la nidification des oiseaux
- Maintenir la diversité biologique et le rôle fonctionnel des prés salés
- Maintenir la diversité et le rôle fonctionnel du massif dunaire de Bon Abri
- Favoriser la restauration des continuités écologiques des cours d'eau
- Maintenir le patrimoine géologique
- Garantir l'apport de connaissances sur la fonctionnalité de l'éco complexe baie de Saint-Brieuc
- Inscrire durablement la réserve naturelle dans son tissu social et environnemental
- La gestion administrative et technique

Le réseau Natura 2000

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est concerné par le réseau Natura 2000 qui est composé des sites relevant des directives européennes Oiseaux et/ou Habitats, datant respectivement de 1979 et 1992. L'objectif du réseau Natura 2000 est d'aboutir à une protection et une gestion globale des oiseaux et des habitats au niveau européen. Le réseau Natura 2000 est constitué d'une Zone de

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux » et d'une ZCS, Zone Spéciale de Conservation, au titre de la Directive « habitat ».

- La ZSC FR5300066 et la ZPS FR5300050 **« Baie de Saint-Brieuc est »** intéressent les parties côtières d'Erquy, Pléneuf-Val-André, Planguenoual, Hillion, Saint-Brieuc. Plus largement la ZSC s'étend aussi sur les communes de Plérin, Saint-Donan, Plaine-Haute et Ploufragan. Cette partie plus terrestre a été intégrée au site en 2005 et correspond aux rives de Gouët (fond de l'étang du barrage de Saint-Barthélemy).
- Au sud -ouest du territoire, les communes de Saint-Bihy, La Harmoye, Lanfains chevauchent la ZSC FR5300037 **« Forêt de Lorge, landes de Lanfains, cimes de Kerchouan »**.

Sont synthétisées, ci-après les principales caractéristiques de ces sites et les enjeux qui s'y rattachent tels que décrits dans les DOCOB ou dans les fiches Natura 2000 (DREAL Bretagne). Les cartes ci-après présentent les zonages concernés.

Le site de la Baie de Saint-Brieuc Est (Source : INPN 2019)

D'une superficie de 14 371.51 ha, le site Natura 2000 intéresse la baie d'Yffiniac et l'anse de Morieux. **97% du Site d'Importance Communautaire concerne le domaine maritime**, contre seulement 3% sur le domaine terrestre. Ce site est constitué de zones humides littorales d'importance (prés-salés atlantiques, vasières, marais maritimes). Ces zones humides littorales accueillent de nombreux limicoles, et les effectifs de certaines espèces sont d'importance nationale, voire internationale. **52 ha concernent le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (soit 0.36%)**, et plus précisément les communes de Hillion, Saint-Brieuc, Langueux et Yffiniac.

De plus, ce site englobe une grande partie des massifs dunaires départementaux.

Une extension du site a été proposée en 2005 pour protéger le Coléanthe subtil (*Coleanthus subtilis)* espèce végétale qui se développe sur les bords limoneux des étangs et parfois des rivières, Cette espèce se développe exclusivement à la limite des basses eaux dans la zone de marnage, les variations de niveaux d'eau sont indispensables à cette espèce.

Le site a également été étendu pour intégrer des habitats spécifiques tels que les laisses de mer et rivage de galets sur la commune de Plérin.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Figure 3 : Les Dunes grises (Photo : Biotope)

Sur l'ensemble des habitats présents, ce site comporte entre autres une proportion notable de zones humides soumises à marées. Les dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises, code Natura 2000 :2130), les lagunes côtières (code Natura 2000 :1150), les eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes à Littorelles (code Natura 2000 3130) et les forêts de pentes, éboulis ou ravins (code Natura 2000 9180) sont autant d'habitats naturels prioritaires au titre de la Directive européenne.

Le Coléanthe délicat (*Coleanthus subtilis*) est localisée sur les rives du Gouët, au niveau du barrage de Saint-Barthélemy.

Une station de l'Oseille des rochers (*Rumex rupestris*), est également connue sur le site (hors communauté d'agglomération). Cette espèce est protégée sur le littoral français et d'intérêt communautaire.

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial sont présentes : le Chou marin (*Crambe maritima) et* le Panicaut maritime (*Eryngium maritimum)* que l'on peut observer sur les communes de Plérin et Hillion.

Figure 4 : *Eryngium maritimum* (Photo : INPN)

Parmi les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation, ont été recensés :

Nom vernaculaire	Nom latin	Communes concernées (données *faune-bretagne.org & CBNB*)
Grande alose	*Alosa alosa*	-
Alose feinte	*Alosa fallax*	-
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Plérin
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Plérin, Plourhan
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	-
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*	-
Grand dauphin	*Tursiops truncatus*	Binic Etables-sur-mer , Hillion, Saint-Quay-Portrieux, Plérin, Langueux
Marsouin commun	*Phocoena phocoena*	Plérin
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	Saint-Brandan, La Méaugon, Plœuc-l'Hermitage, Hillion

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Phoque gris	*Halichoerus grypus*	Hillion, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Quay-Portrieux
Phoque commun	*Phoca vitulina*	Plérin, Hillion
Oseille des rochers	*Rumex rupestris*	Binic-Etables-sur-Mer
Coléanthe délicat	*Coleanthus subtilis*	La Méaugon, Le Bodéo, Plaine-Haute, Ploufragan, Saint-Donan

Tableau II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (INPN, 2019)

Pour la Directive « oiseaux », le site accueille en hivernage 19 espèces d'intérêt communautaire dont 5 inscrites en annexe I de la Directive :

Nom latin	Nom vernaculaire	Communes concernées (données *faune-bretagne.org*)
Philomachus pugnax	Combattant varié	Hillion, Langueux, Saint-Brieuc
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Binic Etables-sur-mer, Hillion, Langueux, Plédran, Pordic, Saint-Bihy, Saint-Brieuc, Saint-Gildas, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Tréveneuc, Yffiniac
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Binic Etables-sur-mer, Plœuc-l'Hermitage, Hillion Langueux, La Méaugon, Plérin, Plourhan, Pordic, Saint-Brieuc, Trégueux, Yffiniac
Limosa lapponica	Barge rousse	Binic Etables-sur-mer, Hillion, Langueux, Plérin, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Quay-Portrieux
Alcedo atthis	Martin pêcheur	Binic Etables-sur-Mer, Plœuc-l'Hermitage, Hillion, Lanfains, Langueux, La Méaugon, Plaintel, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Bihy, Saint-Brieuc, Saint-Quay-Portrieux, Trégueux, Tréveneuc, Yffiniac

Tableau III : L'avifaune hivernante d'intérêt communautaire recensé sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc-Est (DOCOB Baie de Saint-Brieuc-Est, 2009)

Type d'habitat	Prioritaire	Superficie en ha	Pourcentage de couverture sur le site	Commune concernée sur SBAA
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine		4587,1	31,92%	-

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Type d'habitat	Prioritaire	Superficie en ha	Pourcentage de couverture sur le site	Commune concernée sur SBAA
Estuaires		230,26	1,60%	-
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		2010,1	13,99%	-
Lagunes côtières	X	0,08	0,00%	Hillion
Grandes criques et baies peu profondes		3007,7	20,93%	-
Récifs		781,92	5,44%	-
Végétation annuelle des laissés de mer		0,35	0,00%	-
Végétation vivace des rivages de galets		0,57	0,00%	-
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques		28,32	0,20%	Hillion
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		4,36	0,03%	-
Prés à Spartina (Spartinion maritimae)		5,4	0,04%	-
Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)		6,96	0,05%	-
Dunes mobiles embryonnaires		0,73	0,01%	Hillion
Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)		1,2	0,01%	Hillion
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	X	12,98	0,09%	-
Dunes boisées de régions atlantique, continentale et boréale		8,96	0,06%	-
Dépressions humides intradunaires		1,4	0,01%	-
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		23,7	0,16%	-
Lacs eutrophes naturels avec végétation du		0,01	0,00%	Langueux

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Type d'habitat	Prioritaire	Superficie en ha	Pourcentage de couverture sur le site	Commune concernée sur SBAA
Magnopotamion ou de l'Hydrocharition				
Landes sèches européennes		11,13	0,08%	-
Grottes marines submergées ou semi-submergées		1,44	0,01%	-
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)		55,75	0,39%	Plérin, Hillion, Langueux
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	X	10,29	0,07%	-

Tableau IV : Types d'habitat présents sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc-Est (INPN, 2019)

Le site est fortement soumis à la pression des activités de loisirs qui perturbent l'avifaune et portent atteinte aux milieux fragiles, notamment aux dunes. Un des enjeux principaux est la préservation des dunes face aux effets de la fréquentation touristique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Le site de la forêt de Lorge, des landes de Lanfains, de la cime de Kerchouan (Source : INPN 2019)

Ce site Natura 2000 est d'une superficie de 507 ha. Exclusivement terrestre, il est constitué d'une mosaïque d'habitats très riche, composée de zones humides d'importance (Landes humides atlantiques, Tourbières hautes actives), de milieux forestiers (Hêtraies), ainsi que de milieux secs (Landes sèches européennes). 412 ha concernent le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération (soit 81% du site) et plus précisément les communes de La Harmoye, Lanfains, Plœuc-L'Hermitage, Saint-Bihy, Vieux-Bourg.



Figure 5 : Tourbière haute active (Photo : INPN)

Sur la grande diversité d'habitats présents, les landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (code Natura 2000 : 4020) ainsi que les tourbières hautes actives (code Natura 2000 : 7110) sont autant d'habitats naturels prioritaires au titre de la Directive européenne



Figure 6 : *Barbastel... Barbastellus* (Photo : Biotope)

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial sont également remarquables comme la Barbastelle d'Europe (*Barbastella Barbastellus*) dont le site répond aux exigences écologiques dans la phase de reproduction de l'espèce. On peut également y observer la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dont la présence est due à la mosaïque d'habitats très diversifiée, mêlant milieux forestiers et aquatiques/humides.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Parmi les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation, ont été recensés :

Nom vernaculaire	Nom latin	Communes concernées (données *faune-bretagne.org & CBNB*)
Escargot de Quimper	*Elona quimperiana*	-
Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Plérin
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Plérin, Plourhan
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	-
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	-
Grand murin	*Myotis myotis*	-
Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	Saint-Brandan, La Méaugon, Plœuc-l'Hermitage, Hillion
Flûteau nageant	*Luronium natans*	Plœuc-l'Hermitage, Lanfains, Saint-Bihy, Saint-Donan
Callimorphe	*Euplagia quadripunctaria*	Lanfains

Tableau V : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (INPN, 2019)

Type d'habitat	Prioritaire	Superficie en ha	Pourcentage de couverture sur le site	Commune concernée de la SBAA
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)		0.07	0.01%	Saint-Bihy, Plœuc-l'Hermitage
Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*	X	11.67	2.3%	La Harmoye, Lanfains, Saint-Bihy, Plœuc-l'Hermitage,
Landes sèches européennes		46.48	9.17%	La Harmoye, Saint-Bihy, Lanfains
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		2.12	0.42%	Plœuc-l'Hermitage, La Harmoye, Lanfains, Saint-Bihy
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins		0.12	0.02%	La Harmoye
Tourbières hautes actives	X	0.09	0.02%	Saint-Bihy, Plœuc-

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Type d'habitat	Prioritaire	Superficie en ha	Pourcentage de couverture sur le site	Commune concernée de la SBAA
				l'Hermitage
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle		0.67	0.13%	La Harmoye
Tourbières de transition et tremblantes		0.01	0.00%	Plœuc-l'Hermitage
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		0.08	0.02%	Saint-Bihy
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)		136.07	26.84%	Saint-Bihy, La Harmoye, Lanfains, Plœuc-l'Hermitage
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum		1.09	0.21%	Plœuc-l'Hermitage

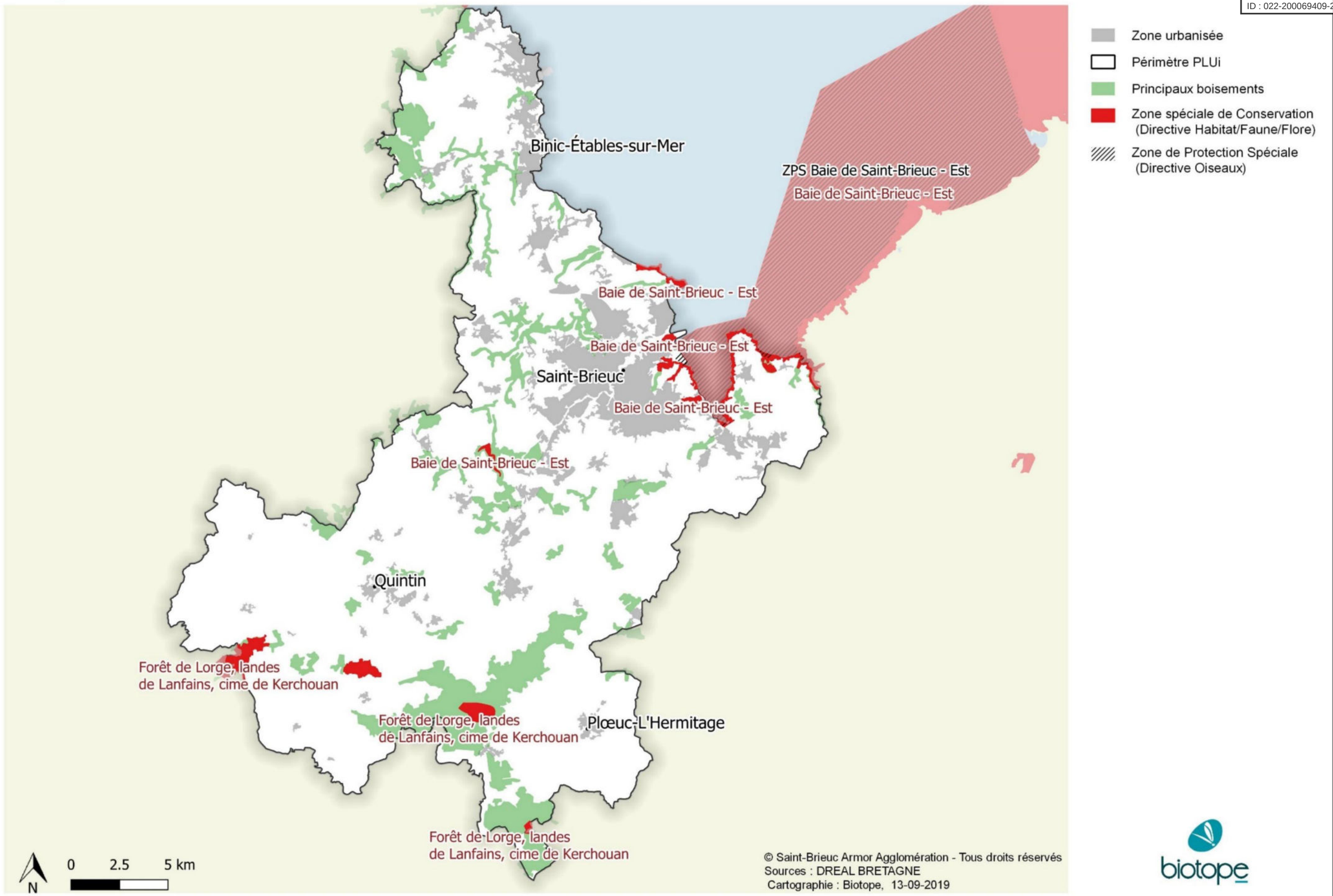
Tableau VI : Types d'habitat présents sur le site Natura 2000 de la forêt de Lorge, des landes de Lanfains, de la cime de Kerchouan (INPN, 2019)

Ce site Natura 2000 est menacé par l'enfrichement, puis le boisement, de ces espaces ouverts particuliers que constituent les landes. Les tourbières dépendent quant à elles de la gestion hydraulique en amont puisque leur fonctionnement hydrologique y est lié.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Réseau Natura 2000

Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : DREAL BRETAGNE
Cartographie : Biotope, 13-09-2019

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

OUTILS DE MAITRISE FONCIERE

Les sites acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Le Conservatoire du Littoral a acquis 5 sites inclus dans le périmètre de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

SITES ACQUIS PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL			
Nom	**Surface Ha (officielle)**	**Communes concernées**	**% et surface du site sur SBAA (SIG)**
COTE DE PENTHIEVRE	38	HILLION	4 ha (10.5%)
POINTE DU ROSELIER	34	PLERIN	32 ha (100%)
SAINT-ILAN	11	LANGUEUX	11 ha (100%)
VALLEE DU GOUËT ET DU VAU MADEC	3.5	PORDIC	3.5 ha (100%)
FALAISES DU GOELO	153	SAINT-QUAY-PORTRIEUX, TREVENEUC	7 ha (5%)

Tableau VII : Sites du Conservatoire du littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)

Ainsi ce sont 239,5 hectares qui sont protégés par le Conservatoire du Littoral, dont près de 60 hectares strictement dans le périmètre de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Les « Espaces Naturels Sensibles » (propriété du Conseil Départemental)

7 Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux, concernent le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Ces sites sont protégés et gérés par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor :

SITES ACQUIS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (ENS)				
Nom	**Surface m²**	**Communes concernées**	**Milieu dominant**	**% et surface du site sur SBAA (SIG)**
POINTE DE LERMOT	12149	HILLION	Littoral	1.2 ha (100%)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

SITES ACQUIS PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL (ENS)				
Nom	**Surface m²**	**Communes concernées**	**Milieu dominant**	**% et surface du site sur SBAA (SIG)**
BON ABRI	64358	HILLION	Littoral	6.4 ha (100%)
MAISON DE LA BAIE	8518	HILLION	Littoral	0.9 ha (100%)
LA VILLE LOUAIS	8645	PORDIC	Littoral	0.9 ha (100%)
POINTE DE PORDIC	26726	PORDIC	Littoral	2.7 ha (100%)
PORT ES LEU	13297	BINIC ETABLES SUR MER	Littoral	1.3 ha (100%)
VAU CHAPERON	25954	BINIC ETABLES SUR MER	Littoral	2.6 ha (100%)

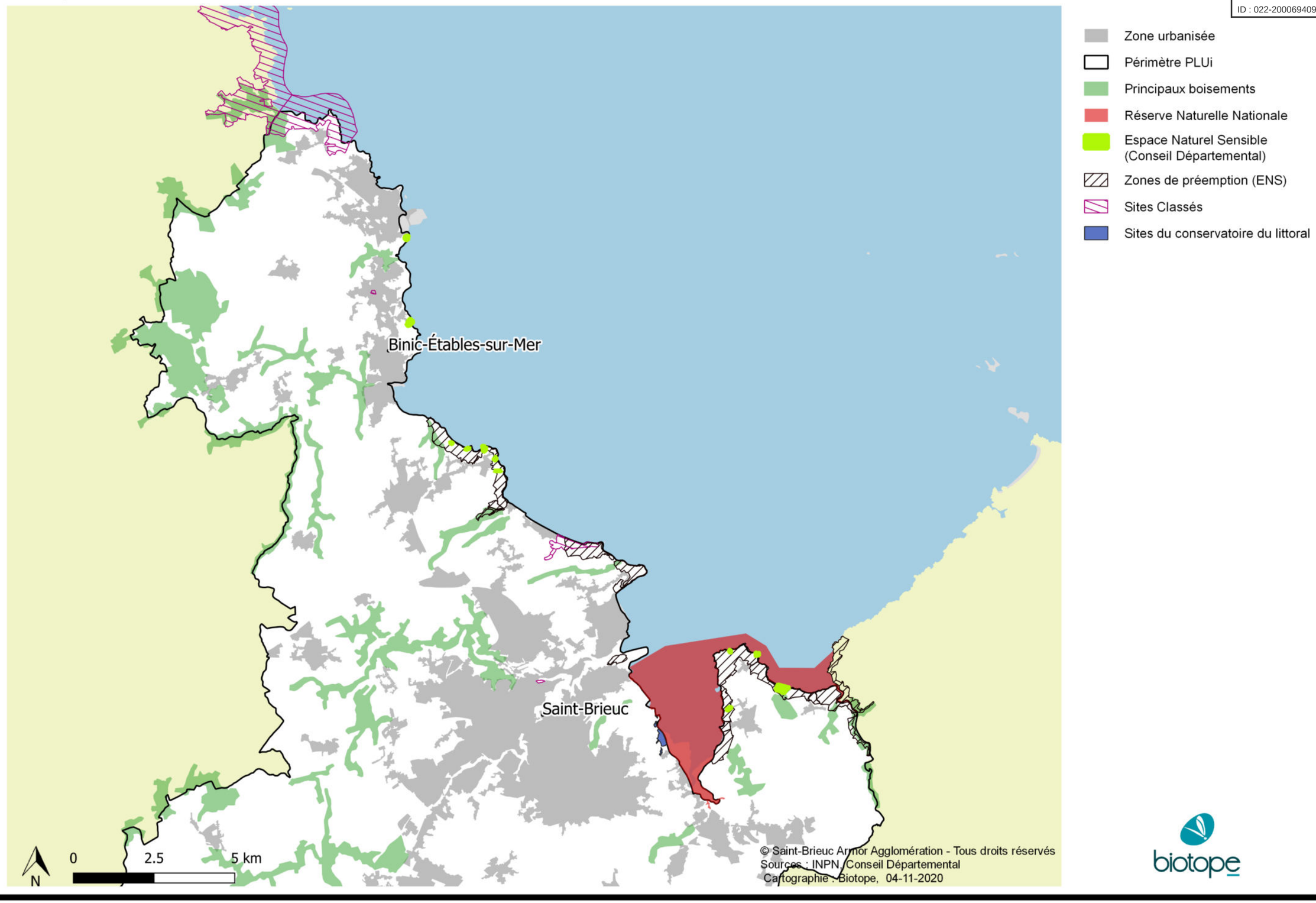
Tableau VIII : Espaces Naturels Sensibles de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)

Ainsi ce sont 16 hectares qui sont propriétés du Conseil Départemental, et strictement dans le périmètre de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Zonages réglementaires

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930

Les sites naturels du territoire concernés par cette servitude sont présentés en tant que sites naturels d'intérêt majeur :

Tableau IX : Les sites classés sur Saint-Brieuc Armor Agglomération

SITES CLASSES		
PROPRIETE DU MANOIR DES ROSAIRES	PLERIN	Classé par arrêté du 16 juin 1975
TERTRE AUBE	SAINT-BRIEUC	Classé par arrêté du 17 décembre 1925
FALAISES DE PLOUHA ET DPM CORRESPONDANT	TREVENEUC SAINT-QUAY-PORTRIEUX	Classé par décret du 1 er aout 1979
PARC, SITUE AU BOURG	ETABLES-SUR-MER	Classé par arrêté du 15 février 1922

Communes concernées par la « Loi Littoral »

Neuf communes du territoire sont concernées au titre de la Loi Littoral et notamment en appui sur les sensibilités environnementales et paysagères : Hillion, Yffiniac, Langueux, Saint-Brieuc, Plérin, Pordic, Binic-Etables-sur-mer, Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc.

Les communes en question sont donc l'objet des dispositifs de protection institués par la loi Littoral. En particulier, les « espaces naturels » du L.146-6 et autres zonages et « des espaces remarquables ou caractéristiques et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques »(L.121-23 du Code de l'urbanisme) et d'espaces proches du rivage (L.121-2 du Code de l'urbanisme) et les coupures d'urbanisation (L.121-42 du Code de l'urbanisme).

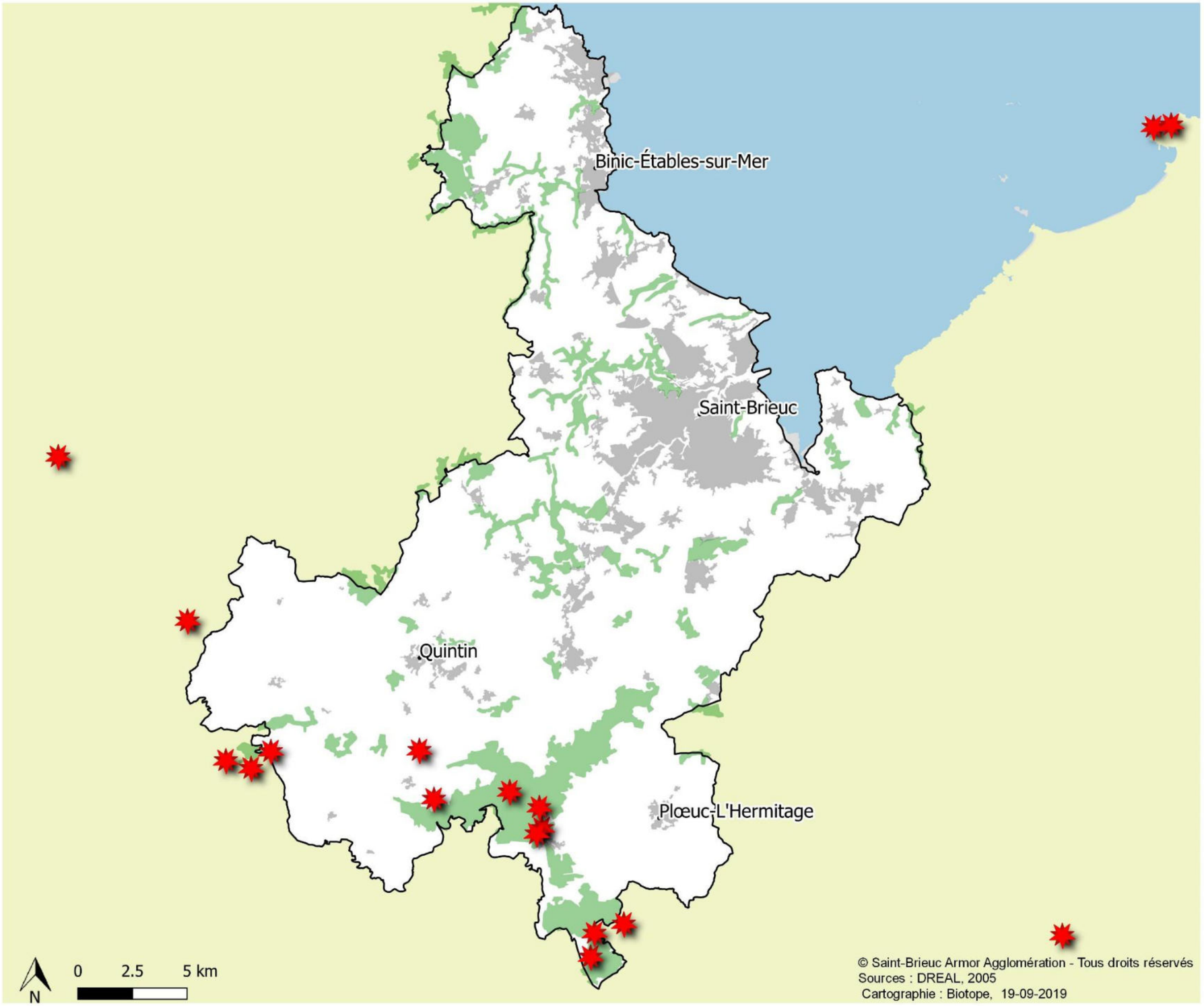
Inventaire des tourbières Bretonnes

En 2005, le DREAL publiait un inventaire des tourbières sur l'ensemble de la Région. 9 étaient recensées sur la communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Tourbières

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

PORTEE DES DIFFERENTS « ZONAGES »

Parmi les zonages aujourd'hui primordiaux à mettre en œuvre étant donné leur caractère décisif pour la gestion durable de la biodiversité, **le réseau Natura 2000** offre l'opportunité, d'engager une gestion rationnelle avec la participation des usagers et des propriétaires, privés ou publics, par le biais de conventions de gestion ou de contrats. Lors de la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines dans les sites Natura 2000, ces projets doivent être compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites. **Une évaluation des incidences** permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le classement en réserve naturelle est une protection forte qui interdit toute destruction ou modification des lieux de nature à altérer le paysage et les sites. Le règlement de la réserve (arrêté préfectoral) interdit ou soumet à autorisation certaines activités pouvant porter atteinte aux milieux naturels ou aux espèces en présence. Dans le cas de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Saint-Brieuc plusieurs **activités de loisirs sont réglementées**. De plus, selon l'arrêté préfectoral il est interdit dans le périmètre de la réserve de :

- Cueillir des végétaux
- Déranger les animaux (envol des oiseaux, mise à l'eau des phoques)
- Camper et de faire un feu sauvage
- Abandonner des déchets ou des ordures (ceci est aussi valable partout !)
- Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse
- Circuler en véhicules à moteur (4×4, quad, moto, jet ski…)
- Pratiquer le VTT
- Survoler la Réserve naturelle à moins de 300 mètres (tout aéronef, drone compris)

De plus, 200 ha sont classés Zone de Protection Renforcée (ZPR), il s'agit du fond de l'anse d'Yffiniac et de l'estuaire du Gouessant). Dans ces zones aucune activité n'est autorisée (interdiction de stationner, de circuler, de naviguer).

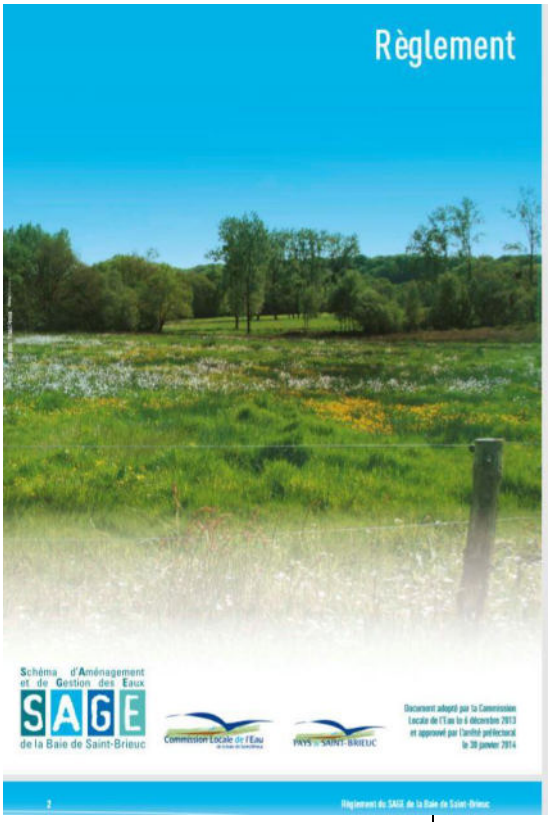
L'arrêté préfectoral du 15 mai 2012, mis régulièrement à jour, règlemente les activités (nautiques, équestres, pédestres, VTT, pêche à pied…) sur la réserve, et en dehors des ZPR.

Au-delà de la réglementation, le classement en réserve naturelle nationale permet de mettre en place des actions de conservation et de gestion.

Les ZNIEFF sont quant à elles des zonages d'inventaires faisant état de la connaissance de certains écosystèmes ou milieux plus restreints liés à la présence d'une espèce végétale ou animale particulière, rare et/ou révélatrice d'un biotope particulier également.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

En ce qui concerne les zones humides, définies au code de l'environnement, leur altération ou transformation sont soumises aux dispositions du même code à partir d'une surface de 1000 m2.



De plus, pour les 29 communes du SAGE de la Baie de Saint Brieuc l'article 4 de son règlement interdit la destruction des zones humides effectives.

Article 4 du règlement du SAGE de la Baie de Saint -Brieuc : La destruction des zones humides effectives, c'est-à-dire telles que définies aux articles L211-1 et R211-108 du Code de l'Environnement et dont la méthode d'identification est précisée par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, quelle que soit leur superficie, qu'elles soient soumises ou non à déclaration ou à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement, est interdite sur l'ensemble du périmètre du SAGE, sauf :

- s'il est démontré l'existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports existants,

- pour tout projet bénéficiant d'une Déclaration d'Utilité Publique ayant démontré l'absence d'alternative avérée,

- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que les réseaux qui les accompagnent,

- pour l'aménagement de bâtiments d'exploitations agricoles dans la continuité des bâtiments existants et en l'absence d'alternative avérée,

- dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,

- s'il est démontré l'impossibilité technico-économique d'aménager, en dehors de ces zones, un chemin d'accès permettant une gestion adaptée de ces zones humides.

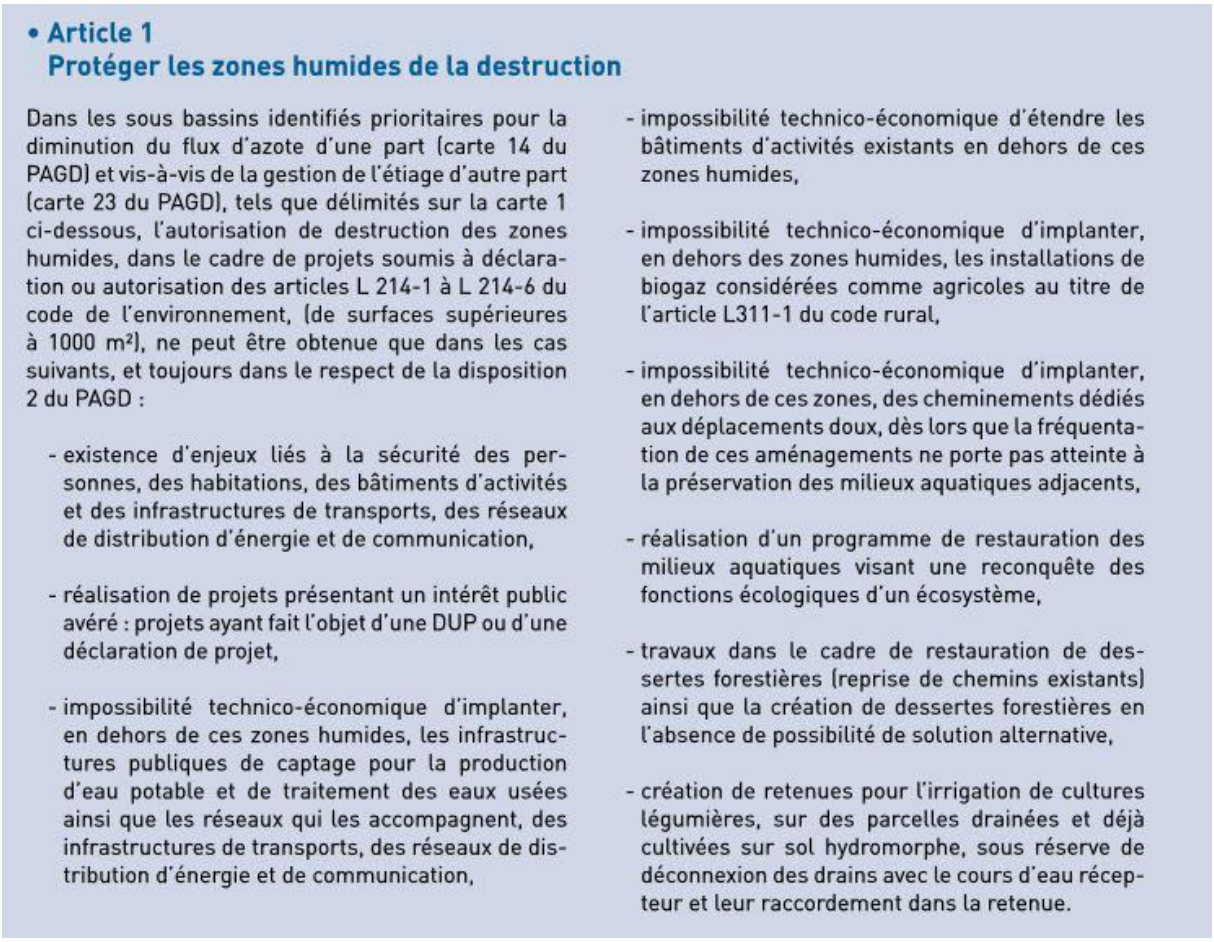
- s'il est démontré l'impossibilité technique d'extension, en dehors de ces zones, du périmètre d'activité d'une extraction minière d'un site d'exploitation existant à la date d'approbation du SAGE Dans toutes les exceptions suivantes, des mesures compensatoires sont mises en place conformément à la disposition 8B du SDAGE et suivant les modalités prévues à la disposition QM-10 du PAGD, après avoir épuisé l'ensemble des scénarios permettant un évitement ou une limitation de la destruction des zones humides. Un diagnostic au cas par cas des projets soumis aux exceptions précédentes et de leur

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

impact sur les zones humides est possible. Il est réalisé dans les conditions prévues à la disposition QM-6 du PAGD.

Nota Bene : La CLE entend par destruction des zones humides leur imperméabilisation, leur exhaussement, leur remblaiement, leur drainage (tuyaux et fossés), leur affouillement, leur mise en eau, ainsi que la réfection d'un dispositif de drainage concernant une surface possédant avant réfection les caractéristiques répondant à la définition des zones humides en application des articles L-211-1 et R 211-108 du code de l'environnement. A contrario, le nettoyage des fossés drainants est toléré dans la mesure où il n'induit pas de surcreusement en-deçà de l'accumulation des matières dans le fossé. Un diagnostic au cas par cas des projets de réfection de drainage et de leur impact sur les zones humides est possible. Il est réalisé dans les conditions prévues par la disposition QM-6 du PAGD

De même les 3 communes appartenant au SAGE Vilaine (et identifiées comme bassin prioritaires), les dispositions de l'article 1 de règlement s'applique.



• Article 1
Protéger les zones humides de la destruction

Dans les sous bassins identifiés prioritaires pour la diminution du flux d'azote d'une part (carte 14 du PAGD) et vis-à-vis de la gestion de l'étiage d'autre part (carte 23 du PAGD), tels que délimités sur la carte 1 ci-dessous, l'autorisation de destruction des zones humides, dans le cadre de projets soumis à déclaration ou autorisation des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement, (de surfaces supérieures à 1000 m²), ne peut être obtenue que dans les cas suivants, et toujours dans le respect de la disposition 2 du PAGD :

- existence d'enjeux liés à la sécurité des personnes, des habitations, des bâtiments d'activités et des infrastructures de transports, des réseaux de distribution d'énergie et de communication,
- réalisation de projets présentant un intérêt public avéré : projets ayant fait l'objet d'une DUP ou d'une déclaration de projet,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones humides, les infrastructures publiques de captage pour la production d'eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que les réseaux qui les accompagnent, des infrastructures de transports, des réseaux de distribution d'énergie et de communication,
- impossibilité technico-économique d'étendre les bâtiments d'activités existants en dehors de ces zones humides,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors des zones humides, les installations de biogaz considérées comme agricoles au titre de l'article L311-1 du code rural,
- impossibilité technico-économique d'implanter, en dehors de ces zones, des cheminements dédiés aux déplacements doux, dès lors que la fréquentation de ces aménagements ne porte pas atteinte à la préservation des milieux aquatiques adjacents,
- réalisation d'un programme de restauration des milieux aquatiques visant une reconquête des fonctions écologiques d'un écosystème,
- travaux dans le cadre de restauration de dessertes forestières (reprise de chemins existants) ainsi que la création de dessertes forestières en l'absence de possibilité de solution alternative,
- création de retenues pour l'irrigation de cultures légumières, sur des parcelles drainées et déjà cultivées sur sol hydromorphe, sous réserve de déconnexion des drains avec le cours d'eau récepteur et leur raccordement dans la retenue.

Figure 7 : Article 1 du règlement du SAGE Vilaine

Le classement de sites au titre de la loi du 2 mai 1930 est une protection forte qui régit toute modification des lieux de nature à altérer le paysage et les sites.

Les dispositions de la « Loi Littoral » et des textes subséquents sont également contraignantes, directement opposables pour l'élaboration des PLU et des SCOT.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La gestion des terrains acquis par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, ou par le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (CELRL), leur appartient et, pour le second, fait l'objet de plans de gestion pluriannuels. Les sensibilités naturelles et paysagères des sites y sont prises en compte.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

SYNTHÈSE DES ENJEUX ASSOCIÉS AUX ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Les zonages d'inventaires présents sur le territoire de la SBAA couvrent près de 13 883 ha (en prenant en compte la partie maritime) de l'agglomération avec un effort d'inventaire important sur le littoral.

Les espaces remarquables du territoire sont reconnus et protégés via différents dispositifs départementaux, nationaux et/ou européens : espaces naturels sensibles, réserve nationale, réseau Natura 2000. Au total, c'est près de 29 400 ha qui sont protégés (en prenant en compte la partie maritime), dont 255.5 ha protégés par la maîtrise foncière (Département des Côtes d'Armor et Conservatoire du Littoral).

Les inventaires des boisements, des haies bocagères ainsi que des zones humides et des cours d'eau apportent une connaissance fine des éléments de la nature plus « ordinaires ». En effet, ce sont près de 5 000 ha de zones humides, 10 000 ha de boisements, ainsi que 3500 km de haies qui ont été recensés sur l'agglomération (en 2019).

Malgré la connaissance et les mesures de protection prises, ce riche patrimoine naturel est cependant menacé par les activités anthropiques touristiques, sur la côte, et agricoles et de déprise, dans les terres. Les espaces littoraux sont fragilisés du fait de l'étalement urbain, et principalement ceux du pôle urbain de Saint-Brieuc et des communes littorales présentes au nord de l'agglomération. Les milieux ouverts particuliers et milieux humides sont quant à eux menacés par l'abandon de gestion, entrainant une fermeture des milieux, ainsi que par les aménagements réalisés sur les cours d'eau, entraînant une modification du fonctionnement hydrologique local.

Au regard des différents périmètres d'inventaires et de protection liés au patrimoine naturel existant, les principaux enjeux relatifs à la biodiversité de Saint-Brieuc Armor Agglomération découlent :

- du caractère littoral du territoire et de la présence d'une vaste zone intertidale d'intérêt majeur pour les oiseaux d'eau notamment. La présence de falaises, de pelouses littorales, de prés salés et de dunes au niveau de la zone littorale est le siège d'une diversité unique liée à des conditions de développement rythmées entre autres par les marées et la présence des embruns.

- de la présence d'une mosaïque de milieux parmi lesquels les landes et les zones humides apparaissent comme les plus remarquables (5 ZNIEFF de type 1 sont associées à des landes et 6 à des milieux humides).

- de la qualité de certains tronçons de cours d'eau, qui accueillent des espèces emblématiques comme le Saumon atlantique (*Salmo salar*) ou l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

MILIEUX NATURELS

Occupation des sols

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est composé de plusieurs entités éco-géologiques :

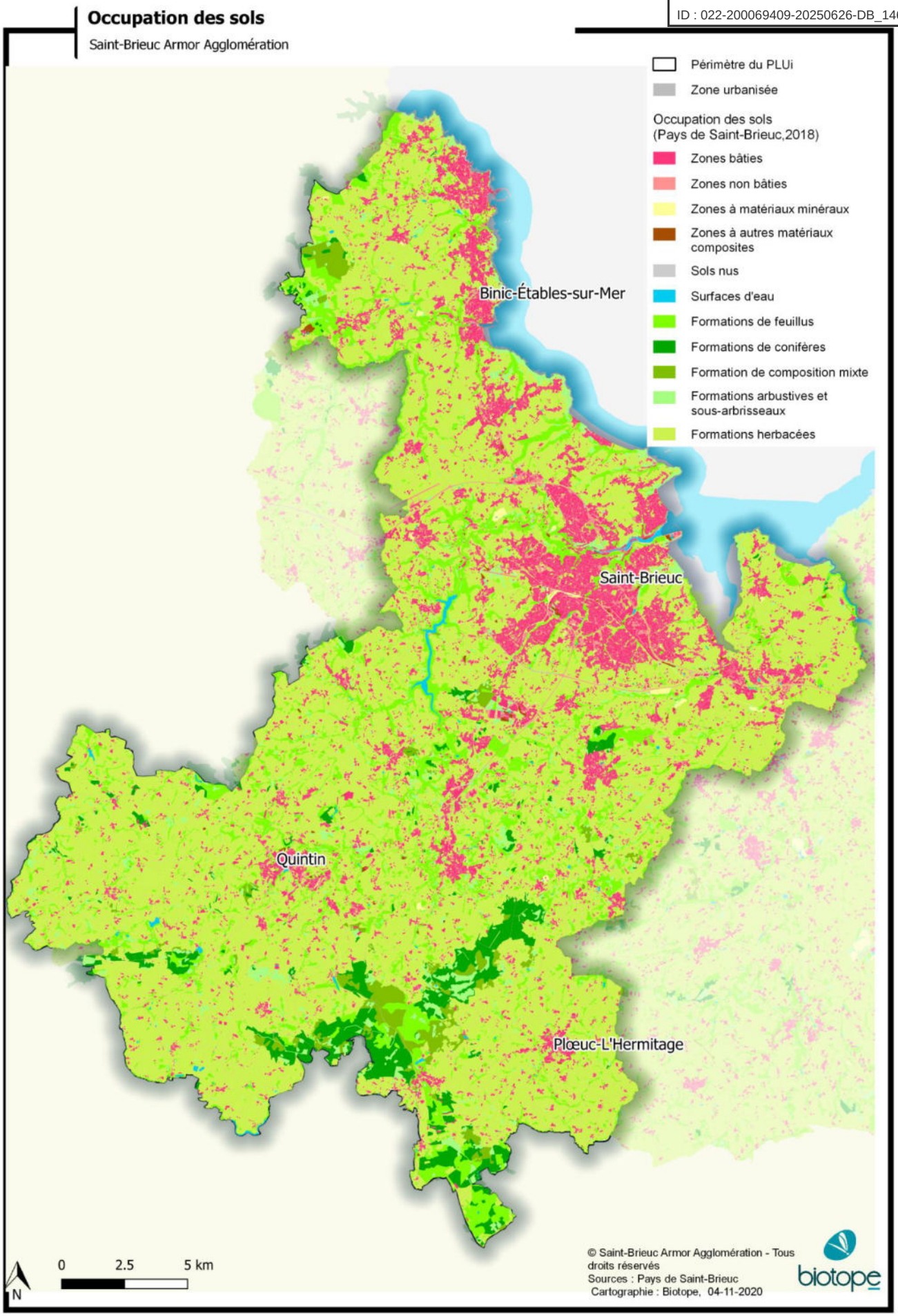
- Au nord et au sud les sols sont schisteux ;
- Au centre-ouest du territoire le contexte pédo-géologique est granitique à gneissique.

Type d'occupation	Surface en ha	Évolution entre 2008 et 2018 (en hectares)
Cultures permanentes	107,18	9,90
Eaux continentales	215,02	1,58
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	40,32	0
Espaces verts artificialisés, non agricoles	794,97	27,12
Forêts	10 195,60	-467,09
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	1 443,60	494,58
Mines, décharges et chantiers	248,13	-32.83
Prairies	14 635,58	-2 175,85
Terres arables	22 578,86	1 552,13
Zones humides maritimes	33,10	0
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	4 132,88	233,99
Zones urbanisées	6 143,72	356,47

Tableau X : Évolution de l'occupation du sol de Saint-Brieuc Armor Agglomération entre 2008 et 2018 (Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc, 2018)

Une cartographie de l'occupation du sol a été réalisée en 2018 (SCoT Syndicat Mixte de la Baie de St Brieuc).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Cours d'eaux

Description et répartition

- Voir cartes pages suivantes

Le réseau hydrographique est caractérisé par les principaux cours d'eau suivants : le Gouët, l'Ic, l'Urne, le Gouessant.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 a réformé les classements issus de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique et de l'article L432-6 du code de l'environnement pour donner une nouvelle dimension à ces outils réglementaires en lien avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau, et en tout premier lieu l'atteinte ou le respect du bon état des eaux. Ainsi l'article L. 214-17 du code de l'environnement précise que le Préfet coordonnateur de Bassin établit deux listes :

- **Liste 1 :** Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi ceux :
  - qui sont en très bon état écologique,
  - ou identifiés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux comme jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant,
  - ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Sur ces cours d'eau, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants sont subordonnés à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs. Ainsi tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit.

- **Liste 2 :** Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire :
  - d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

Sur ces cours d'eau, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer ces deux fonctions dans un délai de 5 ans après la publication des listes. Les cours d'eau classés constitueront la base de la future trame bleue des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). L'objectif est d'assurer ou rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments.

Par ailleurs, l'inventaire des cours d'eau complet de la Direction des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor localise l'ensemble des cours d'eau identifiés et caractérisés à l'échelle d'une commune. Il a été construit avec la participation de nombreux organismes : communes, structures porteuses des

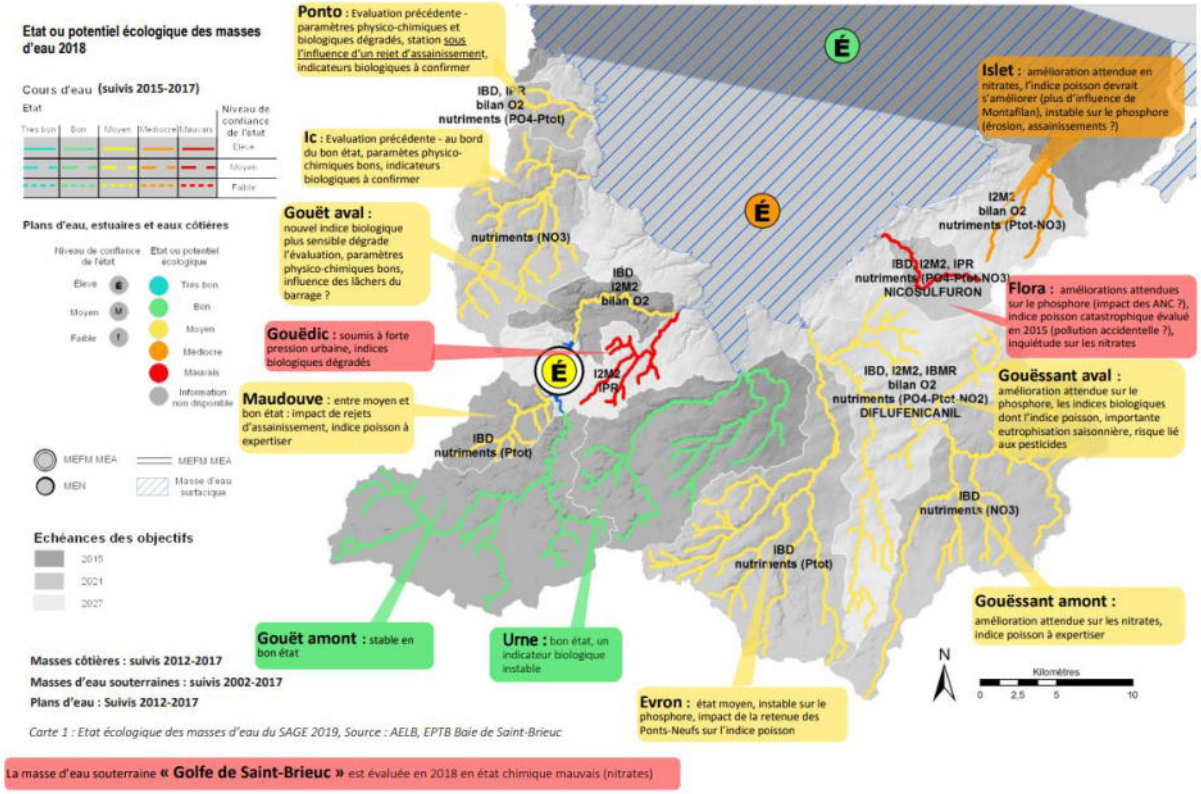
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE. L'inventaire est constitué d'inventaires locaux validés par les commissions communales ou par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il est complété par des tronçons ajoutés par les services de police de l'eau constatés lors d'expertises terrain.

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est concerné par deux SAGE. La majorité du territoire est concernée par le SAGE de la Baie de Saint-Brieuc, l'autre partie, au sud, est concernée par le SAGE Vilaine.

État des cours d'eau

Pour l'ensemble des cours d'eau, l'état écologique des cours d'eau (SDAGE Loire Bretagne 2022-2027) est considéré comme Bon à mauvais. Ces dégradations sont dues au mauvais état des habitats, et/ou à la présence d'obstacles à la libre circulation. Malgré la mise en place de passes à poissons, un grand nombre d'obstacles restent infranchissables.



Carte 1 : Etat écologique des masses d'eau du SAGE 2019, Source : AELB, EPTB Baie de Saint-Brieuc

Les obstacles recensés sur les cours d'eau principaux sont :

Les principaux obstacles infranchissables sur les cours d'eaux majeurs (SAGE baie de Saint-Brieuc, Bilan 2015)	
Cours d'eau	Obstacle
Urne	Ouvrage ferroviaire, Moulin de Pierre
Gouessant	Complexe de pont-Roland, Digues des Ponts Neufs

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

L'Ic	Obstacles aménagés ou effacés
Gouët	Saint-Barthélemy, déversoir du Legué, étang de Quintin

Tableau XI : Obstacles sur les cours d'eau majeurs (SAGE Baie de Saint-Brieuc, 2015)

Biodiversité associée

Sur le bassin versant du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc, la plupart des cours d'eau sont salmonicoles exceptées les parties aval du Gouët, du Gouessant. La proximité du milieu marin engendre la présence de plusieurs espèces piscicoles migratrices amphibiotiques1 telles que le Saumon atlantique (Salmo salar) ou l'Anguille d'Europe (Anguilla anguilla).

Depuis 2007, les populations d'anguilles font l'objet de protocole de suivi par pêches électriques sur la baie de Saint-Brieuc. De plus, la migration anadrome de l'anguille sur le Gouëssant au barrage de Pont Rolland a fait l'objet d'un suivi de juin à août 2012. Ces données ont permis de dresser un état des lieux des populations d'anguilles dans le cadre du projet Etat-Région de 2007-2013. Sur cette période, les résultats obtenus (ONEMA, Bretagne Grands Migrateurs) traduisent une tendance vers l'augmentation des populations d'anguilles, mais les données doivent être mises à jour.

La Lamproie de Planer (Lampetra planeri) est présente en tête de bassin versant.

La Loutre d'Europe (Lutra lutra) a recolonisé une grande partie des cours d'eau du territoire, toutefois ces données sont à confirmer (Source : Groupe Mammalogique Breton).

Comme mentionné précédemment, le maintien des continuités naturelles ou écologiques doit être pris en compte au travers des grandes orientations d'aménagement proposées dans le cadre du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les cours d'eau et leurs prolongements (zones humides, prairies de fond de vallons) constituent, sur le territoire, les continuités ou « corridors » écologiques les plus évidents.

Le programme « Bassin Versant » :

Le programme « Bassin Versant » est porté par la direction de l'eau de Saint-Brieuc Armor Agglomération, sur les territoires du Gouët, de l'Anse d'Yffiniac et de l'Ic qui représentent 54 000 h répartis sur 40 communes. Ce programme vise à protéger et à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il s'élabore en lien avec le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc. Des actions sont menées tout au long de l'année, tant auprès des collectivités locales, du monde agricole que des particuliers.

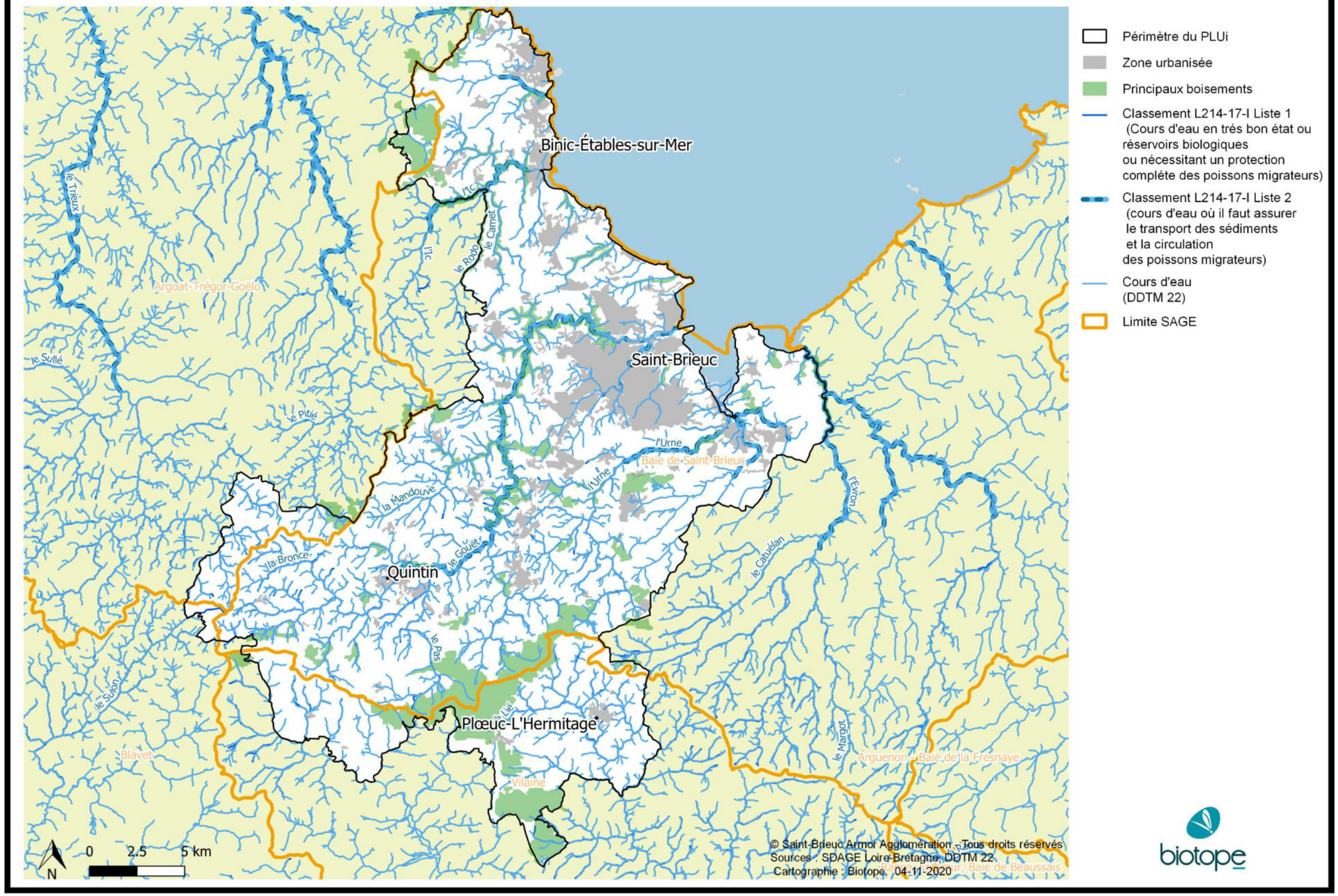
1 Poissons amphibiotiques : espèces qui passent une partie de leur vie en eau douce et l'autre dans le milieu marin.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Réseau hydrographique

Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : SDAGE Loire-Bretagne, DDTM 22
Cartographie : Biotope, 04-11-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Milieux humides

Description et répartition

L'observatoire national des zones humides (ONZH) répond à cinq objectifs :

Dresser un état zéro de la situation des zones humides,

Assurer le suivi de leur évolution,

Développer la capacité d'expertise du ministère chargé de l'environnement,

Permettre à ce même ministère d'influer sur les politiques sectorielles (agriculture, équipement, tourisme, …) et d'orienter les politiques de préservation,

Diffuser l'information.

Plusieurs tourbières sont recensées sur le territoire. Les tourbières sont des zones humides particulières. En effet, ce sont des milieux où le bilan hydrique est toujours excédentaire, c'est-à-dire que les apports en eau sont toujours supérieurs aux pertes. Le substrat est alors engorgé d'une eau stagnante, acide et pauvre en oxygène. Ceci empêche toute activité des micro-organismes décomposeurs de la matière organique qui s'accumule alors pour former, après un long processus, la tourbe.

Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, deux outils de planification en faveur de la gestion des eaux ont été mis en place. Il s'agit des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Les premiers sont élaborés sur les grands bassins hydrographiques français (ici Loire-Bretagne) et les seconds sont réalisés à une échelle plus locale (exemple SAGE de la Baie de Saint-Brieuc). Les SDAGE s'imposent aux politiques de l'eau et aux politiques locales dont les SCoT et les PLU. Les SAGE doivent être conformes aux SDAGE. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 a été adopté le 3 mars 2022.

Le SDAGE préconise notamment à l'égard des zones humides et de la biodiversité :

Que les SAGE établissant l'inventaire et la cartographie des zones humides comprises dans leur périmètre en tenant compte de leur valeur biologique et de leur intérêt pour la ressource en eau. Ils en analysent le lien fonctionnel avec le réseau hydrographique et définissent les conditions de leur gestion.

Que les SCoT et les PLU peuvent en compte les zones humides, notamment celles qui sont identifiées par le SDAGE et les SAGE, en édictant des dispositions appropriées pour en assurer la protection.

Grâce à son réseau hydrographique riche et dense, le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération a une couverture en zones humides forte. Au total c'est environ 6160 ha identifiés comme humides.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les zones humides littorales présentent la particularité d'être soumises à un gradient de salinité qui modifie les habitats et espèces en présence. Leur fonctionnement écologique est largement dépendant des marées sur le littoral, de la qualité de l'eau dans les estuaires, de la gestion hydraulique amont dans les marais arrière-dunaires. La flore et la faune de ces milieux sont très riches et variées.

La zone humide la plus importante par sa surface mais également par sa complexité est la Baie de Saint-Brieuc.

Les zones humides intérieures font partie des paysages du quotidien, comme des prairies, mais qui présentent pourtant des caractéristiques typiques (flore spécifique, pédologie, etc.) qui font d'eux des zones humides à part entière.

Sur le territoire, les zones humides « ordinaires » sont de natures variées : prairies, boisements, cariçaies… Cette diversité de milieux marqués par des conditions environnementales parfois particulières (exemple : une humidité prolongée induisant une absence d'oxygène dans le milieu) en font le support d'expression d'une flore adaptée à ces conditions localement plus singulières. C'est pourquoi, les zones humides peuvent accueillir des espèces végétales et animales rares et/ou menacées.

Biodiversité associée

Zones humides littorales

Les zones humides littorales ont un rôle écologique fort pour de nombreuses espèces.

Elles servent de lieu de nourrissage et d'accueil pour les oiseaux migrateurs, de zones de reproduction indispensables pour de nombreux oiseaux de "nurseries" pour la faune marine, de lieux de nourrissage et de croissance essentiels pour de nombreux poissons (Soles, Bar...), crustacés et mollusques…

Deux espèces végétales sont relevées d'importance communautaire par le réseau Natura 2000 : la Patience des rochers (Rumex rupestris) ainsi que le Coléanthe délicat (Coleanthus subtilis).

Le fonctionnement complexe des milieux humides permet également d'accueillir un large spectre d'espèces animales. Les amphibiens sont bien représentés, en Baie de Saint-Brieuc le Triton palmé (Tritus helveticus) et le Pélodyte ponctué (Pelodytes punctatus) ont été inventoriés.



Figure 8 : *Pelodytes punctatus* (Photo : Biotope)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Figure 9 : *Philomachus pugnax* (Photo : Biotope)

Les zones humides sont également des aires privilégiées par l'avifaune, des espèces d'intérêt communautaire comme la Barge rousse (Limosa lapponica) ainsi que le Combattant varié (Philomachus pugnax) sont observables dans les zones humides de la Baie.

Zones humides intérieures

La présence des zones humides est fondamentale pour la survie de nombreuses espèces et notamment les amphibiens.

Les tourbières accueillent des cortèges floristiques et faunistiques très spécifiques. Les tourbières abritent plusieurs espèces végétales protégées au niveau national comme les Droseras (Drosera intermedia et Drosera rotundifolia).



Figure 10 : *Drosera intermedia*
(Photo : Biotope)

Les conditions extrêmes dans les zones tourbeuses (forte acidité des milieux, rareté des nutriments) entraînent une richesse spécifique moindre (Manneville, 1999) mais souvent une grande valeur patrimoniale (GRETIA, 2007)

Les roselières abritent une grande diversité d'espèces, en étant nécessaires à leur cycle biologique (oiseaux, amphibiens et insectes). Les roselières sont très riches en invertébrés qui sont une source de nourritures importante pour les poissons et les oiseaux. Elles servent aussi de support de ponte et de refuge pour certains poissons. Les roselières sont aussi des haltes migratoires importantes pour plusieurs espèces comme le Phragmite aquatique (Acrocephalus paludicola), espèce la plus menacée au niveau européen.

Groupe faunistique	Rôle des milieux humides

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Amphibiens  Figure 11 : Salamandra salamandra (Photo Biotope)	Les amphibiens sont liés aux milieux aquatiques et humides (mares, fossés, ruisseaux, marais…) où ils naissent, grandissent et retournent chaque année au printemps pour se reproduire (migration prénuptiale). Mais le reste de l'année, la grande majorité d'entre eux vivent sur des sites terrestres où ils hibernent, tels que les forêts, les petits bois, les berges des cours d'eau ou les jardins. Exemples d'espèces sur la SBAA : Triton palmé (Lissotriton helveticus), la Salamandre tachetée (Salamandra salamandra).
Insectes et notamment les odonates  Figure 12 : Coagrion scitulus (Photo Biotope)	Les milieux aquatiques et humides montrent souvent une entomofaune riche et variée. Les mares peu profondes colonisées par différentes plantes aquatiques (ex : Callitriche, Elodée, Lentille d'eau…) et entourée d'arbres ou d'arbustes, les petits étangs ouverts entourés de ceinture végétale (roselière, Typha, joncs…), les anciennes salines, les mares forestières… constituent des milieux favorables à l'accueil des libellules. Exemples d'espèces sur la CDA : Agrion mignon (Coagrion scitulus), Leste vert (Chalcolestes viridis) ...
Oiseaux  Figure 13 : Martin pêcheur (Photo Biotope)	De nombreuses espèces d'oiseaux fréquentent les zones humides, qu'elle soit nicheuse ou migratrice. Les oiseaux nicheurs tels que les rapaces (ex : milans, busards, …) ou les passereaux (ex : hirondelles) affectionnent les milieux humides (prairies et landes humides, pièces d'eau…). Quant aux oiseaux migrateurs, nombreuses sont les espèces faisant une halte migratoire au cours de leur périple : grands échassiers tels que l'Avocette élégante limicoles migrateurs comme le Pluvier doré, le Chevalier gambette, le Courlis cendré…, anatidés migrateurs (Canard souchet…), etc. Ils fréquentent de préférence les zones humides lors de leurs haltes migratoires.

Tableau 12 : Des milieux favorables à l'accueil d'une faune variée

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Milieux boisés

Voir Carte 4 page 17

Description et répartition

La grande majorité des massifs boisés est privée. La surface boisée totale couvre près de 9 250 ha du territoire (soit 15,3 % du territoire).

Sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, plusieurs forêts communales sont gérées par l'Office National des Forêts.

Deux forêts communautaires sont gérées par la communauté d'Agglomération et l'ONF. Il s'agit de la forêt du sud Goelo (56 hectares, sur la commune de Lantic) et celle de Beaugoyen (37 hectares, sur la commune de Plourhan).

Le massif le plus important à l'échelle du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération est la forêt privée de la Lorge située au sud (commune de Plœuc-L'Hermitage). D'une superficie de 2 300 hectares, elle couvre 3,8% du territoire intercommunal.

Au nord de SBAA, le bois de la Salle au nord du territoire (commune de Pléguien), occupe une superficie de 300 hectares (0.5% du territoire). Le bois de Plédran représente quant à lui 132 ha, il est le plus grand bois communal du département.

Biodiversité associée

Les essences dominantes sont le Hêtre (*Fagus sylvatica*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ou le Chêne sessile (*Quercus petraea*) ; le Châtaignier (*Castanea sativa*), introduit de longue date caractérise également la forêt bretonne.

La présence de zones boisées de feuillus mais aussi de vieux arbres engendre une grande biodiversité. Les rôles de protection et de régulation thermique de ces zones en font l'habitat privilégié de nombreuses espèces animales et végétales. Plus le peuplement forestier est diversifié, plus le nombre d'espèces présentes est important.



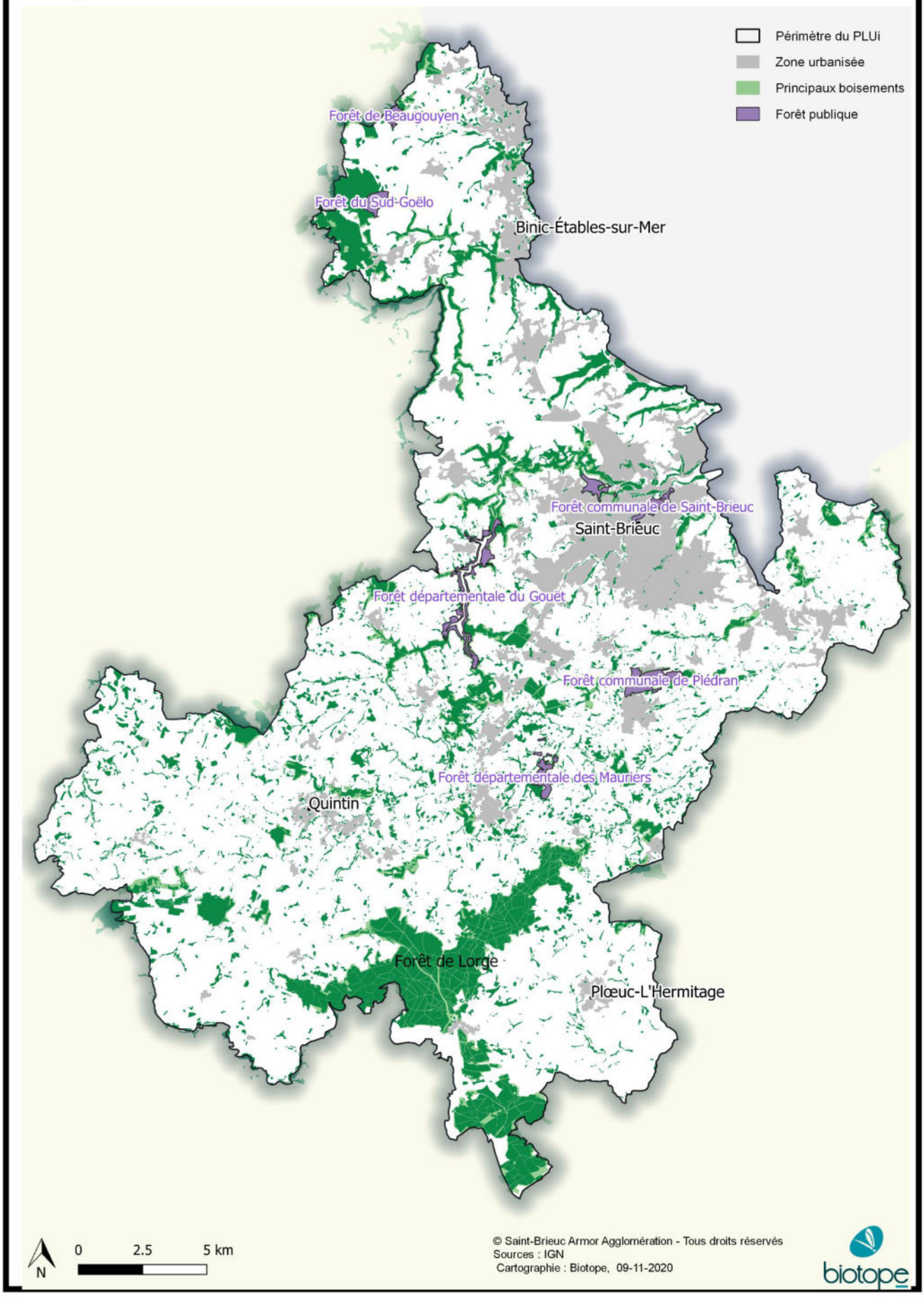
Certaines espèces comme l'Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*) vivent exclusivement dans le milieu forestier. L'aire de distribution de cette espèce est restreinte à la Bretagne, au Pays basque et à la partie atlantique de l'Espagne. L'Escargot de Quimper figure sur les annexes II et IV de la directive Habitats et est protégé nationalement. Toutefois il est relativement abondant dans le département (Source : Bretagne Vivante).

Figure 14 : *Elona quimperiana* (Photo : INPN)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Forêts gérées par l'Office Nationale des Forêts

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Milieux bocagers

Voir Carte 3 page 16

Description et répartition

Le maillage bocager est la matrice principale de la partie sud du territoire. Il est prédominant dans l'arrière-pays. Toutefois la qualité du maillage n'est pas homogène sur l'ensemble de la communauté d'agglomération de Saint-Brieuc. Il est beaucoup plus dense à l'ouest. À contrario, la partie sud /ouest du périmètre du PLUi est marquée par la présence d'un maillage bocager relativement dense présentant un intérêt pour de nombreuses espèces inféodées à ce milieu. 3 536,7 km de linéaire de haies ont été recensés par Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cet inventaire est en cours de complétude.

Biodiversité associée

Du fait de la faible représentativité d'importants massifs forestiers, le bocage a une importance considérable pour le fonctionnement des écosystèmes. En effet, il constitue un véritable maillage entre les boisements morcelés.

Les zones bocagères lorsqu'elles correspondent à un ensemble de prairies, mares et haies, renferment une grande diversité d'espèces pour de nombreux groupes faunistiques tels que les Odonates, les Amphibiens, les Oiseaux. Elles constituent des zones de chasse et de refuge pour les chauves–souris arboricoles et une zone de chasse pour les espèces anthropophiles (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Les prairies, et en particulier, les prairies permanentes sont des milieux dont le potentiel d'accueil de la biodiversité varie selon les pratiques agricoles exercées (surpâturage, période de fauche, utilisation d'intrants...).

D'après le Registre Parcellaire Graphique 2017, la surface couverte par les milieux ouverts (landes et prairies) est d'environ 16 000 hectares. Les prairies sont présentes sur l'ensemble du territoire.



Figure 15 : *Rhinolophus ferrumequinum* (Photo : Biotope)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les landes

On distingue deux types de landes : les landes primaires (celles des falaises maritimes et des dunes) dont la présence n'est pas liée aux activités humaines et les landes secondaires qui sont le résultat (direct ou indirect) de l'action de l'Homme. Les landes secondaires sont des végétations régressives, issues de la déforestation des forêts acidiphiles. Elles sont constituées essentiellement d'arbrisseaux et de petits arbustes à feuilles réduites et persistantes et sont inféodées aux sols pauvres.

Les landes sèches dites atlantiques des sommets de falaises constituent l'un des habitats remarquables observables dans le périmètre de protection Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc (hors SBAA).

Description et répartition

Les espèces caractéristiques des landes sont les Bruyères et les Ajoncs. Les différentes espèces de Bruyères présentes dépendent des conditions écologiques :

La Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) sur les sols secs ;

La Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) sur les sols mésophiles ;

La Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) sur les sols humides.

Les landes sont très morcelées sur Saint-Brieuc Armor Agglomération. L'occupation des sols par les landes représente une soixantaine d'hectares, dont les landes de Lanfains.

Biodiversité associée

Les landes sèches accueillent des espèces patrimoniales comme le Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus*).



Figure 16 : Chorthippus binotatus (Photo : Biotope)

La Fauvette pitchou (*Sylvia undata)* est une espèce caractéristique des landes.

Les landes ensoleillées sont aussi des habitats privilégiés pour de nombreux reptiles.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Flore patrimoniale

Le Conservatoire National Botanique de Brest a mis en ligne l'application eCalluna en 2013. eCalluna est un système d'information sur la flore vasculaire des régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire (hors Sarthe). Elle permet de consulter les données suivantes observées par commune : nombre d'espèces total, espèces menacées, espèces protégées ainsi que les espèces invasives. Il s'agit d'une base de données consultable par le grand public.

Source : eCalluna – Conservatoire National Botanique de Brest.

Commune	Nombre d'espèces observées depuis 1990	Espèces protégées (année dernière observation)	Espèces menacées (UICN)
Plœuc-L'Hermitage	233	*Polygonum bistorta (2012)*	-
	284	*Asphodelus arrondeaui (1990)* *Drosera rotundifolia (2010)* *Dryopteris aemula (2012)* *Littorella uniflora (2011)* *Luronium natans (2004)* *Lycopodiella inundata (2004)* *Polystichum aculeatum (2012)*	*Alopecurus aequalis (2010)* *Equisetum sylvaticum (2012)* *Lycopodiella inundata (2004)* *Monotropa hypopitys (2004)* *Nymphoides peltata (2004)* *Polystichum aculeatum (2012)* *Pyrola minor (2004)*
Binic Étables-sur-Mer	337	*Hymenolobus procumbens (1990)* *Parentucellia latifolia (2014)* *Trichomanes speciosum (2004)*	*Hymenolobus procumbens (1990)* *Zostera noltii (2001)*
	388	*Parentucellia latifolia (2014)* *Rumex rupestris (2017)* *Trichomanes speciosum (2013)*	*Rumex rupestris (2017)*
La Méaugon	267	*Coleanthus subtilis (2017)*	*Coleanthus subtilis (2017)* *Papaver argemone (2004)*
Trémuson	249	-	-
Ploufragan	521	*Coeloglossum viride (2007)* *Coleanthus subtilis (2017)* *Parentucellia latifolia (2007)* *Polystichum aculeatum (2017)*	*Coeloglossum viride (2007)* *Coleanthus subtilis (2017)* *Logfia gallica (2017)* *Polygonum bistorta (2004)* *Polystichum aculeatum (2017)*
Lantic	276	-	-

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Commune	Nombre d'espèces observées depuis 1990	Espèces protégées (année dernière observation)	Espèces menacées (UICN)
Saint-Brieuc	585	*Atriplex longipes (2015)*	*Calendula arvensis (2014)* *Chenopodium vulvaria (2014)* *Logfia gallica (2007)* *Polygonum bistorta (2013)* *Polypogon maritimus (2005)* *Trifolium angustifolium (2014)*
Pordic	323	*Parentucellia latifolia (2012)*	*Hypericum montanum (2004)* *Polypogon maritimus (2004)* *Trifolium angustifolium (2004)*
Saint-Donan	463	*Coleanthus subtilis (2017)* *Littorella uniflora (2014)* *Luronium natans (2011)*	*Anthemis arvensis (2002)* *Coleanthus subtilis (2017)* *Equisetum sylvaticum (2013)* *Polygonum bistorta (2014)*
Plérin	429	*Atriplex longipes (2004)* *Crambe maritima (2004)* *Eryngium maritimum (2004)* *Parentucellia latifolia (2004)*	*Ammi majus (2017)* *Calendula arvensis (2017)* *Centaurea cyanus (2017)* *Gastridium ventricosum (2017)* *Lepidium campestre (2004)* *Logfia gallica (2004)* *Onopordum acanthium (2004)* *Papaver argemone (2017)* *Papaver hybridum (2017)* *Polygonum bistorta (2004)* *Polypogon maritimus (2004)* *Sedum ruben (2018)* *Trifolium angustifolium (2012)* *Zostera noltii (2003)*
Plédran	260	*Drosera rotundifolia (2004)*	*Monotropa hypopitys (2004)*
Saint-Carreuc	137	-	-
Le Bodéo	302	*Coleanthus subtilis (2015)* *Littorella uniflora (2015)*	*Alopecurus aequalis (2009)* *Coleanthus subtilis (2015)*
Plaintel	243	*Drosera rotundifolia (2004)*	*Papaver argemone (2004)*

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Commune	Nombre d'espèces observées depuis 1990	Espèces protégées (année dernière observation)	Espèces menacées (UICN)
La Harmoye	235	*Drosera intermedia (2004)* *Drosera rotundifolia (2004)*	-
Le Vieux-Bourg	275	-	-
Saint-Bihy	272	*Drosera intermedia (2004)* *Drosera rotundifolia (2004)* *Littorella uniflora (2004)* *Luronium natans (2004)*	-
Lanfains	333	*Drosera intermedia (2004)* *Drosera rotundifolia (2004)* *Luronium natans (2004)*	*Gentiana pneumonanthe (2000)* *Sagittaria sagittifolia (2012)*
Hillion	570	*Atriplex longipes (2004)* *Coeloglossum viride (2005)* *Crambe maritima (2004)* *Eryngium maritimum (2014)* *Ophrys sphegodes (2004)* *Parentucellia latifolia (2014)* *Sedum caespitosum (2011)*	*Althaea hirsuta (2017) Ammi majus (2017) Centaurea cyanus (2017) Chenopodium vulvaria (2017) Coeloglossum viride (2005) Dactylorhiza praetermissa (2014) Hypericum montanum (2004) Lepidium latifolium (2004) Logfia gallica (2017) Onopordum acanthium (2004) Papaver hybridum (2013) Polypogon maritimus (2004) Potentilla tabernaemontani (2004) Pyrola rotundifolia (2005) Saxifraga granulata (2004) Scandix pecten-veneris (2004) Vicia tetrasperma (2017) Vulpia ciliata (2014)*
Saint-Gildas	259	*Littorella uniflora (2004)*	*Alopecurus aequalis (2002)*
Plaine-Haute	264	*Coleanthus subtilis (2017)* *Littorella uniflora (2016)*	*Coleanthus subtilis (2017) Polygonum bistorta (2014)*
Le Fœil	342	-	-
Trégueux	472	*Sedum caespitosum (2008)*	*Calendula arvensis (2004) Centaurea cyanus (2017) Sedum rubens (2017) Vicia tetrasperma (2017)*

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Commune	Nombre d'espèces observées depuis 1990	Espèces protégées (année dernière observation)	Espèces menacées (UICN)
Langueux	525	*Atriplex longipes (2015)*	*Calendula arvensis (2015)* *Chenopodium vulvaria (2015)* *Eleocharis ovata (2015)* *Gastridium ventricosum (2015)* *Hypericum montanum (2017)* *Sedum rubens (2017)* *Vicia tetrasperma (2015)*
Saint-Julien	233	-	*Polygonum bistorta (2013)*
Yffiniac	509	*Atriplex longipes (2015)*	*Chenopodium vulvaria (2017)* *Gastridium ventricosum (2017)* *Ranunculus arvensis (2017)* *Vicia tetrasperma (2017)*
Plourhan	202	-	-
Saint-Brandan	363	*Drosera rotundifolia (2004)*	*Monotropa hypopitys (2004)* *Vulpia ciliata (2007)*
Quintin	235	-	-
Le Leslay	194	*Adenocarpus complicatus (2017)*	*Adenocarpus complicatus (2017)*
Tréveneuc	315	-	-
Saint-Quay-Portrieux	213	-	*Polypogon maritimus (2004)*

Tableau XIII : La flore d'intérêt patrimonial de Saint-Brieuc Armor Agglomération (CBNB, eCalluna 2019)

<u>Zoom sur les atlas de biodiversité communaux</u>

Afin d'encourager la prise en compte de la Biodiversité et ses enjeux dans les politiques territoriales, le ministère en charge de l'Ecologie à mis en place en 2010 un programme de développement des « Atlas de la Biodiversité communaux (ABC) ».

Cet outil d'aide à la décision a pour principaux objectifs de préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel local.

L'ABC a trois rôles :

Apporter des connaissances naturalistes

Aider à la compréhension et l'appropriation des enjeux locaux

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Impliquer les acteurs locaux

L'ABC intègre les éléments socio-économiques qui caractérisent le territoire afin de placer la Biodiversité comme une composante à part entière du socio-écosystème.

L'intégration des ABC dans la Trame Verte et Bleue doit permettre d'identifier les enjeux pour pouvoir ensuite préserver les fonctions et les capacités d'adaptation des écosystèmes.

ABC de Plérin-sur-Mer

La commune de Plérin-sur-Mer figure parmi les premières collectivités à avoir réalisé leur atlas de biodiversité. Réalisé en 2010, l'ABC a pu représenter, par des données concrètes et chiffrées, la biodiversité, ordinaire et/ou remarquable, que la commune accueille. Voici quelques chiffres clés (données Viv'Armor) :

300 espèces végétales dont une trentaine dites « remarquables » ;

183 espèces d'oiseaux, dont 31 inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, 10 classées sur liste rouge nationale et plus d'une dizaine de déterminantes ZNIEFF ;

35 espèces de mammifères dont 18 protégés ;

7 espèces d'amphibiens (dont 1 d'intérêt communautaire) ;

6 espèces de reptiles (dont 3 d'intérêt communautaire) ;

33 espèces de lépidoptères/rhopalocères ;

19 espèces d'odonates (dont 2 quasi menacées) ;

20 espèces d'orthoptères (4 sensibles dont 1 prioritaire).

Concernant les sites d'intérêt majeur pour la biodiversité, les vallées alluviales, avec leurs habitats essentiellement boisés et humides, ont été identifiées.

Ce travail de diagnostic et d'évaluation du patrimoine naturel permet d'identifier les secteurs à enjeux en matière de biodiversité pour envisager par la suite des actions de restauration, de protection ou de création de connexions écologiques. Ce travail est représenté par la carte suivante :

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

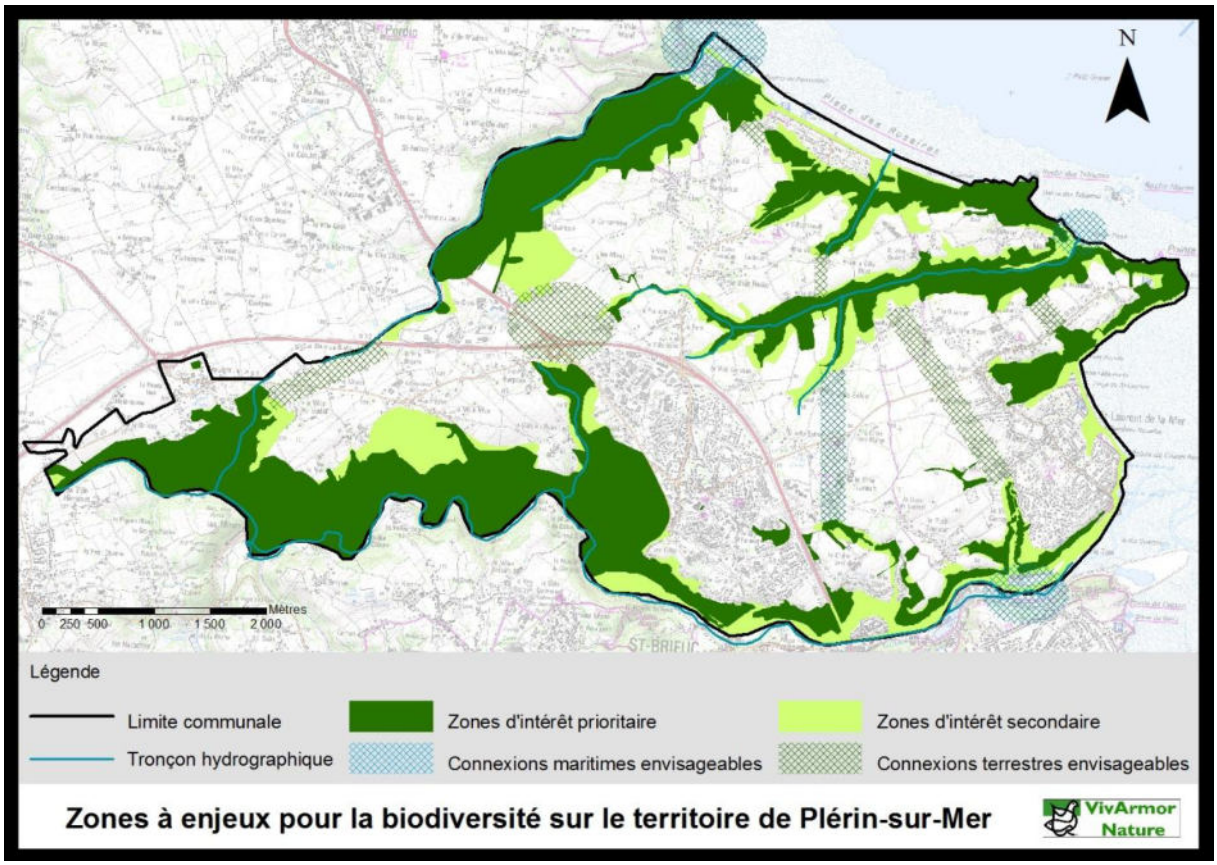


Figure 17 : Zones à enjeux pour la biodiversité et connexions écologiques potentielles sur la commune de Plérin-sur-mer (Viv'Armor, 2015)

ABC de Saint-Brieuc

L'ABC de Saint-Brieuc a été réalisé en 2014 par Viv'Armor.

Près de 1265 espèces ont été recensées sur la commune de Saint-Brieuc, parmi elles, 36 espèces animales et 31 espèces végétales patrimoniales :

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Mammifères	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	Majeur
	Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Majeur
	Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Majeur
	Petit rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Secondaire
	Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Secondaire
	Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Secondaire
	Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Secondaire
	Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	Secondaire
	Crossope aquatique	*Neomys fodiens*	Secondaire
	Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*	Secondaire
	Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*	Secondaire
	Putois d'Europe	*Mustela putorius*	Secondaire
	Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	Secondaire

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Groupe taxonomique	Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Reptiles	Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata*	Majeur
	Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	Majeur
Amphibiens	Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	Majeur
Oiseaux	Martin pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Majeur
	Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*	Majeur
	Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*	Secondaire
	Linotte mélodieuse	*Linaria cannabina*	Secondaire
	Faucon hobereau	*Falco subbuteo*	Secondaire
	Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*	Secondaire
	Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Secondaire
	Pigeon colombin	*Columba oenas*	Secondaire
	Grosbec casse-noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*	Secondaire
	Fauvette babillarde	*Sylvia curruca*	Secondaire
Poisson d'eau douce	Anguille européenne	*Anguilla anguilla*	Majeur
	Brochet	*Esox lucius*	Majeur
	Saumon Atlantique	*Salmo salar*	Majeur
	Grande alose	*Alosa alosa*	Majeur
	Lamproie marine	*Petromyzon marinus*	Majeur
Lépidoptères	Thécla de l'Orme	*Satyrium w-album*	Majeur
Odonates	Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*	Majeur
Orthoptères	Grillon d'Italie	*Oecanthus pellucens*	Majeur
Coléoptères	Lucane cerf-volant	*(Lucanus cervus*	Majeur
Champignons	Battarée phalloïde	*Battarea phalloides*	Majeur

Tableau XIV : La faune patrimoniale de la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor, 2014)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Nom vernaculaire	Nom latin	Intérêt patrimonial
Souci des champs	*Calendula arvensis*	**Majeur**
Laiche muriquée	*Carex muricata*	**Majeur**
Chénopode fétide	*Chenopodium vulvaria*	**Majeur**
Roquette des murailles	*Diplotaxis muralis*	**Majeur**
Doronic à feuilles de plantain	*Doronicum plantagineum*	**Majeur**
Fumeterre officinale	*Fumaria officinalis*	**Majeur**
Géranium à tiges grêles	*Geranium pusillum*	**Majeur**
Herniaire velue	*Herniaria hirsuta*	**Majeur**
(Gesse sans vrille	*Lathyrus nissolia*	**Majeur**
Cotonnière de France	*Logfia gallica*	**Majeur**
Mélilot élevé	*Melilotus altissimus*	**Majeur**
Myosotis des marais	*Myosotis scorpioides*	**Majeur**
Ophrys abeille	*Ophrys apifera*	**Majeur**
Eufragie à larges feuilles	*Parentucelia latifolia*	**Majeur**
Petrorhagie prolifère	*Petrorhagia nanteuilii*	**Majeur**
Petit Alpiste	*Phalaris minor*	**Majeur**
Renouée bistorte	*Polygonum bistorta*	**Majeur**
Polypogon maritime	*Polypogon maritimus*	**Majeur**
Polypogon de Montpellier	*Polypogon monspeliensis*	**Majeur**
Potentille négligée	*Potentilla neglecta*	**Majeur**
Primevère officinale	*Primula veris*	**Majeur**
Réséda jaune	*Reseda lutea*	**Majeur**
Sureau hièble	*Sambucus ebulus*	**Majeur**
Spergulaire	*Spergularia bocconii*	**Majeur**
Torilis des champs	*Torilis arvensis*	**Majeur**
Torilis à fleurs glomérulées	*Torilis nodosa*	**Majeur**
Salsifis des prés	*Tragopon pratensis*	**Majeur**
Trèfle à feuilles étroites	*Trifolium angustifolium*	**Majeur**
Trèfle écailleux	*Trifolium squamosum*	**Majeur**
Bouillon blanc	*Verbascum pulverulentum*	**Majeur**
Mouron aquatique	*Veronica anagallis-aquatica*	**Majeur**

Tableau XV : la flore patrimoniale de la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor 2014)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Le diagnostic du patrimoine naturel a permis d'identifier des secteurs riches en biodiversité dans lesquels figurent, en premier lieu, les vallées alluviales et leurs boisements humides. En effet, bien que la commune de Saint-Brieuc soit artificialisée sur près de 45% de son territoire, les milieux naturels perdurent. Les habitats forestiers sont majoritaires, soit 235 hectares (couvrant environ 12% de la surface totale de la commune). Parmi les milieux naturels de la commune, on retrouve les fourrés, prairies puis les espaces littoraux.

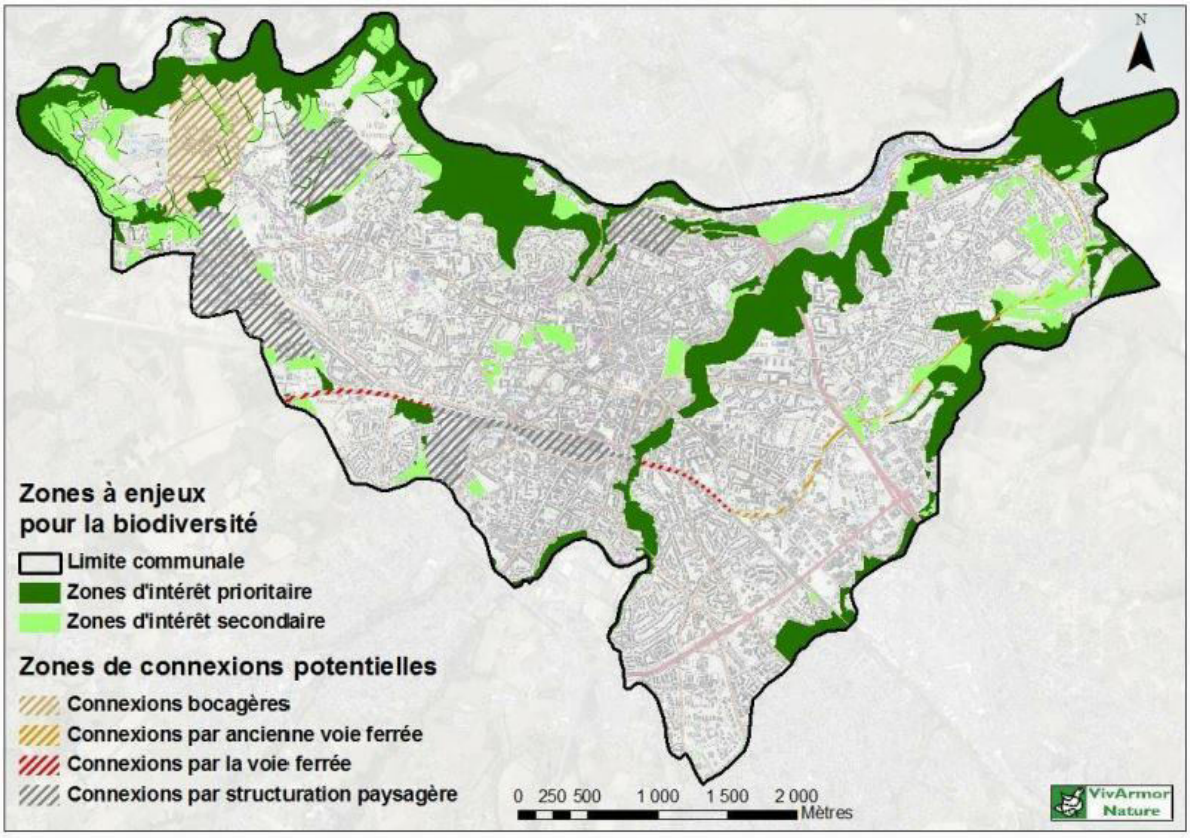


Figure 18 : Zones à enjeux pour la biodiversité et connexions écologiques potentielles sur la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor, 2015)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

ABC de Langueux

L'ABC de Langueux a été réalisé en 2015 par Viv'Armor.

L'atlas de biodiversité de la commune de Langueux c'est près de 4000 observations dont 535 espèces faunistiques et floristiques :

	Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces	Nombre de données	Période
FAUNE	Amphibiens	4	26	2002 - 2014
	Reptiles	5	13	2003 - 2014
	Oiseaux	199	3227	1983 - 2014
	Mammifères	25	129	-
	Lépidoptères	29	158	2001 - 2014
	Odonates	15	46	2002 - 2014
	Orthoptères	4	6	1999-2000
	Araignées	6	11	2002
	Coléoptères	1	1	2013
	Poissons d'eau douce	2	2	2009
	Mollusques	6	28	1987 - 2011
	Annélides	13	86	1987 - 2011
	Diptères	2	3	2002
	Crustacés	11	62	1987 - 2011
FLORE		209	240	1983 - 2014
CHAMPIGNONS		4	4	1988 - 2011
TOTAL		**535**	**4042**	**1983 - 2014**

Tableau XVI : Observations Faune-Flore sur la commune de Langueux de 1983 à 2014 (Viv'Armor 2014)

Parmi cet inventaire, 31 espèces ont le statut « patrimonial » du fait de leur rareté sur le territoire et/ou de leur statut de protection (régional, national et/ou européen). Ce groupe d'espèces compte 14 espèces végétales et 17 espèces animales (essentiellement des Mammifères) :

Groupes taxonomiques	Espèces	
	Nom vernaculaire	Nom latin
Mammifères	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*
Mammifères	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*
Mammifères	Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*
Mammifères	Putois d'Europe	*Mustelus putorius*
Mammifères	Hermine	*Mustela erminea*
Mammifères	Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*
Mammifères	Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*
Mammifères	Lièvre d'Europe	*Lepus europaeus*

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Groupes taxonomiques	Espèces	
	Nom vernaculaire	**Nom latin**
Oiseaux	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
Oiseaux	Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*
Oiseaux	Linotte mélodieuse	*Linaria cannabina*
Oiseaux	Roitelet à triple bandeau	*Regulus ignicapilla*
Reptiles	Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata*
Reptiles	Lézard des murailles	*Podarcis muralis*
Odonates	Agrion mignon	*Coenagrion scitulum*
Orthoptères	Conocéphale des roseaux	*Conocephalus dorsalis*
Coléoptères	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*
Plantes	Arbousier commun	*Arbutus unedo*
Plantes	Souci des champs	*Calendula arvensis*
Plantes	Chénopode à odeur fétide	*Chenopodium vulvaria*
Plantes	Millepertuis des montagnes	*Hypericum montanum*
Plantes	Gesse de nissole	*Lathyrus nissolia*
Plantes	Œnanthe de Lachenal	*Oenanthe lachenalii*
Plantes	Ophrys abeille	*Ophrys apifera*
Plantes	Alpiste mineur	*Phalaris minor*
Plantes	Polypogon de Montpellier	*Polypogon monspeliensis*
Plantes	Salicorne fragile	*Salicornia fragilis*
Plantes	Salicorne sombre	*Salicornia obscura*
Plantes	Salicorne naine	*Salicornia pusilla*
Plantes	Salicorne rameuse	*Salicornia ramosissima*
Plantes	Soude maritime	*Salsola kali L. subsp. kali*

Tableau XVII : flore et faune patrimoniales de la commune de Langueux (Viv'Armor, 2015)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

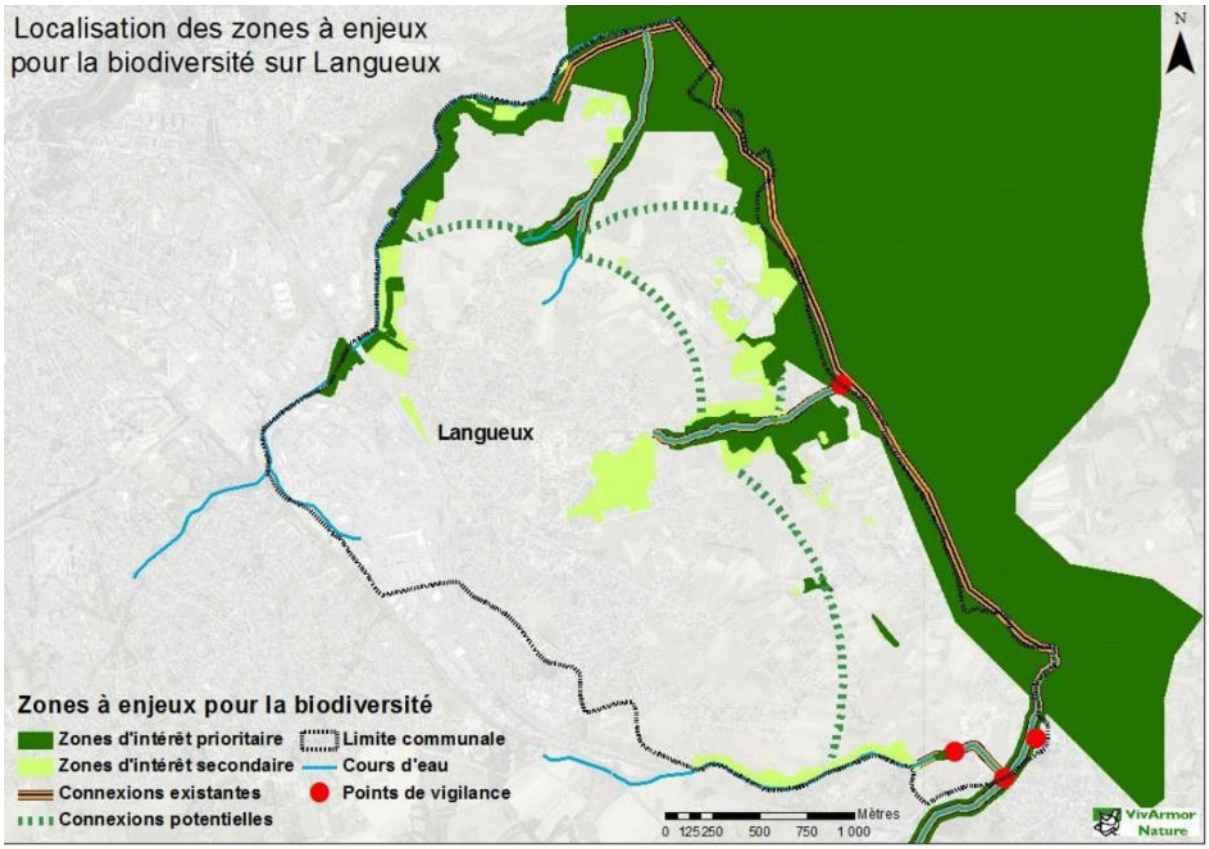


Figure 19 : Zones à enjeux pour la biodiversité sur la commune de Langueux (Viv'Armor, 2015)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Espèces invasives

Les espèces invasives, nombreuses sur le département des Côtes d'Armor, et plus largement en Bretagne, sont classées selon deux niveaux :

Les espèces invasives « avérées » : espèces non indigènes en expansion géographique sur le territoire et générant des impacts sur la biodiversité ou sur l'économie ou sur la santé humaine ;

Les espèces invasives « potentielles » : espèces non indigènes en phase d'installation sur le territoire, mais non encore stabilisées, et connues pour leurs capacités d'expansion et d'impacts (fort potentiel de devenir une espèce invasive avérée).



Figure 20 : *Impatiens glandulifera* (Photo : Biotope)

La Flore invasive

Les espèces invasives végétales présentent sur le département sont issues de la base de données du Conservatoire Botanique National de Brest. Elles sont présentées dans les tableaux suivants, qui différencient les espèces invasives avérées et potentielles observées dans les Côtes d'Armor. *Les espèces **en italique et gras*** ont été observées sur le territoire de la SBAA (données recueillies entre 2006 et 2019, SBAA) :

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Commune de SBAA concernée
Ail à 3 angles	*Allium triquetrum*	2019	
Fougère d'eau	***Azolla filiculoides***	*2018*	Plaintel, Saint Julien
Séneçon en arbre	*Baccharis halimifolia*	2016	
Bident feuillu	*Bidens frondosa*	2018	
Griffe de sorcière	*Carpobrotus edulis*	2016	
Herbe de la pampa	***Cortaderia selloana***	2018	Lanfains, Lantic, Plaine Haute, Plaintel, Ploufragan, Plédran, Plérin, Saint-Brieuc, Trégueux, Yffiniac
Crassule de Helms	*Crassula helmsii*	2018	
Elodée dense	*Egeria densa*	2016	
Balsamine de l'Himalaya	***Impatiens glandulifera***	2018	Pordic, Plaintel, Ploufragan, Plérin, Quintin, Saint-Brandran et Saint -Brieuc
Elodée crépue	*Lagarosiphon major*	2018	
Pois vivace	*Lathyrus latifolius*	2018	
Laurier-sauce	*Laurus nobilis*	2018	
Lentille d'eau	*Lemna minuta*	2018	
Jussie rampante	*Ludwigia peploides*	2013	
Jussie à grandes fleurs	***Ludwigia uruguayensis***	2018	Lantic, Plourhan
Myriophylle du Brésil	***Myriophyllum aquaticum***	2018	Saint-Brandran, Trémuson
Paspale distique	*Paspalum distichum*	2014	
Renouée de l'Himalaya	*Polygonum polystachyum*	2018	
Laurier cerise / palme	***Prunus laurocerasus***	2018	Hillion, Le Meaugon, Lanfains, Langueux, Le Fœil, Le Vieux-Bourg, Plérin, Plaine-Haute, Plaintel, Ploufragan, Plédran, Quintin, Saint-Bihy, Saint -Brandran, Saint-Brieuc, Saint-Donan, Saint-Gildas, Saint-Julien, Trégueux,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Commune de SBAA concernée
			Trémuson, Yffiniac
Renouée du Japon	***Reynoutria japonica***	2019	Binic, Hillion, Lantic, Lanfains, Langueux, Le Foeil, Le Vieuc -Bourg, Plérin, Plourhan, Plaine-Haute, Plaintel, Ploufragan, Plédran, Plérin, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Bredan, Saint-Brieuc, Saint-Donan, Saint-Julien, Trégueux, Trémuson, Yffiniac
Renouée de Bohême	***Reynoutria x bohemica***	2017	Plaintel
Rhododendron pontique	*Rhododendron ponticum*	2018	
Cinéraire maritime	*Senecio cineraria*	2018	
Spartine de Townsend	*Spartina x townsendii*	2018	

Tableau XVIII : La flore invasive "avérée" du département des Côtes d'Armor (CBNB, eCalluna 2019)

Nom vernaculaire	Nom latin	Date de dernière observation	Commune de SBAA concernée
Mimosa	*Acacia dealbata*	2018	
Erable sycomore	*Acer pseudoplatanus*	2018	
Ailante glanduleux	*Ailanthus altissima*	2018	
Ambroisie à feuilles d'armoise	*Ambrosia artemisiifolia*	2018	
Camomille maritime	*Anthemis maritima*	2011	
Buddleia de David	***Buddleja davidii***	2018	Langeux, Plérin, Szaint-Brieuc, Trégeux, Yffiniac
Claytonie perfoliée	*Claytonia perfoliata*	2017	
Cotonéaster de Franchet	*Cotoneaster franchetii*	2012	
Cotonéaster rampant	*Cotoneaster horizontalis*	2017	
Cotonéaster de Simons	*Cotoneaster simonsii*	2013	
Cotule pied-de-corbeau	*Cotula coronopifolia*	2018	
-	*Crocosmia x crocosmiiflora*	2018	
Datura officinal	***Datura stramonium***	2018	Pordic
-	*Elaeagnus x submacrophylla*	2018	
Élodée à feuilles étroites	*Elodea nuttalii*	2015	
Épilobe cilié	*Epilobium ciliatum var. adenocaulon*	2018	
Berce du Caucase	***Heracleum mantegazzianum***	2018	Saint-Brieuc
Impatiens du Tibet	*Impatiens balfouri*	2018	
Alysson maritime	*Lobularia maritima*	2017	
Vigne-vierge	*Parthenocissus inserta*	2018	
Héliotrope d'hiver	*Petasites fragrans*	2018	
Grand pétasite	*Petasites hybridus*	2018	
Robinier faux acacia	*Robinia pseudoacacia*	2018	
Rosier rugueux	*Rosa rugosa*	2017	
Séneçon de Mazamet	*Senecio inaequidens*	2018	
Yucca superbe	*Yucca gloriosa*	2014	

Tableau XIX : La flore invasive "potentielle" du département des Côtes d'Armor (CBNB, eCalluna 2019)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La Faune invasive

Les données observées sur les espèces invasives animales proviennent des bases de données de l'observatoire de l'environnement breton, lui-même basé sur les données naturalistes des nombreuses associations de protection de la nature bretonnes. Les données ont une précision à la région Bretagne. Elles sont présentées dans les tableaux suivants, qui différencient les espèces invasives avérées et potentielles observées dans la région :



Figure 21 : *Procambarus clarkii* (Photo : Biotope)

Taxon	Nom vernaculaire	Nom latin
Amphibiens	Grenouille rieuse	*Rana temporaria*
Crustacés	Ecrevisse américaine	*Orconectes limosus*
	Ecrevisse de Louisiane	*Procambarus clarkii*
Insectes	Frelon asiatique	*Vespa velutina*
Mammifères	Ragondin	*Myocastor coypus*
	Rat musqué	*Ondatra zibethicus*
	Rat surmulot	*Rattus norvegicus*
	Vison d'Amérique	*Neovison vison*
Oiseaux	Erismature rousse	*Oxyura jamaicensis*
	Ibis sacré	*Threskiornis aethiopicus*
Reptiles	Tortue de Floride	*Trachemys scripta*

Tableau XX : La faune invasive "avérée" de Bretagne (Observatoire de l'Environnement Breton, 2018)

Taxon	Nom vernaculaire	Nom latin
Crustacés	Ecrevisse à pattes grêles	*Astacus leptodactylus*
	Ecrevisse du Pacifique	*Pacifastacus leniusculus*
Mammifères	Raton laveur	*Procyon lotor*
	Tamia de Sibérie	*Tamias sibiricus barberi*
Oiseaux	Bernache du Canada	*Branta canadensis*
	Cygne tuberculé	*Cygnus olor*
	Perdrix rouge	*Alectoris rufa*
	Perruche à collier	*Psittacula krameri*
Poissons	Able de Heckel	*Leucaspius delineatus*
	Achigan à grande bouche	*Micropterus salmoïdes*
	Gambusie	*Gambusia affinis*
	Grémille	*Gymnocephalus cernua*
	Perche-soleil	*Lepomis gibbosus*
	Poisson-chat	*Ameiurus melas*
	Goujon asiatique	*Pseudorasbora parva*
	Sandre	*Sander lucioperca*
	Silure glane	*Silurus glanis*

Tableau XXI : La faune invasive "potentielle" de Bretagne (Observatoire de l'Environnement Breton, 2018)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Principaux enjeux liés aux milieux naturels

LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

Le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération possède de nombreux périmètres de protection et d'inventaires mettant en évidence la richesse de ses milieux naturels. Ces milieux diversifiés sont constitués principalement des milieux littoraux et intertidaux, des cours d'eau, des zones humides (dont des tourbières, des landes humides), des zones boisées, ainsi que d'une trame bocagère préservée au sud-ouest du territoire.

Ces milieux abritent de nombreuses espèces végétales et animales possédant un caractère patrimonial, parfois rare à l'échelle européenne. Divers outils et dispositifs de protection et de gestion existent d'ores et déjà sur le territoire (Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale, etc.) et permettent de mettre en valeur ce patrimoine naturel.

Cette richesse constitue de fait un atout du territoire et participe à son attractivité pour les touristes et pour les résidents permanents, en complément de l'attractivité du littoral.

Certaines communes ont fait la démarche d'élaborer leur atlas de biodiversité communale afin de valoriser leur patrimoine naturel et de le préserver en l'intégrant aux documents de planification.

En effet la pression touristique et urbanistique impose une contrainte majeure à ces éléments naturels et plus particulièrement au littoral. Le reste du territoire est lui confronté à d'autres problématiques telles que la déprise ou l'intensification agricole, mais aussi la pression urbanistique (étalement urbain).

L'expansion d'espèces invasives constitue de plus une contrainte importante pour le territoire en se faisant au détriment d'espèces à forte valeur patrimoniale. Les espèces végétales invasives telles que le Laurier palme et la Renouée du Japon sont présentes dans de nombreuses communes.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame Verte et Bleue - Fonctionnalité écologique du territoire de Saint-Brieuc ARMOR AGGLOMERATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

Contexte réglementaire

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite "**Loi Grenelle I**", instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, d'ici à 2012, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "**Loi Grenelle II**", propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, en inscrivant notamment les trames vertes et bleues dans les codes de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Dans une perspective commune à la trame verte et bleue, **le plan national Biodiversité** du 4 juillet 2018, a pour objectif dans un premier temps de contribuer à la préservation de la biodiversité, puis dans un second temps, de la restaurer lorsqu'elle est identifiée comme dégradée. Ainsi il contribue à la mise en place et à la préservation de continuités écologiques. Pour cela, le plan national s'oriente selon 6 axes :

- Reconquérir la biodiversité dans les territoires
- Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
- Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
- Développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité
- Connaître, éduquer et former
- Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

Définition de la Trame Verte et Bleue

La trame verte et bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques du territoire.

Elle est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte « l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

À cette fin (selon l'article L 3711-I du Code de l'Environnement), ces trames contribuent à :

« Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique » ;

« Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques » ;

- « Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques et préserver les zones humides » ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- « Prendre en compte la biologie des espèces sauvages » ;
- « Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages » ;
- « Améliorer la qualité et la diversité des paysages ».

Si les limites et la compatibilité des usages humains au sein des corridors sont pris en compte, la multifonctionnalité de la trame verte et bleue fait de cet « outil » et des milieux qui la composent un réel atout d'aménagement du territoire.

Les documents d'urbanisme tels que les PLUi doivent ainsi intégrer les problématiques écologiques. Ils doivent permettre l'identification spatiale de la trame verte et bleue sur le territoire et doivent permettre la conservation de l'affectation des sols au regard des enjeux de continuités écologiques.

Objectifs de la trame verte et bleue

Les objectifs de la trame verte et bleue sont tout d'abord écologiques :

- Réduire la fragmentation des habitats ;
- Permettre le déplacement des espèces ;
- Préparer l'adaptation au changement climatique ;
- Préserver les services rendus par la biodiversité.

Ces objectifs sont également socio-économiques :

- Améliorer le cadre de vie ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- Prendre en compte les activités économiques ;
- Favoriser un aménagement durable des territoires.

Principes de la trame verte et bleue

Afin de répondre aux objectifs listés ci-dessus, la trame verte et bleue se propose de distinguer une composante verte, caractérisée par :

- Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- Les corridors écologiques permettant de relier ces éléments ;
- La couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau.

Et une composante bleue caractérisée par :

- Les cours d'eau, plans d'eau et canaux ;
- Les zones humides ;
- Le milieu marin.

On distingue ainsi deux composantes : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces naturels accueillant la faune et la flore, souvent remarquables, où les individus réalisent tout ou partie de leur cycle de vie (site de reproduction, d'alimentation, etc.).

Les corridors écologiques (ou biologiques) sont des axes de déplacement, plus ou moins larges, continus ou non, empruntés par la faune et la flore et qui permettent de relier les réservoirs de biodiversité entre eux.

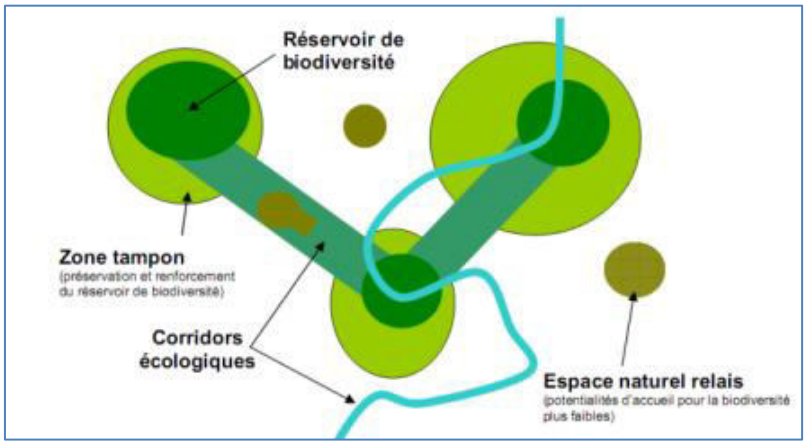


Figure 22 : Synthèse de l'approche écologique fonctionnelle

En fonction des groupes et des espèces concernées, les capacités de dispersion et les habitats utilisés sont différents. On peut ainsi distinguer différents corridors en fonction des grands types de milieux (corridors boisés, corridors aquatiques, corridors liés aux milieux ouverts, etc.).

DOCUMENTS CADRES : SRCE BRETAGNE ET SCOT DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE ST-BRIEUC

SRCE Breton

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue. Il permet de :

Prendre en compte les déplacements des espèces Faune-Flore nécessaires à leur cycle de vie (alimentation, reproduction, migration…) ;

Valoriser la biodiversité remarquable autant que l'ordinaire ;

Intégrer la biodiversité dans les activités anthropiques et dans la politique d'aménagement des territoires.

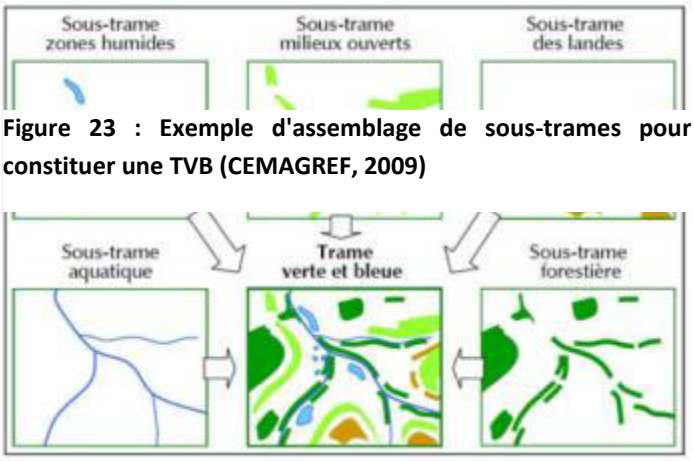


Figure 23 : Exemple d'assemblage de sous-trames pour constituer une TVB (CEMAGREF, 2009)

Le SRCE Breton a été approuvé par le Conseil régional les 15 et 16 octobre 2015, puis adopté le 2 novembre 2015 par le préfet de la région Bretagne. A la suite de l'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle de la Bretagne, les continuités écologiques ont pu être identifiées. Les milieux les plus

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

représentés ont ainsi pu être hiérarchisés selon leur importance en termes d'occupation du sol sur le territoire breton :

Type d'occupation du sol	Couverture sur le territoire breton (%)
Bocage	45
Boisements/fourrés	38
Habitats naturels littoraux y compris l'estran	10
Landes, pelouses et autres habitats naturels intérieurs	4
Surface en eau y compris les estuaires	2
Les espaces artificialisés	1

Tableau XXII : Occupation du sol de la région Bretagne (SRCE Breton 2015)

En quelques chiffres, la trame verte et bleue bretonne c'est :

7 990 km² de réservoirs de la biodiversité, avec une majorité de milieux bocagers (Saint-Gildas, Le-Vieux-Bourg…) et forestiers (forêt de Lorge, de la Perche…)

36 corridors écologiques linéaires identifiés, qui révèle le rôle majeur que joue le réseau hydrographique dense (que ce soit en tant que corridor mais également réservoir de biodiversité)

28 grands ensembles de perméabilité qui sont basés sur une analyse de l'occupation du sol en termes de pratiques agricoles, de surface de construction ainsi que des données démographiques

Le SRCE est ensuite intégré au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Mis en place suite à la loi NOTRe de 2015, le SRADDET regroupe l'ensemble des thématiques régionales (cohérence écologique, climat-air-énergie, infrastructures et transports, gestion des déchets…) et a pour finalité de fixer les grandes orientations durables du territoire. La région Bretagne a la charge de son élaboration qui devrait être finalisée à la fin 2020 ou début 2021.

Le territoire appartient à trois grands ensembles de perméabilité :

- Le grand ensemble n°4 : « Le Trégor-Goëlo intérier, de la rivière du Léguer à la forêt de Lorge ;
- Le grand ensemble n° 15 : Le bassin de Saint-Brieuc ;
- Le grand ensemble n° 19 : De la forêt de Lorge à la forêt de Brocéliande.

Les réservoirs de biodiversité régionaux, selon l'identification faite dans le SRCE breton, qui concernent le périmètre de l'agglomération sont :

- « Le massif du Méné et les collines d'Uzel », au sud du territoire, qui comprend entre autres les forêts de Lorge et de la Perche ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- « Le massif de Quintin », à l'ouest de l'agglomération ;
- « La zone rétro-littorale du Goëlo », au nord-ouest ;
- « La Baie de Saint-Brieuc », sur le littoral.

Les corridors écologiques régionaux linéaires sont :

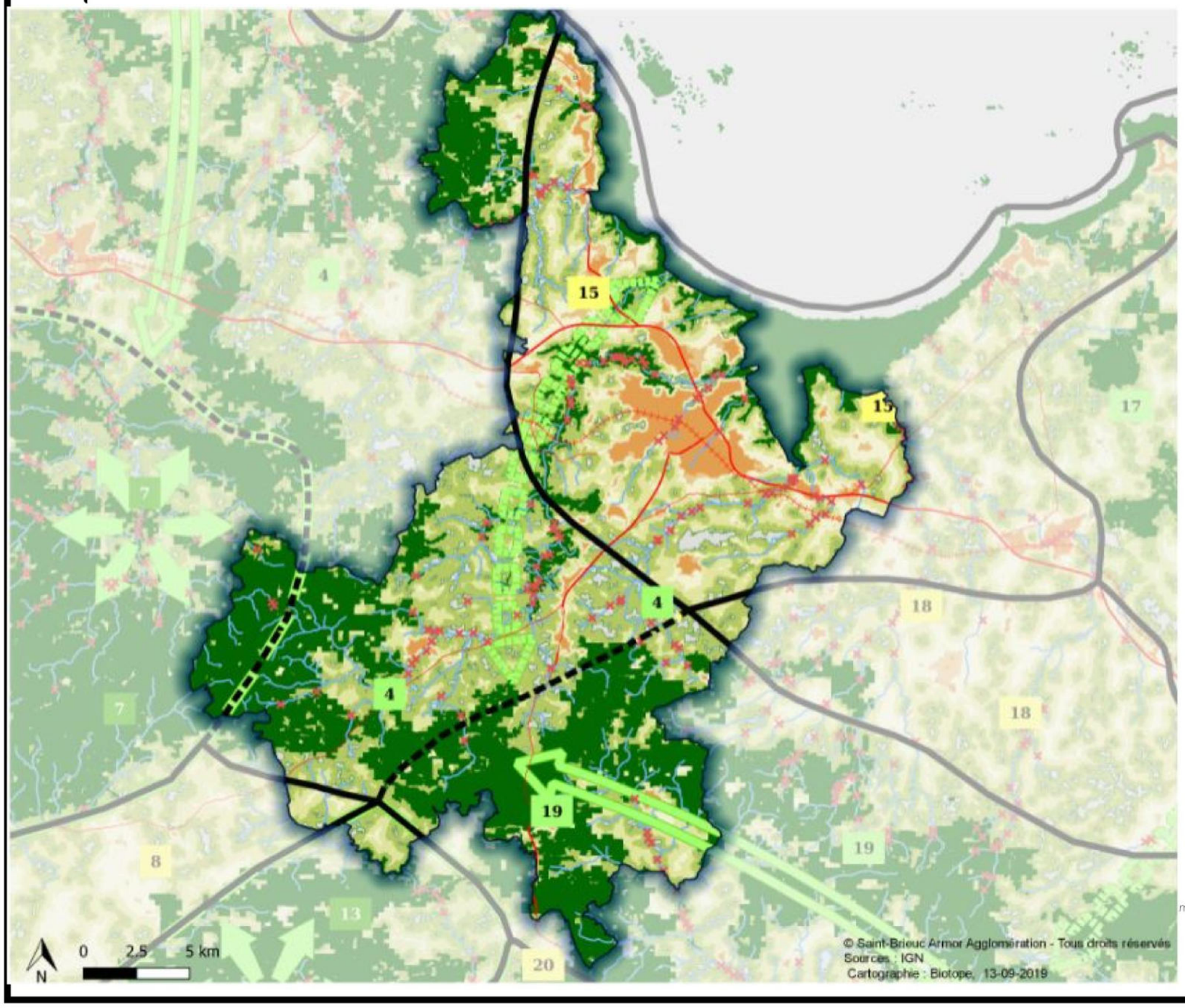
- La connexion du littoral avec l'intérieur des terres, allant du littoral du Goëlo, au massif du Méné et des collines d'Uzel ;
- La connexion est-ouest dans les terres, reliant le massif forestier de Brocéliande au massif forestier de Lorge ;
- La connexion du massif du Méné avec le plateau de Penthièvre ;
- La connexion nord-sud, des massifs de Brocéliande et Lorge, aux massifs du nord de l'Ile et Vilaine.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Cart

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Saint-Brieuc Armor Agglomération



ELEMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE

Connexion des milieux naturels

- *Espaces au sein desquels les milieux naturels sont fortement connectés*
- *Espaces au sein desquels les milieux naturels sont faiblement connectés*
- *Cours d'eau*

Grands ensembles de perméabilité

- *Limites des grands ensembles de perméabilité :*
  - *Limite tranchée entre deux grands ensembles*
  - *Limite peu tranchée entre deux grands ensembles*

Grand ensemble présentant en moyenne un niveau de connexion des milieux naturels

- N° très élevé
- N° élevé
- N° faible
- N° très faible

ELEMENTS DE FRACTURE ET D'OBSTACLES A LA CIRCULATION DES ESPECES

- *Route à 2x2 voies*
- *Autre route (trafic >5000veh/jr)*
- *Voie ferrée 2x2 voies*
- *Obstacle à l'écoulement des cours d'eau*
- Corridors écologiques régionnaux

Les cartes sont prévues pour une exploitation au 1/100 000ème et ne sont pas adaptées à des zooms à plus grande échelle

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc

Le SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc est actuellement en cours de révision.

Le SCOT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc (en vigueur) est basé sur 4 axes majeurs :

Accompagner l'accueil de 30 000 habitants supplémentaires d'ici 2030 et garantir une vie de qualité aux 225 000 habitants du territoire

Créer les conditions d'un développement économique valorisant les ressources du territoire

Respecter les équilibres environnementaux du territoire

Mettre en œuvre le SCOT

Le troisième axe « Respecter les équilibres environnementaux du territoire » est précisé selon trois objectifs :

Préserver les richesses écologiques

Promouvoir une exploitation durable des ressources

Protéger et valoriser l'espace littoral

A la suite de l'élaboration de la trame verte et bleue à l'échelle du SCOT qui permet de représenter les continuités écologiques du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération à préserver et/ou restaurer, des éléments naturels remarquables ont été identifiés :

Prés salés et autres habitats littoraux : au nord du territoire, la réserve nationale de la Baie de Saint-Brieuc ;

Les milieux ouverts particuliers : les landes sèches de Lanfains, les prairies naturelles ;

Zones humides : les zonages réglementaires et d'inventaires (site Natura 2000 de Lanfains, boisements humides de la forêt de Lorge…) ;

Maillage bocager dense mais localisé : une diagonale « bocagère » se dessine de l'ouest, Saint-Gildas, à l'est, Saint-Carreuc ;

Espaces forestiers nombreux : de grands ensembles forestiers comme la forêt de Lorge et la forêt du Perche au sud du territoire, des bois au nord du territoire, mais déconnexion due aux infrastructures de transports ainsi qu'au pôle urbain de Saint-Brieuc ;

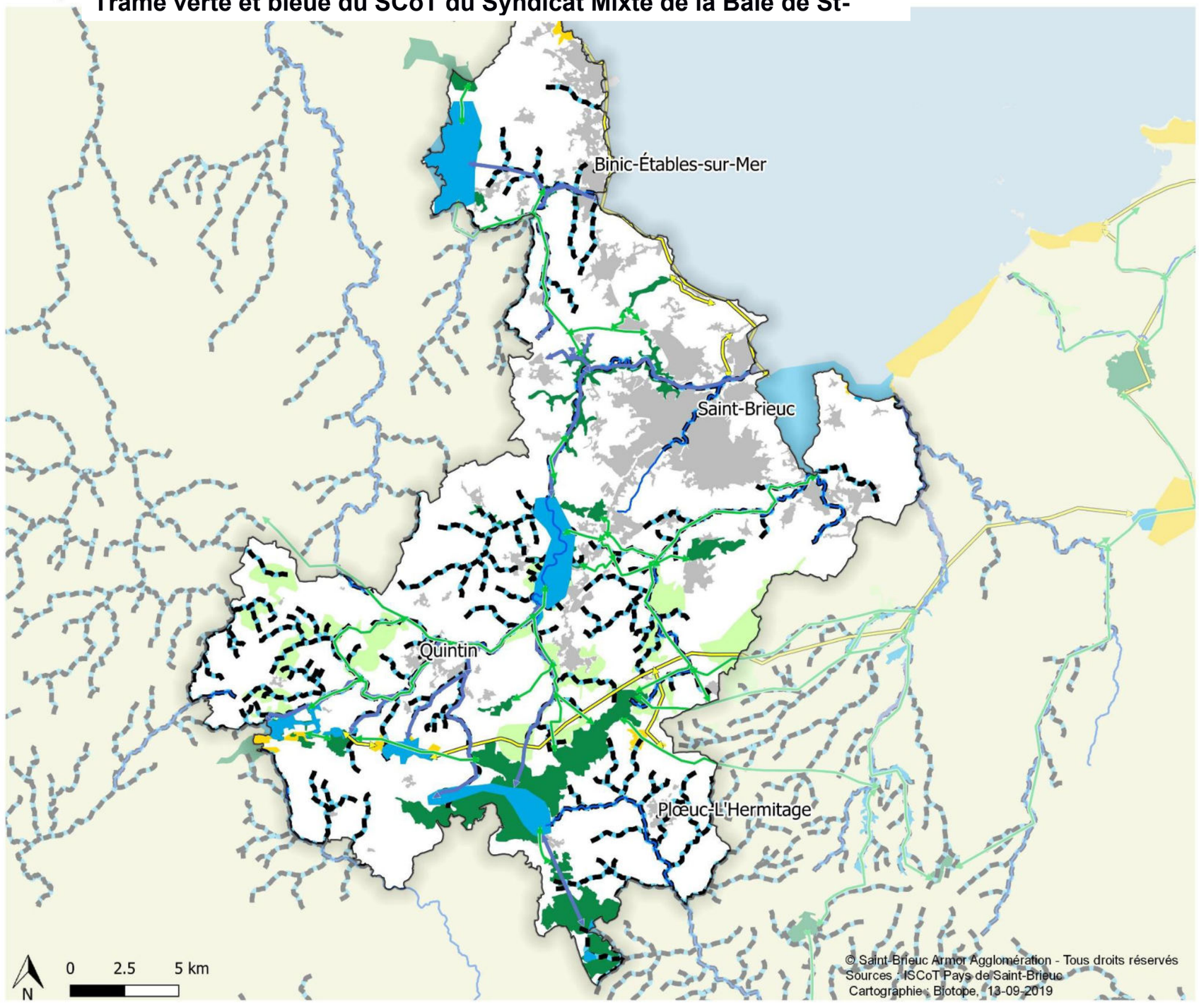
Réseau hydrographique dense : des cours d'eau reconnus pour le rôle qu'ils jouent dans le bon état écologique de l'ensemble des bassins versants mais avec de nombreux points de conflits (barrages, seuils…).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte et bleue du SCoT du Pays de Saint-Brieuc

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Trame verte et bleue du SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-



Périmètre du PLUi
Zone urbanisée

Milieux boisés
Corridor écologique
Réservoir de biodiversité

Milieux bocagers
Réservoirs de biodiversité

Milieux ouverts particuliers
Corridor écologique
Réservoir de biodiversité

Milieux humides & cours d'eau
Corridor écologique
Corridor écologique
Réservoir de biodiversité
Réservoir de biodiversité

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : SCoT Pays de Saint-Brieuc
Cartographie : Biotope, 13-09-2019

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

La méthode d'élaboration de la TVB du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération est basée :

Sur une approche « éco paysagère » qualitative, mobilisant les données cartographiques d'occupation du sol ;

Sur les données d'inventaires et de protection du patrimoine naturel disponibles dont la trame des mammifères de Bretagne.

Choix de sous-trames

À chaque type de milieu correspond une sous-trame (ou continuum). Une sous-trame est donc l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu.

La sous-trame est le réseau que constitue ces milieux plus ou moins connectés et comprend des réservoirs de biodiversité, des corridors et d'autres espaces.

Ces sous-trames sont définies en fonction de la spécificité du territoire étudié et de la représentativité des milieux en question.

À la suite de l'analyse de l'occupation des sols, aux consultations et aux éléments du diagnostic en termes de biodiversité et en s'appuyant sur les travaux intégrés au SCoT du Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc et au SRCE de Bretagne, six sous-trames ont été distinguées pour la prise en compte des grands types de milieux naturels présents au sein du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

- La sous-trame (ou continuum) des milieux boisés ;
- La sous-trame (ou continuum) des milieux bocagers ;
- La sous-trame (ou continuum) des milieux ouverts particuliers (landes);
- La sous-trame (ou continuum) des milieux littoraux ;
- La sous-trame (ou continuum) des milieux humides ;
- La sous-trame des cours d'eau ;

De même, la fonctionnalité des cours d'eau dans son compartiment aquatique strict (enjeux piscicoles, transport de sédiments) sera traitée séparément au regard des enjeux spécifiques liés aux espèces aquatiques.

Éléments de fragmentation du territoire

Cf carte page suivante

L'étalement et le mitage urbain

L'étalement urbain interrompt les continuités écologiques et contribue de façon importante à la fragmentation du territoire (consommation d'espaces et isolement d'habitats et de population d'espèces).

Les zones urbanisées ainsi que leurs intersections (villes, hameaux et noyaux bâtis), le réseau d'infrastructures linéaires de transport (autoroutes, routes nationales et certaines routes départementales, voies ferrées) sont identifiés et définis comme obstacles aux continuités terrestres.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les barrages et autres ouvrages réalisés sur les cours d'eau sont quant à eux des éléments de fragmentation des habitats aquatiques. Ces obstacles sont définis à partir du Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement (ROE). Ce référentiel recense l'ensemble des ouvrages inventoriés sur le territoire national dans l'objectif de répondre aux objectifs environnementaux et réglementaires (Directive cadre européenne et bon état des eaux, circulaire du 25 janvier 2010 relative à la mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique, plan de gestion anguille).

Les infrastructures linéaires de transport :

Afin de hiérarchiser les enjeux, le niveau de fragmentation des infrastructures existantes sur le territoire est lui-même hiérarchisé de la façon suivante :

Niveau de fragmentation	Routes	Voies ferrées	Canaux et principaux cours d'eau	Occupations du sol CORINE Land Cover
I	Nationale 4 voies	LGV	-	Urbain continu dense
II	Routes nationales 2 à 4 voies Routes départementales principales	Voies ferrées (plus de 200 trains/jour)	Canaux	Emprises commerciales Emprises hospitalières Emprises industrielles Emprises scolaire et / ou universitaires Autres emprises publiques Habitat collectif haut Zones de stockage Décharges Plage
III	Routes départementales secondaires	Voies ferrées (100 à 200 trains/jour)	Aval des principales rivières naturelles	Habitat résidentiel Cimetières Infrastructures portuaires
IV	Routes départementales tertiaires	Voies ferrées (moins de 100 trains/jour)	Tronçons de Cours d'eau naturels d'au moins 15 mètres de large	Habitat rural Aéroports, aérodromes Equipements sportifs et de loisirs

Tableau XXIII : Niveaux de fragmentation des infrastructures de transports (Biotope, 2011)

Les routes :

Le niveau de fragmentation des infrastructures routières a été défini à partir de la BD Carto de l'IGN.

Le tableau ci-après résume les divers niveaux affectés aux différentes voies :

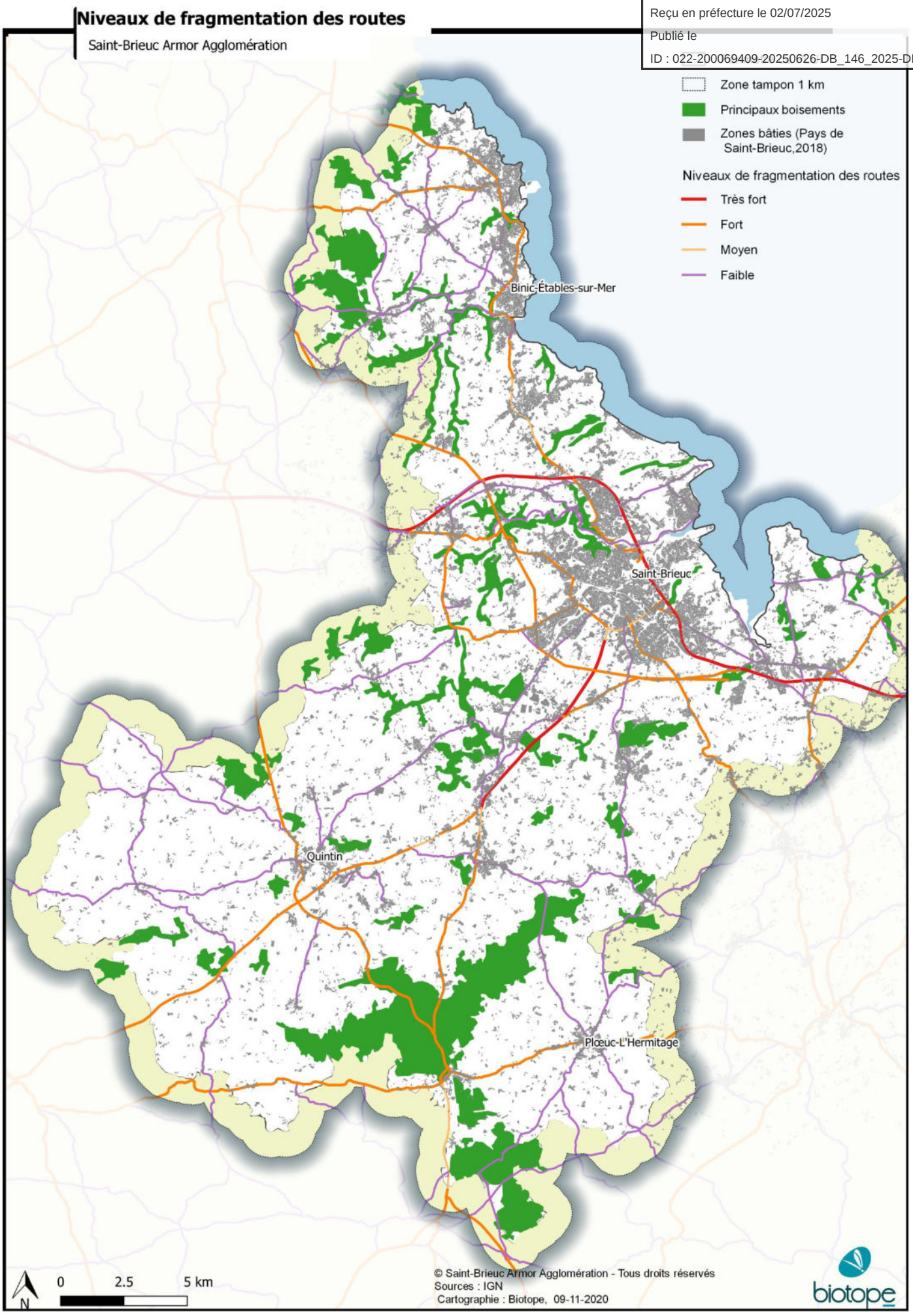
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Niveaux de fragmentation des infrastructures routières (Biotope, 2011)	
Niveau de fragmentation	**Typologie route**
1	Type Nationale (N12)
2	Liaison principale à 2 voies larges et 3 voies
3	Départementale liaison principale
4	Départementale liaison locale
Autre	Sans classe administrative

Tableau XXIV : Niveaux de fragmentation des voies routières (BIOTOPE, 2019)

Parmi les routes les plus fragmentantes, il y a la nationale N12 qui traverse d'Est en Ouest le territoire au niveau du pôle urbain de Saint-Brieuc (niveau de fragmentation I). On retrouve également plusieurs départementales avec un niveau de fragmentation non négligeable (niveau II).

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les voies ferrées

Le niveau de fragmentation des voies ferrées a été défini à partir de la BD Carto de l'IGN.

Le tableau ci-après résume les divers niveaux affectés aux différentes voies :

Niveaux de fragmentation des voies ferrées (Biotope, 2011)	
Niveau de fragmentation	**Typologie voie**
1	Voies Électrifiées composées de 2 voies ou plus
2	Voies Électrifiées composées d'une voie
3	Voies non électrifiées

Tableau XXV : Niveaux de fragmentation des voies ferrées (BIOTOPE, 2011)

L'élément le plus fragmentant est la voie qui relie les gares de Lamballe et Guingamp en passant la gare LGV de Saint-Brieuc

La voie ferrée non électrifiée qui relie la gare de Loudéac à celle de Saint-Brieuc est aujourd'hui inutilisée et peut, à l'inverse, jouer le rôle de corridor écologique pour des taxons tels que les Reptiles. Défrichée régulièrement, aucune décision n'a à ce jour été prise quant au devenir de cette voie. Cette voie est entretenue par traitement phytosanitaire et certains tronçons sont en déblais ou remblais, ce qui justifie son niveau III.

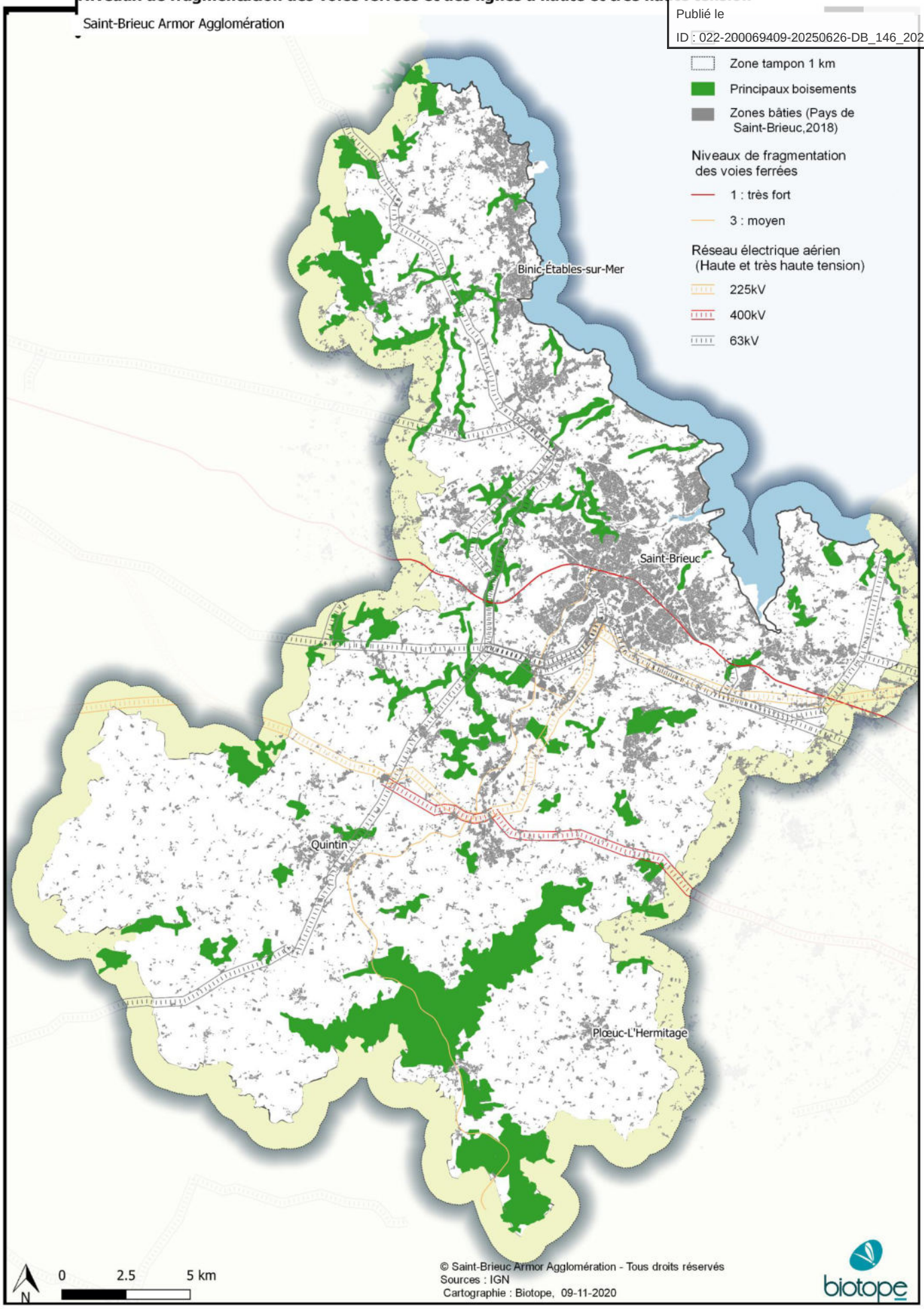
Les lignes électriques haute-tension et très haute tension :

Si les lignes électriques à haute tension ne représentent pas des obstacles importants vis-à-vis du déplacement des espèces terrestres, il s'agit en revanche des infrastructures impactant probablement le plus les oiseaux lors de leurs déplacements. Ces lignes électriques sont notamment à l'origine d'un risque de mortalité par collision au cours des déplacements nocturnes ou par temps de brouillard. Ce risque est d'autant plus important que la grande majorité des oiseaux migrent au cours de la nuit. Au-delà du risque de mortalité par collision, ces ouvrages peuvent modifier les trajectoires des flux migratoires et accroître la dépense énergétique des oiseaux et chauves-souris. Or, il est reconnu que cette consommation énergétique plus importante est susceptible d'impacter de manière directe la reproduction et la survie des espèces migratrices.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Niveaux de fragmentation des voies ferrées et des lignes à haute et très haute tension

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Les obstacles à écoulement des eaux :

Ces obstacles ont été recensés à partir du référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE). Le ROE recense l'ensemble des ouvrages sur le territoire national en leur associant des informations restreintes (code national unique, localisation, typologie) mais communes à l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Pour rétablir la continuité écologique, il est nécessaire d'inventorier l'ensemble des obstacles du territoire, de disposer de données fiables, consolidées et homogènes au plan national, ainsi que d'évaluer les risques d'impact sur les écosystèmes aquatiques (notamment sur l'état écologique des cours d'eau au sens de la DCE).

Les niveaux de fragmentation des divers obstacles ont été établi ainsi :

Niveaux de fragmentation des obstacles à l'écoulement des eaux (Biotope, 2011)	
Niveau de fragmentation	Type ROE
I	Barrage
II	Seuil
III	Pont

Tableau XXVI : Niveaux de fragmentation des obstacles à l'écoulement (Biotope, 2011)

Les ateliers TVB avec les acteurs locaux (techniciens et acteurs de la politique locale) ont permis de mettre à jour certaines données obsolètes grâce à leur connaissance fine du territoire.

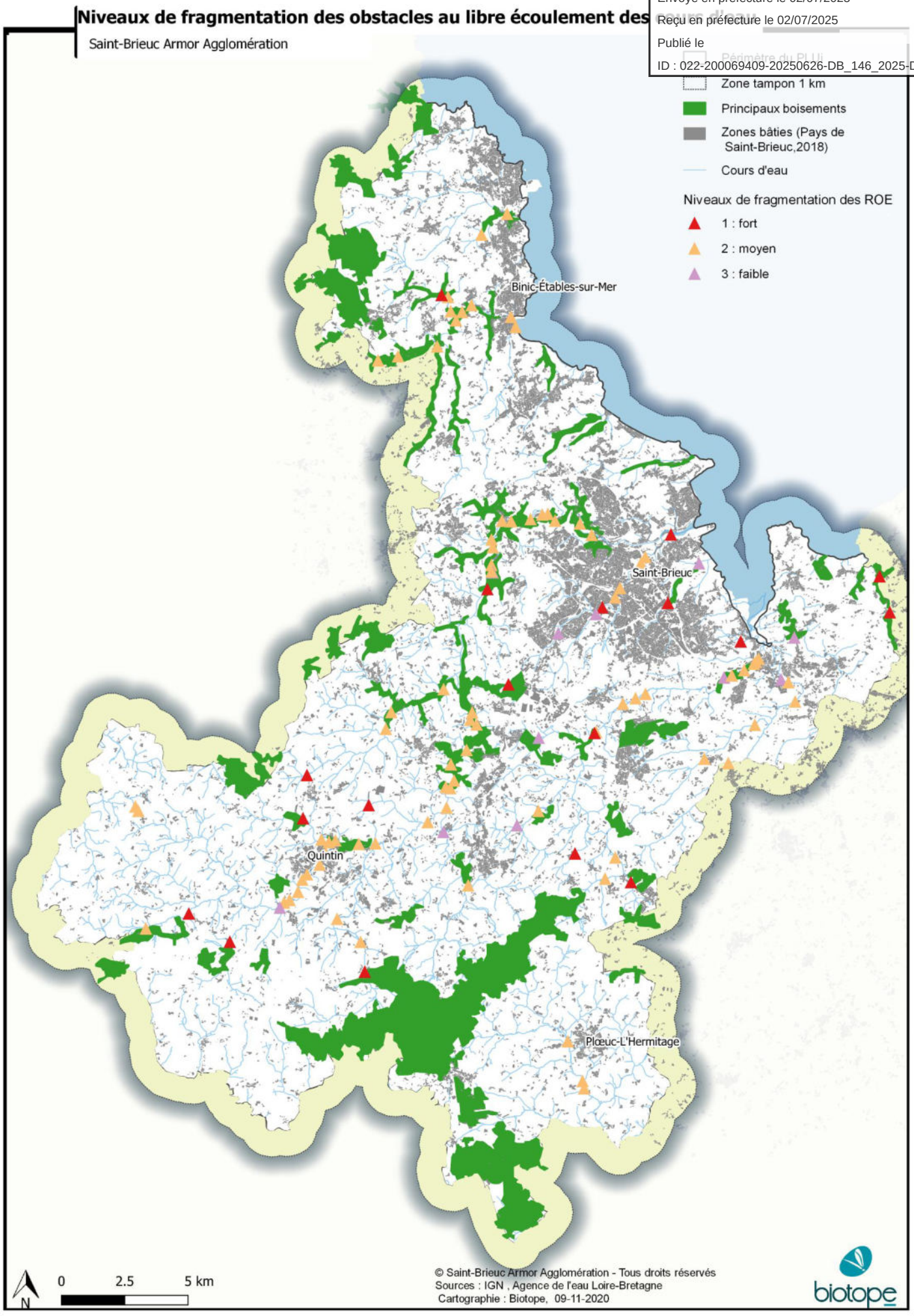
Les obstacles à l'écoulement présentant l'impact le plus fort concernent les aménagements suivants :

- Barrage des Ponts Neufs sur la commune d'Hillion
- Etang de Douvenant sur la commune de Langueuc
- Moulin Roland sur la commune d'Hillion
- Etangs de Lantic sur la commune de Lantic
- Ecluse du Légué sur la commune de Saint-Brieuc
- Bassin de décantation de Létivy sur la commune de Langueux
- Etang de Crenan sur la commune du Foeil
- Moulins Neufs sur la commune de Plédran

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- Etang de la Noé Sèche sur la commune du Foeil
- Etang de Saint-Carreuc sur la commune de Saint-Carreuc
- Moulin de la Ville Merreuc sur la commune de Saint-Carreuc
- Etang du Moulin du Bois sur la commune de Saint-Bihy
- Etang de la Grande Isle sur la commune de Saint-Bihy
- Etang du Pas sur la commune de Lanfains
- Moulin du Foeil sur la commune du Foeil
- Barrage de Saint-Barthélemy sur la commune de Ploufragan
- Etang de Robien sur la commune de Saint-Brieuc
- Etang des Châtelets sur la commune de Ploufragan

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Continuités écologiques

L'identification de la trame verte et bleue s'est déroulée en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, la « préfiguration » des continuités écologiques a permis de matérialiser par sous-trame :

Les postes d'occupation du sol constitutifs de la sous-trame considérée, au sein desquels seront identifiés les réservoirs de biodiversité et les corridors préférentiels, c'est l'armature du territoire ;

Les réservoirs de biodiversité potentiels proposés par les périmètres d'inventaire et réglementaires (réseau Natura 2000, Réserve naturelle nationale, ZNIEFF 1 et ZNIEFF 2), classés par sous-trame en fonction des milieux et enjeux concernés. Ces réservoirs sont complétés selon les enjeux des sous-trames par des zones de « nature ordinaire » mais présentant soit par leur occupation des sols, leur surface, leurs caractéristiques où les espèces qu'elles abritent, un intérêt pour la biodiversité locale.

Dans un second temps, les cartes de préfiguration de chaque trame ont été présentées en ateliers TVB. Lors de ces ateliers, les acteurs du territoire (techniciens et acteurs politiques) ont fait remonter leurs remarques quant à la pertinence des réservoirs, corridors et éléments fragmentant.



Figure 24 : Echanges lors de l'atelier TVB Mardi 7 mai 2019 (Photo : Biotope)

La sous trame des milieux boisés

La sous-trame des milieux boisés de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été définie à partir :

- des zones boisées inventoriées sur la communauté d'agglomération ;
- de la cartographie des habitats boisés des sites Natura 2000.

Les réservoirs de biodiversité associés aux milieux boisés se basent sur :

- Les zonages d'inventaires et réglementaires dont le milieu dominant est le milieu boisé (ZNIEFF I et ZNIEFF II) ;
- Les zones boisées dont la superficie est supérieure ou égale à 25 hectares ;
- Les boisements concernés par les gites à Chiroptères (données fournies par le Groupe Mammalogique Breton).

Les principaux réservoirs de biodiversité boisés sont :

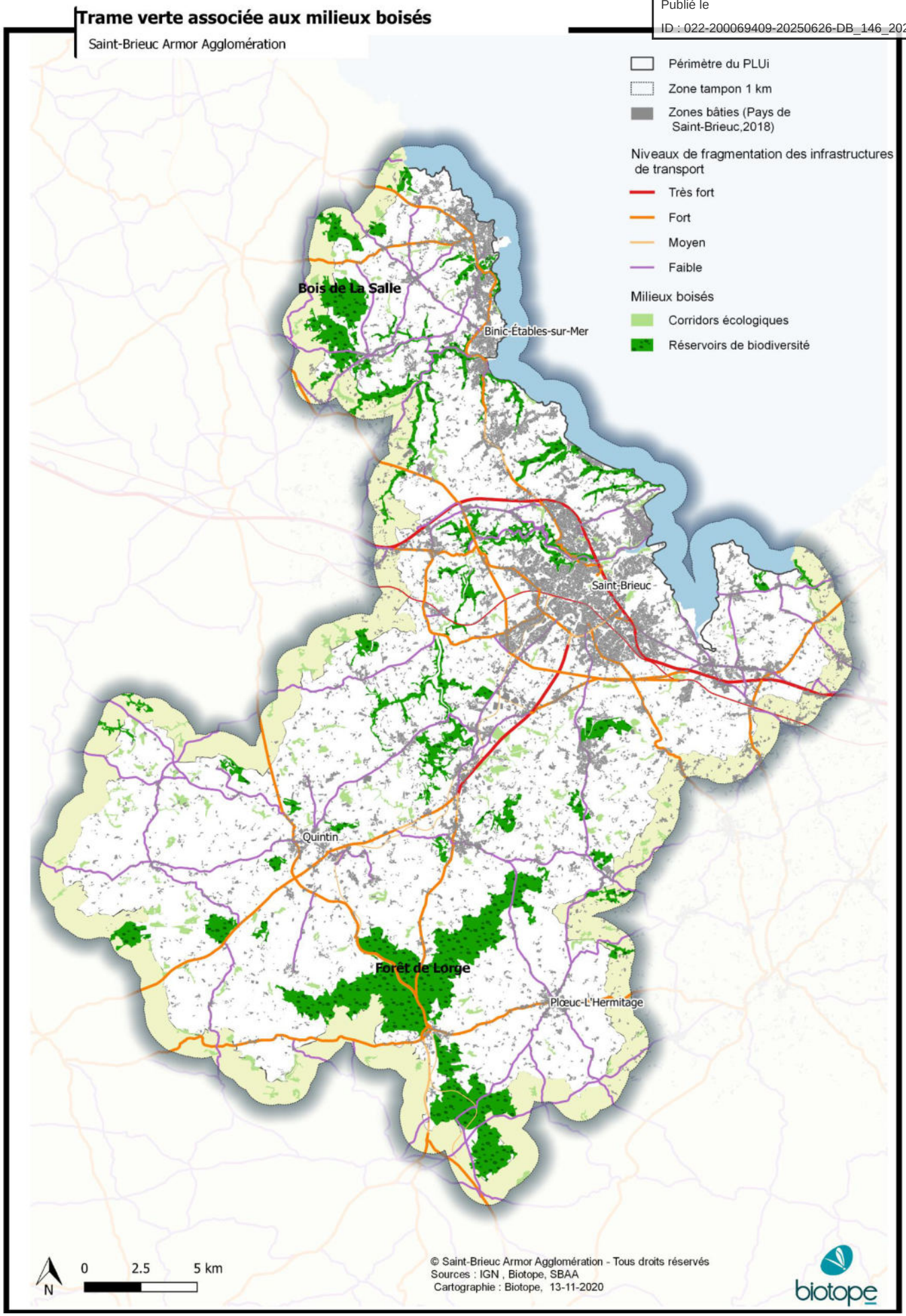
- La forêt de Lorge à Plœuc-L'Hermitage et Le Bodéo ;
- La forêt de la Perche à Plœuc-L'Hermitage ;
- Le bois de Guercy à Saint-Bihy ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

- Le bois de Plédran à Plédran
- Les fonds de vallées ;
- Le bois de la Salle à Lantic.

Les corridors sont les boisements supérieurs à 5 ha et inférieurs à 25 ha qui permettent de connecter les réservoirs de biodiversité cités ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La sous trame milieux bocagers

La sous-trame des milieux bocagers de Saint-Brieuc Armor Agglomération est construite à partir :

- Des haies bocagères inventoriées par le SMEGA (Syndicat Mixte Environnement Goëlo et de l'Argoat), le SYMEOL (Syndicat mixte environnement Oust et Lié) et Saint-Brieuc Armor Agglomération ;
- Des prairies permanentes du Registre Parcellaire Graphique de 2017 ;
- Des mares (REF HYDRO).

Les réservoirs de biodiversité associés aux milieux bocagers sont la contiguïté entre les haies denses à très denses, les îlots de prairies permanentes ainsi que les réseaux de mares ;

Par haies denses, sont comprises les densités[2] de haies entre 75 mètres linéaires et 100 mètres linéaires à l'hectare. Quant aux réseaux de mares fonctionnelles, il s'agit d'ensemble de mares (plus de 5 mares[3]) distantes de maximum 300 m[4] les unes des autres sans aucun élément fragmentant entre elles.

Les éléments bocagers dont la densité est comprise entre 75 et 50 mètres linéaires par hectare constituent les corridors écologiques de cette sous-trame bocagère.

Les principaux réservoirs de biodiversité bocagers se situent sur les communes suivantes :

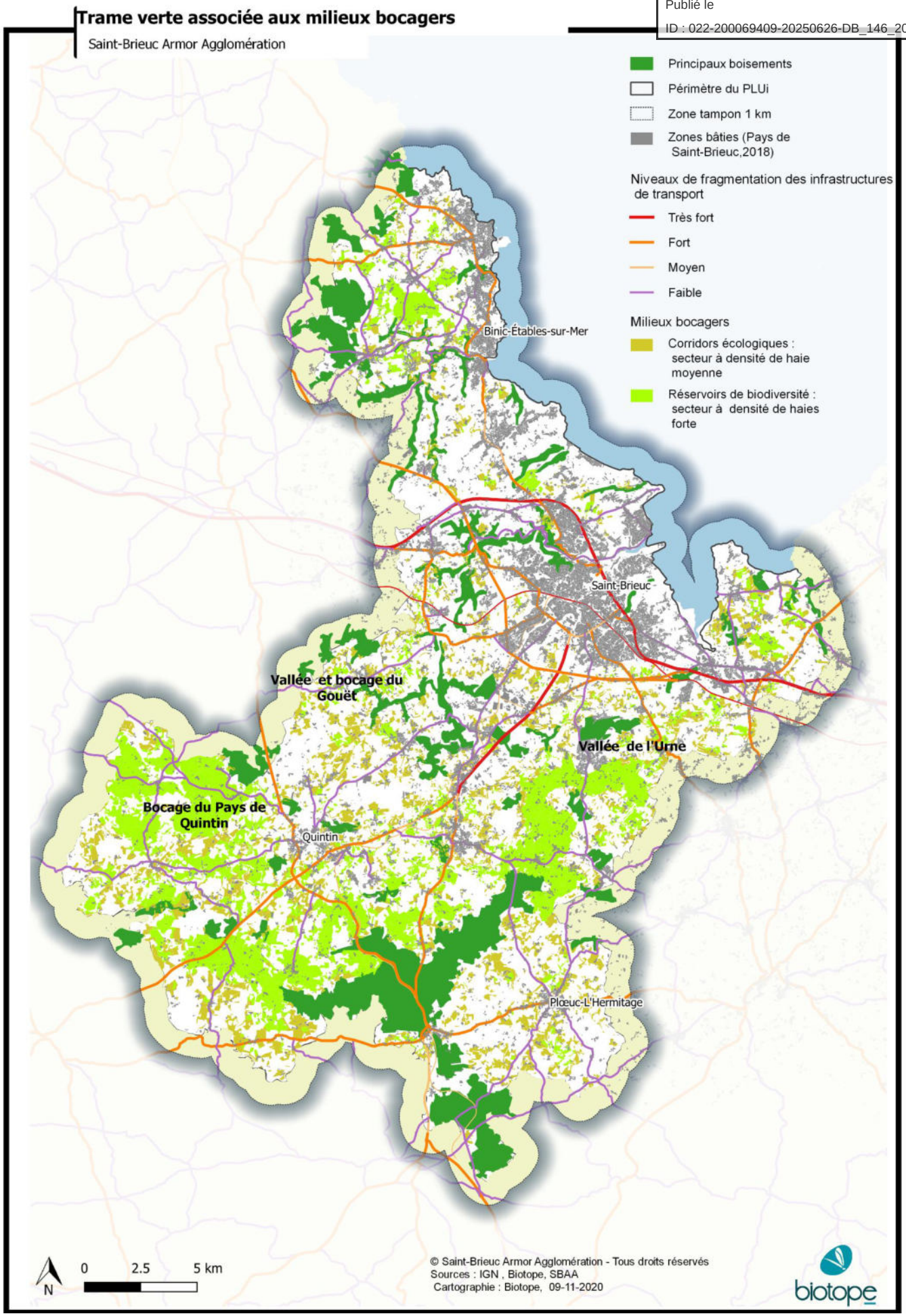
- L'horizontale au Sud du territoire avec Saint-Gildas, Le-Vieux-Bourg, La Harmoye, Lanfains, Le Bodéo, Saint-Brandan, Plédran, Saint-Carreuc, Plaintel ;
- Au nord de l'agglomération, les communes de Plourhan, Lantic, Tréveneuc et Binic-Etables-sur-Mer ;

2 Calcul raster de la densité de lignes avec un rayon de recherche de 500 mètres (argis Spatial analyst)

3 Seuil utilisé dans le SRCE des pays de la Loire

4 Distance moyenne de déplacement des amphibiens

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

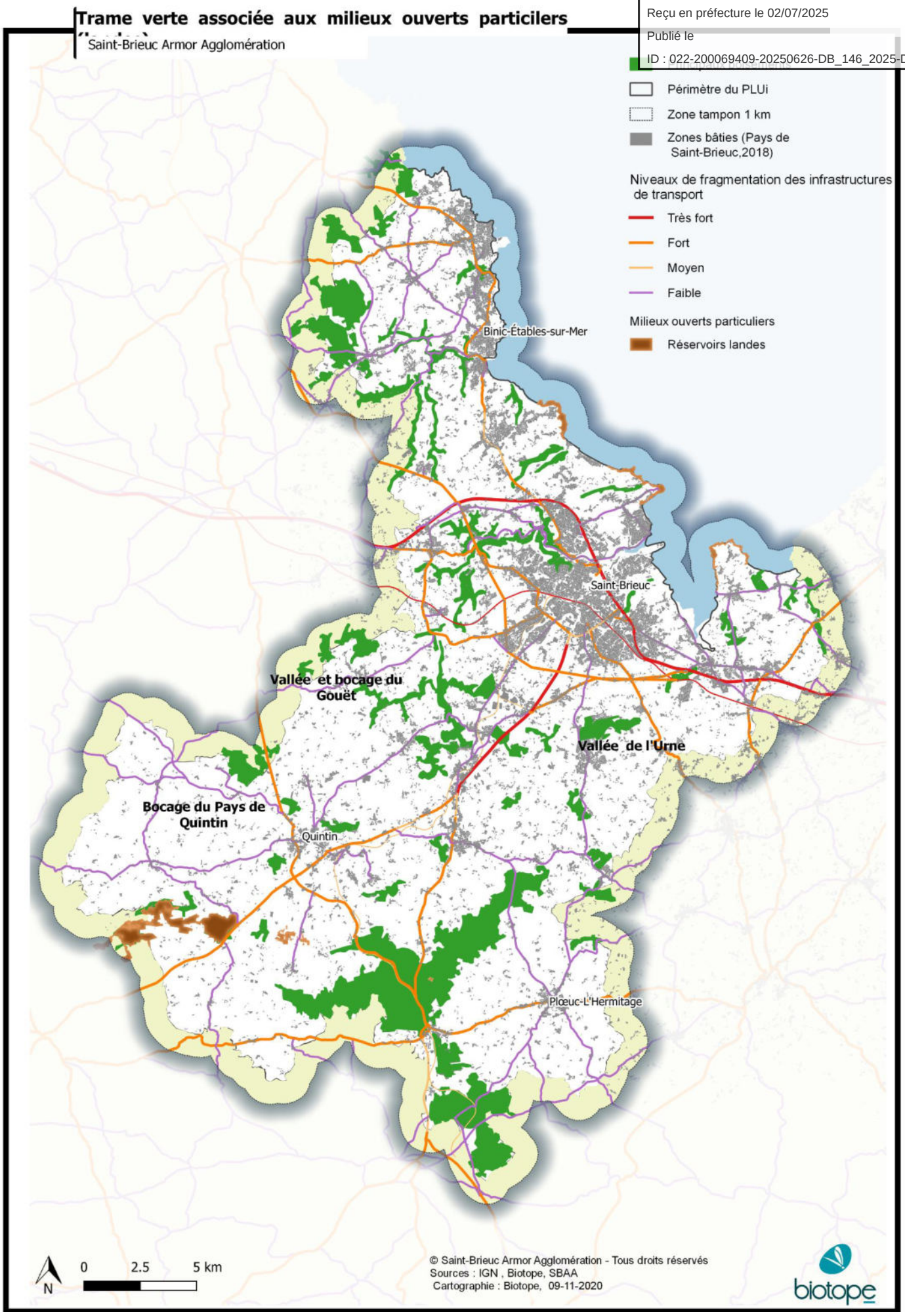
La sous-trame associée aux milieux ouverts particuliers (landes)

Cette sous-trame des milieux ouverts particuliers est constituée par :

- Les landes humides (REF Hydro) ;
- Les landes des sites Natura 2000.

L'ensemble de la sous-trame est considéré comme réservoir de biodiversité associé aux milieux ouverts particuliers.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La sous-trame associée aux milieux littoraux

La sous-trame des milieux littoraux a été réalisée à partir :

- De l'enveloppe des zones humides effectives du SAGE de Saint-Brieuc ;
- Des zonages d'inventaires et réglementaires dont le milieu dominant est associé aux zones humides ;
- Les espaces naturels sensible et zones de préemption du Conseil départemental ;
- Des sites littoraux classées et inscrits.

Les réservoirs de biodiversité sont :

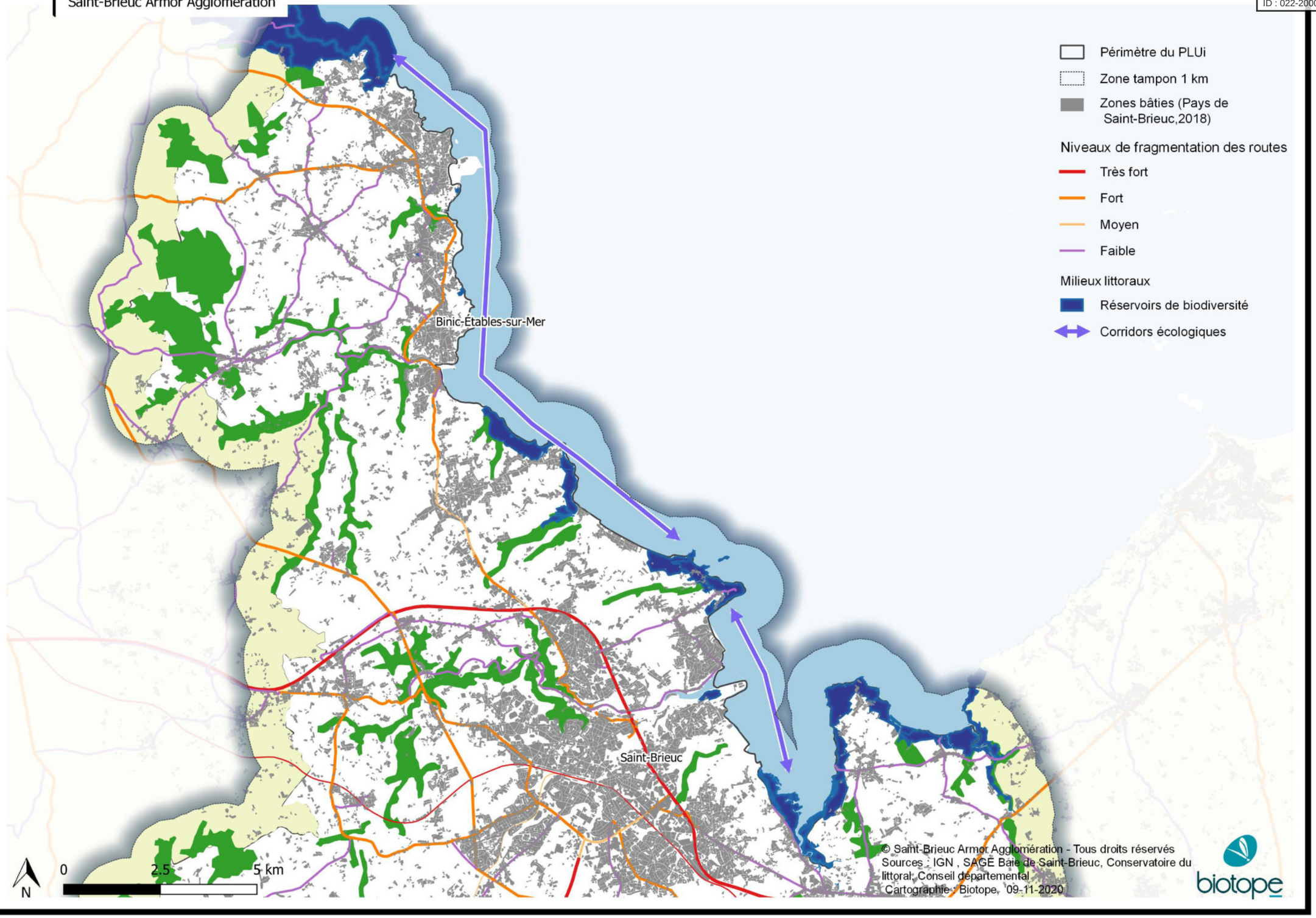
- Les marais arrière littoraux, les zones de végétation à chiendents littoral, les zones de Haut schorre, celles de schorre et celles de slikkes issues de l'enveloppe des zones humides effectives du SAGE de Saint-Brieuc (SAGE Saint-Brieuc) ;
- Les habitats naturels d'intérêt communautaire du site Natura 2000 et Réserve Naturelle ;
- Les espaces naturels sensible et zones de préemption du Conseil départemental ;
- Des sites littoraux classées et inscrits.

La façade littorale maritime peut être considérée comme un corridor écologique.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte associée aux milieux littoraux

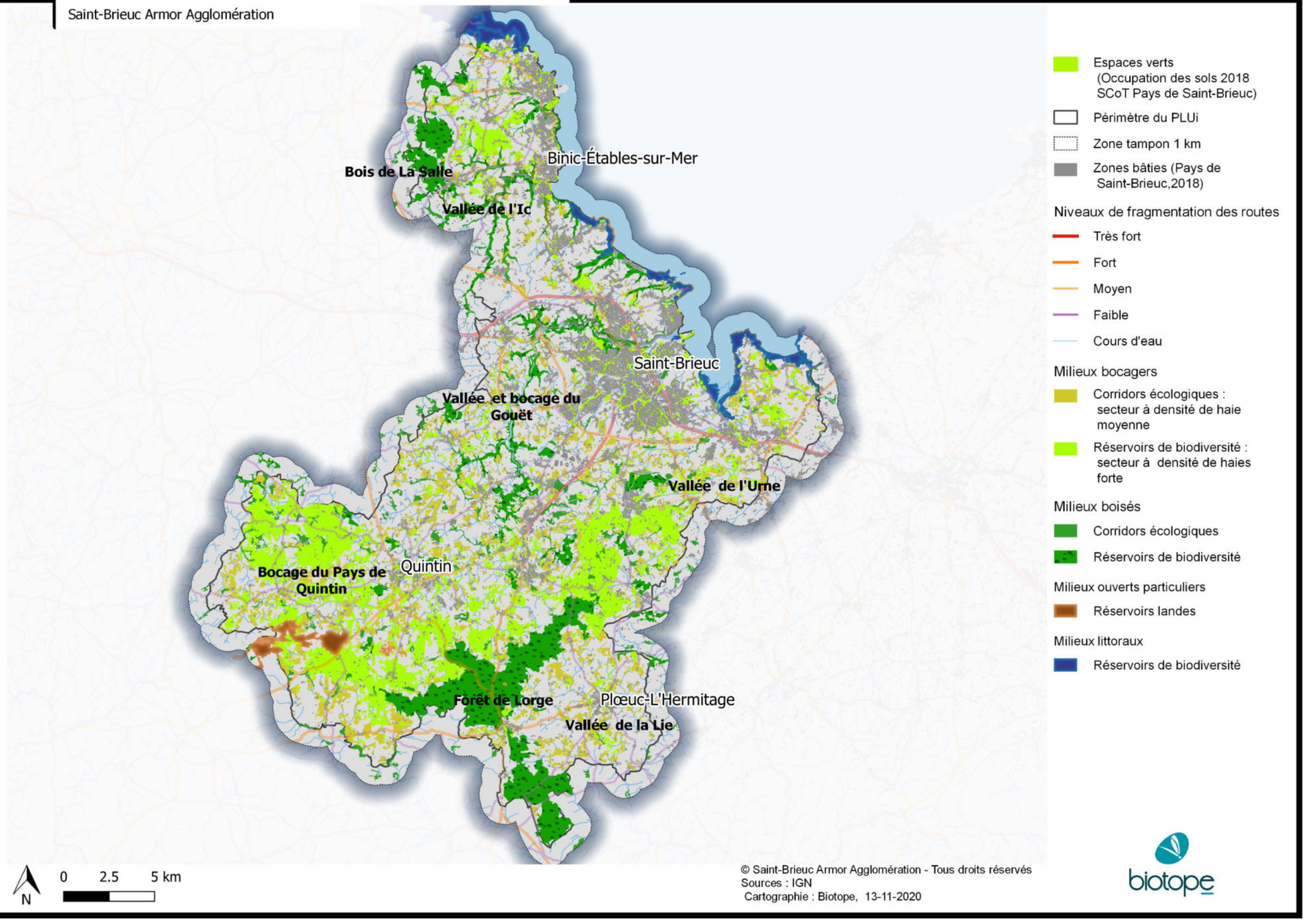
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TRAME VERTE

Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN
Cartographie : Biotope, 13-11-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La trame bleue

Cours d'eau :

La sous trame des cours d'eau a été élaborée à partir de l'inventaire des cours d'eau de la DDTM 22.

Les réservoirs de biodiversité du compartiment aquatique se caractérisent ainsi :

- Les cours d'eau des listes 1 et 2 de classement de cours d'eau.
- Les réservoirs de biodiversité principaux identifiés sont :
- La Touche ou le Saint Jean du pont "Le moulin d'Ivy" (commune de Pledran) jusqu'à la mer
- Le Cré ou ruisseau de Saint René du "pont St Thomas" sur la RD712 jusqu'à la mer
- Le Gouédic du pont de la RD712 jusqu'à la confluence avec le Gouet
- Le Gouet de la source (St Bihy) jusqu'à la mer
- Le Leff de la source jusqu'à l'estuaire
- Le Lie et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Lery inclus
- Le Maudouve et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la retenue du Gouet
- Le Ruisseau de Binic Etables sur Mer ou Saint Barnabé de l'aval de l'étang de Moulin Neuf jusqu'à la mer
- Le Sulon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Cotay
- Les cours d'eau affluents du Gouet de la source (St Bihy) jusqu'à la retenue du Gouet
- Les cours d'eau affluents du Leff de la source jusqu'à la confluence avec le Dourmeur exclu
- Les cours d'eau affluents du Trieux situés en amont de la confluence avec le Sullé compris
- L'Ic et ses affluents de la source jusqu'à la mer
- L'Oust et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'au barrage de Bosmeleac exclu
- L'Urne et ses affluents de la source jusqu'à la mer

Les corridors écologiques de la trame bleue sont constitués de l'ensemble des cours d'eau inventoriés par la Direction des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor.

Milieux humides

La sous-trame des zones humides a été élaborée à partir :

- De l'enveloppe des zones humides effectives du SAGE de Saint-Brieuc (Référentiel hydrographique, SAGE de la Baie du Saint-Brieuc));
- Les tourbières (DREAL, 2005)
- Des zonages d'inventaires et réglementaires dont le milieu dominant est associé aux zones humides ;
- De l'inventaire des zones humides réalisé et à poursuivre par Biotope pour les communes de Plœuc-l'Hermitage, La Harmoye et Le Bodéo.

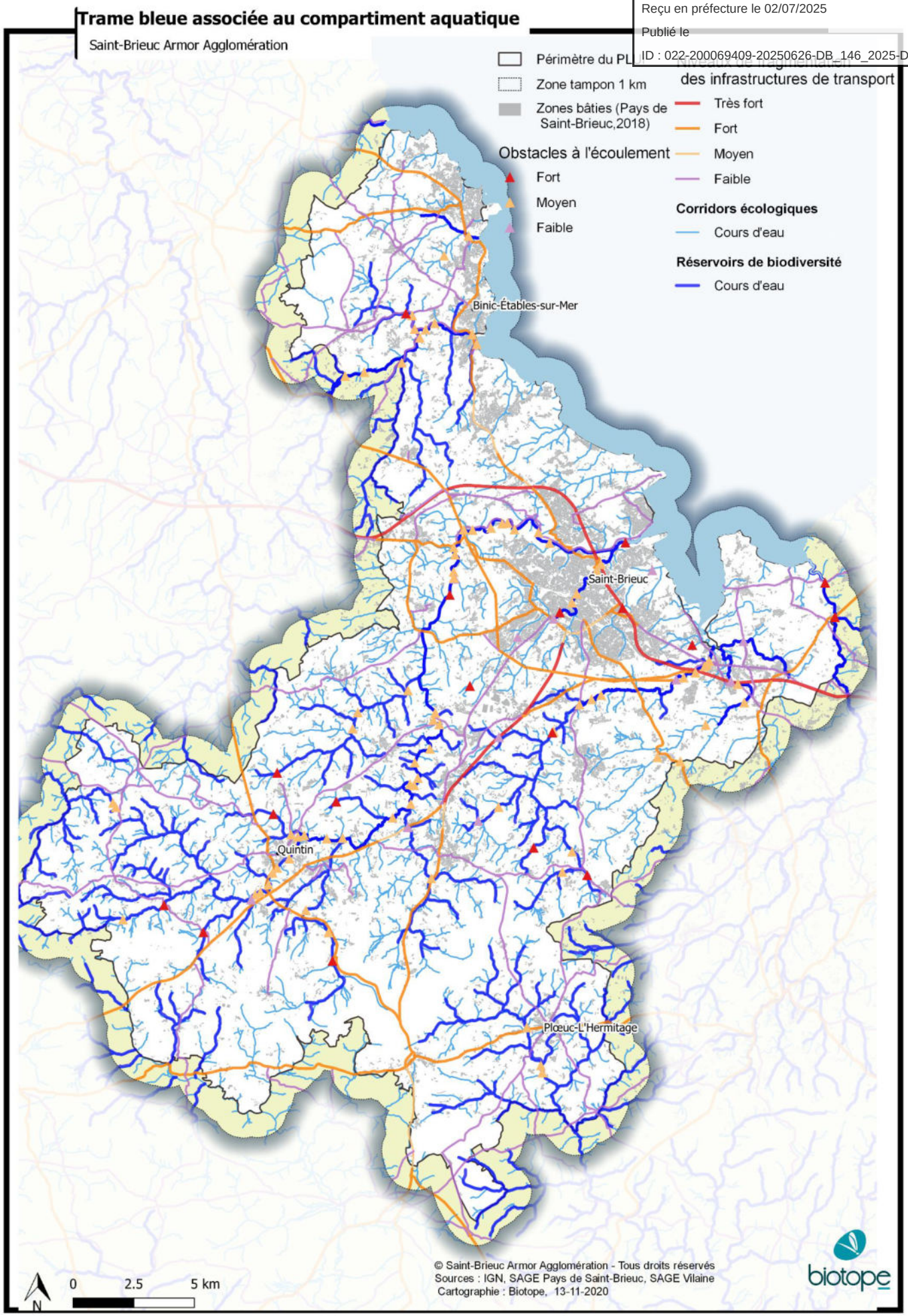
Ont été considérés comme réservoirs de biodiversité :

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

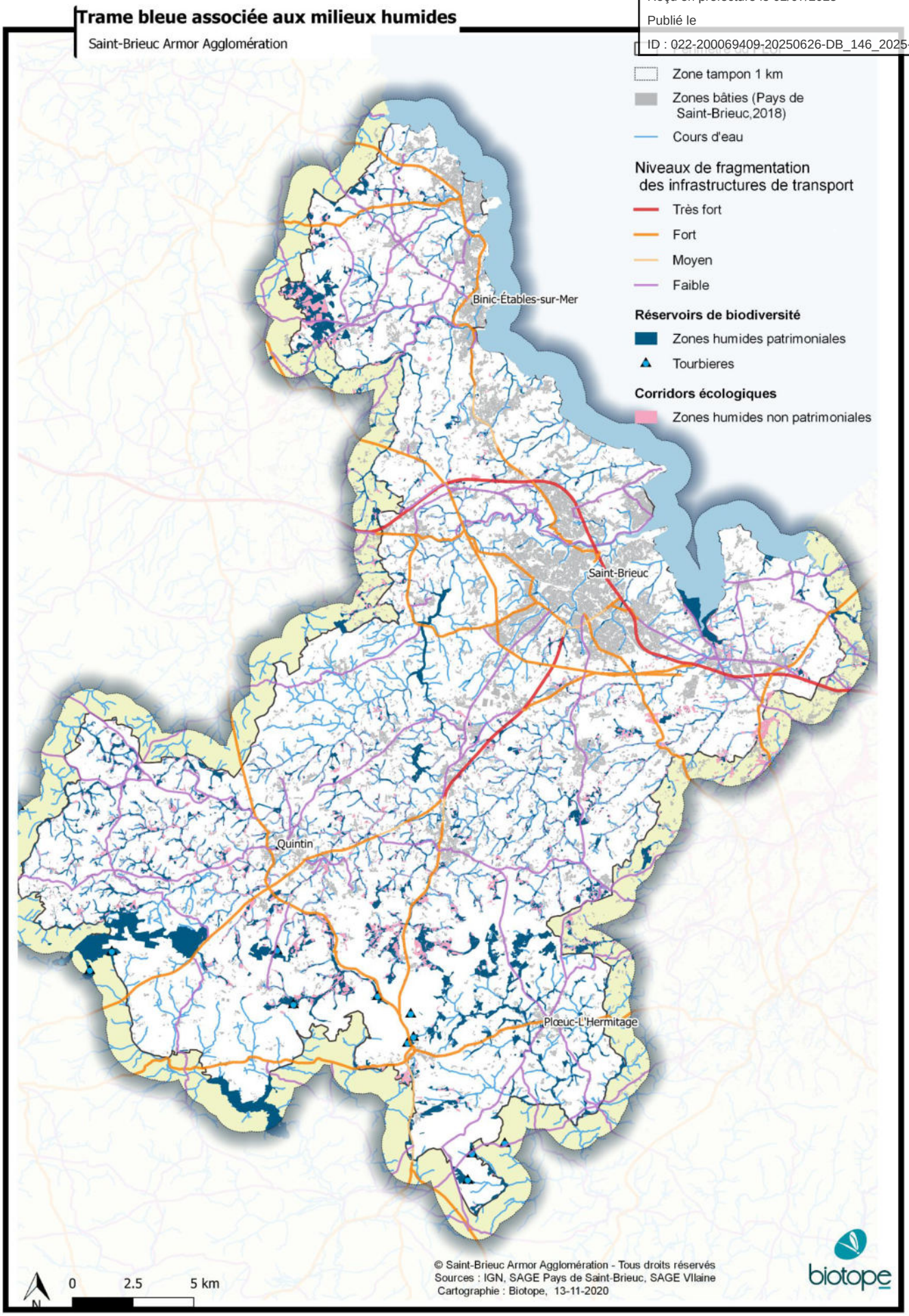
- Les zones humides effectives à forte valeur patrimoniale (les mégaphorbiaies, les roselières, les Moliniaies, les landes humides, les landes tourbeuses, les prairies subhalophiles, les bois tourbeux) et les saulaies, les ripisylves et les bois marécageux, (Référentiel hydrographique, SAGE de la Baie du Saint-Brieuc) ;
- Les tourbières (DREAL, 2005)

Toutes les zones humides effectives du territoire sont considérées comme corridors écologiques.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



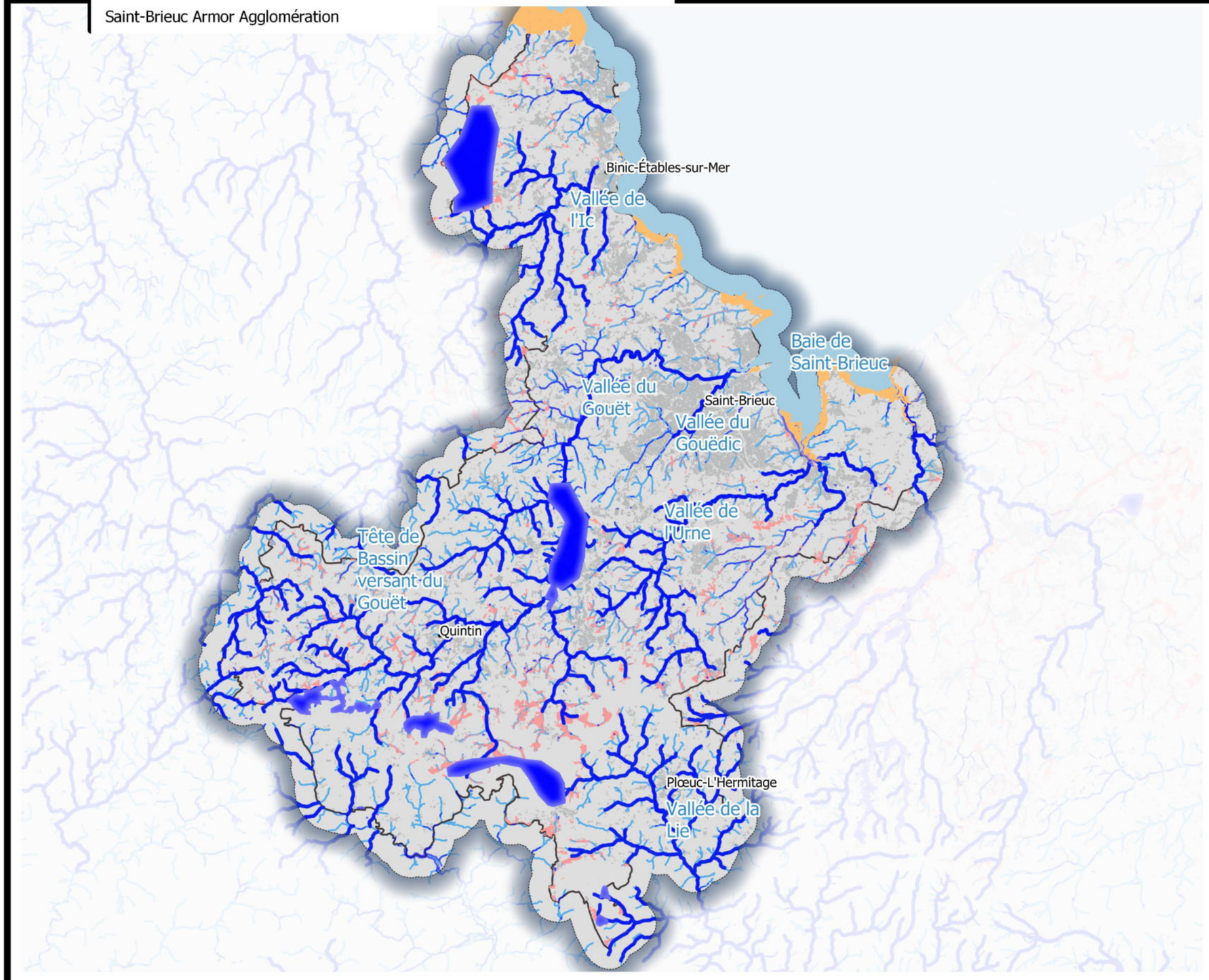
Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TRAME BLEUE

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi

Zone tampon 1 km

Zones bâties (Pays de Saint-Brieuc,2018)

Réservoirs de biodiversité linéaires

Corridors écologiques

Zones humides (hors ZH effectives)

Cours d'eau

Réservoirs de biodiversité

Milieux littoraux

Milieux humides

Cours d'eau

N

0 2.5 5 km

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, SAGE Pays de St-Brieuc, SAGE Vilaine
Cartographie : Biotope, 13-11-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La nature en ville

Le plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » a été approuvé et lancé en 2010, à la suite des Grenelle de l'Environnement de 2010. Ce plan a pour objectif de restaurer la nature en ville et ses fonctionnalités multiples. Il s'agit d'un programme visant, d'une part, à enrailler la dégradation de l'environnement naturel et urbain en limitant les pollutions chimiques, l'artificialisation des territoires ou encore les effets des changements climatiques (ressource en eau, îlots de chaleur). D'autre part, la nature en ville est une réelle opportunité pour les villes puisqu'elle offre de nombreux services sociaux (activités récréatives), économiques (loisirs, tourisme vert), paysagères et écologiques (fonctions écosystémiques).

Par nature en ville, il est entendu les éléments naturels tels que : les espaces verts, les espaces boisés, les arbres remarquables ainsi que les ponctuels et linéaires aquatiques (mares, canaux…).

La mobilisation des outils du PLUi, zonages et règlement, sont à même de redonner une place à part entière à la nature dans la ville.

Les espaces verts urbains

Parcs, plantations de feuillus ou de conifères, jardins d'accompagnement de structures (ex : complexe sportif), jardins partagés… Les espaces verts peuvent se décliner sous diverses formes et accueillir la biodiversité au cœur de complexes urbains parfois très fragmentés par les infrastructures routières et l'urbanisation (ex : commune de Saint-Brieuc).



Figure 25 : Le jardin de la Biodiversité à Saint-Brieuc (Photo : Saint-Brieuc Armor Agglomération)

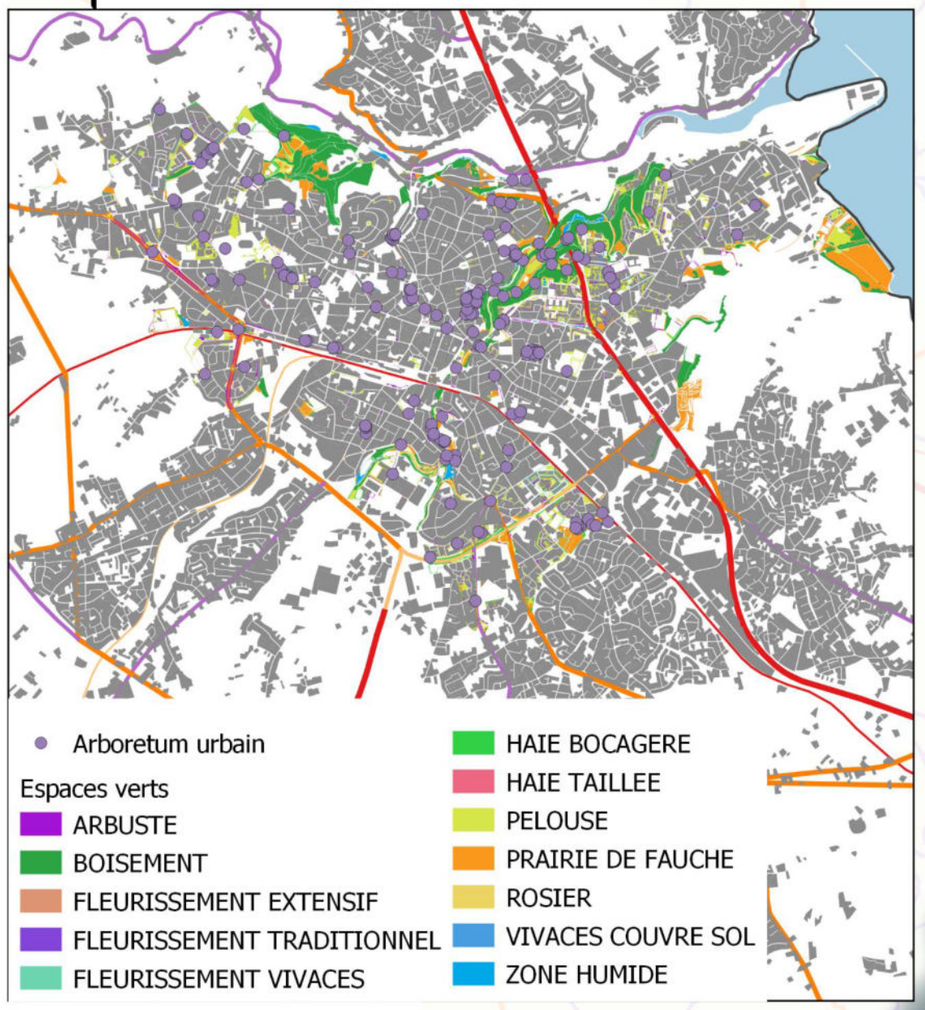
Grâce aux données fournies par l'agglomération et la ville de Saint-Brieuc, la carte des espaces verts a pu être réalisée. Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, on compte près de 770 ha d'espaces verts, soit 1.2% de la surface totale de Saint-Brieuc Armor Agglomération (source : occupation des sols du Pays de Saint-Brieuc, 2018).

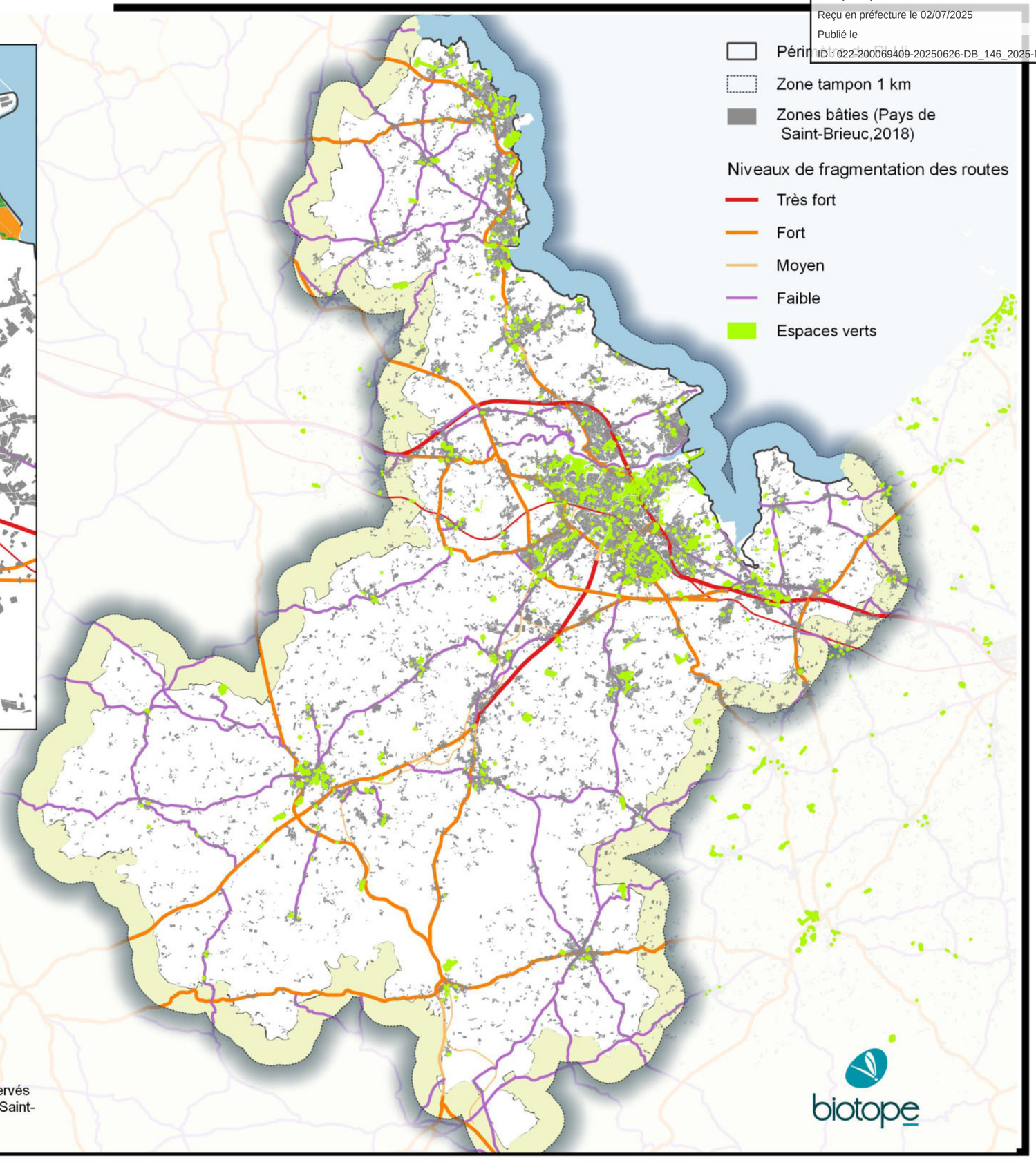
Le service des espaces verts de Saint-Brieuc a réalisé l'inventaire de ses arbres remarquables (arboretum urbain). Ce n'est pas moins de 188 arbres (conifères et feuillus) qui ont été recensés sur la commune briochine.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Nature en ville : espaces verts

Saint-Brieuc Armor Agglomération





N
0 2.5 5 km

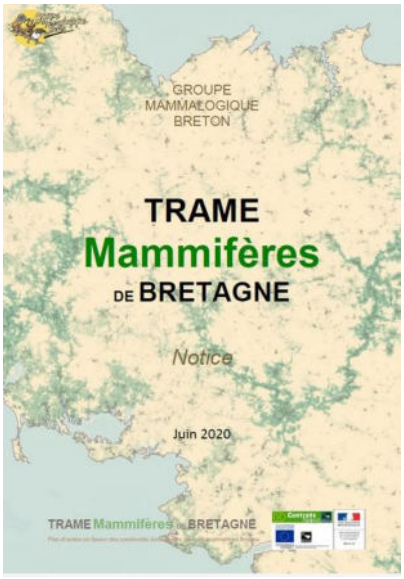
© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN , Pays de Saint-Brieuc (2018), Ville de Saint-Brieuc
Cartographie : Biotope, 10-11-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

La trame des mammifères de Bretagne

La trame verte et bleue a également été complétée par les travaux réalisés par le Groupe mammalogique Breton (GMB). Entre 2018 et 2020, le GMB a réalisé une étude régionale. Cette étude permet sur la base de nombreuses données espèces uniformes croisées à des analyses spatiales auxquelles ont été intégrées des gradients environnementaux.

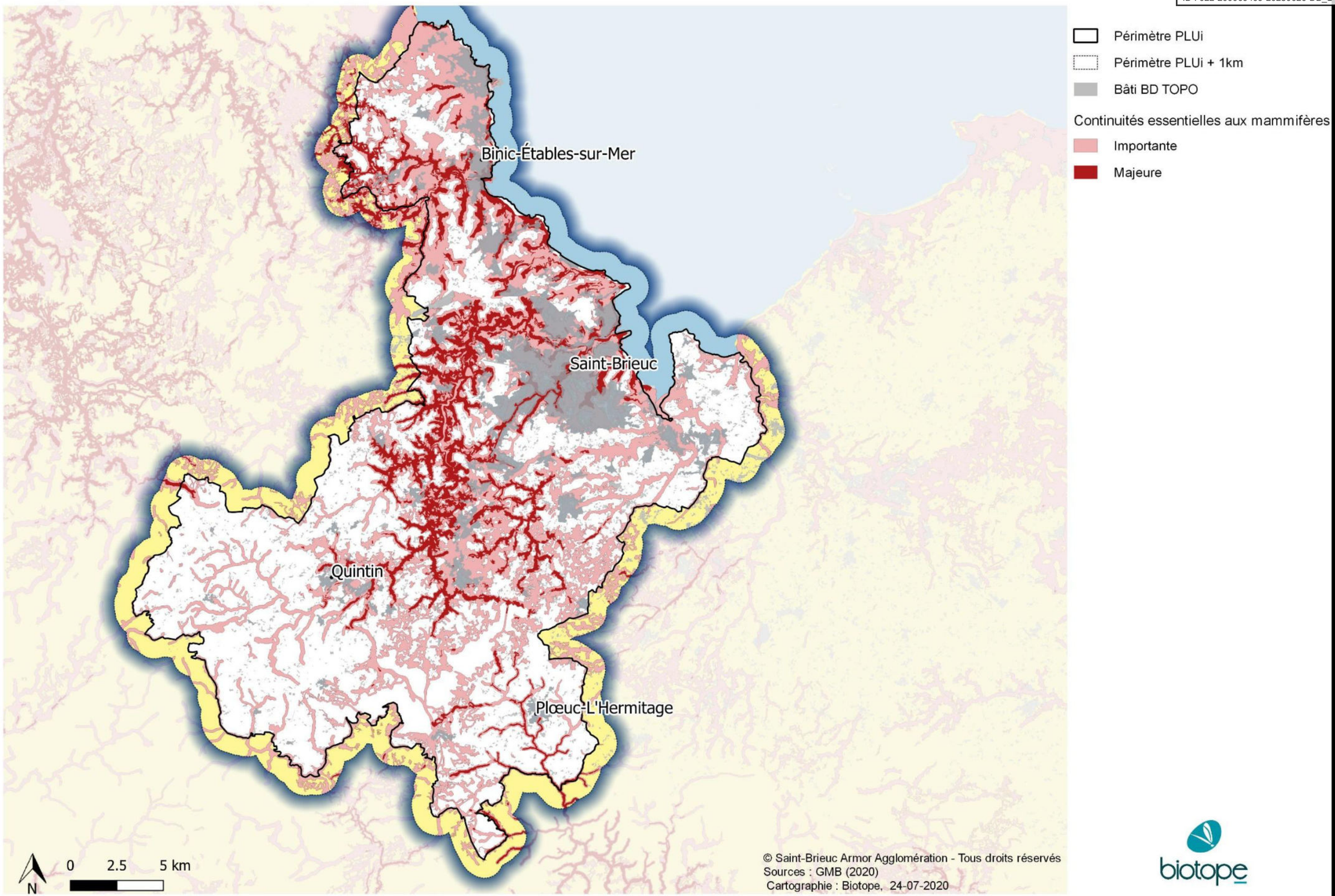


L'échelle de restitution de cette étude est fine et permet de mettre en avant les enjeux trame verte et bleue pour les mammifères à l'échelle des intercommunalités.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Continuités régionales essentielles au mammifères

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Cette première carte, montre le rôle essentiel des cours d'eau et têtes de bassin versant qui parcourent le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, pour les mammifères.
L'étude a également permis de montrer pour chacune des douze espèces cibles les enjeux et responsabilité des intercommunalités.

Au regard de ces résultats, les enjeux sur SBAA sont les suivants :

Dép	Intercommunalité	Murin de Bechstein	Muscardin	Campagnol amphibie	Grand rhinolophe	Loutre d'Europe	Petit rhinolophe	Sérotine commune	Ecureuil roux	Murin de Daubenton	Barbastelle d'Europe	Blaireau européen	Lapin de garenne
22	Saint-Brieuc Armor Agglomération	Conservation et Rétablissement	Conservation	Faible ou localisé	Conservation	Conservation et Rétablissement	Conservation	Conservation	Rétablissement	Conservation	Conservation	Conservation	Conservation

Figure 26 : Extrait du plan d'action en faveur des continuités écologiques pour les mammifères bretons (GMB, 2020)

Ainsi à l'exception du campagnol amphibie, la communauté d'agglomération a une responsabilité[5] importante vis-à-vis des mammifères bretons.
Pour le muscardin, le grand Rhinolophe, le petit Rhinolophe, la Loutre, la Sérotine commune, le murin Dauberton, la Babastelle d'Europe, le blaireau commun et le lapin de garenne le territoire présente un enjeu de conservation. Cet enjeu peut être spatialisé grâce aux cœurs d'habitat mis en avant par espèces. **Cette carte représente les zones à conserver prioritairement pour permettre la préservation des espèces en question. Ainsi une attention particulière devra être portée lors de l'élaboration du PLUi sur ces secteurs.**

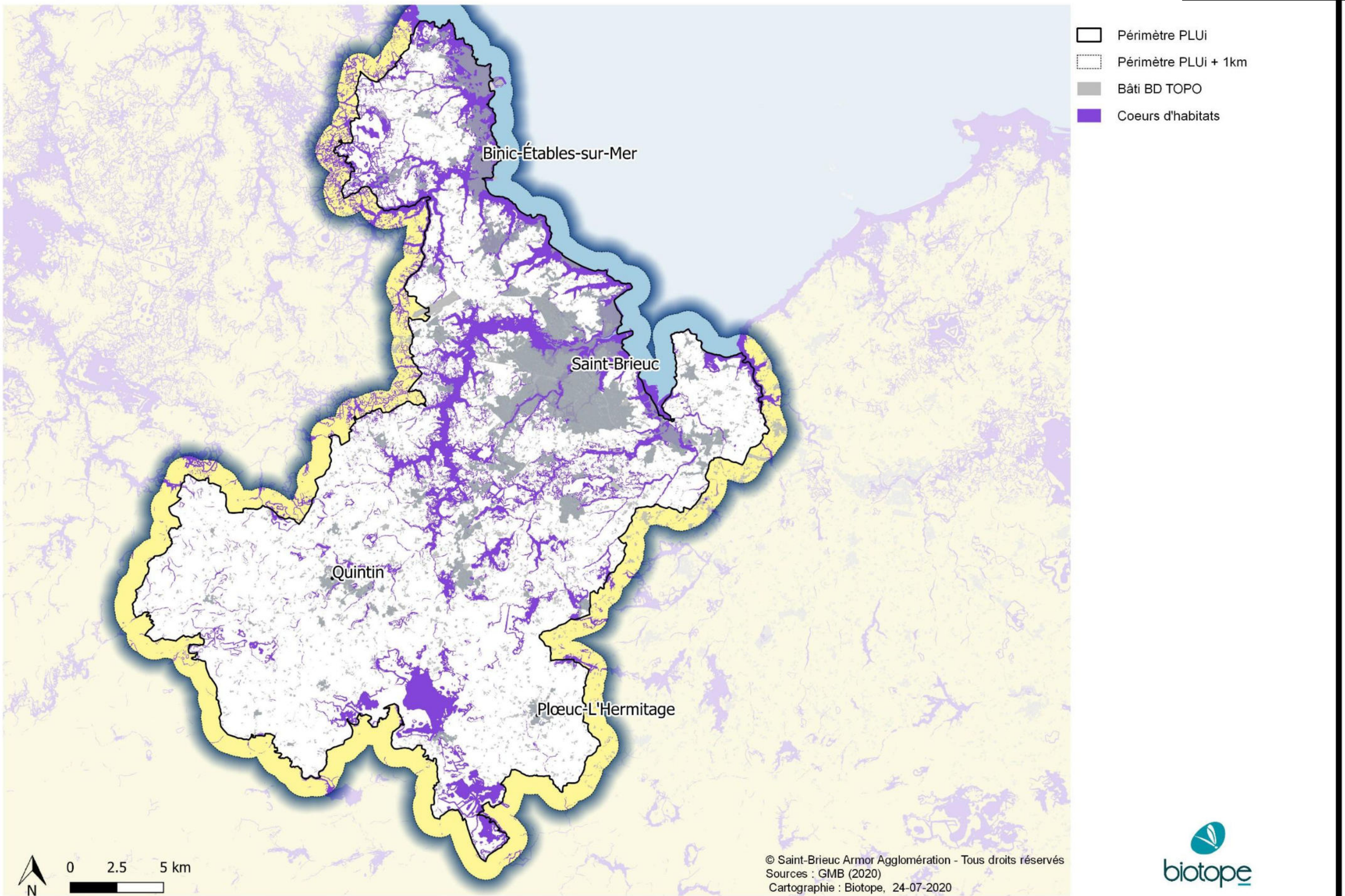
- Entretenir, renouveler et renforcer le bocage existant avec des haies et boisements pluristratifiés (arbres, arbustes…) ;
- Protéger (conventions, acquisitions, mesures réglementaires…) et conserver (entretien, aménagements) les gîtes connus (bâtiments, arbres-gîtes, ouvrages d'art) (pour les chiroptères) ;
- Protéger les ripisylves existantes dans les grandes vallées et les gites potentiel (pour la Loutre) ;
- Mettre en place des espaces de naturalité (îlots de senescence, réserves biologiques…) autour des terriers de Blaireaux situés en forêt, si possible par unités de plus de 3 ha d'un seul tenant (sinon au moins 1 ha) ;
- Encourager le pâturage extensif et les prairies permanentes notamment à proximité des boisements et des cours d'eau ;
- Préserver et restaurer (suppression de drains et autres dispositifs évacuant l'eau) les zones humides ;
- Préserver les milieux naturels littoraux (lapin de Garenne).

5 part des enjeux régionaux du territoire est plus élevée que la part de la surface régionale du territoire de l'EPCI

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Coeur d'habitats des espces de mammifères à enjeux

Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : GMB (2020)
Cartographie : Biotope, 24-07-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

En complément, trois espèces, l'écureuil roux, la Loutre et le Murin de Bechstein nécessitent sur certaines zones du territoire un rétablissement des continuités dans l'objectif d'effacer l'isolement des populations en place. Il conviendra au stade projet de regarder précisément les secteurs en question afin de se questionner sur les leviers d'action mobilisables au PLUi pour restaurer les espaces concernées.

Enjeux restauration des continuités	**Espèce concernée**		
	Murin de Bechstein	Ecureuil roux	Loutre d'Europe
Restaurer le bocage par l'entretien et la plantation de haies arborées continues et diversifiées en strates comme en essence (autochtones comme le label "végétal local"), en particulier autour des forêts et entre les gîtes et les secteurs connus les plus favorables	✓	✓	✓
Favoriser une ripisylve boisée et âgée, avec arbres à cavités et dépérissant le long des grandes vallées	✓		
Proscrire l'éclairage nocturne des parcs et jardins, et autres espaces boisées et bocagers et leurs abords	✓		
Conserver des arbres à cavités (>5/ha), dépérissant et du bois mort (>25 m³/ha) en forêt, dans les parcs et les haies	✓	✓	
Privilégier les peuplements de feuillus indigènes en traitement irréguliers en sylviculture	✓		
Mettre en place des espaces de naturalité (îlots de senescence, réserves biologiques, acquisitions foncières…) sur au moins 5% de la surface en forêt, si possible par unités de plus de 3 ha d'un seul tenant (sinon au moins 1 ha)	✓		
Constituer des trames arborées en ville, reliant parcs, jardins, et abords boisés ou bocagers des agglomérations		✓	
Restaurer la naturalité des berges et des profils des cours d'eau (reméandrage, restauration de prairies humides ou de ripisylves)			✓
Recréer ou restaurer des mares et des zones humides en tant qu'habitats des amphibiens			✓
Restaurer des continuités bocagères et des zones humides entre les têtes de bassins versants			✓

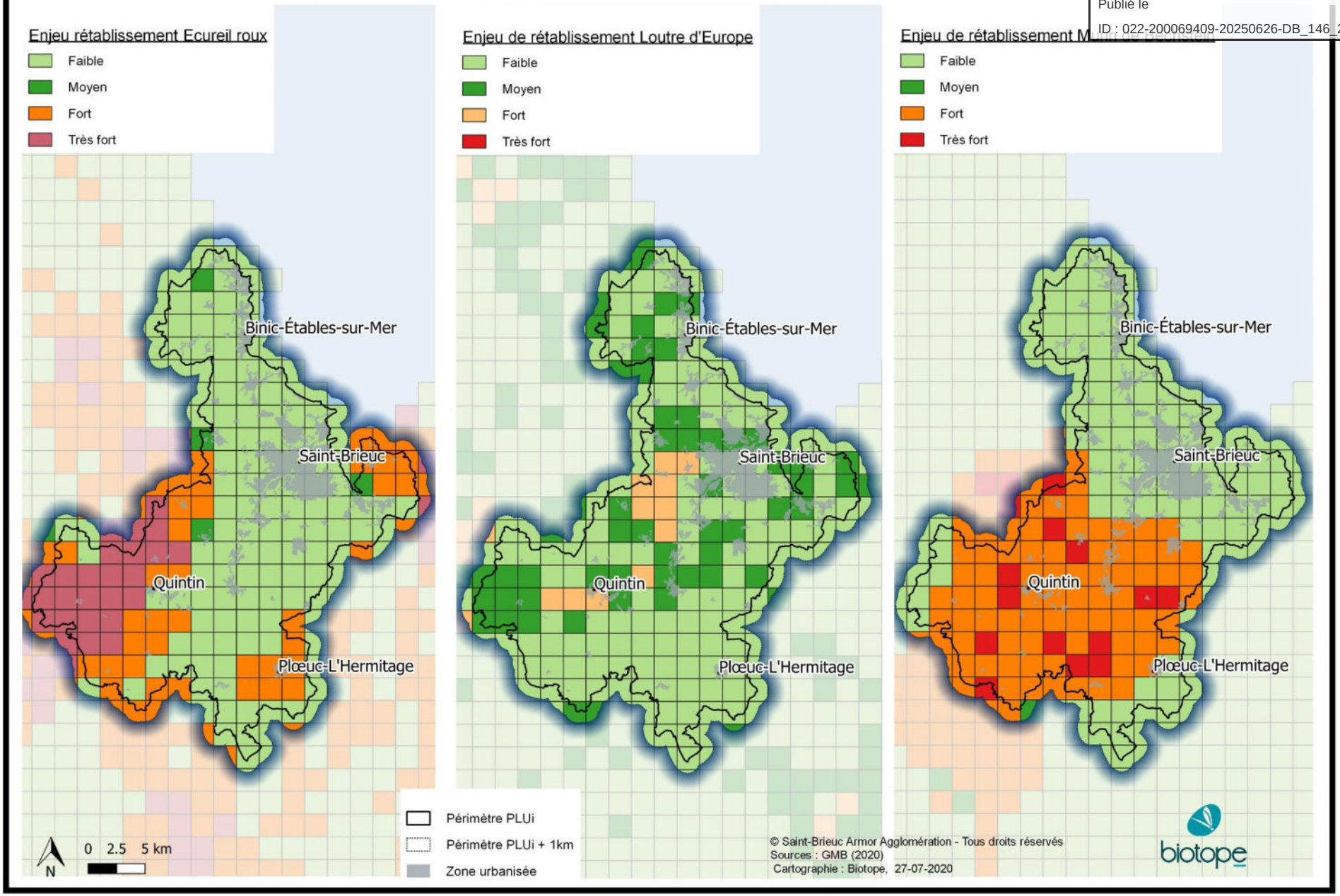


Figure 27 : Murin de Bechstein, Loutre d'Europe et Ecureil roux (Biotope)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Secteurs à restaurer pour les mammifères à enjeu

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

PRINCIPAUX ENJEUX, ATOUTS ET POINTS FAIBLES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Points forts	Points faibles
• Une zone humide d'intérêt national, voir international : la Baie de Saint-Brieuc ; • Une richesse faunistique et floristique importante, avec de nombreuses espèces patrimoniales (Loutre, chiroptères, espèces végétales); • De nombreux zonages d'inventaires et de protection, avec une bonne connaissance des milieux littoraux notamment sur les sites Natura 2000 et ceux du Conservatoire du Littoral ; • Les vallées de l'Ic, du Gouët, du Gouëdic et l'urne et de la Lie sont de véritables axes structurants du réseau écologique (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) ; • Un maillage bocager dense et couvrant l'ensemble de l'agglomération, en lien avec les boisements ; • Un réseau hydrographique dense et qui dessert l'ensemble du territoire, expliquant en partie la densité de zones humides élevée ; • Une protection des Zones humides supérieure à la réglementation Loi sur Loi via le SAGE de la Baie de Saint Brieuc • Une valorisation des habitats relictuels comme les landes sèches via le réseau de protection européenne Natura 2000 ; • Des massifs forestiers riches au sud du territoire ;	• Des périmètres d'inventaires et réglementaires concentrés sur le littoral ; • Un inventaire non finalisé des zones humides ; • Des espaces littoraux menacés par la pression urbaine ; • Des espaces ouverts particuliers, les landes, déconnectés et relictuels ; • Un territoire très fragmenté par les infrastructures de transports, essentiellement au nord du territoire et à l'approche du pôle urbain de Saint-Brieuc ; • Un maillage bocager inégalement réparti sur le territoire de l'agglomération ; • De nombreux obstacles présents sur l'ensemble des cours d'eaux qui compromettent la circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Enjeux	• Préserver les espaces à fort intérêt patrimonial mais aussi la nature ordinaire qui assure la fonctionnalité de ces milieux ; • Conserver des arbres à cavités (>5/ha), dépérissant et du bois mort (>25 m³/ha) en forêt, dans les parcs et les haies en effet ces arbres sont des habitats accueillant plusieurs espèces patrimoniales et protégées. Cette disposition vise un rétablissement des continuités dans l'objectif d'effacer l'isolement des populations en place pour lesquelles la SBAA a une responsabilité (GMB, 2020) ; • Mettre en place des espaces de naturalité (îlots de senescence, réserves biologiques, acquisitions foncières…) sur au moins 5% de la surface en forêt, si possible par unités de plus de 3 ha d'un seul tenant (sinon au moins 1 ha). Cette disposition vise un rétablissement des continuités dans l'objectif d'effacer l'isolement des populations en place pour lesquelles la SBAA a une responsabilité (GMB, 2020) , • Préserver le littoral en limitant l'étalement et le mitage urbain sur ses habitats naturels exceptionnels ; • Adapter les orientations de gestion, essentiellement forestières, pour conserver et rétablir des milieux ouverts particuliers tels que les landes sèches, quasi disparues sur le territoire ; • Préserver le bocage, identité du territoire liée aux activités agricoles, qui permet une bonne connexion entre milieux ouverts particuliers et espaces boisés ; • Proscrire l'éclairage nocturne des parcs et jardins, et autres espaces boisés et bocagers et leurs abords • Lutter contre les espèces invasives ; • Protéger les ripisylves existantes dans les grandes vallées ; • Encourager le pâturage extensif et les prairies permanentes notamment à proximité des boisements et des cours d'eau • Rétablir la continuité écologique aquatique, en résorbant les points de conflits notamment au

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

	niveau des cours d'eau via des actions d'aménagement des installations ; • Renforcer la nature en ville ; • Rétablir les continuités écologiques entre le sud de l'agglomération et le nord, déconnectées par le pôle urbain de Saint-Brieuc et ses nombreuses infrastructures de transports ; • Restaurer des continuités bocagères et des zones humides entre les têtes de bassins versants • Restaurer la naturalité des berges et des profils des cours d'eau (reméandrage, restauration de prairies humides ou de ripisylves) • Recréer ou restaurer des mares et des zones humides en tant qu'habitats des amphibiens

Tableau XXVII : Atouts, points faibles et enjeux de la TVB de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Biotope, 2019)

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

TRAME VERTE : ENJEUX

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi

Zone tampon 1 km

Zones bâties (Pays de Saint-Brieuc,2018)

Niveaux de fragmentation des routes

Très fort

Fort

Moyen

Faible

Points de conflits

Milieux bocagers

Corridors écologiques : secteur à conforter

Réservoirs de biodiversité : secteur à maintenir

Milieux littoraux

Réservoirs de biodiversité : Valorisation des espaces littoraux tout en limitant l'étalement et le mitage urbains encouragé par le développement des activités touristiques

Milieux ouverts particuliers

Réservoirs de biodiversité : Maintenir les milieux ouverts menacés par la déprise agricole

Milieux boisés

Réservoirs de biodiversité : préserver les boisements et les ripisylves, en limitant la plantation d'essences exogènes et encouragement au maintien de peuplements matures

Milieux bocagers

Réservoirs et corridors écologiques : Préserver le réseau de haies

Corridors écologiques majeurs

Zones à restaurer : mise en place d'actions de restauration

Corridors hors SBAA

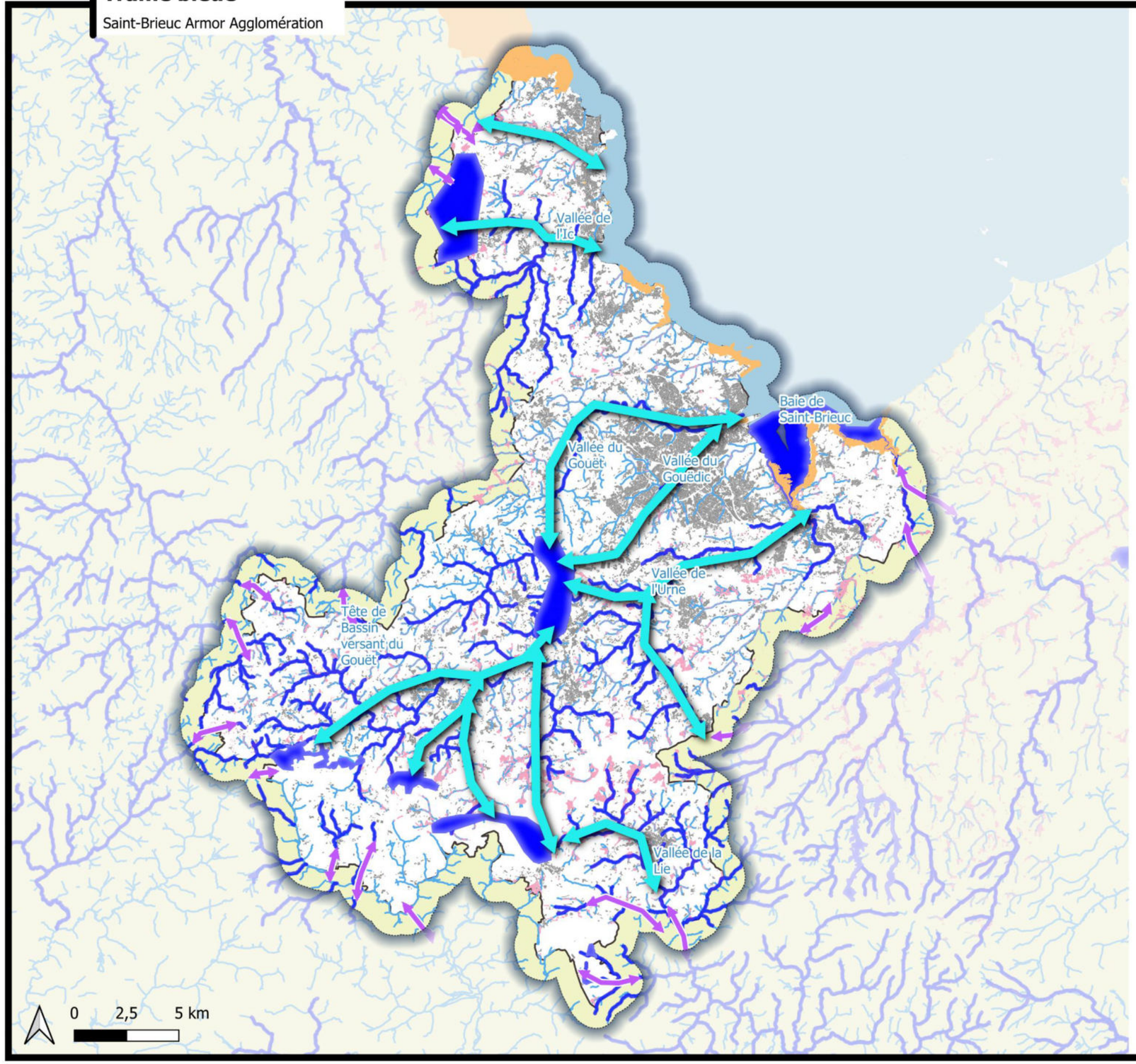
© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN
Cartographie : Biotope, 13-11-2020

biotope

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi

Périmètre du PLUi + 1 km

Zones bâties

Corridors écologiques

Principales vallées

Inventaire des cours d'eau

Corridors hors SBAA

Zones humides à préserver en limitant le drainage des sols

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides à protéger

Réseau hydrographique à préserver en instaurant une marge d'inconstructibilité aux abords de ce dernier

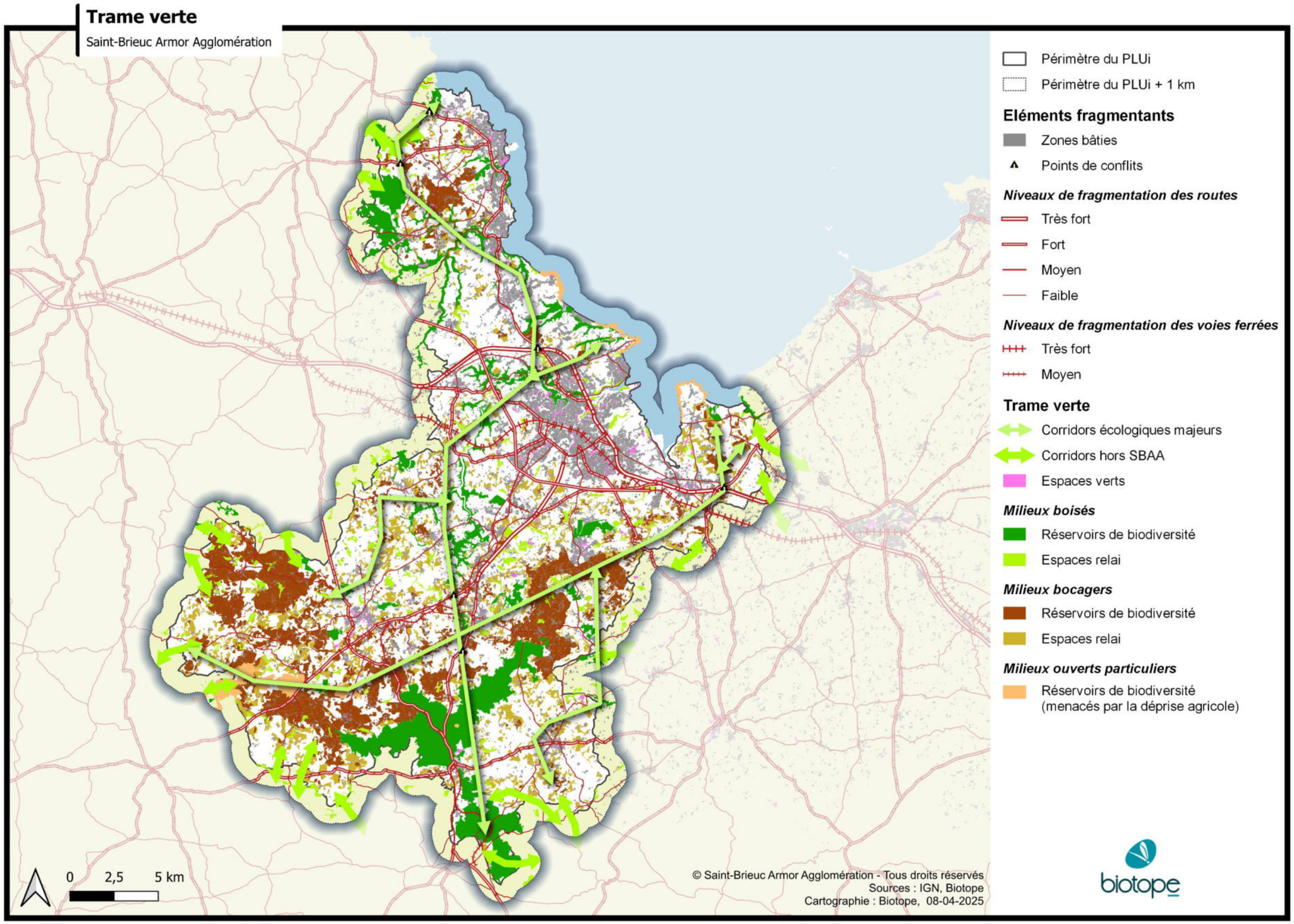
Milieux littoraux à préserver

biotope

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

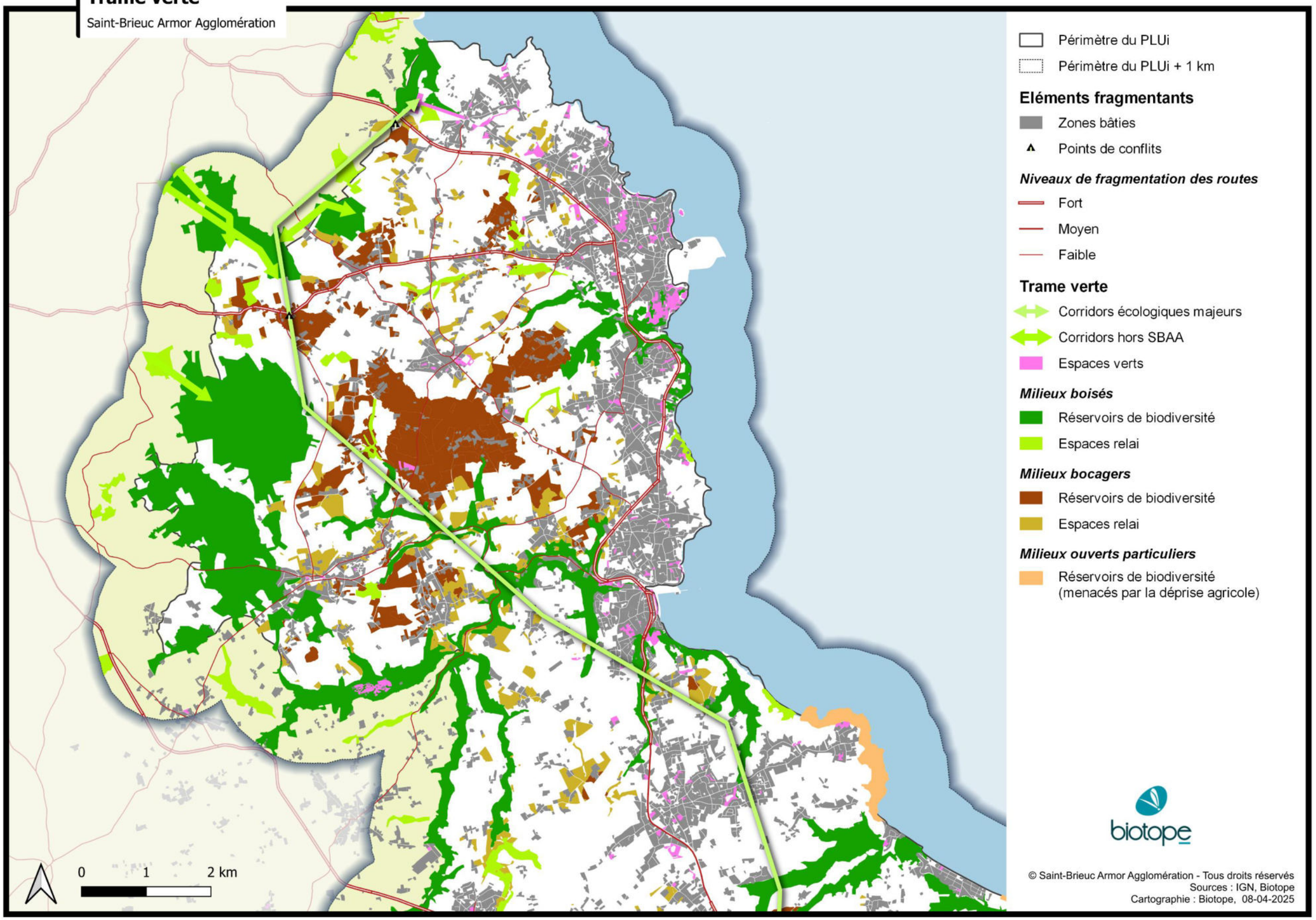
ATLAS DE LA TRAME VERTE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

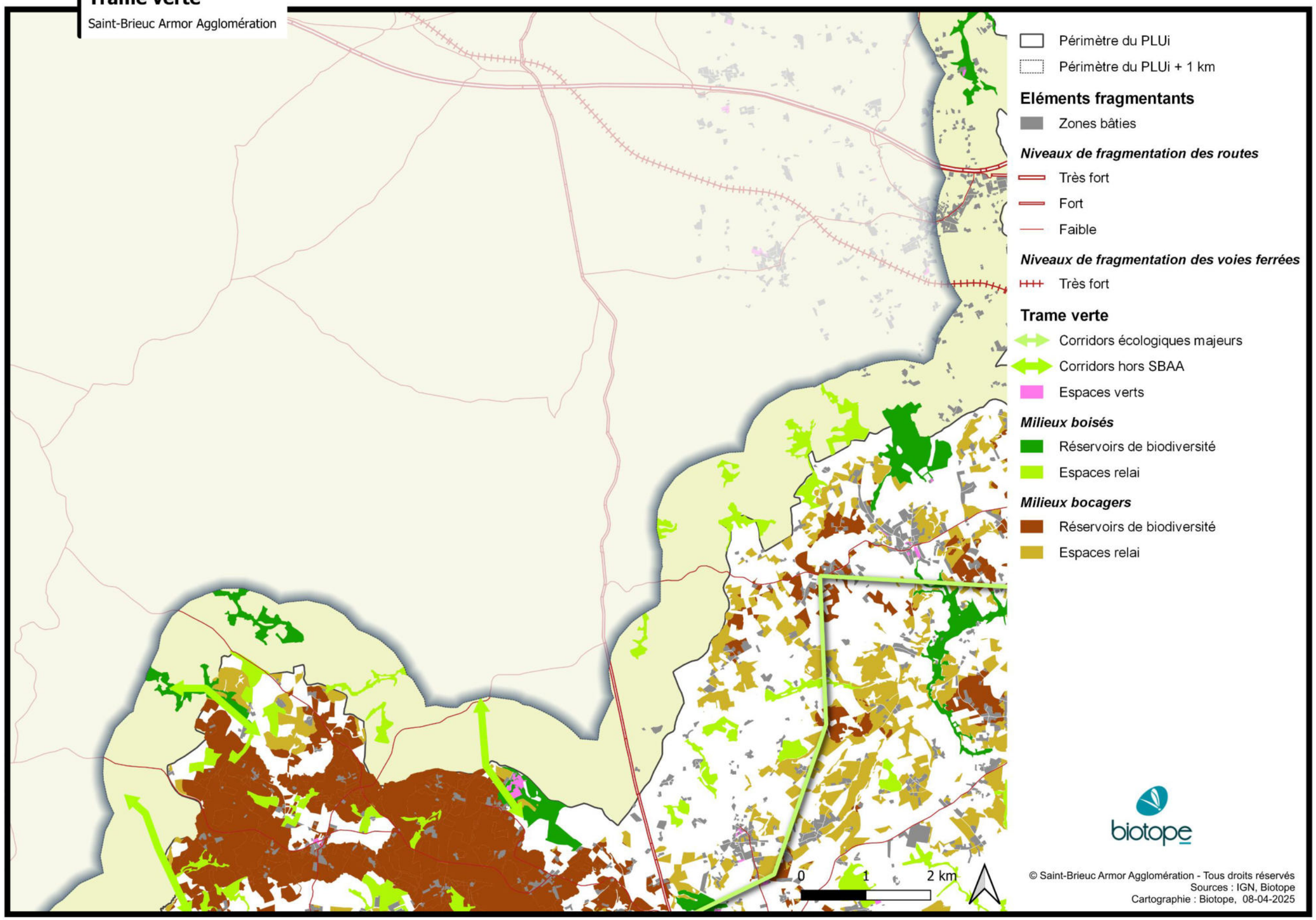
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

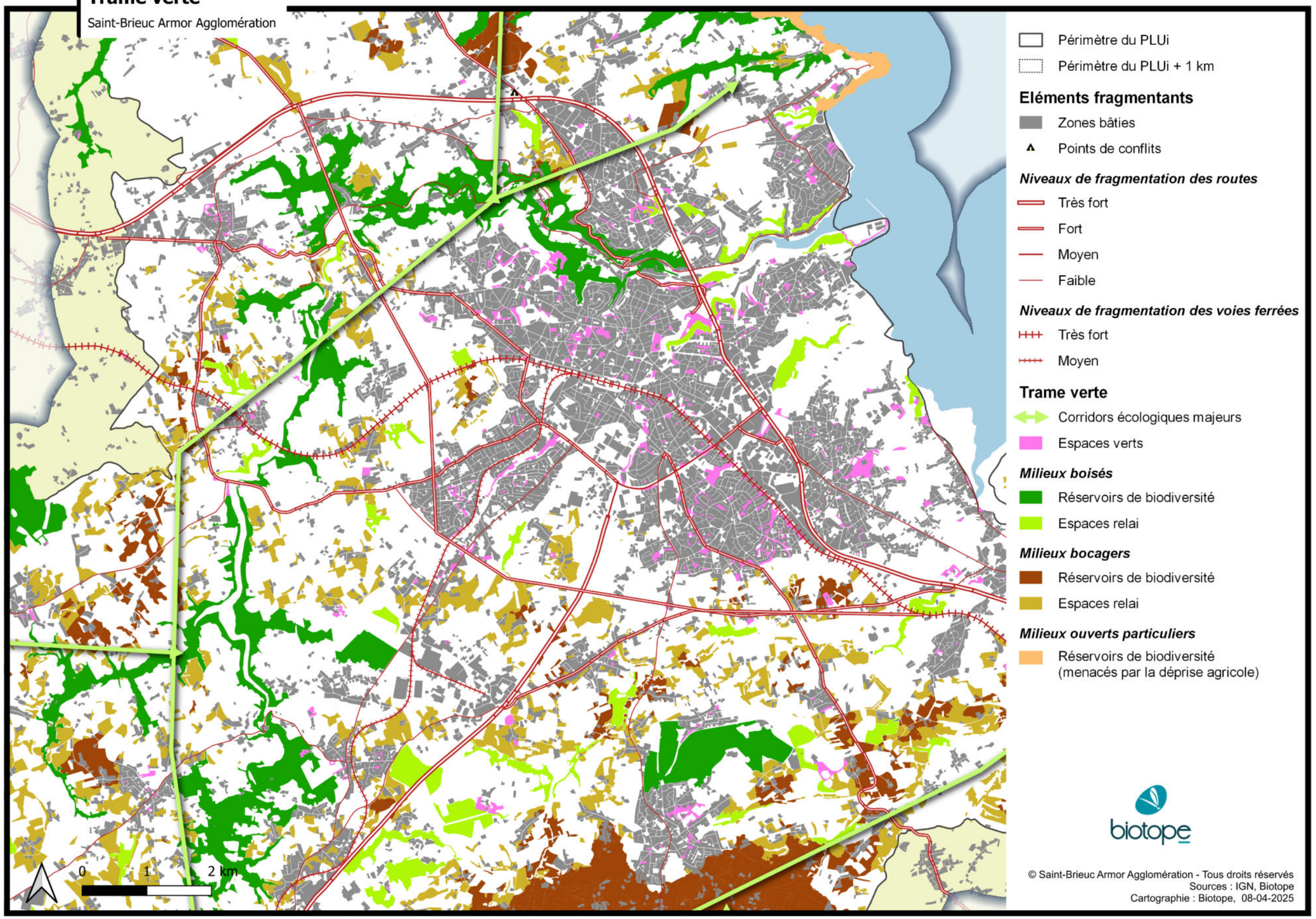
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

Saint-Brieuc Armor Agglomération

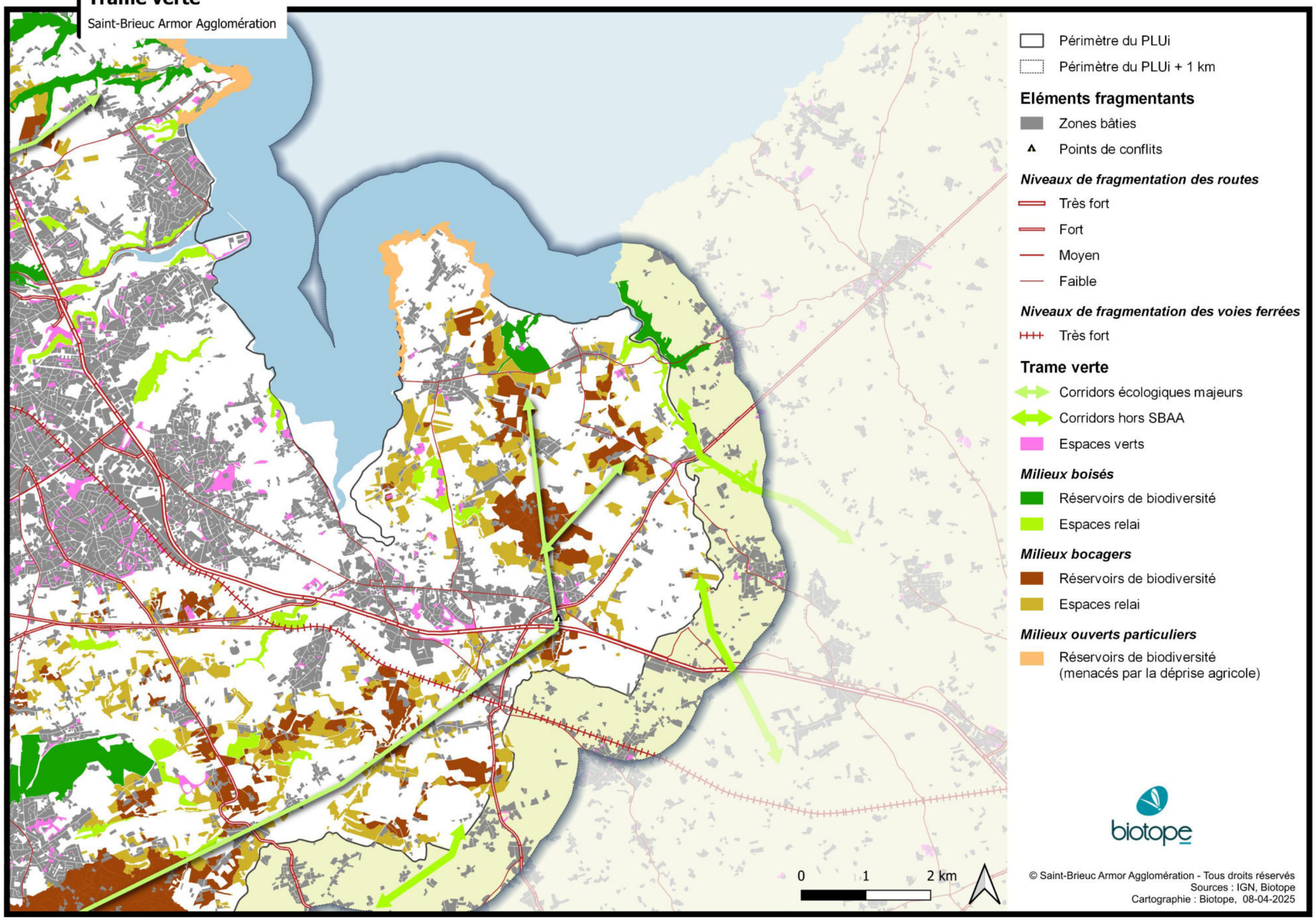


© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 08-04-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

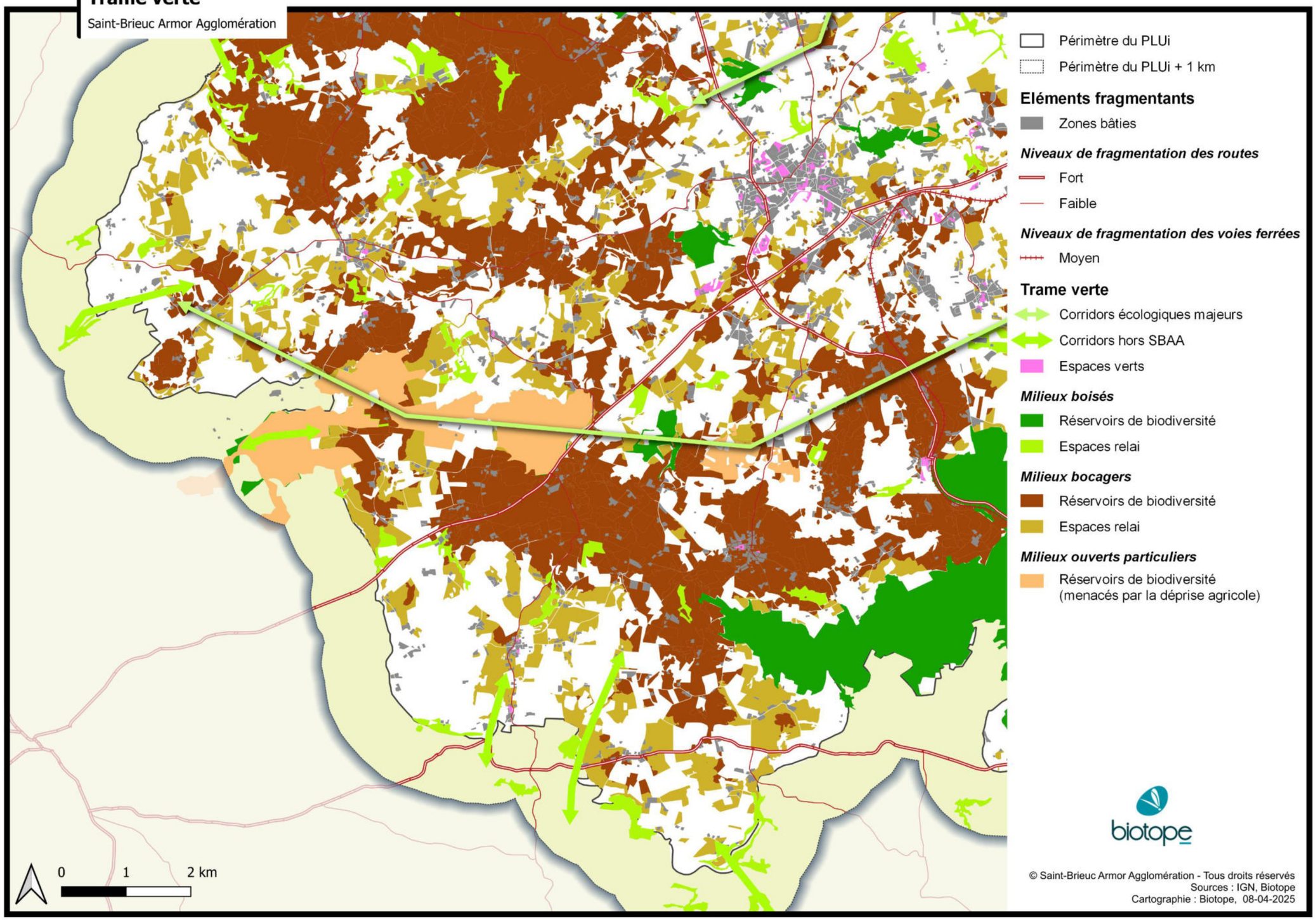
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

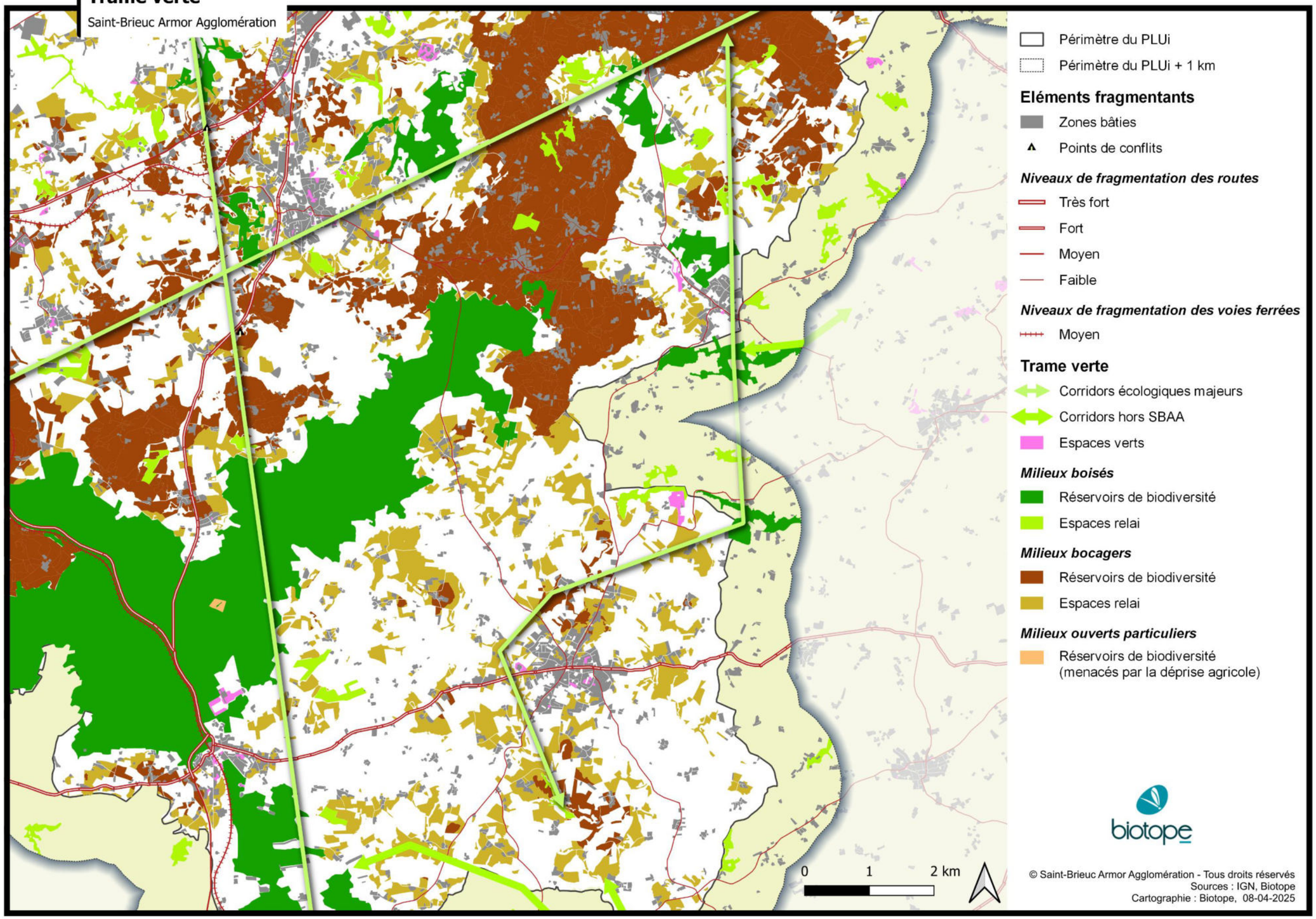
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

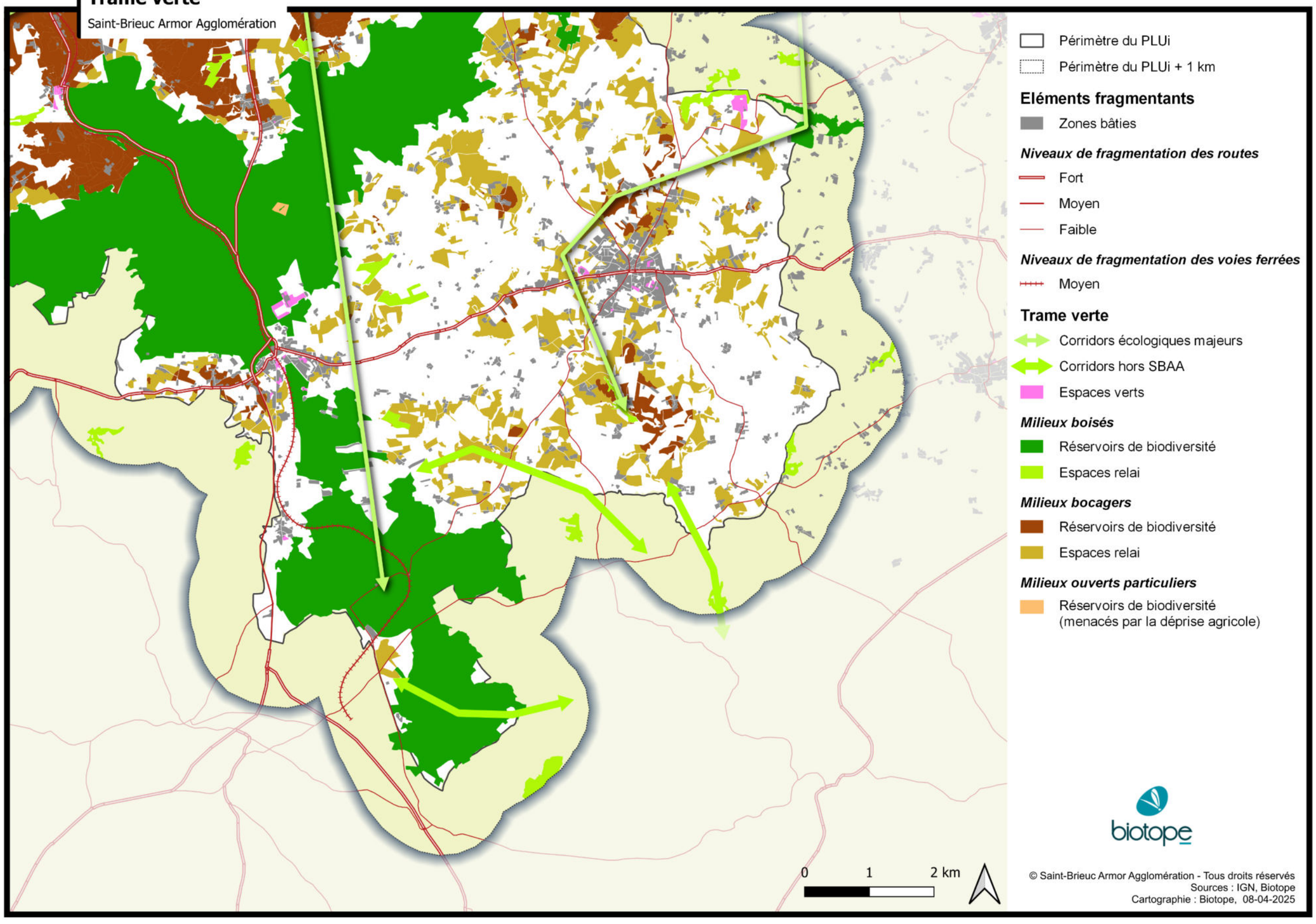
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame verte

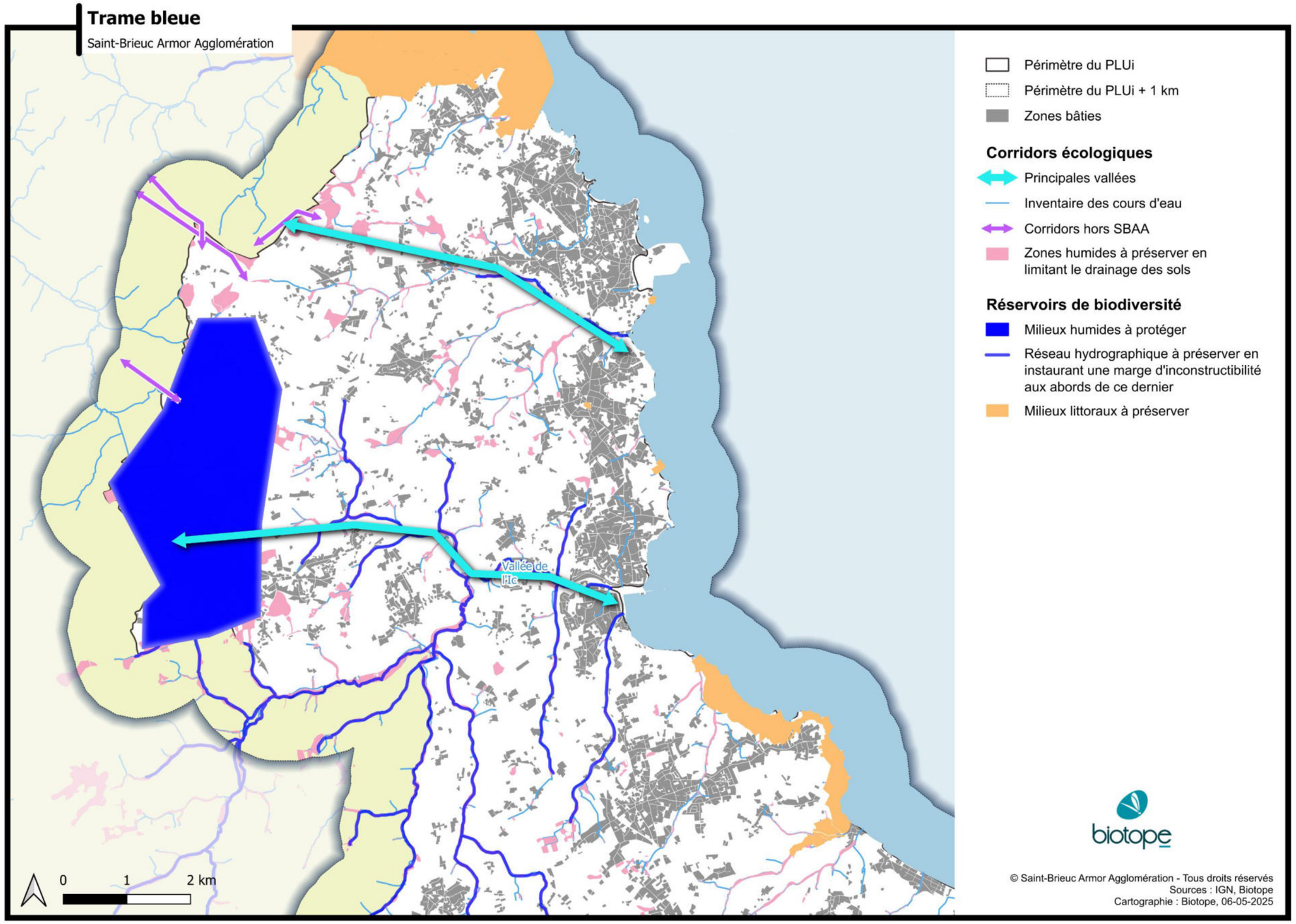
Saint-Brieuc Armor Agglomération



© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 08-04-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

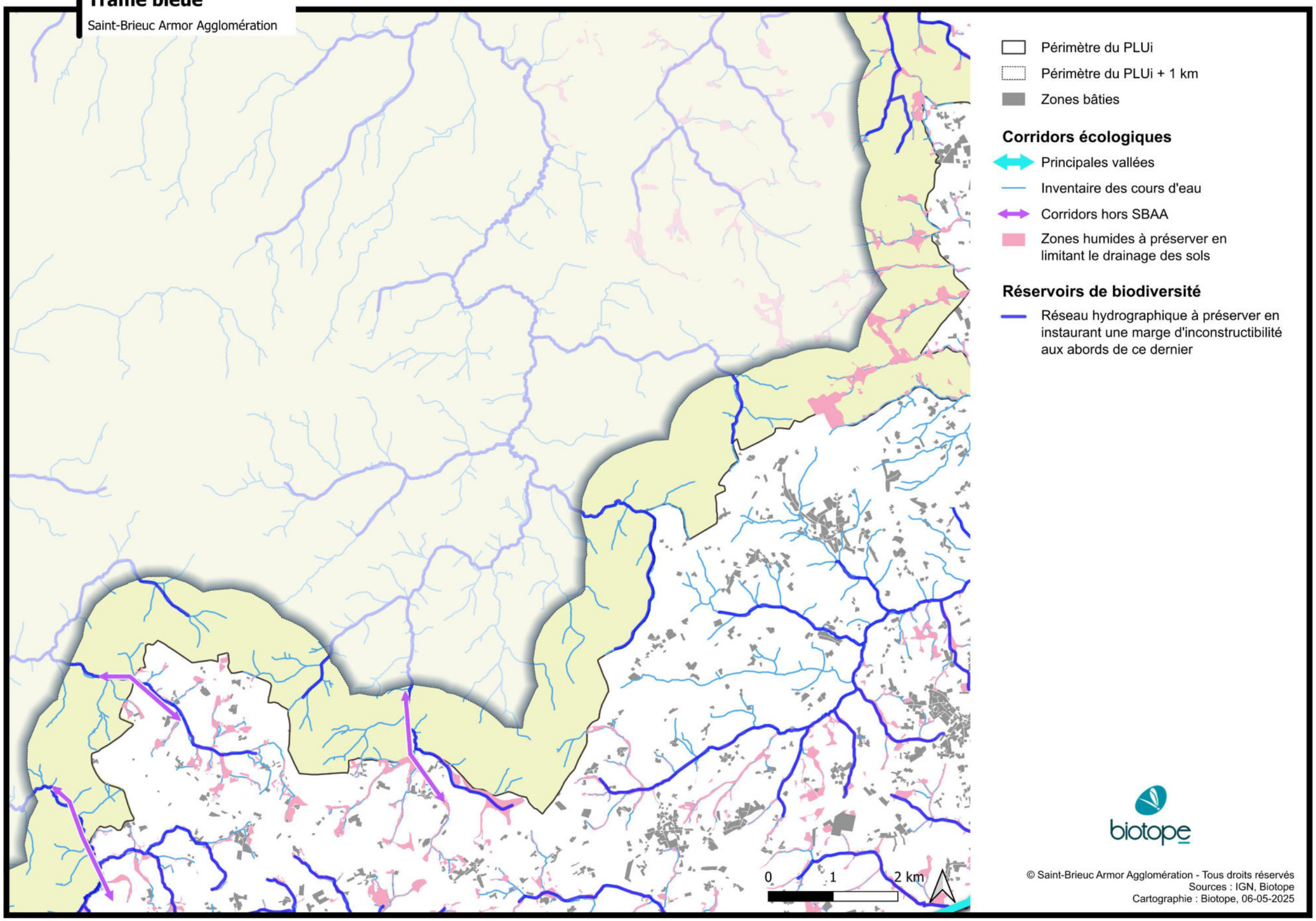
ATLAS DE LA TRAME BLEUE



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

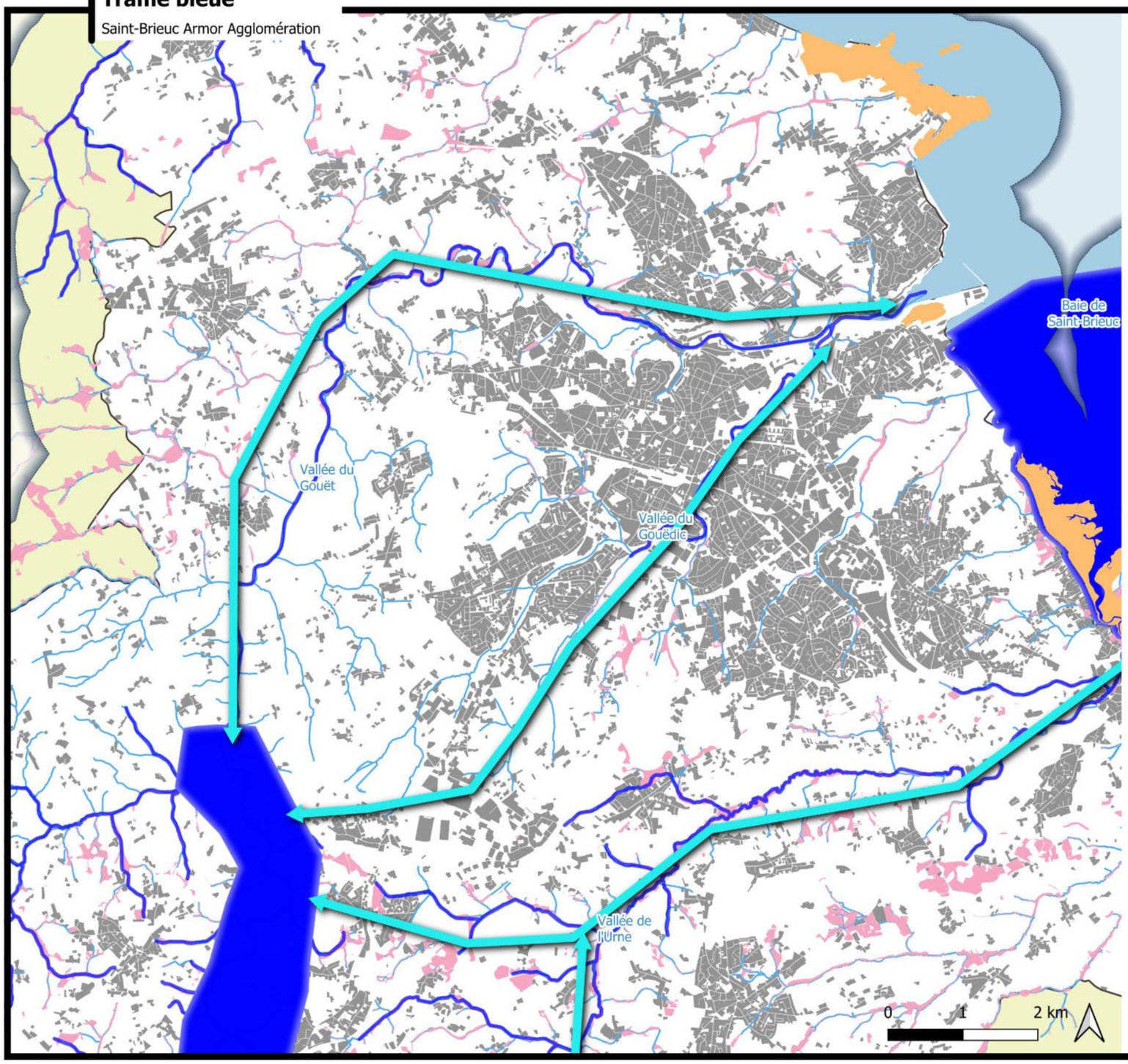
Saint-Brieuc Armor Agglomération



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi

Périmètre du PLUi + 1 km

Zones bâties

Corridors écologiques

Principales vallées

Inventaire des cours d'eau

Zones humides à préserver en limitant le drainage des sols

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides à protéger

Réseau hydrographique à préserver en instaurant une marge d'inconstructibilité aux abords de ce dernier

Milieux littoraux à préserver

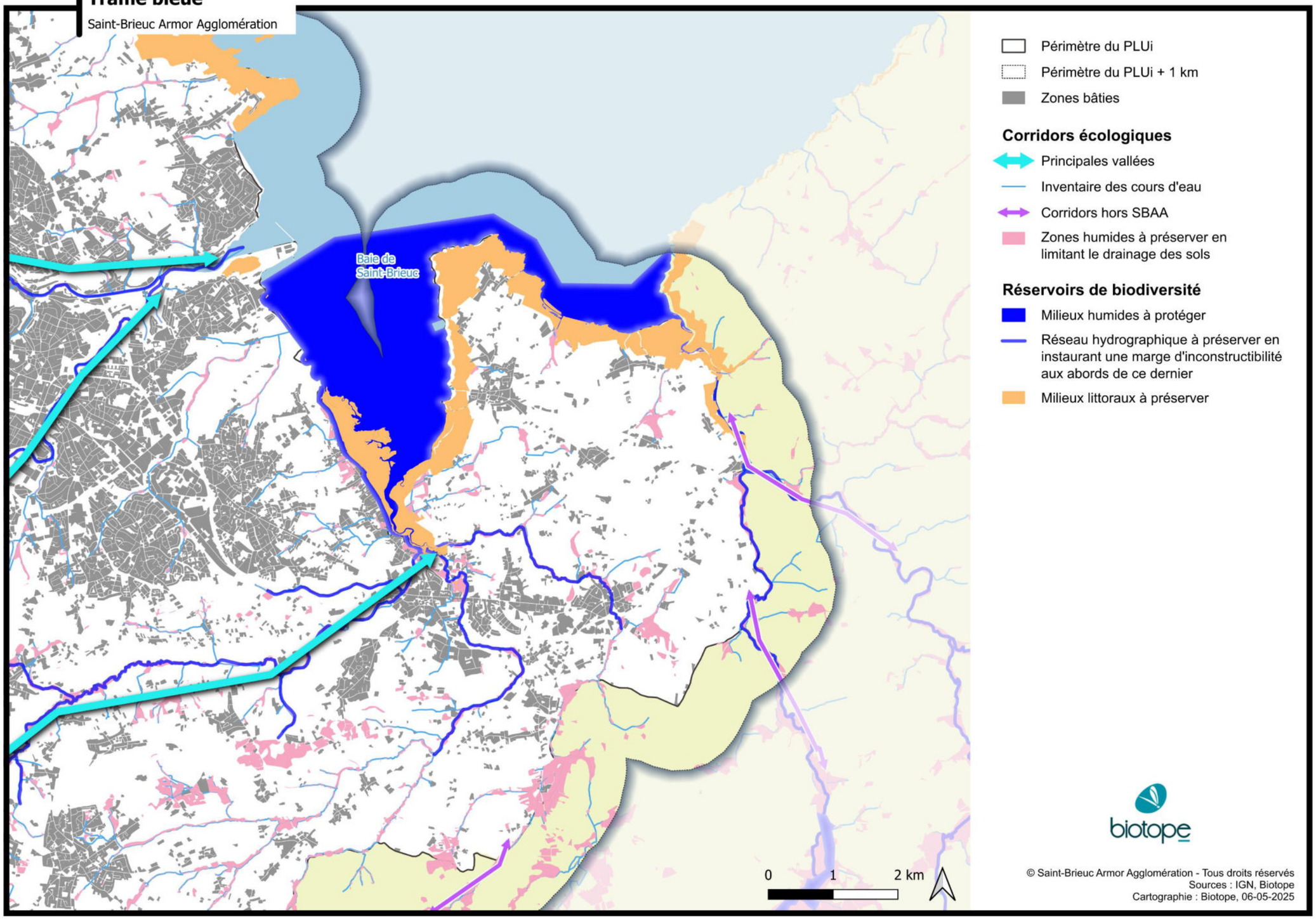
biotope

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération

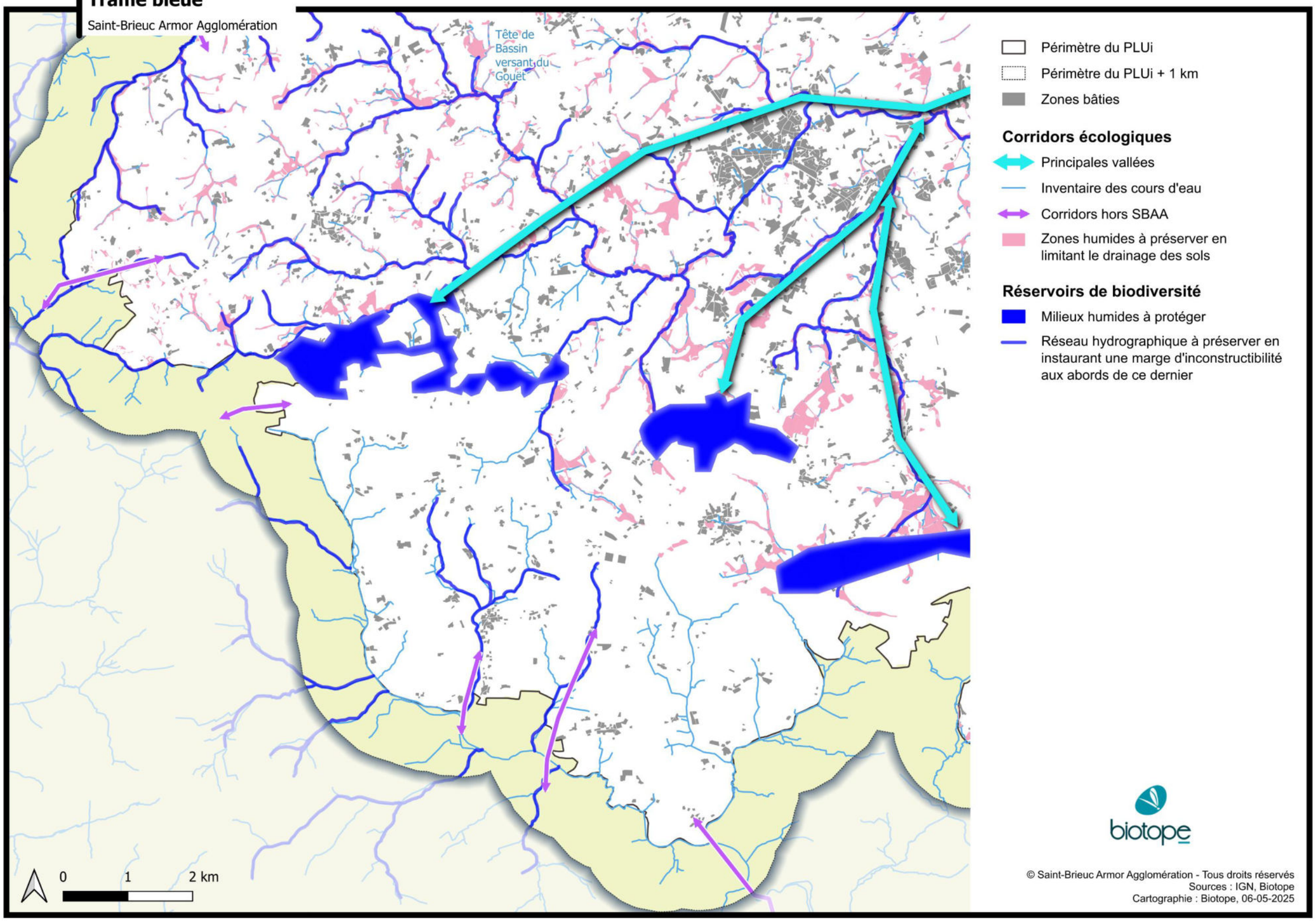


© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi
Périmètre du PLUi + 1 km
Zones bâties

Corridors écologiques

Principales vallées
Inventaire des cours d'eau
Corridors hors SBAA
Zones humides à préserver en limitant le drainage des sols

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides à protéger
Réseau hydrographique à préserver en instaurant une marge d'inconstructibilité aux abords de ce dernier

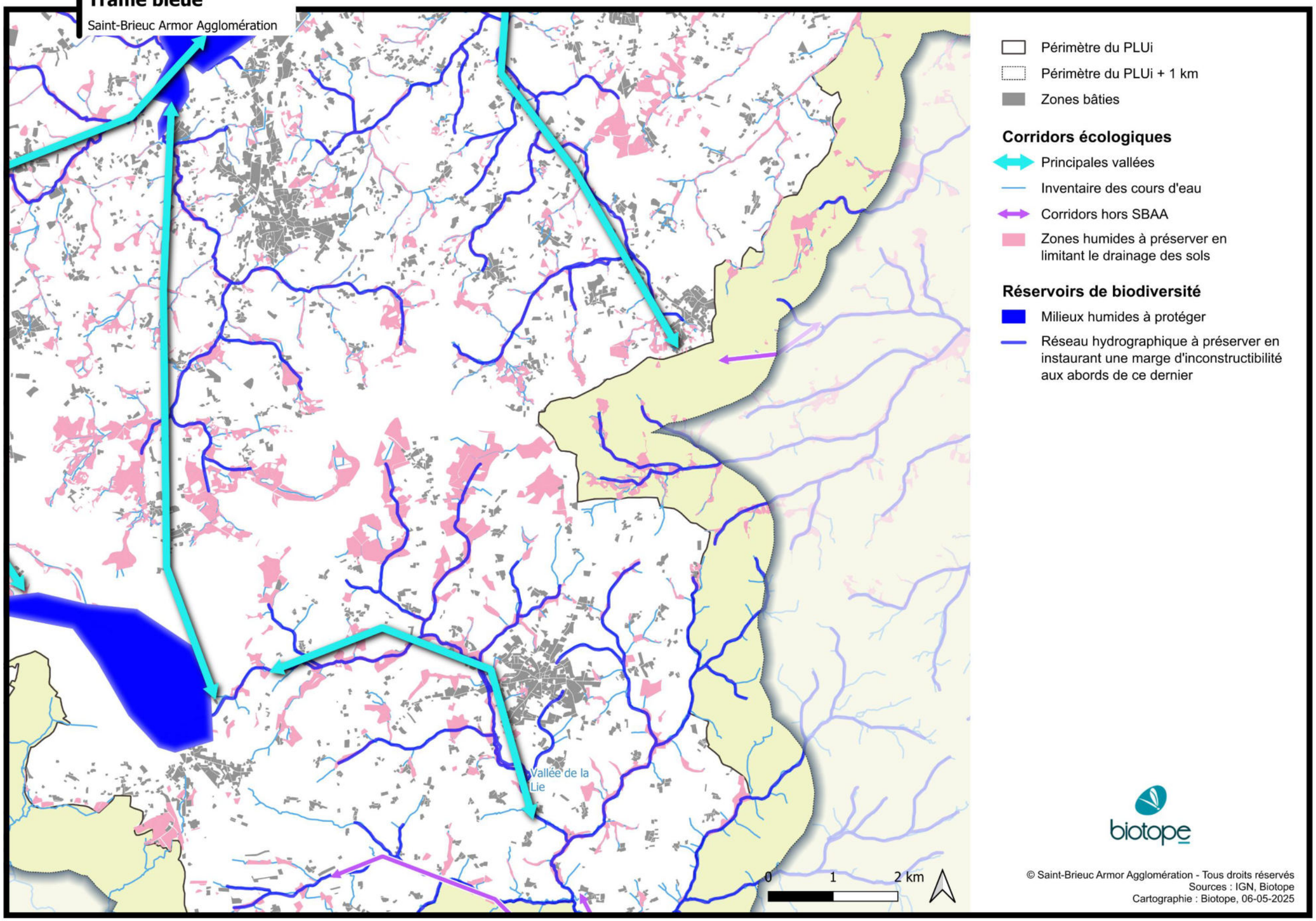
biotope

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi
Périmètre du PLUi + 1 km
Zones bâties

Corridors écologiques

Principales vallées
Inventaire des cours d'eau
Corridors hors SBAA
Zones humides à préserver en limitant le drainage des sols

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides à protéger
Réseau hydrographique à préserver en instaurant une marge d'inconstructibilité aux abords de ce dernier

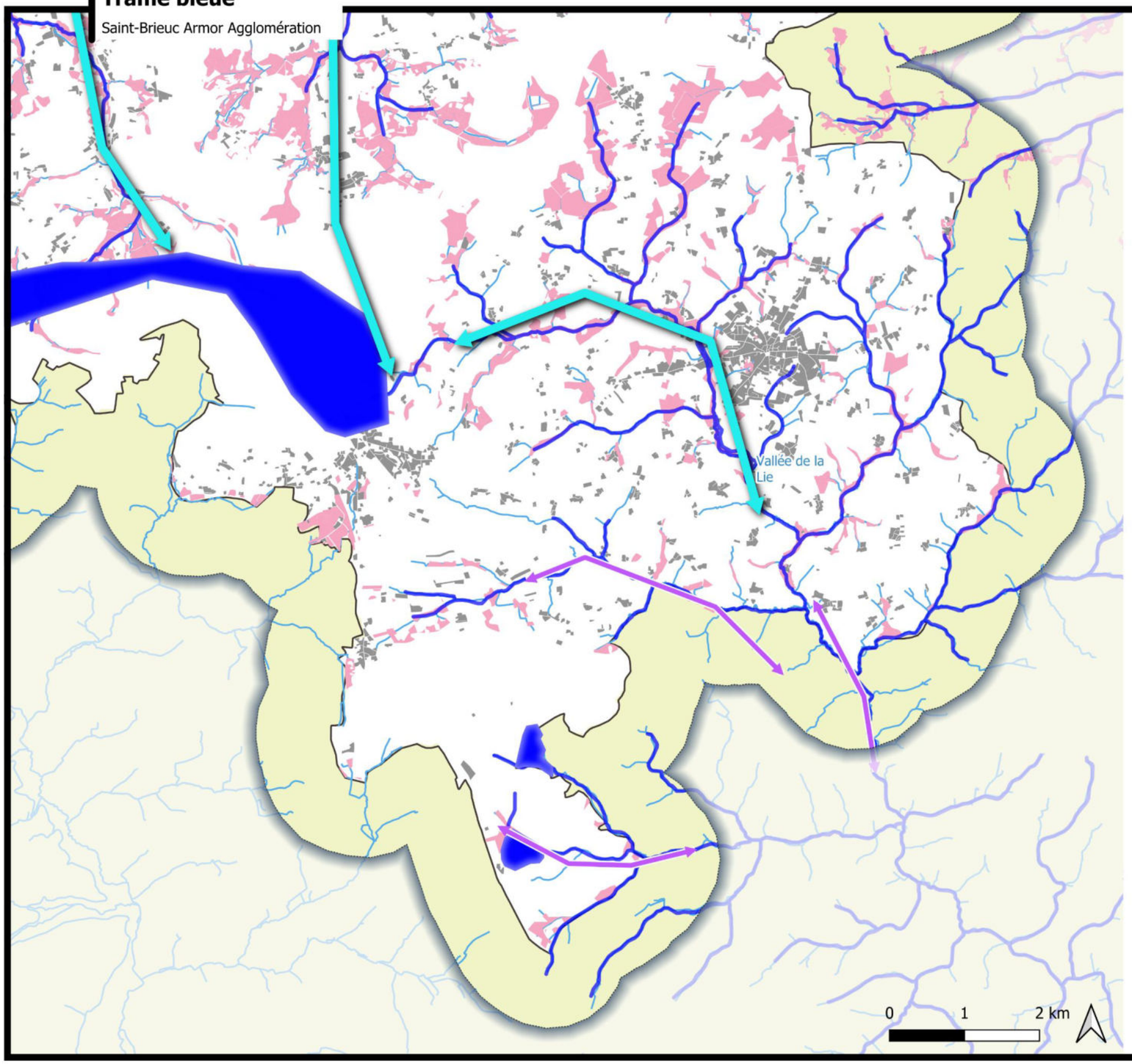
biotope

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Trame bleue

Saint-Brieuc Armor Agglomération



Périmètre du PLUi

Périmètre du PLUi + 1 km

Zones bâties

Corridors écologiques

Principales vallées

Inventaire des cours d'eau

Corridors hors SBAA

Zones humides à préserver en limitant le drainage des sols

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides à protéger

Réseau hydrographique à préserver en instaurant une marge d'inconstructibilité aux abords de ce dernier

biotope

© Saint-Brieuc Armor Agglomération - Tous droits réservés
Sources : IGN, Biotope
Cartographie : Biotope, 06-05-2025

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Liste des tableaux

Tableau I : Les ZNIEFF de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)9

Tableau II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (INPN, 2019)22

Tableau III : L'avifaune hivernante d'intérêt communautaire recensé sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc-Est (DOCOB Baie de Saint-Brieuc-Est, 2009)22

Tableau IV : Types d'habitat présents sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint-Brieuc-Est (INPN, 2019)24

Tableau V : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE (INPN, 2019)26

Tableau VI : Types d'habitat présents sur le site Natura 2000 de la forêt de Lorge, des landes de Lanfains, de la cime de Kerchouan (INPN, 2019)27

Tableau VII : Sites du Conservatoire du littoral de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)29

Tableau VIII : Espaces Naturels Sensibles de Saint-Brieuc Armor Agglomération (INPN, 2019)30

Tableau IX : Les sites classés sur Saint-Brieuc Armor Agglomération32

Tableau X : Évolution de l'occupation du sol de Saint-Brieuc Armor Agglomération entre 2008 et 2018 (Syndicat Mixte de la Baie de St-Brieuc, 2018)39

Tableau XI : Obstacles sur les cours d'eau majeurs (SAGE Baie de Saint-Brieuc, 2015)43

Tableau 12 : Des milieux favorables à l'accueil d'une faune variée49

Tableau XIII : La flore d'intérêt patrimonial de Saint-Brieuc Armor Agglomération (CBNB, eCalluna 2019)57

Tableau XIV : La faune patrimoniale de la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor, 2014)60

Tableau XV : la flore patrimoniale de la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor 2014)61

Tableau XVI : Observations Faune-Flore sur la commune de Langueux de 1983 à 2014 (Viv'Armor 2014)63

Tableau XVII : flore et faune patrimoniales de la commune de Langueux (Viv'Armor, 2015)64

Tableau XVIII : La flore invasive "avérée" du département des Côtes d'Armor (CBNB, eCalluna 2019)67

Tableau XIX : La flore invasive "potentielle" du département des Côtes d'Armor (CBNB, eCalluna 2019)67

Tableau XX : La faune invasive "avérée" de Bretagne (Observatoire de l'Environnement Breton, 2018)68

Tableau XXI : La faune invasive "potentielle" de Bretagne (Observatoire de l'Environnement Breton, 2018)68

Tableau XXII : Occupation du sol de la région Bretagne (SRCE Breton 2015)73

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Tableau XXIII : Niveaux de fragmentation des infrastructures de transports (Biotope, 2011)79

Tableau XXIV : Niveaux de fragmentation des voies routières (BIOTOPE, 2019)80

Tableau XXV : Niveaux de fragmentation des voies ferrées (BIOTOPE, 2011)82

*Tableau XXVI : Niveaux de fragmentation des obstacles à l'écoulement (Biotope, 2011)**Erreur ! Signet non défini.***

Tableau XXVII : Atouts, points faibles et enjeux de la TVB de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Biotope, 2019)112

Liste des Cartes

Carte 1 : Zonages d'inventaires partie nord10

Carte 2 : Zonages d'inventaires partie sud11

Carte 3 : Inventaire des haies16

Carte 4 : Inventaire des boisements17

Carte 5 : Réseau Natura 200028

Carte 6 : Zonages réglementaires31

Carte 7 : Tourbières33

Carte 8 : Occupation des sols40

Carte 9 : Réseau hydrographique45

Carte 10 : Forêts gérées par l'ONF51

Carte 11 : Schéma Régional de Cohérence écologique75

Carte 12 : Trame verte et bleue du SCoT du Pays de Saint - Brieuc77

Carte 13 : Niveaux de fragmentation des routes81

Carte 14 : Niveaux de fragmentation des voies ferrées83

Carte 15 : Niveaux de fragmentation des obstacles au livre écoulement des eaux86

Carte 16 : Sous-trame boisée89

Carte 17 : Sous-trame bocagère91

Carte 18 : Sous-trame des milieux ouverts particuliers93

Carte 19 : Trame associée aux milieux littoraux95

Carte 20 : Trame verte96

Carte 21 : Trame bleue compartiment aquatique99

Carte 22 : Trame bleue : milieux humides100

Carte 23 : Trame bleue101

Carte 24 : Espaces verts103

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

Carte 25 : Continuités régionales essentielles aux mammifères (GMB, 2020) 105

Carte 26 : Cœurs d'habitats des espèces de mammifères à enjeux sur le territoire (GMB, 2020) 107

Carte 27 : Secteurs à restaurer pour les mammifères à enjeux (GMB, 2020) 109

Carte 28 : Trame verte enjeux 113

Carte 29 : Trame bleue enjeux ***Erreur ! Signet non défini.***

Liste des illustrations

Figure 1 : Les principales fonctions écosystémiques des zones humides (source : Biotope) 13

Figure 2 : Branta bernicla (Photo : Biotope) 17

Figure 3 : Les Dunes grises (Photo : Biotope) 19

Figure 4 : Eryngium maritimum (Photo : INPN) 19

Figure 5 : Tourbière haute active (Photo : INPN) 22

Figure 6 : Barbastella Barbastellus (Photo : Biotope 23

Figure 7 : Article 1 du règlement du SAGE Vilaine 36

Figure 8 : Pelodytes punctatus (Photo : Biotope) 43

Figure 9 : Philomachus pugnax (Photo : Biotope) 43

Figure 10 : Drosera intermedia (Photo : Biotope) 44

Figure 11 : Salamandra salamandra (Photo Biotope) 49

Figure 12 : Coagrion scitulus (Photo Biotope) 49

Figure 13 : Martin pêcheur (Photo Biotope) 49

Figure 14 : Elona quimperiana (Photo : INPN) 46

Figure 15 : Rhinolophus ferrumequinum (Photo : Biotope) 48

Figure 16 : Chorthippus binotatus (Photo : Biotope) 49

Figure 17 : Zones à enjeux pour la biodiversité et connexions écologiques potentielles sur la commune de Plérin-sur-mer (Viv'Armor, 2015) 59

Figure 18 : Zones à enjeux pour la biodiversité et connexions écologiques potentielles sur la commune de Saint-Brieuc (Viv'Armor, 2015) 62

Figure 19 : Zones à enjeux pour la biodiversité sur la commune de Langueux (Viv'Armor, 2015) 65

Figure 20 : Impatiens glandulifera (Photo : Biotope) 61

Figure 21 : Procambarus clarkii (Photo : Biotope) 63

Figure 22 : Synthèse de l'approche écologique fonctionnelle 67

Figure 23 : Exemple d'assemblage de sous-trames pour constituer une TVB (CEMAGREF,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE

2009) *67*

Figure 24 : Echanges lors de l'atelier TVB Mardi 7 mai 2019 (Photo : Biotope) *81*

Figure 27 : Le jardin de la Biodiversité à Saint-Brieuc (Photo : Saint-Brieuc Armor Agglomération) *95*

Figure 25 : Extrait du plan d'action en faveur des continuités écologiques pour les mammifères bretons (GMB, 2020)106

Figure 26 : Murin de Bechstein, Loutre d'Europe et Ecureil roux (Biotope)108

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_146_2025-DE



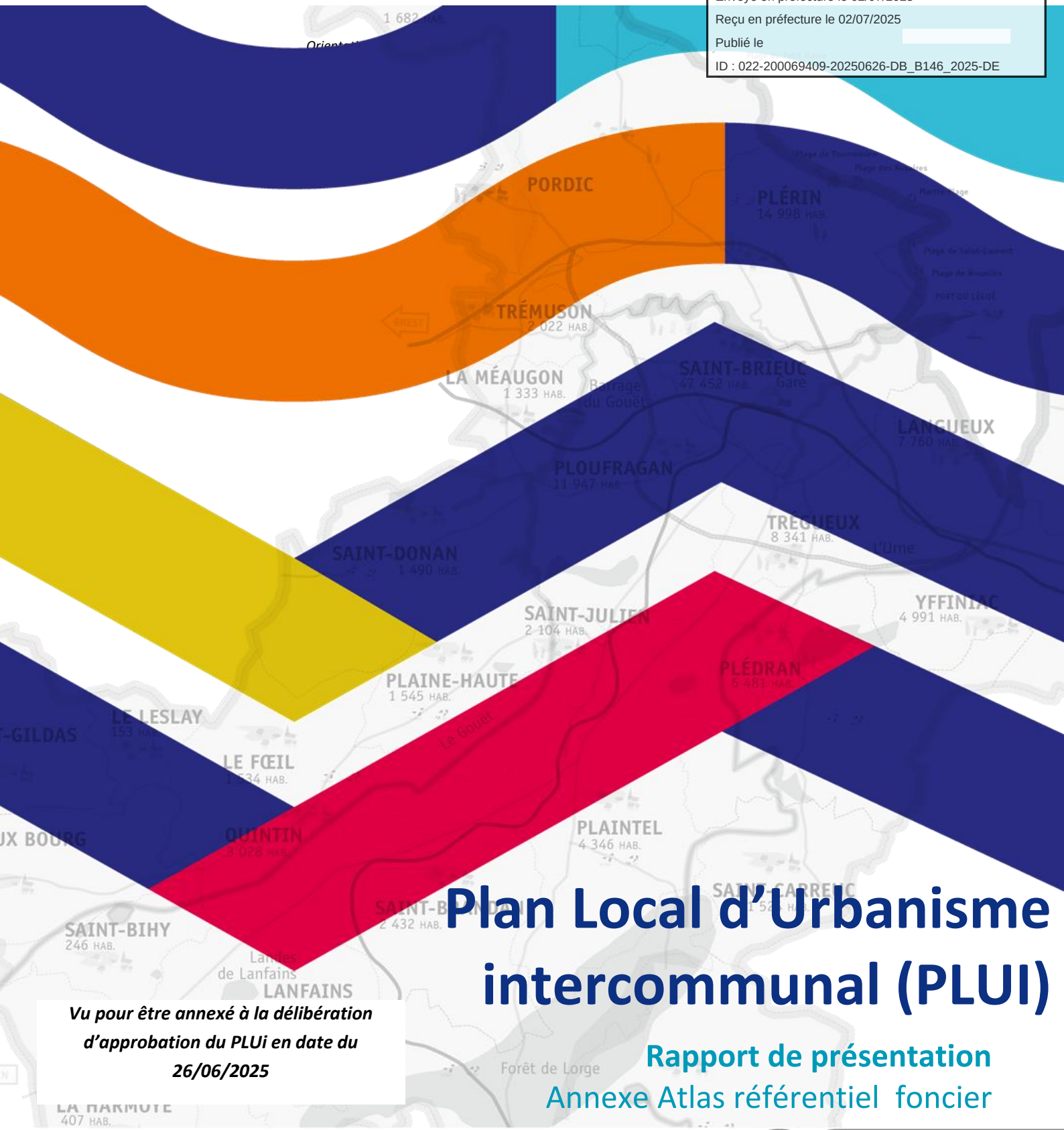
La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLUi en date du 26/06/2025

Rapport de présentation

Annexe Atlas référentiel foncier

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr

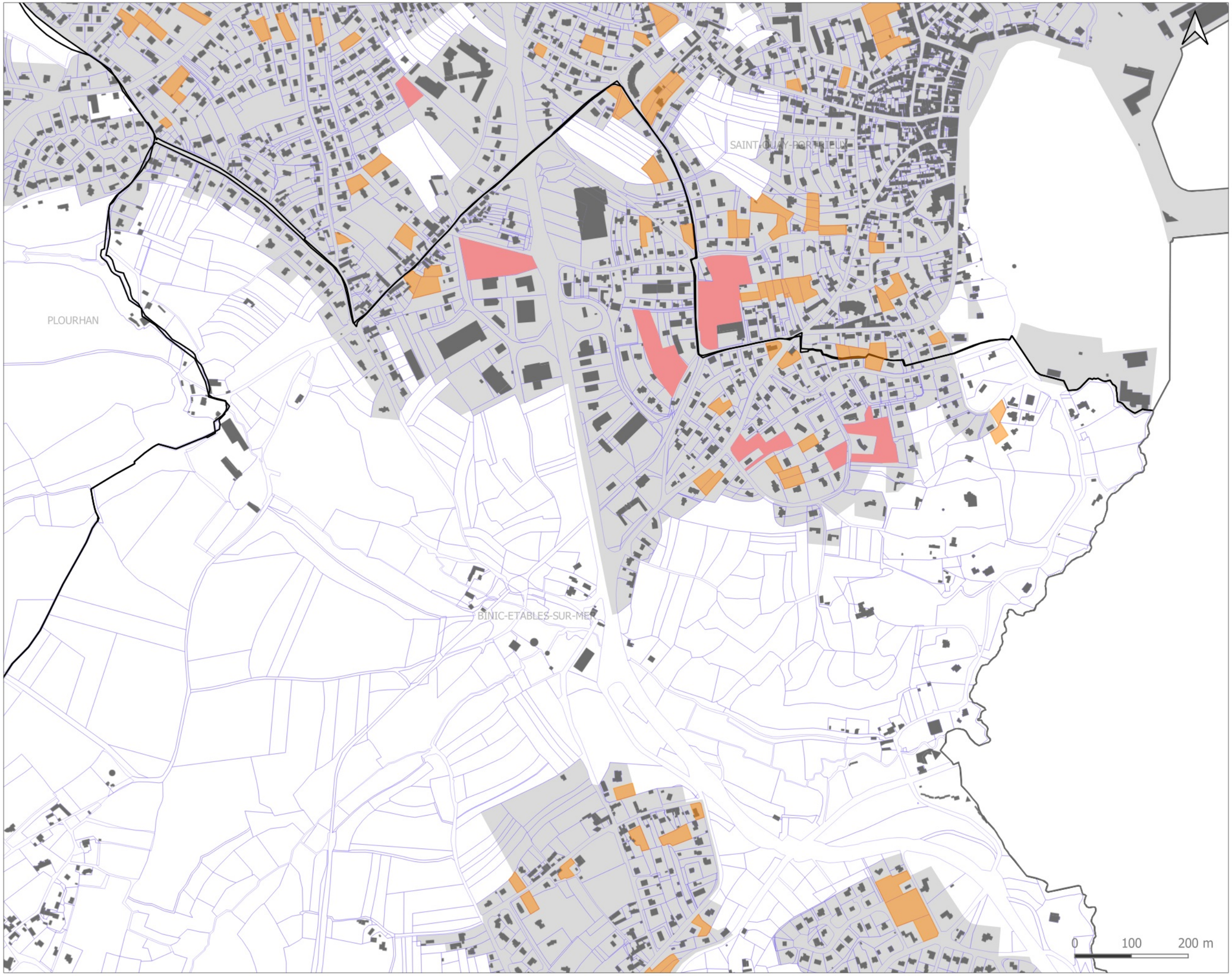
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

BINIC-ÉTABLES-SUR-MER // HILLION // LA HARMOYE // LA MÉAUGON // LANFAINS // LANGUEUX
LANTIC // LE BODÉO // LE FŒIL // LE LESLAY // LE VIEUX-BOURG // PLAINE-HAUTE // PLAINTEL
PLÉDRAN // PLÉRIN // PLŒUC-L'HERMITAGE // PLOUFRAGAN // PLOURHAN // PORDIC // QUINTIN
SAINT-BIHY // SAINT-BRANDAN // SAINT-BRIEUC // SAINT-CARREUC // SAINT-DONAN // SAINT-GILDAS
SAINT-JULIEN // SAINT-QUAY-PORTRIEUX // TRÉGUEUX // TRÉMUSON // TRÉVENEUC // YFFINIAC

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

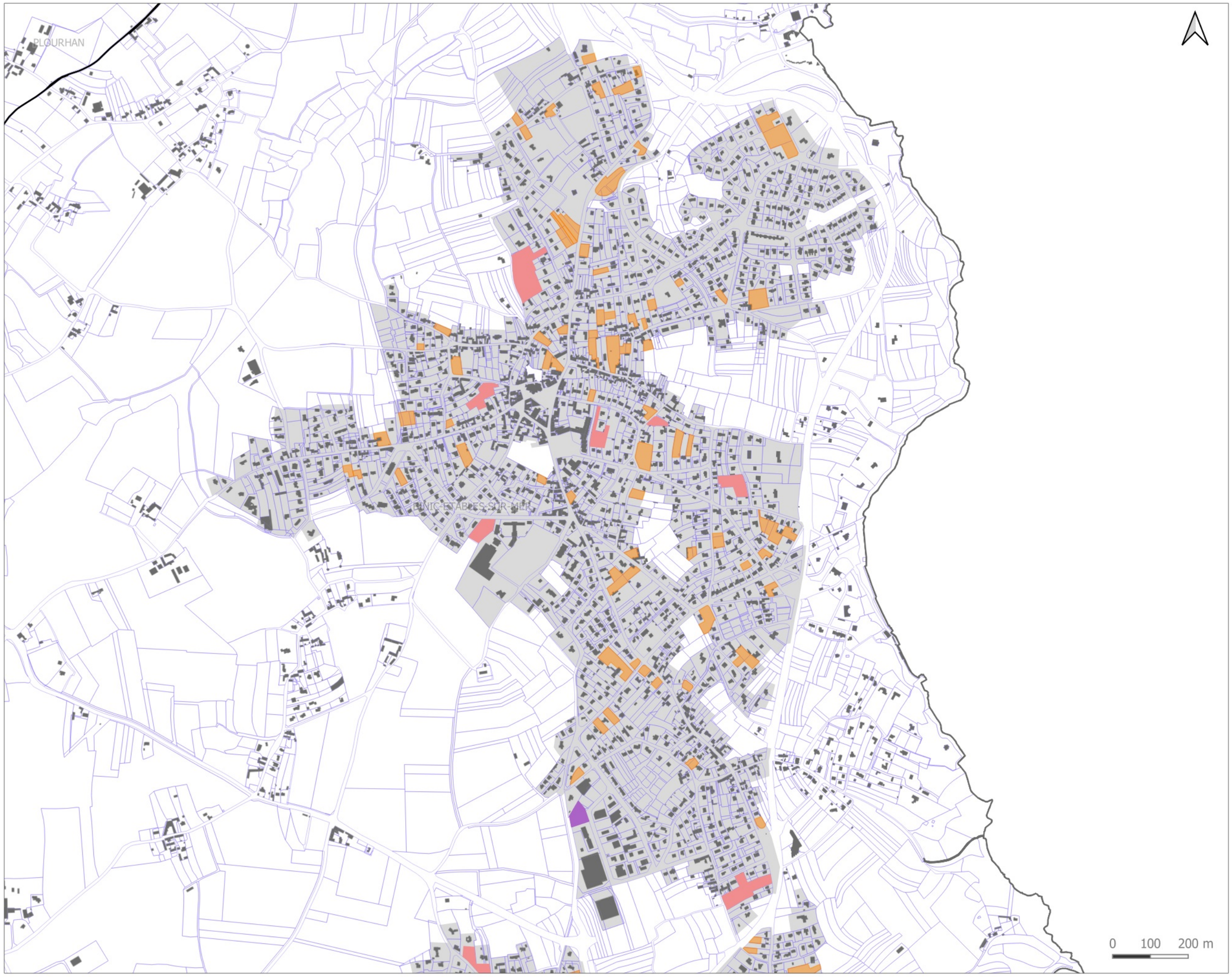
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

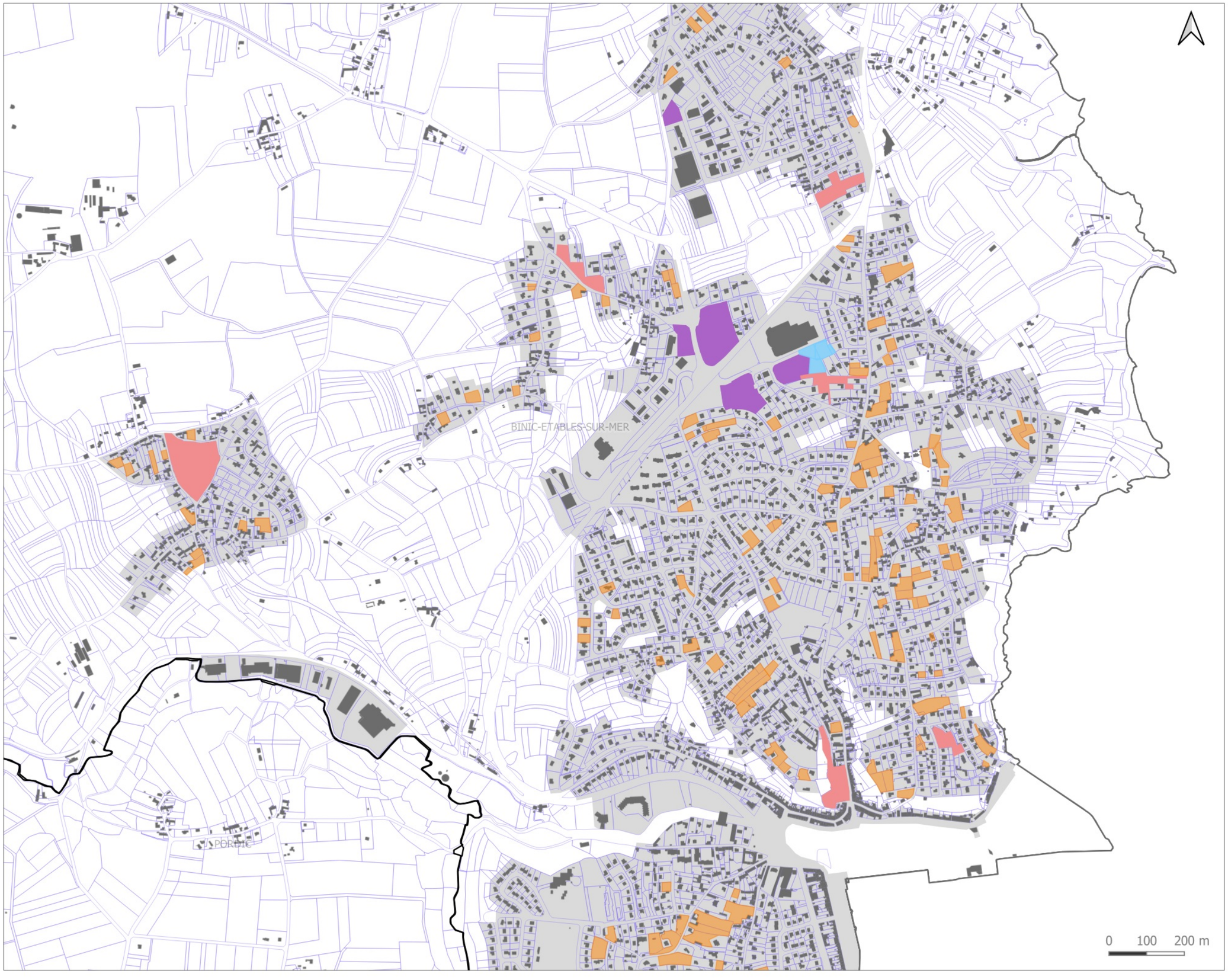
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

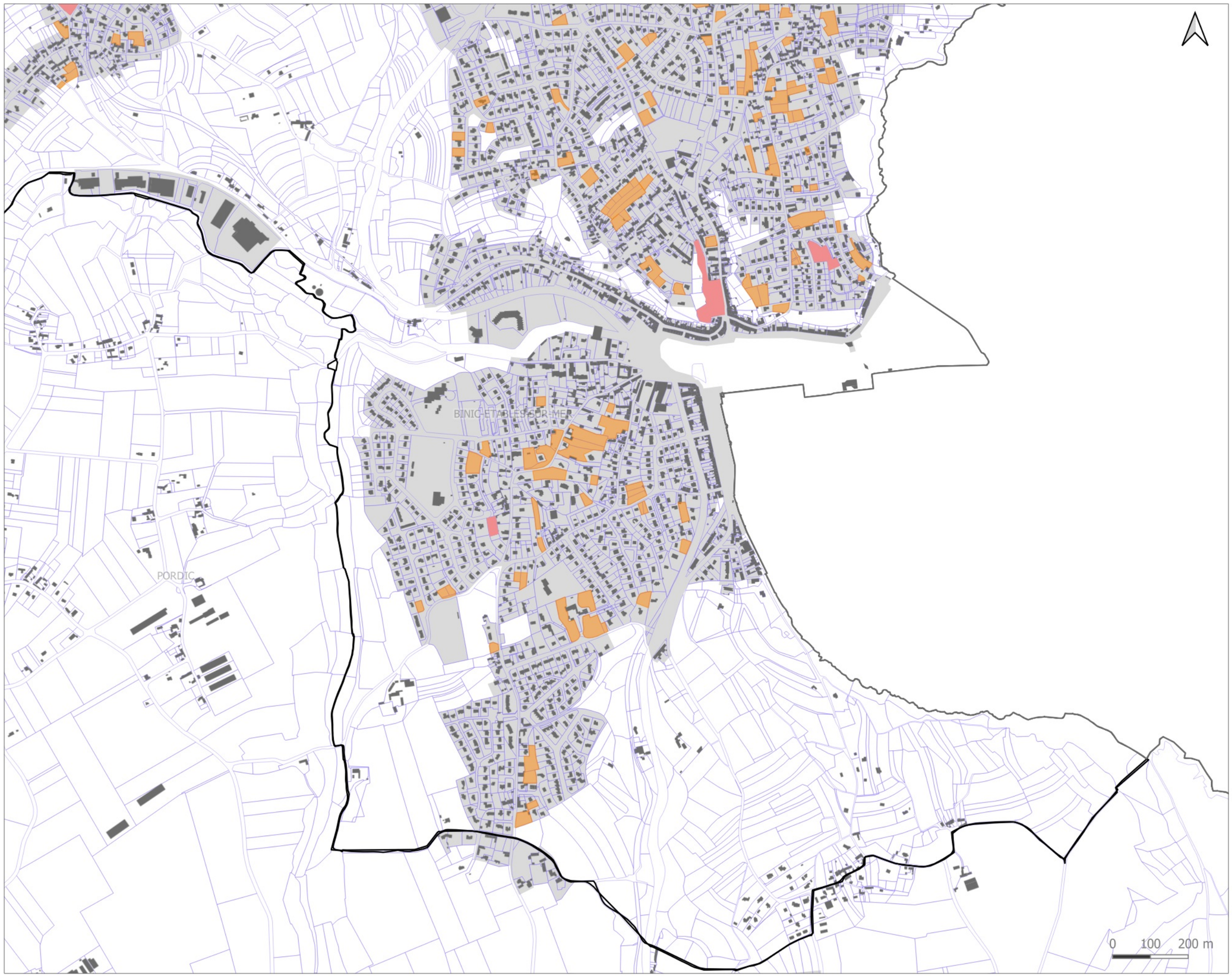
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

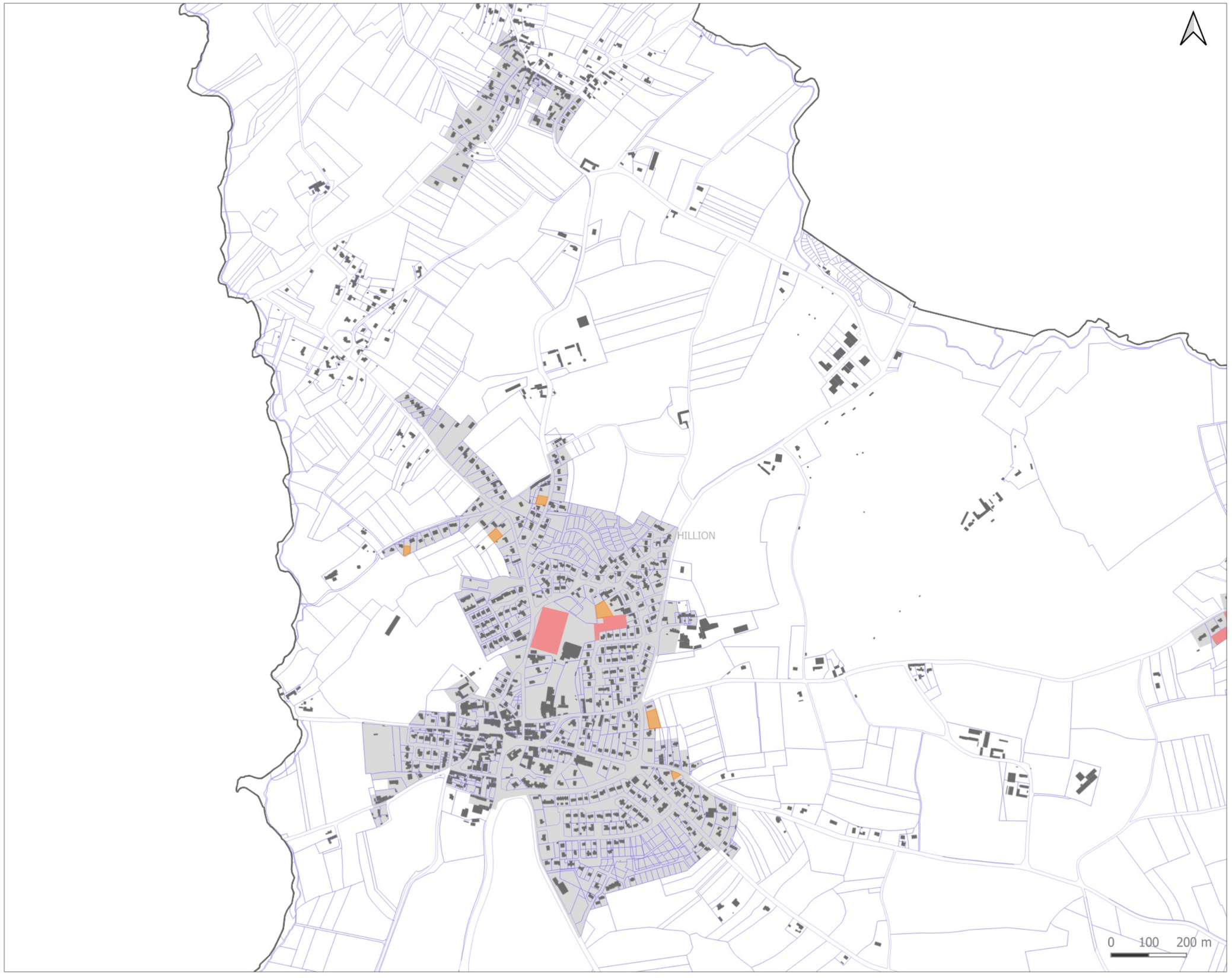
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

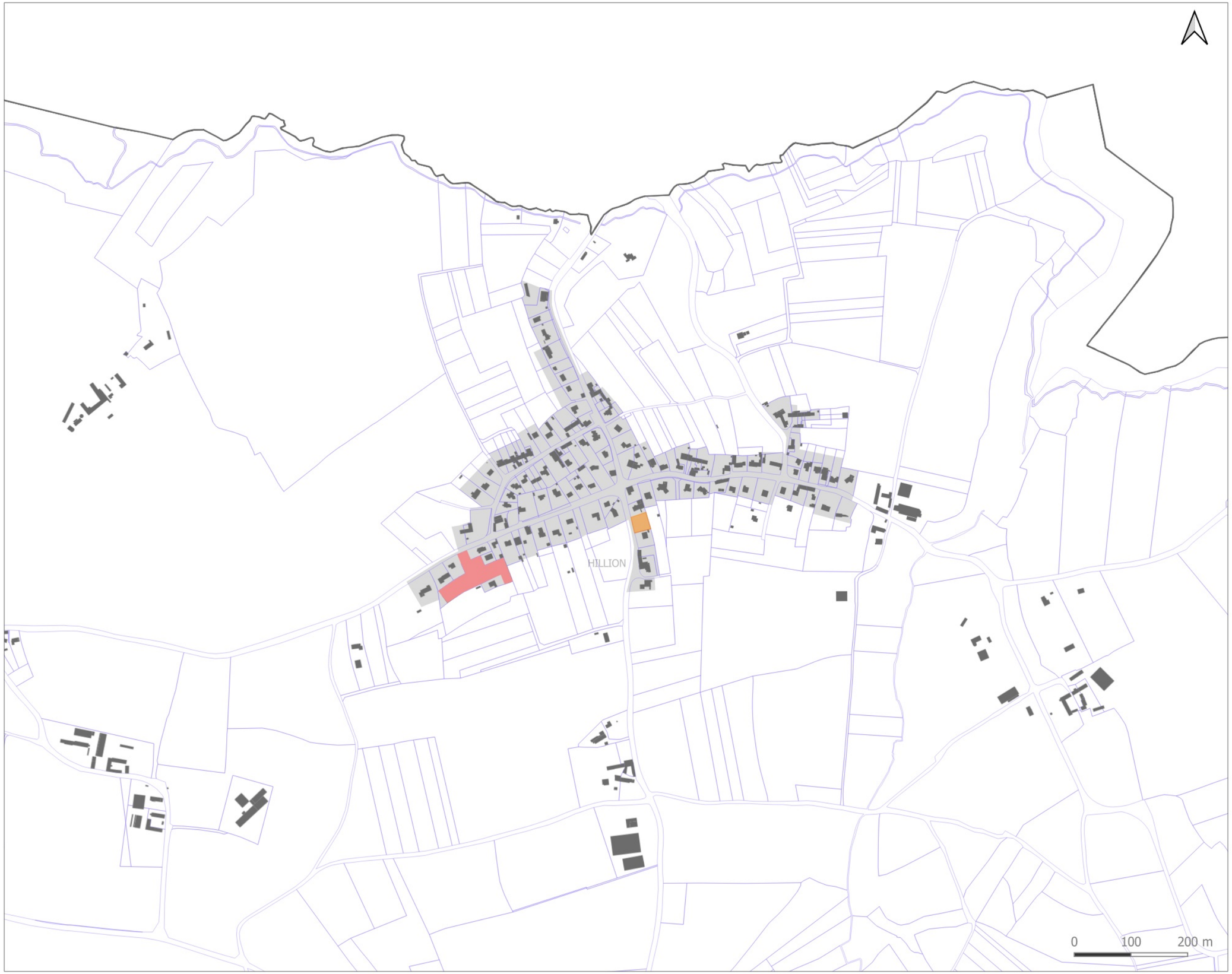
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

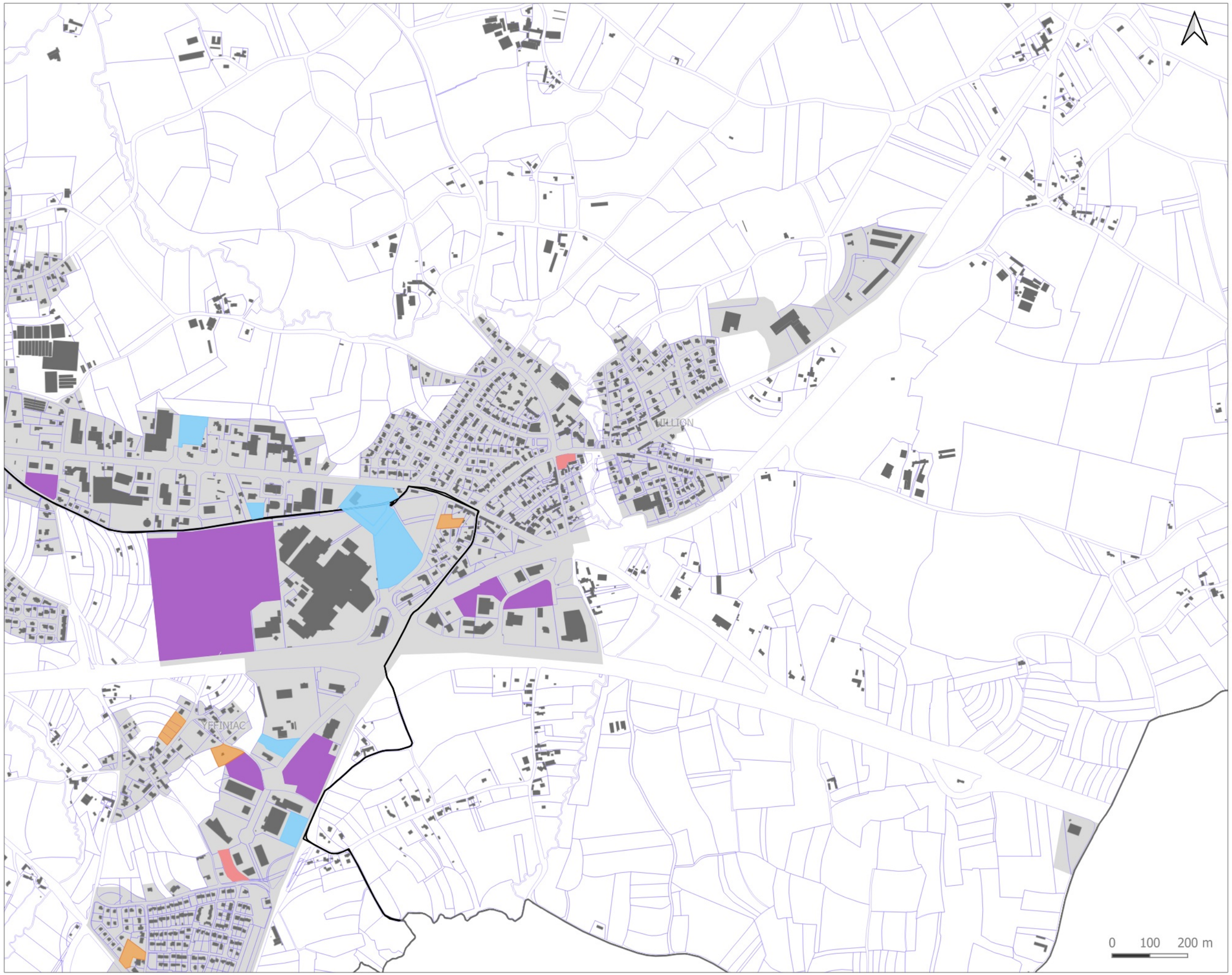
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

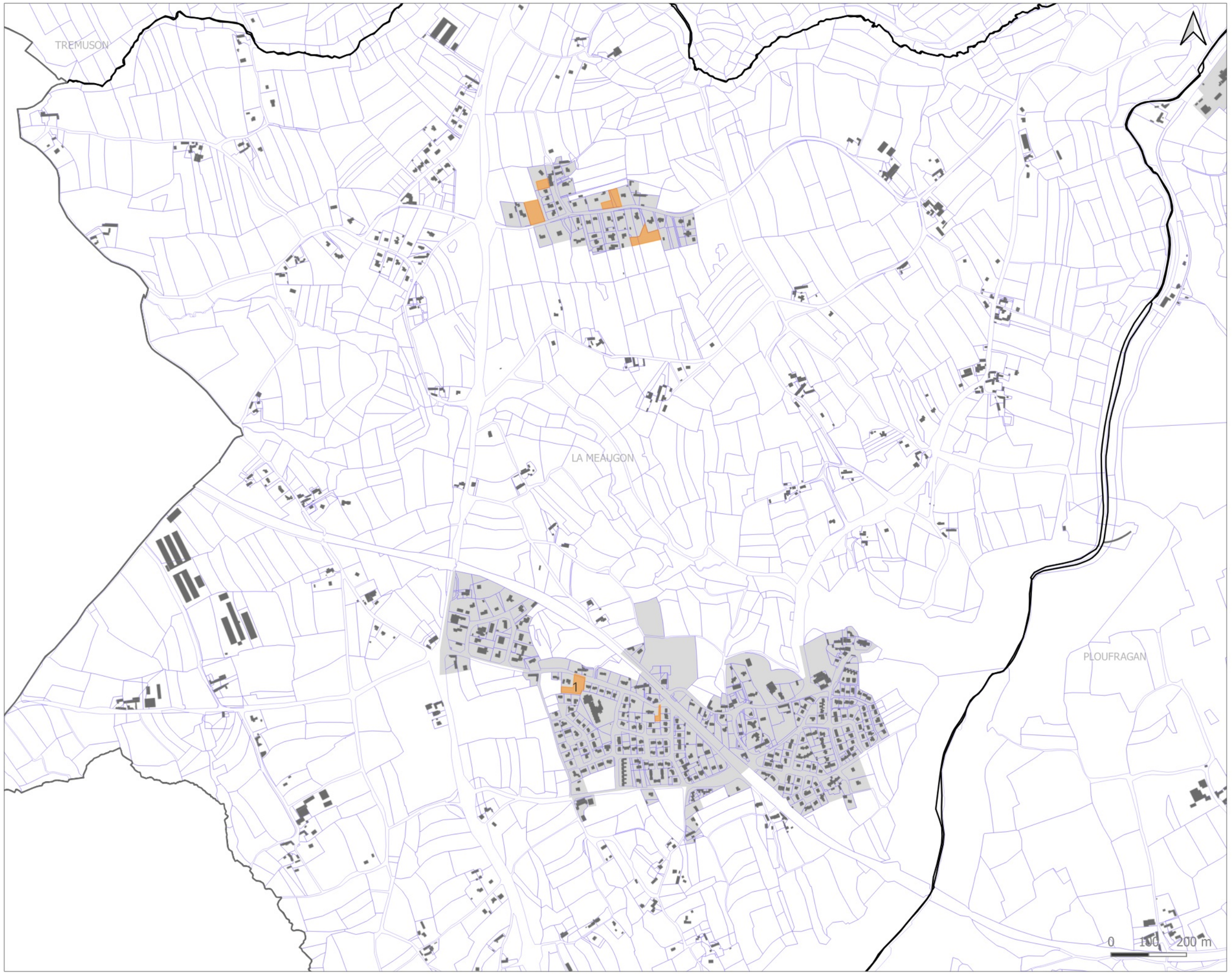
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

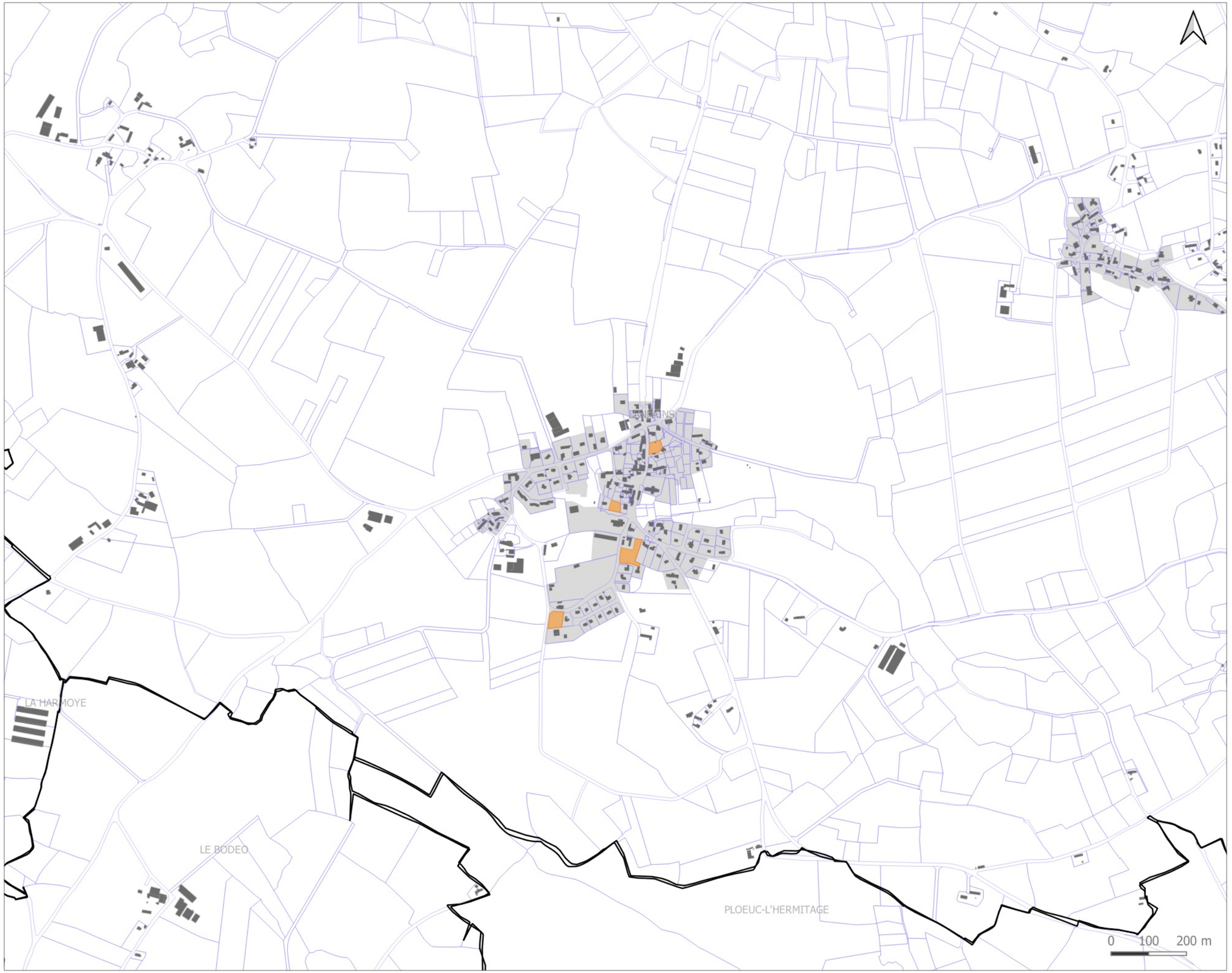
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

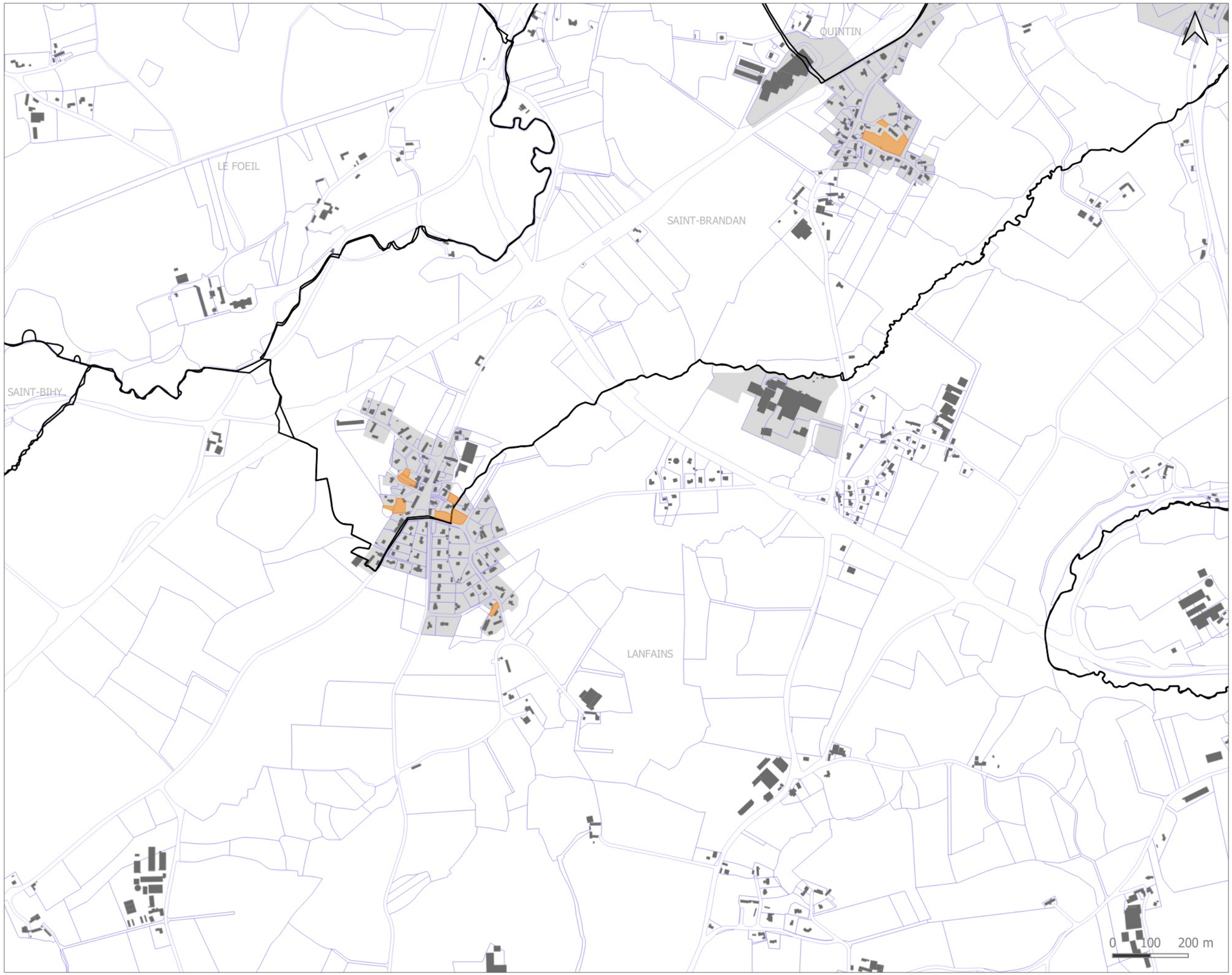
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

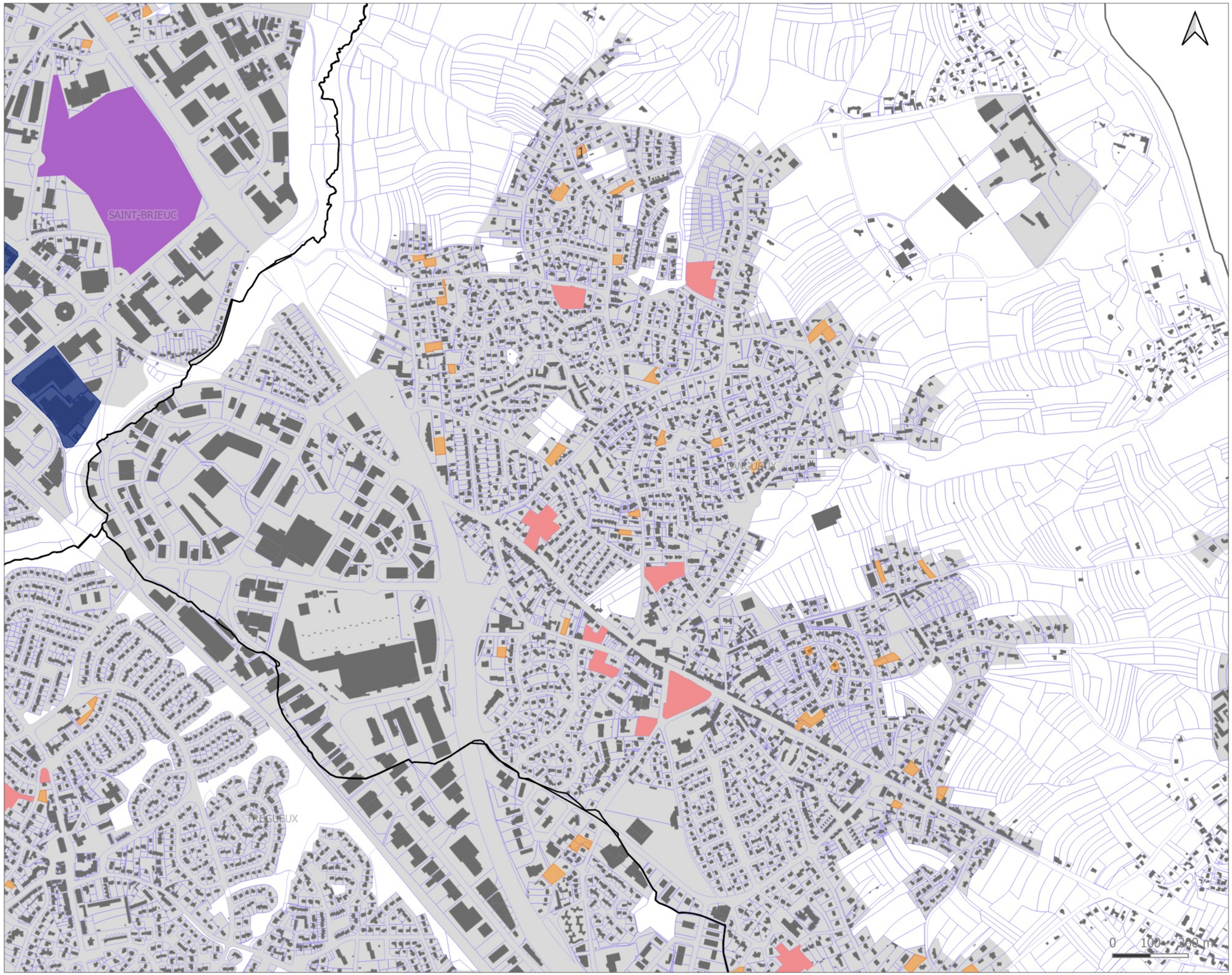
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

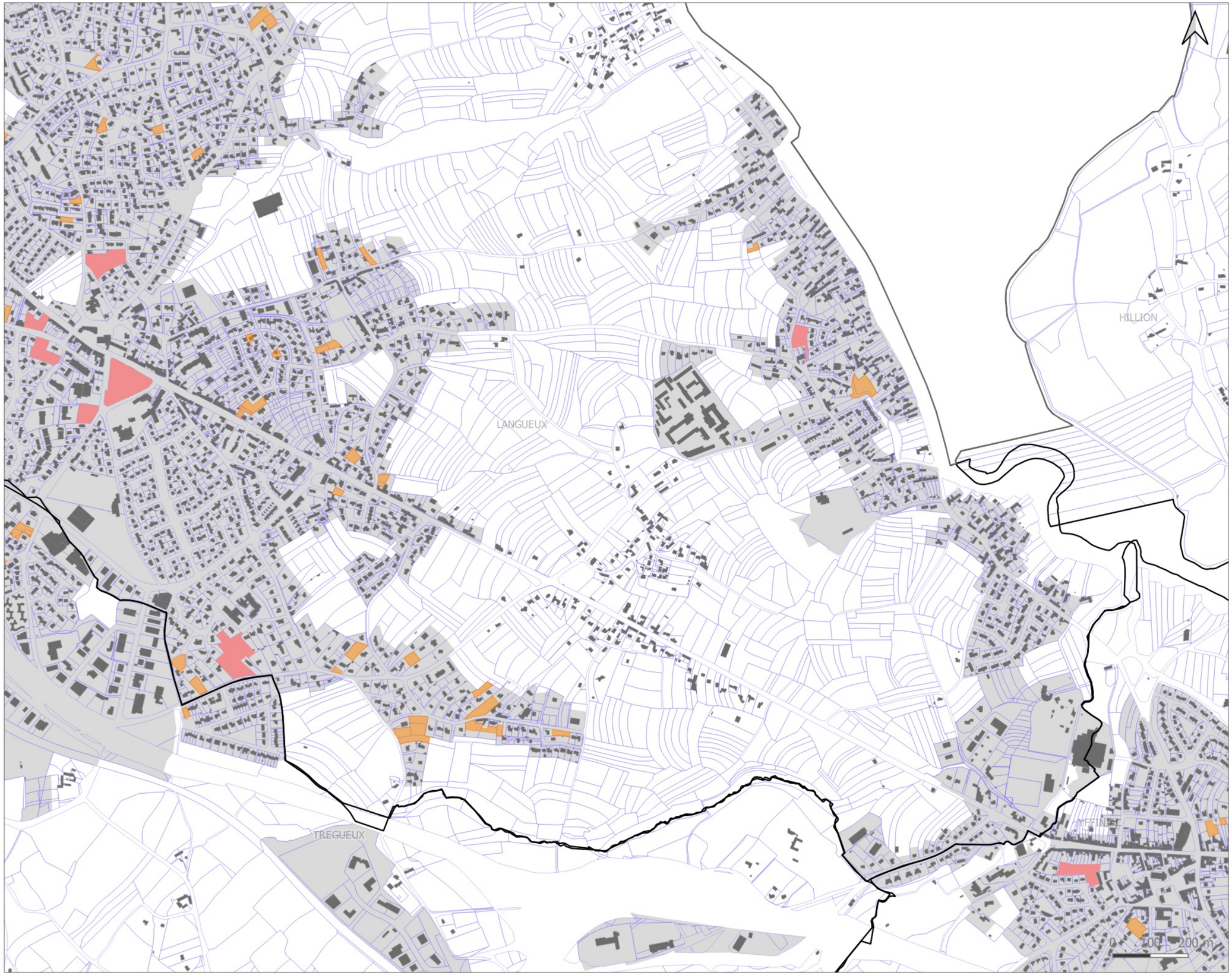
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

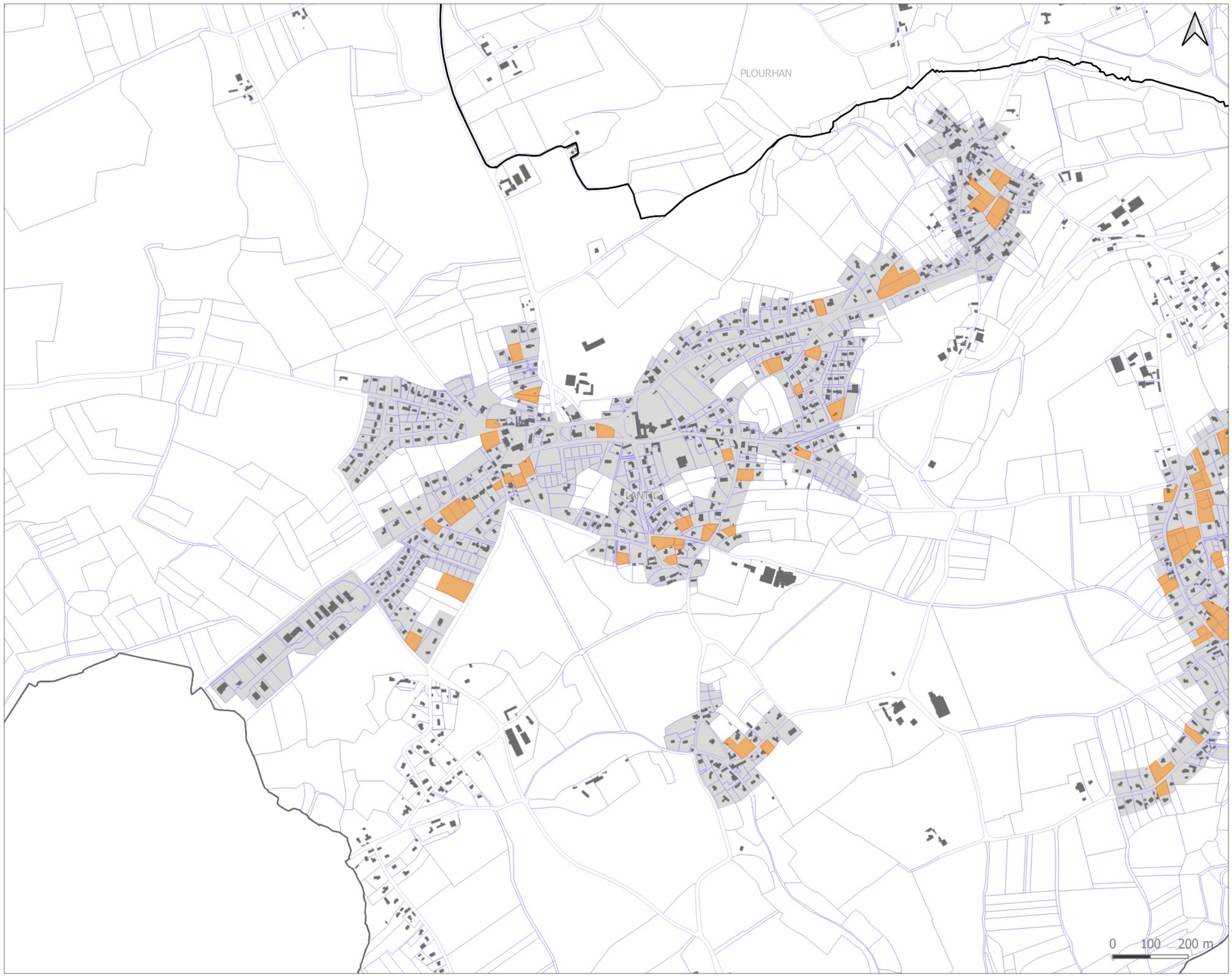
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

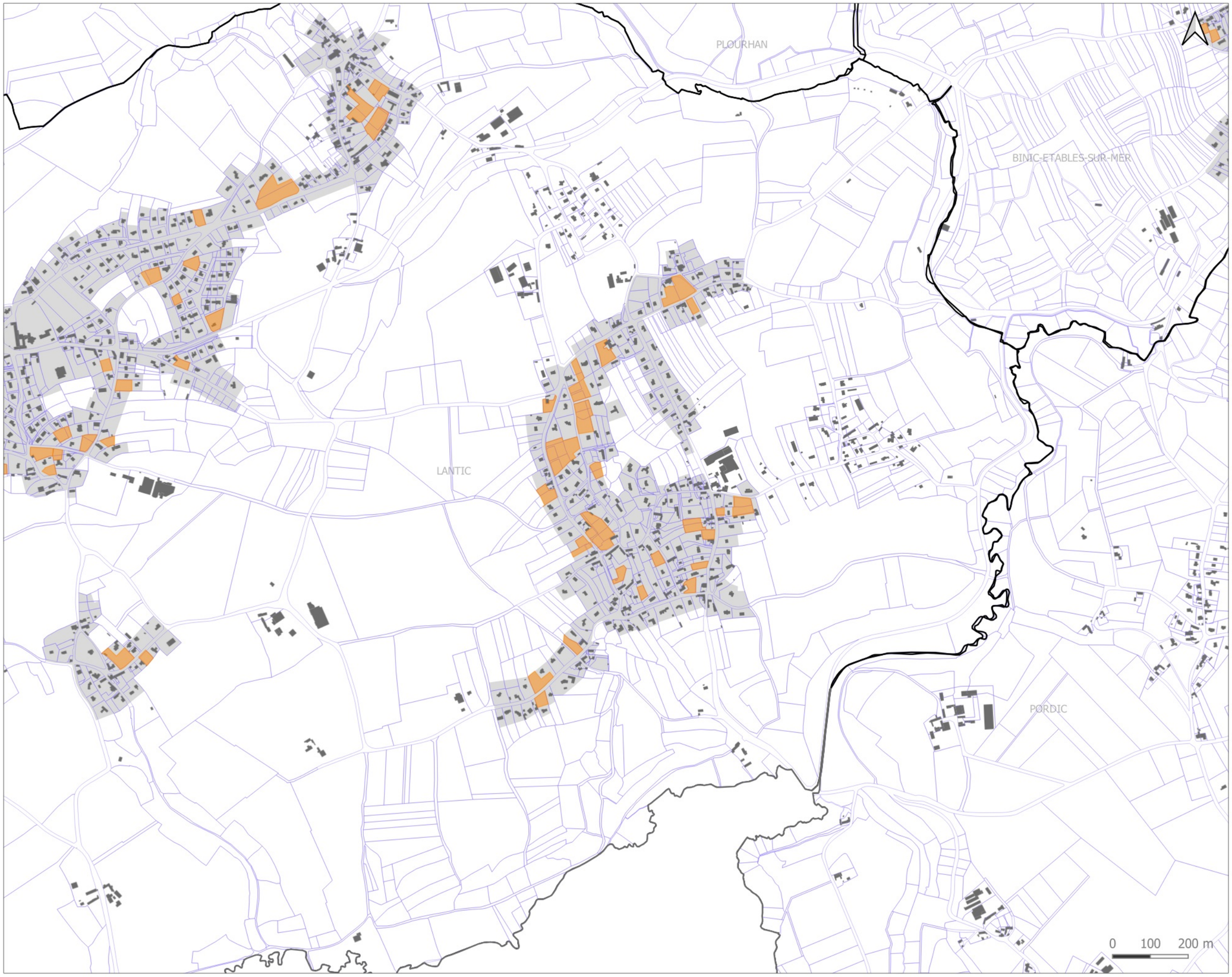
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

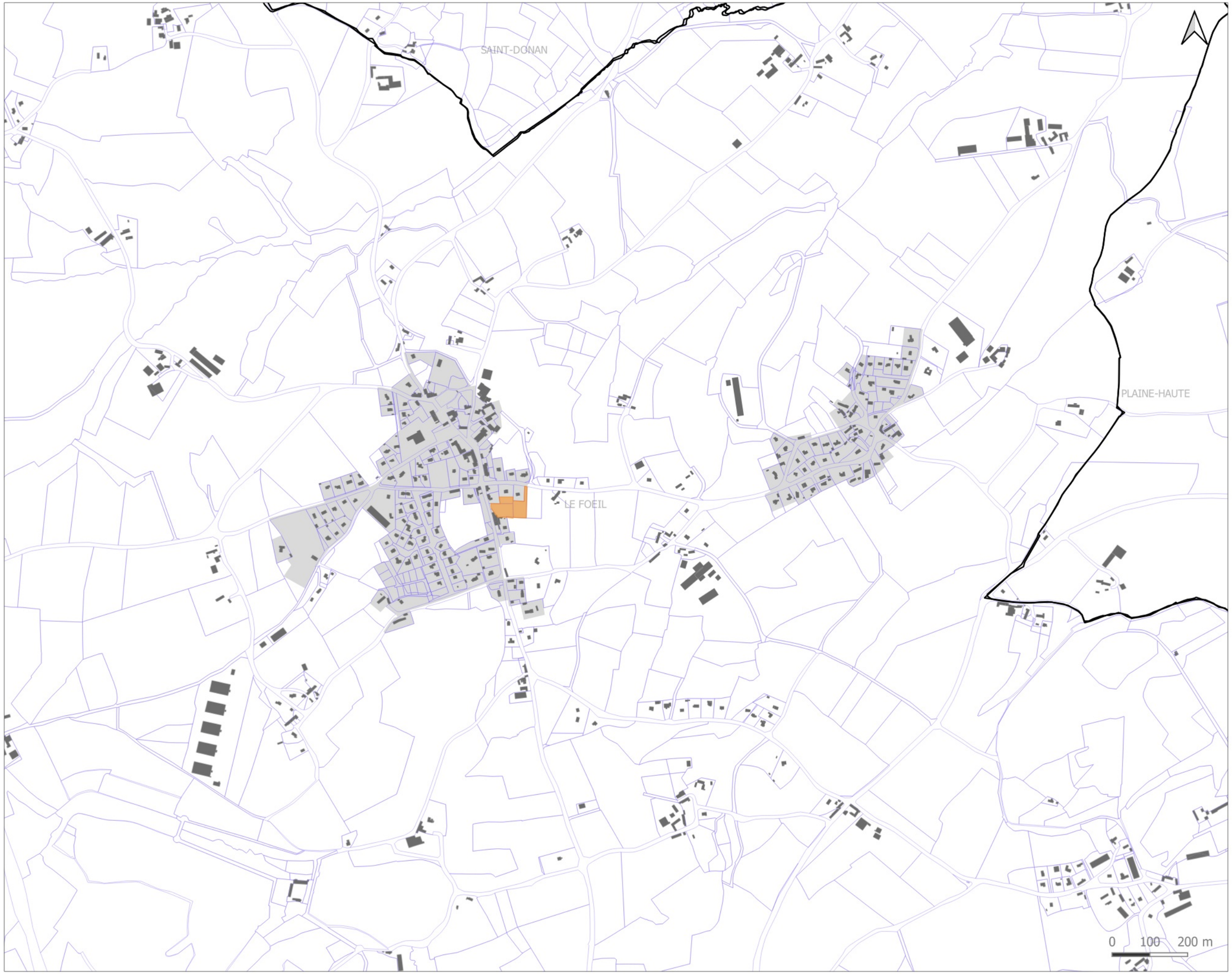
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

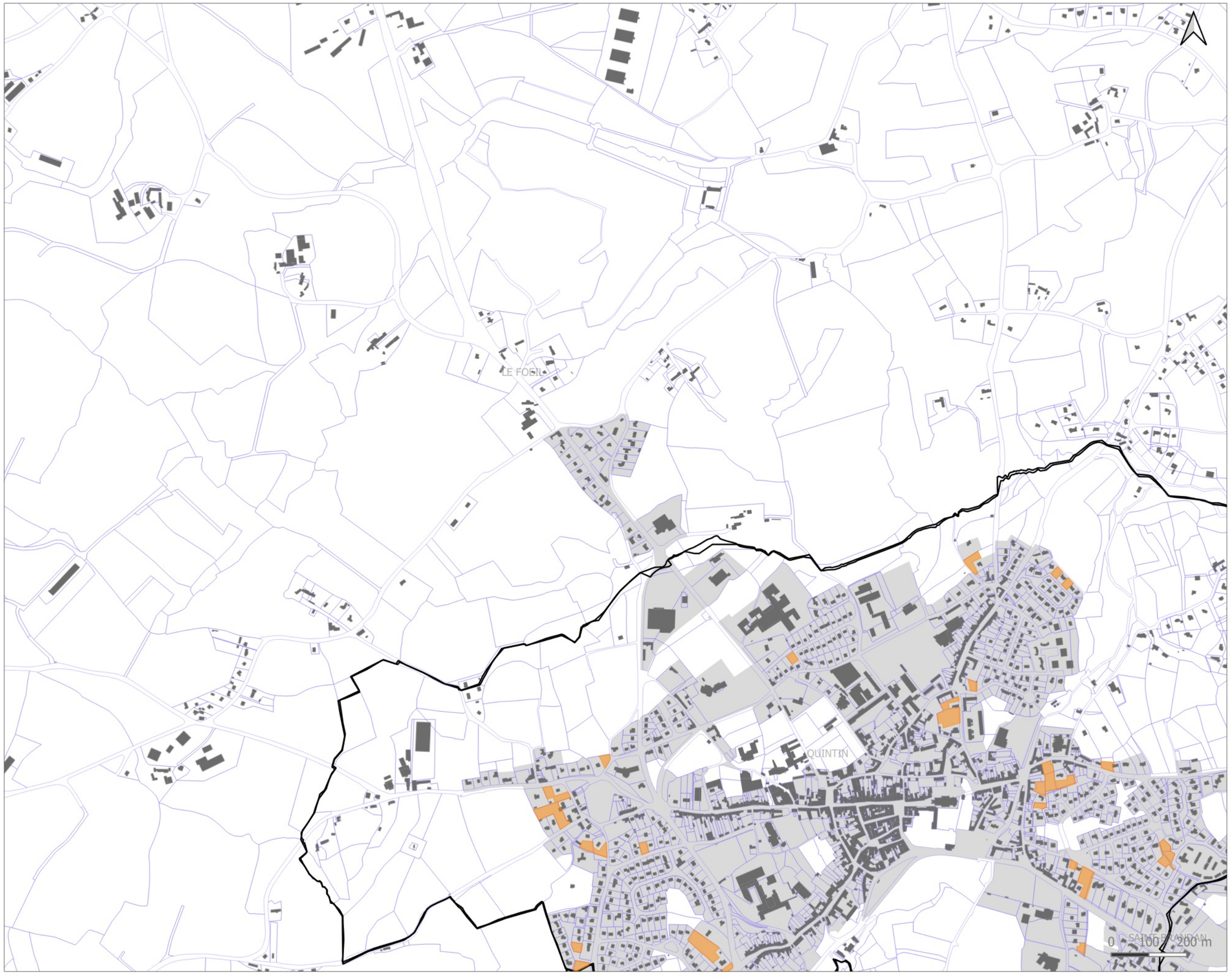
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

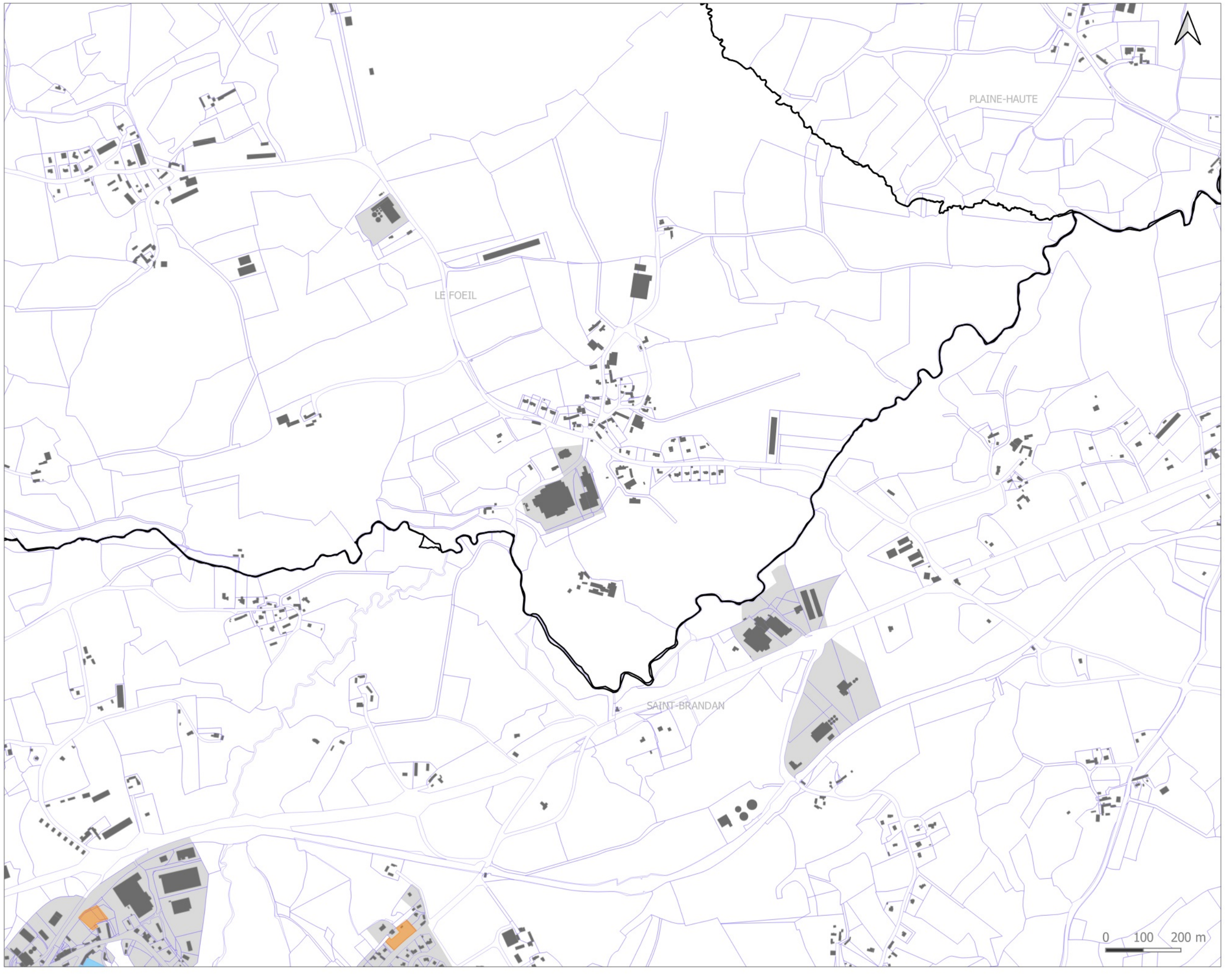
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

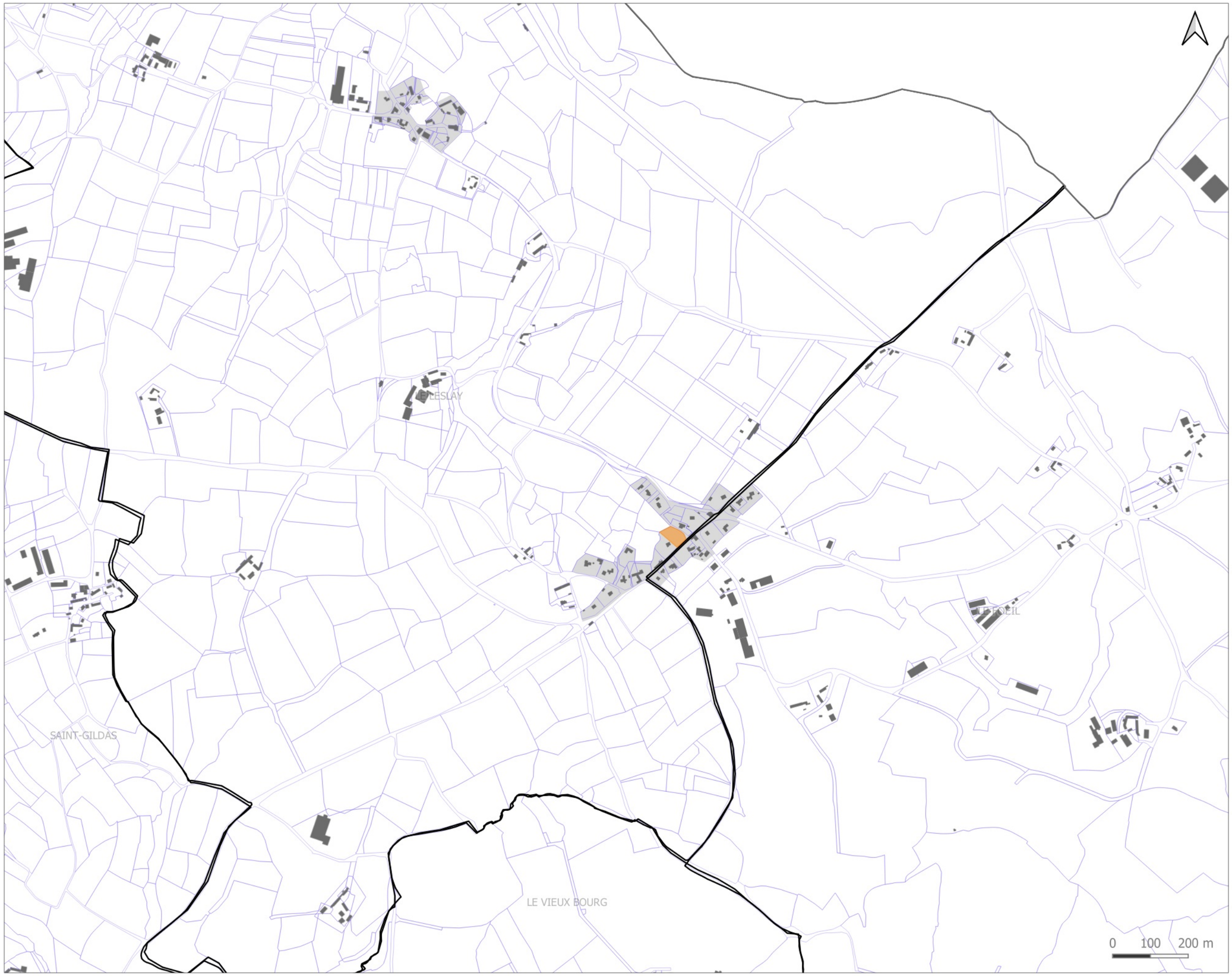
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

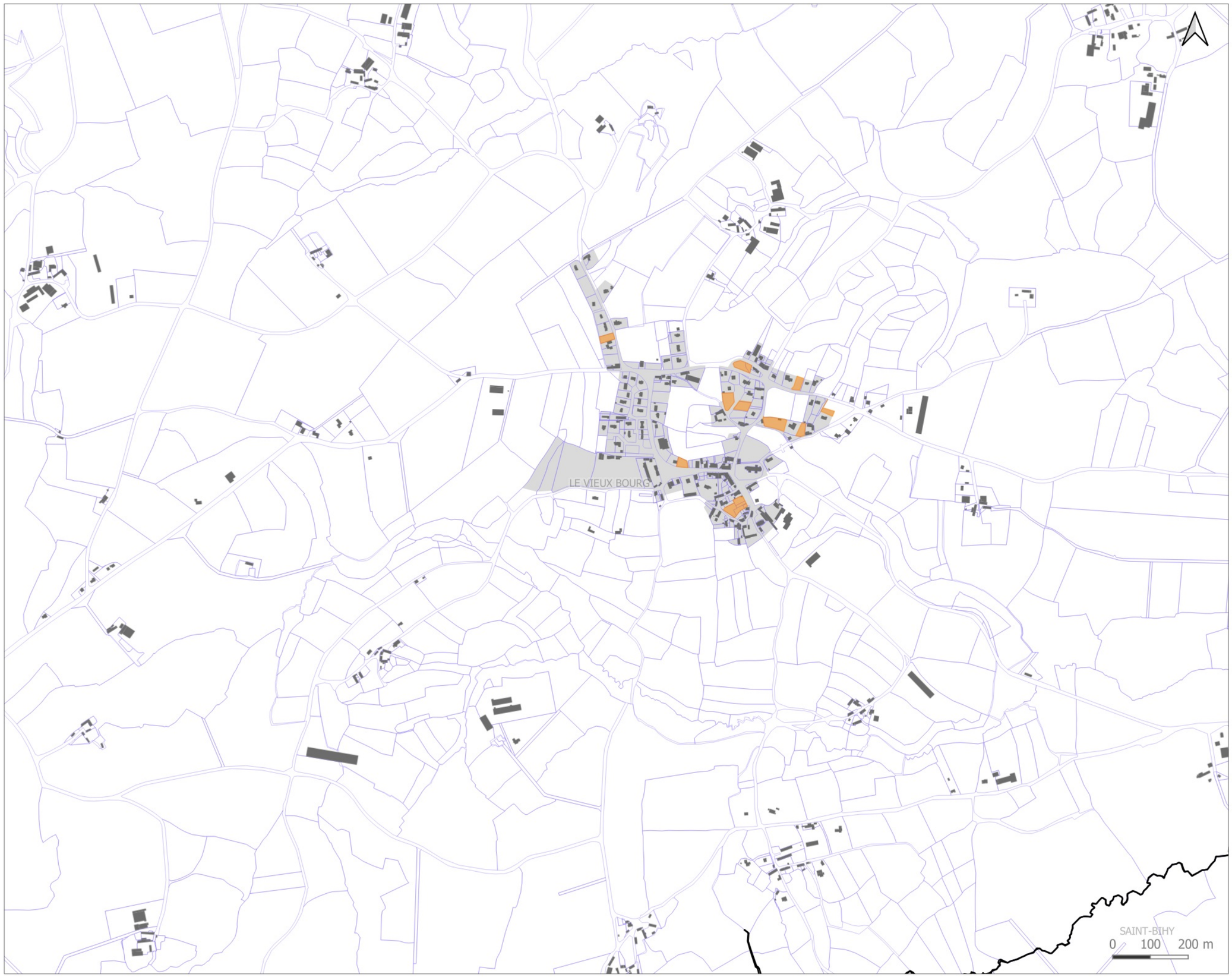
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

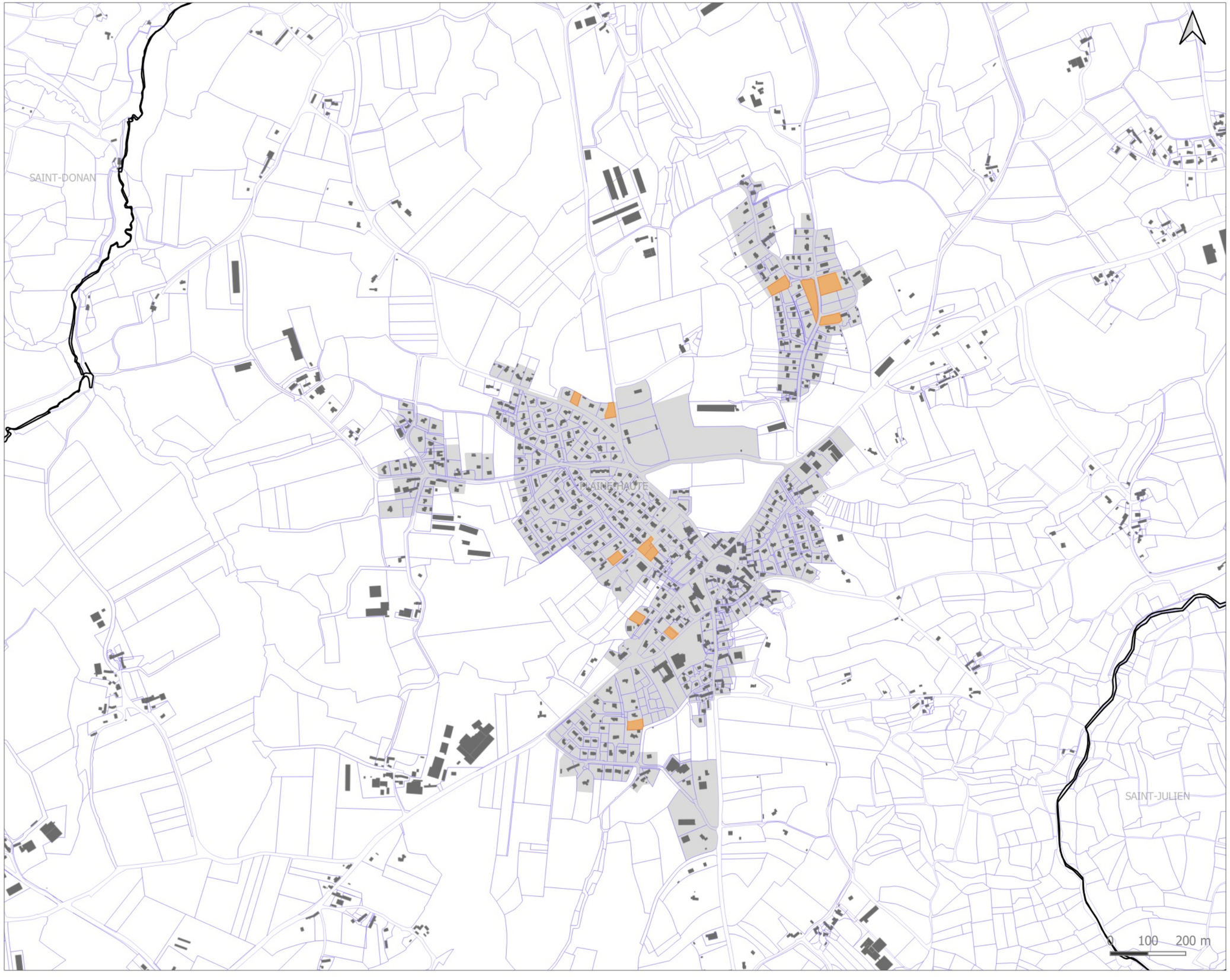
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

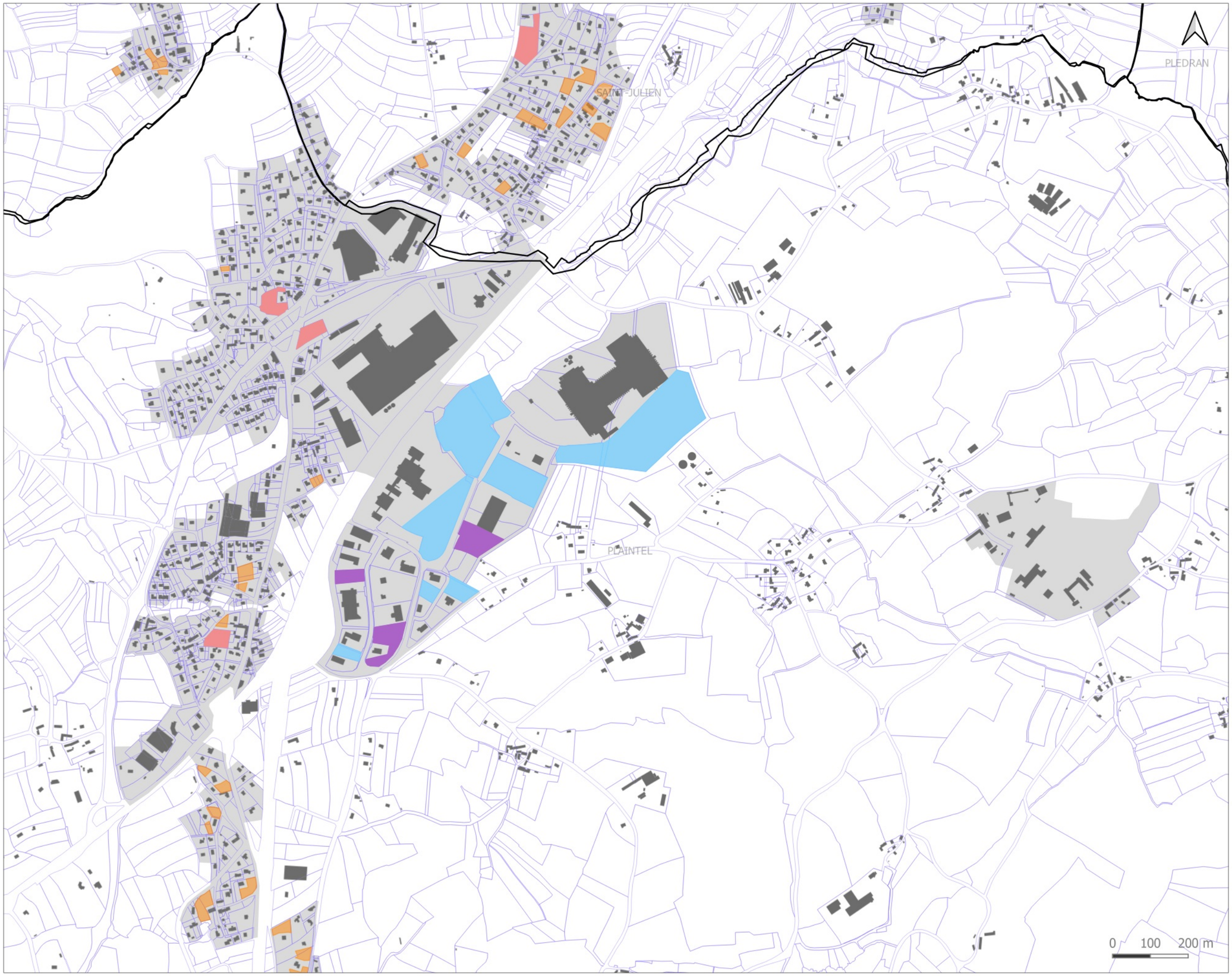
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

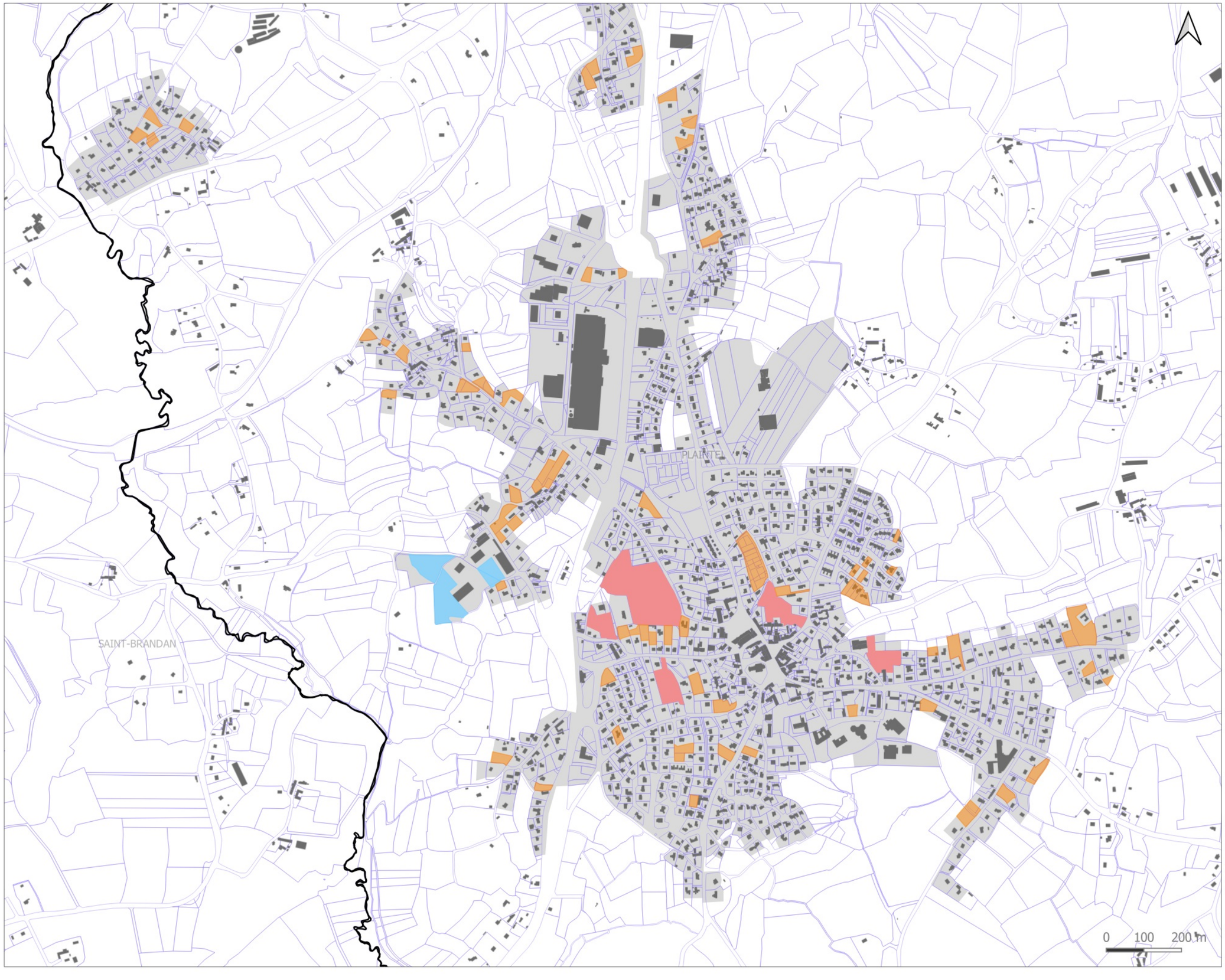
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

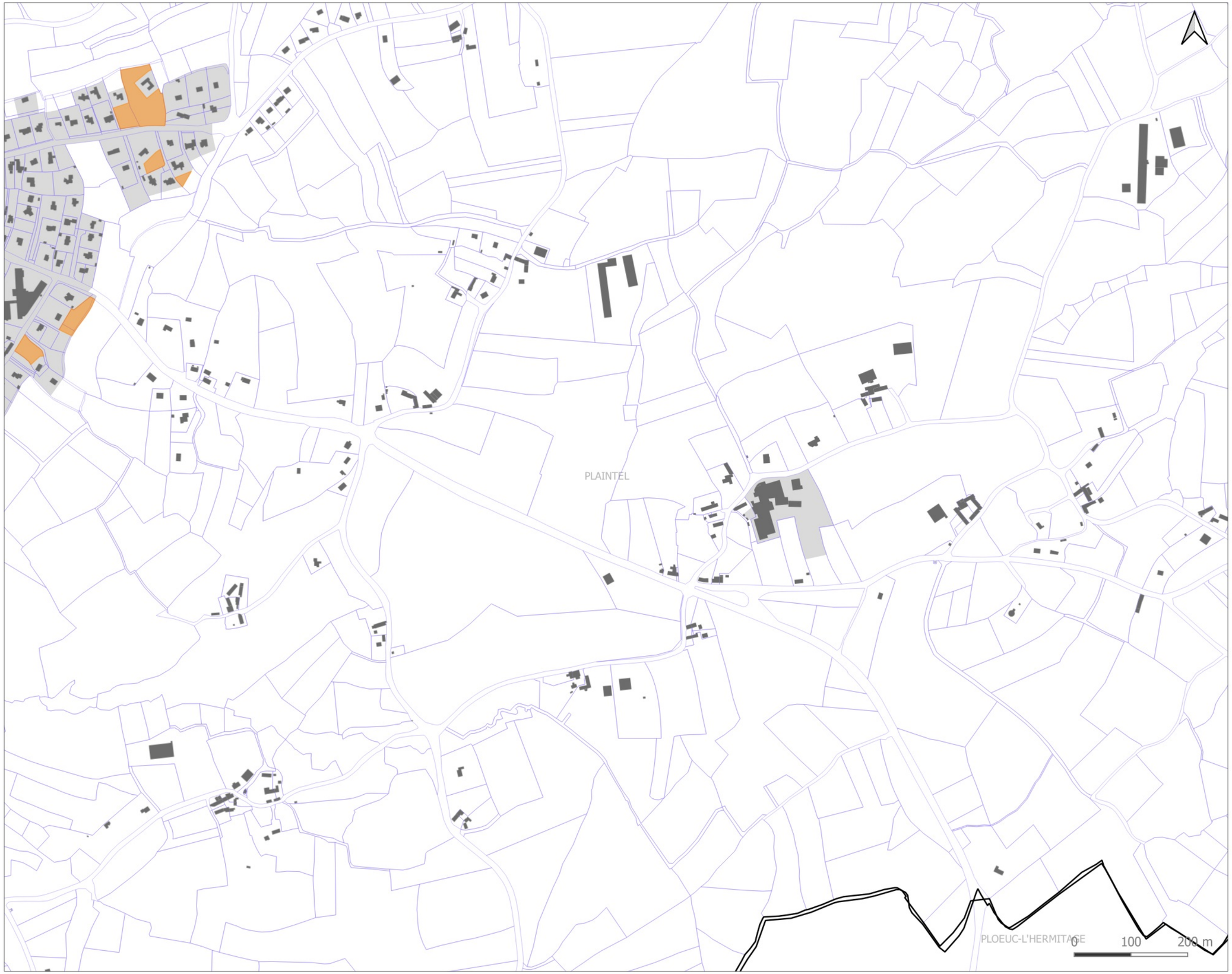
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

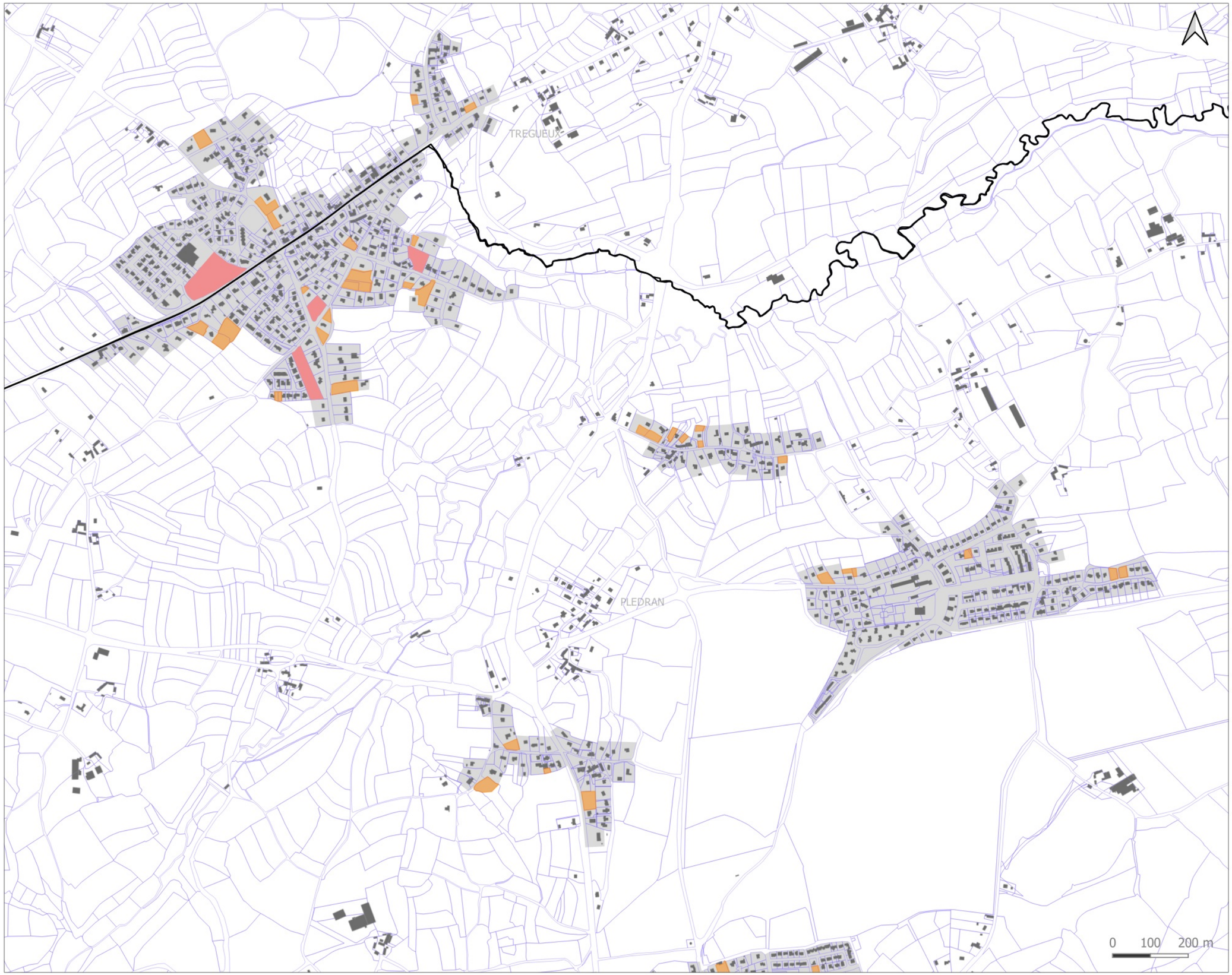
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

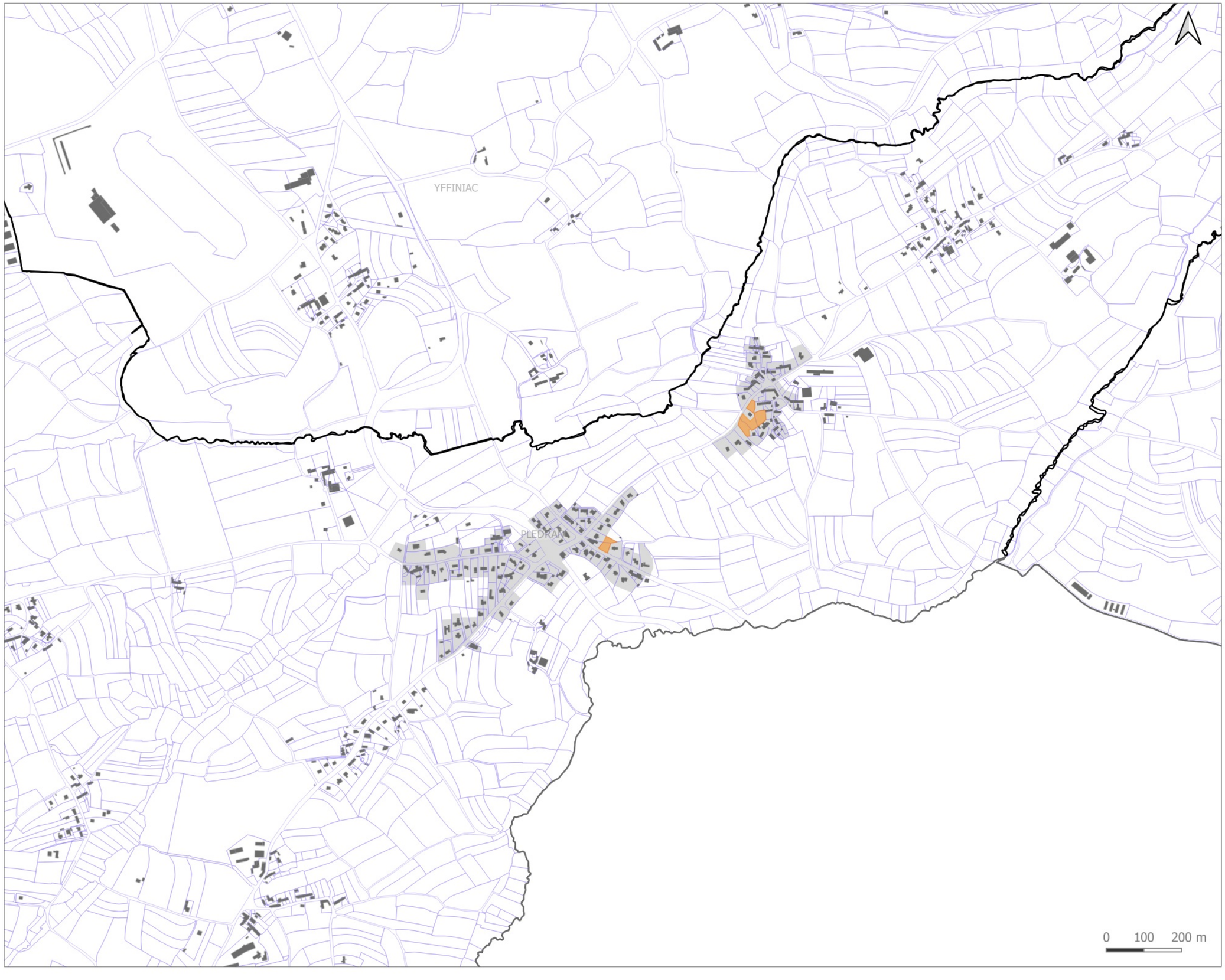
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE

PLEDRAN
Bourg





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

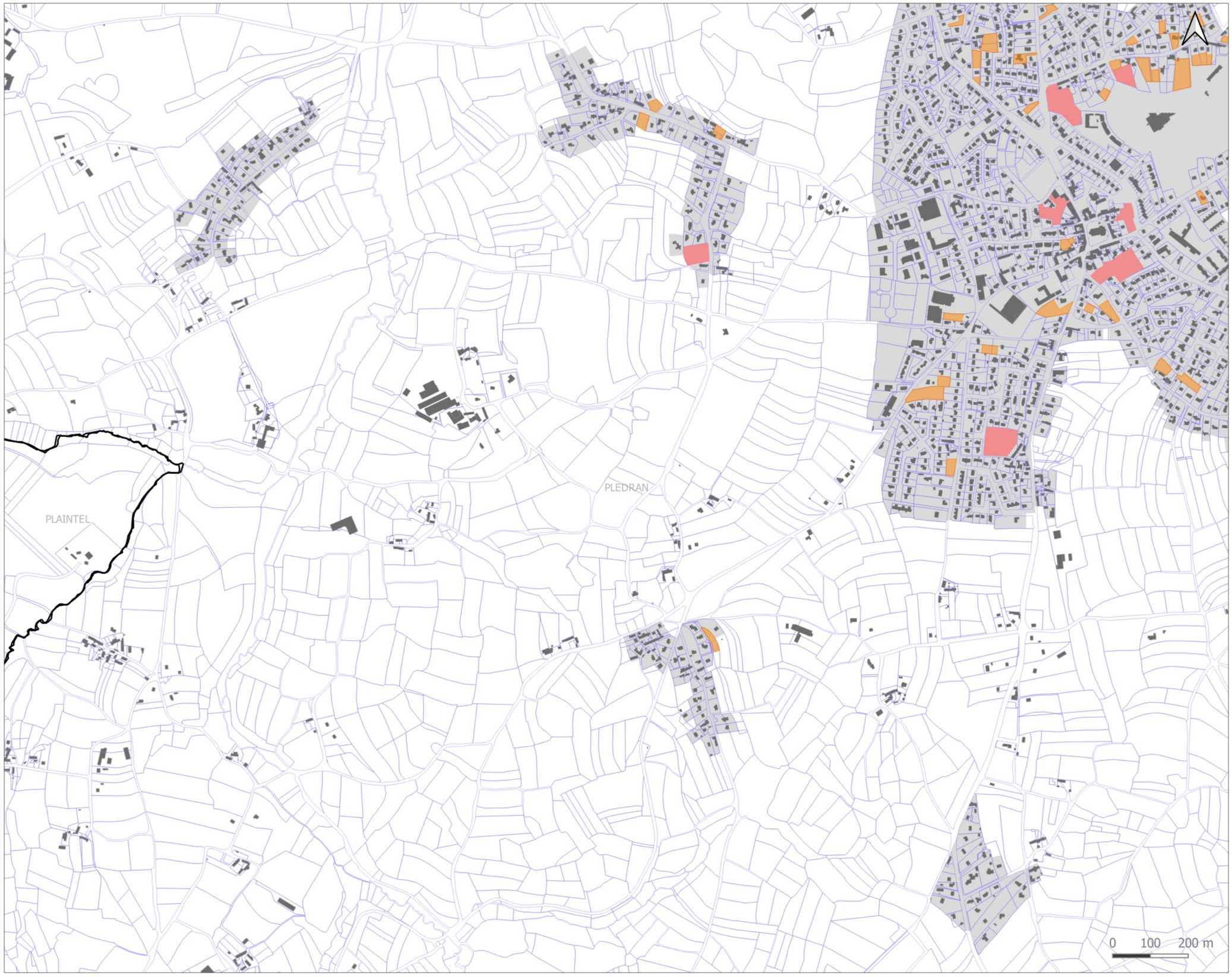
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

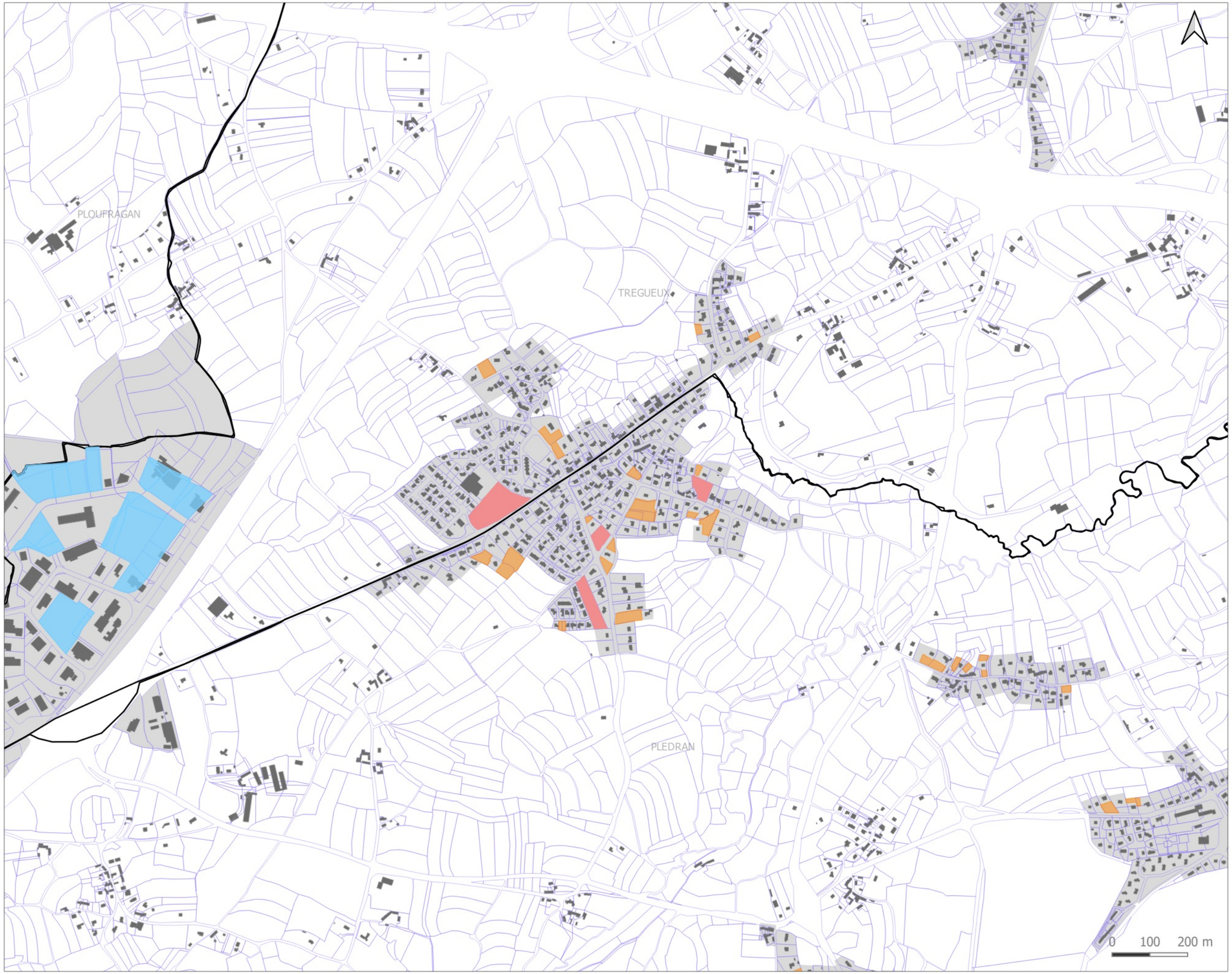
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

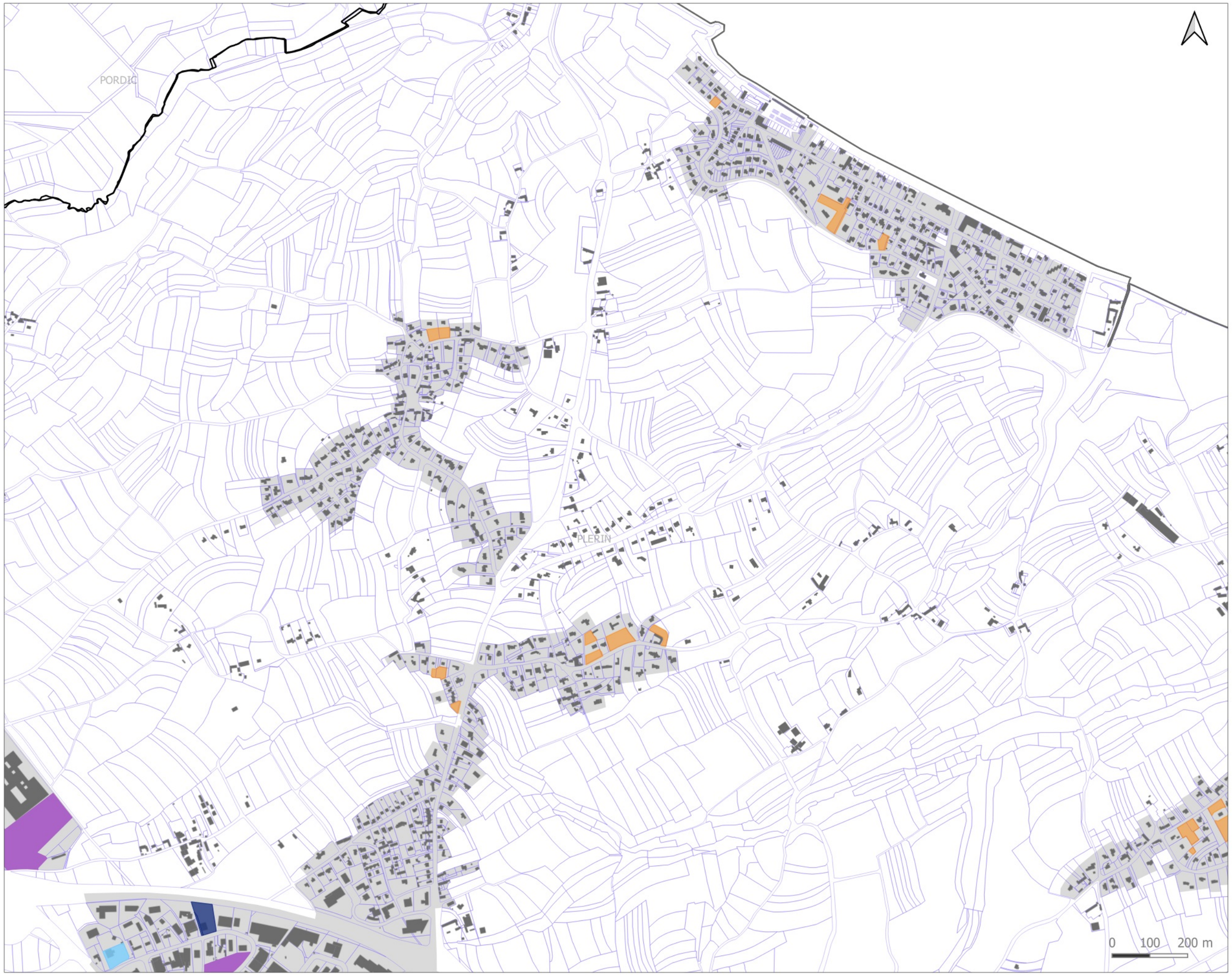
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

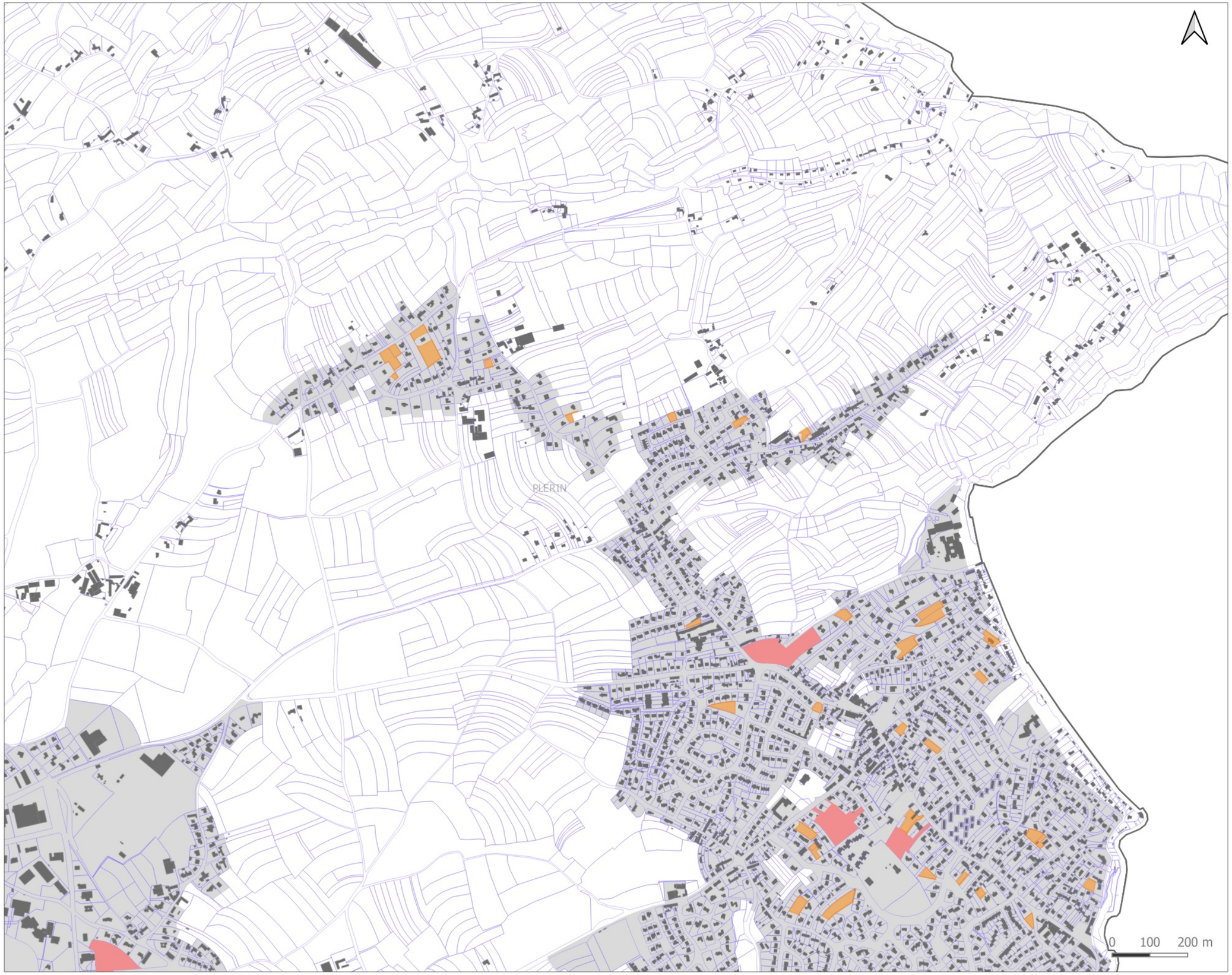
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE



PORDIC
PLERIN
SAINT-BRIEUC
Sainte-Croix, Kerpeux

Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

0 100 200 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

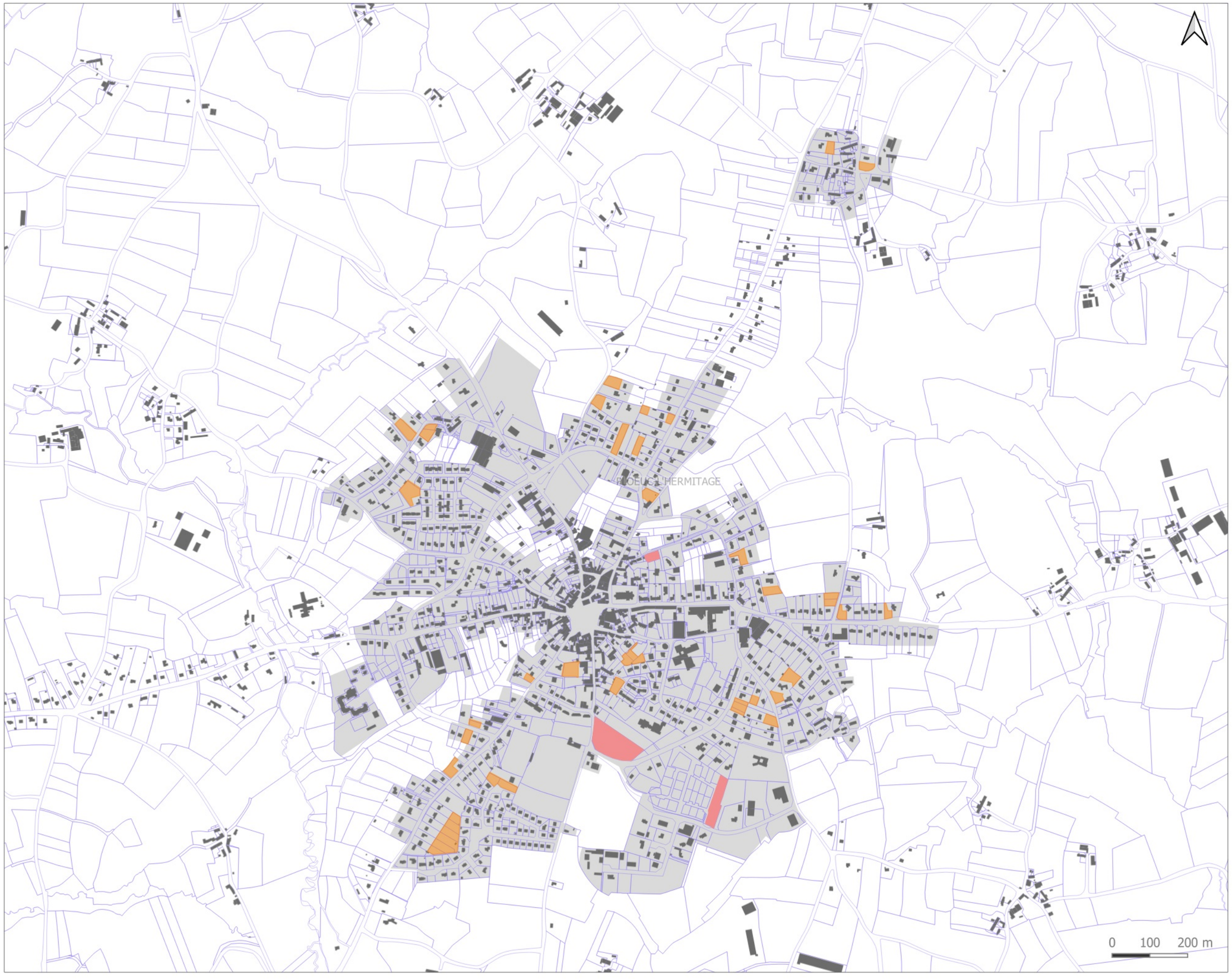
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

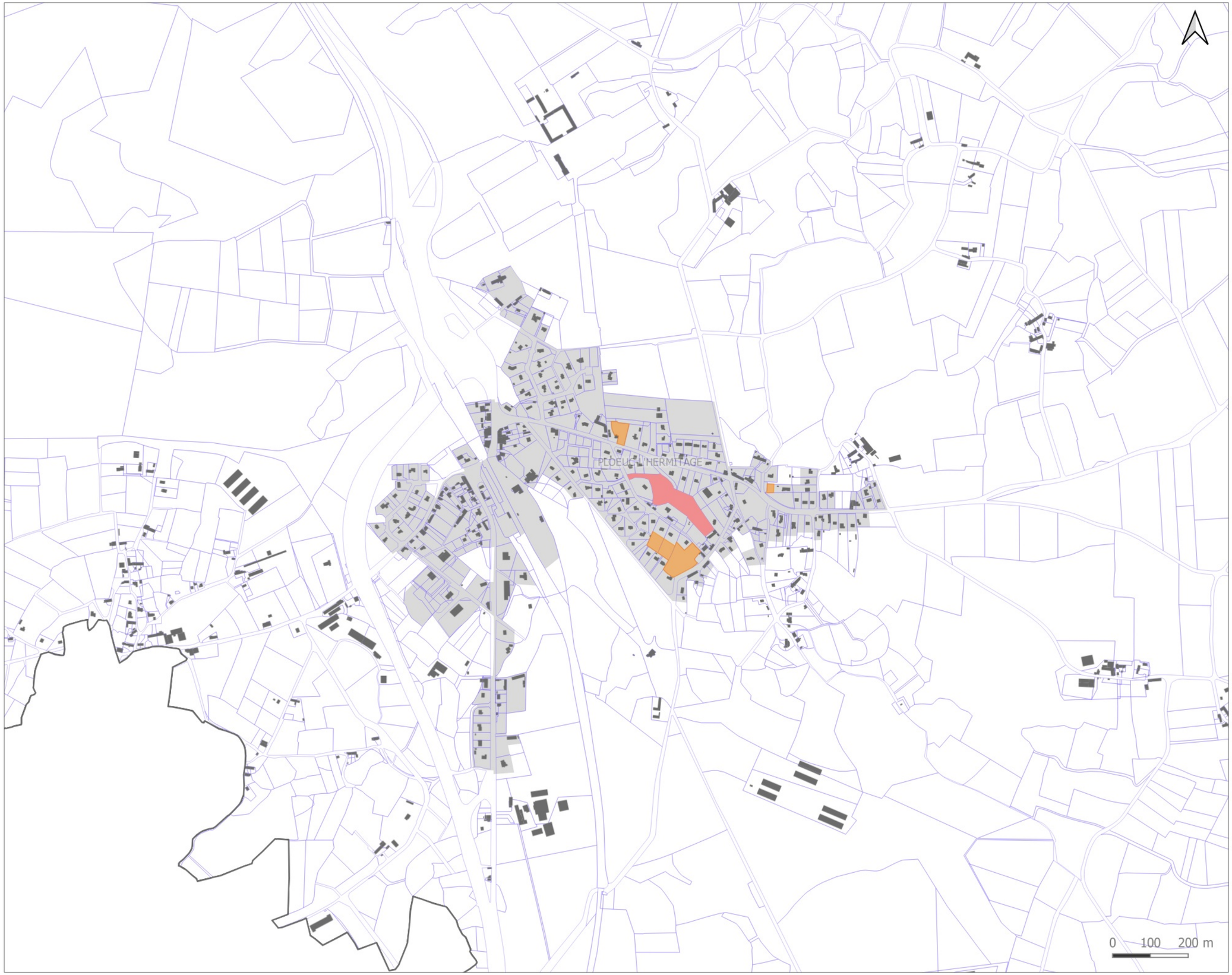
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

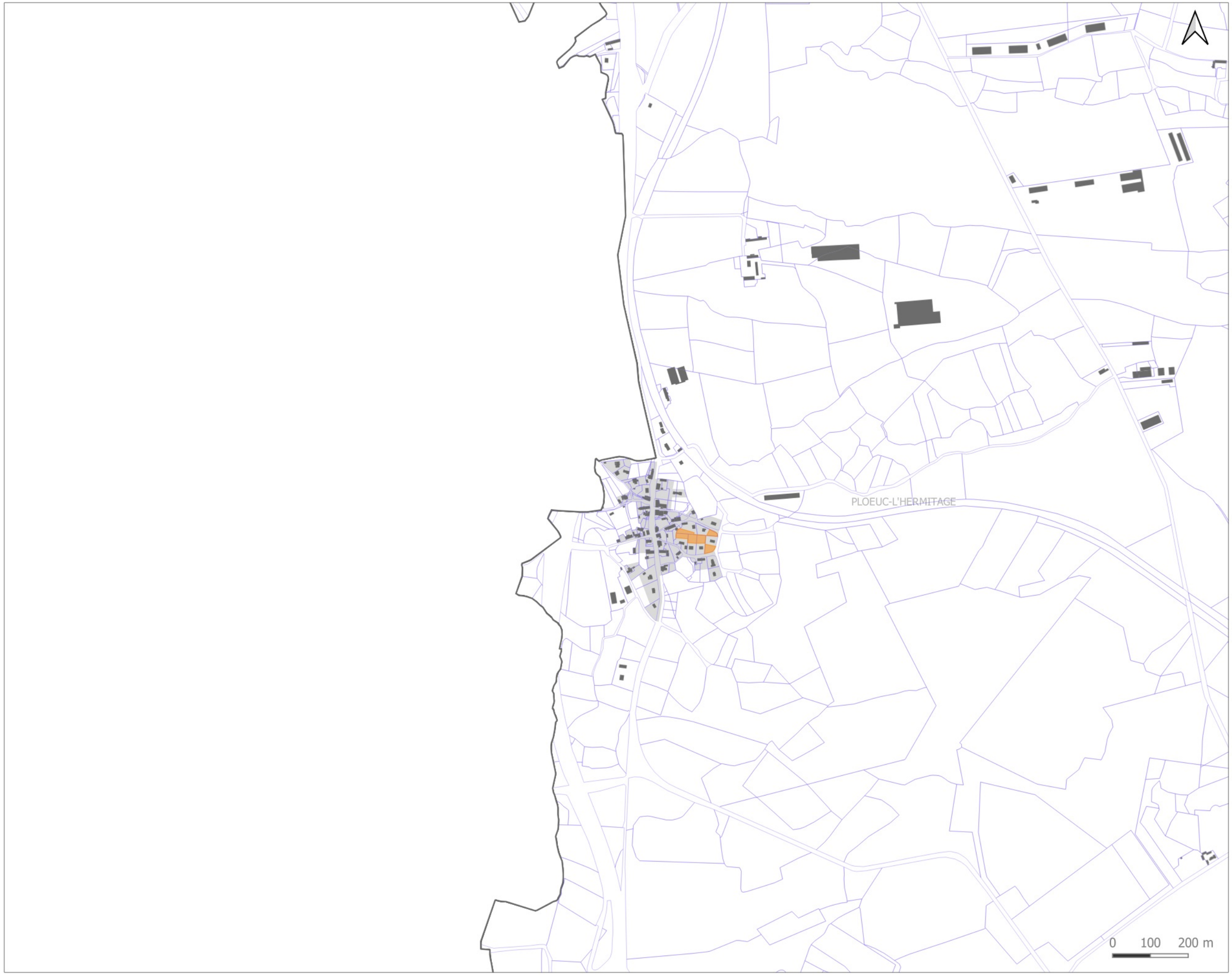
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

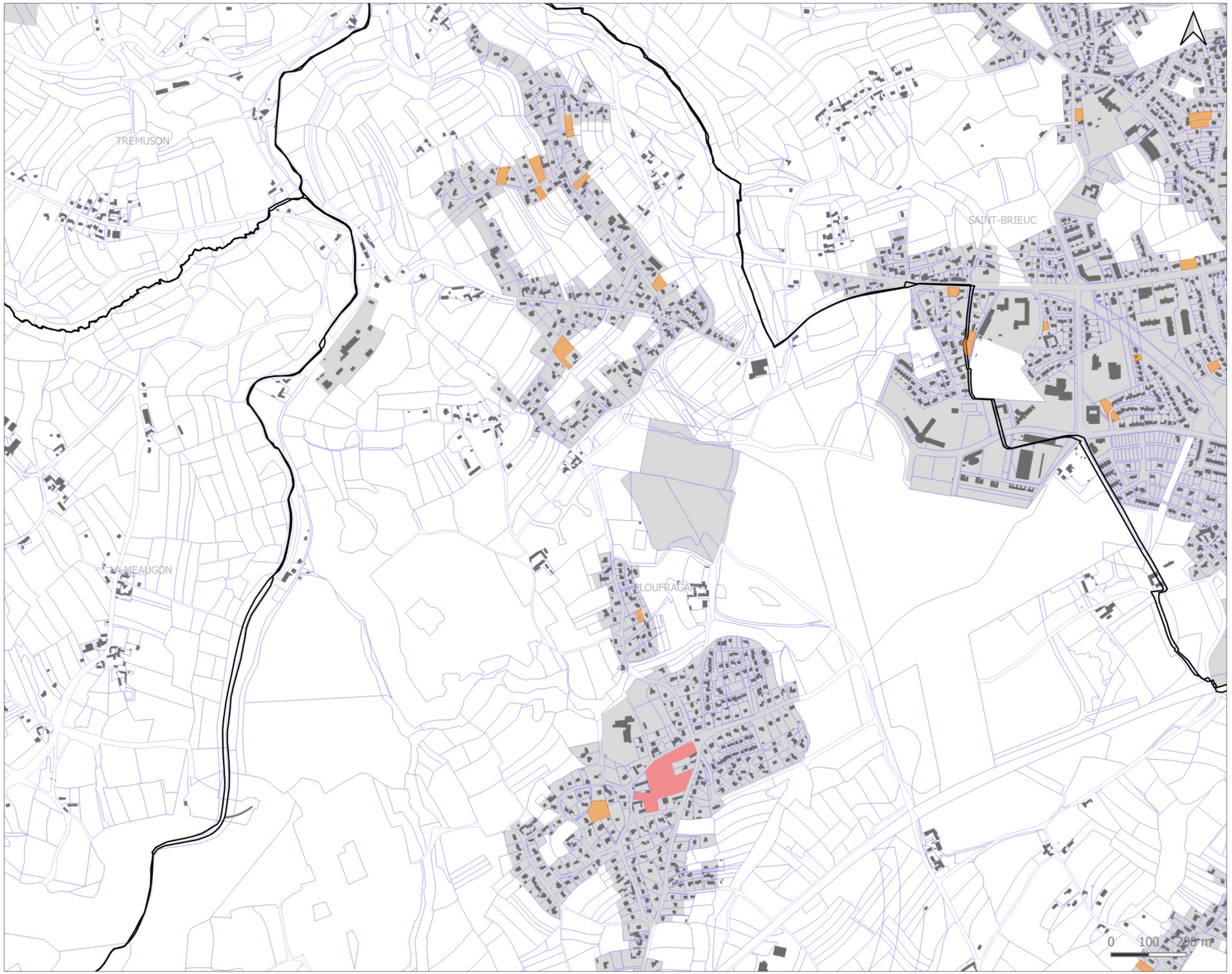
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

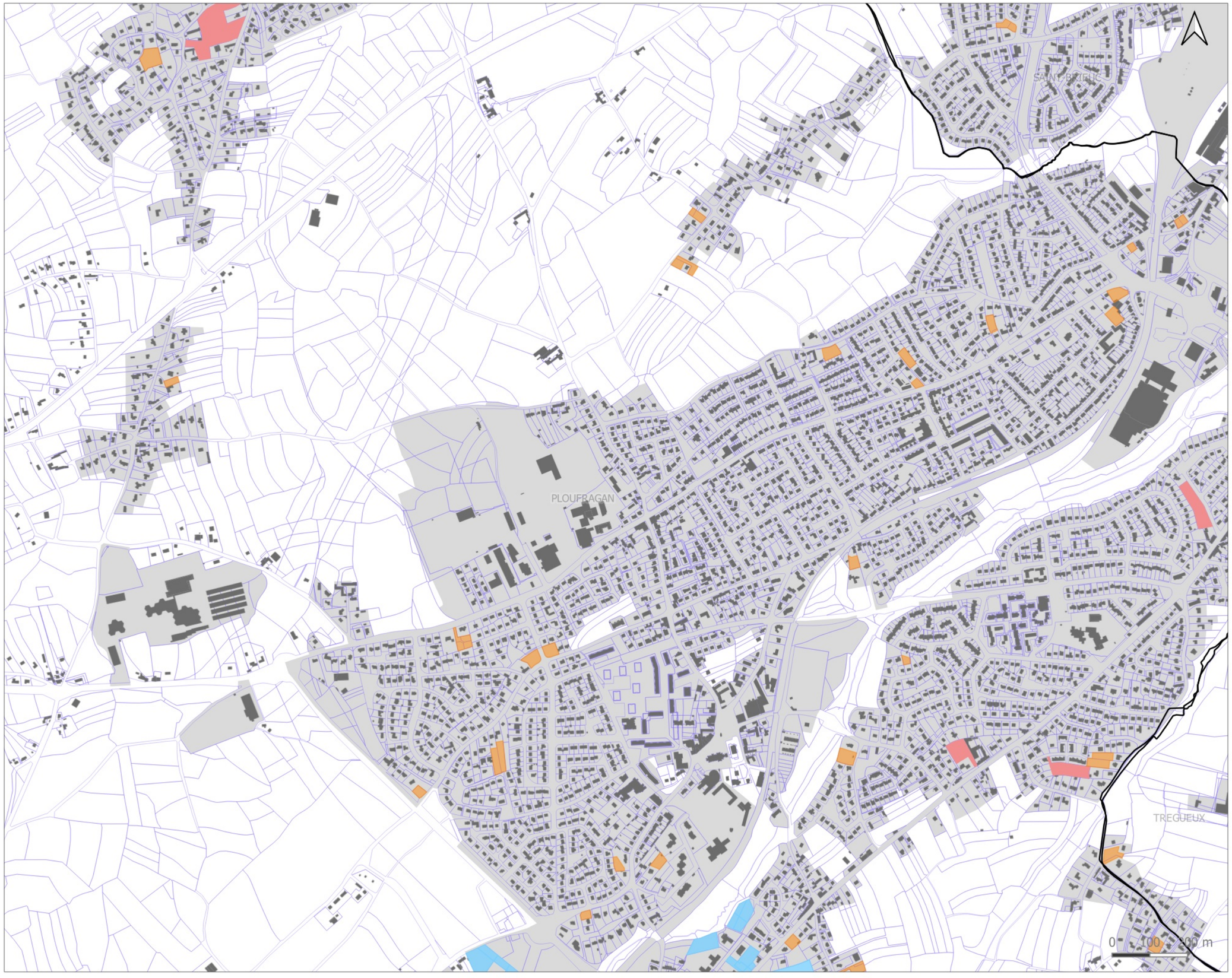
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

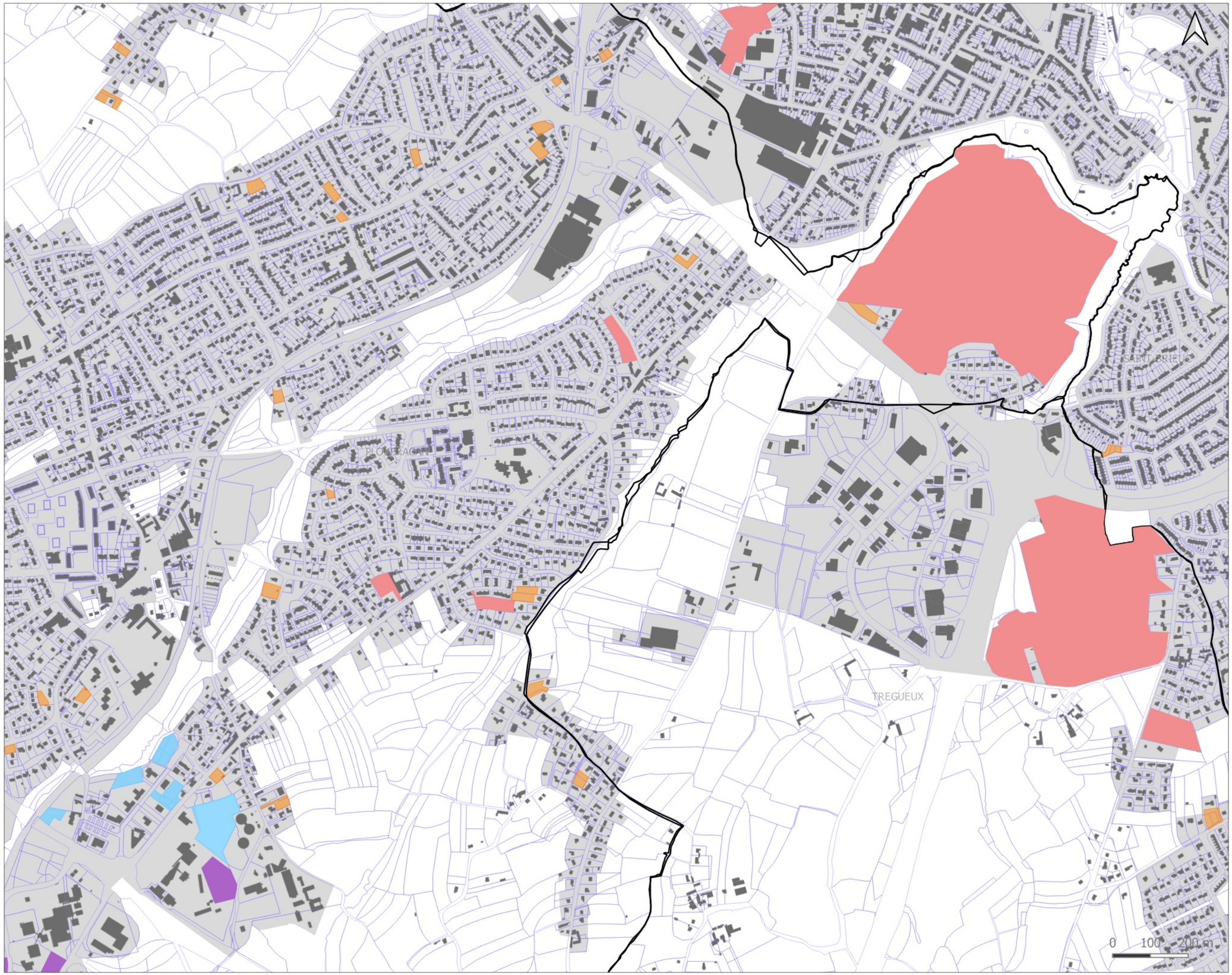
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

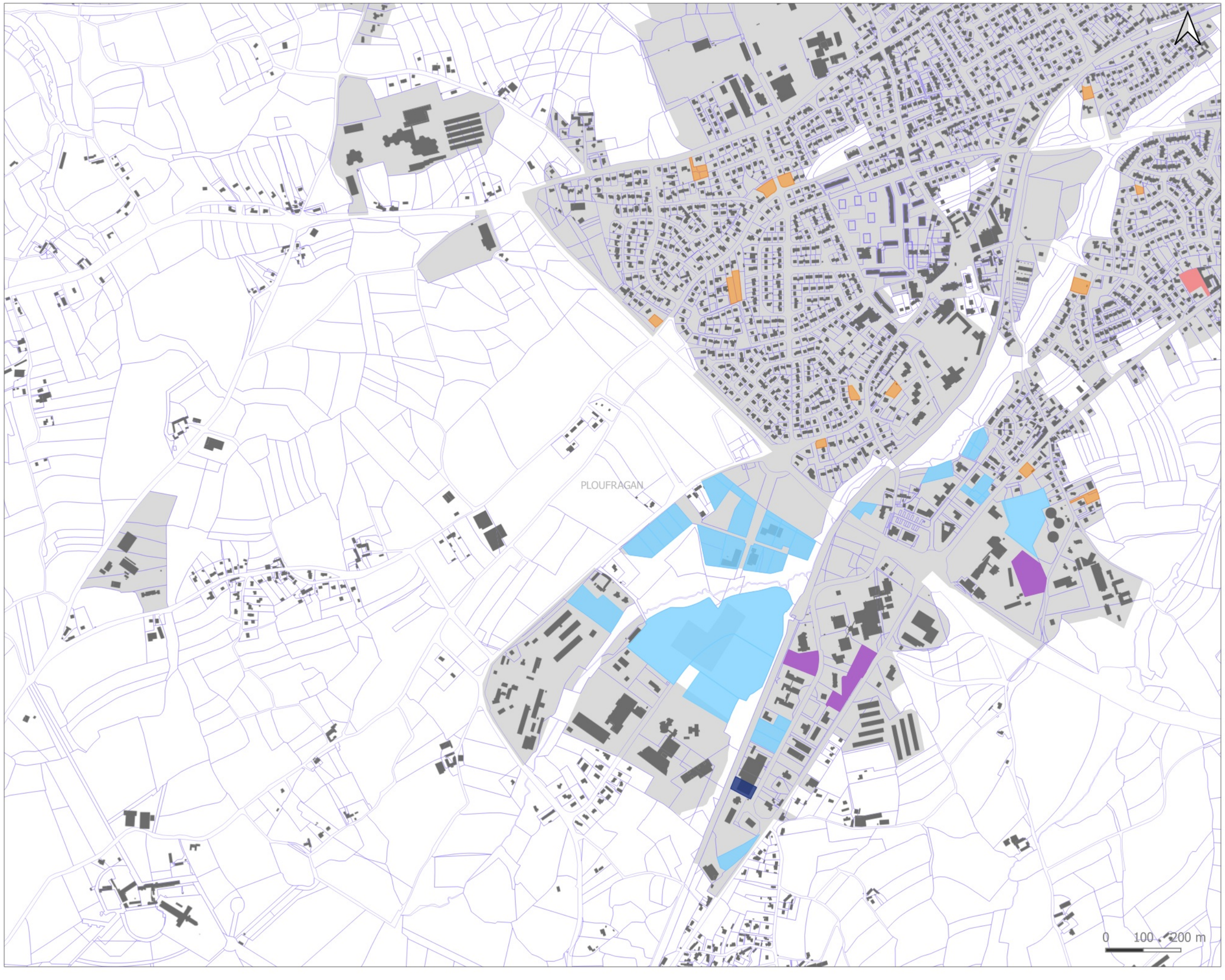
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

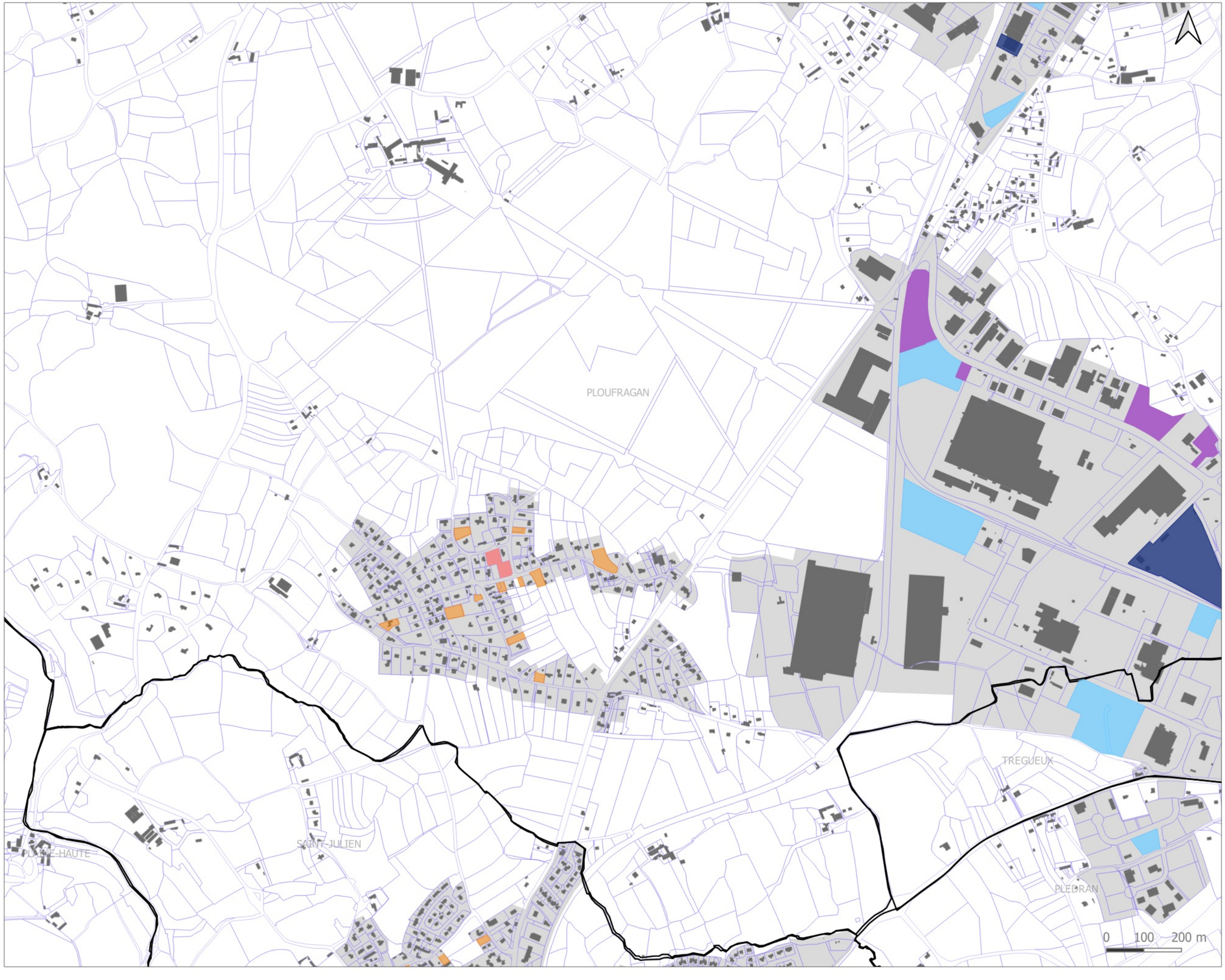
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

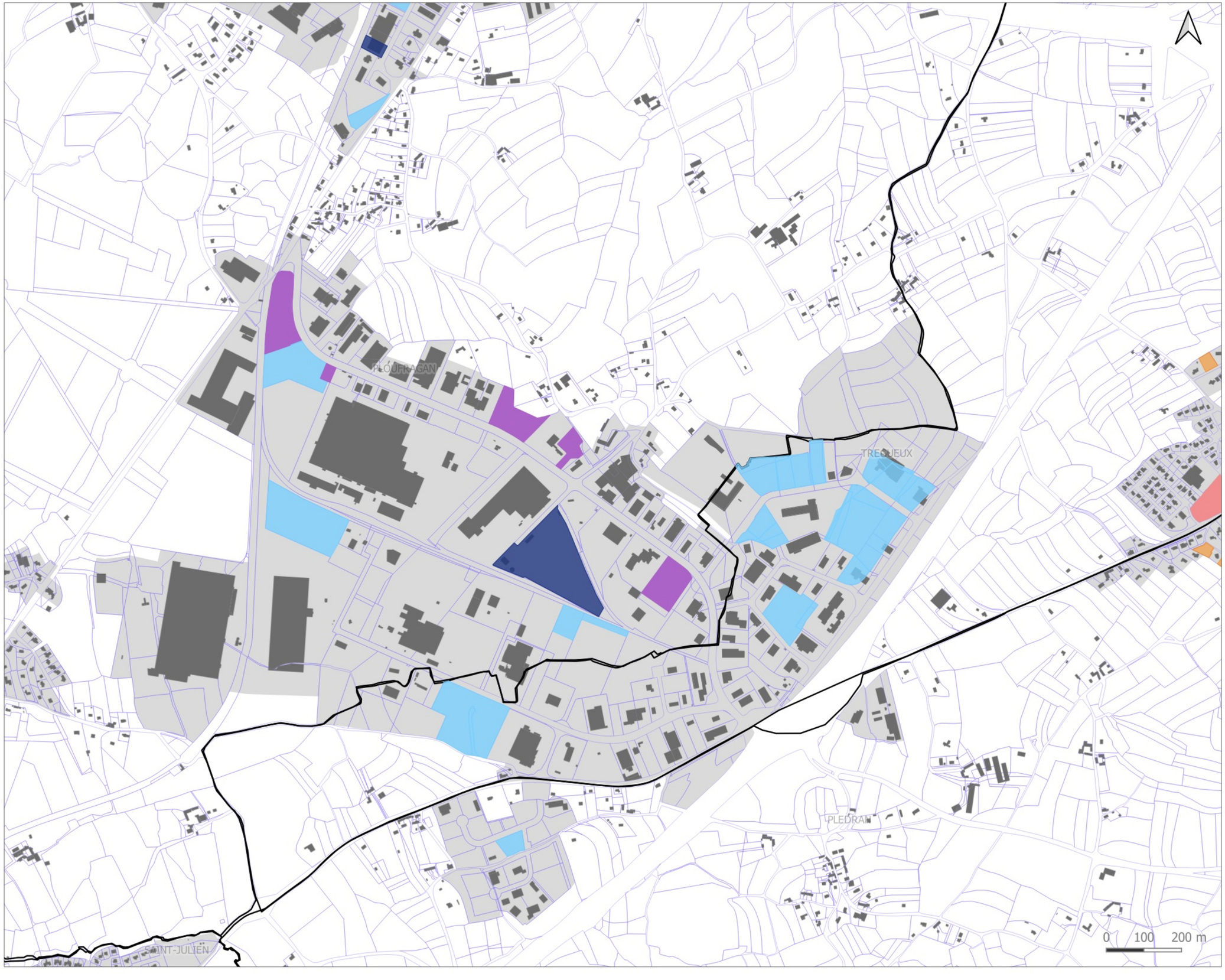
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

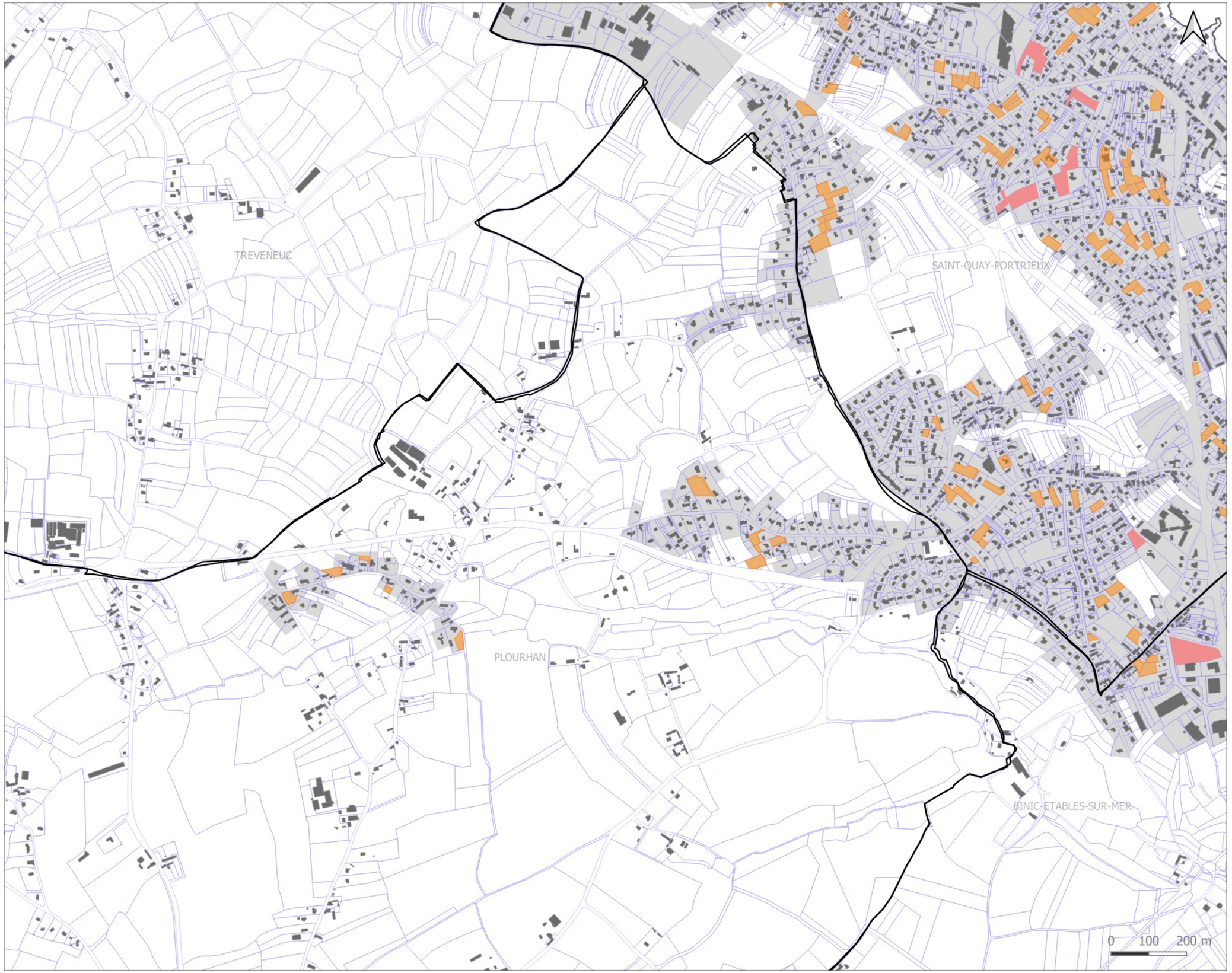
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

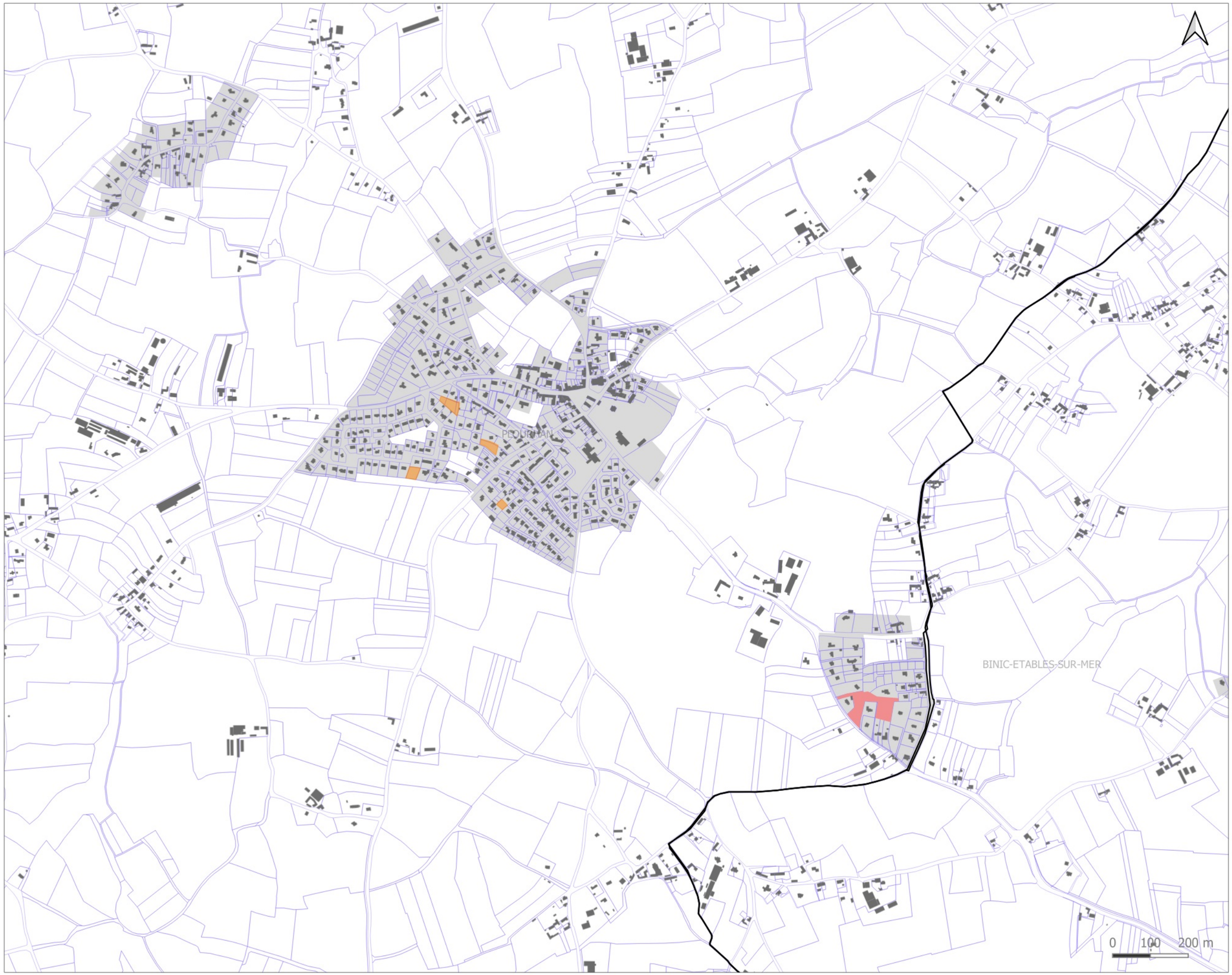
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

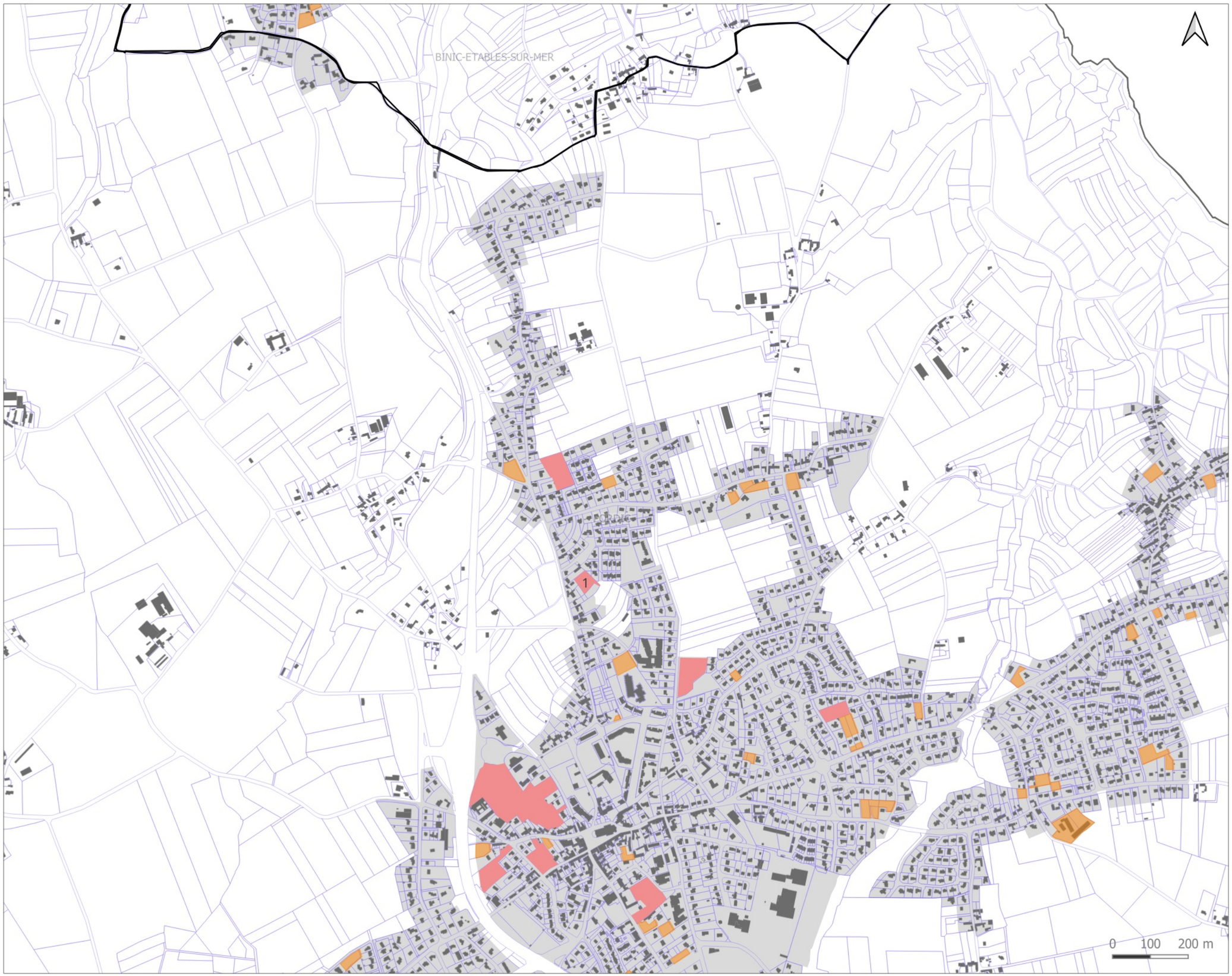
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

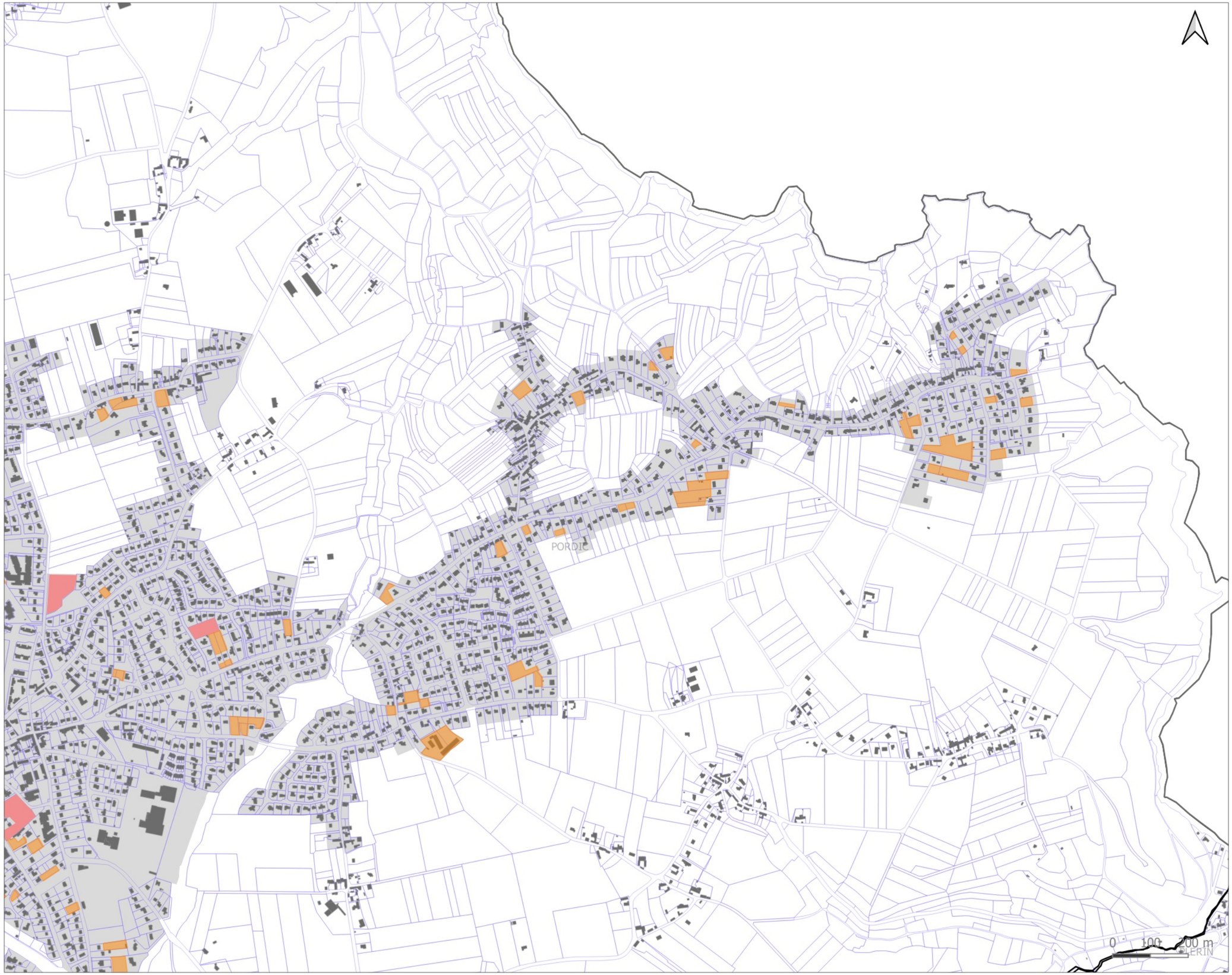
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

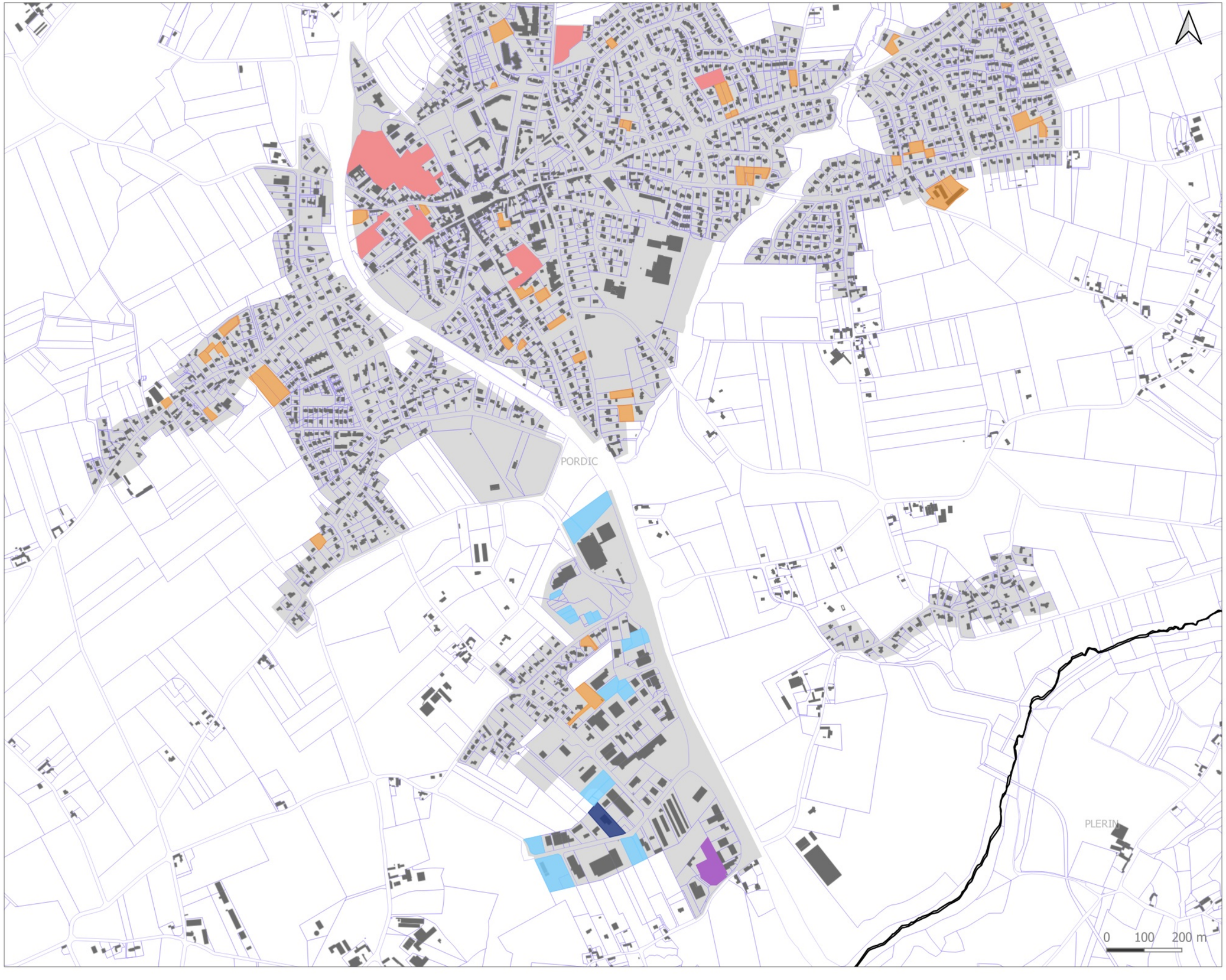
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

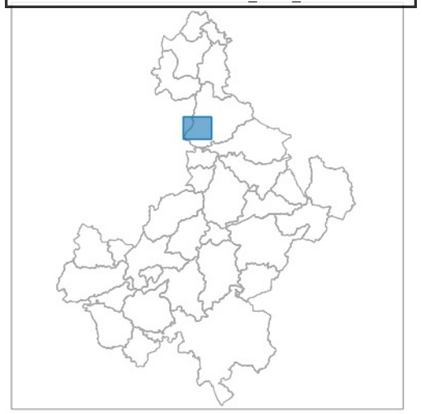
- Zone urbaine

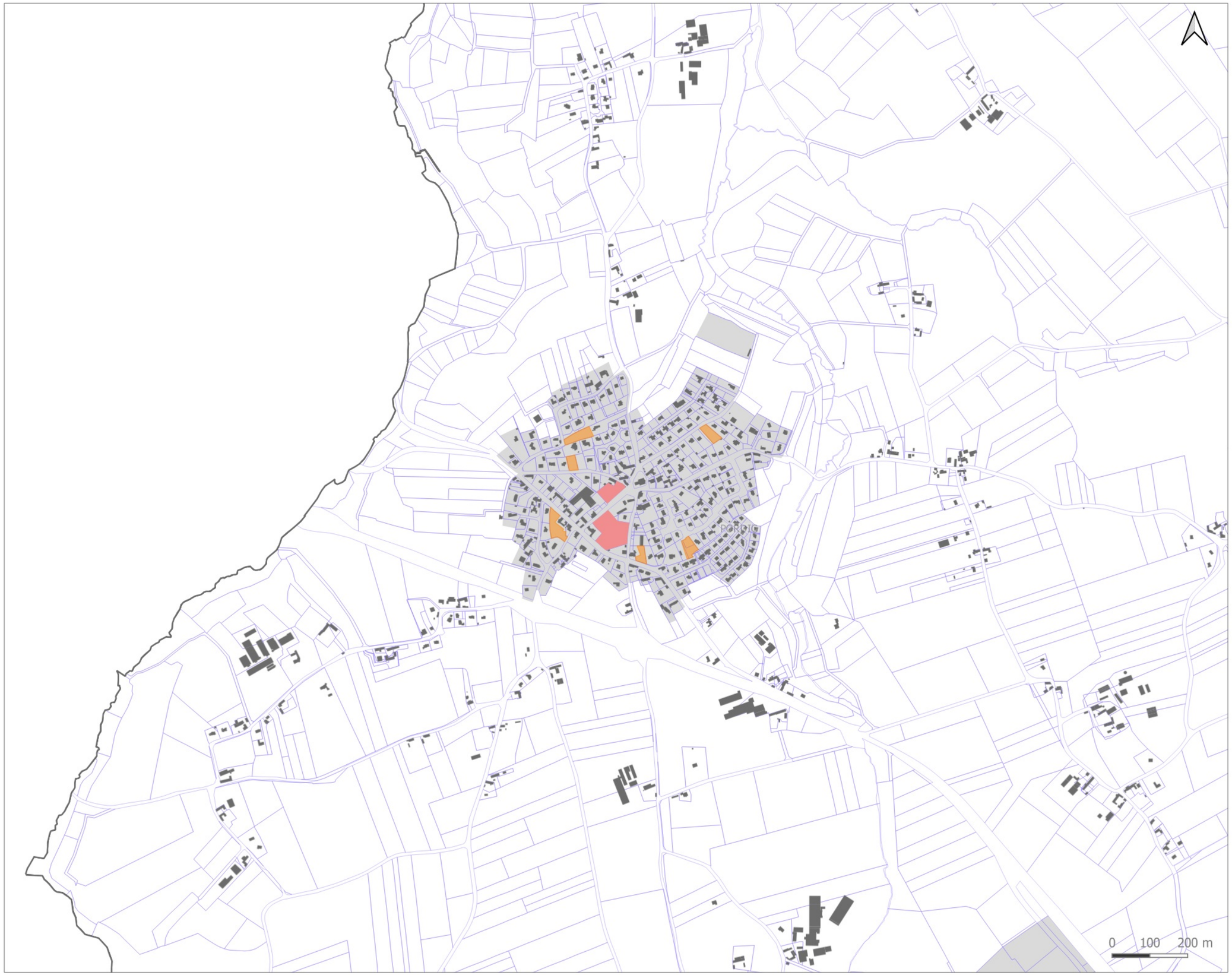
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

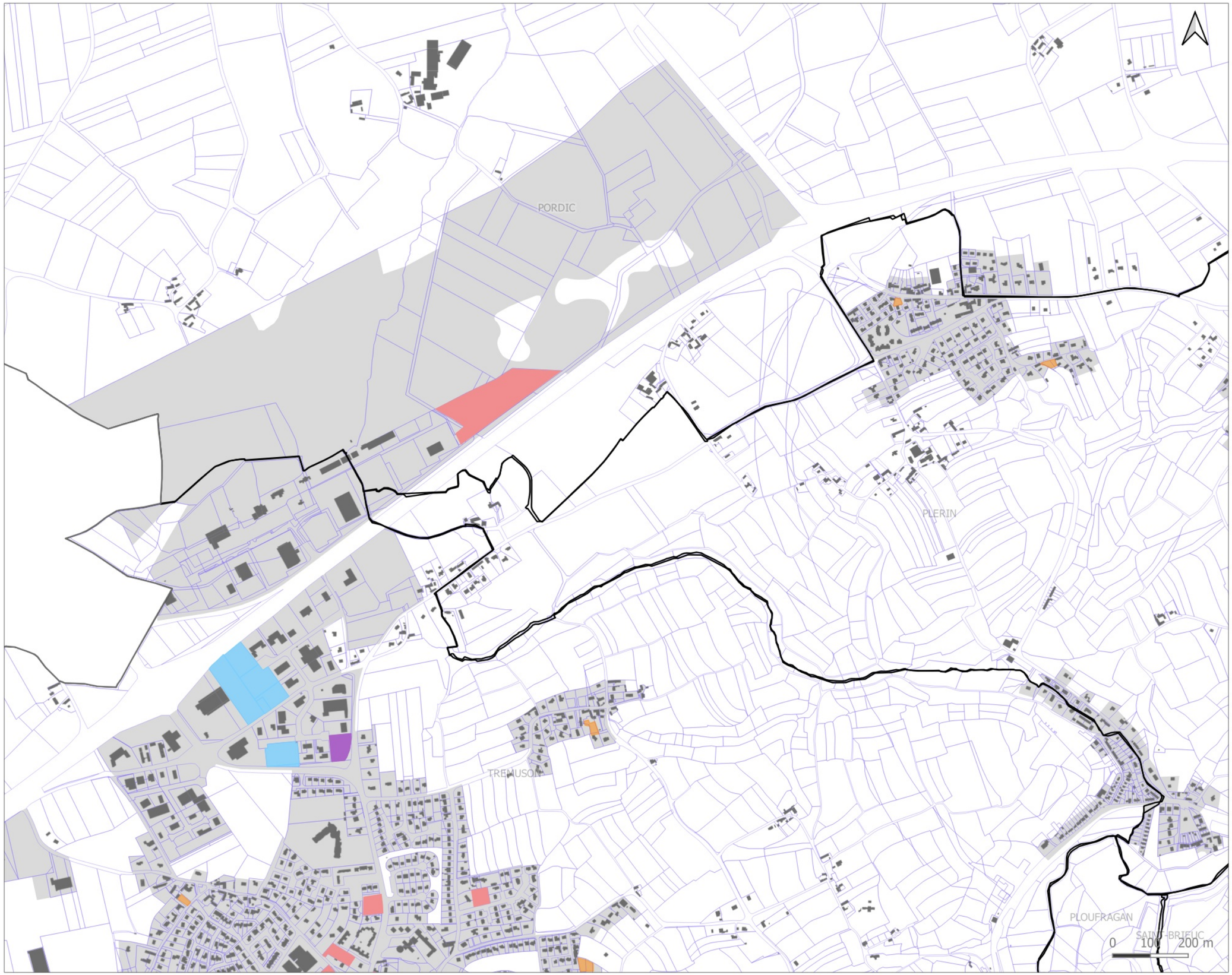
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

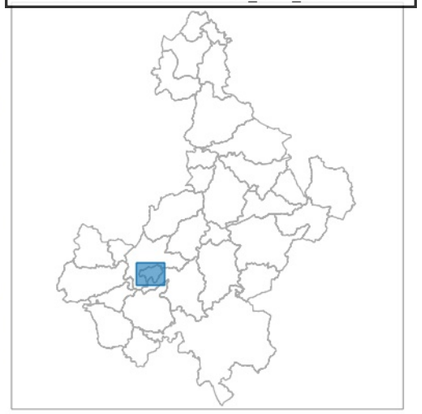
- Zone urbaine

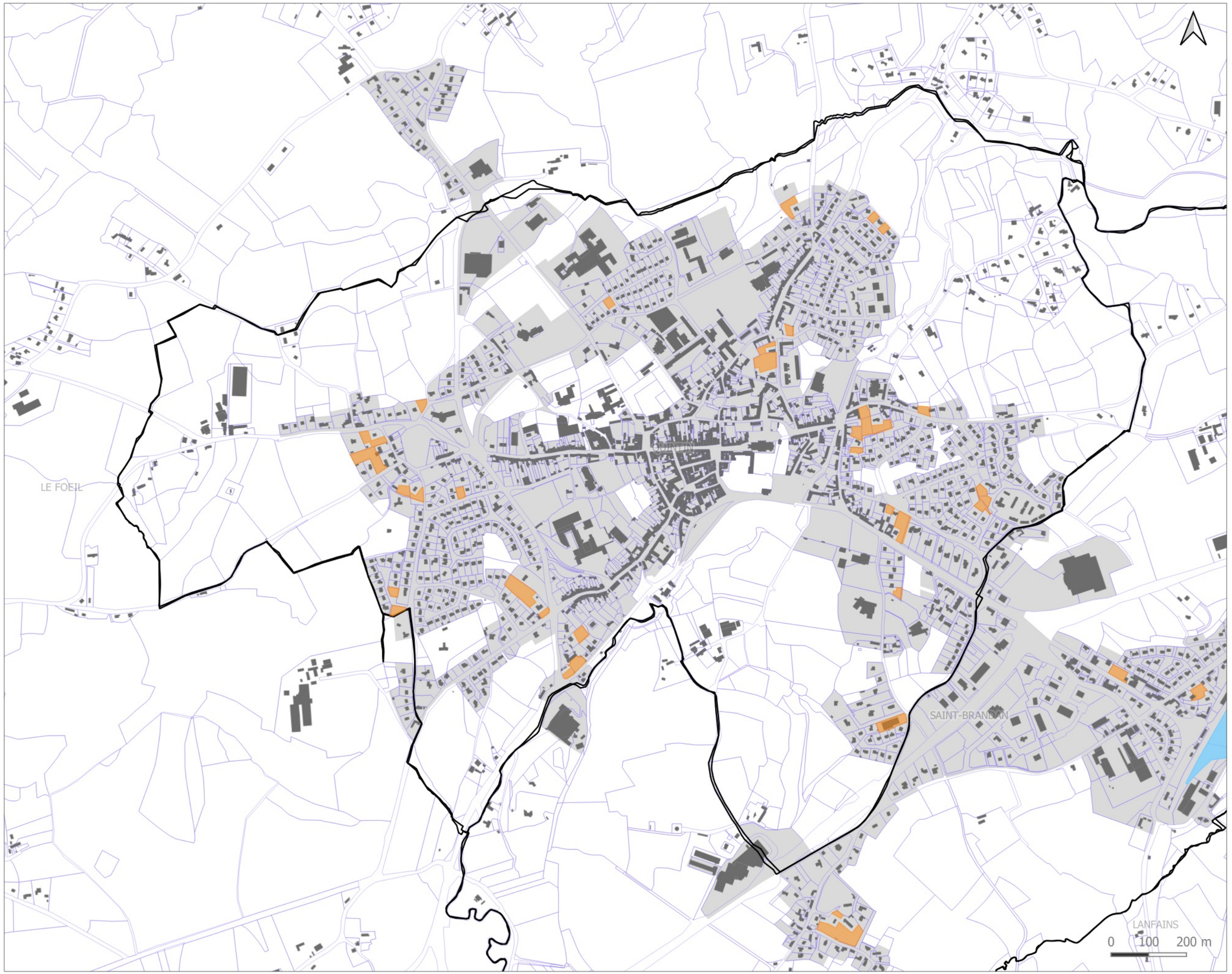
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

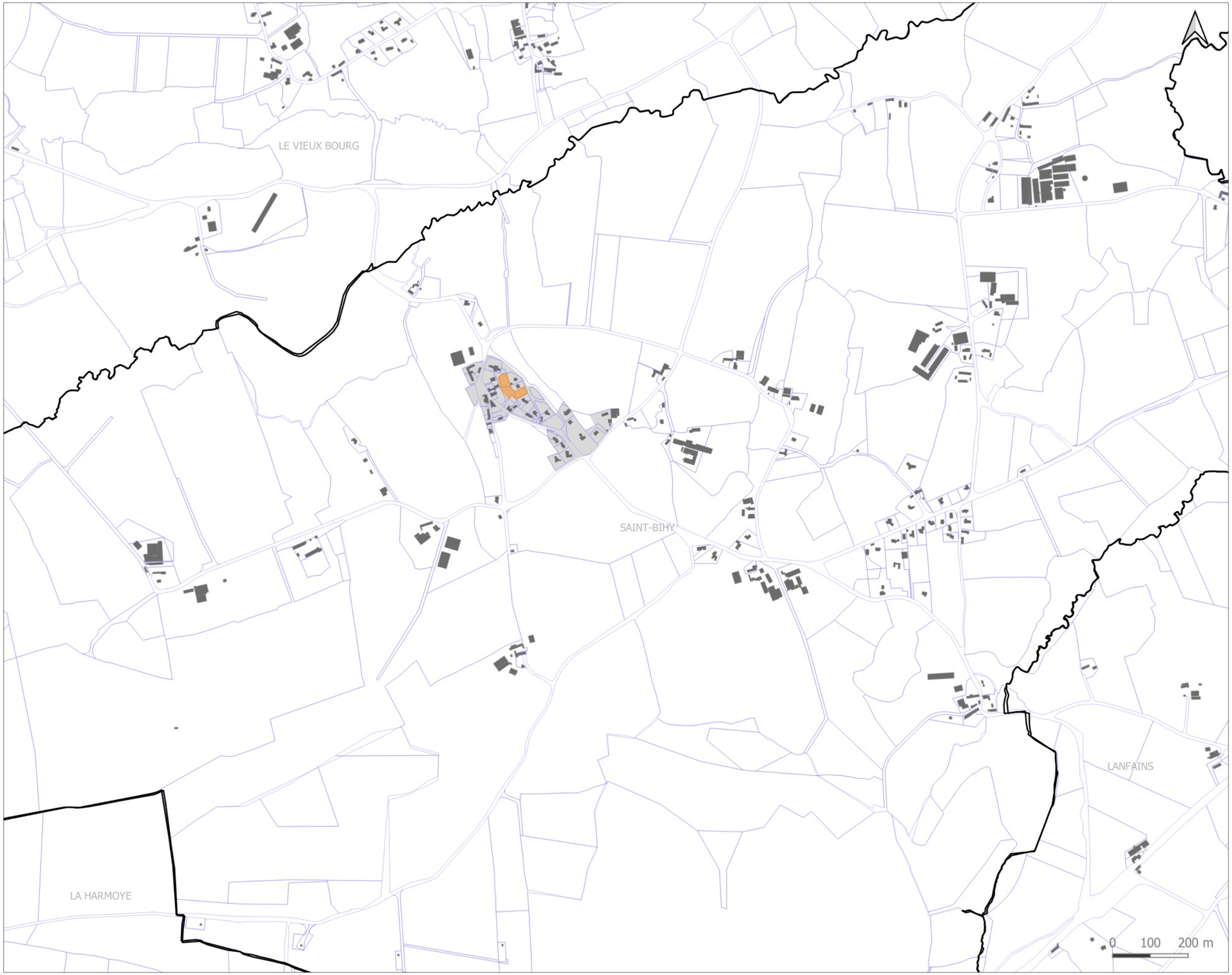
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

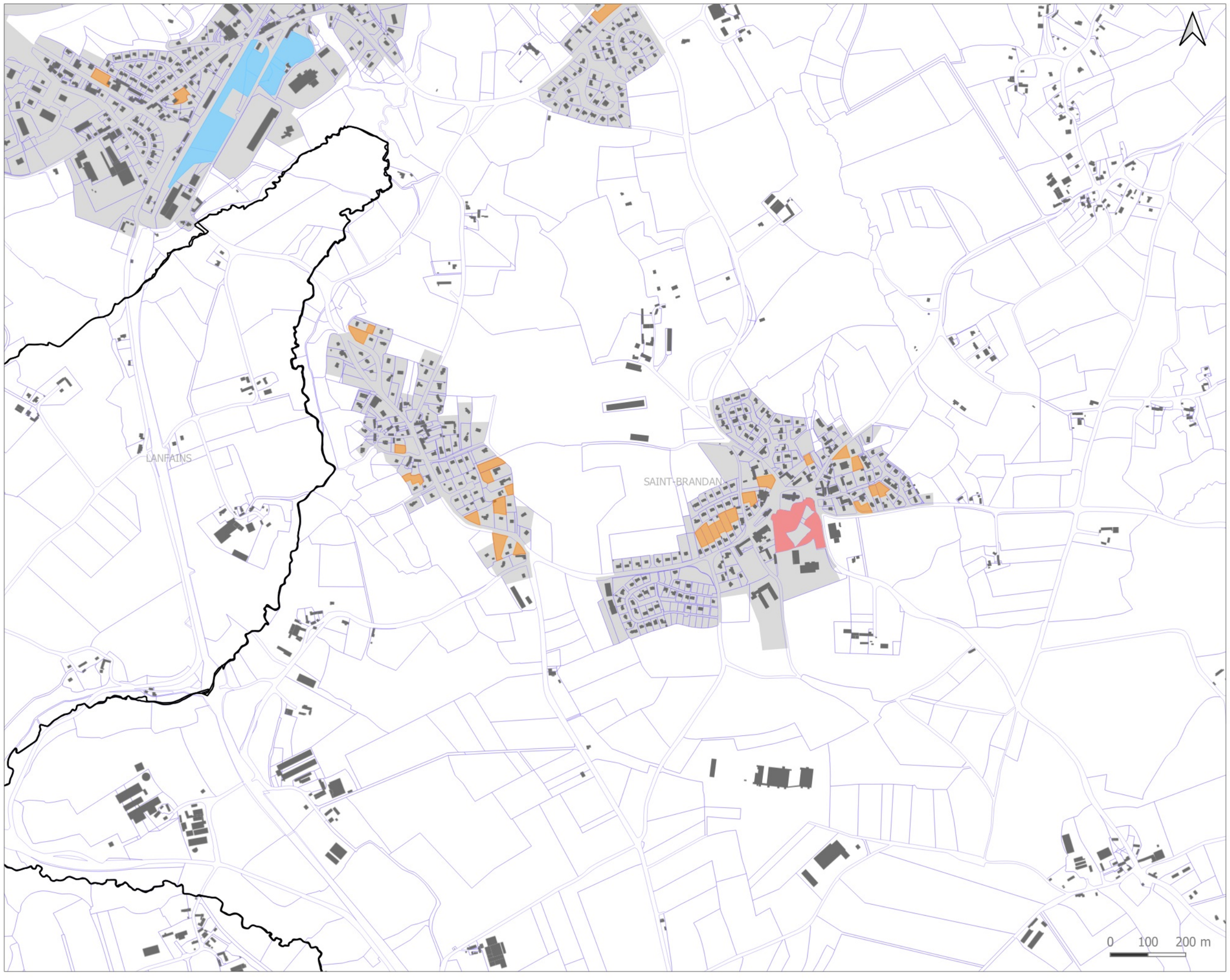
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

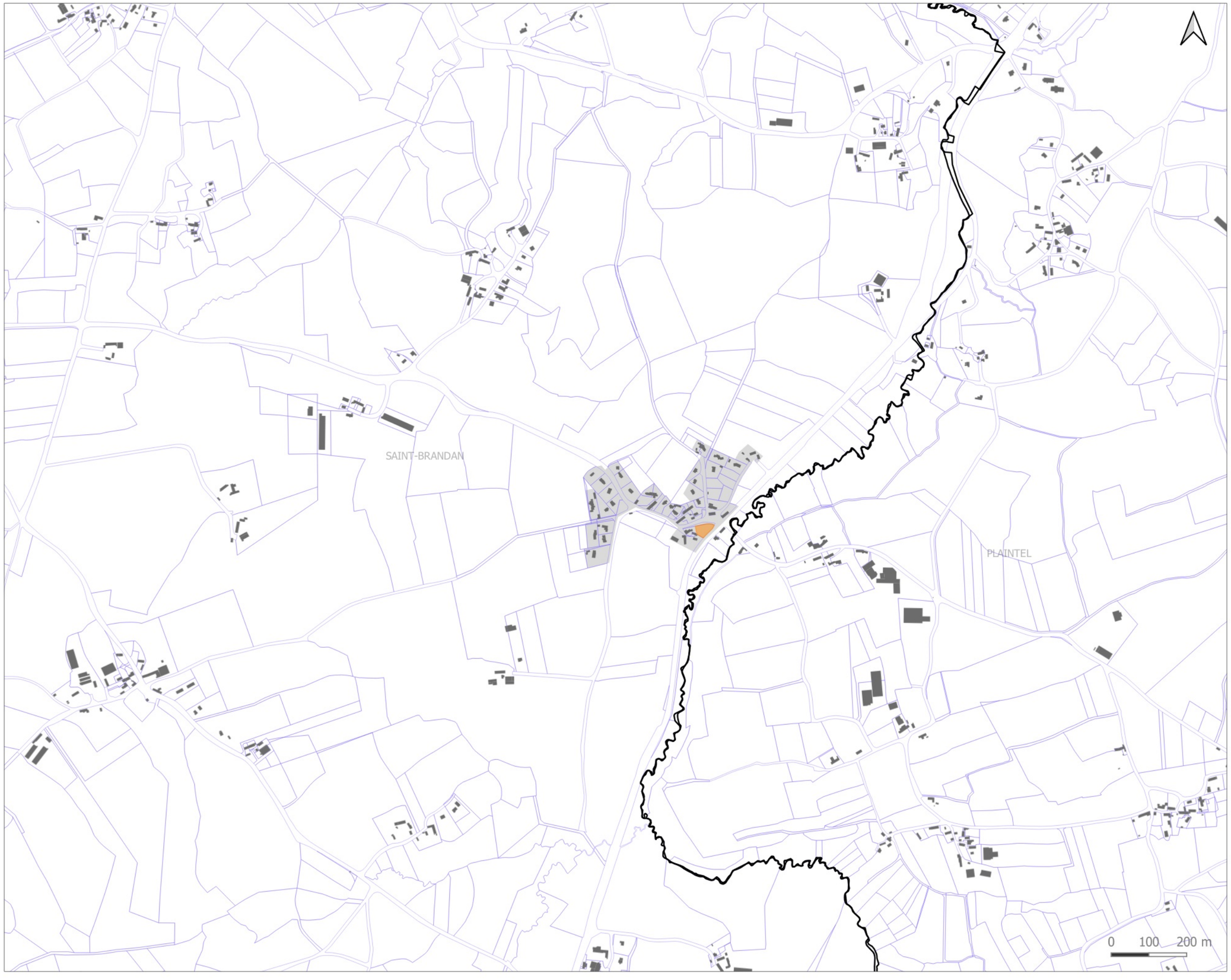
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

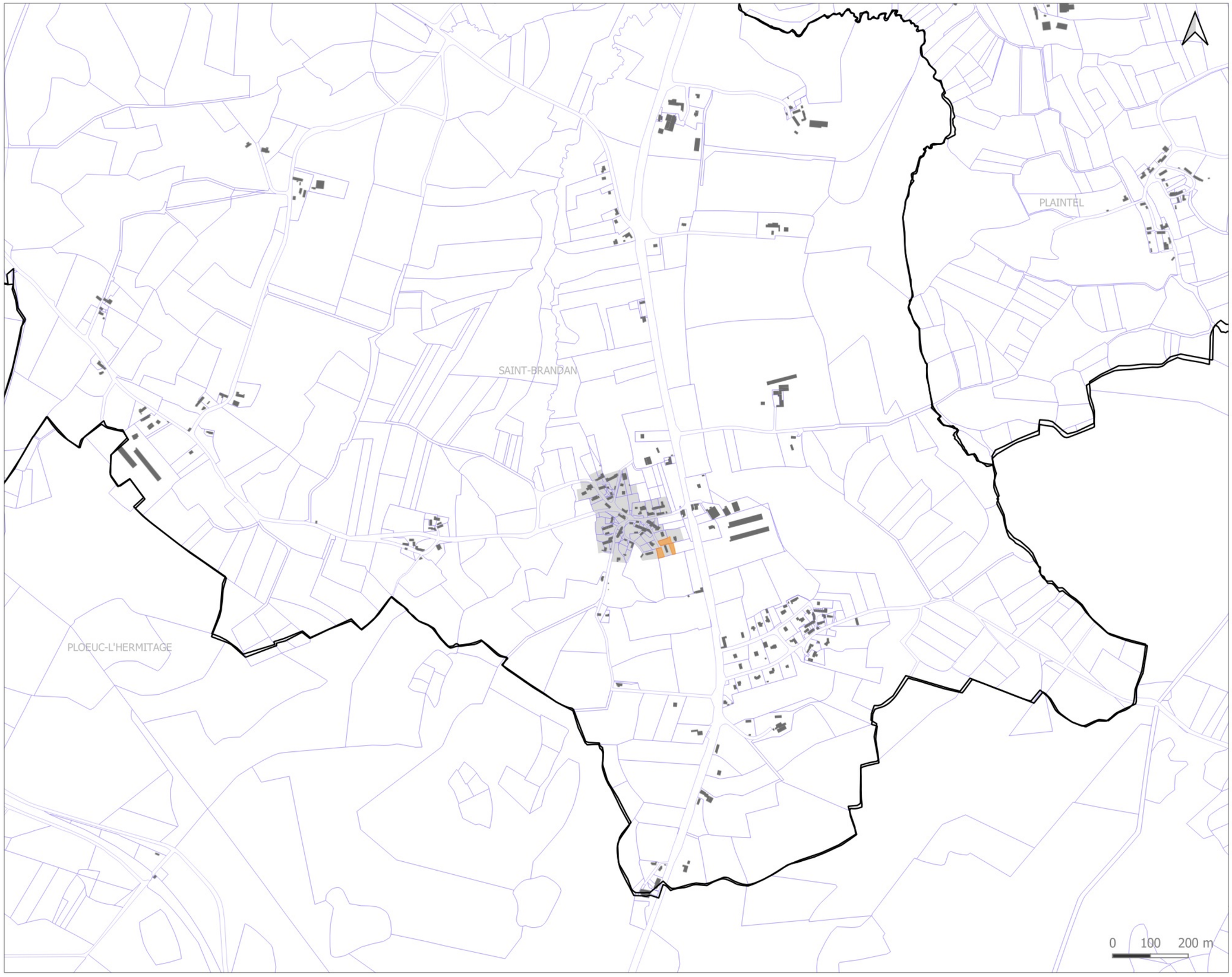
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

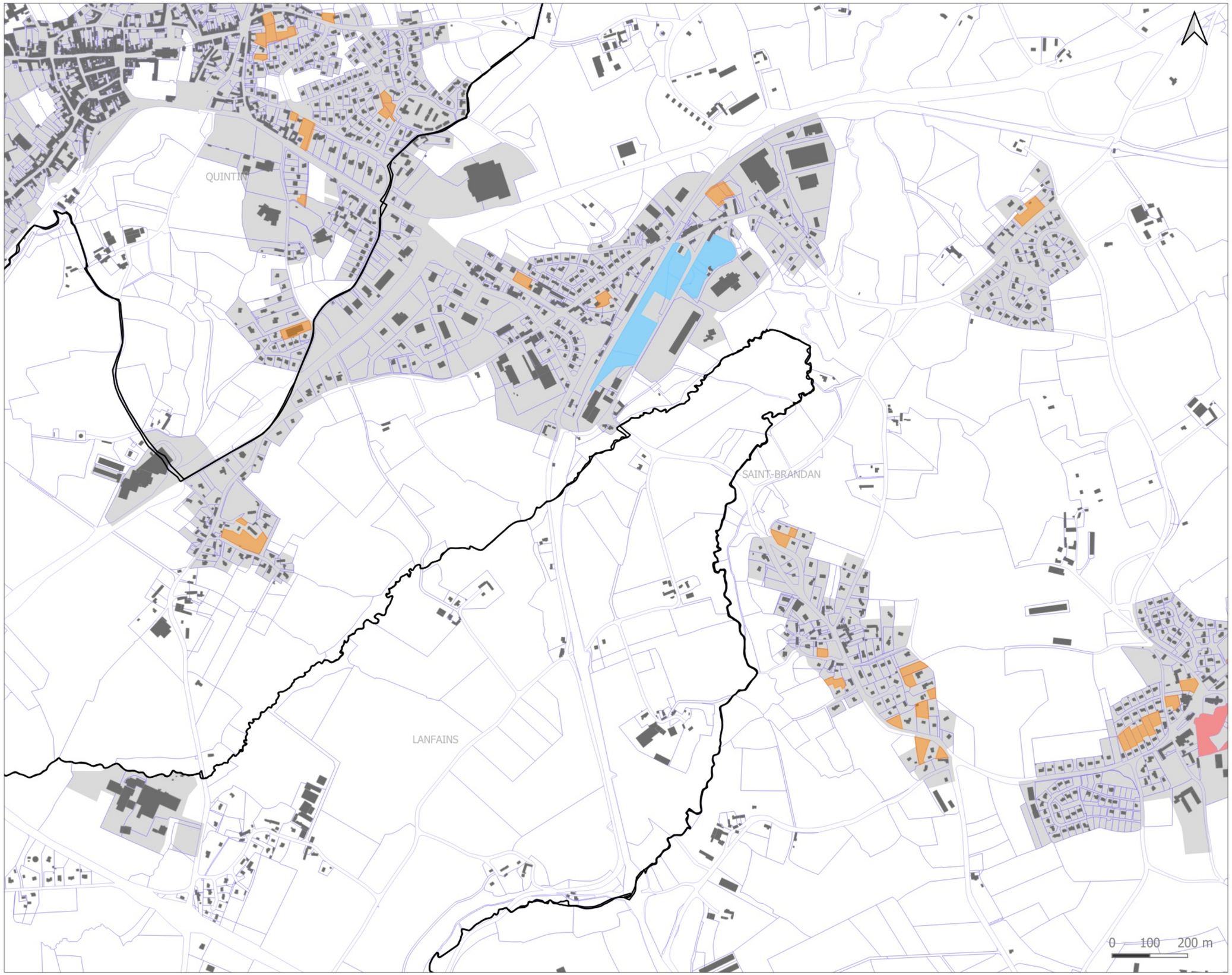
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

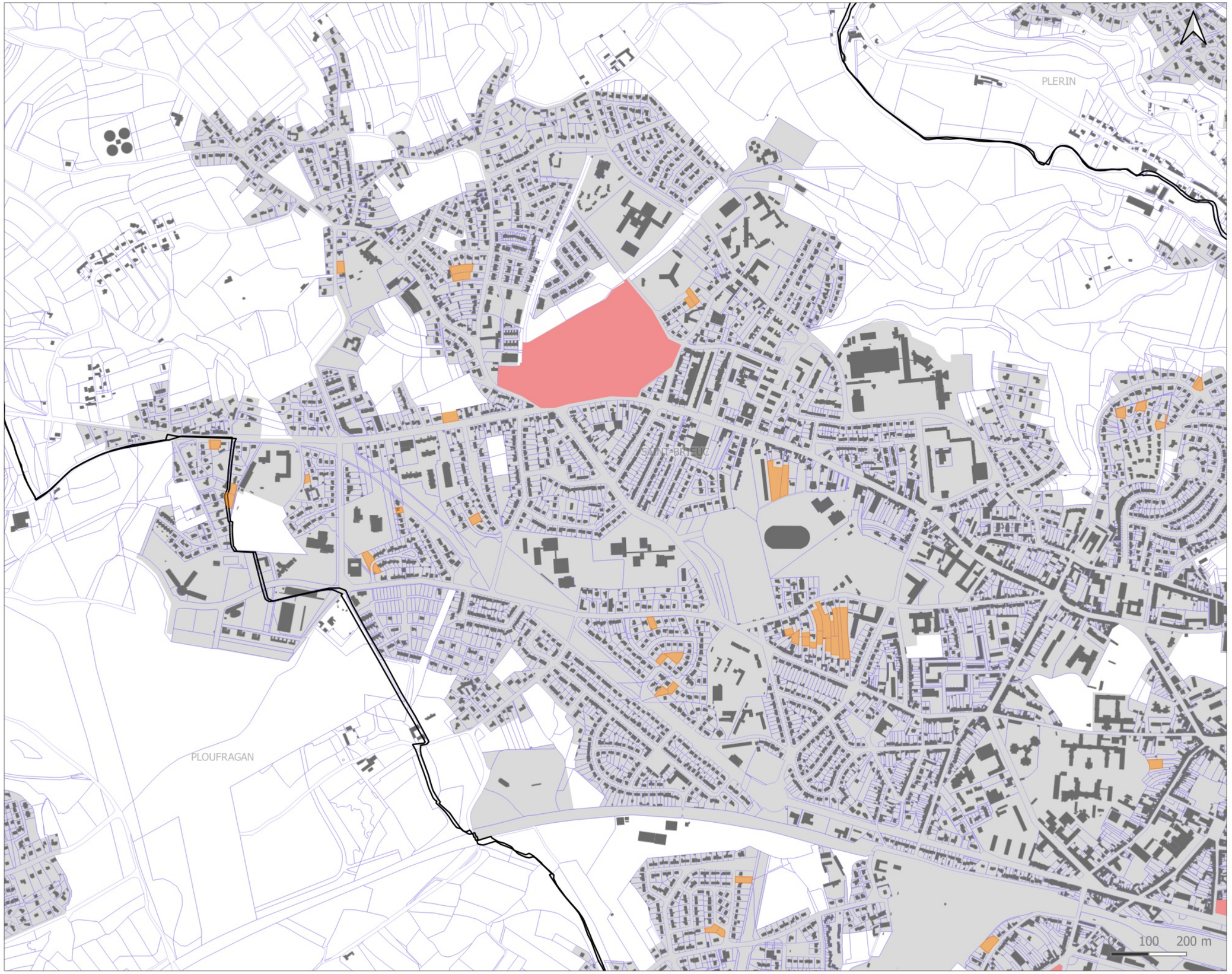
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

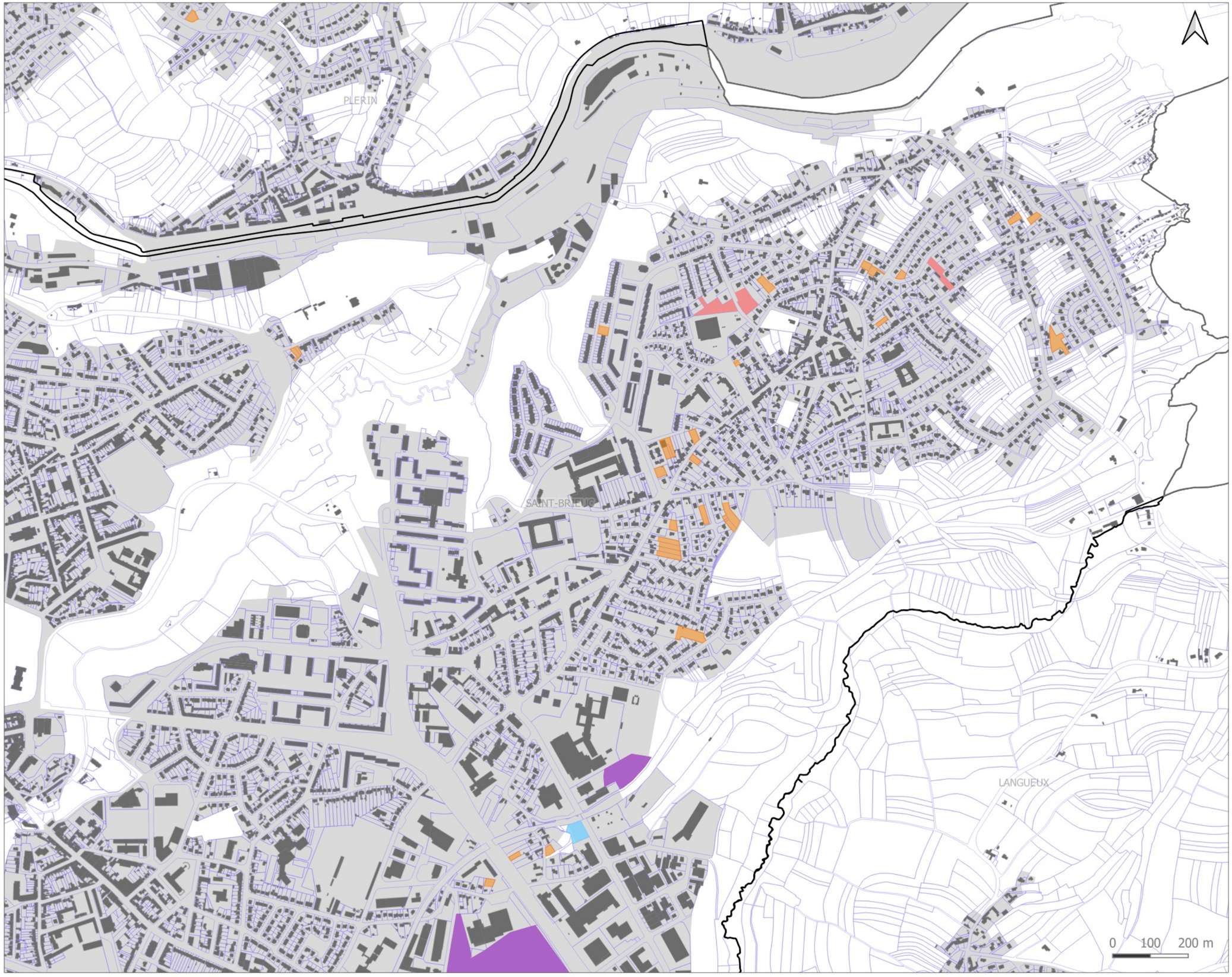
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

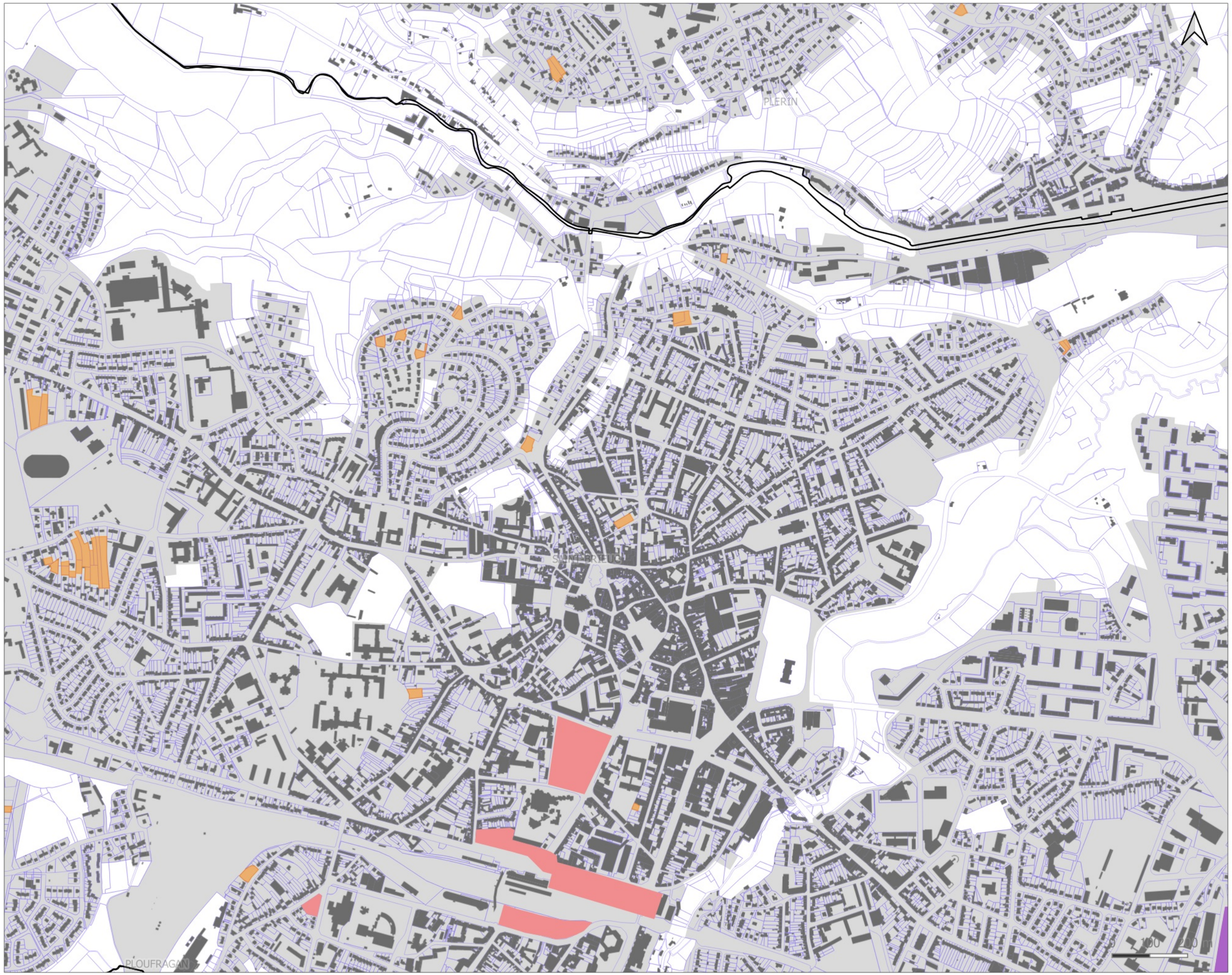
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

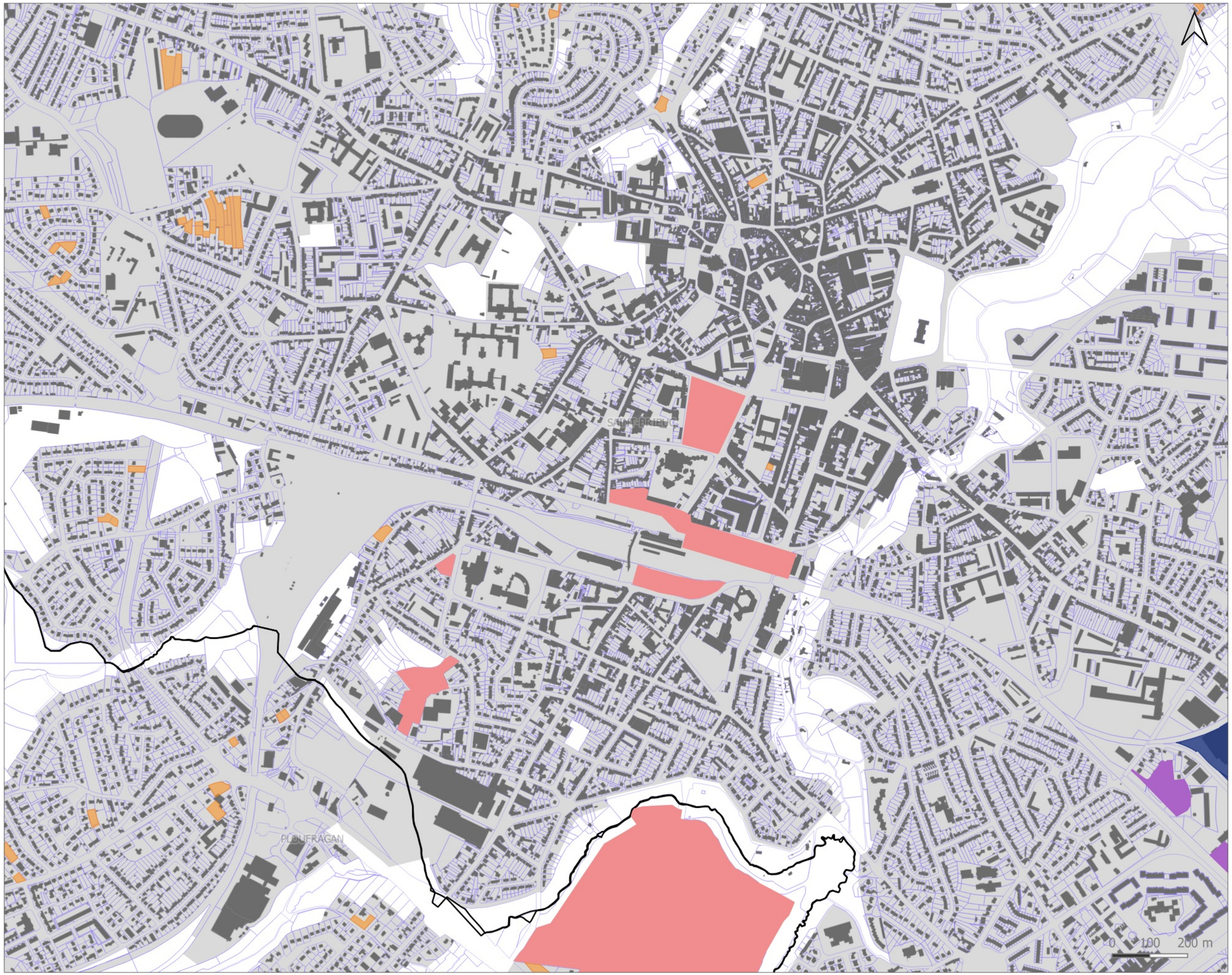
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

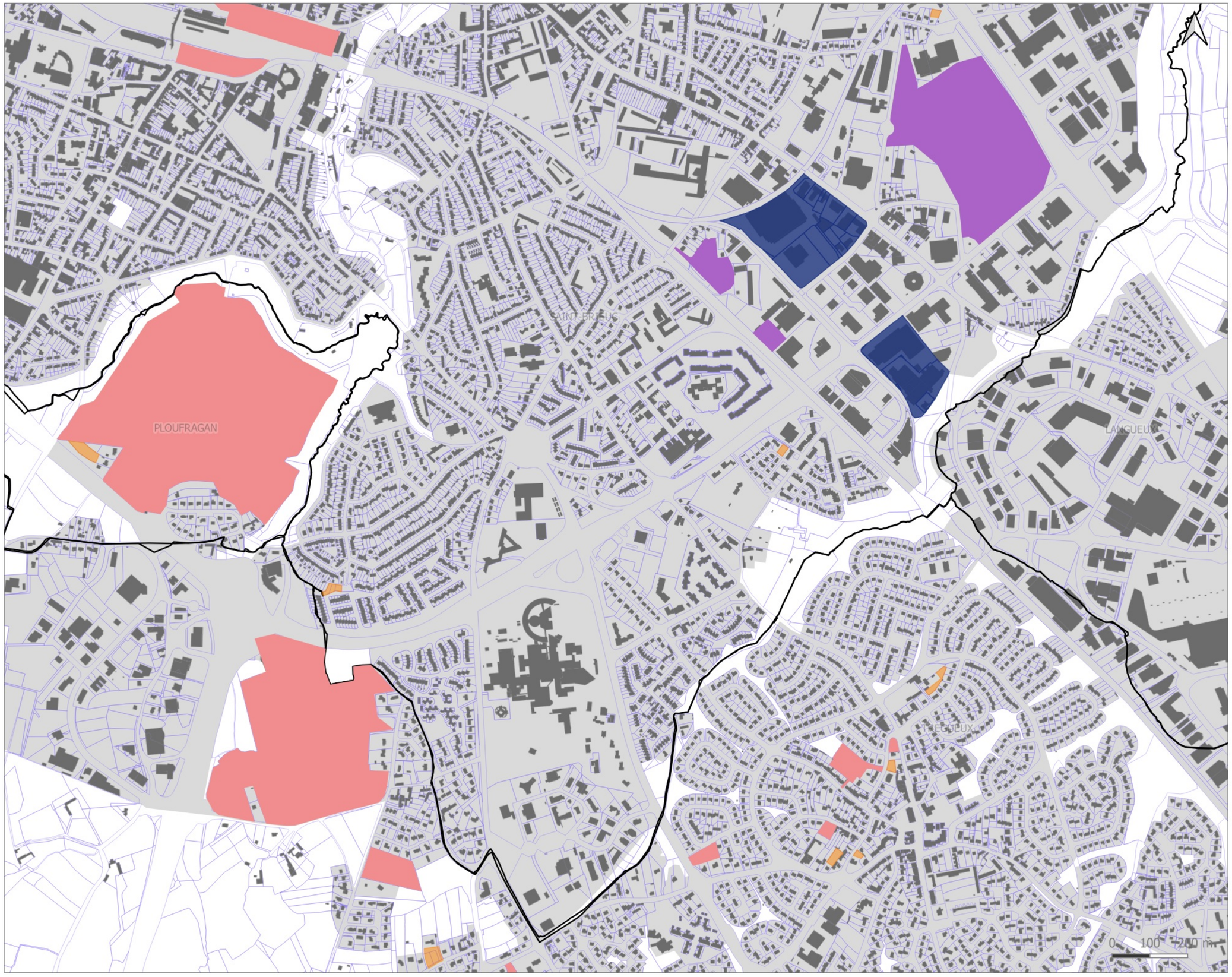
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

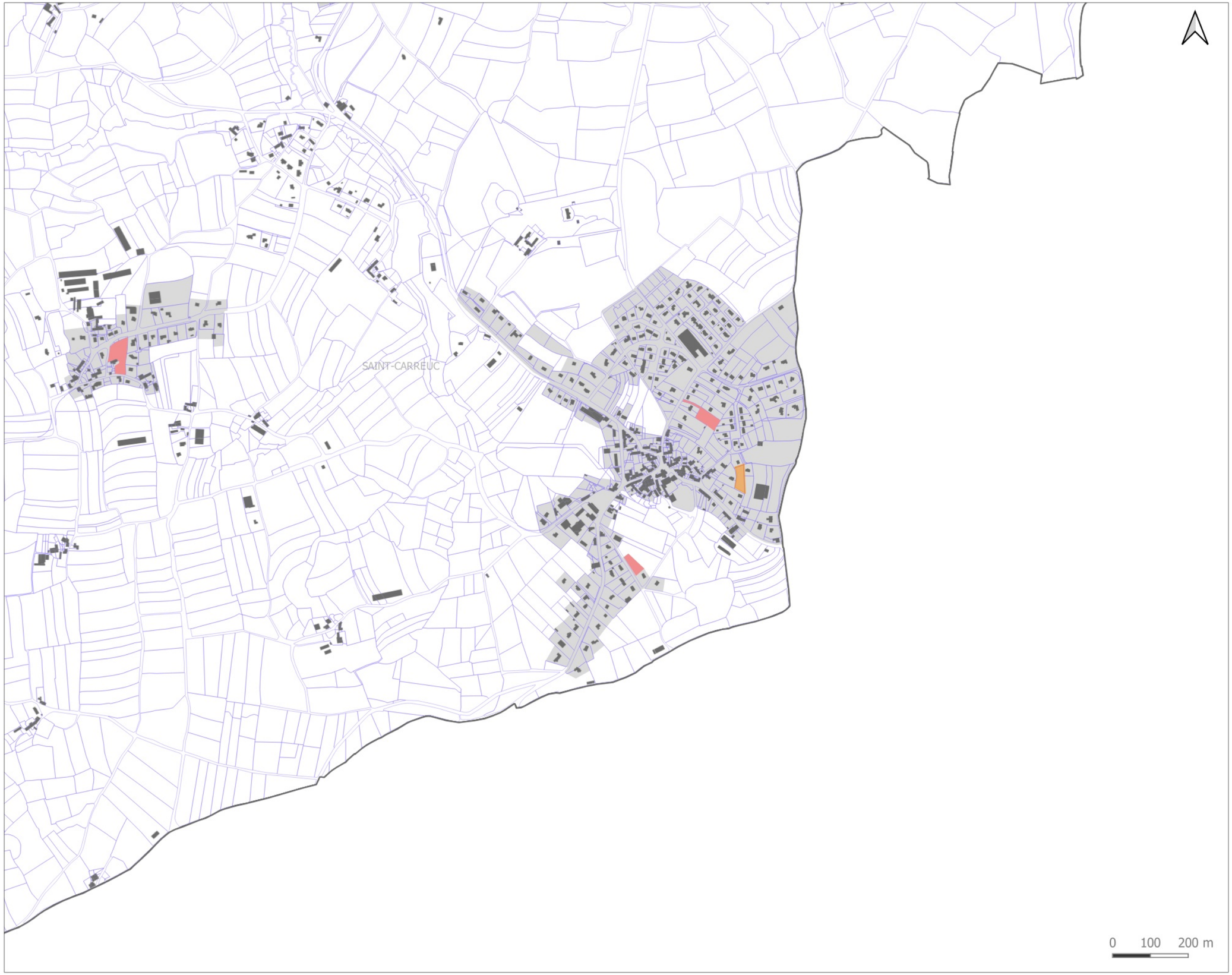
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

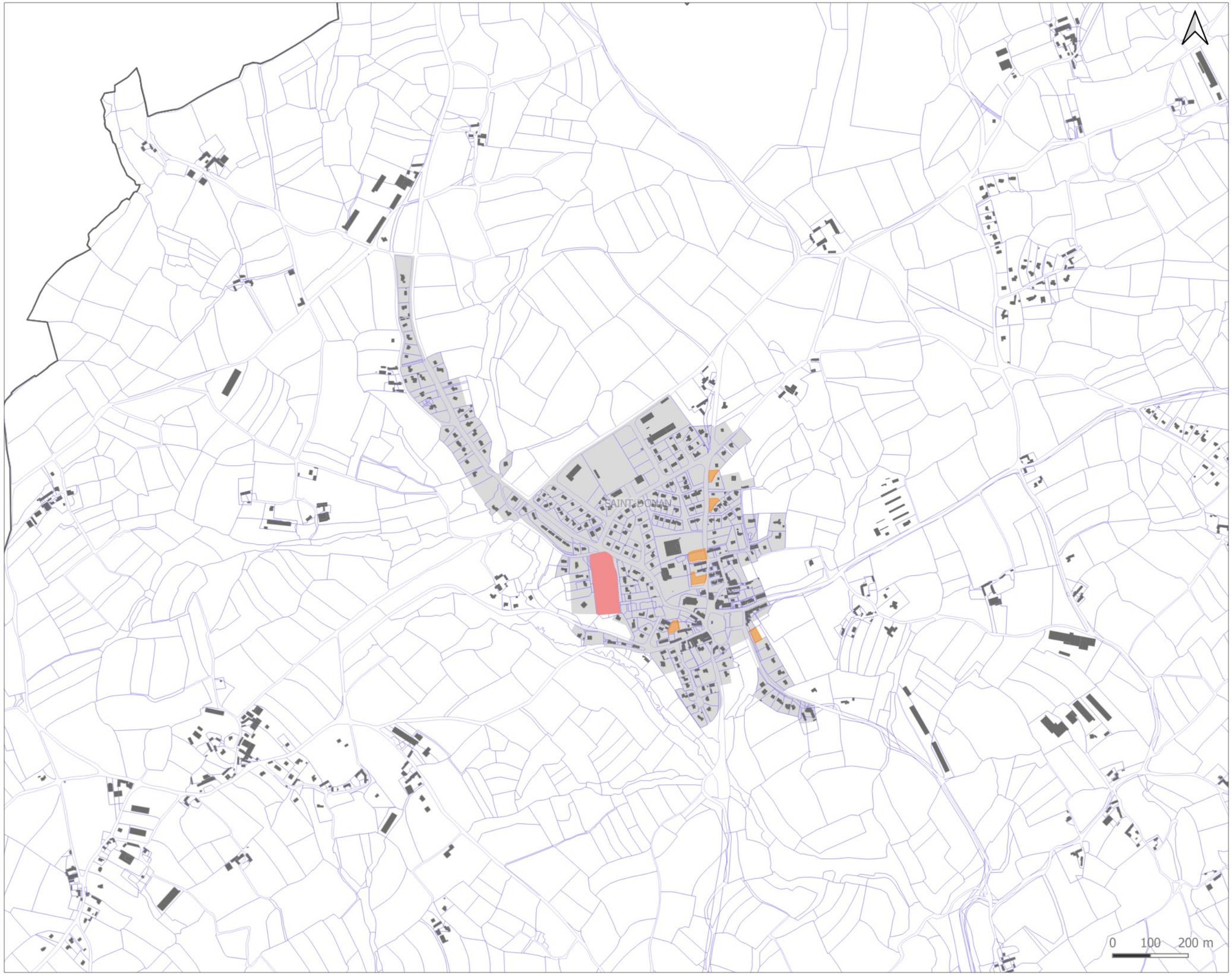
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

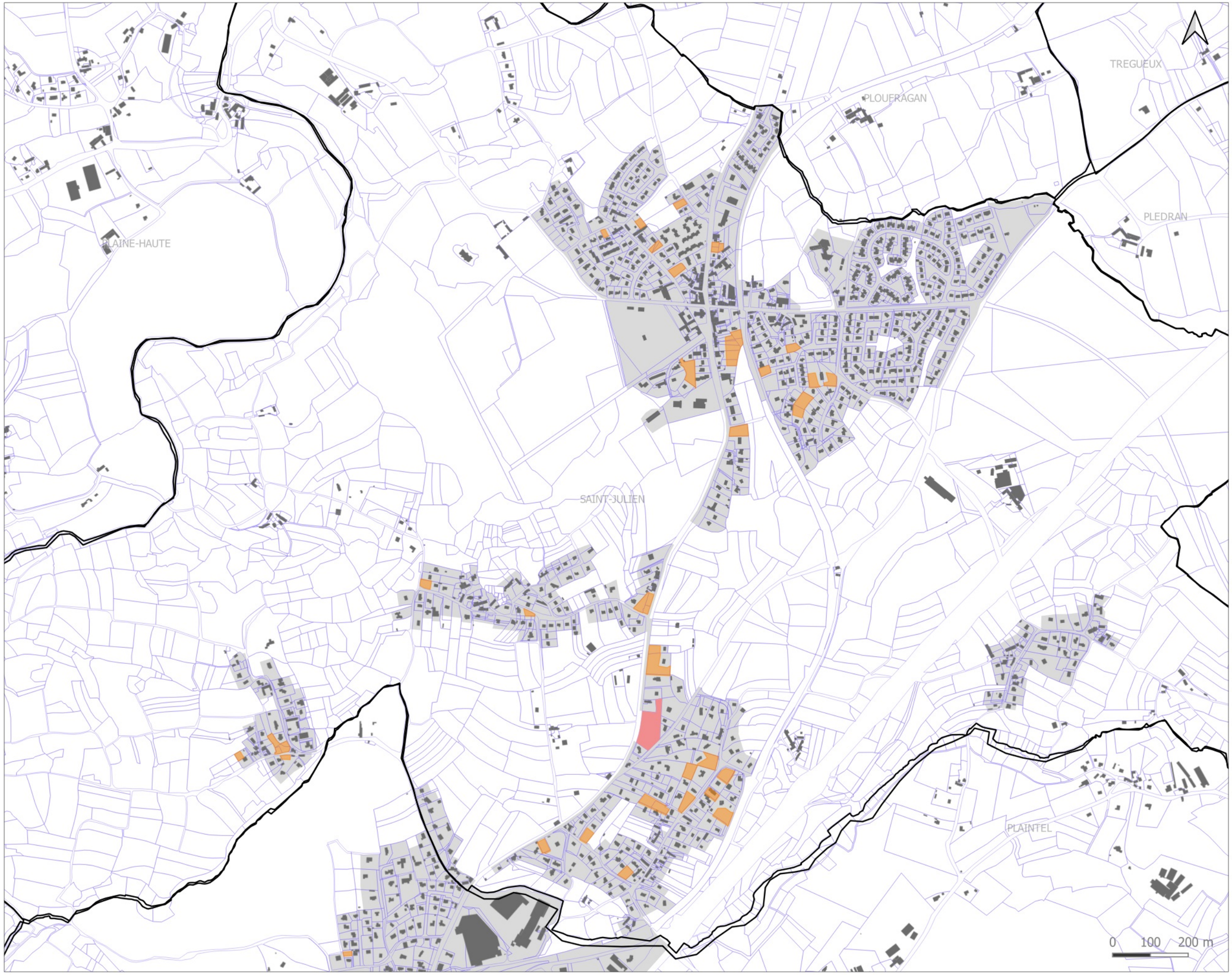
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

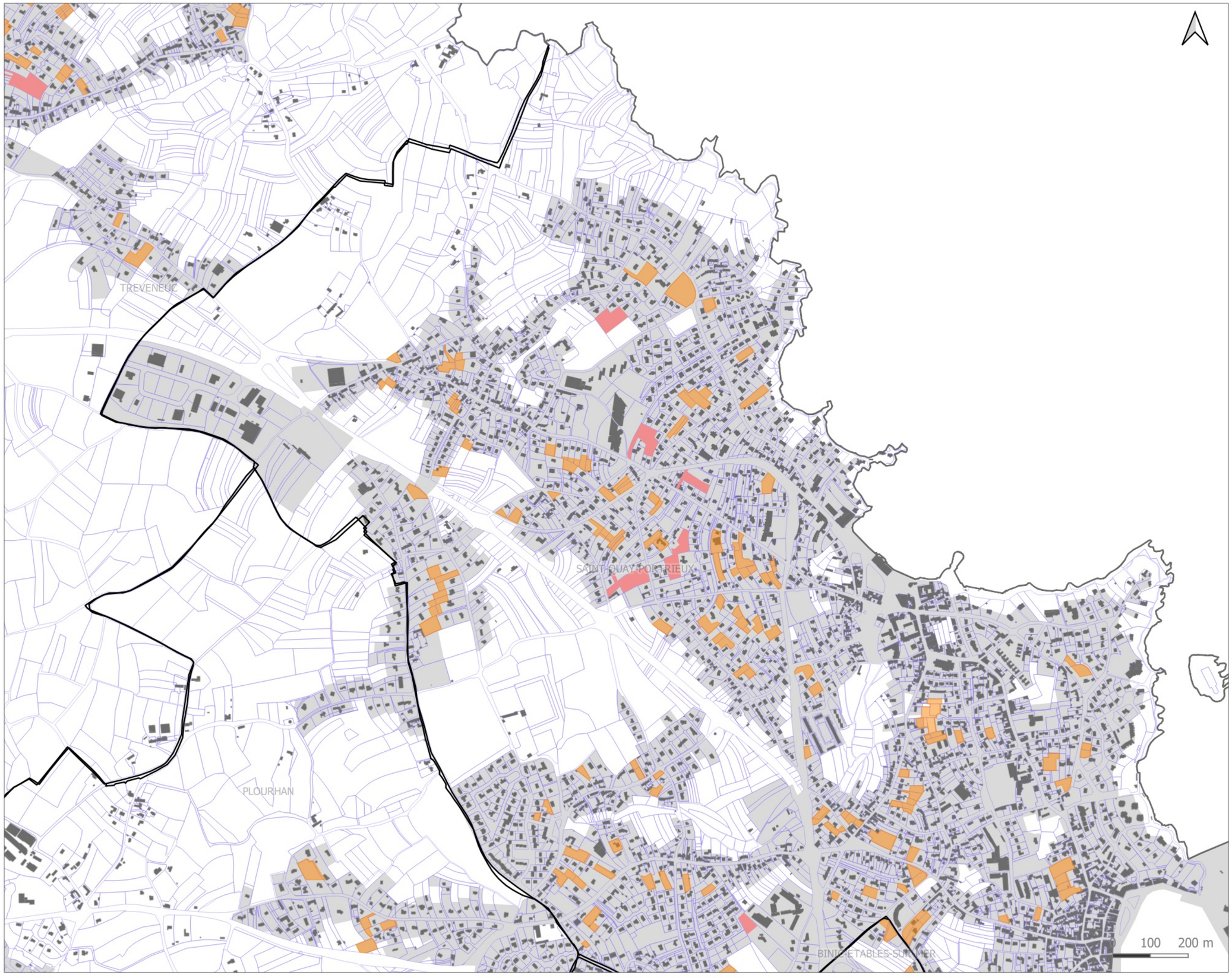
- Zone urbaine

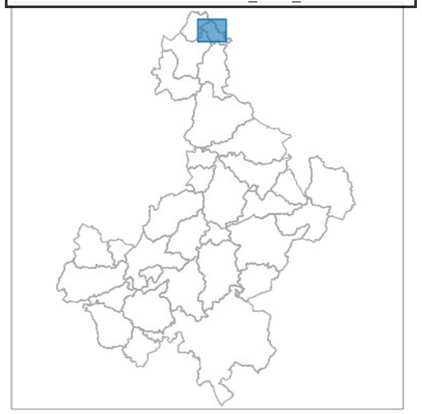
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

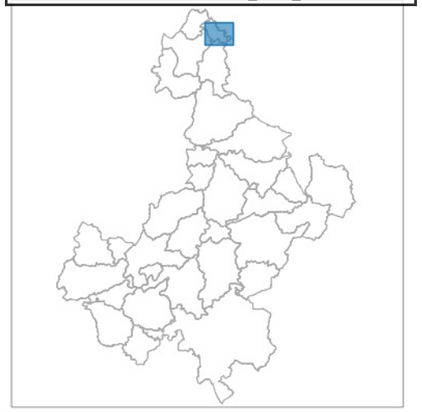
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

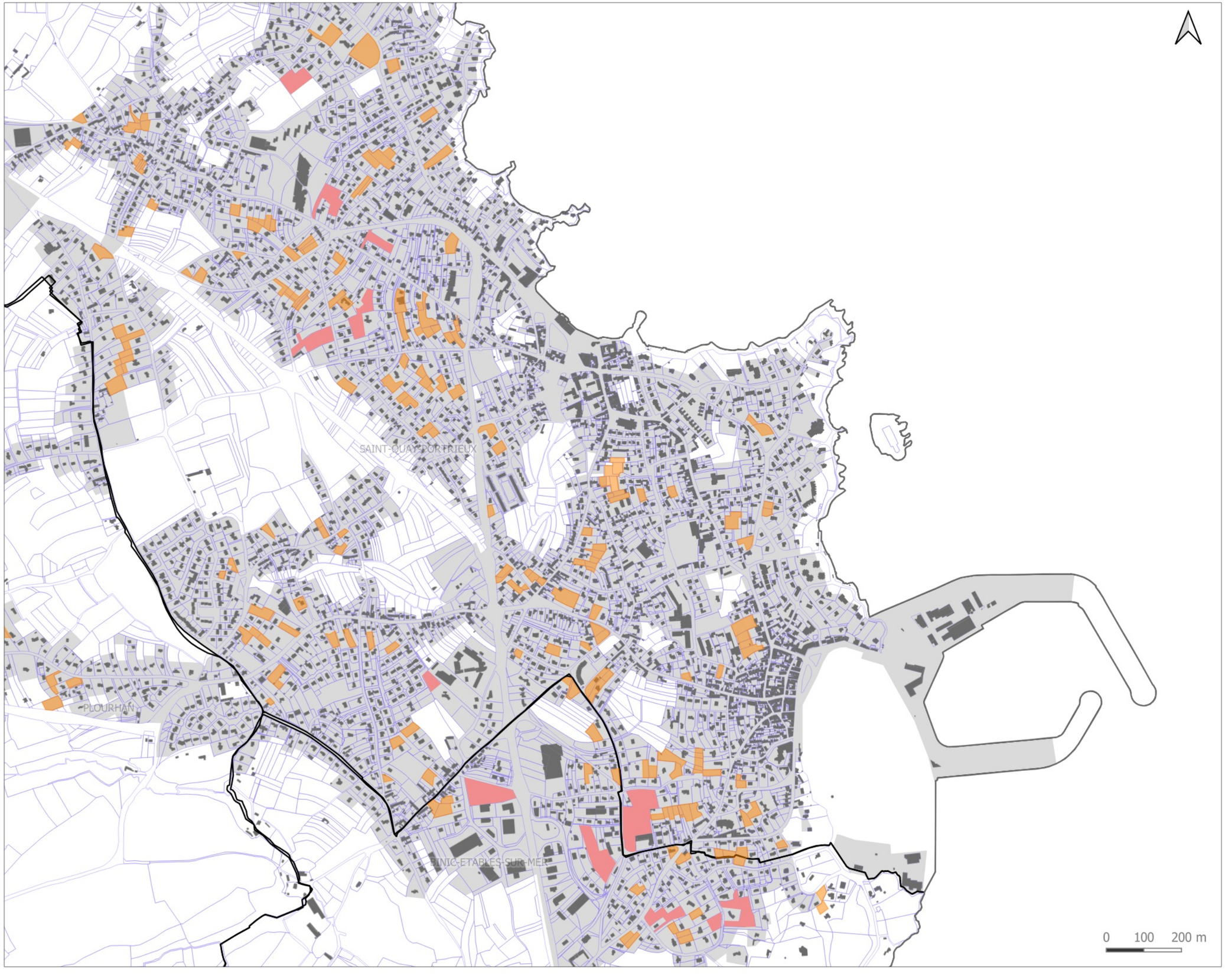
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

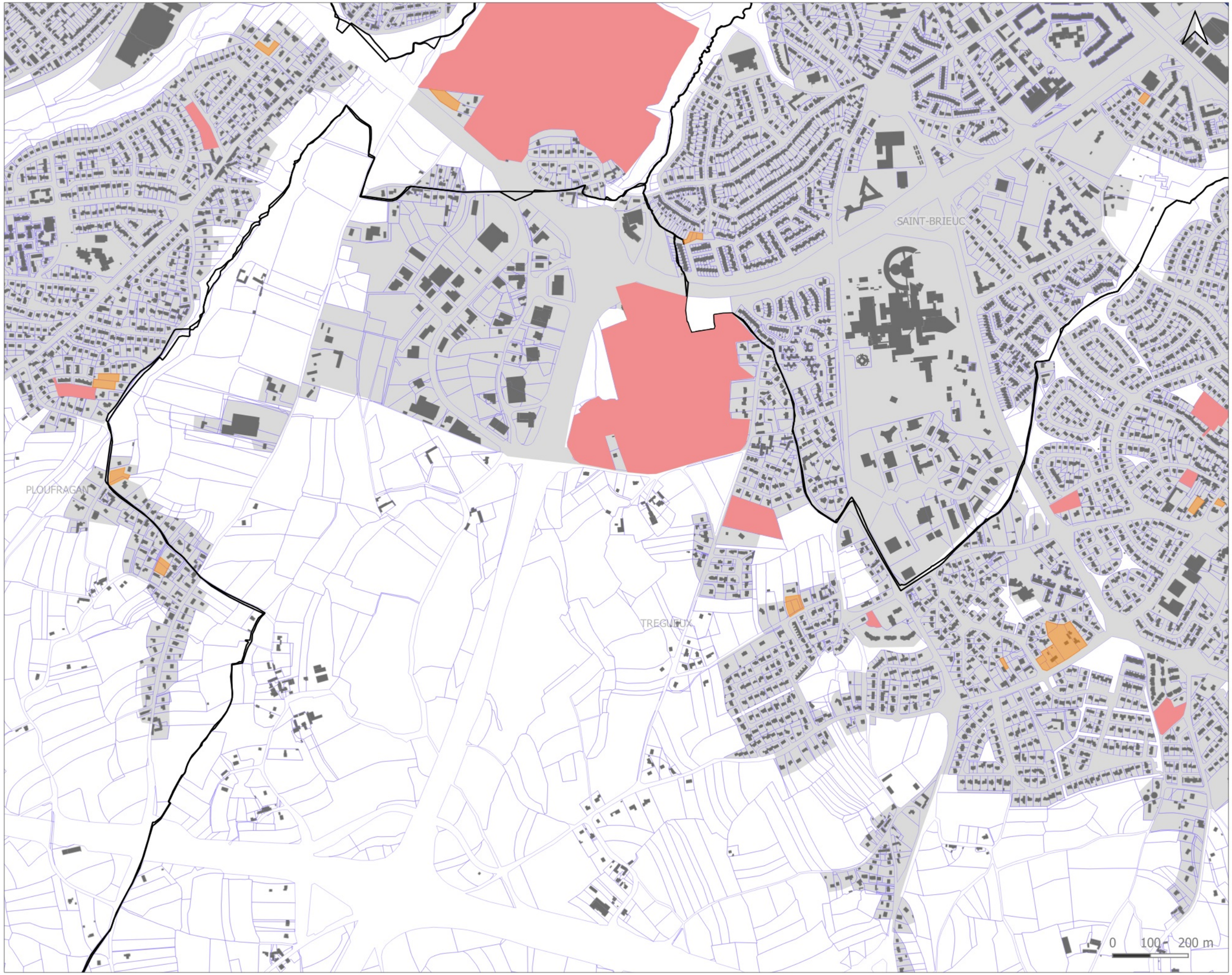
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

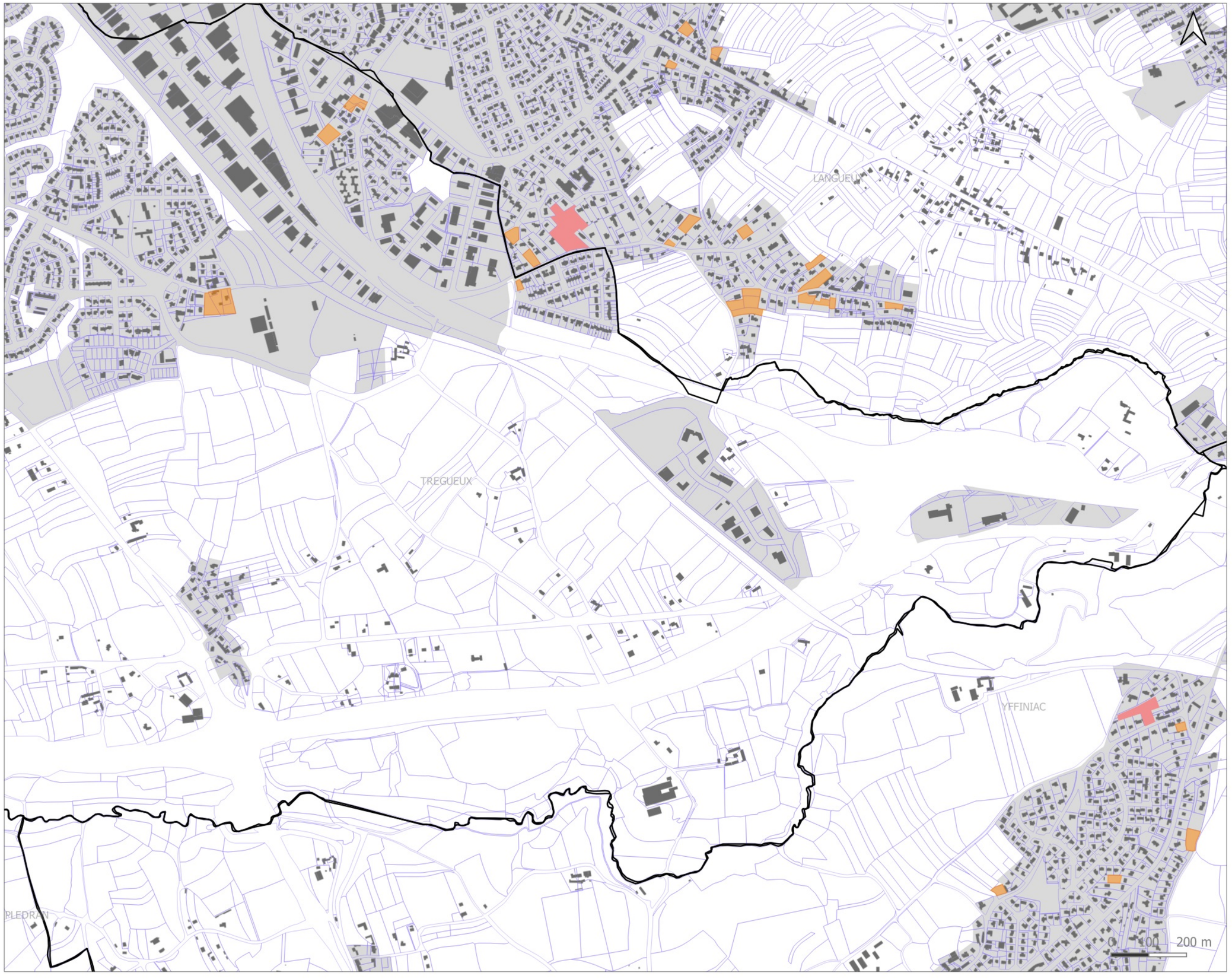
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

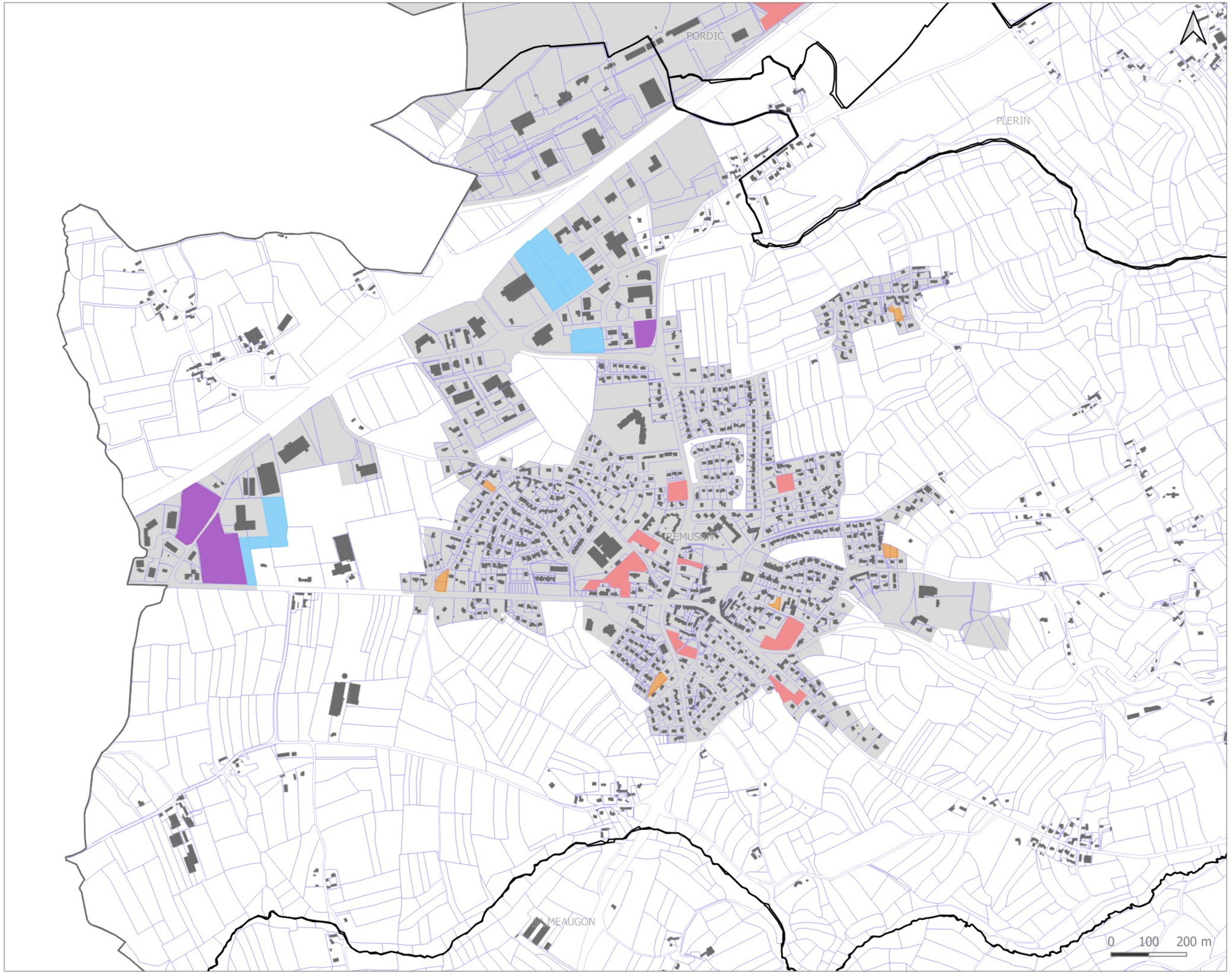
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

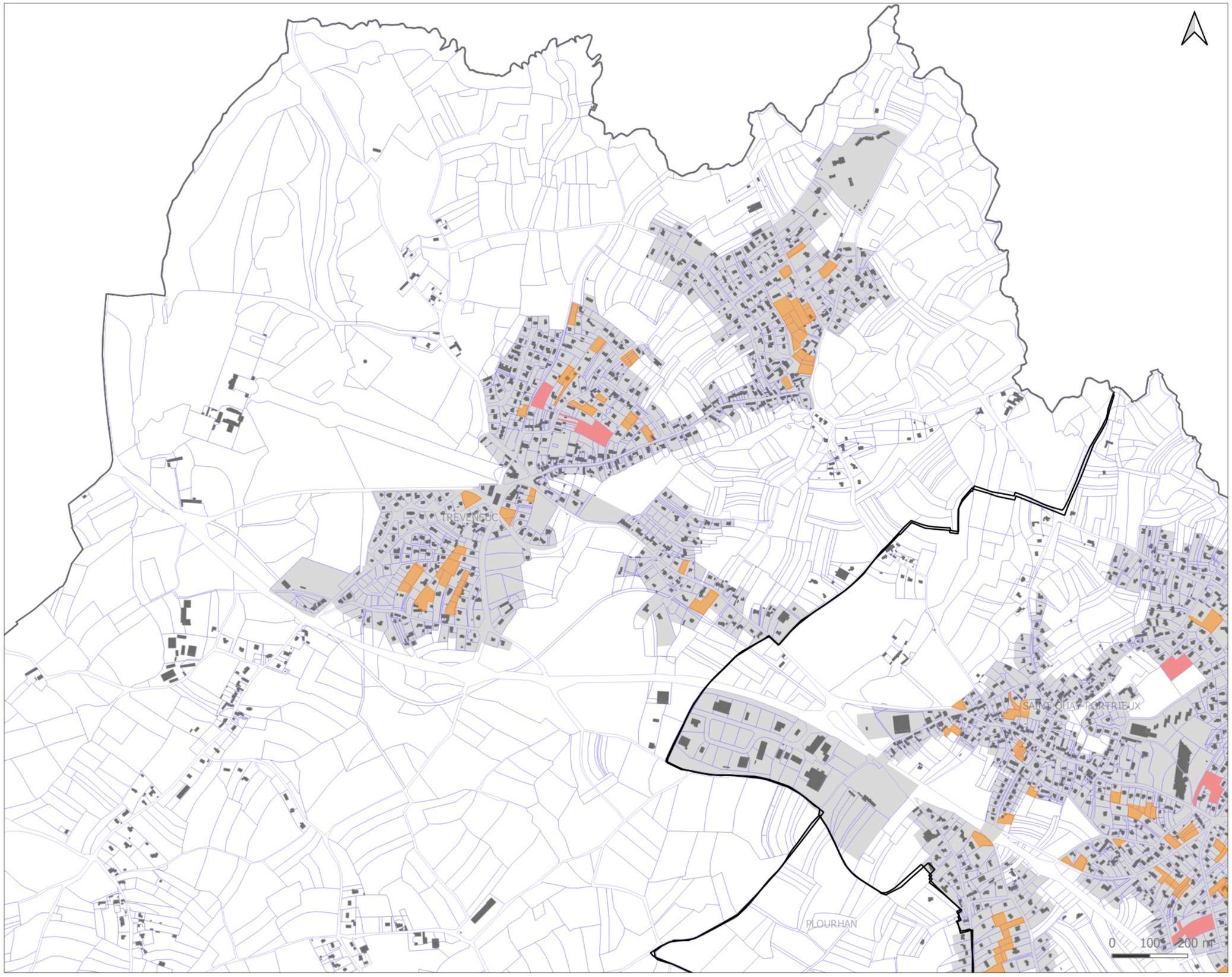
DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

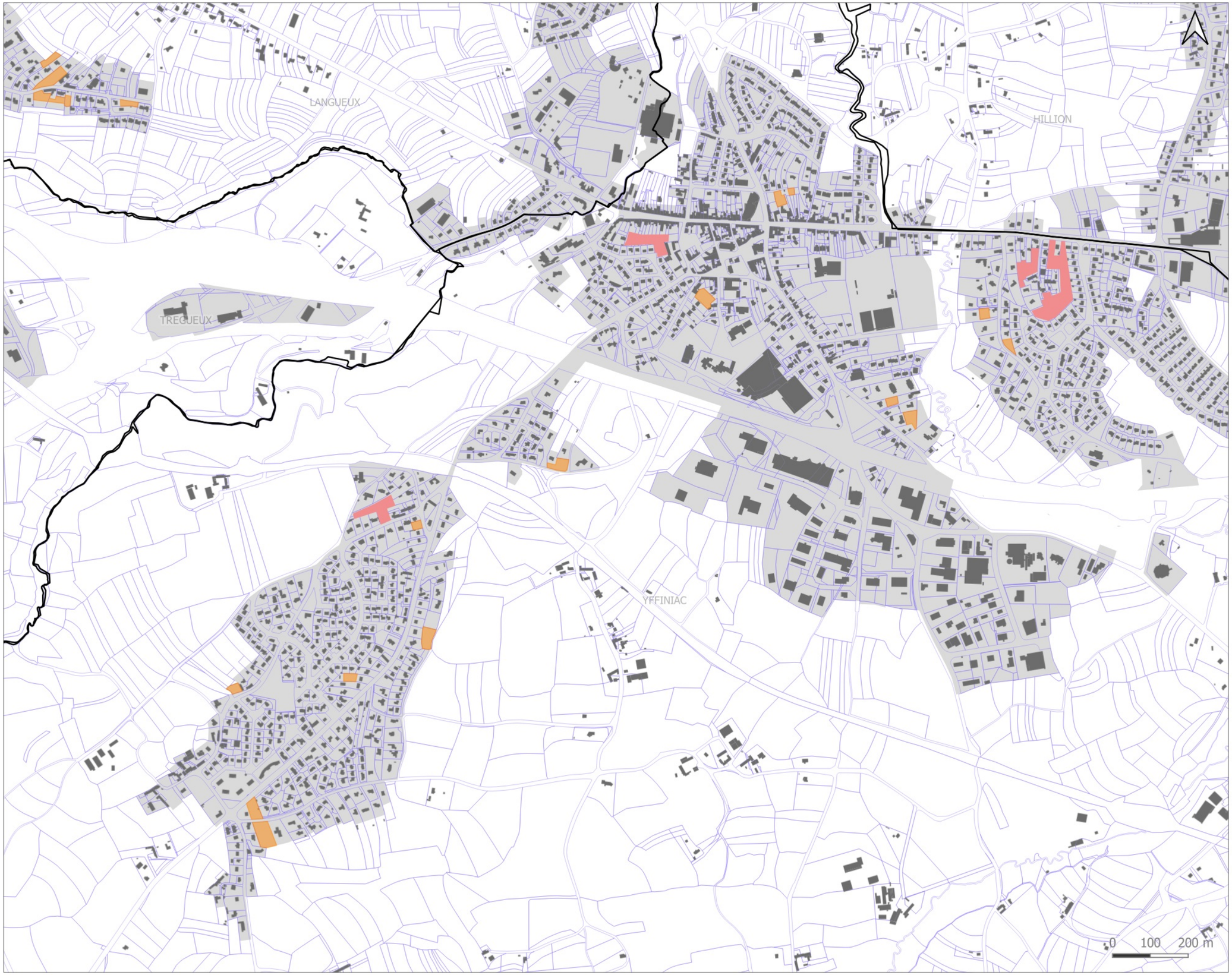
- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

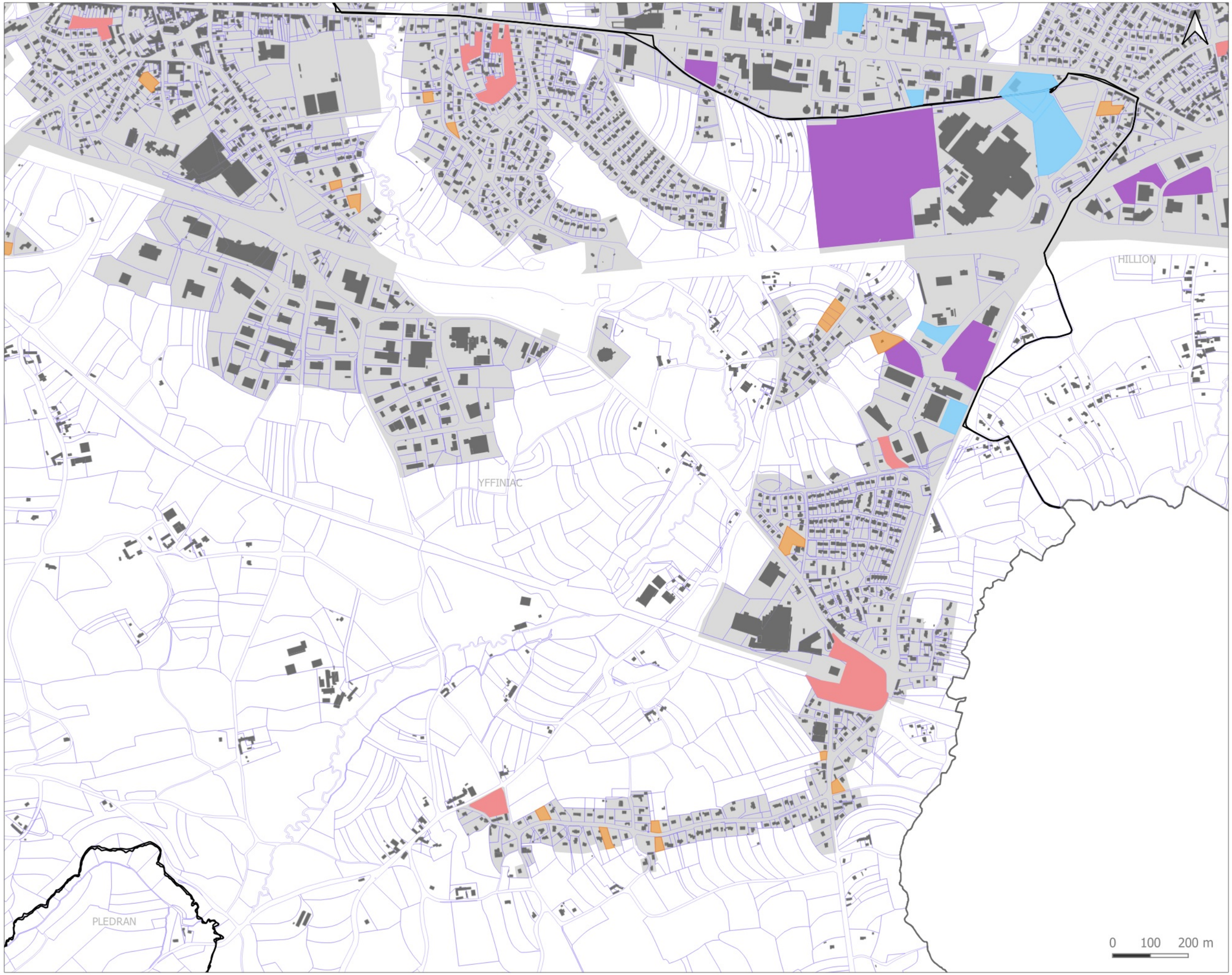
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

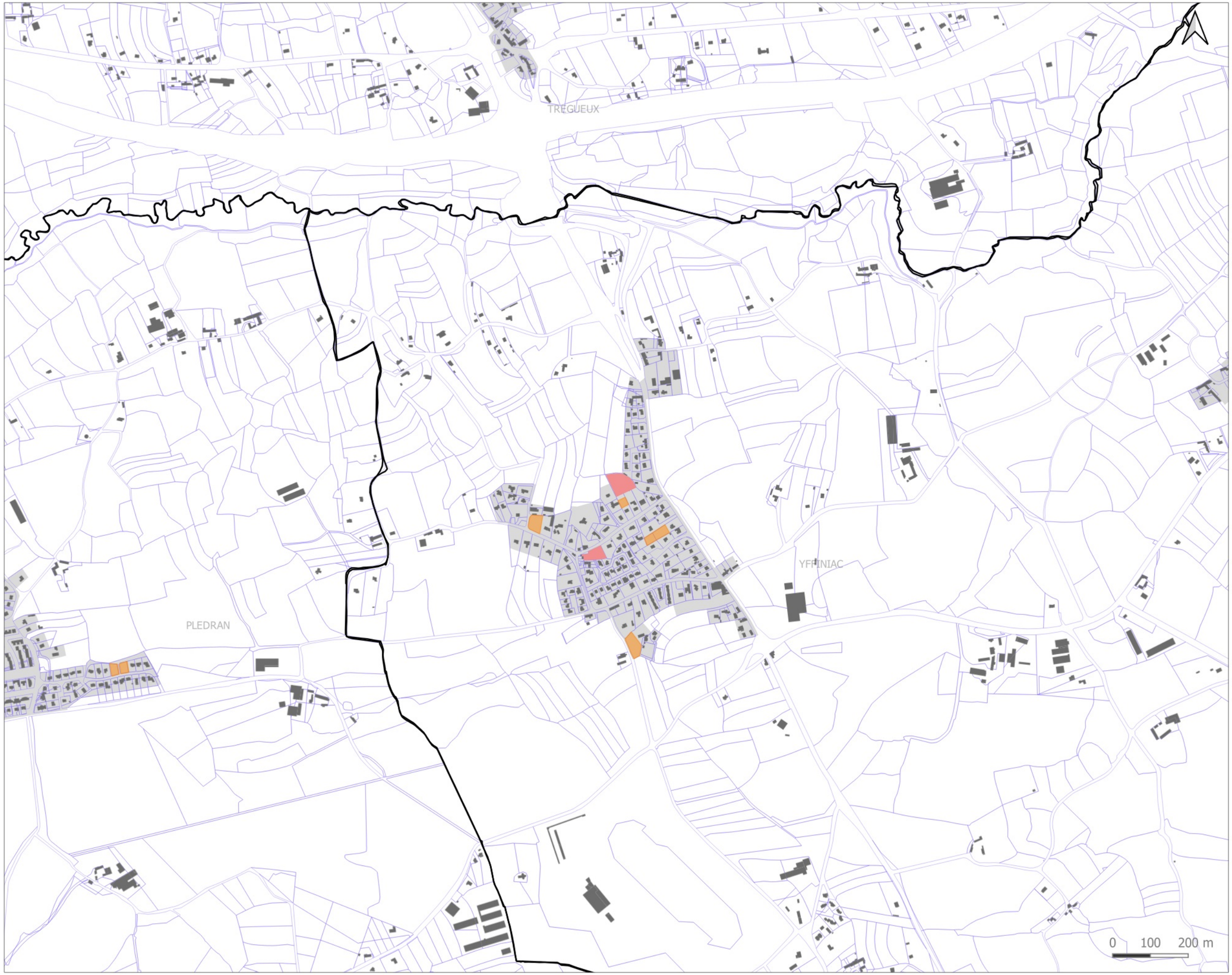
- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Atlas du potentiel foncier

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_B146_2025-DE





Potentiel à vocation habitat

- Potentiel diffus
- Potentiel foncier stratégique

Potentiel à vocation économique

- Intensifiable
- Mutable
- Valorisable

- Zone urbaine

DGFiP Cadastre® 12-2023